

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



>> Pièce 1 : Rapport de Présentation

Tome 3 - annexes :

- Etudes PLUi d'investigations des milieux naturels et zones humides
- Etude L111-8 "amendement Dupont" à Miramont-Sensacq
- Eléments d'études concernant des secteurs Npv et Nc à Montgaillard

> Dossier approuvé

Procédure	Prescription	1 ^{er} Arrêt	2 nd Arrêt	Approbation
Elaboration	28/09/2017	14/11/2024	22/05/2025	15/01/2026
La Présidente de la Communauté de Communes				

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CHALOSSE TURSAN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



>> Pièce 1 : Rapport de Présentation

Annexe 1 : Etudes des milieux naturels et zones humides

Impacts de l'urbanisation sur les secteurs de zones AU et U

Recueil des investigations réalisées dans le cadre de l'étude du PLUi

Octobre 2024

TABLE DES MATIERES

1.	Méthodologie d'étude.....	7
1.1	Définition des zones à prospecter.....	7
1.2	Méthodologie d'étude des habitats naturels.....	7
1.3	Méthodologie d'étude des zones humides.....	8
a.	Contexte réglementaire	8
b.	Protocoles réglementaires	9
c.	Méthodologie utilisée et difficultés rencontrées.....	11
2.	Présentation des résultats.....	12
2.1	Etat initial	12
2.2	Impacts de l'urbanisation	12
3.	Tableau et carte récapitulatifs des zones prospectées	12
4.	Fiches par commune	20
4.1.	ARBOUCAVE	20
a.	Parcelle Le Bourg	20
b.	Parcelle l'École.....	22
c.	Parcelle Bigneblanque	23
4.2.	AUBAGNAN.....	27
a.	Parcelle Le Bourg	27
4.3.	AUDIGNON	30
a.	Parcelle l'Ecole.....	30
b.	Parcelle Mouréou	31
c.	Parcelle Claverie	33
d.	Parcelle Castagnet	35
4.4.	AURICE.....	37
a.	Parcelle Laouzet	37
b.	Parcelle Le Bourg	39
c.	Parcelle ZA. Péré (1)	41
d.	Parcelle ZA Péré (2)	43
4.5.	BANOS	45
a.	Grande Salle	45
4.6.	BAS-MAUCO	47
a.	Parcelle Lande de Peydelin.....	47
4.7.	BATS.....	52
a.	Parcelle Croix de Boue.....	52
b.	Parcelle Lahitte.....	53

c.	Parcelle Rouan.....	55
4.8.	CASTELNAU-TURSAN	56
a.	Parcelle Tisne.....	56
b.	Parcelle Metre	58
4.9.	CAUNA	60
a.	Parcelle Ouest/Claous	60
b.	Parcelle est/Claous	61
4.10.	COUDURES.....	64
a.	Parcelle Derrière le Paou (Est).....	64
b.	Parcelle Peyroun (Derrière le Paou Ouest)	66
c.	Parcelle Peyroun.....	69
d.	Parcelle Derrière le Paou Ouest	71
4.11.	EYRES-MONCUBE	72
a.	Parcelle La Cabasse.....	72
b.	Parcelle Chaye	74
4.12.	FARGUES.....	75
a.	Parcelle Hourquei	75
b.	Parcelle Bellevue	76
c.	Parcelle Bourg.....	78
4.13.	GEAUNE	79
a.	Parcelle La ville sud (1)	79
b.	Parcelle La ville sud (2)	81
c.	Parcelle ZA Bourdet	83
d.	Parcelle Village artisanal.....	85
e.	Parcelle Pantagnan.....	86
4.14.	HAGETMAU	88
a.	Parcelle Pinot (Moundette).....	88
b.	Parcelle Bellevue nord.....	89
c.	Parcelle Moundette (Bellevue).....	91
d.	Parcelle Molia	94
e.	Parcelle Busqueton.....	96
f.	Parcelle Labordeaouga (La Providence)	99
g.	Parcelle Labordeaouga (Coupès).....	100
h.	Parcelle ZAE Sud (extension Monplaisir).....	102
i.	Parcelle Bellevue	104
j.	Parcelle Larriet.....	109

k.	Parcelle Moscou	112
4.15.	HAUT-MAUCO	114
a.	Parcelle Bourg Est.....	114
b.	Parcelle Bigarre.....	116
c.	Parcelle Bourg Ouest	117
d.	Parcelle Mina.....	118
e.	Parcelle Parroc.....	120
4.16.	HORSARRIEU.....	123
a.	Parcelle La Croutz	123
b.	Parcelles Le Bourg	124
c.	Parcelle Le Biarn	128
d.	Parcelle Passe (1).....	130
e.	Parcelle Passe (2).....	131
4.17.	LABASTIDE CHALOSSE.....	132
a.	Parcelle Le Bourg (sud).....	132
b.	Parcelle Le Bourg (nord).....	133
c.	Parcelle Mongbeit	134
4.18.	LACAJUNTE	136
a.	Parcelle Sabres (ouest).....	136
b.	Parcelle Sabres (sud)	137
c.	Parcelle Bruhon	138
4.19.	LACRABE	140
a.	Parcelle Eglise	140
b.	Parcelle Ecole.....	142
c.	Parcelle Bignassot.....	144
4.20.	LAURET	145
a.	Parcelles Pierrot (ouest et est)	145
4.21.	MANT.....	148
a.	Parcelle Bieou	148
4.22.	MAURIES.....	150
a.	Parcelle L'église	150
4.23.	MIRAMONT-SENSACQ.....	152
a.	Parcelle Le Bourg (Nord).....	152
b.	Parcelle Le Bourg (Est).....	154
c.	Parcelle Le Bourg (Sud).....	155
4.24.	MOMUY	157

a.	Parcelle Garenne	157
b.	Parcelle Guilhbourdiou.....	158
c.	Parcelle Lubet.....	160
d.	Parcelle Sarthou	161
4.25.	MONGET	163
a.	Parcelle Le Bourg.....	163
4.26.	MONSEGUR	165
a.	Parcelle Lou Guichat.....	165
b.	Parcelle Guimounat (Bourg Est)	166
c.	Parcelle Pléchat.....	167
4.27.	MONTAUT.....	169
a.	Parcelle Le Bourg.....	169
b.	Parcelle Ecole (1)	171
c.	Parcelle Ecole (2)	172
d.	Parcelle Lahouye.....	174
4.28.	MONTGAILLARD	176
a.	Parcelle La Bourdette	176
b.	Parcelle Lhoy	177
4.29.	MONTSOUE	180
a.	Parcelle Belloc	180
b.	Parcelle Lafouquille sud.....	182
c.	Parcelle Peyre (1).....	184
d.	Parcelle Peyre (2).....	186
4.30.	MORGANX	187
a.	Parcelle Gramp Pémule	187
4.31.	PECORADE	190
a.	Parcelle Laouroua.....	190
4.32.	PHILONDENX	192
a.	Parcelle Brouquiche.....	192
4.33.	PIMBO.....	195
a.	Parcelles Moulin de Pechevin.....	195
b.	Parcelle Bernuchot (1).....	196
c.	Parcelle Bernuchot (2).....	199
4.34.	POUDENX.....	201
a.	Parcelle Chelon.....	201
4.35.	SAINT-CRICQ-CHALOSSE	202

b.	Parcelle Lespeyreres.....	202
b.	Parcelle Le Bourg.....	204
c.	Parcelle Château de Poudenx.....	205
4.36.	SAINTE-COLOMBE.....	209
a.	Parcelle Moulin de Hauret.....	209
b.	Parcelle Muraille.....	210
c.	Parcelle Le Bourg.....	212
d.	Parcelle Lescoure.....	214
e.	Parcelle Lahounrede.....	215
f.	Parcelle Lempach.....	217
4.37.	SAINT-SEVER.....	219
a.	Parcelle Prouyan.....	219
b.	Parcelle Ladou	220
c.	Parcelle Nauton	221
d.	Parcelle ZA Péré.....	223
e.	Parcelle Dugat.....	227
f.	Parcelle Jouliou de haut (1)	230
g.	Parcelle Jouliou de haut (2)	233
h.	Parcelle L'Espérance	235
4.38.	SAMADET.....	237
a.	Parcelle ZA du Boscq (1)	237
b.	Parcelle ZA du Bosc (2)	238
c.	Parcelle Joua (1)	239
d.	Parcelle Joua (2)	242
e.	Parcelle ZA Lamarque bis	242
f.	Parcelle Le Bourg.....	244
g.	Parcelle Clacazaou (1).....	247
h.	Parcelle Clacazaou (2).....	250
i.	Parcelle Petit-Perrou	251
j.	Parcelle Lestanquet	252
k.	Parcelle Mareins	254
l.	Parcelle Coucut.....	255
m.	Parcelle Lartigue	257
4.39.	SARRAZIET	259
a.	Parcelle Jeanton	259
4.40.	SERRELOUS-ET-ARRIBANS	262

a.	Parcelle Claverie (Le Bourg Nord).....	262
b.	Parcelle Le Bourg (Sud).....	264
4.41.	SERRES-GASTON	265
a.	Parcelle Argaux (Trabay)	265
4.42.	SORBETS	269
a.	Parcelle Bedourets	269
4.43.	URGONS.....	270
a.	Parcelle Trouns (1).....	270
b.	Parcelle Deypres	272
c.	Parcelle Trouns (2).....	274
5.	Tableau récapitulatif des impacts	277
6.	Annexes	287

Introduction

L'étude des milieux naturels - zones humides réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes Chalosse Tursan a été menée dans des zones qu'il était prévu d'urbaniser au démarrage de l'étude.

Elle a eu pour objectifs :

- d'identifier la nature des habitats naturels, caractérisés à partir de la nomenclature EUNIS,
- de localiser les milieux les plus sensibles,
- d'observer les éventuelles espèces patrimoniales floristiques et faunistiques,
- d'identifier les potentialités des sites pour les espèces patrimoniales non observées,
- de rechercher les zones humides.

1. Méthodologie d'étude

1.1 Définition des zones à prospecter

L'étude des milieux naturels et des zones humides a été menée :

- pour l'ensemble des zones à urbaniser (1AU, 2AU), quelle que soit leur destination (habitat, activités, équipements),
- pour les zones urbaines de plus de 0,3 ha situées en dehors des secteurs de densification urbaine, et constituant une consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Les secteurs ayant fait l'objet d'études environnementales (études d'impact, dossier loi sur l'eau) n'ont pas été prospectées (ex : Agrolandes).

De même, les zones à urbaniser qui entrent dans le champ d'application de l'article R 122-2 du code de l'environnement et qui sont soumises soit à la réalisation d'une étude d'impact systématique, soit à un examen au cas par cas, n'ont pas été investiguées. Il appartiendra aux porteurs de projet de mener ces études, d'identifier les enjeux environnementaux de ces zones et de décliner la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser).

1.2 Méthodologie d'étude des habitats naturels

Les entités végétales de la parcelle d'étude sont identifiées par photo-interprétation à partir de photographies aériennes récentes.

Lors du passage sur le terrain, des relevés floristiques et des prises de vue sont réalisés pour les entités de végétation homogènes prédéfinies et pour les nouvelles identifiées sur place. On détermine le type de formation végétale, la structure de la végétation, son état général, son stade d'évolution.

La structure de la végétation et la nature des espèces floristiques qui composent chaque entité permettent de déterminer l'habitat naturel concerné. Les habitats sont rattachés à la nomenclature

EUNIS¹ aussi précisément que possible, ainsi qu'à la nomenclature Natura 2000² pour les habitats d'intérêt communautaire.

Des inventaires floristiques sont réalisés lors des passages de terrain. Les espèces végétales présentant un intérêt patrimonial et les espèces exotiques envahissantes sont recherchées. Leurs stations sont localisées au GPS et cartographiées. Elles sont représentées sur la cartographie soit par des points pour les stations ponctuelles, soit par des polygones pour les stations étendues ou les espèces disséminées dans un habitat.

Les potentialités d'accueil pour la faune sont évaluées à dire d'expert, selon la connaissance que l'on a des espèces animales habituellement présentes dans les types d'habitats rencontrés.

1.3 Méthodologie d'étude des zones humides

a. Contexte réglementaire

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit les zones humides comme des « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année* » (article L.211-1 du code de l'environnement).

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement, Son article 1 est le suivant :

« Pour la mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0. de l'article R.214-1 du code de l'environnement [opérations soumises à autorisation ou à déclaration au titre de la loi sur l'eau], une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1°. Ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 [...];

2°. Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 [...];
- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 du présent arrêté. »

L'article 2 indique que « *s'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.* »

L'article 23 de la loi du 24 juillet 2019, qui concerne la création de l'Office français de la biodiversité, a modifié la définition des zones humides de la façon suivante : « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon*

¹Louvel J., Gaudillat V. & Poncet L., 2013.EUNIS, *European Nature information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce.* MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

²Cahiers d'habitats Natura 2000, la documentation française. Consultables en ligne.

*permanente ou temporaire, **ou dont** la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année ».*

Ainsi, une zone humide peut être caractérisée par :

- l'un ou l'autre des critères sol ou végétation sur les secteurs à végétation spontanée,
- le critère sol sur les secteurs à végétation non spontanée.

b. Protocoles réglementaires

• *Étude de la végétation*

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir des espèces végétales pouvant être relevées. Le nombre, la répartition et la localisation des points de relevé de végétation dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec un point (= une placette) par secteur homogène du point de vue des conditions de milieu. La placette est un cercle dont le rayon dépend de la nature des strates présentes : de 3 pas pour une strate herbacée seule à 12 pas pour une strate arborée présente.

Sur chacune des placettes de relevé, l'examen de la végétation vise à vérifier si celle-ci est caractérisée par des espèces dominantes indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste du 2.1.2. de l'arrêté.

Les relevés visent à recenser les espèces les plus recouvrantes dans chaque strate de végétation (strate arborée, arbustive, strate herbacée), en leur affectant un pourcentage de recouvrement par rapport à la surface de leur strate d'appartenance. En faisant la somme des espèces dominantes de chaque strate on détermine les espèces dominantes dans la placette, toutes strates confondues. L'arrêté comprend une liste d'espèces hygrophiles, indicatrices de zones humides. **Si, dans le relevé examiné, au moins la moitié des espèces dominantes est constituée d'espèces hygrophiles, alors la zone est considérée comme humide.**

• *Étude du sol*

Elle consiste à réaliser des sondages pédologiques et à examiner les échantillons de sol prélevés, selon le protocole décrit dans l'annexe 1 de l'article du 24 juin 2008

L'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec un point (= un sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques (*mésologique : du milieu*).

Chaque sondage doit être d'une profondeur de l'ordre d'un mètre.

Selon l'annexe 1 de l'arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (c'est-à-dire tourbeux) débutant à moins de 50 cm de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 cm ;

- ou de traits réductiques³ débutant à moins de 50 cm de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques⁴ débutant à moins de 25 cm de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide.

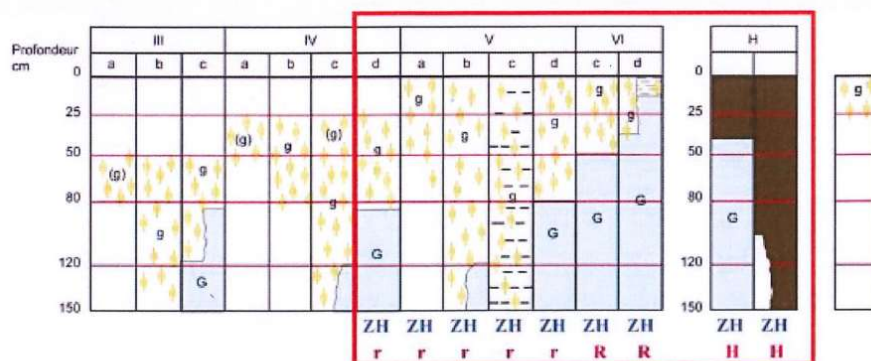
En leur absence, il faut vérifier si l'on est dans un contexte particulier :

- fluvisols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ;
- podzols humiques et humoduriques.

Dans ces cas, l'excès d'eau prolongé ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les 50 premiers centimètres du sol.

L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Les caractéristiques des sols correspondant à des sols de zones humides sont représentées ci-dessous.



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

(g)	caractère rédoxique peu marqué	(pseudogley peu marqué)
g	caractère rédoxique marqué	(pseudogley marqué)
G	horizon réductique	(gley)
H	Histosols	R Réductisols
r	Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)	

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

³ Traits réductiques : aspect du sol résultant d'engorgements permanents ou quasi-permanents par l'eau, qui induisent un manque d'oxygène dans le sol, créant un milieu réducteur riche en fer réduit. L'horizon engorgé présente une coloration verdâtre/bleuâtre sur 95 à 100 % du volume du sol.

⁴ Traits rédoxiques : aspect du sol résultant d'engorgements temporaires par l'eau, induisant une alternance d'oxydation et de réduction du fer présent dans le sol. Il se caractérise par des taches rouille, brunes ou noires correspondant à des précipitations de fer oxydé. Autour de ces taches les zones appauvries en fer (fer réduit) sont pâles ou blanchâtres.

c. Méthodologie utilisée et difficultés rencontrées

Les protocoles exposés ci-dessus ont été suivis. Cependant le grand nombre de parcelles à étudier, sur une surface prévue au départ de 200 ha, et dans un temps forcément limité, a conduit à certains ajustements ; d'autre part quelques difficultés ont été rencontrées.

Chaque parcelle a fait l'objet d'au moins un sondage pédologique ; un seul sondage a été réalisé quand la parcelle était homogène du point de vue de l'habitat, de la topographie et que la surface était inférieure à 1 ha environ. Plusieurs sondages ont été réalisés en cas de parcelle hétérogène ou de grande taille.

La consultation de la cartographie des milieux potentiellement humides de France (*établie par l'INRA d'Orléans et Agrocampus Ouest, site : geosas.fr/portails/?portail=mph*) a permis de localiser le ou les sondages dans les secteurs a priori les plus humides de la parcelle, qui n'occupent donc pas toujours une position centrale. Il a aussi été tenu compte du relief de la parcelle pour positionner le(s) sondage(s) : point bas, dépression ou vallon... Les cartes géologiques du BRGM ont été consultées, ainsi que la carte des sols établie dans le cadre du Référentiel Régional Pédologique d'Aquitaine (*carte des pédopaysages des départements des Landes et de la Gironde, INRAE d'Orléans*), qui donne des indications sur la présence et la fréquence de sols de zone humide dans chaque ensemble identifié.

L'étude de végétation a été faite en priorité en saison favorable. Cependant celle-ci étant limitée dans l'année, toutes les parcelles n'ont pas pu bénéficier des mêmes conditions d'observation. Les mois de mai et juin sont les plus favorables pour les milieux ouverts dans les secteurs non humides, toutefois le fauchage des prairies fin mai ou courant juin raccourcit la période d'observation optimale ; dans ce cas, l'observation de la végétation s'est limitée aux espèces reconnaissables à l'époque du passage. Le passage a toutefois souvent été renouvelé dans ce cas.

La longue période de sécheresse de 2022 a entraîné des difficultés à réaliser des sondages de sol dès le mois de juillet, ce qui a limité la période d'étude du sol. Celle-ci n'a pu reprendre qu'une fois que la pluviométrie a été suffisante pour réhumidifier les sols, soit en mars 2023.

Une autre difficulté est liée à la présence de sols caillouteux rétifs à l'enfoncement de la tarière ; dans ce cas l'étude de sol n'a pu être concluante. D'autres observations réalisées (autres sondages, étude de la végétation) permettent en général de conclure sur la présence probable ou non d'une zone humide.

La présence très fréquente d'horizons de couleur marron ou ocre a également été préjudiciable à une interprétation aisée de la présence de traces d'oxydation dans les échantillons de sol.

Enfin, le choix a été fait de ne pas délimiter les zones humides à partir des sondages de sol, car ceux-ci ne sont pas forcément en nombre suffisant pour avoir une délimitation précise à l'échelle de la parcelle. L'étude du sol vise ici davantage à identifier la présence d'une zone humide sur la zone étudiée, et éventuellement l'importance de sa surface selon le nombre et la répartition des sondages effectués ; certaines parcelles ont en effet fait l'objet de davantage de sondages ou de passages que la situation moyenne du fait de l'intérêt qu'elles suscitaient vis-à-vis d'une éventuelle urbanisation.

2. Présentation des résultats

2.1 Etat initial

Un tableau et une carte récapitulatifs permettent tout d'abord d'avoir une vision d'ensemble des parcelles investiguées. Dans le tableau est indiqué le zonage du PLUi, qui peut avoir évolué dans le temps ; dans ce cas sont inscrits le zonage initial et le zonage final reliés par une flèche.

Les résultats sont ensuite présentés par commune et par fiche, avec autant de fiches que de parcelles ou zones étudiées dans chaque commune. On trouvera dans chaque fiche :

- les identifiants de la parcelle (lieu-dit, surface, zonage retenu dans le PLU),
- la date de la ou des visite(s) de terrain,
- un texte descriptif des habitats naturels présents, avec une ou plusieurs prises de vue,
- une cartographie des habitats naturels, avec une localisation des relevés de végétation et de sol,
- une étude zone humide pour le critère végétation,
- une étude zone humide pour le critère sol,
- une conclusion finale sur les enjeux patrimoniaux de la parcelle et sur la présence d'une zone humide dans celle-ci.

Les relevés de végétation et les résultats des sondages de sol figurent en annexe.

2.2 Impacts de l'urbanisation

Une fois que le zonage des diverses parcelles a été établi, l'impact de l'ouverture à urbanisation a été étudié. Les zones AU qui font l'objet d'une Opération d'Aménagement Programmée (OAP) et les zones U de plus de 0,3 ha évoquées dans le § 1.1 sont concernées.

Les fiches des parcelles étudiées mais qui ont finalement été retirées de l'urbanisation ont pour la plupart été laissées, certaines zones disposant d'enjeux pour le milieu naturel. Dans ce cas leur retrait peut être considéré comme une mesure d'évitement, puisque leur ouverture à urbanisation était prévue au départ. Les mesures de réduction sont également indiquées lorsqu'elles existent du fait de l'OAP proposée ou de la réduction de la surface de la zone à urbaniser.

Plusieurs nouvelles zones à urbaniser ont été transmises alors que l'étude du milieu naturel était close, dans ce cas il n'y a pas eu de visite de terrain et l'analyse des milieux s'est faite à partir d'une photo-interprétation.

Un tableau récapitulatif des principaux enjeux et impacts pour chaque zone figure dans le § 5.

3. Tableau et carte récapitulatifs des zones prospectées

Commune	Localisation/Lieu-dit	Surface aire d'étude	Zonage PLUi		Date terrain	Nature	Nb relevés végétation	Nb de sondages sol	Présence ZH	Autre enjeu écologique fort	Commentaires
			Libellé	Surface (ha)							
Arboucave	Nord/Le Bourg	0,42	1AU	0,42	15/03/2023 23/06/2023 25/01/2024	Prairie	-	2	Zone humide sol		
	Est/L'Ecole	0,36	UB	0,36	15/03/2023 23/06/2023	Prairie	2	1	-		
	Ouest/ Bigneblanque	0,65	UB→ AU	0,52	23/06/2023 25/01/2024 23/05/2024	Prairie, friche, haie arborée	6	4 dont 1 non concluant	Zone humide végétation en partie (275 m²)		
Aubagnan	Nord-ouest / Le bourg	2,72	UB→ AU	2,47	20/12/2023 21/12/2023 25/01/2024 23/05/2024	Jachère, prairie, pâture	3	5	Zone humide végétation en partie (122 m²)		
Audignon	Nord/ L'école	0,54	UB	0,32	13/05/2022	Friche	2	1	-		
	Est / Mouréou	1,53	1AU	1,53	13/05/2022	Prairie, haie	4	1	-	Haie arborée intéressante pour la faune	
	Sud/Claverie	0,32	UH	0,45	30/03/2023 29/06/2023	Prairie, alignement de chênes, talus herbeux	1	1	-		
	Sud/Castagnet	0,8	1AUarc	0,8	29/04/2024	Prairie	2	2	-		
Aurice	Nord/Laouzet	2,07	1AU	1,38	16/02/2023 29/06/2023	Pelouse, culture	1	2	-		
	Ouest /Le Bourg	2,2	1AU	2,2	16/02/2023 29/06/2023	Culture, prairie, verger, haie, bosquet	3	2	-		
	Sud/ZA Péré	0,76	1AUX→ UXd1	0,71	11/04/2023 29/06/2023	Prairie, friche, alignement de robiniers	3	1	-	Chênes âgés, haie arborée intéressants pour la faune	
Banos	Nord/Grande Salle	0,58	1AU	0,56	16/02/2023 24/05/2024	Haie arborée, prairie de fauche	2	1	-		
Bas-Mauco	Est/ Lande de Peydelin	2,14	1AU	0,8	12/05/2022	Lande, boisement	2	9	Zone humide sol localement au sud-est	Choin noirâtre Bosquet de chênes âgés	
Bats	Sud-ouest/Croix du Boue	0,53	AU→N		30/03/2023 25/01/2024 23/05/2024	Lande à Fougère aigle arborée	1	6 dont 1 non concluant	-	Couleuvre verte et jaune protégée Chêne et Châtaigniers âgés intéressants pour la faune	
	Sud-est/Lahitte	0,59	2AU	0,53	25/01/2024	Culture	-	2	-		
	Sud-est /Rouan	0,48	2AU	0,48	25/01/2024	Culture	-	2	-		
Castelnau-Tursan	Sud/ Tisne	0,57	1AUarc →1AUb	0,25	21/06/2022 6/07/2022	Prairie, roncier	3	2 dont 1 non concluant	-		Prairie fauchée
Cauna	Ouest/Claous	2,31	1AU	2,31	21/02/2023	Jachère	-	2	-		
	Est / Claous	0,68	1AU→ UB	0,26	21/02/2023 31/05/2023	Saulaie, haie arborée, roncier, prairie et bord herbeux	3	1	Zone humide végétation sur la partie nord (3626 m²)		
Coudures	Sud/Derrière le Paou	0,96	1AU	0,92	21/12/2023 16/01/2023 24/05/2024	Prairie, haie arborée	3	3	-		
	Nord-ouest / Peyroun	2,02	1AU→ 1AU + UB	2,02	16/01/2024 24/05/2024	Jachère, culture, fossé	2	3	-		
	Nord-ouest/Peyroun	0,40	UB	0,37	16/01/2024 24/05/2024	Prairie, roncier, fossé	5	1	-		

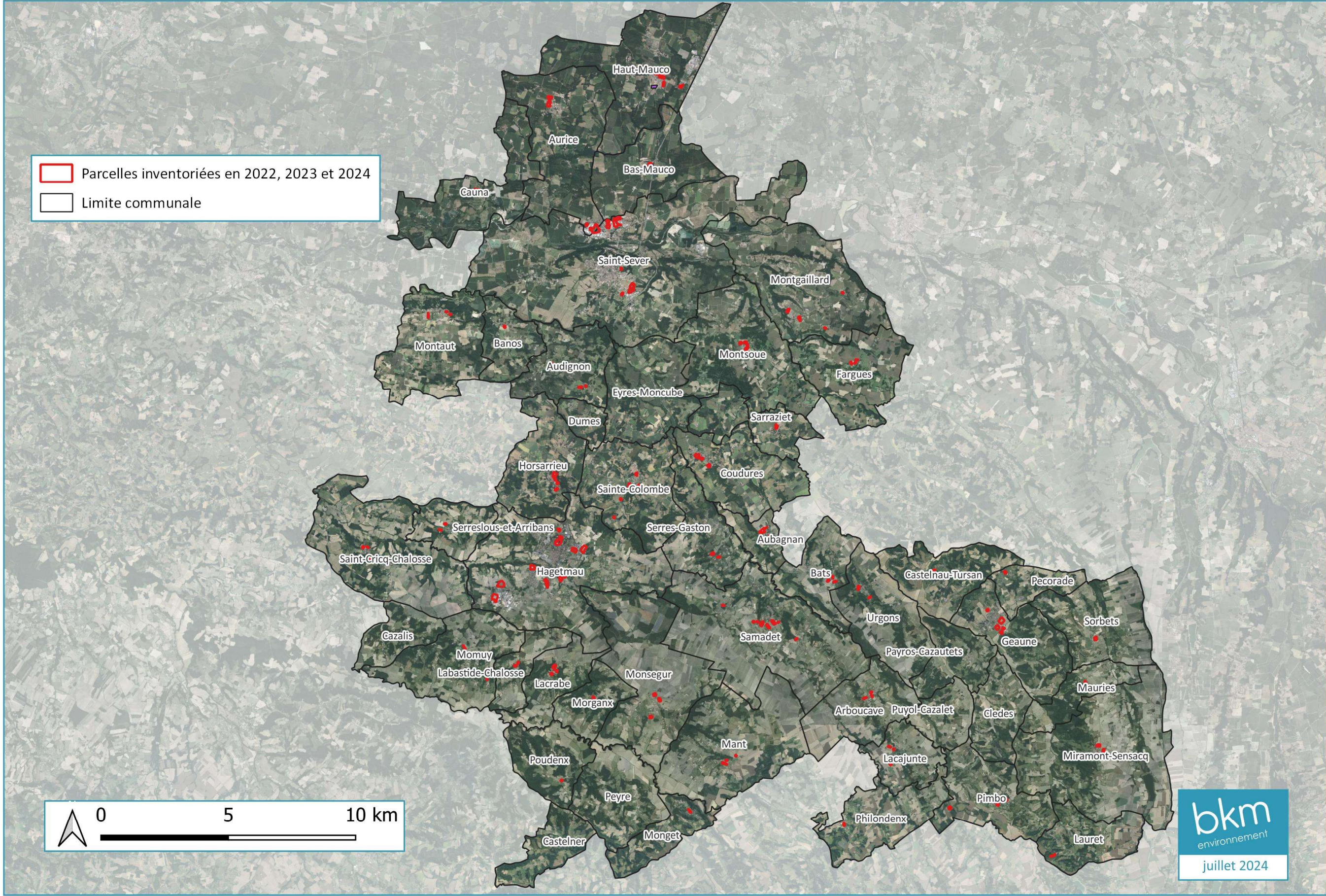
Commune	Localisation/Lieu-dit	Surface aire d'étude	Zonage PLUi		Date terrain	Nature	Nb relevés végétation	Nb de sondages sol	Présence ZH	Autre enjeu écologique fort	Commentaires
			Libellé	Surface (ha)							
	Ouest/Derrière Le Paou	0,58	1AU	0,58	16/01/2024 24/05/2024	Prairie	1	2	-		
Eyres-Moncube	Ouest/Cabasse	0,31	UH→A		09/03/2023 31/05/2023	Roncier, friche, fourré, prairie	3	1	-		
	Sud/Chaye	0,99	1AUarc→1AUa	0,99	29/04/2024	Culture, cours d'eau	-	2	-		
Fargues	Nord/Hourquei	0,35	UBa→A		16/01/2024	Culture	-	3	-		
	Sud/Bellevue	0,4	UBa	0,4	16/01/2024 23/05/2024	Prairie, haie arbustive	2	2	-		
	Est/Bourg	0,52	1AUarc	0,52	29/04/2024	Culture, haie ornementale	-	2	-		
Geaune	Est/ La ville sud (1)	3,30	AU→2AU	3,3	21/06/2022 06/07/2022 29/04/2024	Culture	-	6	-		
	Sud/ La ville sud (2)	1,85	AU		21/06/2022 06/07/2022 06/04/2023	Prairie, friche, verger...	1	(2 non concluant (2022)) 2 (2023)	Zone humide sol	Alignement de chênes âgés à l'est intéressant pour la faune	Prairie fauchée
	Sud-est/ ZA Bourdet Ouest	1,02	1AUX	1,02	21/06/2022 6/07/2022 06/04/2023	Culture	-	1 (2022) 3 dont 1 non concluant (2023)	-		
	Nord/Village artisanal	0,68	1AUE	0,68	06/04/2023 23/06/2023	Jachère	1	1	-		
	Nord/Pantagnan	0,68	1AU	0,68	6/04/2023 23/06/2023	Prairie, ronciers, culture	1	1	-		
Hagetmau	Nord/Pinot (Moundette)	0,82	UB	0,82	13/05/2022	Culture	-	1	-		
	Nord/Bellevue	1,02	UB	1,35	13/05/2022	Prairie, haies	2	1	-		
	Nord/Moundette (Bellevue)	0,9	UBv	0,71	13/05/2022	Prairie avec joncs, saules localement	3	1	Zone humide végétation au nord (1228 m²)		
	Est/ Molia	2,28	1AU et UBv	2,21	07/06/2022	Prairie, culture, verger...	2	3	-	Enjeu hydraulique	Prairie fauchée
	Sud-ouest/ Busqueton	2,55	AU	2,55	07/06/2022	Culture	-	2	-		
	Sud/ Labordedaouaga (la Providence)	1,24	UB	1,24	07/06/2022	Culture	-	1	-		
	Sud/ Labordedaouaga (Coupès)	2,59	UB	1,07	07/06/2022	Prairies et culture Parcelle viabilisée (1,38)	3	1 1	-	Cisticole des joncs protégée	
	Sud-ouest/ZAE Sud	4,54	1AUX	3,51	07/04/2023 16/05/2023	Culture, prairie, lande	1	5	-	Chênes et tronc mort intéressants pour la faune	
	Bellevue	3,66	1AU	3,66	26/04/2023 21/12/2023	Plantation, prairie, culture, haie	-	7	Zone humide sol en grande partie	Chênes remarquables et haie arborée intéressants pour la faune	
	Sud-est/Larriet	2,77	2AUE	1,5	17/01/2024 24/05/2024	Prairie mésohygrophile, prairie à joncs, fossé	3	11	Zone humide sol en partie		
	Est/Moscou	3,5	1AU		17/01/2024	Culture	-	7	Zone humide sol		
Haut-Mauco	Nord/ Bourg est	2,77	1AU	2,77	12/05/2022	Culture	-	3	-		
	Est/ Bigarre	0,92	1AU→UB	0,92	12/05/2022	Friche	1	1	-		
	Bourg ouest	2,34	1AU	2,67	17/02/2023	En construction ?					

Commune	Localisation/Lieu-dit	Surface aire d'étude	Zonage PLUi		Date terrain	Nature	Nb relevés végétation	Nb de sondages sol	Présence ZH	Autre enjeu écologique fort	Commentaires
			Libellé	Surface (ha)							
	Nord/Mina	3,61	1AU	1,91	17/02/2023	Culture, cours d'eau	-	4	-	Enjeu hydraulique en limite au nord	
	Est/Parroc	1,01	AU→UH	0,99	17/02/2023	Jachère	-	1	-		
Horsarrieu	Nord/La Croutz	0,98	AU→ N		17/05/2023	Prairie	1	1	-	Un pied de Sérapias en soc ZNIEFF	
	Bourg	2,52	1AU	1,59	17/05/2023 26/01/2024 24/05/2024	Jachère, haie	2	2		Haie arborée diversifiée intéressante pour la faune	
	Sud/Biarn	0,53	UB	0,42	27/04/2023	Prairie, petit bosquet, alignement de chênes, fossé	1	1	-		
	Sud/Passe		1AU	0,74	26/01/2024	Prairie	Fauchée	2	-		
	Sud/Le Bourg	0,34	UBa	0,34	03/03/2023 16/05/2023	Prairie	1	1	-		
Labastide Chalosse	Nord/Le Bourg	0,64	UBa	0,50	27/03/2023 16/05/2023	Prairie	1	1	-		
	Nord/Mongbeit	0,39	UBa	0,39	27/03/2023 16/05/2023 24/05/2024	Prairie	1	1	-		
Lacajunte	Ouest/ Sabres	0,5	UB	0,44	21/06/2022 7/07/2022	Culture	-	1	-		30 1rs cm très secs
	Sud/ Sabres	0,33	UB	0,33	21/06/2022 7/07/2022 16/03/2023	Prairie avec repousses	1	2 dont 1 non concluant (2022)	-		Sol très sec, cailloux
	Sud/Bruhon	0,46	UH	0,2	16/03/2023 23/06/2023 24/05/2024	Prairie pâturée	1	1	-		
Lacrabe	Nord-ouest/Eglise	1,69	UB	0,2	27/03/2023 16/05/2023	Culture, pâture, fossé	1	2 non concluants	Non concluant		Roche dure à 60 cm Fossé en eau
	Est/Ecole	0,46	1AUarc	0,46	27/03/2023 16/05/2023	Prairie	2	2 dont 1 non concluant	-		
	Sud/Bignassot	0,7	1AUarc	0,7	27/03/2023 16/05/2023	Prairie	1	1	-		
Lauret	Est/Pierrot	0,35	1AUarc	0,35	16/03/2023 23/06/2023	Prairie, bosquet de jeunes arbres	1	1	-		Sol extrêmement sec
	Ouest/Pierrot	0,33	1AUarc	0,13	16/03/2023 23/06/2023	Prairie avec quelques joncs, fossé	2	1	-		Sol extrêmement sec
Mant	Sud/Bieou	1,08	1AU	1,08	15/03/2023 23/05/2024	Prairie, pâture, fossé, roncier	2	1	-		
Mauries	L'église	0,46	1AUarc	0,46	21/06/2022 7/07/2022 16/03/2023	Prairie	1	2 non concluants (2022) 1 (2023)	-	Alignement de chênes intéressants pour la faune	Sol très sec et cailloux
Miramont-Sensacq	Nord/ Le Bourg	1,21	1AU	1,21	16/03/2023 20/12/2023 24/05/2024	Prairie, roncier	3	9 dont 1 non concluant	Zone humide sol en grande partie		
	Est/Le Bourg	0,79	1AU→ A		16/03/2023	Culture/sol nu	-	1 sondage et 1 vérification	Zone humide sol		

Commune	Localisation/Lieu-dit	Surface aire d'étude	Zonage PLUi		Date terrain	Nature	Nb relevés végétation	Nb de sondages sol	Présence ZH	Autre enjeu écologique fort	Commentaires
			Libellé	Surface (ha)							
	Sud/Le Bourg	0,73	UB	0,34	16/03/2023 23/06/2023	Prairie avec arbres fruitiers	1	1	-		Quelques joncs épars en bas de pente
Momuy	Nord/Garenne	0,55	1AUarc	0,62	27/03/2023	Culture	-	1	-		
	Nord/ Guilhbouidiou	0,39	UBa→N		03/03/2023	Prairie à joncs	-	3	Zone humide sol		Présence de joncs Fossé en eau
	Sud/Lubet	0,47	1AUarc	0,6	27/03/2023	Vigne	-	1	-		
	Sud-est/Sarthou	0,3	UH	0,3	03/03/2023 16/05/2023	Prairie	1	1	-		
Monget	Nord/Le Bourg	0,65	UBa	0,3	15/03/2023 23/06/2023	Friche, mare, pâture	3	1	-	Mare avec amphibiens	
Monségur	Nord /Lou Guichat	1,05	1AU→UB	0,8	16/05/2023	Culture	-	1	-		
	Est/Guimounat	1,13	1AU	1,06	16/05/2023	Culture	-	1	-		
	Sud/Pléchat	0,98	1AUarc	0,98	16/05/2023	Prairie, alignement d'arbres	1	1	-	Alignements d'arbres intéressants pour la faune	
Montaut	Nord-ouest/Le Bourg	0,64	UB→1AU	1,75	16/02/2023 31/05/2023	Prairie de fauche, culture, fourré, haie arborée	1	1	-	3 chênes âgés intéressants pour la faune	
	Nord/Ecole	0,37	UB		06/03/2023 31/05/2023	Prairie pâturée	1	1	-		
	Nord-Est /Ecole	0,33	UB	0,12	16/02/2023 31/05/2023	Prairie embroussaillée et jeune boisement	2	1	-	Lotier très étroit et Lotier hispide protégés	
Montgaillard	Sud-ouest/ La Bourdette	1,18	1AU	1,18	13/05/2022	Friche	1	3 dont 2 non concluants	-		Cailloux ou sol dur
	Sud-ouest/Lhoy	1,13	AU	1,13	30 /03/2023	Culture	-	1	-		
Montsoué	Nord-ouest/Belloc	0,74	1AU	0,74	9/03/2023 31/05/2023	Prairie mésohygrophile, Alignement d'arbres, haies	1	1	-	Chênes âgés intéressants pour la faune et Lotier très étroit et Lotier hispide protégés	
	Nord/Lafouquille sud	0,77	1AU	0,77	9/03/2023 31/05/2023	Jeune friche, roncier, jardin	1	1	-	Lotier très étroit protégé et deux Pins massifs	
	Nord-est/Peyre	0,39	UB	0,30	09/03/2023 31/05/2023	Prairie, lande, haie arbustive	2	2 dont 1 non concluant	-		
	Est/Peyre	1,18	UB→1AU	1,35	09/03/2023	Culture, chemin	-	1	-		
Morganx	Gramp Pemule	0,87	1AU	0,87	03/03/2023 16/05/2023	Prairie, haie, roncier	2	2	-		
Pecorade	Nord-ouest/Laouroua	0,8	1AUarc	0,81	21/06/2022 07/07/2022 11/04/2023	Vigne, prairie	1	1 non concluant (2022) 1 (2023)	-	Lotier très étroit protégé	
Philondenx	Nord/ Brouquiche	0,7	1AUarc →1AUb	0,48	21/06/2022 7/07/2022	Culture	-	1	-		
Pimbo	Ouest/ Moulin de Pechevin (Nord)	0,49	1AUarc → A		06/04/2023 23/06/2023	Prairie	1	1	-		
	Ouest/Moulin de Pechevin (Sud)	0,48	1AUarc → A		06/04/2023 23/06/2023	Prairie	1	1	-		
	Est/Bernuchot (1)	0,91	1AU	0,91	06/04/2023 23/06/2023	Prairie, culture, pelouse, Haie arborée	3	1	-	Chêne intéressant pour la faune	
	Nord-Est/Bernuchot (2)	0,47	UH	0,47	06/04/2023 29/04/2024 23/05/2024	Prairie et talus herbeux	1	1	-		

Commune	Localisation/Lieu-dit	Surface aire d'étude	Zonage PLUi		Date terrain	Nature	Nb relevés végétation	Nb de sondages sol	Présence ZH	Autre enjeu écologique fort	Commentaires
			Libellé	Surface (ha)							
Poudenx	Sud/Chelon	0,41	UBa	0,41	27/03/2023 26/06/2023	Fourré	1	1			Majeure partie inaccessible
Saint-Cricq-Chalosse	Nord-ouest/Lespeyres	0,6	UB	0,27	03/03/2023 06/03/2023 16/05/2023	Prairie, culture, jardin, jeune haie arborée	1	3	Zone humide sol en partie sud (2 sondages)		Présence de joncs
	Nord-est / Le Bourg	0,32	UA	0,32	06/03/2023 16/05/2023	Pelouse, Haie arborée, Haie arbustive	1	1	-		
	Sud-est/Château de Poudenx	2,22	AU	2,22	06/03/2023 16/05/2023	Prairie, jachère, ronciers, bosquet, culture	3	3	-	Quelques joncs	
Sainte-Colombe	Sud/Moulin de Hauret	0,44	Uxd→N		7/04/2023	Culture	-	1	Zone humide sol		
	Sud/Muraille	0,43	UH→N		26/04/2023	Prairies, fourré, roncier	5	2	Zone humide végétation	Sérapias en soc ZNIEFF	
	Ouest/Le Bourg	1,06	1AUarc → 1AUa	0,93	26/04/2023	Prairies, culture, pelouse, haie arborée, jardin	3	1	-	4 chênes âgés intéressants pour la faune Rosier toujours vert ZNIEFF	
	Est/Lescoure	0,3	UBa	0,3	26/04/2023	Parc arboré	1	1	-		
	Est/Lahounrede	1,05	UBa → UB + N		26/04/2023	Jachère	1	1	-		
	Nord/Lempach	0,72	1AUarc → 1AUB	0,72	27/04/2023 17/05/2023	Prairie	2	2	-		
Saint-Sever	Est/ Prouyan	0,48	UBv	4,78	12/05/2022	Prairie	1	1	-		
	Est/Ladou	2,48	AU	2,48	28/04/2023	Culture	-	3	Zone humide sol		
	Est/Nauton	1,94 + 0,62 = 2,56	1AU	2,56	9/03/2023 28/04/2023	Jachère, jardin privé, haie arborée	-	4	Zone humide sol		
	Nord / ZA Péré	7,35	1AUX → UXd	8,37	07/04/2023 11/04/2023 29/06/2023	Fourrés, haies, pelouse, bambouseraies, friches, mares	9	9 dont 3 non concluants	-		En grande partie inaccessible
	Nord/Dugat	3,2	1AUX	0,76	28/04/2023	Pâture, Fourré, haie exotique	3	4 dont 1 non concluant	-		
	Nord/Jouliou de Haut (1)	4,26	AUX → N		28/04/2023 17/05/2023	Ripisylve, cours d'eau, haie arbustive, culture	3	6	Petite partie en zone humide sol	Belle ripisylve	
	Nord /Jouliou de Haut (2)	1,72	AUX → N		17/05/2023	Friche, prairie, roncier, mare	1	3 dont 1 non concluant	Partie est en zone humide sol	Mare	
Samadet	Ouest/ ZA du Boscq	0,46	UXd	0,46	7/06/2022	Culture, prairie et fourré	1	1	-		
	Sud-ouest/ Joua	1,50	UB	1,26	09/06/2022	Petit parc, verger	-	1			Petit parc et verger fauchés
	Sud/ ZA Lamarque bis	1,41	1AUx	1,41	09/06/2022 23/06/2023	Prairie, talus herbeux, alignement d'arbres	1	1	-		
	Sud-est/ Le Bourg	0,66	1AU	0,58	21/06/2022 6/07/2022 30/03/2023 21/12/2023 24/05/2024	Prairie à joncs Prairie, haie, fossés, roncier	4	3 non concluants (2022) 5 (2023)	Parcelle ouest en grande partie en zone humide sol		
	Sud-est/Clacazaou (1)	0,84	1AU	0,66	27/04/2023	Culture, prairie, haie arbustive, fossé	-	2	Zone humide sol au sud-ouest		
	Sud-est/Clacazaou (2)	0,3	UB	0,3	27/04/2023	Culture	-	1	-		

Commune	Localisation/Lieu-dit	Surface aire d'étude	Zonage PLUi		Date terrain	Nature	Nb relevés végétation	Nb de sondages sol	Présence ZH	Autre enjeu écologique fort	Commentaires
			Libellé	Surface (ha)							
	Sud-est /Petit-Perrou	0,43	UH	0,33	27/04/2023	Prairie	1	1	-		
	Sud/Lestanquet	0,35	UH	0,32	27/04/2023	Culture, pelouse entretenue	-	1	-		
	Ouest/Mareins	0,41	UH	0,17	27/04/2023	Prairie, Bosquet, Jardin privé	1	1 non concluant après 7 tentatives	-		
	Ouest/Coucut	0,46	UH	0,46	27/04/2023	Prairie, chemin, bord de route, fossé	1	1	-		
	Ouest/Lartigue	0,46	UH	0,46	26/01/2024	Culture, bande enherbée	-	2	-		
Sarraziet	Nord/ Jeanton	1,30	1AU	1,3	13/05/2022	Prairie	2	1	-	Qqs pieds de Serapias ZNIEFF	
Serrelous-et-Arribans	Nord-ouest/Claverie	0,5	1AUarc	0,5	06/03/2023 16/05/2023	Prairie, fourré, fossé	1	1	-		
	Ouest/Le Bourg	0,39	1AUarc	0,39	29/04/2024	Jachère	Fauchée	2			
Serres-Gaston	Nord-ouest/Argaoux	1	1AUarc	0,73	09/06/2022 17/05/2023	Prairie, haies arborées, fourré	1	4	Zone humide sol au sud	Haie arborée intéressant pour la faune et Sérapias en soc ZNIEFF	
Sorbets	Est/ Bedouret	1,21	1AU	1,21	07/07/2022 20/12/2023	Culture	-	3	-		
Urgons	Ouest/Trouns	0,57	1AU	0,57	21/06/2022 06/07/2022	Culture	-	1	-		
	Est/Deypres	0,42	1AUarc	0,42	27/04/2023	Prairie mésohygrophile	1	1	-		
	Sud/ Trouns	0,29	UB	0,11	29/04/2024 23/05/2024	Prairie, fourré, roncier, zone à joncs	5	1	Zone humide végétation moitié ouest (1384 m²)	Sérapias en soc et Rosier toujours vert ZNIEFF	

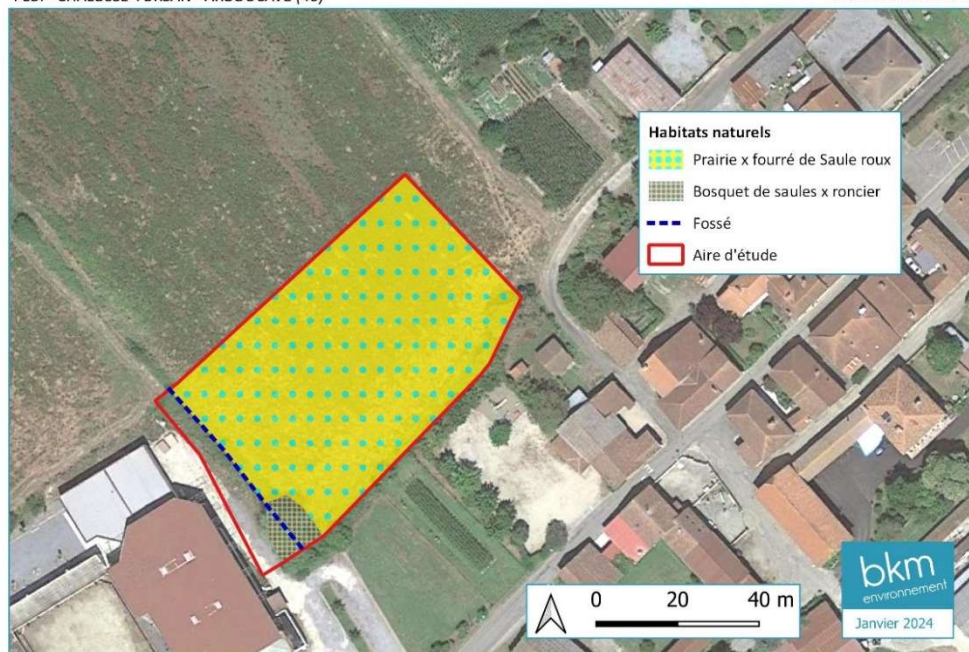


4. Fiches par commune

4.1. ARBOUCAVE

a. Parcelle Le Bourg

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – Le Bourg	1AU	0,42	15 mars, 23 juin 2023 et 25 janvier 2024
Description des habitats			
Cette parcelle située à proximité des arènes d'Arboucave est une prairie accompagnée de nombreux saules (Code EUNIS E3.41 x F9.2 : « Prairies atlantiques et subatlantiques humides x Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à <i>Salix</i> »). Au sud-ouest un bosquet de saules est présent, ainsi qu'un fossé relié au nord à un cours d'eau intermittent. Les espèces dominantes de la prairie sont : la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), le Liseron des haies (<i>Convolvulus sepium</i>), le Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>). On trouve également d'autres espèces plus ou moins hygrophiles comme le Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>) et la Ficaire fausse renoncule (<i>Ficaria verna</i>). Le Cresson des fontaines (<i>Nasturtium officinale</i>), la Menthe aquatique (<i>Mentha aquatica</i>) ou encore l'Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>) se trouvent à l'intérieur ou sur les bords du fossé intermittent, qui peut être intéressant pour la faune semi-aquatique.			
 Prairie x fourré de Saule roux			
 Fossé			
 Bosquet de saules			



Étude zone humide sol

2 sondages pédologiques (S1 et S1') ont été positionnés dans la prairie. **Le sol montre des signes d'hydromorphie à faible profondeur avec une nappe apparaissant dès 20 cm pour S1.**



Étude zone humide végétation

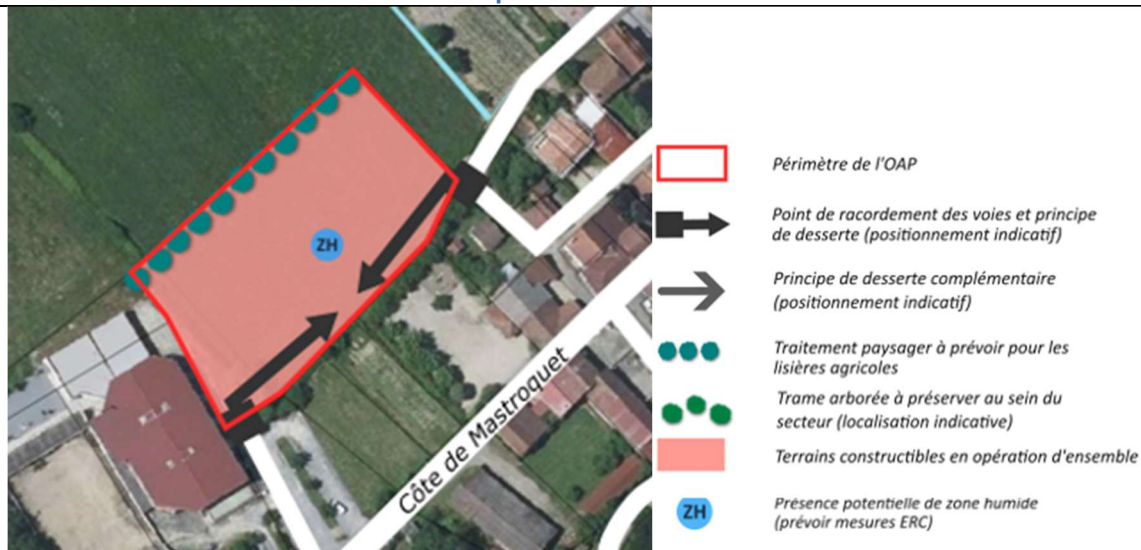
La parcelle constitue probablement une zone humide selon le critère végétation au vu des espèces présentes.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable en ce qui concerne sa flore et sa faune, bien qu'elle puisse accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts et semi-

aquatiques. Toutefois, les sondages de sol ponctuellement réalisés et la végétation présente attestent d'un sol probablement humide sur tout ou partie de la parcelle.

Impacts de la zone AU



L'urbanisation de cette parcelle aura **des conséquences modérées sur la faune et la flore**, de nature commune, de cette parcelle située en limite d'urbanisation. Cependant **elle risque de supprimer une zone humide** sur une surface maximale de 0,42 ha.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

Aucune mesure d'évitement et de réduction n'étant prévue à ce stade, **l'impact résiduel de cette zone AU est moyen**. Le porteur de projet devra procéder à une délimitation de la zone humide pour évaluer plus précisément l'impact de l'urbanisation sur cette parcelle, et pour envisager d'éventuelles mesures compensatoires.

b. Parcelle l'École

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est – L'École	UB	0,36	15 mars et 23 juin 2023

Description des habitats

Cette parcelle borde la rue de l'Ecole et elle est entourée d'habitations et de prairies. Elle se compose de deux prairies mésophiles de fauche (Code EUNIS E2.21 : « Prairies de fauche atlantiques ») séparées par un fossé.

Les espèces principales recensées dans la prairie à l'ouest sont le Ray-Grass (*Lolium perenne*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*) et la Houle laineuse (*Holcus lanatus*). Autour du fossé poussent quelques ronciers. Le bout de prairie à l'est est constitué de la Fétuque élevée (*Schedonorus arundinaceus*), du Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), du Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*) et de la Gesse des près (*Lathyrus pratensis*).



PLUi - CHALOSSE-TURSAN - ARBOUCAVE (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS Fond de carte : BDORTHO IGN 2021 Source : BKM Environnement	
Étude zone humide sol 1 sondage pédologique (S2) a été positionné dans la prairie de l'ouest. Le sol montre des signes d'hydromorphie seulement à partir de 30 cm. Le sol trop compact n'a pas permis de poursuivre le sondage après 100 cm. Toutefois en se référant aux classes d'hydromorphie du GEPPA, il ne s'agirait pas d'un sol de zone humide puisque ce sol correspondrait à la classe IVc, non humide.	
Étude zone humide végétation Deux relevés de végétation ont été placés dans chacune des deux prairies (R1 et R2). Aucun des deux relevés n'est indicateur d'une végétation humide. Il ne s'agit pas d'une zone humide selon le critère végétation.	
Conclusion Cette parcelle n'a pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts et il ne s'agit pas d'une zone humide.	
Impacts de la zone UB Suppression d'une prairie sans enjeu particulier et d'un fossé. Impact résiduel faible.	

c. Parcelle Bigneblanque

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Ouest – Bigneblanque	1AU	0,65	23 juin 2023, 25 janvier et 23 mai 2024
Description des habitats Il s'agit d'une parcelle située à l'ouest du bourg d'Arboucade, qui longe le bord sud de la côte de Mastroquet. Cette parcelle est entourée de prairies. Elle comprend plusieurs entités dont une friche herbacée, une zone à ronces et à fougères, une haie arborée, des prairies ainsi qu'une zone construite, et qui présente une pente descendante assez forte d'ouest en est.			

La friche herbacée (Code EUNIS I1.5 : « Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées ») à l'ouest est composée de Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), de Liseron des haies (*Convolvulus sepium*) et de Centaurée trompeuse (*Centaurea decipiens*). C'est une zone très perturbée par le passage des engins.

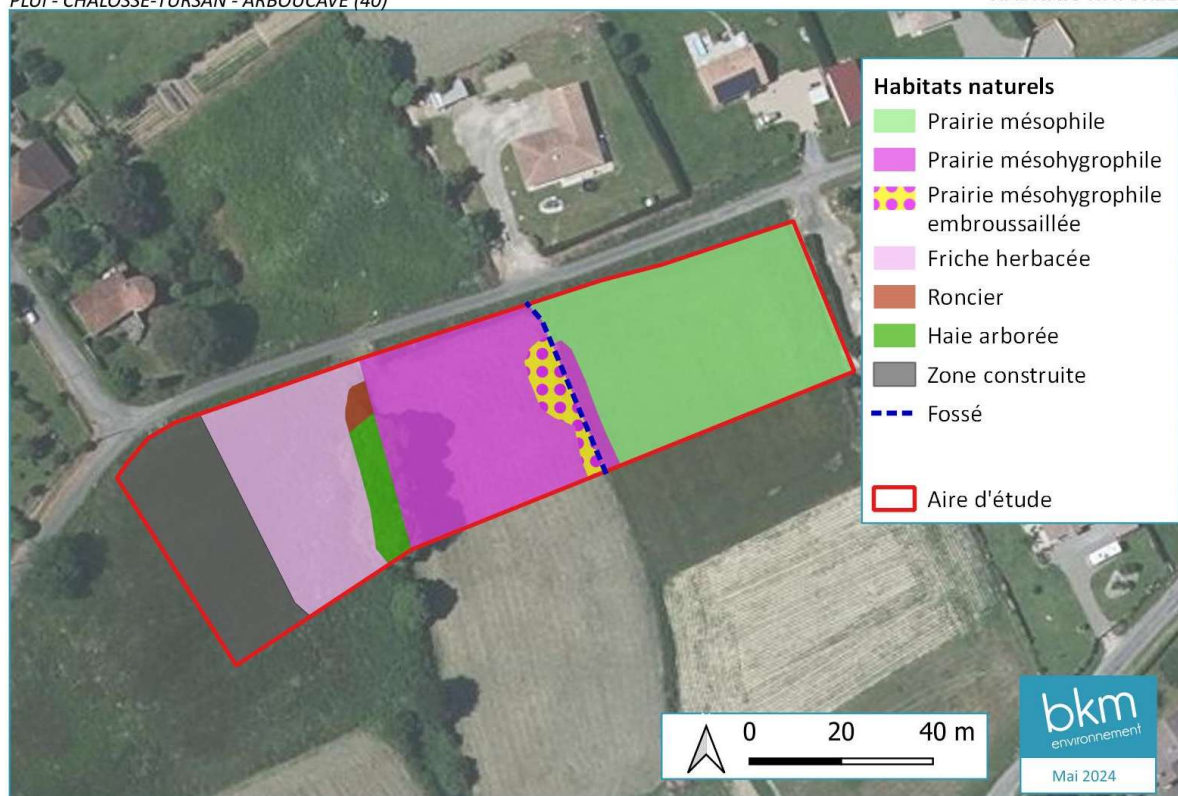
La haie arborée (Code EUNIS G5.1 : « Alignement d'arbres ») se compose majoritairement du Châtaigner (*Castanea sativa*). De plus, un roncier (Code EUNIS F3.131 : « Ronciers ») est présent dans la continuité nord de la haie.

La prairie de fauche la plus à l'ouest est dominée par le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) et par une espèce hygrophile, la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*). De plus, la Ronce bleue (*Rubus caesius*) et la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) dominent une partie de cette prairie qui s'embroussaille à l'est.

Le fossé est envahi d'espèces hygrophiles comme le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), le Saule roux (*Salix atrocinerea*) et la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*).

Enfin, la prairie la plus à l'est comprend notamment la Fétuque élevée (*Schedonorus arundinaceus*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Lotier des marais (*Lotus pedunculatus*) ainsi que quelques pieds de Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*), une espèce exotique envahissante.



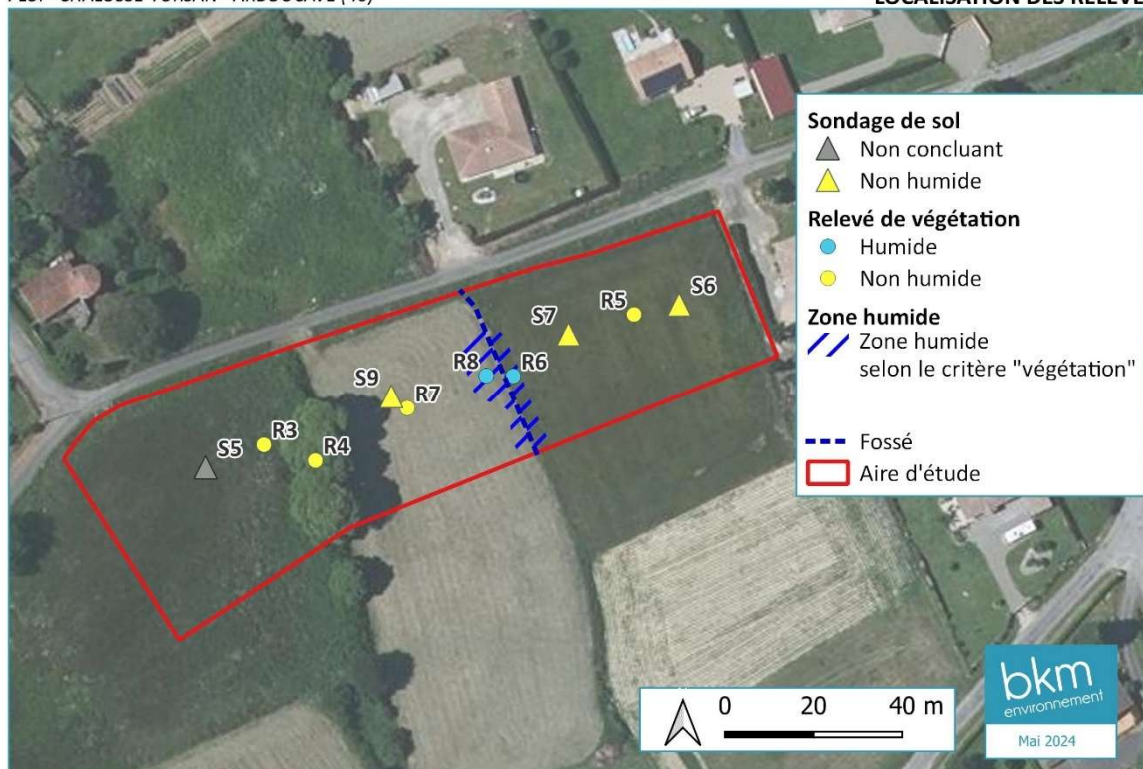


Étude zone humide végétation

Six relevés de végétation ont été réalisés, dans la friche (R3), dans la haie arborée (R4), dans la prairie à l'est et sa bordure ouest (R5 et R6), dans la prairie à l'ouest et sa partie embroussaillée (R7 et R8). **Les relevés R6 et R8 révèlent une végétation de type humide. Les espèces hygrophiles dominantes relevées sont le Lotier pédonculé (*Lotus pedunculatus*), la Ronce bleue (*Rubus caesius*) et la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*). De plus, le fossé abrite également une végétation hygrophile, il est en zone humide.**

Étude zone humide sol

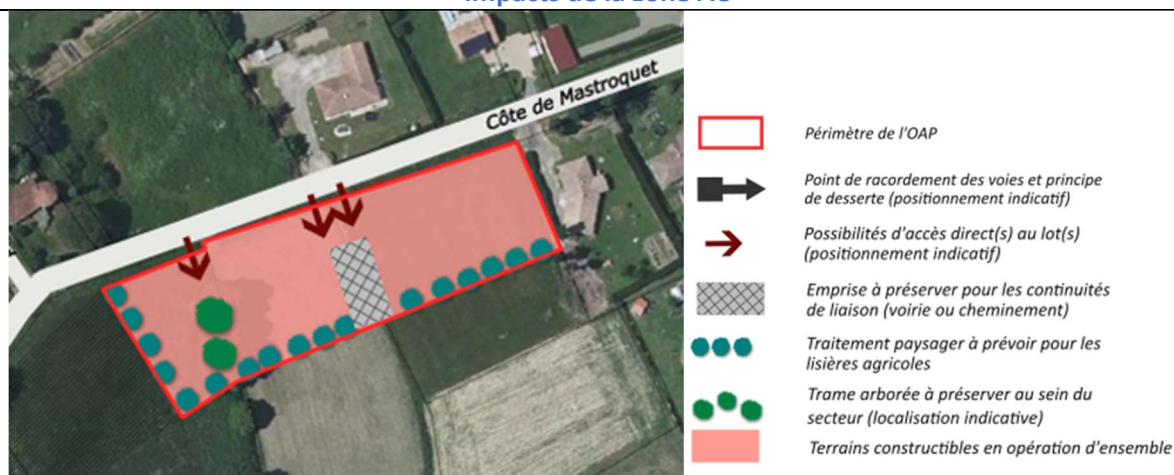
Trois sondages ont été réalisés dans les prairies. Ces sondages ne présentent pas de signes d'hydromorphie avant 25 cm, ni de gley en profondeur, ils ne sont pas caractéristiques d'un sol humide. De plus, un sondage a été réalisé dans la friche mais s'est avéré non concluant pour cause de refus de tarière, même après de nombreuses tentatives. Cette expertise pédologique **ne révèle pas de sol de nature humide.**



Conclusion

En dehors du fossé et de ses abords qui sont en zone humide, cette parcelle n'a pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts et que la jeune haie arborée soit favorable à la faune arboricole. Les sondages indiquent un sol de nature non humide. Les abords du fossé peuvent être préservés sur une largeur de quelques mètres (bande enherbée par exemple).

Impacts de la zone AU



L'urbanisation de cette parcelle aura des conséquences modérées sur la faune et la flore de cette parcelle, qui abrite des habitats communs. Cependant elle risque de supprimer un fossé central et sa zone humide riveraine. L'impact est cependant faible au vu de la surface concernée (275 m²).

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

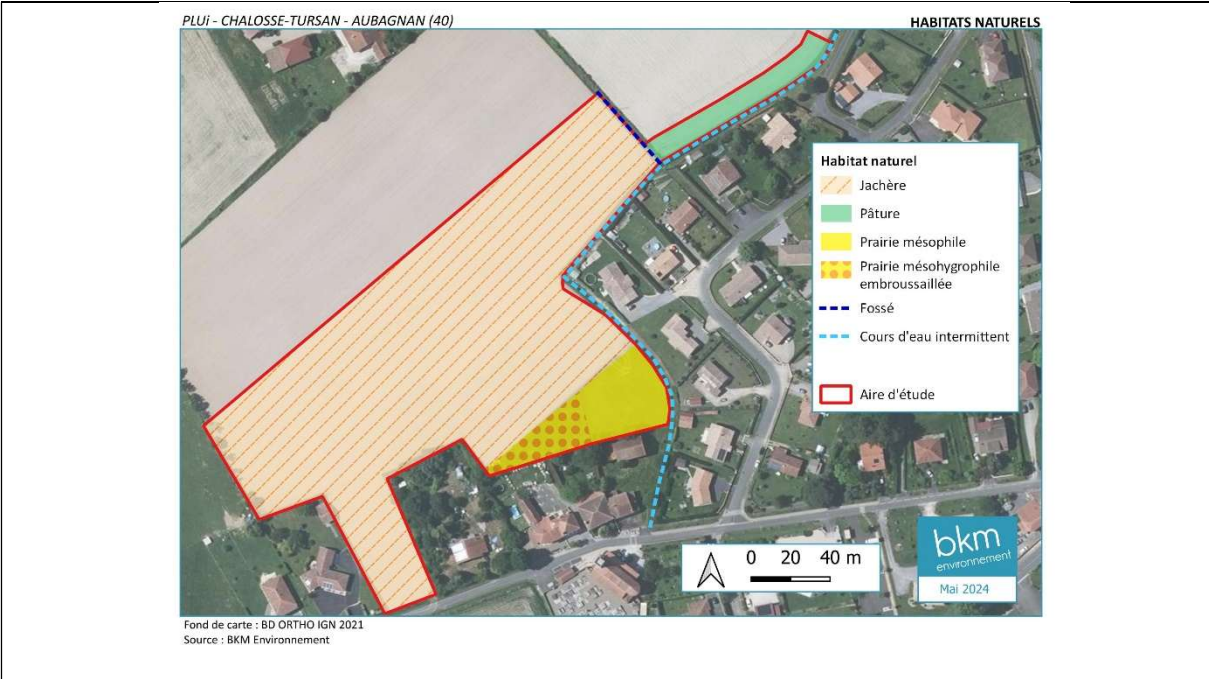
La préservation de la trame arborée permet de conserver la haie de châtaigniers, support d'une faune arboricole. L'emprise centrale à préserver pour les continuités de liaison devrait permettre de

conserver le fossé central et ses abords, un cheminement y est à privilégier au lieu d'une voirie avec revêtement. L'impact résiduel reste faible.

4.2. AUBAGNAN

a. Parcelle Le Bourg

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord-ouest – Le Bourg	1AU	2,72	20, 21 décembre 2023, 25 janvier et 23 mai 2024
Description des habitats			
Cette parcelle située au nord-ouest du bourg d'Aubagnan est formée en majorité d'une jachère composée de l'Oseille à feuilles obtuses (<i>Rumex obtusifolius</i>), du Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>), de la Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), ainsi que de nombreuses espèces non identifiées lors du passage hivernal. Plus au sud, une prairie mésophile dominée par la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>) et une prairie mésohygrophile embroussaillée par la Ronce bleue (<i>Rubus caesius</i>) sont présentes. De plus, une pâture est située au nord-est. Le périmètre est longé par la route du château au sud, où deux habitations avec jardin sont présentes. Le cours d'eau temporaire à l'est abrite une végétation aquatique ou amphibie comme le Plantain d'eau (<i>Alisma plantago-aquatica</i>), la Menthe aquatique (<i>Mentha aquatica</i>), des lentilles d'eau, une massette (<i>Typha sp</i>) ou une Renouée (<i>Persicaria sp</i>). A noter que de nombreux amphibiens ont été vus à l'intérieur du cours d'eau. Le fossé au nord, situé entre la jachère et la pâture, est peu pourvu en végétation.			
   			



Étude zone humide sol

Cinq sondages pédologiques ont été réalisés au sein du périmètre : au nord-est (S1 et S5), au centre (S2) et au sud (S3 et S4). Le sol ne montre pas des signes d'hydromorphie avant 25 cm, ni de gley en profondeur. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

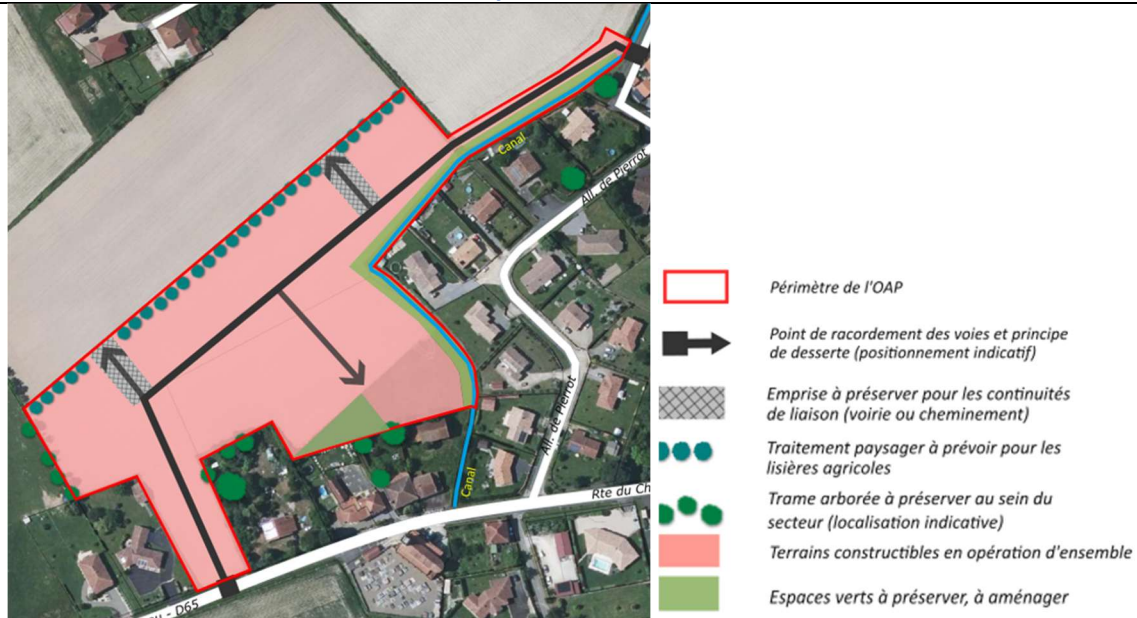
Trois relevés de végétation ont été réalisés : dans la prairie mésophile (R1), dans la prairie mésohygrophile embroussaillée (R2) et dans la pâture (R3). Aucun relevé n'a été réalisé au sein de la jachère qui était en culture en mai lors du passage.
Le relevé R2 révèle une végétation humide par la présence de la Ronce bleue (*Rubus caesius*).



Conclusion

La jachère et la pâture ne présentent pas d'enjeu écologique notable bien qu'elles puissent accueillir une faune des milieux ouverts. **Une zone humide selon le critère de la végétation a été délimitée au sein de la prairie embroussaillée. De plus, le cours d'eau à végétation aquatique dense est un corridor de déplacement pour les espèces dépendantes du milieu aquatique, il est important de conserver son rôle écologique.**

Impacts de la zone AU



La majeure partie de la surface urbanisable est une zone cultivée ou en jachère récente. Les autres habitats supprimés sont d'un intérêt écologique limité, sauf la prairie embroussaillée qui est en zone humide, et les abords du cours d'eau ; ces espaces seront préservés. L'OAP aura un impact faible sur ce secteur.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

Les mesures d'évitement concernent :

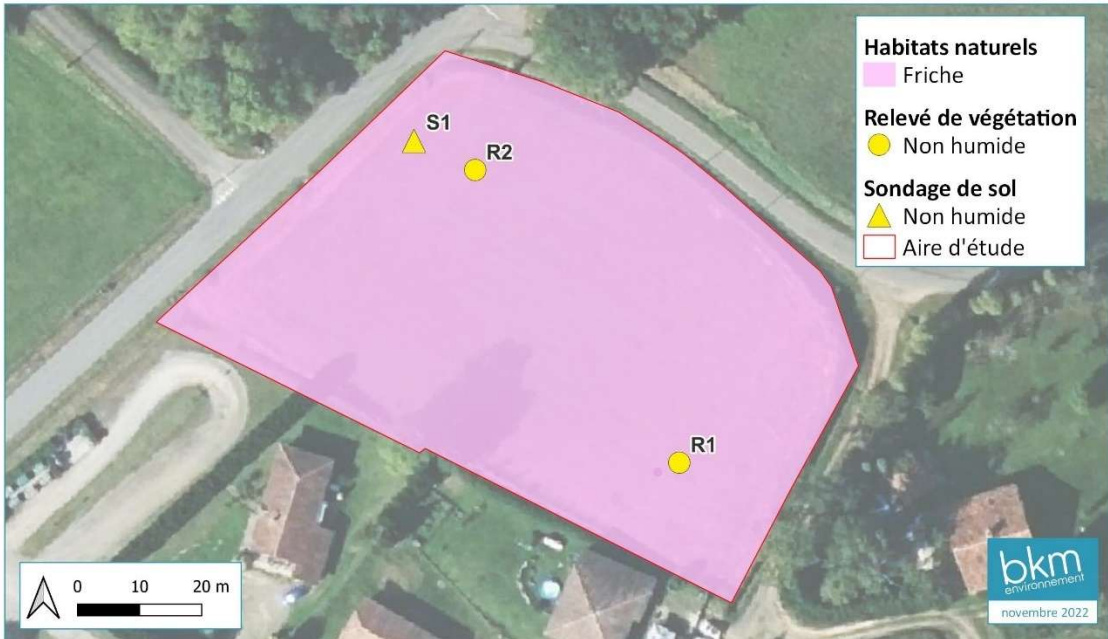
- la prairie mésohygrophile embroussaillée, maintenue en espace vert (zone N du PLUi), et qui pourra faire l'objet d'un entretien extensif pour améliorer sa diversité floristique,
- la bordure du cours d'eau intermittent à végétation dense, qui constitue un corridor de déplacement pour la faune.

Ces secteurs seront maintenus en espaces verts.

L'impact résiduel est donc négligeable.

4.3. AUDIGNON

a. Parcelle l'Ecole

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – L'Ecole	UB	0,54	13 mai 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est une ancienne culture actuellement en jachère ou en friche, longée par la RD 21 au nord-ouest et par la route du château d'eau au nord-est. Des parcelles construites avec jardin sont présentes sur ses deux autres côtés. La végétation présente est de nature herbacée et ne recouvre pas complètement le sol. Les principales espèces recensées sont la Porcelle enracinée (<i>Hypochoeris radicata</i>), la Vulpie faux brome (<i>Vulpia bromoides</i>), la Vesce cultivée (<i>Vicia sativa</i>), le Pâturin commun (<i>Poa trivialis</i>), la Houlique laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), (code EUNIS I1.5 : « friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées »). Cette friche peut accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts, mais ne présente pas d'intérêt écologique particulier.			
PLUI - CHALOSSE-TURSAN - AUDIGNON (40)			
HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS			
			
Fond de carte : BD TOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide végétation			
Deux relevés de végétation ont été réalisés à deux extrémités de la parcelle, l'un en point haut au sud-est (R1) et l'autre en point bas au nord-ouest (R2). Aucun des 2 relevés n'indique une zone humide selon le critère végétation.			
Étude zone humide sol			
1 sondage pédologique (S1) a été positionné dans le point bas de la parcelle, au nord-ouest de celle-ci. Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Conclusion			

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone UB



La surface à urbaniser a été réduite de 0,54 à 0,32 ha, comme le montre le schéma ci-contre.

Le faible enjeu écologique de la parcelle implique un **impact de la zone UB très faible**.

b. Parcelle Mouréou

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est – Mouréou	1AU	1,53	13 mai 2022

Description des habitats

Cette parcelle est une prairie entourée de haies arborées, localisée à l'est du bourg, à proximité des arènes. Cette prairie est en pente assez importante, s'abaissant du sud-est vers le nord-ouest du site. On peut observer d'autres prairies dans ses alentours.

La prairie (code EUNIS E2.21 : « Prairies de fauche atlantiques ») est dense en espèces herbacées. Le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) sont dominants, et accompagnés de plantes à fleurs : Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Potentille élevée (*Potentilla erecta*), Vesce cultivée (*Vicia sativa*) ...

Des haies arborées denses (code EUNIS G5.1 : « Alignements d'arbres »), bordent cette prairie. La strate arborée est composée d'essences diverses : Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Châtaignier commun (*Castanea sativa*). En strate arbustive, on trouve du Noisetier (*Corylus avellana*), des jeunes arbres et des ronciers (*Rubus fruticosus*). Au nord-est, la haie est formée de Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), espèce exotique envahissante. De beaux chênes âgés sont présents à de nombreuses reprises dans ces haies.

Un fourré de ronciers et de divers arbustes (code EUNIS F3.11 « Fourrés médio-européens sur sols riches »), est présent en bordure de haie à l'ouest.



Prairie



Haie



PLUI - CHALOSSE-TURSAN - AUDIGNON (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

Quatre relevés de végétation ont été réalisés : deux dans la prairie, à deux extrémités de la parcelle, l'un en point bas au nord (R3), l'autre en point haut au sud-ouest (R4) et deux dans les haies : haie à l'est (R5) et haie à l'ouest (R6). Aucun des 4 relevés n'indique une zone humide selon le critère végétation.

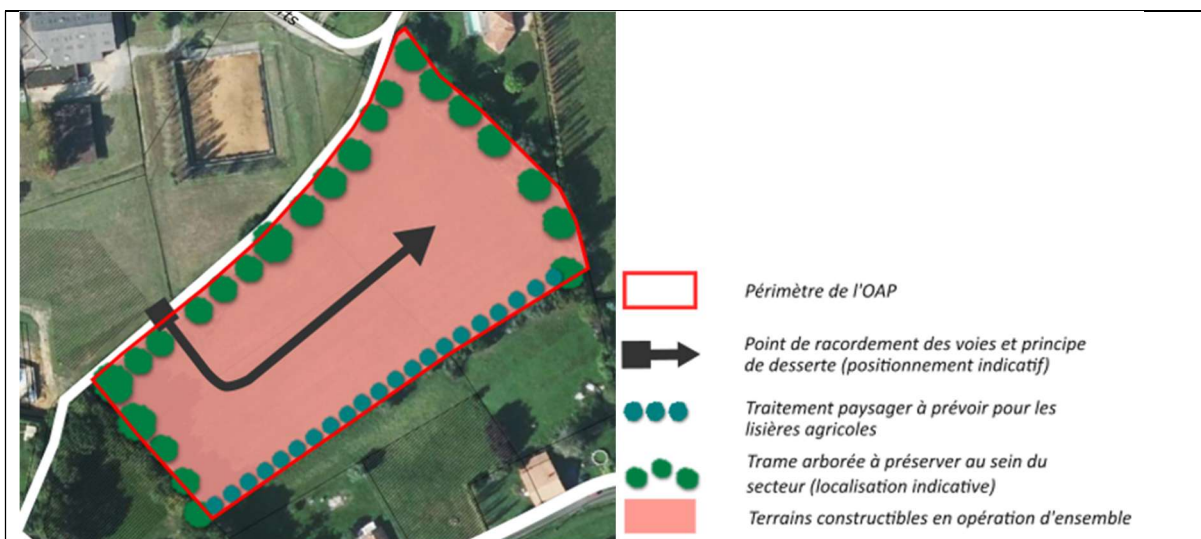
Étude zone humide sol

Un sondage pédologique (S2) a été positionné dans le point bas de la parcelle, au nord de celle-ci. Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La prairie et le fourré ne présentent pas d'enjeu écologique notable. La prairie peut tout de même accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts. Les haies sont denses et formées de beaux arbres favorables à la faune arboricole. Celles situées au nord-ouest (sur un talus marqué) et au sud-est sont perpendiculaires à la pente et limitent ainsi l'érosion des sols. **Les haies présentent un enjeu de conservation. Cette parcelle ne présente pas de zone humide dans son périmètre.**

Impacts de la zone AU



L'ouverture à l'urbanisation de cette parcelle aura un impact modéré sur la flore et la faune de la prairie, qui constitue un habitat commun en Chalosse-Tursan. Les haies périphériques seront préservées selon la préconisation de l'OAP avec le maintien d'une trame arborée périphérique.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

Les haies du pourtour de la parcelle seront évitées par l'aménagement de la parcelle. **L'impact résiduel est faible.**

c. Parcelle Claverie

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud – Claverie	UH	0,32	30 mars et 29 juin 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est située au sud du village d'Audignon, longée au nord par la route du Château d'eau et à l'ouest par le chemin de Cendu, bordé d'un fossé. Elle se compose d'une prairie où on localise une vigne à l'ouest, de quatre chênes et d'un bosquet de Cerisier au nord-est. La prairie à la strate herbacée bien recouvrante se compose de la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), la Centaurée trompeuse (<i>Centaurea decipiens</i>), la Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), qui sont accompagnées d'espèces hygrophiles comme la Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>) et le Jonc aggloméré (<i>Juncus glomerata</i>). Le fossé à l'ouest est occupé par le Jonc aggloméré (<i>Juncus glomerata</i>) ou encore le Gaillet croisettes (<i>Cruciata laevipes</i>).			
 Prairie fraîche		 Alignement de chênes	



PLUi - CHALOSSE-TURSAN - AUDIGNON (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Fond de carte : BDORTHO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé à peu près au centre de la parcelle (S3). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 25 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

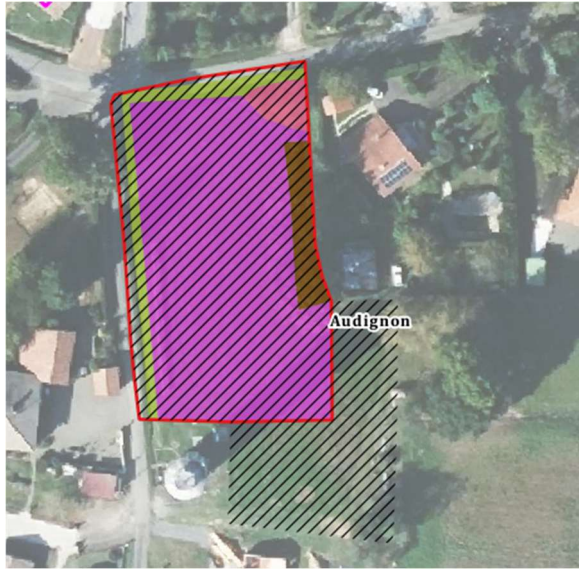
Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation (R7) a été réalisé au centre de la prairie. Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère de végétation.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable. La prairie peut tout de même accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts et les chênes sont favorables à la faune arboricole, bien qu'ils ne présentent pas d'enjeu de conservation, compte tenu de leur faible diamètre. **De plus, cette parcelle ne constitue pas de zone humide selon les 2 critères analysés.**

Impacts de la zone UH

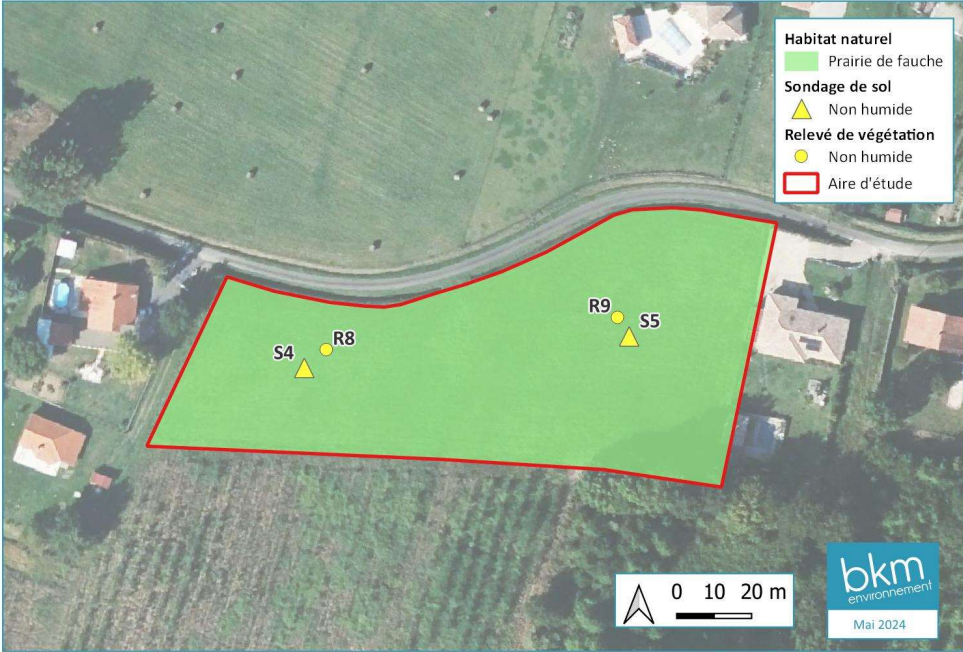


La surface de la parcelle est passée de 0,32 à 0,45 ha, comme le montre le schéma ci-contre.

Cette partie supplémentaire n'a pas été prospectée, mais il s'agit de la continuité de la parcelle déjà étudiée, de même nature d'habitat naturel. L'impact de la zone UH est **faible**.

d. Parcelle Castaignet

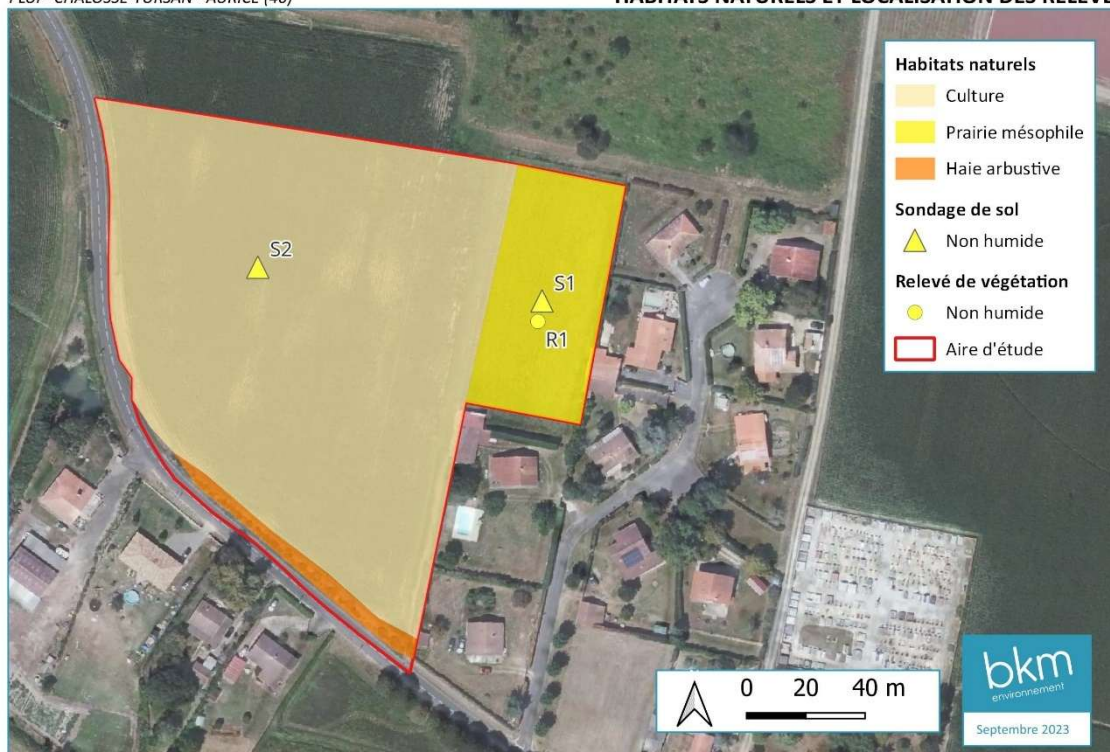
Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud – Castaignet	UH	0,8	29 avril 2024
Description des habitats			
Cette parcelle située au sud-est du village d'Audignon, est longée au nord par le chemin de Peyran, qui est bordé d'un fossé. La parcelle est surélevée par rapport à la route. Il s'agit d'une prairie de fauche à la strate herbacée dense dominée par la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>), le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), le Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) et la Fétuque faux-roseau (<i>Schedonorus arundinaceus</i>) qui sont accompagnées de la Vesce commune (<i>Vicia sativa</i>), de la Vesce lentille (<i>Ervilia sativa</i>), de la Grande Oseille (<i>Rumex acetosa</i>), du Lin bisannuel (<i>Linum usitatissimum</i>), du Trèfle des prés (<i>Trifolium pratense</i>), ou encore du Lychnide fleur-de-coucou (<i>Lychnis flos-cuculi</i>).			
 Prairie de fauche			

PLUI - CHALOSSE-TURSAN - AUDIGNON (40) HABITAT NATUREL ET LOCALISATION DES RELEVÉS  Fond de carte : BDORTHO IGN 2021. Source : BKM Environnement	
Étude zone humide végétation Deux relevés de végétation ont été réalisés à l'ouest (R8) et à l'est (R9) de la prairie. Ces relevés n'indiquent pas de zone humide selon le critère de végétation.	
Étude zone humide sol Deux sondages pédologiques ont été réalisés à l'ouest (S4) et à l'est (S5) de la parcelle. Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.	
Conclusion La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et aucune zone humide n'est relevée dans son périmètre.	
Impacts de la zone Etant donné les enjeux écologiques modérés de la parcelle, son urbanisation aura un impact faible sur le milieu naturel.	

4.4. AURICE

a. Parcelle Laouzet

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – Laouzet	1AU	2,07	16 février et 29 juin 2023
Description des habitats			
Cette parcelle située au nord-ouest du bourg d'Aurice est longée par la route de Campagne au sud et sud-ouest. Il s'agit d'une culture (Code EUNIS I1.12 : « Monocultures intensives de taille moyenne ») bordée au sud par des arbustes ornementaux (Code EUNIS FB.32 : « Plantations d'arbustes ornementaux ») et à l'est par une prairie mésophile de fauche (Code EUNIS E2.21 : « Prairies de fauche atlantiques ») qui était anciennement un jardin. Des parcelles construites avec jardin sont présentes à l'est, et au nord se trouve le prolongement de la culture. La végétation présente dans la prairie est de nature herbacée et recouvre complètement le sol. Les principales espèces recensées sont la Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), le Sporobole tenace (<i>Sporobolus indicus</i>), la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>) et l'Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>).			
 Culture  Prairie mésophile  Haie d'arbustes ornementaux			



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide sol

Deux sondages pédologiques ont été positionnés respectivement au centre de la prairie (S1) et au centre de la culture (S2). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

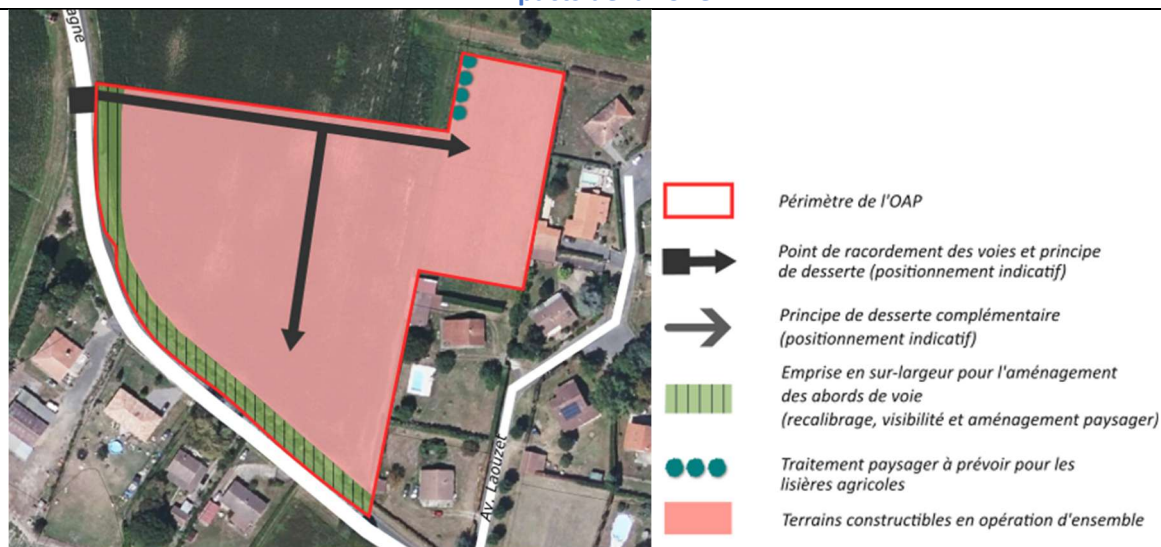
Étude zone humide végétation

Le relevé de végétation réalisé dans la prairie (R1) n'indique pas de zone humide.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et aucune zone humide n'est relevée dans son périmètre.

Impacts de la zone



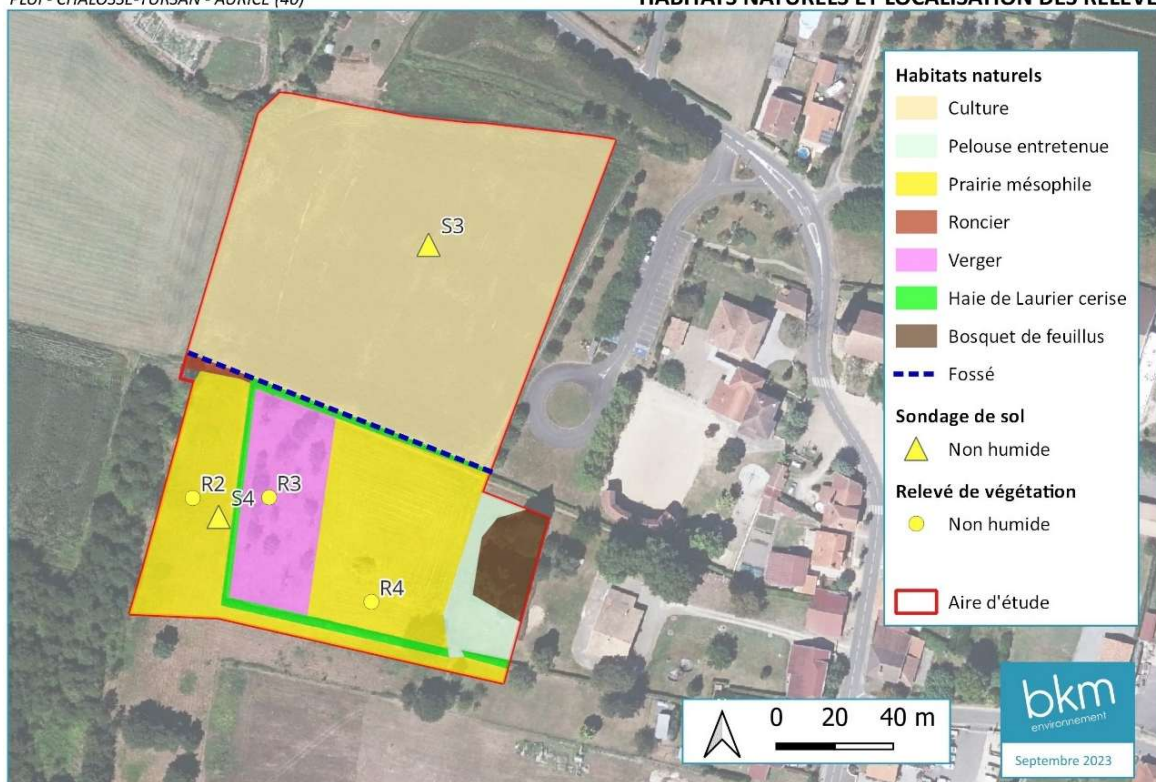
La surface de la zone AU a été réduite de 2,07 à 1,38 ha. Etant donné l'absence d'enjeu écologique sur cette zone en grande partie cultivée, l'ouverture à l'urbanisation aura un impact négligeable sur le milieu naturel.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel est négligeable.

b. Parcelle Le Bourg

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Ouest – Le Bourg	1AU	2,2	16 février et 29 juin 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se situe à l'ouest du bourg d'Aurice. Plusieurs cultures et un espace boisé à l'ouest, un parking et des habitations avec jardin à l'est de la parcelle, sont présents. Ce périmètre regroupe une culture, deux prairies mésophiles, un verger et un jardin entretenu comprenant un bosquet. Au milieu de la parcelle se trouve un fossé qui sépare la culture du nord des autres habitats naturels du sud et qui est longé d'une haie exotique (Code EUNIS FA.1 : « Haie d'espèces non indigènes ») ainsi que d'un roncier (Code EUNIS F3.131 : « Ronciers »). La culture de cette parcelle présente une légère pente descendante du sud au nord. Les prairies mésophiles se composent majoritairement de l'Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>) pour celle la plus à l'ouest et du Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) pour celle la plus à l'est. Le verger (Code EUNIS FB.31 : « Vergers d'arbustes et d'arbres bas ») est composé du Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), de la Ronce à feuilles d'Orme (<i>Rubus ulmifolius</i>) et du Plantain lancéolé pour la strate herbacée et de plusieurs arbres fruitiers dont le Pommier (<i>Malus sylvestris</i>) pour la strate arborée. Le bosquet de feuillus (Code EUNIS G1.A1: « Boisements mésotrophes et eutrophes à <i>Quercus</i>, <i>Carpinus</i>, <i>Fraxinus</i>, <i>Acer</i>, <i>Tilia</i>, <i>Ulmus</i> et boisements associés ») a été aperçu de loin, étant situé dans le jardin d'une habitation.			
 			
  			



Étude zone humide sol

Deux sondages pédologiques ont été réalisés. Le premier a été positionné au milieu de la culture, au nord de la parcelle (S3) et le second au sein de la prairie présente au sud-ouest de la parcelle (S4), le reste de la parcelle n'étant pas accessible en raison de la présence d'un grillage barbelé. Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide sur les habitats expertisés.

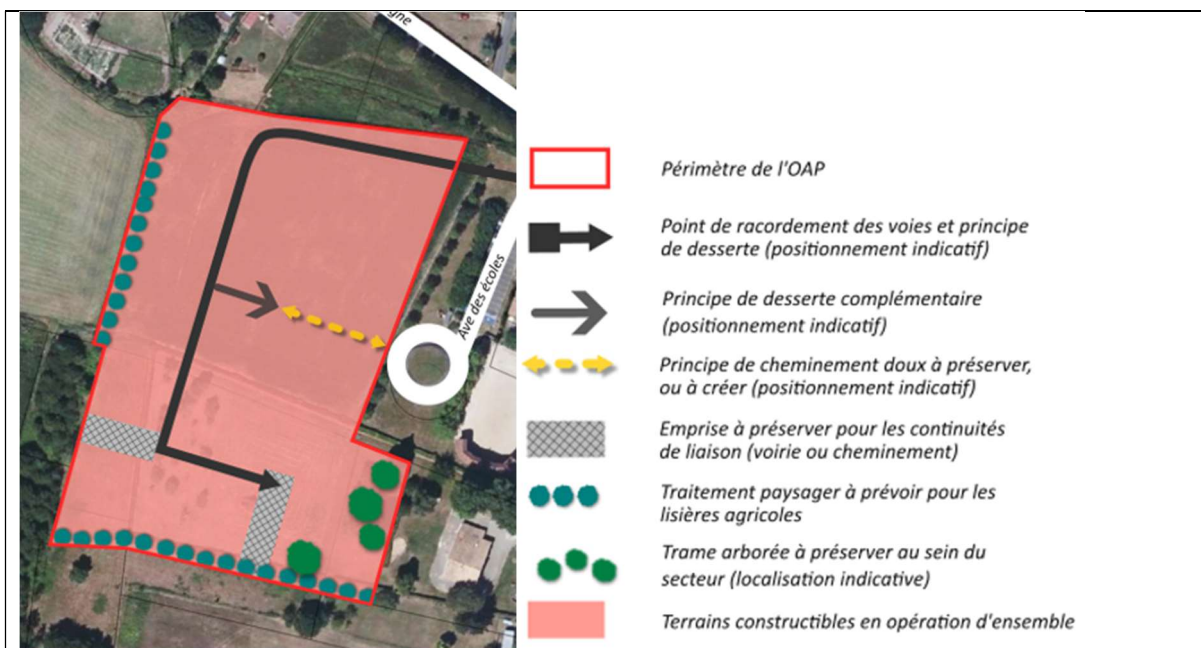
Étude zone humide végétation

Trois relevés de végétation ont été réalisés au sud de la zone d'étude, dans chacune des deux prairies (R2 et R4) ainsi que dans le verger (R3). Aucun de ces relevés n'indique une zone humide selon le critère végétation.

Conclusion

Cette parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable ni de zone humide dans son périmètre. Toutefois, les prairies peuvent accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts et le bosquet de feuillus est favorable à la faune arboricole.

Impacts de la zone



L'urbanisation de ce secteur concerne des milieux assez variés mais qui restent communs et dépourvus d'enjeux écologiques notables. L'impact du zonage AU est modéré sur le milieu naturel.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

Le maintien d'une trame arborée à l'emplacement d'un boisement de feuillus constitue une mesure d'évitement qui sera favorable à la faune arboricole. **L'impact résiduel de l'OAP est faible.**

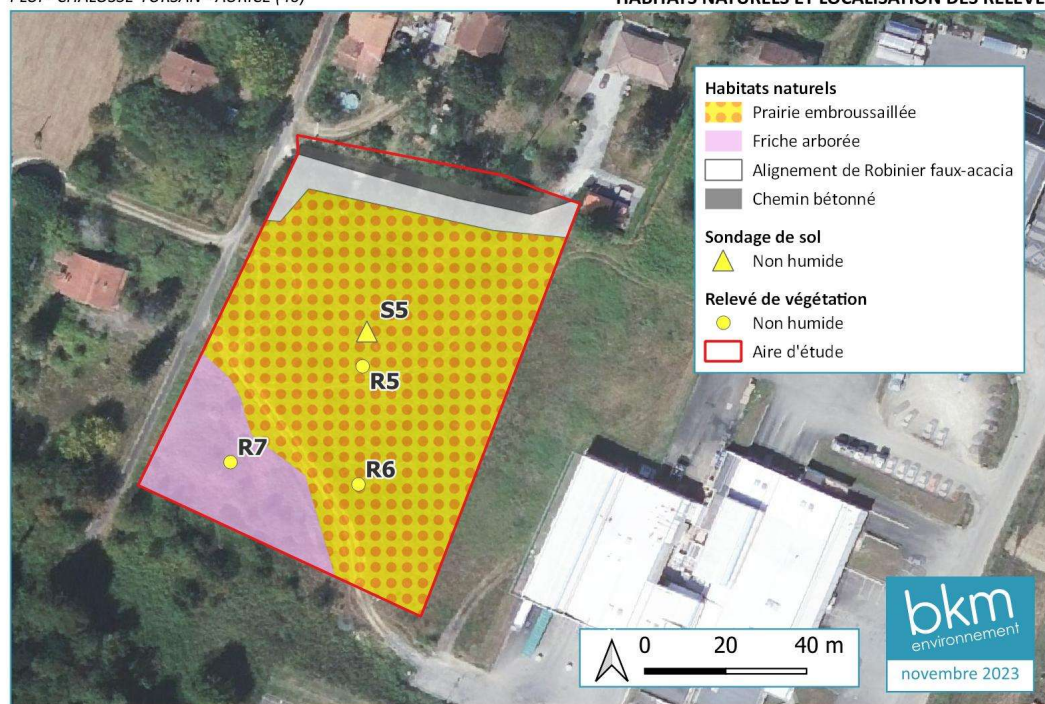
c. Parcelle ZA. Péré (1)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud - ZA Péré	UXd1	0,76	11 avril 2023 29 juin 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se situe au sein d'une importante zone d'activités située entre les communes d'Aurice et de Saint-Sever. Elle est composée d'une friche (Code EUNIS I1.5 : « Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées ») arborée au sud, d'une prairie embroussaillée (Code EUNIS E2.21 x F3.1 : « Prairies de fauche atlantiques » x « Fourrés tempérés ») au centre et d'un alignement de Robinier faux-acacia (Code EUNIS G1.C3 : « Plantations de <i>Robinia</i> ») au nord. Les espèces composant la friche arborée sont la Centaurée trompeuse (<i>Centaurea decipiens</i>), le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), l'Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>) et la Ronce à feuilles d'Orme (<i>Rubus ulmifolius</i>) pour la strate herbacée, la plus recouvrante. Pour la strate arbustive, on trouve la Ronce à feuilles d'Orme ainsi que le Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), et la strate arborée se compose uniquement du Chêne pédonculé. La prairie centrale se compose du Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>), de l'Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>) et de la Ronce à feuilles d'Orme qui forme par endroits des patches denses. De plus, un alignement de Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) est présent au nord de la parcelle.			
 Prairie embroussaillée		 Friche arborée (au loin)	



PLUi - CHALOSSE-TURSAN - AURICE (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

Trois relevés de végétation ont été réalisés dans la zone d'étude : deux dans la prairie embroussaillée (R5 et R6) et un dans la friche arborée (R7). Aucun de ces relevés n'indique une zone humide selon le critère végétation.

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé dans la prairie (S5). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

Cette parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable ni de zone humide dans son périmètre.

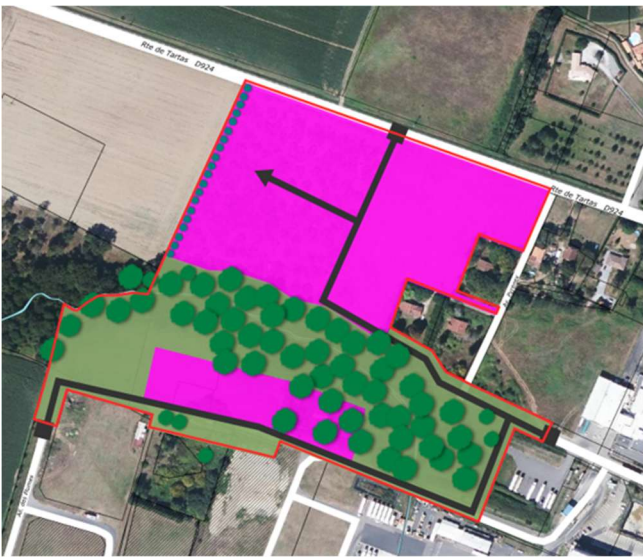
Impacts de la zone UX



La surface de la parcelle à urbaniser est passée de 0,76 à 0,71 ha.

Compte tenu des faibles enjeux environnementaux sur cette parcelle, **l'impact de l'urbanisation est faible.**

d. Parcelle ZA Péré (2)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de la zone (en ha)	Date de visite
Sud - ZA Péré	AUX	8,6	-
Présentation de l'OAP			
 Périmètre de l'OAP Point de raccordement des voies et principe de desserte (positionnement indicatif) Principe de desserte complémentaire (positionnement indicatif) Principe de cheminement doux à préserver, ou à créer (positionnement indicatif) Traitement paysager à prévoir pour les lisières agricoles Espaces verts à préserver, à aménager Trame arborée à préserver au sein du secteur (localisation indicative) Terrains dédiés aux activités économiques			
Description du site			
Le zonage de ce secteur n'ayant pas été communiqué avant la phase terrain, il n'y a pas eu de visite des parcelles concernées. Cette zone se situe en continuité ouest de la parcelle décrite précédemment. L'extrait pour ce secteur de l'orthophotographie (<i>source : géoportail</i>), datée du 28 août 2021, figure ci-dessous.			



Au nord du secteur, les parcelles concernées par l'OAP sont occupées par une culture à l'est et par une plantation déboisée à l'ouest, a priori sans intérêt écologique.

L'intérêt de tout le secteur pour la biodiversité réside dans le boisement central, qui occupe un thalweg dirigé vers l'ouest. Il est également possible que ce vallon possède un sol de nature humide. La parcelle située au sud du boisement semble être une prairie de fauche.

Impacts de la zone AUX

La zone AUX supprimera la prairie de fauche du sud. Le boisement central sera préservé.

Mesures de réduction et d'évitement – Impact résiduel

La conservation de la trame arborée du site constitue une mesure d'évitement. **L'impact résiduel de la zone AUX sera a priori faible.**

4.5. BANOS

a. Grande Salle

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord - Grande Salle	1AU	0,56	16 février 2023 et 24 mai 2024
Description			
Cette parcelle se situe au sud du village de Banos et la route des Pyrénées lui est accolée à l'ouest. La majeure partie de la parcelle est une prairie de fauche dominée par la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>) et l'Œnanthe faux-bocage (<i>Œnanthe pimpinelloides</i>). On trouve aussi le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), le Pissenlit commun (<i>Taraxacum officinale</i>) et la Menthe à feuilles rondes (<i>Mentha suaveolens</i>). Au nord-ouest se trouve une haie arborée de Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>), une espèce exotique envahissante, accompagnée de ronces (<i>Rubus ulmifolius</i>), formant également une haie linéaire à l'ouest. De plus au nord-est, un Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>) et un Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) d'âge moyen sont à noter.			
			
Prairie mésophile de fauche			
			
Haie arborée			
			
Alignement d'arbres			



Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé au milieu de la parcelle (S1). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

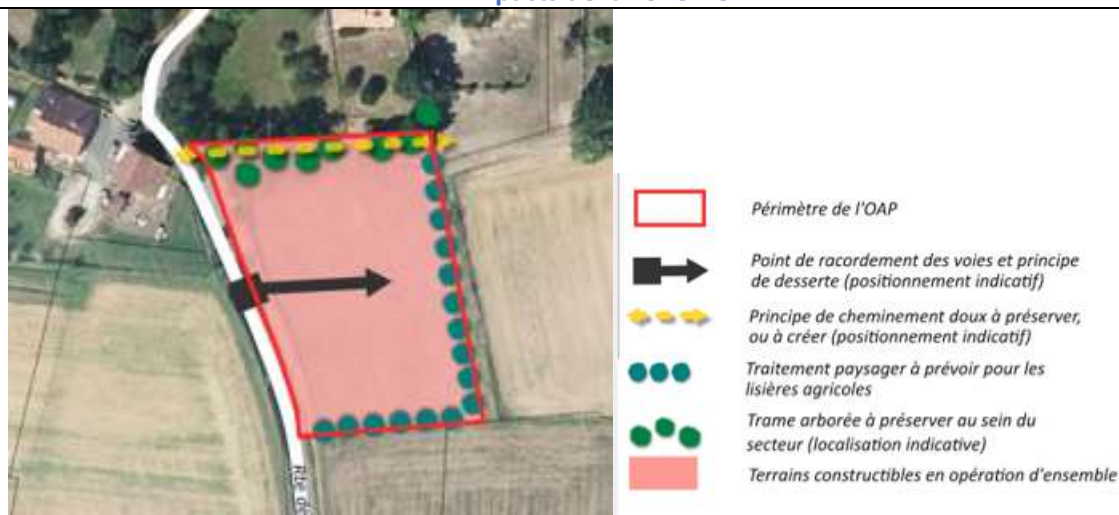
Étude zone humide végétation

Deux relevés de végétation ont été réalisés : dans la prairie de fauche (R1) et dans la haie arborée (R2). Aucun de ces relevés n'indique une zone humide selon le critère végétation.

Conclusion

Cette parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable ni de zone humide dans son périmètre

Impacts de la zone AU



L'ouverture à l'urbanisation de cette parcelle aura des conséquences limitées sur la flore et la faune, qui présentent un caractère commun. La haie arborée et l'alignement d'arbres au nord seront maintenus.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

La préservation de la trame arborée au nord de la parcelle constitue une mesure d'évitement. L'impact résiduel de la zone AU est faible.

4.6. BAS-MAUCO

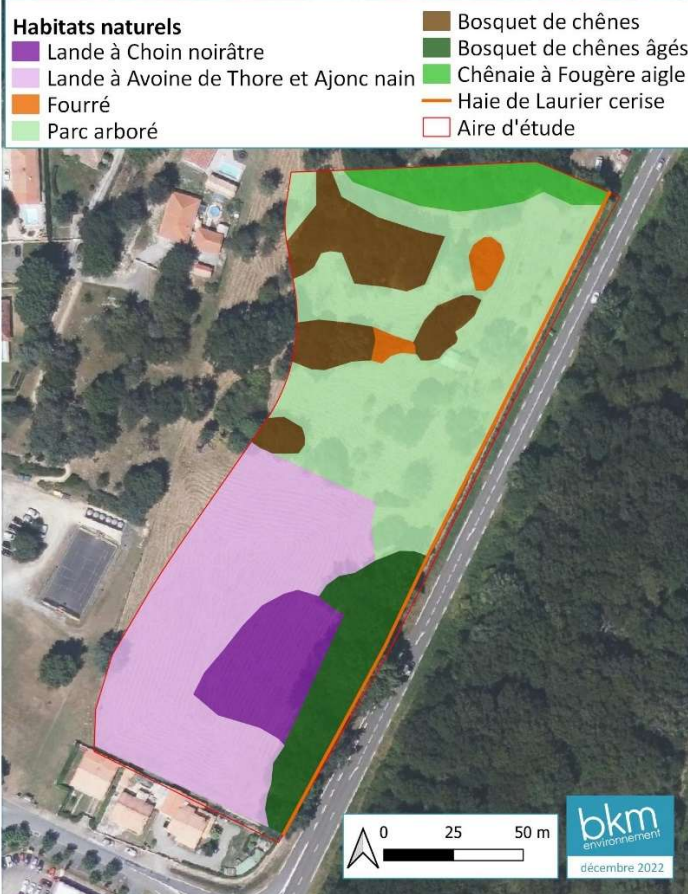
a. Parcelle Lande de Peydelin

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est – Lande de Peydelin	1AU	2,14	12 mai 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est formée d'un parc arboré au nord, d'une lande au sud, de bosquets et boisements de chênes, de fourrés et haies basses. Elle est entourée d'habitations et bordée par la RD 933 à l'est. - Le parc au nord est composé d'arbres épars, parfois plantés, tels que : Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), Chêne tauzin (<i>Quercus pyrenaica</i>), Robinier faux acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>), Charme (<i>Carpinus betulus</i>), Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>), Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>), avec en sous-bois une lande à Avoine de Thore (<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>), (code EUNIS X23 : « Grands jardins non domestiques »). Plusieurs arbres âgés composent la strate arborée des bosquets de chênes et un arbre mort intéressant pour la faune saproxylique et cavernicole a été noté. La présence de nombreuses lisières est favorable aux reptiles : la Couleuvre verte et jaune, observée, fréquente ce milieu. - Tout au nord, un boisement de Chêne pédonculé et Chêne tauzin avec une lande à Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>) a été observé (code EUNIS G1.7 x E5.31 « Forêts caducifoliées thermophiles x Formations à <i>Pteridium aquilinum</i> subatlantiques »). - Des fourrés à essences diverses sont ponctuellement présents dans ce parc : Ronce des bois (<i>Rubus fruticosus</i>), Ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeus</i>), Bourdaine (<i>Frangula dodonei</i>), jeunes arbres tels que l'Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>) ou le Chêne des marais (<i>Quercus palustris</i>) (code EUNIS F3.13 « Fourrés atlantiques sur sols pauvres »). - La lande au sud est composée d'Avoine de Thore et d'Ajonc nain (<i>Ulex minor</i>) dominants, accompagnés de Fougère aigle et jeune Bourdaine. La présence de la Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>) est suspectée dans cette lande, mais la période de prospection n'était pas favorable à son identification (code EUNIS F4.239 (x F4.13) « Landes naines aquitano-ligériennes à Ajoncs (x Landes humides à <i>Molinia caerulea</i>) »). - L'est de cette lande est plus bas topographiquement. Plus humide, cette dépression est composée d'espèces hygrophiles : Cirse d'Angleterre (<i>Cirsium dissectum</i>), Potentille élevée (<i>Potentilla erecta</i>), Bourdaine, Bruyère à 4 angles (<i>Erica tetralix</i>), Trocдарide verticillée (<i>Trocdaris verticillatum</i>). De nombreux pieds de Choin noirâtre (<i>Schoenus nigricans</i>), espèce déterminante ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine, ont été observés dans cette dépression (code EUNIS F4.239 (x F4.13) x D4.11 « Landes naines aquitano-ligériennes à Ajoncs (x Landes humides à <i>Molinia caerulea</i>) x Bas-marais à <i>Schoenus nigricans</i> »).			

- Un bosquet de chênes âgés est présent au sud-est le long de la route (code EUNIS G1.7 « Forêts caducifoliées thermophiles »). On y trouve le Chêne pédonculé, le Chêne des marais et le Chêne tauzin. Le sous-bois herbacé est dominé par l'Avoine de Thore, accompagné d'autres espèces : Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), Grande oseille (*Rumex acetosa*), Anémone des bois (*Anemone nemorosa*).

- Une haie exotique de Laurier-cerise, espèce envahissante, longe la départementale à l'est (code EUNIS FA.1 « Haies d'espèces non indigènes »).





Étude zone humide végétation

Deux relevés de végétation ont été réalisés : un dans la lande à Avoine de Thore et Ajonc nain (R1), et un dans le parc arboré au nord (R2).

Aucun de ces relevés n'indique une zone humide selon le critère végétation.

Étude zone humide sol

Neuf sondages de sols ont été réalisés : un dans le bosquet de chênes (S1), sept dans les landes à Avoine de Thore ou Choin noirâtre (S2 à S8) et un dans le parc arboré (S9).

Quatre sondages montrent des signes d'hydromorphie S1, S2, S3 et S7. Des traits rédoxiques ont été notés avant 25 cm de profondeur, avec prolongement et intensification en profondeur. Ces sondages humides sont localisés dans la dépression à Choin noirâtre et dans une partie du bosquet de chênes à l'est.

Les autres sondages n'indiquent pas de zone humide.



Conclusion

La lande à Avoine de Thore et Ajonc nain ainsi que les fourrés ne présentent pas d'enjeu écologique notable.

Les enjeux écologiques de la parcelle sont principalement dus à :

- La dépression humide, favorable à une flore hygrophile d'intérêt dont le Choin noirâtre, espèce déterminante ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine.
- Une zone humide dans la dépression à Choin noirâtre ainsi que dans une partie du bosquet de chênes à l'est.
- La présence de chênes âgés dans les divers bosquets, potentiellement favorables aux chiroptères arboricoles et coléoptères saproxyliques, de même que l'arbre mort.
- la présence de lisières en bordure des bosquets, favorables aux reptiles.

Impacts de la zone AUE



-  Périimètre de l'OAP
-  Point de raccordement des voies et principe de desserte (positionnement indicatif)
-  Principe de desserte complémentaire (positionnement indicatif)
-  Principe de cheminement doux à préserver, ou à créer (positionnement indicatif)
-  Terrains dédié aux équipements publics
-  Trame arborée à préserver au sein du secteur (localisation indicative)
-  Présence potentielle de zone humide (prévoir mesures ERC)

Cette zone AUE est passée de 2,14 à 0,8 ha : tout le secteur nord en parc arboré a été exclu de l'urbanisation, ainsi le bosquet de chênes âgés à l'est et une partie de la lande humide. L'aménagement concernera une lande mésohygrophile ainsi qu'une partie de la lande humide.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

La trame arborée du secteur est conservée. Subsiste un impact sur une partie de la zone humide. **L'impact résiduel est modéré au vu de la faible surface concernée.** Une étude devra délimiter plus précisément l'impact du projet sur cette zone humide et proposer des mesures d'évitement, de réduction et éventuellement de compensation.

4.7. BATS

a. Parcelle Croix de Boue

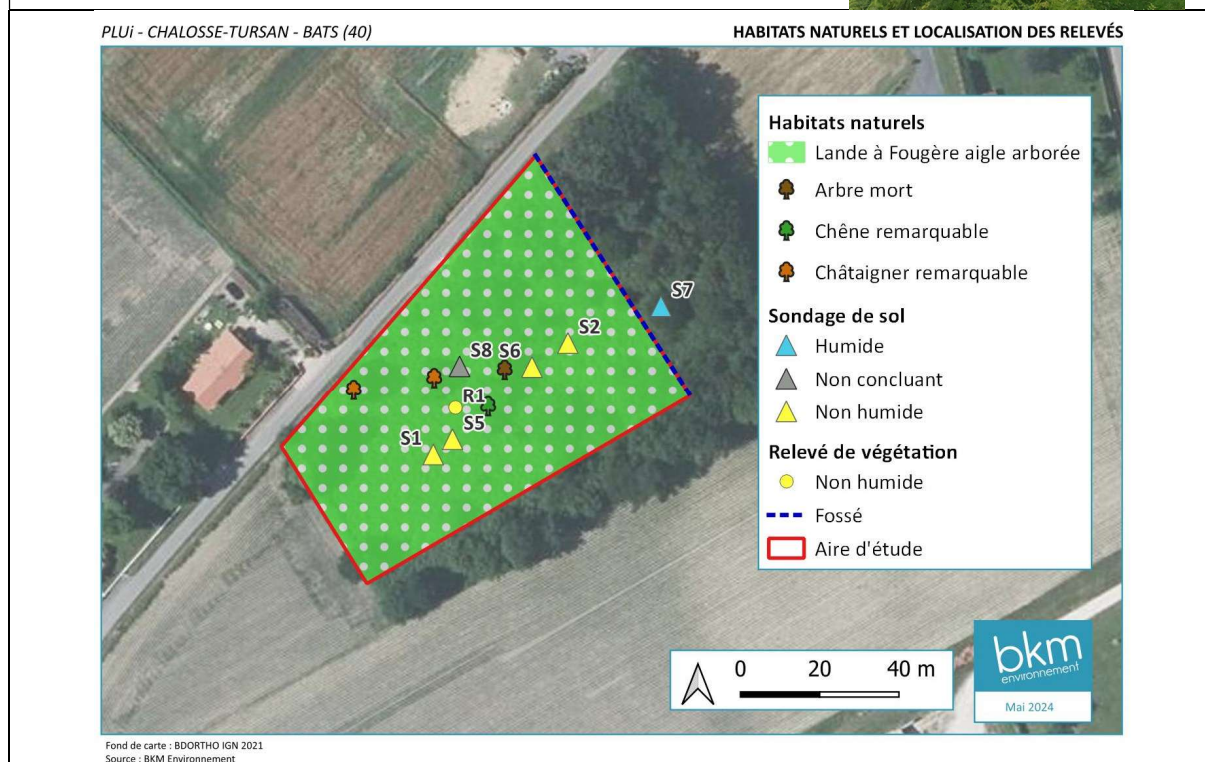
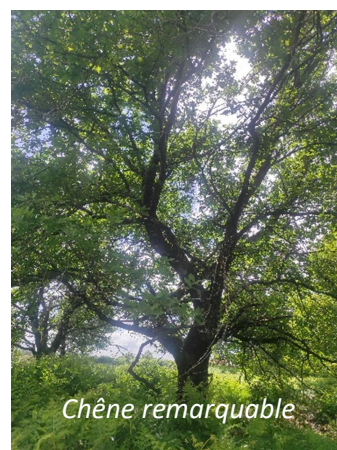
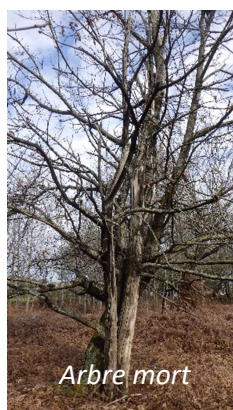
Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Est – Croix du Boue	AU→N	0,53	30 mars 2023, 25 janvier et 23 mai 2024

Description des habitats

Cette parcelle, longée au nord-ouest par la rue des Bachettes, se trouve au sud-ouest du village de Bats. Quelques habitations ainsi que plusieurs grandes cultures se trouvent à proximité.

Il s'agit d'une lande à Fougère aigle (Code EUNIS E5.31 : « Formations à *Pteridium aquilinum* subatlantiques ») arborée avec plusieurs châtaigniers et chênes dont certains sont âgés. Un tronc d'arbre mort, favorable à la faune saproxylique, est à noter au centre de la parcelle. Il y a aussi à l'est un fossé en eau bordé de fougères.

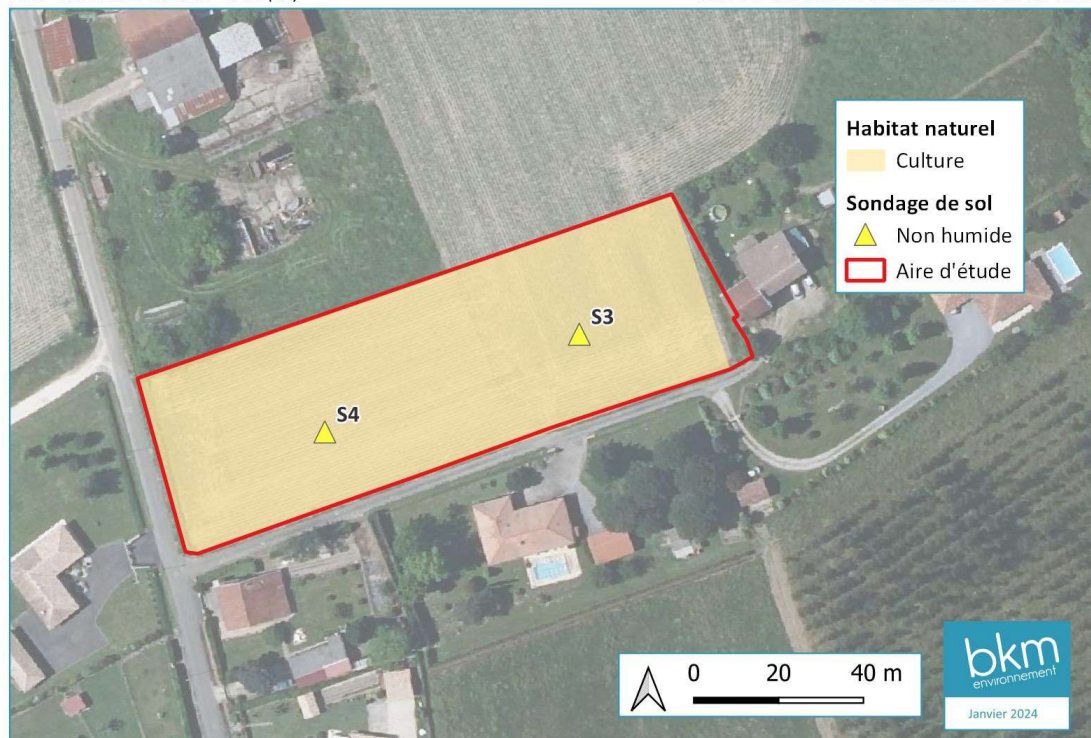
Une Couleuvre verte et jaune a été aperçue au sein de cette parcelle ; il s'agit d'une espèce protégée nationalement et inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.



Étude zone humide sol
Deux sondages pédologiques ont été réalisés (S1 et S2) en mars 2023, qui montrent des traces d'oxydation non visibles avant 25 cm et apparaissant à 40 ou 45 cm dans une argile grise mouillée, et une nappe à 50 ou 52 cm. Ces sondages ne sont pas caractéristiques d'une zone humide. D'autres sondages (S5 à S8) ont été effectués en janvier 2024. S5 et S6 indiquent un sol non humide, S7 du côté est du fossé montre un sol de zone vraisemblablement humide avec une nappe à 30 cm, et pour S8 on ne peut conclure du fait de traces d'oxydation potentielles entre 10 et 50 cm. Une nappe a été rencontrée à une profondeur de 60 à 70 cm pour S8, S9 et S11. Le fossé de l'est de la parcelle a été comblé pendant l'hiver 2024, pouvant encore faire évoluer la situation vers une plus grande humidité du sol. De jeunes arbres ont été également coupés.
Étude zone humide végétation
Un relevé de végétation a été réalisé au sein de la parcelle (R1), il ne révèle pas de zone humide selon le critère de végétation.
Conclusion
Cette parcelle présente des enjeux écologiques liés à : - la présence de la Couleuvre verte et jaune ; - la présence d'un chêne et de deux châtaigniers âgés et d'un arbre mort, potentiellement favorables aux chiroptères arboricoles et coléoptères saproxyliques. Ils présentent un enjeu de conservation. Les sondages réalisés révèlent un sol de nature non humide à l'ouest du fossé, mais une nappe d'eau a été relevée à une profondeur de 50 à 70 cm de la surface du sol, et le comblement récent du fossé pourrait faire remonter son niveau. Le sol est humide à l'est du fossé (hors parcelle retenue).
Mesures d'évitement et de réduction
Cette parcelle initialement destinée à l'urbanisation a été remise en zone naturelle N. Ce retrait constitue une mesure d'évitement au regard de l'enjeu écologique de ce secteur.

b. Parcelle Lahitte

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud - Lahitte	2AU	0,59	25 janvier 2024
Description des habitats			
La parcelle est une culture, riveraine de la RD 446, et entourée d'habitations ainsi que d'une autre culture.			



Fond de carte : BDORTHO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide sol

Deux sondages pédologiques ont été réalisés (S3 et S4). Le sol n'y est pas indicateur d'une zone humide.

Étude zone humide végétation

-

Conclusion

Cette parcelle ne présente aucun enjeu écologique.

Impacts de la zone AU



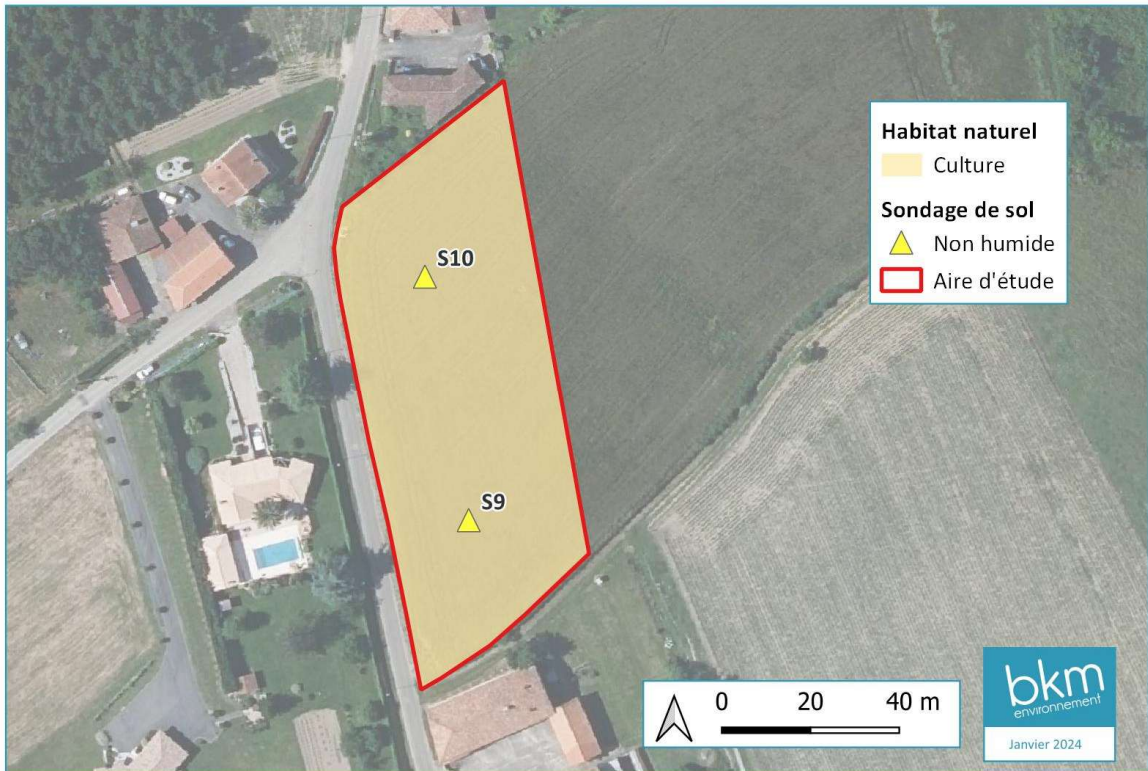
- Périimètre de l'OAP
- Possibilités d'accès direct(s) au lot(s) (positionnement indicatif)
- Traitement paysager à prévoir pour les lisières agricoles
- Emprise en sur-largeur pour l'aménagement des abords de voie (recalibrage, visibilité et aménagement paysager)
- Terrains constructibles en opération(s) individuelle(s)

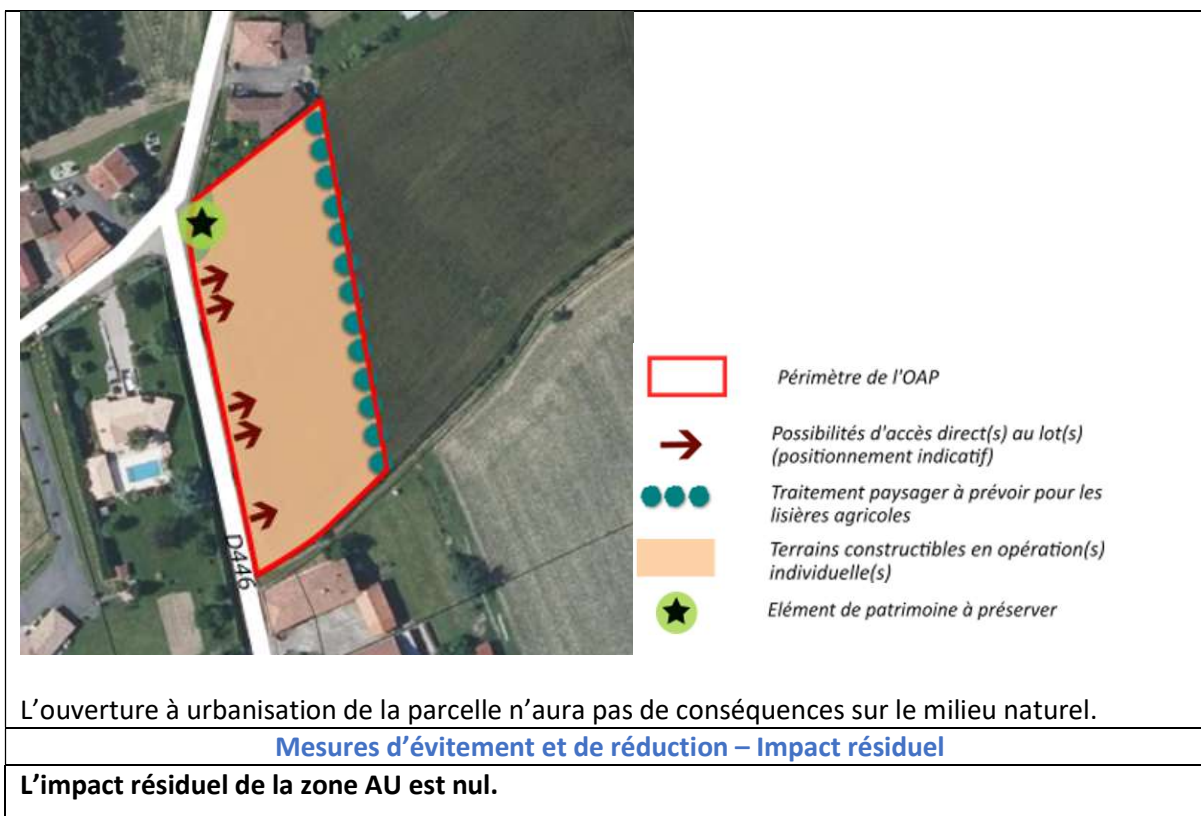
L'ouverture à urbanisation de la parcelle n'aura pas de conséquences sur le milieu naturel.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel de la zone AU est nul.

c. Parcelle Rouan

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud du bourg	2AU	0,48	25 janvier 2024
Description des habitats			
Cette zone concerne la partie ouest d'une culture qui est limitrophe de la RD 466.			
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - BATS (40)		HABITAT NATUREL ET LOCALISATION DES RELEVÉS	
 Fond de carte : BDORTHO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide sol			
Deux sondages pédologiques ont été réalisés (S9 et S10). Ils ne montrent pas de signes d'hydromorphie et ne sont donc pas indicateurs de zone humide.			
Étude zone humide végétation			
-			
Conclusion			
Cette parcelle ne présente pas d'enjeu écologique.			
Impacts de la zone AU			



4.8. CASTELNAU-TURSAN

a. Parcelle Tisne

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud – Tisne	1AUb	0,57	21 juin, 6 juillet 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est localisée au sud du bourg de Castelnau-Tursan. Elle est longée par le chemin de Mané à l'ouest et elle est en pente importante s'abaissant du nord-ouest vers le sud-est. La parcelle est très embroussaillée et difficilement accessible sur une bonne partie de l'aire d'étude. Au nord un jeune roncier est présent, la Ronce des bois (<i>Rubus fruticosus</i>) est basse et recouvrante. A l'intérieur de ce jeune roncier en bordure de la haie, on peut observer un espace plus diversifié en espèces végétales : la Ronce est accompagnée d'Avoine élevée (<i>Arrhenatherum elatius</i>), d'Epilobe à tige carrée (<i>Epilobium tetragonum</i>) et d'Euphorbe à larges feuilles (<i>Euphorbia platyphyllos</i>). Une haie arborée longe ce roncier bas, elle est composée de Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>), et de divers arbustes : Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), Erable Champêtre (<i>Acer campestre</i>), Ronce des bois. Au centre de l'aire d'étude une prairie de fauche a été notée, les espèces végétales n'ont pas pu être identifiées car elle était fauchée lors des passages. Au sud, la parcelle est très embroussaillée et inaccessible. La Ronce des bois forme un roncier haut et dense. Encore plus au sud, un fourré de divers arbustes est présent : Cornouiller sanguin, Erable Champêtre, Ronce des bois... (code EUNIS F3.11 « Fourrés médio-européens sur sols riches »). Une habitation est présente à l'angle sud-ouest de la parcelle.			



Prairie fauchée



Haie arborée

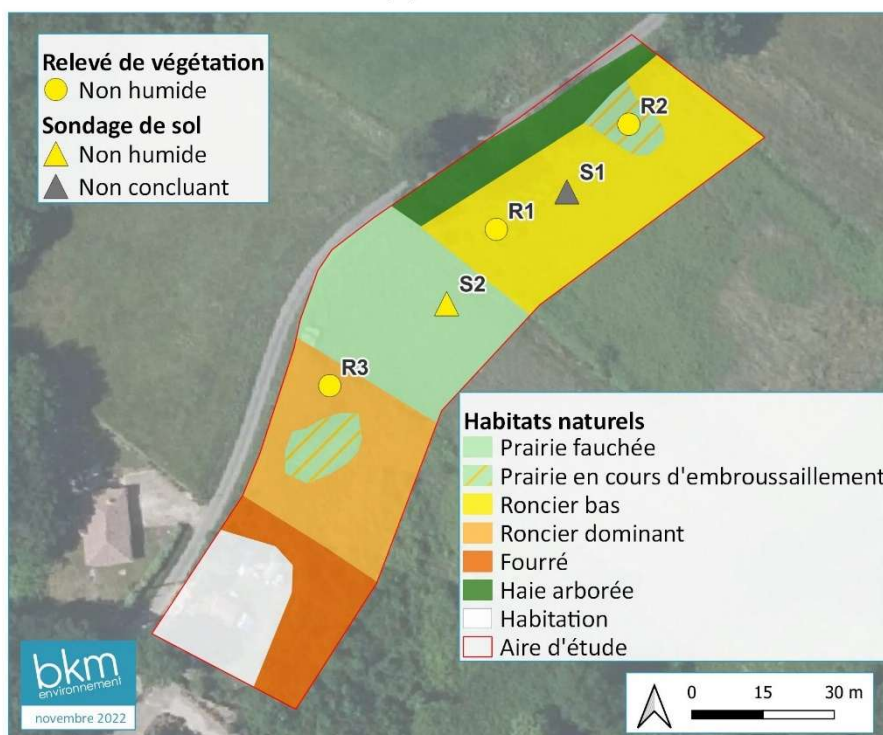


Roncier bas



Roncier et fourré d'arbustes

PLUI - CHALOSSE-TURSAN - CASTELNAU-TURSAN (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Étude zone humide végétation

Trois relevés de végétation ont été réalisés : un dans le roncier bas (R1), un dans la prairie en cours d'embroussaillage (R2) et un dans le roncier dominant (R3). Aucun des 3 relevés n'indique une zone humide selon le critère végétation.

Étude zone humide sol

Deux sondages pédologiques ont été réalisés : le premier dans la roncier bas (S1) est non concluant, le sol trop dur et sec n'a pas permis de creuser à une profondeur suffisante pour pouvoir déterminer l'humidité du sol ; le deuxième dans la prairie fauchée (S2) ne montre pas de signe d'hydromorphie, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide. Le sud-ouest de l'aire d'étude était complètement embroussaillé et inaccessible pour la réalisation de sondages.

Conclusion

La haie arborée composée de quelques arbres âgés peut être favorable à la faune arboricole et saproxylique, elle présente un enjeu de conservation. Les autres habitats n'ont pas d'enjeu écologique notable.

On ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone AU



-  Périimètre de l'OAP
-  Possibilités d'accès direct(s) au lot(s) (positionnement indicatif)
-  Traitement paysager à prévoir pour les façades en vitrine
-  Traitement paysager à prévoir pour les lisières agricoles
-  Trame arborée à préserver au sein du secteur (localisation indicative)
-  Perspective visuelle à préserver (ouverture sur vue lointaine)
-  Terrains constructibles en opération(s) individuelle(s)

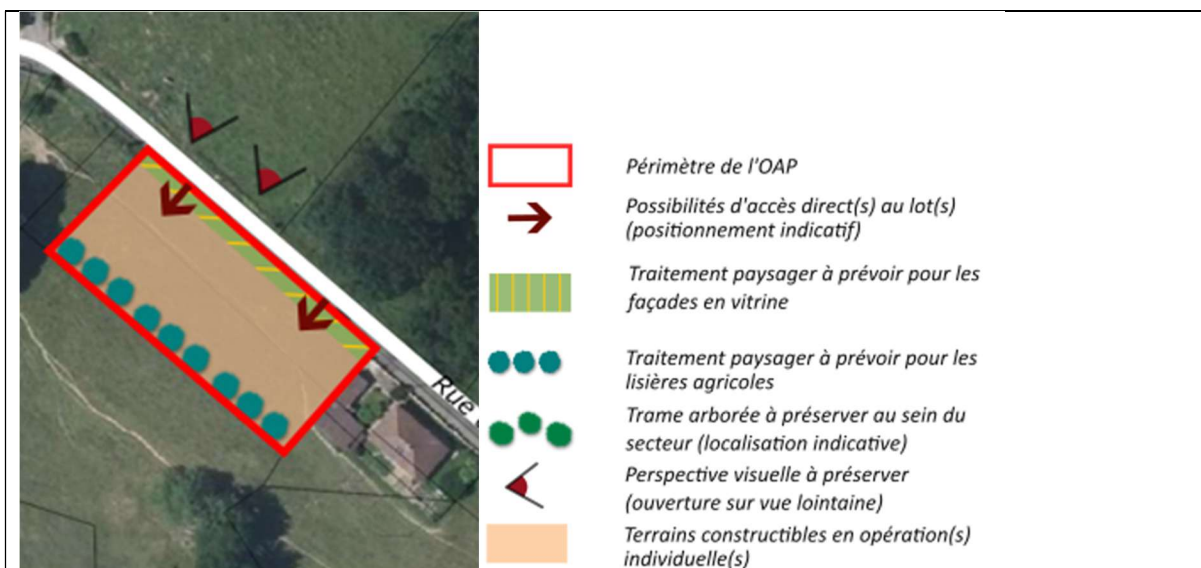
La surface de la parcelle à urbaniser a été réduite de 0,57 à 0,25 ha. L'urbanisation de ce secteur aura peu de conséquences dommageables pour le milieu naturel, car elle concernera une prairie et un roncier, habitats communs dans le secteur. La haie arborée n'est pas concernée par l'opération.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

Une partie du secteur est évité par l'urbanisation prévue. **L'impact résiduel est faible.**

b. Parcelle Metre

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de la zone (en ha)	Date de visite
Metre	1AUb	0,27	-
Présentation de l'OAP			



Description du site

Le zonage de ce secteur n'ayant pas été communiqué avant la phase terrain, il n'y a pas eu de visite de la parcelle concernée.

L'extrait pour ce secteur de l'orthophotographie (source : *géoportail*), datée du 28 août 2021, figure ci-dessous.



Cette portion de parcelle est située peu à l'est du village de Castelnau-Tursan, en position de crête. Il s'agit d'un pâturage, dont l'enjeu écologique est a priori faible (strate herbacée généralement basse dans ce type de milieu).

Impacts de la zone AU

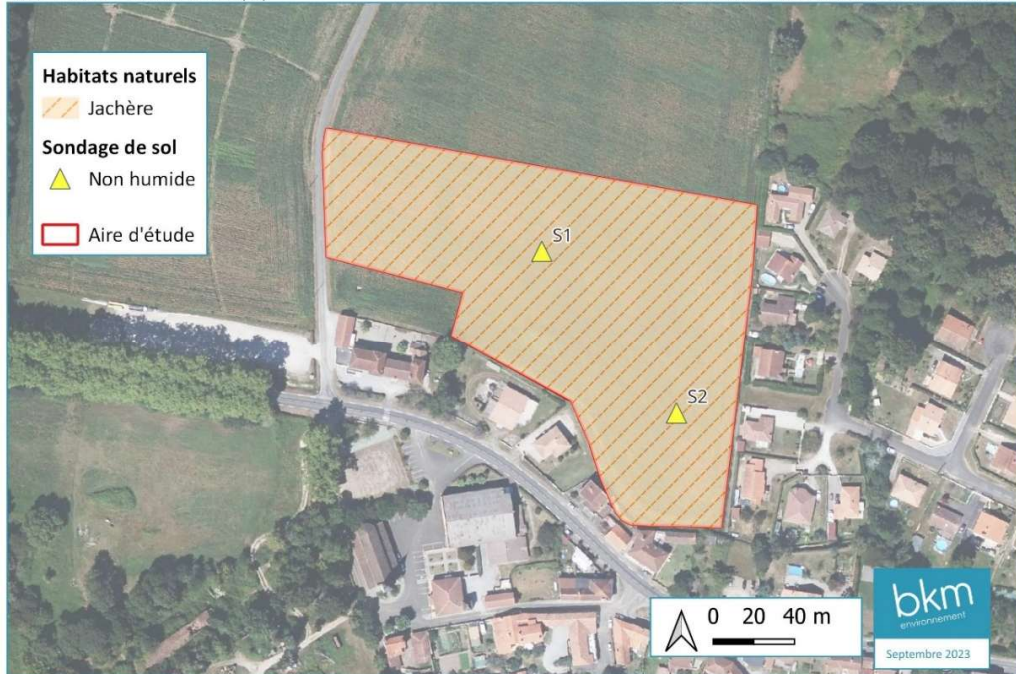
La zone AU de petite taille et dans la continuité du village aura peu d'impact sur la biodiversité.

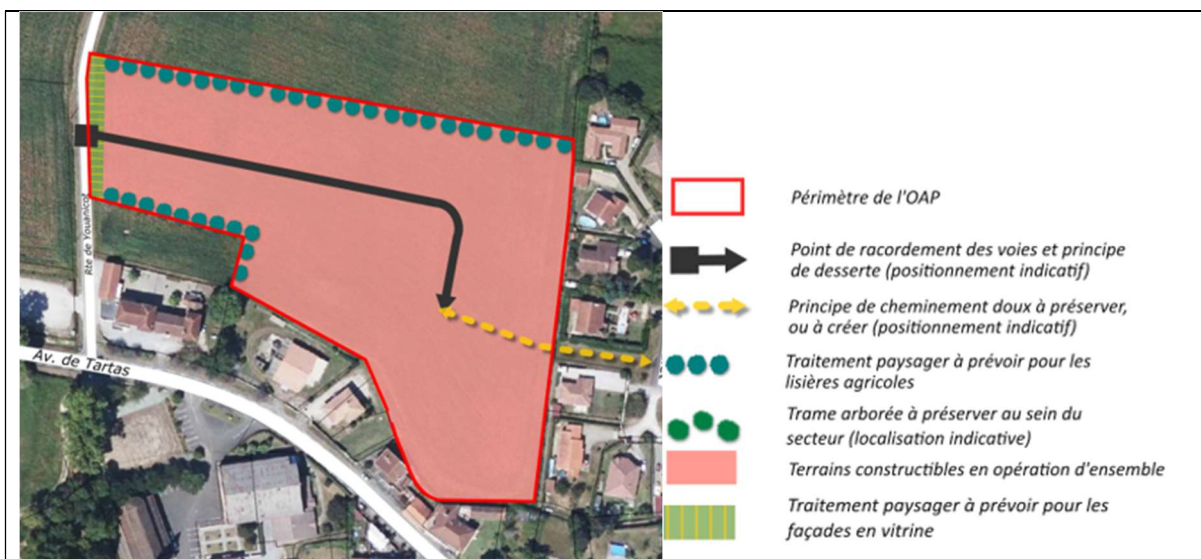
Mesures de réduction et d'évitement – Impact résiduel

L'impact résiduel est a priori très faible.

4.9. CAUNA

a. Parcelle Ouest/Claous

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Ouest – Claous	1AU	2,31	21 février 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se situe au nord du village de Cauna, elle est longée à l'ouest par la route de Lamothe. La parcelle fait partie d'une vaste jachère (Code EUNIS I1.5 : « Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées ») dominée par la Vesce fève (<i>Vicia faba</i>). Elle est entourée au sud et à l'ouest par des habitations avec jardin.		 Culture	
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - CAUNA (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS			
 Fond de carte : BDTOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide végétation			
La Vesce fève étant une espèce non hygrophile, la végétation n'est pas considérée comme une végétation de zone humide.			
Étude zone humide sol			
Deux sondages pédologiques ont été réalisés, le premier au nord-ouest de la parcelle (S1) et le second au sud-est (S2). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Conclusion			
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.			
Impacts de la zone AU			



L'ouverture à l'urbanisation de cette jachère n'implique aucune conséquence significative sur le milieu naturel.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel de cette zone AU est nul.

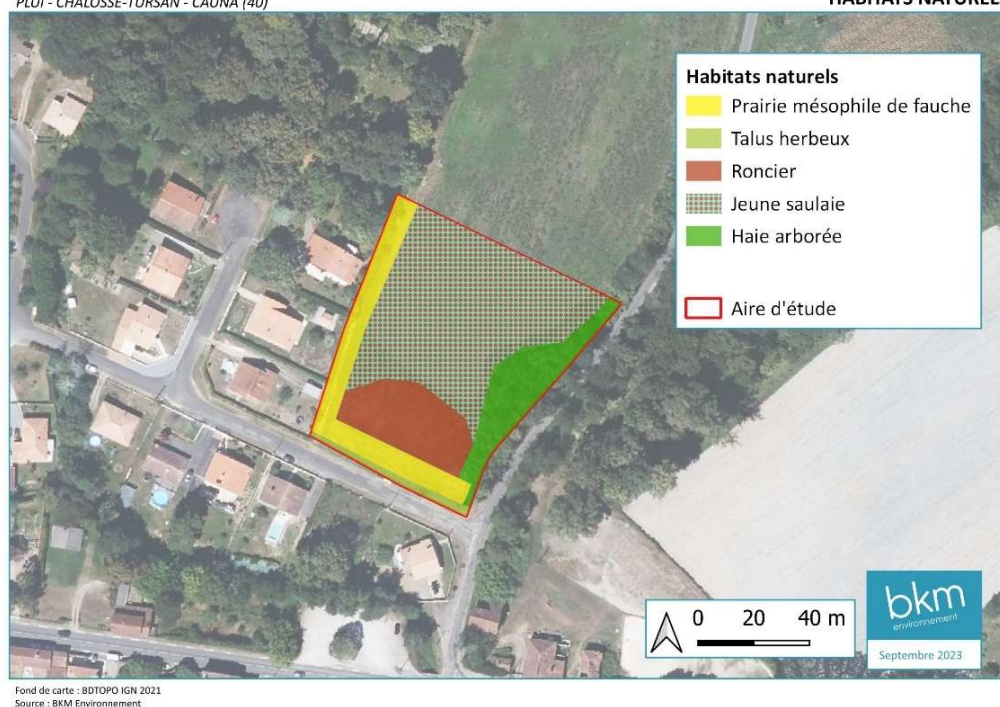
b. Parcelle est/Claous

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Est – Claous	AU → UB	0,68	21 février et 31 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se situe au croisement de la route de Lesle Loustalet et de la route d'Aurice. Trois habitations avec jardin sont situées à l'ouest. La parcelle présente une légère pente descendante du nord au sud et est surélevée de quelques mètres par rapport à la route. Elle se compose d'une jeune saulaie, de ronciers, d'une prairie fauchée, d'un talus herbeux et d'une jeune haie arborée. La prairie de fauche (Code EUNIS E2.21 : « Prairies de fauche atlantiques ») bordant le sud et l'ouest de la parcelle est composée du Gêranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>), de la Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), du Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou encore de la Petite Oseille (<i>Rumex acetosella</i>). Le talus herbeux bordant la route est formé du Brome stérile (<i>Bromus sterilis</i>) et de la Ronce à feuilles d'Orme (<i>Rubus ulmifolius</i>), basse. Les espèces principales formant la saulaie (Code EUNIS F9.2 : « Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à <i>Salix</i> ») sont le Saule roux (<i>Salix atrocinera</i>), le Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>) et l'Œnanthe faux-bocage (<i>Oenanthe pimpinelloides</i>). La zone à ronciers (Code EUNIS F3.131 : « Ronciers ») est composée de Ronce à feuilles d'Orme pour la strate arbustive, de Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>) et de Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) pour la strate herbacée. Le Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) et le Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) pour la strate arborée, et la Ronce des bois (<i>Rubus fruticosus</i>) et le Chèvrefeuille des jardins (<i>Lonicera caprifolia</i>) pour la strate arbustive, composent la jeune haie arborée (Code EUNIS G5.1 « Alignement d'arbres »). Le Robinier est une espèce exotique envahissante.			



PLUI - CHALOSSE-TURSAN - CAUNA (40)

HABITATS NATURELS

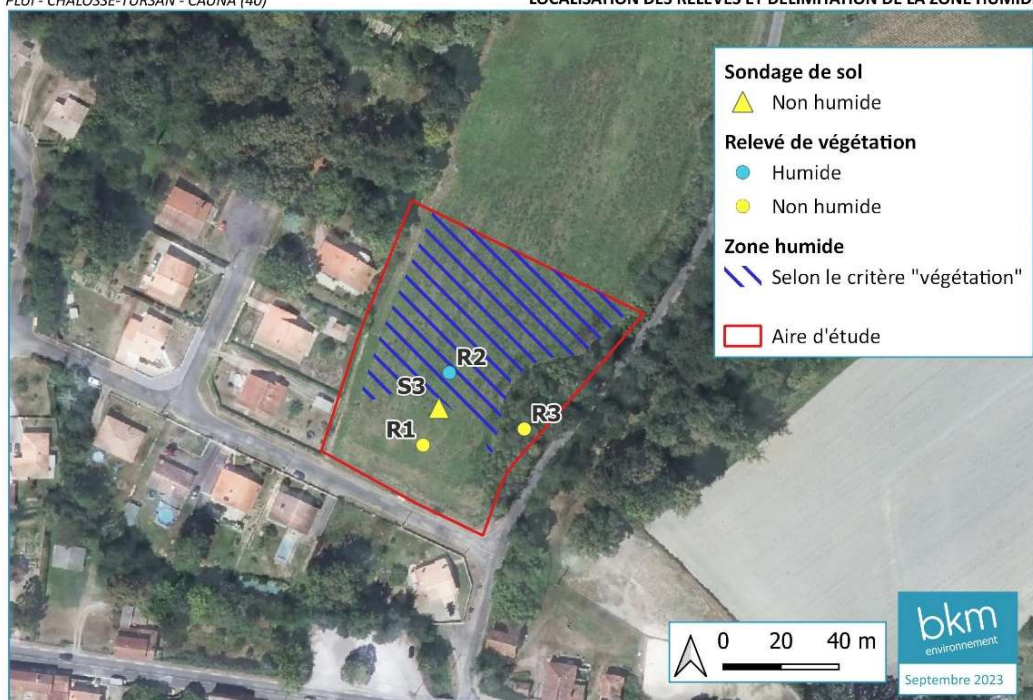


Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé en bas de la jeune saulaie (S3). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Trois relevés de végétation ont été réalisés dans la saulaie (R2), le roncier (R1) et la haie arborée (R3). **Le relevé de végétation réalisé dans la saulaie (R2) montre une zone humide selon le critère de végétation, en effet le Saule roux (*Salix atrocinerea*) et le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), indicatrices de zone humide, sont les espèces dominantes.**



Conclusion

Cette parcelle présente dans sa partie nord une saulaie arbustive à Saule roux qui est une zone humide selon le critère végétation. Cette saulaie ne présente pas d'espèces à forte valeur patrimoniale, néanmoins ce type de fourré humide joue un rôle fonctionnel important en assurant notamment une continuité écologique pour la faune (site de nidification, de reproduction et de nourrissage, etc...). Le reste de la parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien que la haie arborée puisse accueillir la faune arboricole.

Impacts de la zone UB

Le zonage initialement prévu en AU est passé en UB. La surface de la zone à urbaniser a été réduite de 0,68 à 0,26 ha, comme le montre le schéma ci-contre (zone UB en hachures).



Aussi la zone humide est-elle évitée en grande partie, de même que la haie arborée. La jeune saulaie sera supprimée pour une petite partie.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

Le retrait de la plus grande partie de la jeune saulaie de la zone à urbaniser constitue une mesure d'évitement. L'impact résiduel est faible.

4.10. COUDURES

a. Parcelle Derrière le Paou (Est)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud – Derrière le Paou Est	1AU	0,96	21 décembre 2023, 16 janvier et 24 mai 2024

Description des habitats

Cette parcelle, située à côté du hall des sports de Coudures, est longée par le chemin du Paou au sud-ouest et par le chemin de Saint-Pierre au sud-est. La zone se compose d'une prairie et d'un passage herbeux menant à une habitation, séparés par une jeune haie arborée.

La prairie est dominée par la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), la Fétuque faux-roseau (*Schenodorus arundinaceus*), l'Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*) et ponctuellement par des espèces hygrophiles comme le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), le Saule roux (*Salix atrocinerea*) qui sont présentes par patches, ce qui confère par endroits un caractère mésohygrophile à la prairie.

La jeune haie arborée est constituée du Chêne pédonculé (*Quercus robur*), et d'espèces plantées comme le Palmier (*Arecaceae sp.*), le Figuier (*Ficus carica*) et le Lilas commun (*Syringa vulgaris*). Le Tilleul commun (*Tilia x europaea*) et le Troène du Japon (*Ligustrum japonicum*) forment la haie arborée au nord-est.



Prairie mésophile à mésohygrophile



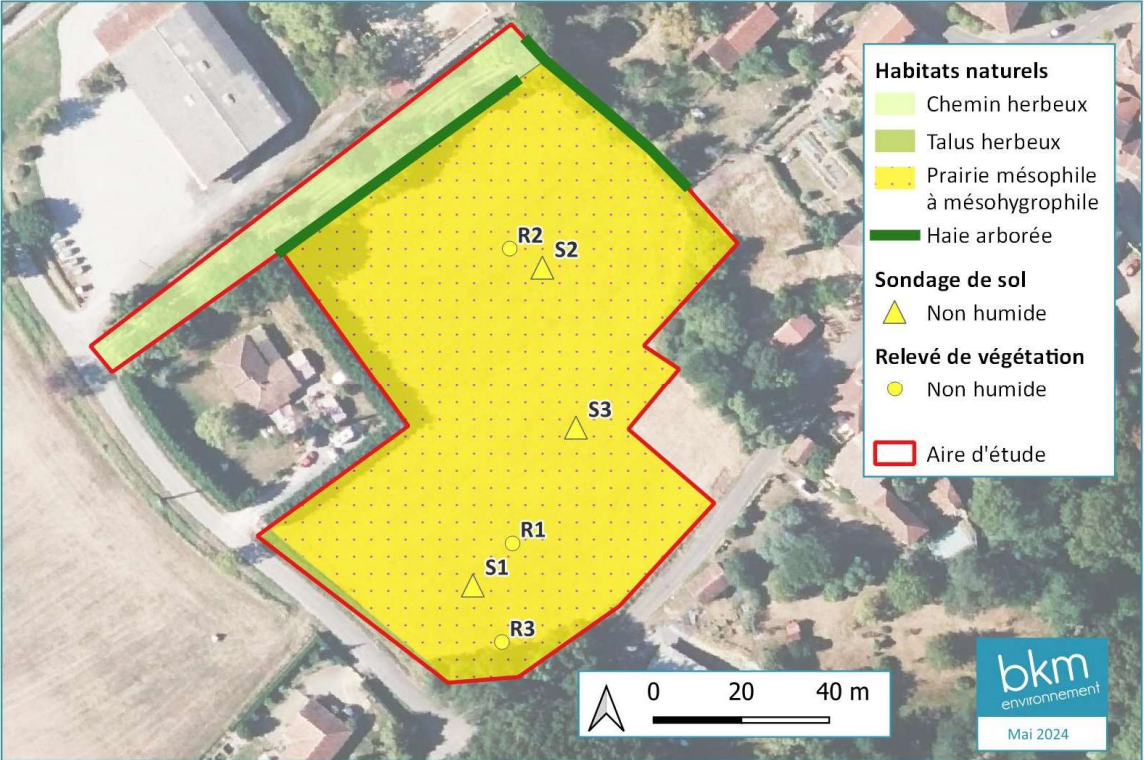
Haie arborée



Passage herbeux



Jeune haie arborée



Étude zone humide sol

Trois sondages pédologiques ont été réalisés dans la prairie : au nord (S2), à l'est (S3) et au sud (S1). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 25 cm, ni de gley en profondeur. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

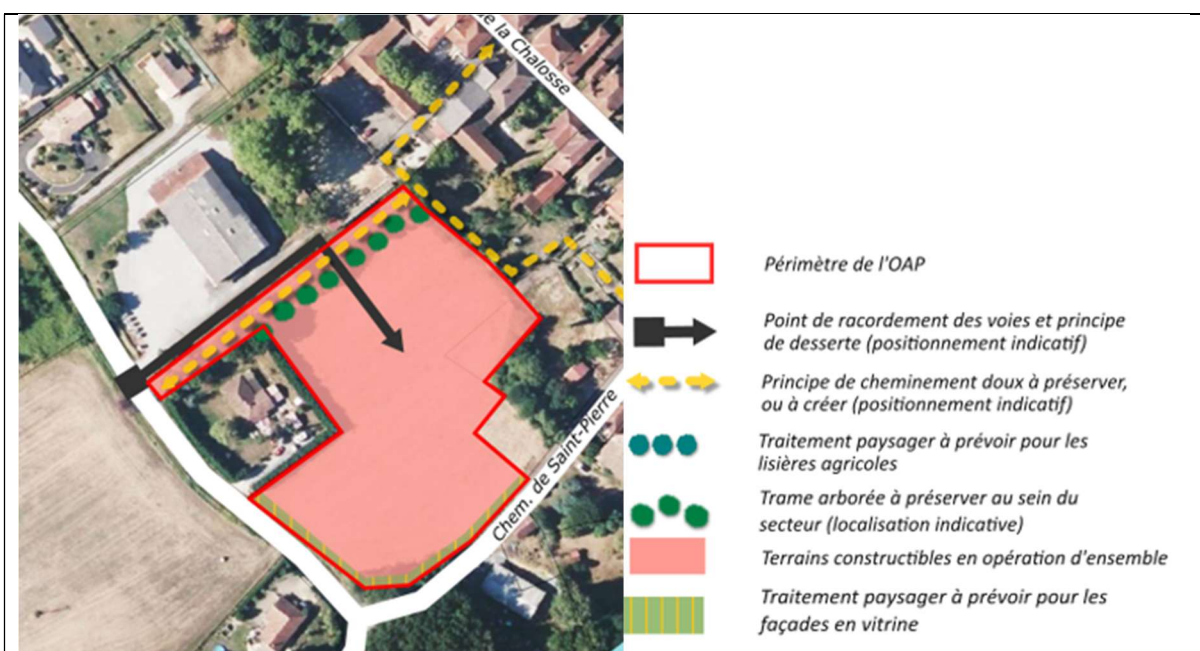
Étude zone humide végétation

Trois relevés de végétation ont été réalisés au sein de la prairie. Aucun de ces relevés n'indique une zone humide selon le critère de végétation.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir la faune des milieux ouverts et semi-ouverts, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone AU



Le zonage AU entraîne la disparition d’une prairie, ainsi que d’une haie arborée au nord-est, composée d’espèces plantées. La haie arborée du nord-ouest et le chemin riverain seront quant à eux maintenus. Les effets sur le milieu naturel sont limités.

Mesures d’évitement et de réduction – Impact résiduel

La préservation de la trame arborée du nord-ouest de la parcelle constitue une mesure d’évitement. **L’impact résiduel de l’ouverture à l’urbanisation est faible.**

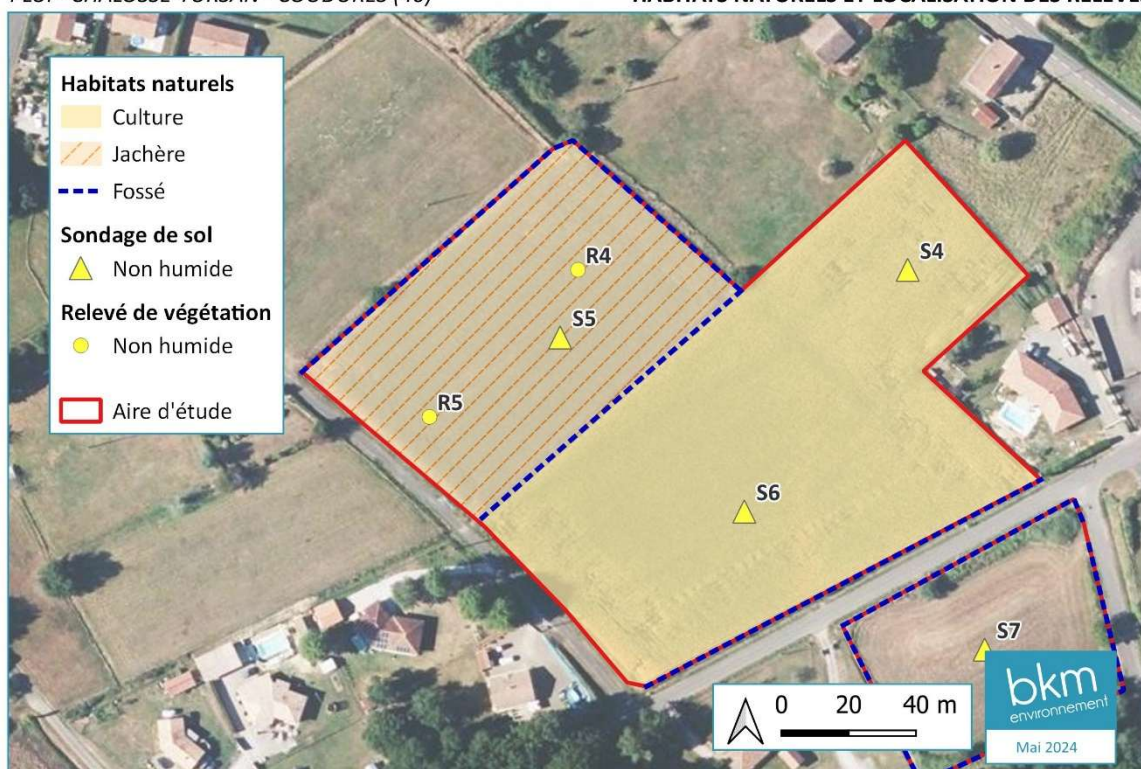
b. Parcelle Peyroun (Derrière le Paou Ouest)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l’aire d’étude (en ha)	Dates de visite
Nord-ouest – Peyroun (Derrière le Paou Ouest)	1AU → 1AU + UB	2,02	16 janvier et 24 mai 2024
Description des habitats			
Cette parcelle, localisée au nord-ouest du bourg de Coudures, est longée par le chemin du Peyroun à l’ouest et par la route de Sainte-Colombe au sud. Le périmètre comprend une culture et une jachère entourée de fossés en eau et pourvus de végétation. Au sein de la jachère, la Luzerne cultivée (<i>Medicago sativa</i>) et l’Oseille agglomérée (<i>Rumex conglomeratus</i>) sont dominantes. Ces espèces sont accompagnées du Ray-grass d’Italie (<i>Lolium multiflorum</i>), de la Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), du Pissenlit commun (<i>Taraxacum officinale</i>), du Trèfle des prés (<i>Trifolium pratensis</i>), ou encore d’espèces plus hygrophiles comme la Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>) et le Jonc des crapauds (<i>Juncus bufonius</i>). Les fossés se composent de diverses ronces (<i>Rubus sp</i>), de Gaillet croisette (<i>Cruciata laevipes</i>) et de Menthe à feuilles rondes (<i>Mentha suaveolens</i>).			



PLUi - CHALOSSE-TURSAN - COUDURES (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Étude zone humide sol

Trois sondages pédologiques ont été réalisés : dans la culture (S4 et S6) et dans la jachère (S5). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 50 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Deux relevés de végétation ont été réalisés au sein de la jachère. Aucun des 2 relevés n'indique une zone humide selon le critère végétation.

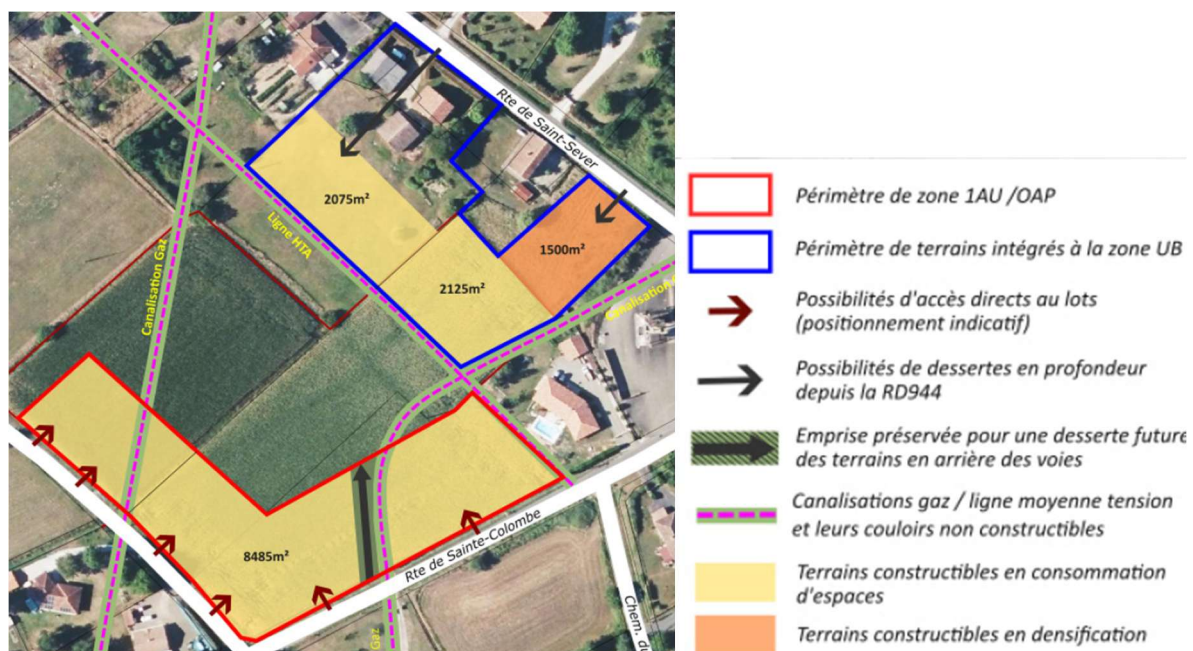
Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir une faune des milieux ouverts, et on ne relève pas de zone humide au sein de son périmètre.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

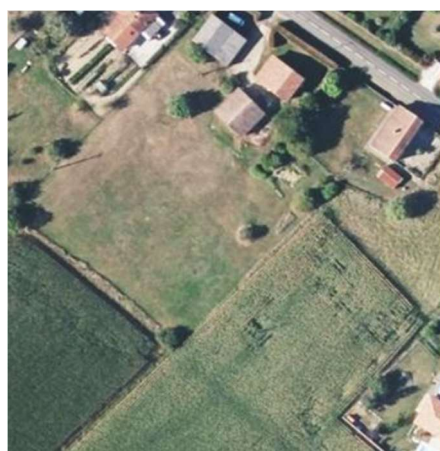
L'impact résiduel de la zone AU sera **faible** dans ce secteur.

Impacts des zones AU et UB



La zone AU de 2,02 ha a changé de configuration depuis le 1^{er} zonage pressenti. Elle a été réduite en surface et divisée en 2 parties :

- au sud, il subsiste dans l'aire d'étude 0,85 ha en zone AU, à l'emplacement d'une culture et d'une jachère séparées par un fossé ;
- au nord, 0,42 ha sont en zone UB avec consommation d'espaces naturels ou agricoles. Ce secteur concerne une culture et une prairie de fauche, d'après l'extrait d'orthophotographie ci-dessous. La prairie sera supprimée sur 0,2 ha.



L'ouverture à l'urbanisation de ce secteur concernera une jachère et une culture, sans enjeu écologique. Elle entraînera potentiellement la disparition d'un tronçon de fossé et d'une partie de prairie aux enjeux écologiques a priori faibles.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel des zones AU et UB sera faible dans ce secteur.

c. Parcelle Peyroun

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Nord-ouest – Peyroun	UB	0,40	16 janvier et 24 mai 2024

Description des habitats

Cette parcelle localisée à l'ouest du bourg de Coudures est longée par la route de Sainte-Colombe au nord et par le chemin du Paou à l'est. Elle est entourée d'une habitation à l'ouest, d'un boisement au sud et présente une légère pente parallèle à la route de Sainte-Colombe, descendant d'est en ouest. Le périmètre comprend une prairie bordée de fossés, de ronciers, d'un fourré à roncier dominant au nord-est et d'une jeune haie arborée au sud-est.

La prairie est dominée par le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) et la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), accompagnés de la grande Oseille (*Rumex acetosa*), de l'Oseille agglomérée (*Rumex conglomeratus*) et de l'Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*). Les zones à roncier dominant sont souvent constituées de la Ronce à feuilles d'Orme (*Rubus ulmifolius*) et de la Ronce bleue (*Rubus caesius*). La jeune haie arborée est formée du Chêne rouge (*Quercus robur*) pour la strate arborée, et notamment du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), du Prunellier (*Prunus spinosa*) et de la Ronce bleue pour la strate arbustive.



Prairie mésohygrophile



Roncier dominant



Fourré à roncier dominant



Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé au centre de la parcelle (S7). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Cinq relevés de végétation ont été réalisés : dans la zone à ronciers dominants (R6 et R7), dans la haie arborée (R8), dans la prairie mésohygrophile (R9) et dans le fourré (R10). Aucun de ces relevés n'indique une zone humide selon le critère de végétation.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir une faune des milieux ouverts et semi-ouverts, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

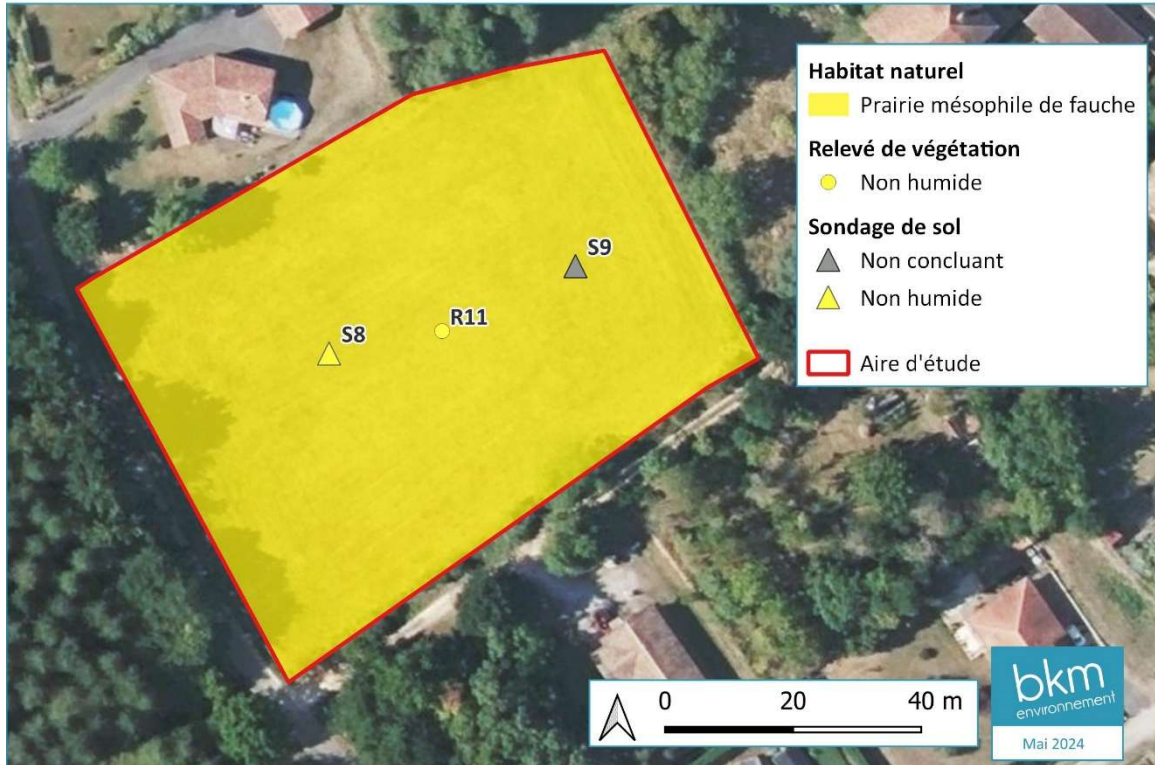
Impacts de la zone UB

La surface de la zone UB a été légèrement réduite, passant de 0,40 à 0,37 ha, comme le montre le schéma suivant (zone hachurée).



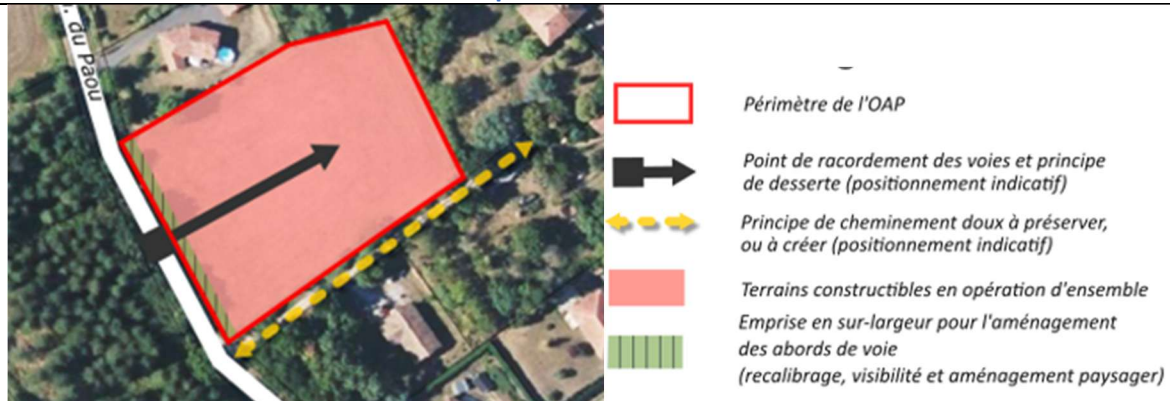
Disparition d'une prairie, et potentiellement de fourrés périphériques. Possibilité de maintien de la haie arborée.
Impact résiduel faible.

d. Parcelle Derrière le Paou Ouest

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Ouest – Derrière le Paou Ouest	1AU	0,58	16 janvier et 24 mai 2024
Description des habitats			
Cette parcelle localisée à l'ouest du bourg de Coudures est longée par le chemin du Paou à l'ouest. Elle est entourée sur ses abords nord, est et sud, d'habitations avec jardin plus au moins boisé. On note une forte pente perpendiculaire au chemin du Paou, descendant d'est en ouest. La prairie de fauche est dominée par la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>), le Brome stérile (<i>Anisantha sterilis</i>), la Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>), le Ray-grass d'Italie (<i>Lolium multiflorum</i>) le Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), la petite Oseille (<i>Rumex acetosella</i>) et également par la Menthe à feuilles rondes (<i>Mentha suaveolens</i>) par endroits.			
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - COUDURES (40)		HABITAT NATUREL ET LOCALISATION DES RELEVÉS	
			
Fond de carte : BD TOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide sol			
Deux sondages pédologiques ont été réalisés dans la prairie, à l'ouest (S8) et l'est (S9). Pour le sondage S9 situé en haut de pente, la présence de cailloux a empêché de poursuivre au-delà de 40 cm de profondeur. Le sondage concluant S8 ne montre pas de signe d'hydromorphie, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Étude zone humide végétation			
Un relevé de végétation a été réalisé au sein de la prairie (R11), il ne révèle pas de zone humide selon ce critère.			
Conclusion			

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir une faune des milieux ouverts, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone AU



Les impacts de l'ouverture à urbanisation de cette parcelle sont limités, avec la suppression d'une prairie mésophile de fauche à la flore commune.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel de la zone AU est **faible**.

4.11. EYRES-MONCUBE

a. Parcelle La Cabasse

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Ouest – La Cabasse	UH → A	0,31	9 mars et 31 mai 2023

Description des habitats

Cette parcelle entourée par plusieurs habitations se situe à environ 1 km du bourg d'Eyres-Moncube. Elle se compose d'une friche, de fourrés, d'un étroit passage central débroussaillé, ainsi que d'une prairie en cours d'embroussaillage dont une zone est largement dominée par des patches de ronces.

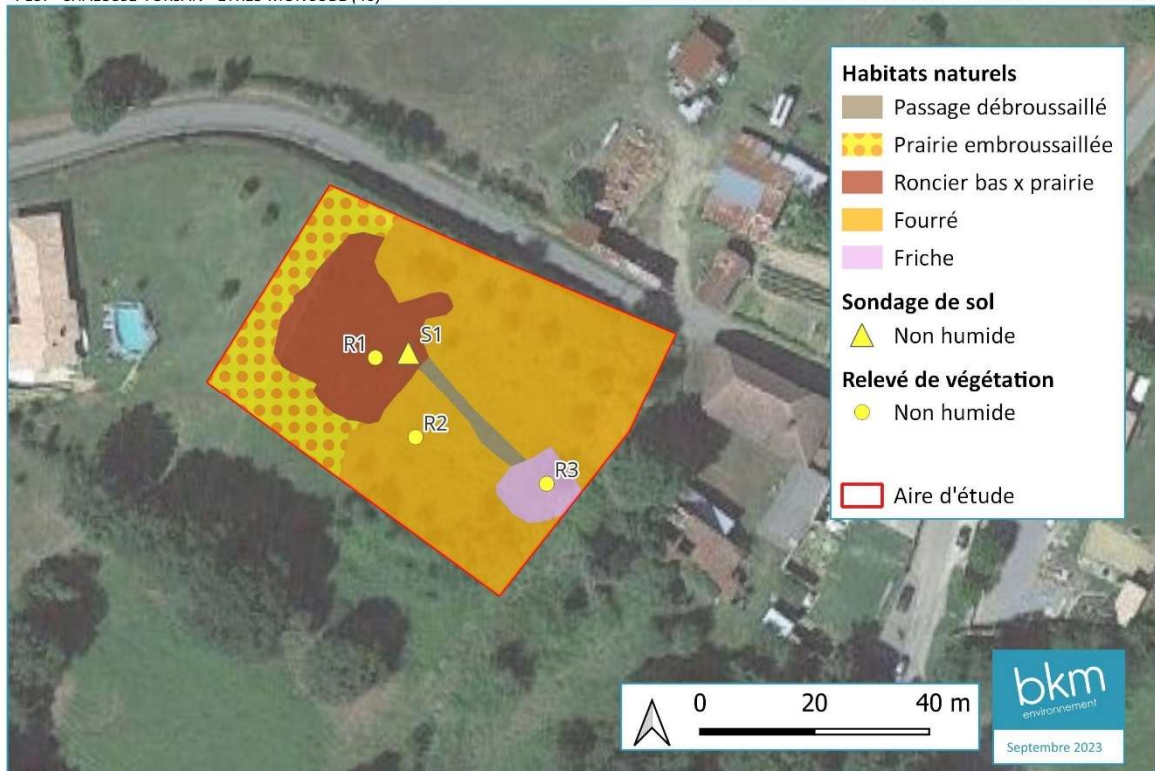
La zone à roncier bas dominant (Code EUNIS F3.131 : « Ronciers ») est composée principalement de la Ronce à feuilles d'Orme (*Rubus ulmifolius*) et du Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*). Les fourrés (Code EUNIS F3.11 : « Fourrés medio-européens sur sols riches ») sont constitués de plusieurs arbres comme le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Saule roux (*Salix atrocinerea*), et la Ronce à feuilles d'Orme est dominante pour la strate arbustive. La friche (Code EUNIS E5.15 : « Champs d'herbacées non graminoides des terrains en friche ») est formée du Cabaret des oiseaux (*Dipsacus fullonum*), du Cirse commun (*Cirsium vulgare*) et du Sureau hièble (*Sambucus ebulus*).





PLUI - CHALOSSE-TURSAN - EYRES-MONCUBE (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé dans la parcelle (S1). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 30 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Trois relevés de végétation ont été réalisés, dans la prairie où dominant les ronciers (R1), dans le fourré sud à l'ouest (R2) ainsi que dans la friche (R3). Aucun de ces relevés n'indique une zone humide selon le critère de végétation.

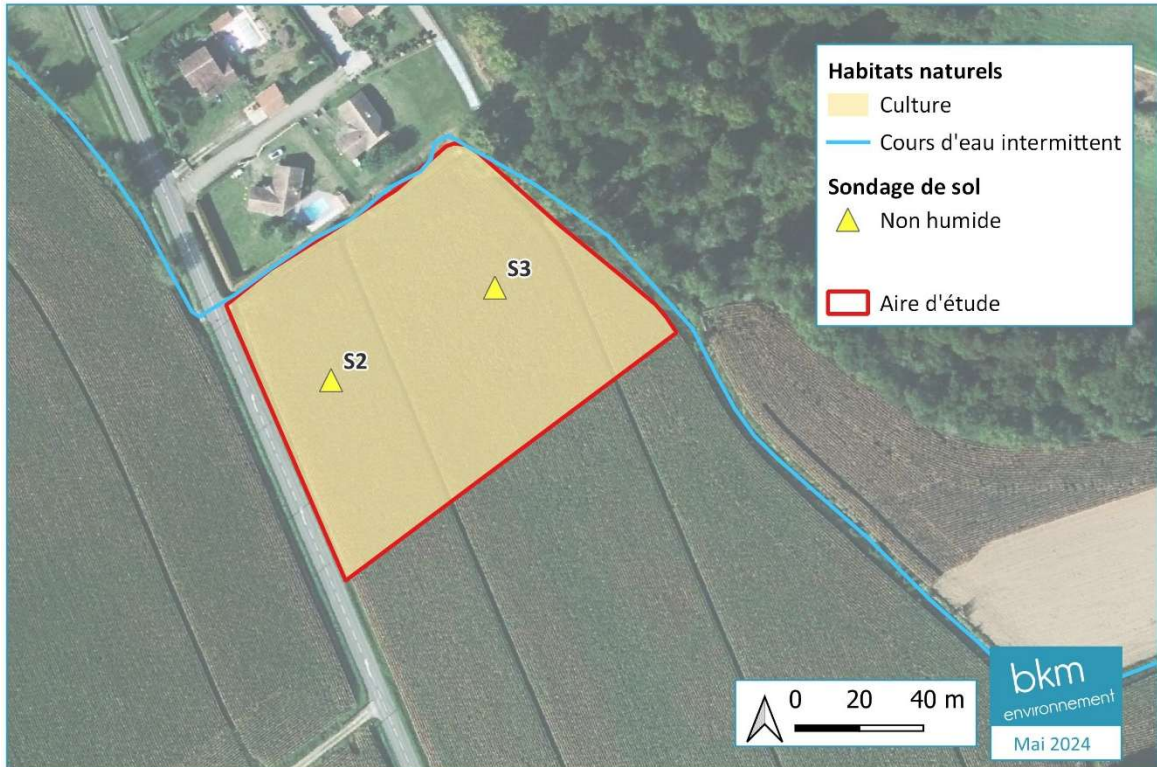
Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Zonage du PLUi

La parcelle a été classée en zone agricole A, après avoir été envisagée en zone UH.

b. Parcelle Chaye

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Ouest – Chaye	1AUa	0,99	29 avril 2024
Description des habitats			
Cette parcelle fait partie d'une grande culture se prolongeant au sud. Elle est entourée par deux habitations au nord, d'un espace boisé à l'est et est longée par la route de Pau à l'ouest. De plus, un cours d'eau intermittent contenant de la végétation aquatique jouxte la parcelle au nord et à l'est. Ce cours d'eau est bordé de ligneux comme le Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) et le Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) ainsi que de la Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>).			
			
Culture		Cours d'eau	
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - EYRES-MONCUBE (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS  Fond de carte : BDTOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide végétation			
-			
Étude zone humide sol			
Deux sondages pédologiques ont été réalisés dans la parcelle (S2 et S3). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 30 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Conclusion			

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone AU



-  Périmètre de l'OAP
-  Point de raccordement des voies et principe de desserte (positionnement indicatif)
-  Traitement paysager à prévoir pour les lisières agricoles
-  Terrains constructibles en opération d'ensemble

L'ouverture à urbanisation de la parcelle engendre des impacts très limités sur la faune et la flore, d'autant plus qu'un cheminement doux est prévu en bordure du cours d'eau temporaire au nord.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

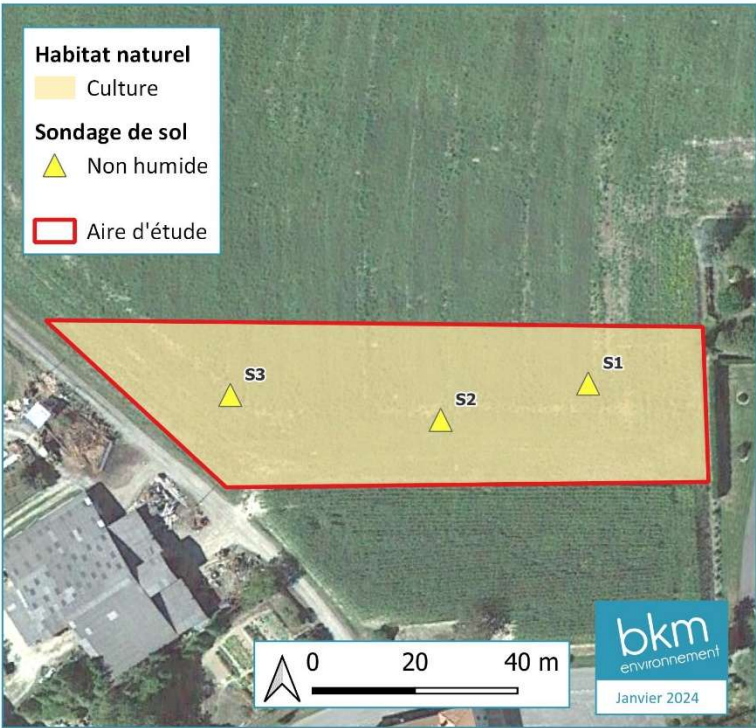
Le cheminement doux à créer au nord de la parcelle constitue une mesure d'évitement. Les abords du cours d'eau à l'est seront également à préserver. Ces mesures seront bénéfiques vis-à-vis du cours d'eau par rapport à la situation agricole actuelle. **L'impact résiduel de la zone AU est négligeable.**

4.12. FARGUES

a. Parcelle Hourquei

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Nord – Hourquei	UBa → A	0,35	16 janvier 2024
Description des habitats			
Cette parcelle située à quelques mètres au nord de la mairie de Fargues est une culture, longée par le chemin de l'Espérance à l'ouest.			

Culture

PLUi - CHALOSSE-TURSAN - FARGUES (40) HABITAT NATUREL ET LOCALISATION DES RELEVÉS	
 Fond de carte : WMS Google Satellite Source : BKM Environnement	
Étude zone humide végétation	
-	
Étude zone humide sol	
Trois sondages pédologiques ont été réalisés dans la culture, à l'est (S1), au centre (S2) et à l'ouest (S3). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 45 cm ni de gley, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.	
Conclusion	
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et aucune zone humide n'est relevée dans son périmètre.	
Zonage du PLUi	
La parcelle est en zone agricole A, après avoir été envisagée en zone UBa.	

b. Parcelle Bellevue

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud – Bellevue	UBa	0,40	16 janvier et 23 mai 2024
Description			
Cette parcelle localisée à quelques mètres à l'ouest de la mairie de Fargues est longée au nord par la route du Bourg et à l'est par le chemin du Coum. Elle présente deux légères pentes parallèles à la route du Bourg et qui se rejoignent quasiment au centre du périmètre. De plus cette parcelle composée d'une prairie, de deux haies arbustives et d'un bord enherbé est surélevée d'un mètre par rapport à la route. La prairie mésophile est dominée par la Houle laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) et le Ray-grass d'Italie (<i>Lolium multiflorum</i>) accompagnés du Brome mou			

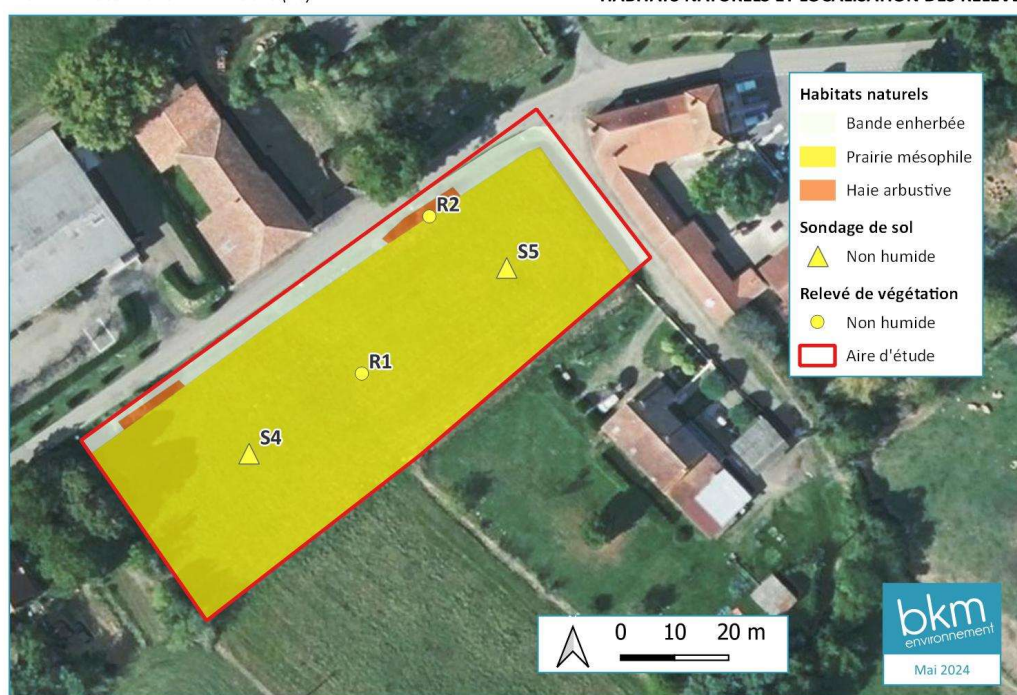
(*Bromus hordeaceus*), de la Fétuque faux-roseau (*Schedonorus arundinaceus*), de l'Alpiste bleuissant (*Phalaris coeruleascens*) ou encore de l'Oseille crépue (*Rumex crispus*).

Les haies arbustives sont formées du Prunier domestique (*Prunus domestica*).



PLUi - CHALOSSE-TURSAN - FARGUES (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Fond de carte : BDORTHO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide sol

Deux sondages pédologiques ont été réalisés dans la prairie, à l'est (S5) et à l'ouest (S4). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 40 cm ni de gley, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Deux relevés de végétation ont été réalisés : dans la prairie (R1) et dans la haie arbustive située au nord-est (R2). Ils n'attestent pas d'une végétation de zone humide.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir une faune des milieux ouverts, et aucune zone humide n'est relevée dans son périmètre.

Impacts de la zone UB

L'urbanisation de ce secteur impliquera la disparition d'une prairie de fauche. En l'absence d'enjeu écologique significatif, l'impact résiduel sera faible.

c. Parcelle Bourg

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUI	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Ouest – Bourg	1AUarc	0,52	26 avril 2024
Description			
Cette parcelle est une culture localisée à plusieurs mètres à l'ouest de la mairie de Fargues. La route du bourg longe le sud de la parcelle, surélevée par rapport à la route. Une haie ornementale constituée de Grévillier à feuilles de romarin (<i>Grevillea rosmarinifolia</i>), de Rosier de France (<i>Rosa gallica</i>), de Fusain du Japon (<i>Euonymus japonicus</i>), de Génévrier (<i>Juniperus sp</i>) et de Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>), est identifiée dans l'est de la parcelle.			
			
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - FARGUES (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS Habitats naturels Culture Haie ornementale Sondage de sol Non humide Aire d'étude  Fond de carte : BD ORTHO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide végétation			
-			
Étude zone humide sol			
Deux sondages pédologiques ont été réalisés dans la culture, au sud (S6) et au nord (S7). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Conclusion			

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone AU



-  Périmètre de l'OAP
-  Possibilités d'accès direct(s) au lot(s) (positionnement indicatif)
-  Traitement paysager à prévoir pour les lisières agricoles
-  Terrains constructibles en opération d'ensemble
-  Espaces verts à préserver, à aménager

L'absence d'enjeu écologique sur cette parcelle cultivée implique une absence de conséquences de l'ouverture à l'urbanisation sur le milieu naturel.

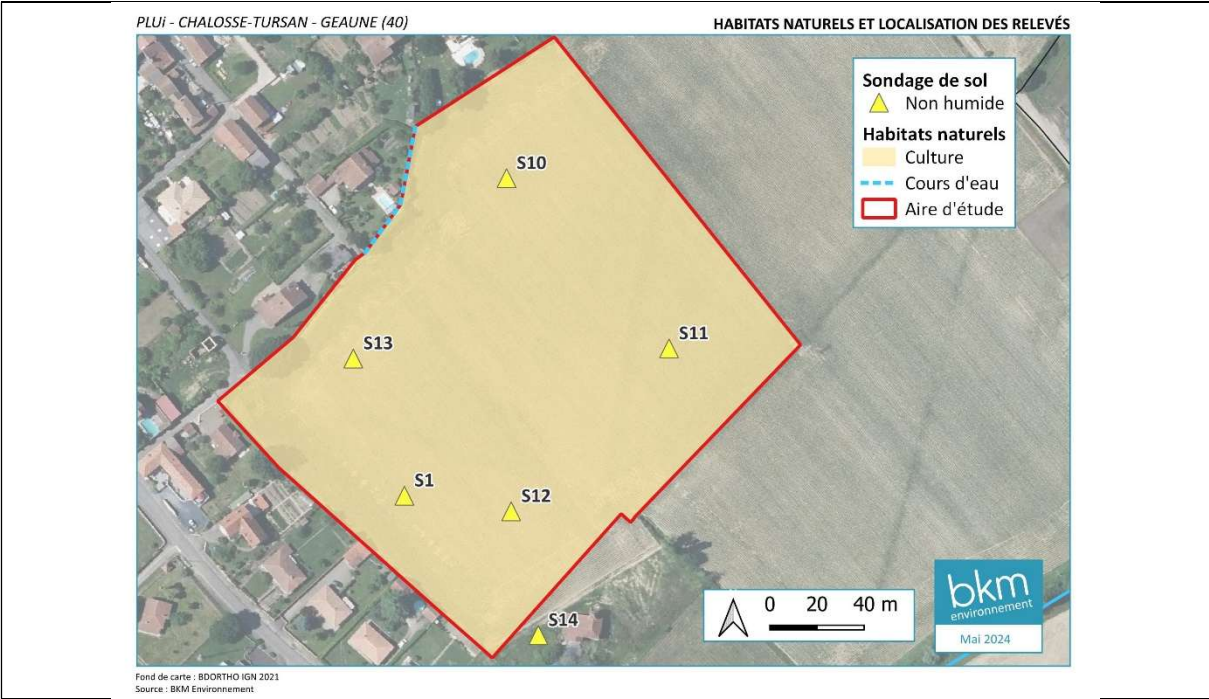
Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel de la zone AU est nul.

4.13. GEAUNE

a. Parcelle La ville sud (1)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Est – La ville sud	2AU	1,38	6 juillet 2022 29 avril 2024
Description des habitats			
Cette parcelle est une culture de maïs localisée au sud-est du bourg de Geaune (code EUNIS I1.1 « Monocultures intensives »). Elle fait partie d'une très grande parcelle agricole qui s'étend sur son côté est. Elle est entourée d'habitations au nord, à l'ouest et au sud, et présente une pente légère et régulière descendant vers le sud-est. En limite nord, un cours d'eau à courant vif par endroits et bordé de Prêle des champs (<i>Equisetum arvense</i>), de Menthe aquatique (<i>Mentha aquatica</i>) et de Laïche à épis pendants (<i>Carex pendula</i>) est identifié.			



Étude zone humide végétation

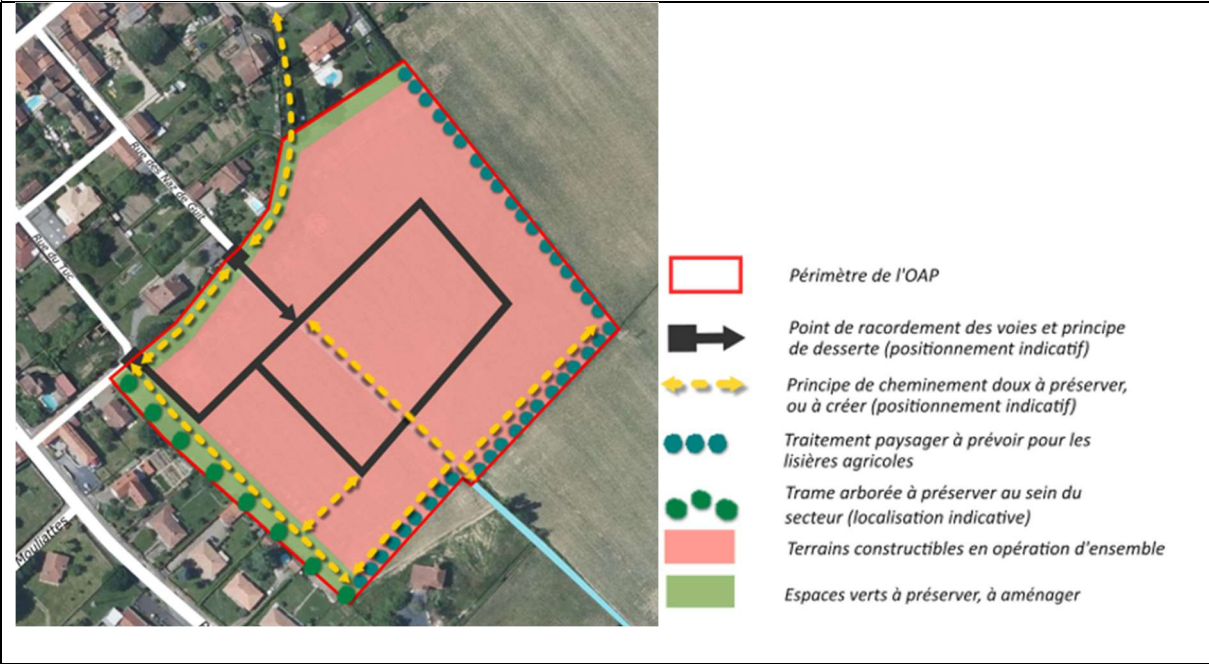
Étude zone humide sol

Un sondage pédologique (S1) et quatre autres (S10, S11, S12, S13) ont été réalisés respectivement en 2022 et en 2024 suite à l'extension de la parcelle vers l'est. De plus, le sol de la culture ayant été retourné, un sondage (S14) de vérification a été effectué dans une zone herbeuse au sud de la parcelle. Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 35 cm ni de gley. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone AU



L'absence d'enjeu écologique notable sur cette parcelle permet à l'ouverture à urbanisation d'avoir des impacts très faibles sur le milieu naturel. De plus la création d'espaces verts en bordure du cours d'eau au nord-ouest, ainsi qu'en limite sud-ouest, constituent des impacts positifs par rapport à la situation agricole actuelle.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel de la zone AU est nul à positif sur le milieu naturel.

b. Parcelle La ville sud (2)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud – La ville sud	AU → AP	1,85	21 juin, 6 juillet 2022 et 6 avril 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est une prairie localisée au sud du bourg de Geaune. La pente est légère et régulière, descendant vers le sud-est. Des habitations bordent la parcelle au nord et à l'est, des prairies de fauche sont présentes au sud et à l'ouest. La prairie était fauchée lors du passage, les espèces végétales n'ont pas pu être identifiées. Une friche herbeuse est présente au nord-est, elle est dominée par des poacées : Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>) et Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>). Des ronces et jeunes chênes envahissent progressivement la zone (code EUNIS I1.5 : « friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées »). Des chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>) âgés longent la parcelle à l'est et au sud-est. En bordure nord-ouest du site, des parcelles privées sont présentes. On y trouve : un verger de divers arbres fruitiers (Cerisier, Figuier, Noyer), un jardin privé et un enclos pour animaux. En limite d'aire d'étude, un fossé bien en eau s'écoule du nord-ouest vers le sud. Dans l'angle nord-ouest une haie borde ce fossé, elle est composée en majorité de Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>) et Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>), ainsi que de Chêne pédonculé et Ronce des bois (<i>Rubus fruticosus</i>), (code EUNIS G1.11 « Saulaies riveraines »).			
 Prairie fauchée		 Friche	



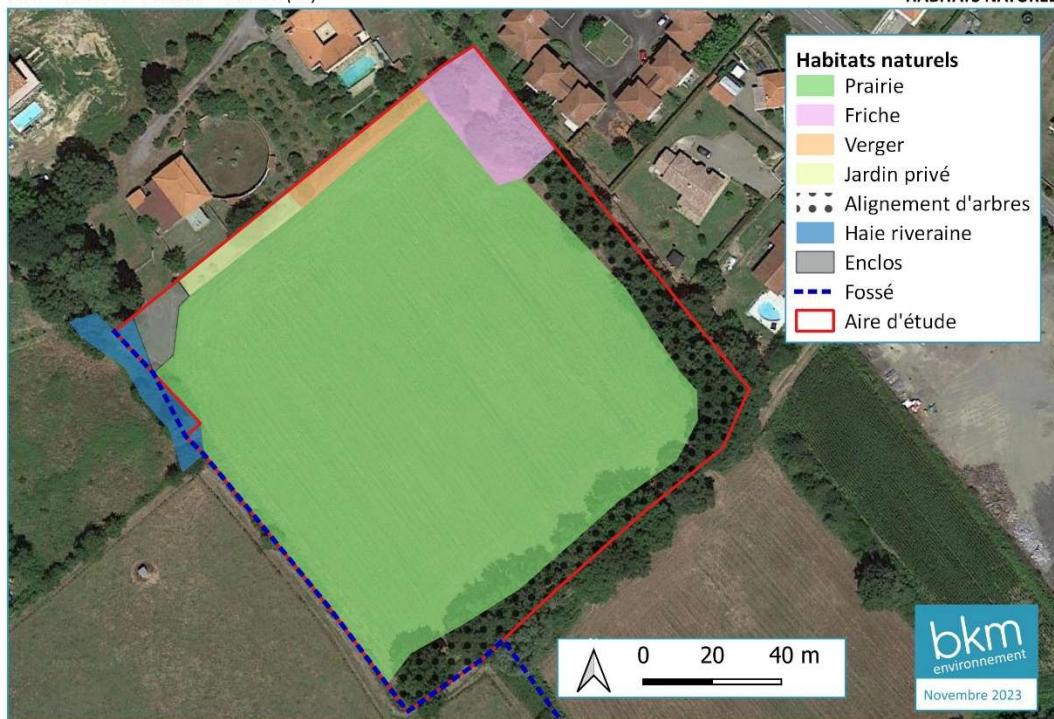
Alignement de Chêne pédonculé



Haie riveraine du fossé

PLUi - CHALOSSE-TURSAN - GEAUNE (40)

HABITATS NATURELS



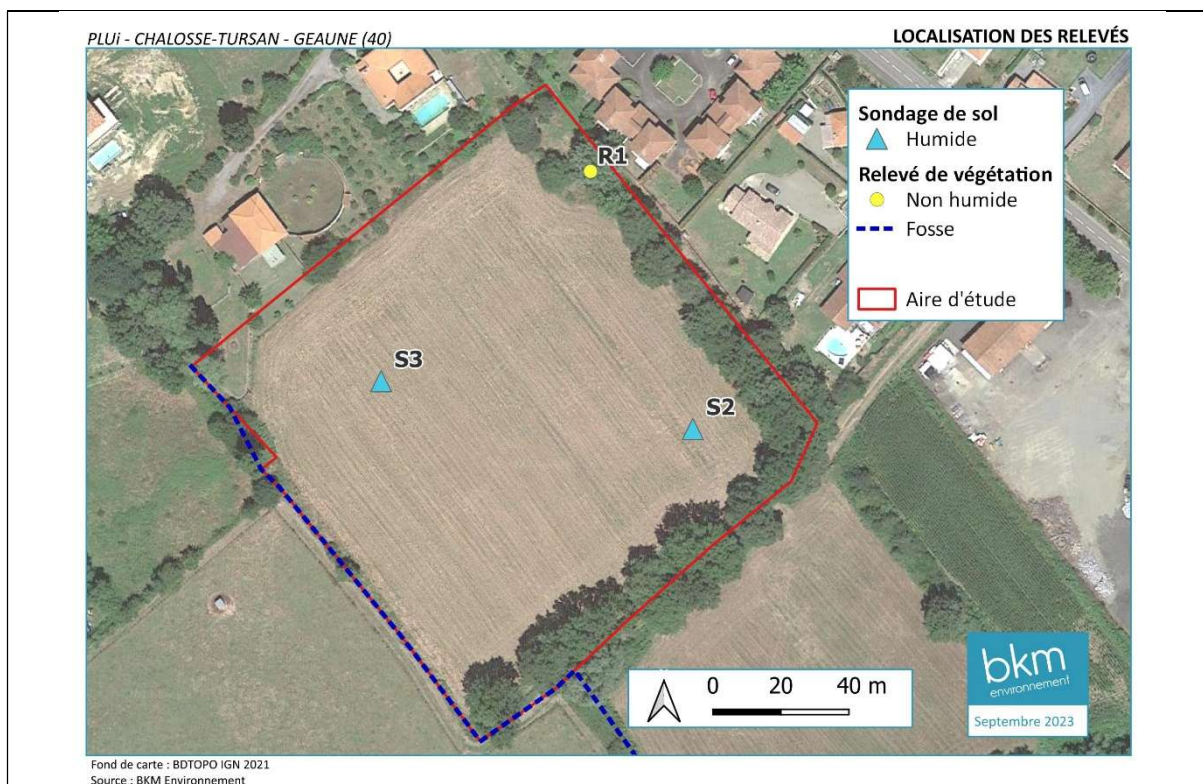
Fond de carte : BDORTHO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

Un seul relevé de végétation a été réalisé dans la friche au nord du site (R1). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère végétation.

Étude zone humide sol

Deux sondages pédologiques ont été réalisés dans la prairie : un à l'est (S2) et un à l'ouest (S3). **Le sol présente des signes d'hydromorphie avant 25 cm qui se poursuivent en profondeur. Il s'agit d'un sol de zone humide.**



Conclusion

La prairie fauchée, la friche et les habitats anthropiques en bordure d'aire d'étude au nord-ouest ne présentent pas d'enjeu écologique notable.

Les enjeux écologiques de la parcelle sont principalement dus à :

- l'alignement d'arbres formé de chênes pédonculés assez âgés, favorables aux chiroptères arboricoles et coléoptères saproxyliques,
- la haie riveraine intéressante du nord-ouest en tant que corridor écologique et pour le maintien des berges du fossé,
- au fossé et ses abords immédiats, qui participent à la trame bleue locale (corridor pour certaines espèces aquatiques).

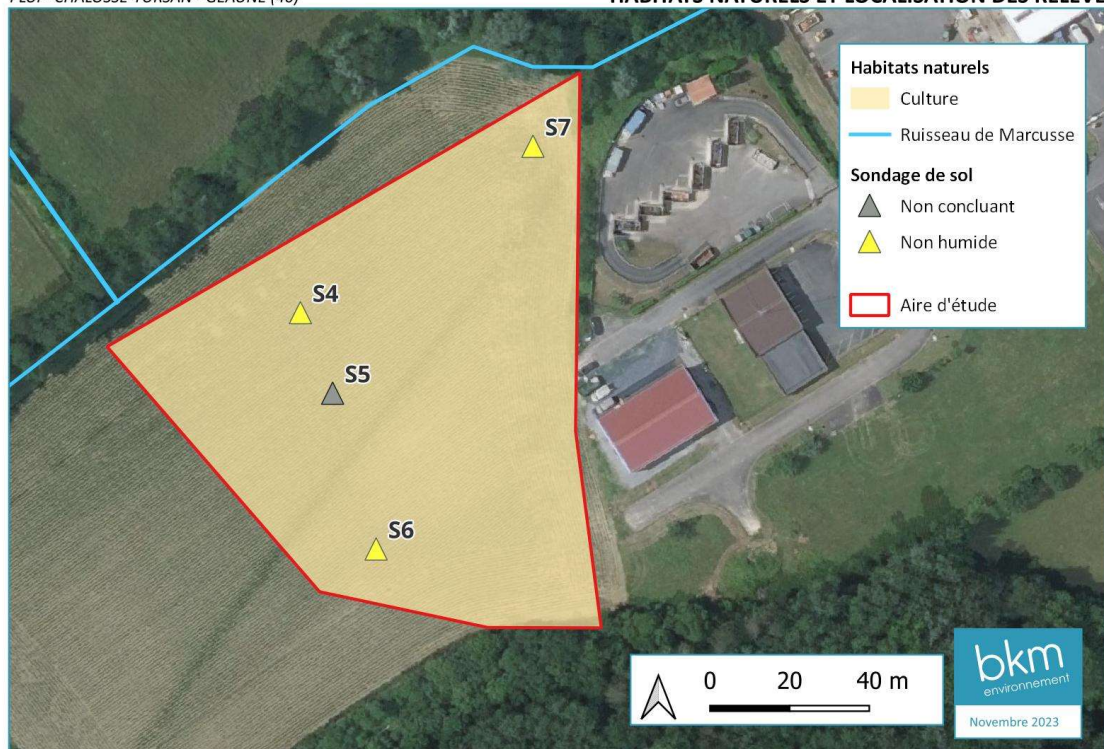
De plus, les sondages de sol révèlent un sol de zone humide.

Mesures d'évitement et de réduction

Cette parcelle initialement destinée à l'urbanisation a été remise en zone agricole A. Ce retrait constitue une mesure d'évitement au regard de l'enjeu écologique de ce secteur.

c. Parcelle ZA Bourdet

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud-est – ZA Bourdet Ouest	1AUx	1,02	6 juillet 2022, 6 avril 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est une culture de maïs localisée à l'ouest de la zone d'activité Bourdet, au sud du bourg de Geaune. Elle fait partie d'une grande parcelle agricole qui s'étend sur son côté sud-ouest. Un boisement est présent au sud et elle est proche du ruisseau de Marcusse au nord.			Culture



Étude zone humide végétation

-

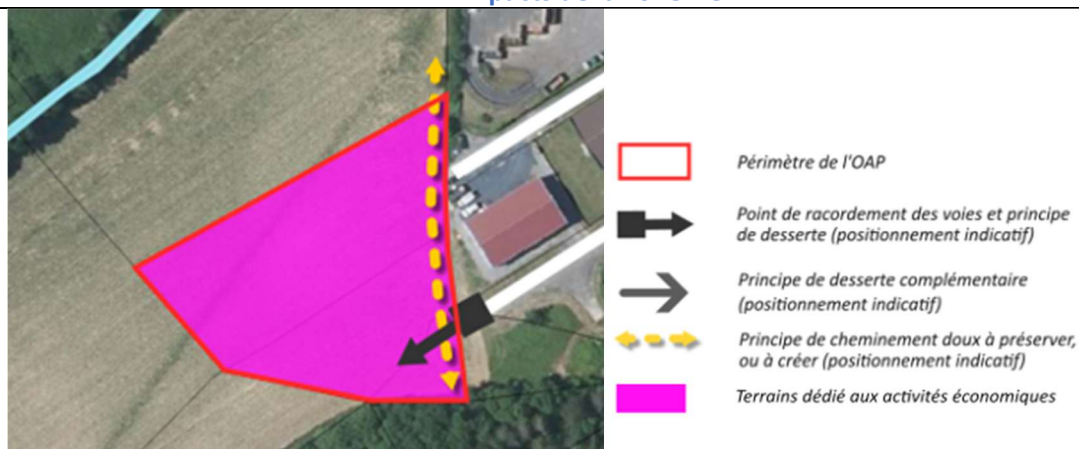
Étude zone humide sol

Plusieurs sondages pédologiques ont été réalisés : au nord-est (S7), au sud-ouest (S6), au centre-ouest (S4 et S5). Ces sondages montrent pour la plupart des signes d'hydromorphie plutôt nets apparaissant après 25 cm. A noter qu'une nappe a été trouvée vers 98 cm (S6). Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

Cette parcelle ne présente pas d'enjeu écologique, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone AUx

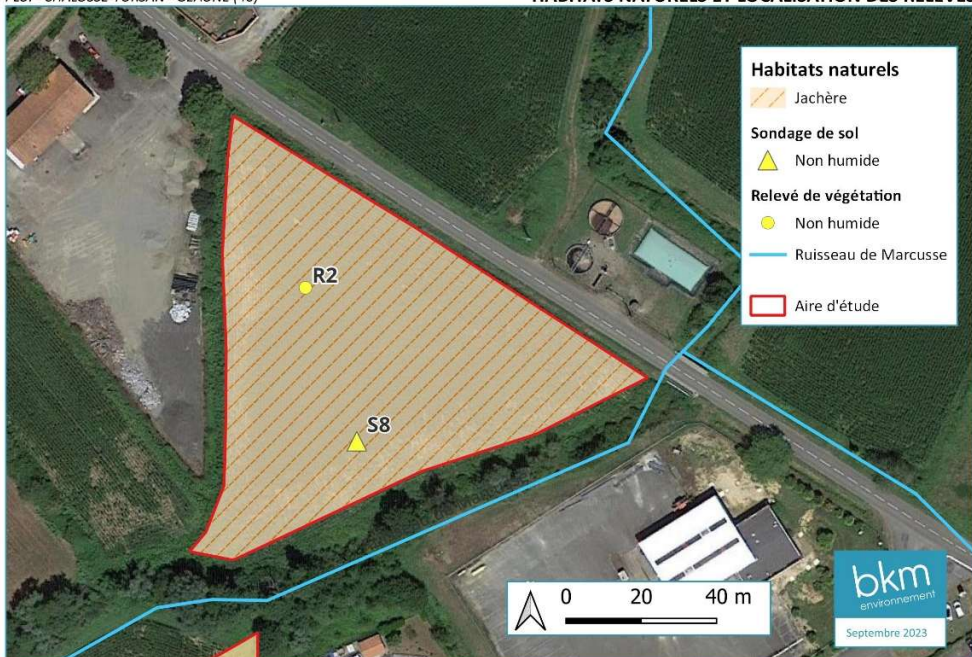


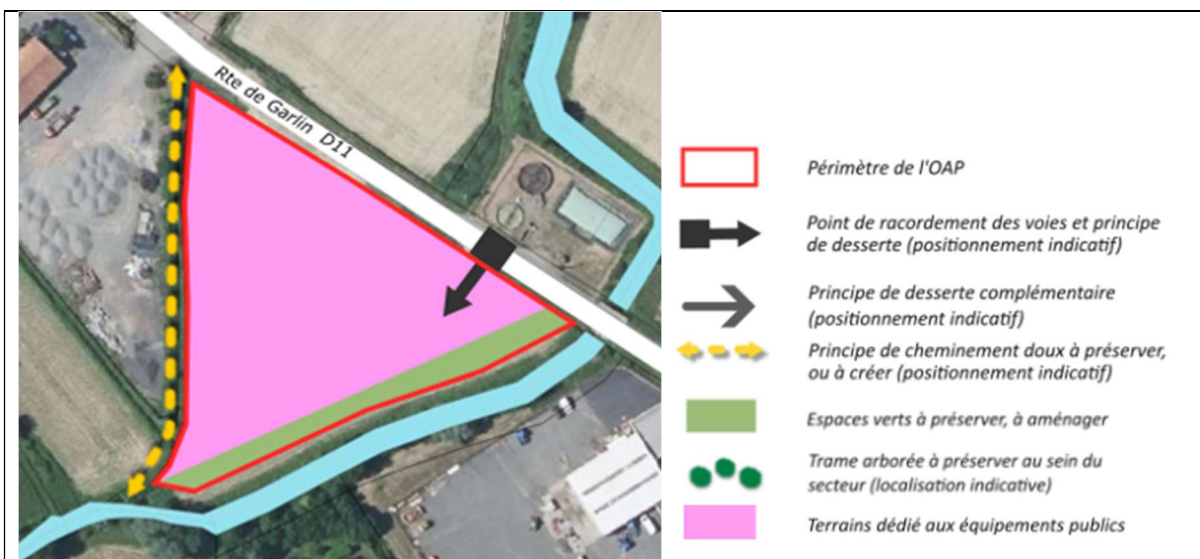
Cette parcelle étant dénuée d'enjeu écologique, l'impact de l'ouverture à urbanisation est très réduit.

Mesures d'évitement et de réduction

L'impact résiduel est nul. De plus, un cheminement doux est prévu à l'est, qui devrait permettre de préserver une bande enherbée le long de cette limite.

d. Parcelle Village artisanal

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud-est – Village artisanal	1AUE	0,68	6 avril et 23 juin 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est une jachère (Code EUNIS I1.5 : « Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées ») dominée par le Céraiste aggloméré (<i>Cerastium glomeratum</i>) et le Brome stérile (<i>Anisantha sterilis</i>). Elle se situe au sud-est de la ville de Geaune, à proximité de la déchèterie de Geaune.		 Jachère	
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - GEAUNE (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS  Habitats naturels Jachère Sondage de sol Non humide Relevé de végétation Non humide Ruisseau de Marcusse Aire d'étude Fond de carte : BDTOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement bkm environnement Septembre 2023			
Étude zone humide sol			
Un sondage pédologique a été réalisé au sud de la jachère (S8). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 25 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Étude zone humide végétation			
Un relevé de végétation a été réalisé au sein de la jachère (R2). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère de végétation.			
Conclusion			
Cette parcelle ne présente pas d'enjeu écologique, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.			
Impacts de la zone AUE			

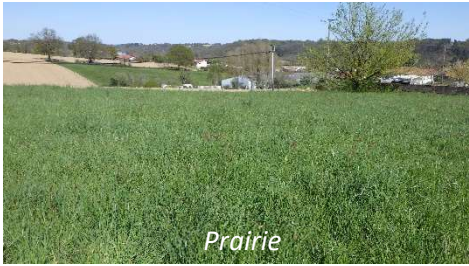


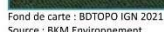
La jachère étant dénuée d'enjeu écologique, l'urbanisation de cette parcelle aura un impact limité, d'autant plus qu'un espace vert prévu au sud vient conforter la ripisylve du ruisseau.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'aménagement d'une bande d'espaces verts au sud constitue une mesure d'accompagnement du projet qui contribue à rendre l'impact de la zone AUE acceptable vis-à-vis du milieu naturel. **L'impact résiduel est nul à positif.**

e. Parcelle Pantagnan

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Nord – Pantagnan	1AU	0,68	6 avril et 23 juin 2023
Description des habitats			
Cette parcelle située au nord du village de Geaune est accolée au cimetière. Elle se compose d'une prairie de fauche où dominent la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>) et le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), et à l'ouest d'une petite partie d'un champ cultivé, les deux étant séparées par un roncier.			



Un sondage pédologique a été réalisé dans la prairie de fauche (S9). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 25 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Un relevé de végétation a été réalisé dans la prairie de fauche (R3). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère de végétation.

Cette parcelle ne présente pas d'enjeu écologique, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

An aerial photograph of a plot of land. The plot is outlined in red and contains a large red area. A green buffer zone surrounds the red area. A red arrow points from the top of the plot to a small grey checkered area within the red area. A dashed pink line runs along the top boundary of the plot. The surrounding area includes fields, a road, and a residential area.

- | | |
|---|---|
|  | <i>Périmètre de l'OAP</i> |
|  | <i>Point de raccordement des voies et principe de desserte (positionnement indicatif)</i> |
|  | <i>Principe de cheminement doux à préserver, ou à créer (positionnement indicatif)</i> |
|  | <i>Traitement paysager à prévoir pour les lisières agricoles</i> |
|  | <i>Terrains constructibles en opération d'ensemble</i> |
|  | <i>Espaces verts à préserver, à aménager</i> |
|  | <i>Emprise à préserver pour les continuités de liaison (voirie ou cheminement)</i> |

Etant donné l'absence d'enjeu écologique notable sur ce secteur, l'impact de l'ouverture à urbanisation est faible. Une prairie mésophile sera supprimée mais des bandes d'espaces verts seront maintenus au nord et au sud de la parcelle.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

Les espaces verts maintenus en limite de parcelle constituent une mesure de réduction de l'impact. **L'impact résiduel de la zone AU est faible.**

4.14. HAGETMAU

a. Parcelle Pinot (Moundette)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – Pinot	UB	0,82	13 mai 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est une culture, localisée au nord de la ville dans un lotissement. Elle est entourée d'habitations avec le chemin de Pinot au nord et le chemin de Moundette à l'ouest. Aucune végétation spontanée n'était présente dans cette culture. Au bord de la route au nord, on trouve une bande enherbée entretenue régulièrement (code EUNIS J4.2 « Réseaux routiers »), ainsi qu'un alignement de quelques arbres. A l'ouest, un poulailier arboré est présent avec une pelouse entretenue à ses abords (code EUNIS E2.65 « Pelouses de petite surface »). Une haie arbustive ornementale a été plantée à l'est le long des habitations (code EUNIS « FA.1 Haies d'espèces non indigènes »), et au sud on observe une haie arbustive composée de divers arbustes (code EUNIS FA « Haies »).			



Étude zone humide sol

Un sondage pédologique (S1) a été positionné dans le point bas de la parcelle, vers le sud de celle-ci. Le sol présente des signes d'hydromorphie avant 50 cm mais aucun gley n'a été noté avant 120 cm. Une nappe a été observée vers 110 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

-

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone UB

Le seul enjeu écologique de ce secteur est lié à la haie arbustive au sud, à enjeu faible. **L'impact résiduel de la zone UB sera faible.**

b. Parcelle Bellevue nord

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Bellevue nord	UB	1,02	13 mai 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est une prairie localisée au sud du lotissement Lissandre et au nord de la villa de Bellevue. On trouve une prairie à l'ouest et la route de Bellevue longe la parcelle à l'est. La prairie est dominée par les poacées : Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>) et Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), accompagnées d'autres espèces plus ou moins fleuries : Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), Renoncule âcre (<i>Ranunculus acris</i>), Menthe odorante (<i>Mentha suaveolens</i>). Cette prairie est bordée de diverses haies : une haie arborée à l'ouest constituée de Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>), Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), Noyer (<i>Juglans regia</i>), et Eglantier (<i>Rosa canina</i>) ; une haie plantée de Thuya se trouve au sud ; un roncier borde la parcelle à l'est.			



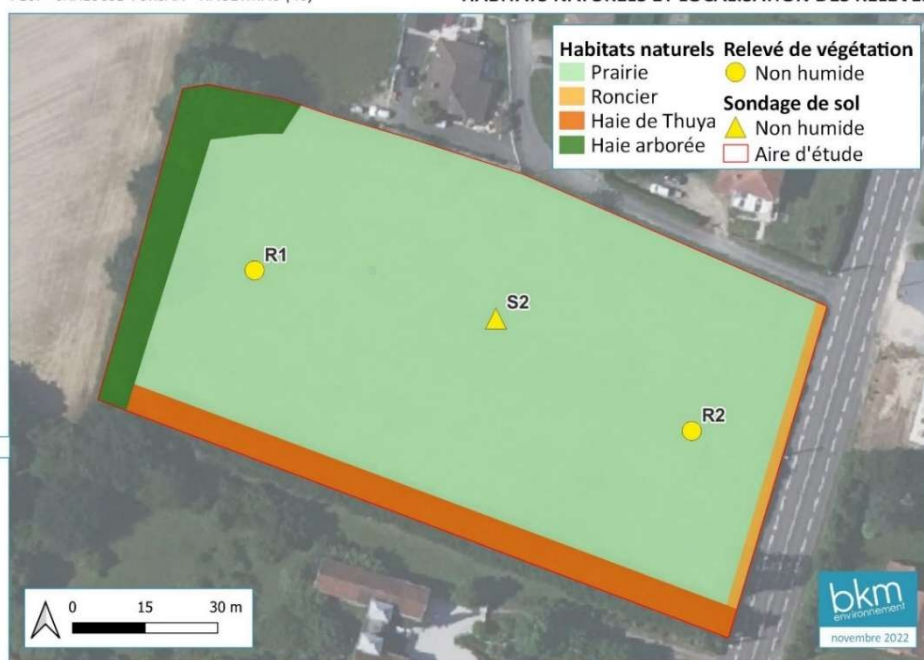
Prairie et haie de Thuya en arrière-plan



Haie arborée

PLUI - CHALOSSE-TURSAN - HAGETMAU (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Étude zone humide végétation

Deux relevés de végétation ont été réalisés aux extrémités de la parcelle : un à l'ouest (R1) et un à l'est (R2). Aucun de ces relevés n'indique une zone humide selon le critère végétation.

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique (S2) a été positionné au centre de la parcelle. Le sol présente des signes d'hydromorphie avant 50 cm mais aucun gley n'a été noté avant 120 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre. La haie arborée à l'ouest est à conserver.

Impacts de la zone UB

La surface de cette zone est passée de 1,02 à 1,35 ha, avec l'extension figurée selon les hachures sur le schéma ci-contre.



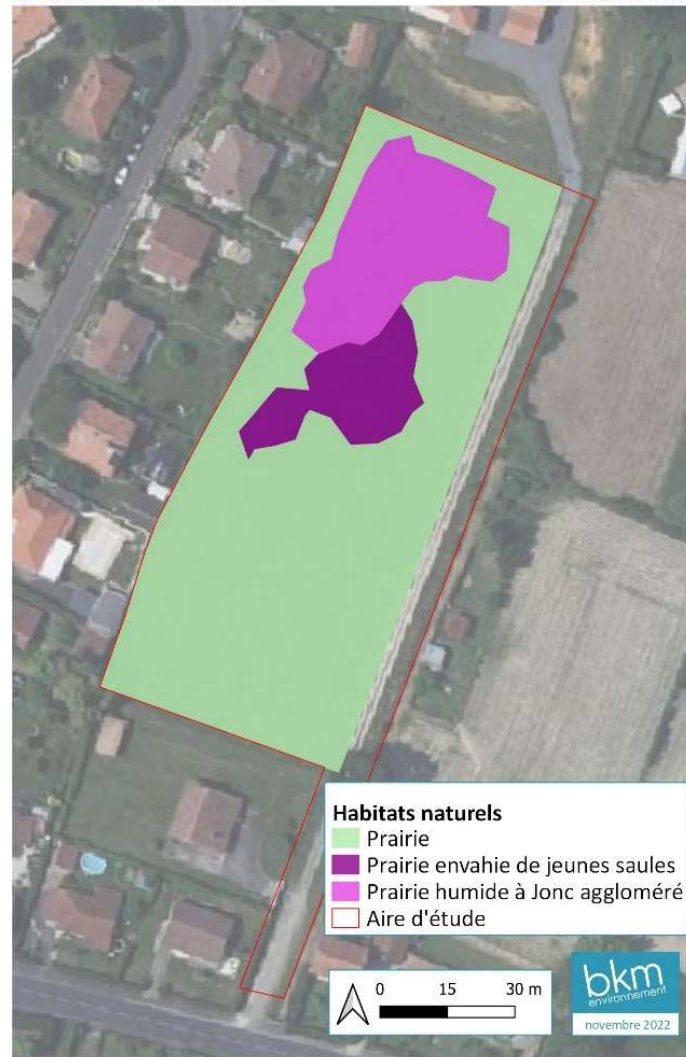
La parcelle nord n'a pas été visitée (zonage fourni après la phase de terrain), mais l'orthophotographie issue du site geoportail indique une prairie de fauche longée par une haie arborée semblant de même nature que celle visitée.

L'urbanisation de la parcelle impliquera la suppression des 2 prairies de fauche et potentiellement celle de la haie arborée de l'ouest.

L'impact de la zone UB est jugé faible à modéré, selon les habitats affectés par l'urbanisation.

c. Parcelle Moundette (Bellevue)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – Bellevue (Moundette)	UBv	0,9	13 mai 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est une prairie localisée à l'est du lotissement Moundette au nord d'Hagetmau. Des parcelles construites avec jardin sont présentes à l'ouest et au nord. Un chemin amenant à l'habitation du nord longe la prairie. Cette prairie est dominée par des espèces prairiales communes : Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), Pâturin commun (<i>Poa trivialis</i>), Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>). Dans sa partie centrale, la prairie est progressivement colonisée par le Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>), (code EUNIS E2.21 x F3.13 « Prairies de fauche atlantiques x fourrés atlantiques sur sols pauvres »). Encore plus au nord, une prairie humide a été notée (code EUNIS E3.41 « Prairies atlantiques et subatlantiques humides »), le Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>) est dominant, et accompagné de Ronce des bois (<i>Rubus fruticosus</i>), Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>) et Saule roux.			
 Prairie envahie de Saule roux		 Prairie humide	



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

Trois relevés de végétation ont été réalisés : un dans la prairie à Jonc au nord (R3), un dans la prairie envahie de jeunes saules (R4) et un dans la prairie au sud (R5).

Le relevé dans la prairie à Jonc est humide selon le critère végétation, les autres sont non humides.

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique (S3) a été positionné vers le centre de la parcelle dans la prairie envahie de jeunes saules. Le sol présente de légers signes d'hydromorphie avant 50 cm mais ils ne se prolongent pas en profondeur et aucun gley n'a été noté avant 120 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.



Conclusion

La prairie n'a pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts. Elle évolue progressivement vers un fourré de Saule roux et Ronce des bois en partie nord du site.

Aucune zone humide sol n'a été identifiée. Une zone humide végétation a été localisée au nord de la parcelle dans l'espace colonisé par le Jonc aggloméré, cet habitat humide présente un enjeu de conservation.

Impacts de la zone UBv



La surface est passée de 0,90 à 0,71 ha en raison du retrait du chemin à l'est. Sinon la totalité de la parcelle est prévue d'être urbanisée, d'où un impact sur la prairie humide à jonc d'une surface de 0,12 ha. **L'impact est modéré du fait de la disparition de cette zone humide de taille relativement modeste.**

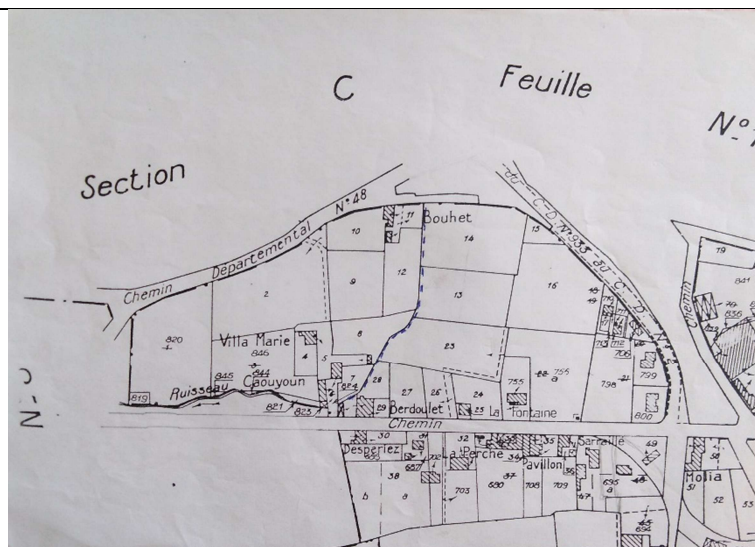
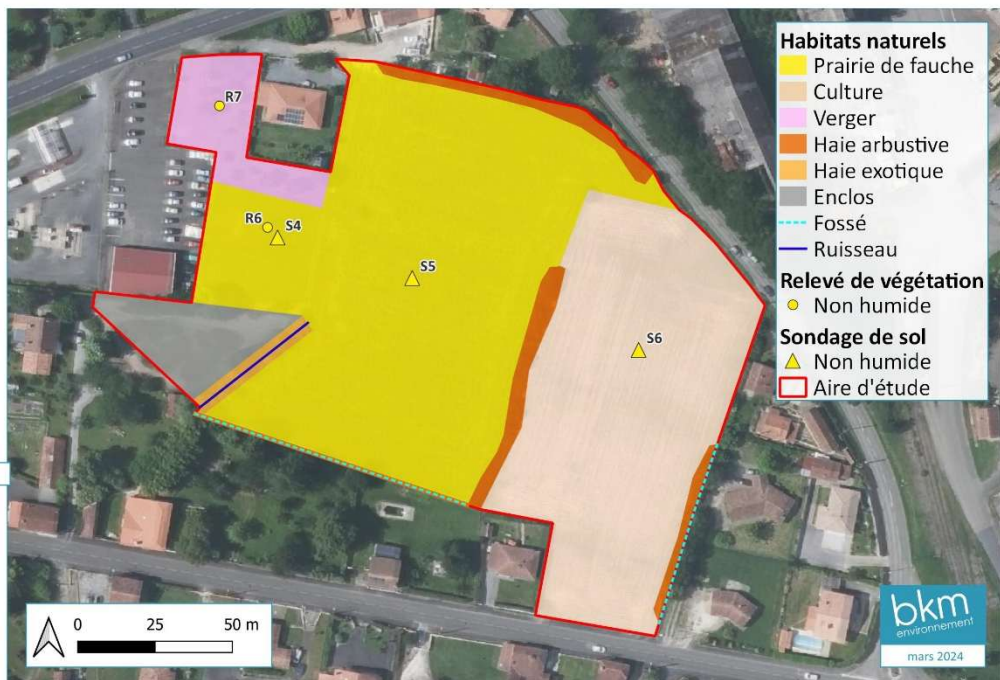
d. Parcelle Molia

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est – Molia	1AU et UBv	2,28	7 juin 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est localisée à l'est du bourg d'Hagetmau. Elle est entourée d'habitations et l'avenue de la gare longe la parcelle au nord-est. Divers habitats constituent cette parcelle : - Une culture de maïs est présente à l'est du site (code EUNIS I1.13 « Petites monocultures intensives »). - Deux prairies occupent l'ouest et le centre du site : la première au centre, était fauchée lors du passage ; la deuxième est une prairie mésohygrophile, composée d'un mélange d'espèces mésophiles et hygrophiles : Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>), Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>), Menthe odorante (<i>Mentha suaveolens</i>)... - Un verger occupe la partie nord-ouest de la parcelle, il est composé de divers arbres fruitiers : Pommier, Cerisier, Prunier, et d'un sous-bois herbacé formé de poacées et d'espèces tolérantes à un entretien régulier : Porcelle enracinée, Trèfle rampant, Pâquerette (<i>Bellis perennis</i>). - Un enclos pour chevaux se situe au sud-ouest. Le sol est piétiné et pauvre en végétation. - Des haies arbustives bordent la prairie fauchée et la culture (code EUNIS FA.3 « Haies d'espèces indigènes riches en espèces »). Elles sont constituées de Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>), Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), Ronce des bois (<i>Rubus fruticosus</i>), Noisetier (<i>Corylus avellana</i>), Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)... - Un ruisseau borde l'enclos à chevaux sur son côté est ; il n'est pas représenté sur la carte de l'IGN mais figure sur le cadastre sous la forme d'un trait plein où il est dénommé « ruisseau Claouyou », et s'écoule du nord-est vers le sud-ouest. Il est busé dans sa traversée des prairies au nord ; ce ruisseau a déjà débordé par temps pluvieux dans le jardin de la propriété située au sud de l'enclos. Le ruisseau est bordé de ronces et de l'Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>). - Une haie composée de nombreuses espèces exotiques envahissantes accompagne aussi le ruisseau (code EUNIS FA.4 « Haies d'espèces non indigènes »). On peut y observer du Bambou (<i>Bambusoideae</i>), de la Vigne-Vierge (<i>Parthenocissus sp</i>) ou encore du Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>), ainsi qu'un Noyer, des résineux, ... - Des fossés bordent les parcelles au sud et à l'est, au sein des haies arbustives. Ils n'étaient pas en eau lors du passage.			
 Prairie mésohygrophile  Enclos pour chevaux			



PLUI - CHALOSSE-TURSAN - HAGETMAU (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Extrait du cadastre avec le tracé du ruisseau

Étude zone humide végétation

Deux relevés de végétation ont été réalisés dans la parcelle : un dans la prairie à l'ouest (R6) et un dans le verger au nord (R7).

Aucun de ces relevés n'indique une zone humide selon le critère végétation.

Étude zone humide sol

Trois sondages pédologiques ont été réalisés : un dans la prairie à l'ouest (S4), un dans la prairie fauchée au centre (S5) et un dans la culture à l'est (S6).

Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie.

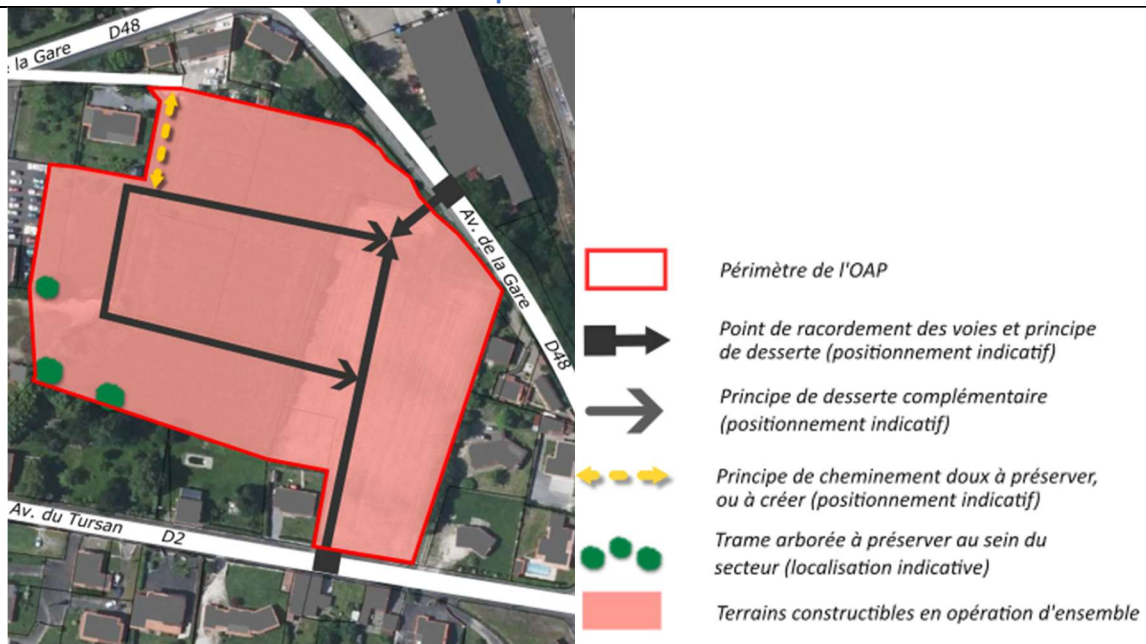
Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Cependant le ruisseau présent au sud-ouest, qui prend sa naissance peu en amont du site, présente un risque avéré de débordement juste à l'aval du site dans la propriété au sud de l'enclos et peut-être aussi sur la parcelle étudiée. Il convient de laisser une bande de 4 à 5 mètres non construite de part et d'autre du ruisseau, et de ne pas augmenter les apports des eaux pluviales dans cet émissaire.

Impacts de la zone AU



L'ouverture à urbanisation de ce secteur entraînera la disparition d'une prairie de fauche et potentiellement de 3 haies arbustives non exotiques, qui ne présentent toutefois pas d'enjeu écologique important. Le verger au nord-ouest est classé en zone UBv. L'OAP ne prend cependant pas en compte la présence du ruisseau pourtant proche de la limite sud-ouest de la zone, et qui présente un risque de débordement en aval.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact de la zone AU est **modéré** sur le milieu naturel, mais risque d'être **notable** sur le plan hydraulique.

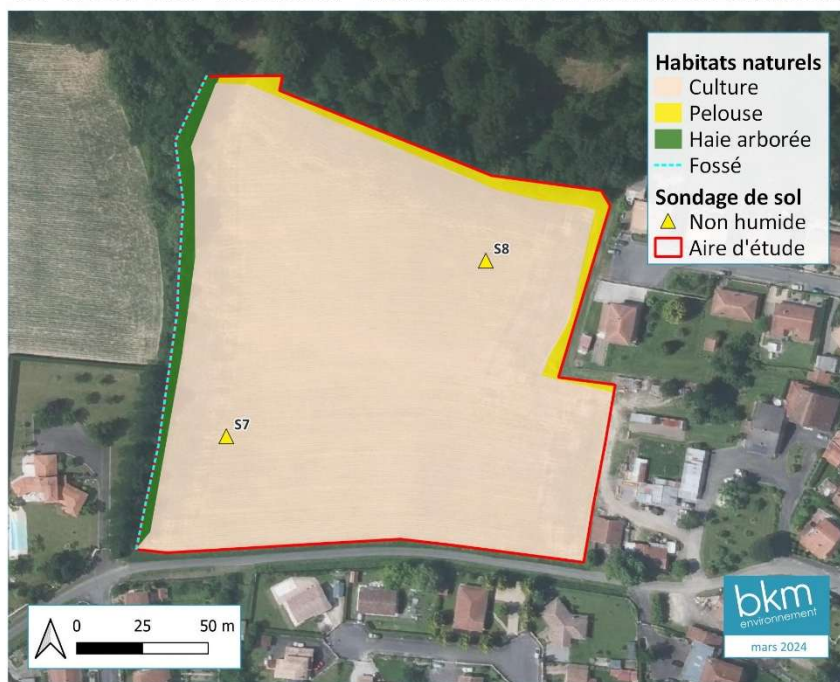
e. Parcelle Busqueton

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud-ouest – Busqueton	1AU	2,55	7 juin 2022
Description des habitats			

Cette parcelle est une culture localisée au sud-ouest du bourg d'Hagetmau. Elle est entourée d'une haie à l'ouest, d'habitations au sud et à l'est, et d'un boisement de coteau de la vallée du Louts au nord. Le chemin de Busqueton longe la parcelle au sud.

Une culture de maïs occupe la majeure partie de la parcelle. Une pelouse régulièrement entretenue longe la culture à l'est et au nord. Une haie arborée borde l'ouest de la parcelle : le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*), espèce envahissante, et le Châtaignier (*Castanea sativa*) sont dominants, et on trouve également l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et divers arbustes comme le Noisetier (*Corylus avellana*). Une autre espèce envahissante, le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) est présente en strate arbustive. Cette haie borde un fossé profond qui rejoint le boisement au nord.





Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

-

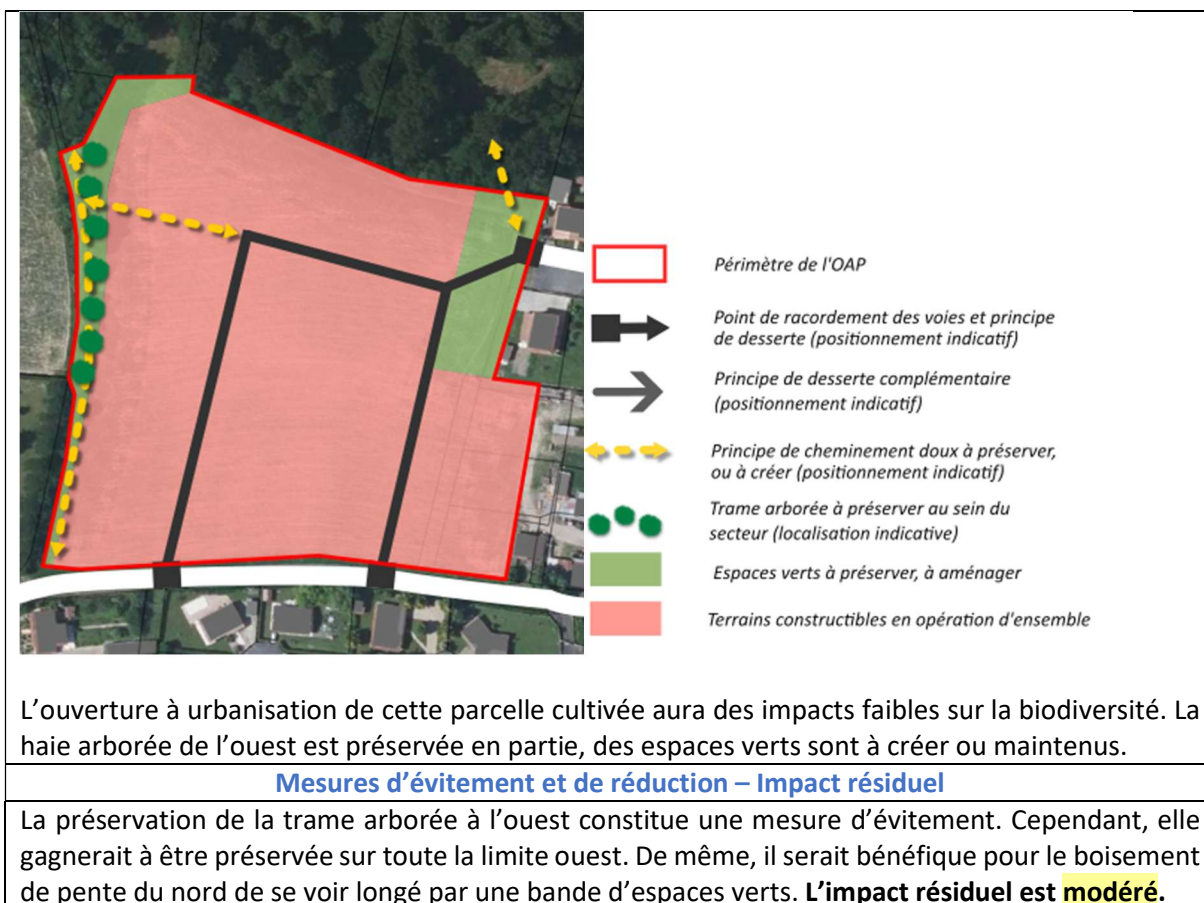
Étude zone humide sol

Deux sondages pédologiques ont été réalisés : un au sud-ouest (S7) et un au nord-est (S8). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

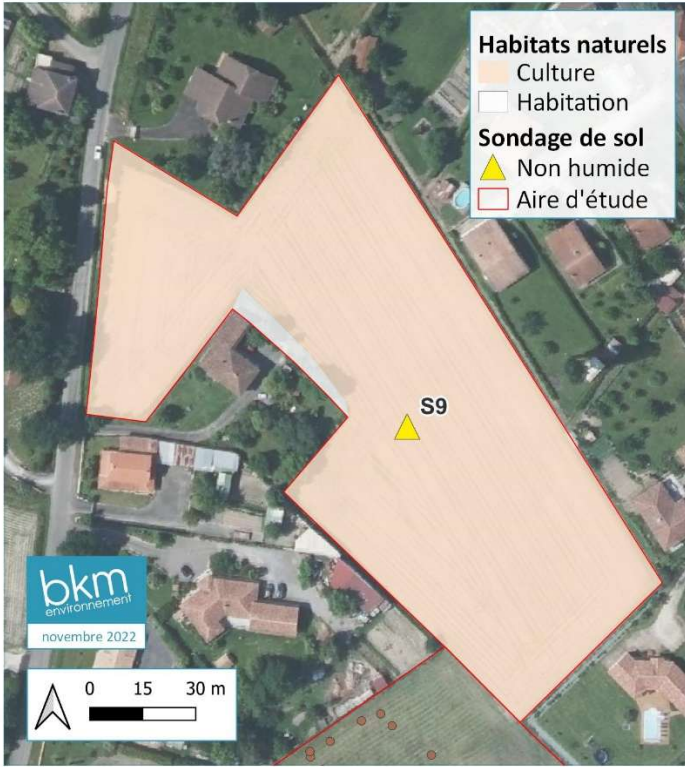
La parcelle de culture ne présente pas d'enjeu écologique. Les milieux ouverts de bordure sont anthropisés et régulièrement gérés. La haie arborée est quant à elle dominée par une espèce exotique envahissante, le Robinier faux acacia. **Cependant cette haie qui longe un fossé profond est à maintenir car elle joue un rôle de filtration de la pollution et des matières fines et de régulation des eaux de ruissellement qui aboutissent au cours d'eau de la Louts en aval.** On ne relève pas de zone humide dans la parcelle.

Impacts de la zone AU



f. Parcelle Labordeaouga (La Providence)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud – Labordeaouga (La Providence)	UB	1,24	7 juin 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est une culture de blé, localisée au sud du bourg d'Hagetmau. Elle est entourée d'habitations et la route de Labastide longe la parcelle à l'ouest.		 Culture	

PLUI - CHALOSSE-TURSAN - HAGETMAU (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS	
	
Étude zone humide végétation	
-	
Étude zone humide sol	
Un sondage pédologique a été réalisé dans la parcelle (S9). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.	
Conclusion	
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique, et on n'y relève pas de zone humide.	
Impacts de la zone UB	
L'urbanisation de cette parcelle n'engendrera pas d'impacts sur la biodiversité.	

g. Parcelle Labordeaouga (Coupès)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud – Labordeaouga (Coupès)	UB	2,59	7 juin 2022
Description des habitats			
Ce site est localisé au sud du bourg d'Hagetmau. Il est entouré d'habitations et longé par la route de Labastide à l'ouest, le chemin de Coupès au sud-ouest et le chemin de Nice à l'est. Deux prairies mésohygrophiles ont été observées, une au sud-est et une au nord : la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>) et la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>) sont dominantes, et accompagnées de quelques espèces hygrophiles comme le Liseron des haies (<i>Convolvulus sepium</i>) et la Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>). Une partie de la prairie au nord est progressivement envahie de jeunes saules roux (<i>Salix atrocinerea</i>) et de jeunes cornouillers sanguins (<i>Cornus sanguinea</i>). En strate herbacée, la Houlque			

laineuse reste dominante et est accompagnée du Jonc à fleurs aiguës (*Juncus acutiflorus*) et du Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*).

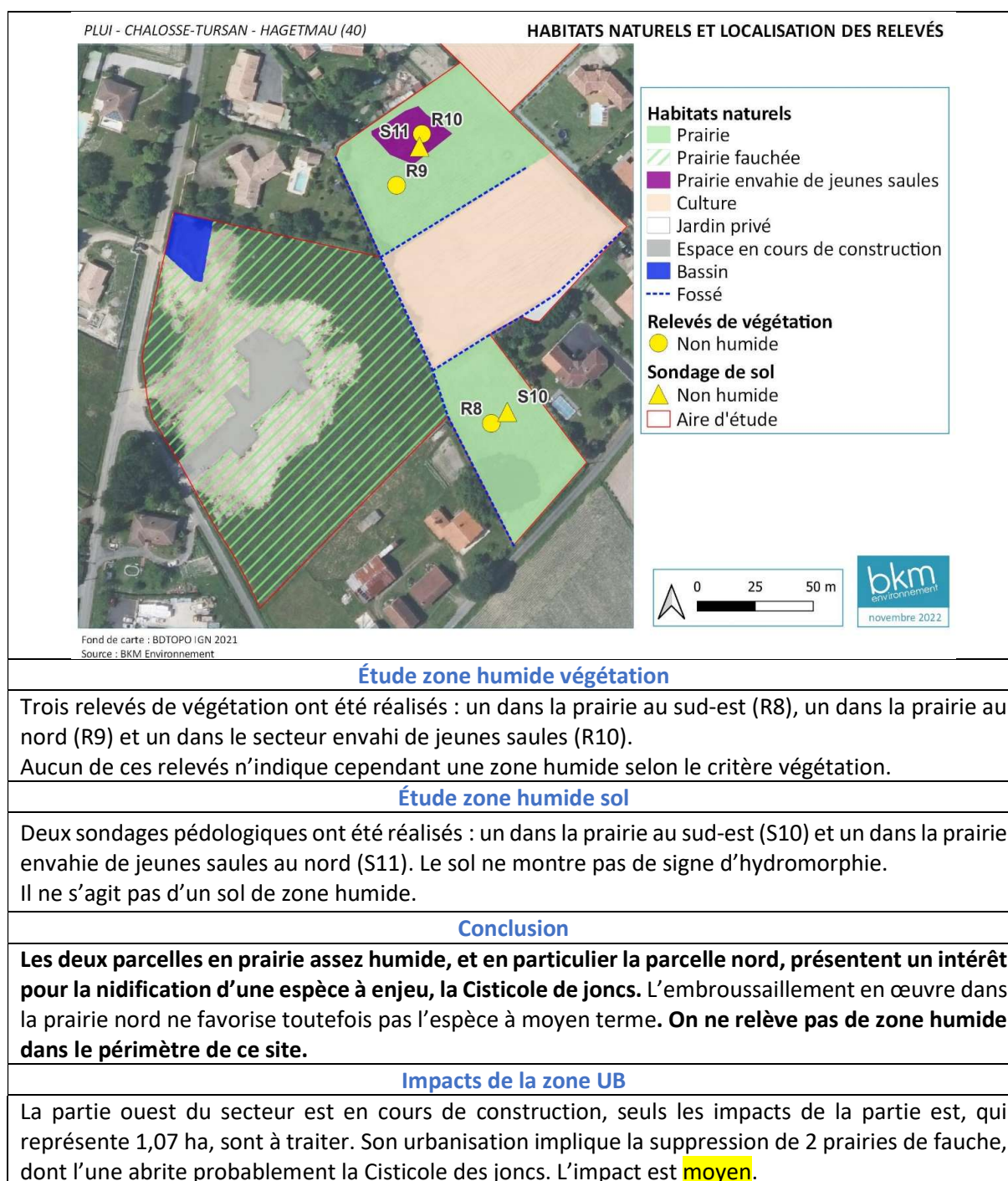
Ces prairies abritent une flore assez commune mais sont propices à la reproduction d'une espèce d'oiseau à enjeu moyen à fort, la Cisticole des joncs, dont un individu chanteur a été entendu au-dessus de la prairie nord.

Une culture de blé est présente entre les deux prairies.

L'ouest de la parcelle est actuellement en cours de construction (code EUNIS J1.6 « Sites de construction et de démolition en zones urbaines et suburbaines »), avec un bassin de rétention des eaux au nord-ouest (code EUNIS J5.33 « Réservoirs de stockage d'eau »). Le reste de la parcelle, encore en prairie, était fauché lors du passage.

Des fossés assez profonds bordent la culture et les prairies à l'est.





h. Parcelle ZAE Sud (extension Monplaisir)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud – ZAE Sud	1AUX	4,54	7 avril et 16 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se trouve dans la zone industrielle d'Hagetmau, à l'ouest. Elle est longée par le chemin des lacs d'Halco à l'ouest et par la route de Cazalis au sud. Son périmètre contient une grande culture (Code EUNIS I1.12 : « Monocultures intensives de taille moyenne ») récemment abandonnée ainsi qu'une lande à Avoine de Thore et à Fougère aigle (Code EUNIS F4.2 x E5.31 : « Lande sèche x			

Formations à *Pteridium aquilinum* ») qui est arborée de deux bosquets de Chêne pédonculé (Code EUNIS G1.8 « Boisements acidophiles dominés par *Quercus* »).

Les fossés limitrophes de la culture sont bordés de ronces, de fougères, d'ajoncs ou de saules. Dans la lande à l'ouest, certains chênes âgés ainsi que deux arbres morts possédant des trous et des fissures favorables à la faune possèdent un enjeu de conservation.



Saulaie avec roncier



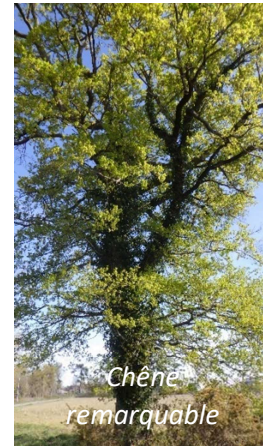
Fossé au centre de la culture



Lande à Avoine de Thore
et à Fougère aigle



Arbre mort



Chêne
remarquable

PLUi - CHALOSSE-TURSAN - HAGETMAU (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Habitats naturels	
	Culture
	Lande à Avoine de Thore et à Fougère aigle
	Roncier x Fougère aigle
	Saulaie x roncier
	Fourré
	Bosquet de chênes
	Arbre mort
	Chêne remarquable
	Fossé
Sondage de sol	
	Non humide
Relevé de végétation	
	Non humide
	Aire d'étude



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide sol

Cinq sondages pédologiques ont été réalisés : quatre dans la culture (S12, S14, S15, S16) et un au sein de la lande (S13). Le sol ne présente pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé dans la lande à Avoine de Thore et à Fougère aigle (R11). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère végétation.

Conclusion

Les arbres âgés et les deux troncs morts sont favorables aux chiroptères arboricoles et coléoptères saproxyliques. Ainsi, la partie ouest de la parcelle contenant la lande et les deux bosquets présente un enjeu de conservation. Aucune zone humide n'a été relevée sur cette parcelle.

Impacts de la zone AUx



-  *Périmètre de l'OAP*
-  *Point de raccordement des voies et principe de desserte (positionnement indicatif)*
-  *Principe de desserte complémentaire (positionnement indicatif)*
-  *Principe de cheminement doux à préserver, ou à créer (positionnement indicatif)*
-  *Trame arborée à préserver au sein du secteur (localisation indicative)*
-  *Terrains dédié aux activités économiques*

La culture est sans enjeu écologique et le fossé central est peu doté de végétation ; les bosquets présents au sud-ouest et comprenant des arbres remarquables seront conservés. L'ouverture à urbanisation aura donc peu de conséquences sur le milieu naturel.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

La taille de la parcelle à aménager a été réduite pour éviter les éléments naturels les plus intéressants. **L'impact résiduel est négligeable.**

La parcelle au sud de la zone AUx est en zone UXd, son urbanisation aura peu d'impacts sur le milieu naturel. Il est conseillé de garder le fossé et sa végétation riveraine.

i. Parcelle Bellevue

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Bellevue	1AU	3,66	26 avril et 21 décembre 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est localisée au nord du bourg de Hagetmau. L'avenue Corisande et la route de Bellevue longent respectivement le sud et l'est de la parcelle. Le secteur est formé d'habitats variés : jachère, prairie mésohygrophile, pelouse entretenue, roncier, fourré, chemin, haie arbustive, haie arborée, parc arboré, plantation de chênes, fossé.			

Concernant les milieux ouverts, la jachère située à l'ouest est une ancienne culture de maïs où la strate herbacée spontanée peu dense est dominée par la Cardamine hérissée (*Cardamine hirsuta*). Au nord-est une prairie mésohygrophile dense est composée de plusieurs Oseilles, du Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), de la Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), de l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), de la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*) et de nombreuses espèces hygrophiles comme la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Ronce bleue (*Rubus caesius*) et plusieurs espèces de Menthe. Au sud-est se trouve un jardin régulièrement tondu composé de la Pâquerette (*Bellis perennis*), la grande Oseille (*Rumex acetosa*), le Pissenlit commun (*Taraxacum officinale*) et la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*).

Concernant les milieux semi-ouverts, on trouve au sud-ouest un fourré composé de jeunes cerisiers (*Prunus avium*), du Sureau noir (*Sambucus nigra*) et de la Ronce des bois (*Rubus fruticosus*) ainsi qu'une zone à ronciers dominants. Sont à noter une haie arbustive discontinue composée du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) au centre de la jachère, et une haie arbustive exotique au nord-est de la parcelle, dominée par le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), espèce exotique envahissante.



Jachère



Haie de cornouiller

Un joli parc arboré est situé au nord, entre les deux plantations de Chêne rouge (*Quercus rubra*). Ce parc est dominé par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et la strate herbacée se compose des mêmes espèces que la pelouse entretenue plus au sud.

Une belle haie arborée est également présente au centre de la parcelle, dominée par le Chêne pédonculé, elle renferme quelques spécimens âgés ayant un intérêt pour la faune arboricole et saproxylique. Le Chêne pédonculé remarquable situé tout à fait à l'ouest possède également un enjeu de conservation.



Parc arboré



Plantation de Chêne rouge



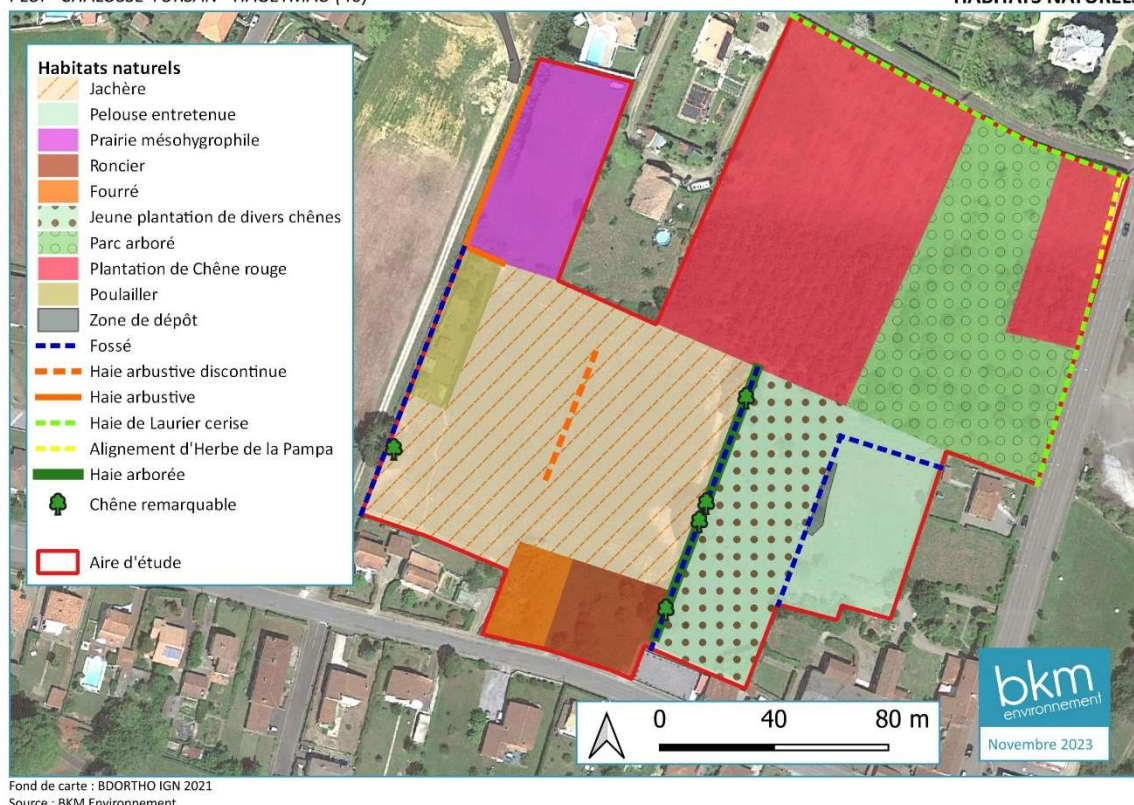
Haie arborée



Chêne
remarquable

L'herbe de la pampa présente à l'angle nord-est est une espèce exotique envahissante à impact majeur, de même que le Chêne rouge d'Amérique et le Laurier-cerise.

Plusieurs fossés en eau ont été identifiés, au sud-ouest et sud-est. La Renoncule rampante ainsi que d'autres espèces hygrophiles non reconnaissables lors du passage printanier y ont été observées. Un poulailler avec arbres fruitiers à l'ouest et une zone de dépôt de bois avec quelques bouleaux au niveau du fossé à l'est, ont été observés.



Étude zone humide végétation

-

Étude zone humide sol

Au total sept sondages pédologiques ont été réalisés au sein du périmètre : un dans le parc arboré (S17), un dans la pelouse entretenue (S18), un dans la plantation de Chêne rouge (S23), un dans la jeune plantation (S22), deux dans la jachère (S19 et S21) et un dans la prairie mésohygrophile (S20). Ces sondages révèlent un horizon argilo-limoneux ou limono-argileux humide à mouillé avec des traces d'oxydation en surface qui se prolongent en profondeur, sauf pour le sondage réalisé dans la plantation de Chêne rouge pour lequel les traces apparaissent après 25 cm. Une nappe a également été trouvée à profondeur assez faible : 37 cm de profondeur dans la jachère (S19), 67 cm de profondeur dans le parc arboré (S20), 65 cm de profondeur dans la jeune plantation (S22). D'après l'analyse de ces sondages, en excluant la plantation située dans la partie nord-est de l'aire d'étude à l'ouest, la parcelle correspond à un sol de zone humide.



Conclusion

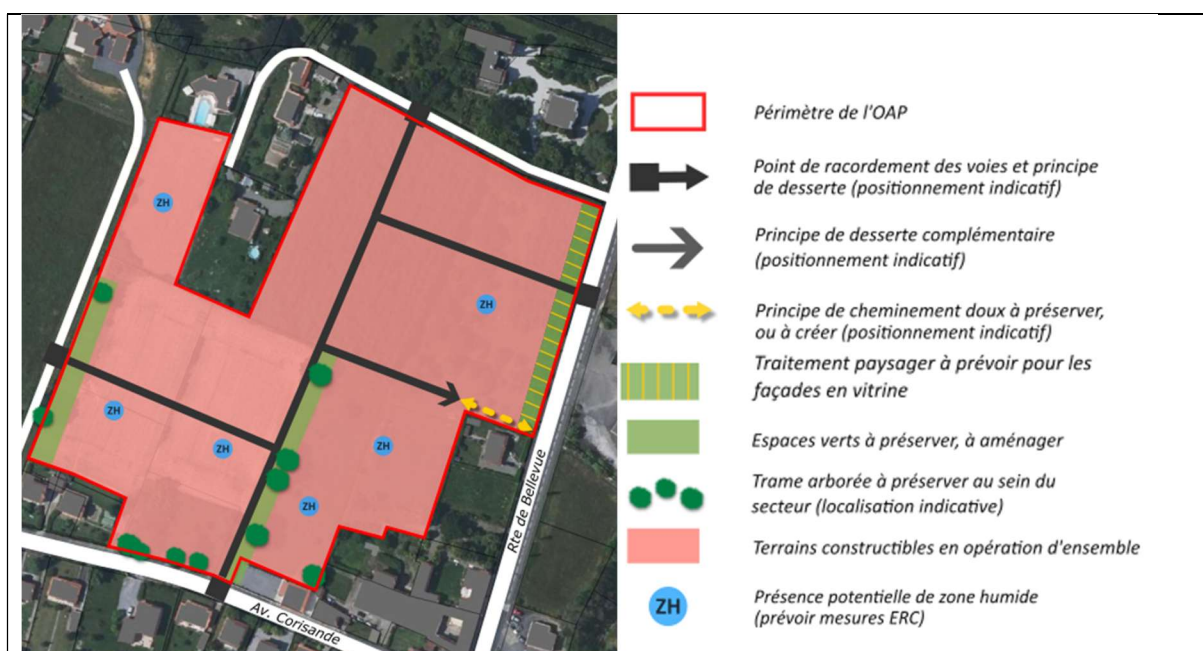
Les habitats de cette zone, à savoir fourré, roncier, haie arbustive, pelouse, parc arboré, etc. ne possèdent pas d'enjeu écologique notable bien qu'ils accueillent les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts.

La parcelle possède des enjeux écologiques principalement liés à la haie arborée au centre et au chêne à l'ouest, favorables à la faune arboricole et à la faune saproxylique.

Les fossés en eau peuvent servir de corridors de déplacement, au moins durant une période de l'année, pour les espèces dépendant du milieu aquatique.

De plus, six sondages pédologiques révèlent un sol de nature humide.

Impacts de la zone AU



L'ouverture à urbanisation de ce secteur entraînera la disparition de milieux souvent artificialisés, de faible enjeu écologique. La préservation de trames arborées couplées à des espaces verts au centre et à l'ouest de la zone permettront le maintien de la haie arborée, du chêne remarquable et des principaux fossés du secteur. Cependant l'urbanisation de ce secteur risque de supprimer une zone humide selon le critère sol.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel de cette zone AU est moyen en raison du risque de suppression de zone humide. Le porteur de projet devra procéder à une délimitation de la zone humide pour évaluer plus précisément l'impact de l'urbanisation sur cette parcelle, et pour envisager d'éventuelles mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.

j. Parcelle Larriet

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Larriet	2AUE	2,77	17 janvier et 24 mai 2024
Description des habitats			
Cette zone localisée au sud-est du bourg d'Hagetmau, à proximité sud du Village des Jeunes et de la Petite Enfance, est formée d'ensembles plus ou moins hygrophiles et de fossés. De plus, la RD 447, bordée d'une bande enherbée accompagnée d'un côté par un cours d'eau temporaire et de l'autre par un fossé, sépare la zone en deux entités. Un petit cours d'eau affluent du Louts s'écoule au sud-ouest, le Louts étant proche au nord-est. Plusieurs habitations à l'est ainsi qu'un espace boisé à l'ouest sont limitrophes du périmètre. La prairie au nord est dominée par la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>) et la Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>) qui est une espèce hygrophile. La prairie au sud est dominée par la Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>), la Menthe à feuilles rondes (<i>Mentha suaveolens</i>), le Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>) et la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>). Ces espèces dominantes sont accompagnées de Lotier pédonculé (<i>Lotus pedunculatus</i>), d'Oseille crêpue (<i>Rumex crispus</i>), de Liseron des champs (<i>Convovulus arvensis</i>) ou encore de l'Oenanthe faux-boucage (<i>Cenante pimpinelloides</i>).			



Prairie mésohygrophile au sud-est



Prairie mésohygrophile au nord



Cours d'eau temporaire



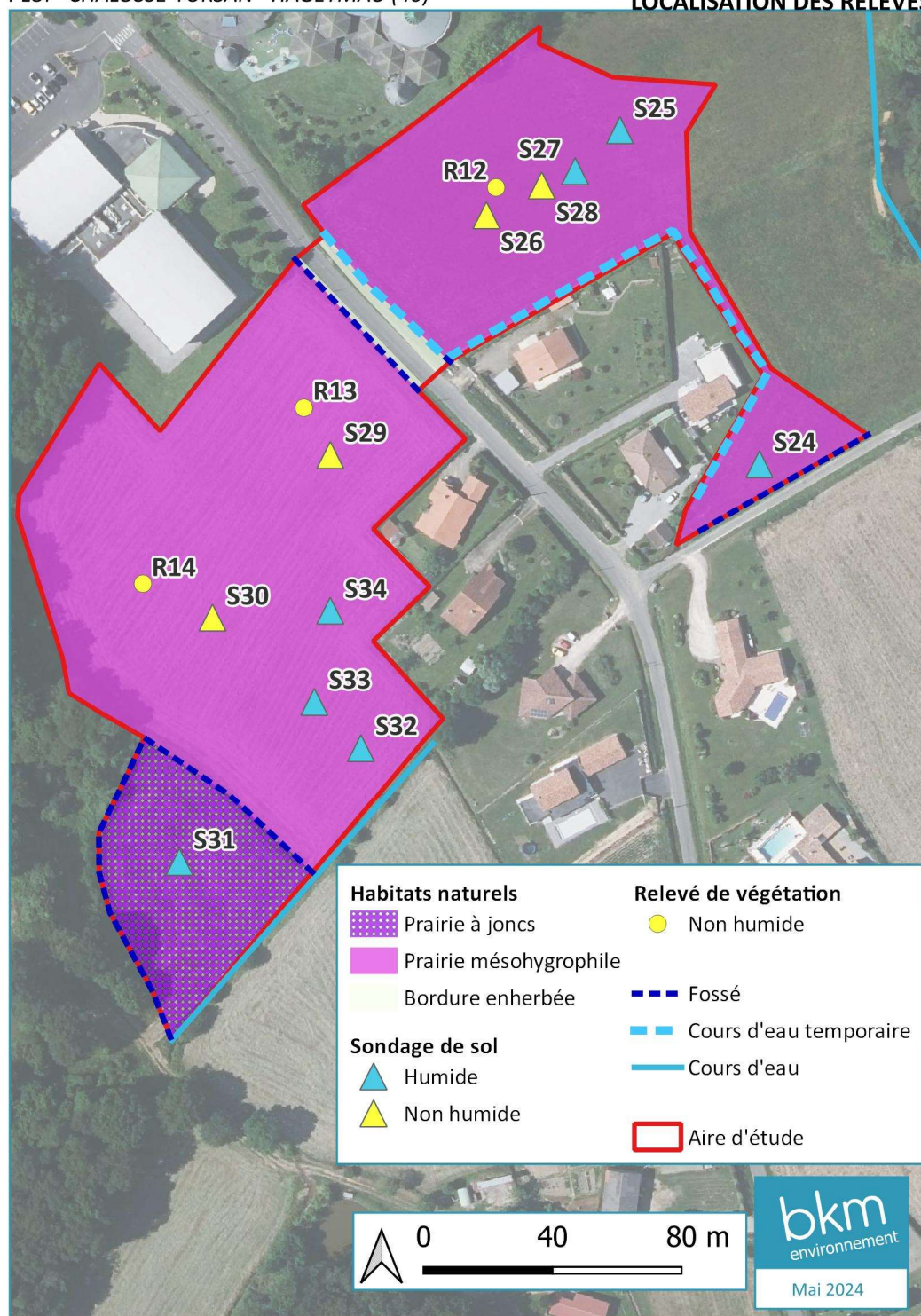
Prairie à joncs



Cours d'eau au sud

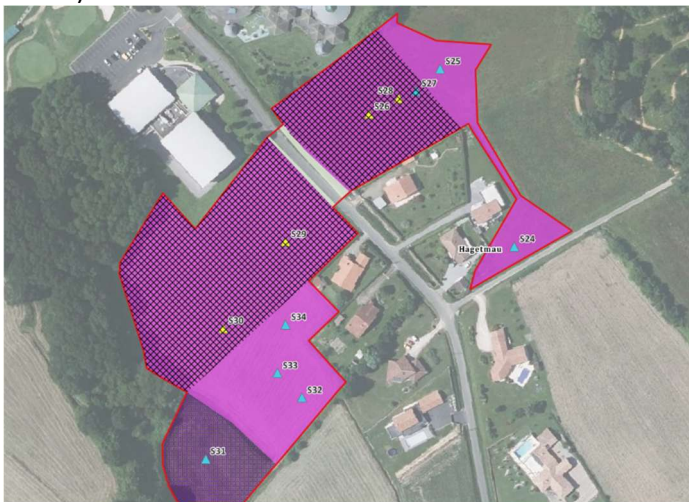


Fossé en eau au sud



Étude zone humide sol

Onze sondages pédologiques ont été réalisés au sein de cette parcelle, cinq dans la partie nord et six dans la partie sud. Trois sondages au nord et quatre sondages au sud **révèlent un horizon argilo-limoneux humide à mouillé avec des traces d'oxydation en surface qui se prolongent en profondeur, et avec une profondeur moyenne de nappe autour de 42 cm. Ces sondages révèlent un sol de nature humide.** Les autres sondages montrent des traces d'oxydation discontinues et/ou après 25 cm.

Étude zone humide végétation	
Trois relevés de végétation ont été réalisés à l'est (R12) et à l'ouest (R13 et R14). Aucun de ces relevés n'indique une zone humide selon le critère de végétation. Toutefois la prairie à juncs constitue un habitat humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.	
Conclusion	
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir la faune des milieux ouverts. Ce secteur correspond en partie à une zone humide d'après les sondages réalisés au sud et au nord.	
Impacts de la zone 2AU	
La surface de la zone 2AU a été réduite de 2,77 à 1,50 ha, selon le schéma suivant (secteur avec trame).	
	Ainsi, la majeure partie de la zone humide pressentie est évitée par l'ouverture à urbanisation. Celle-ci impliquera la disparition de deux prairies de fauche de part et d'autre de la route, qui ne présentent cependant pas d'enjeu particulier. Ce secteur est situé dans une zone inondable connue et fermée à l'urbanisation. Une nouvelle étude hydraulique est envisagée par la commune pour envisager l'urbanisation de ce secteur, mais cette étude n'est pas encore définie en
termes de périmètre et non encore programmée.	
Mesures d'évitement et de réduction	
Compte tenu de la mesure d'évitement de la zone humide située au sud et de la mesure de réduction de l'impact pour la zone humide située à l'est du secteur, l'impact de la zone AU sera a priori faible sur le milieu naturel.	

k. Parcelle Moscou

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est – Moscou	1AU → A	3,51	17 janvier 2024
Description des habitats			
Cette parcelle longée par le chemin de Molia au sud, est une culture localisée à l'est d'Hagetmau. Un cours d'eau limitrophe à l'ouest de la parcelle ainsi que plusieurs espaces boisés de part et d'autre de la parcelle sont identifiés.			
			



PLUi - CHALOSSE-TURSAN - HAGETMAU (40)

**HABITATS NATURELS
ET LOCALISATION DES RELEVÉS**



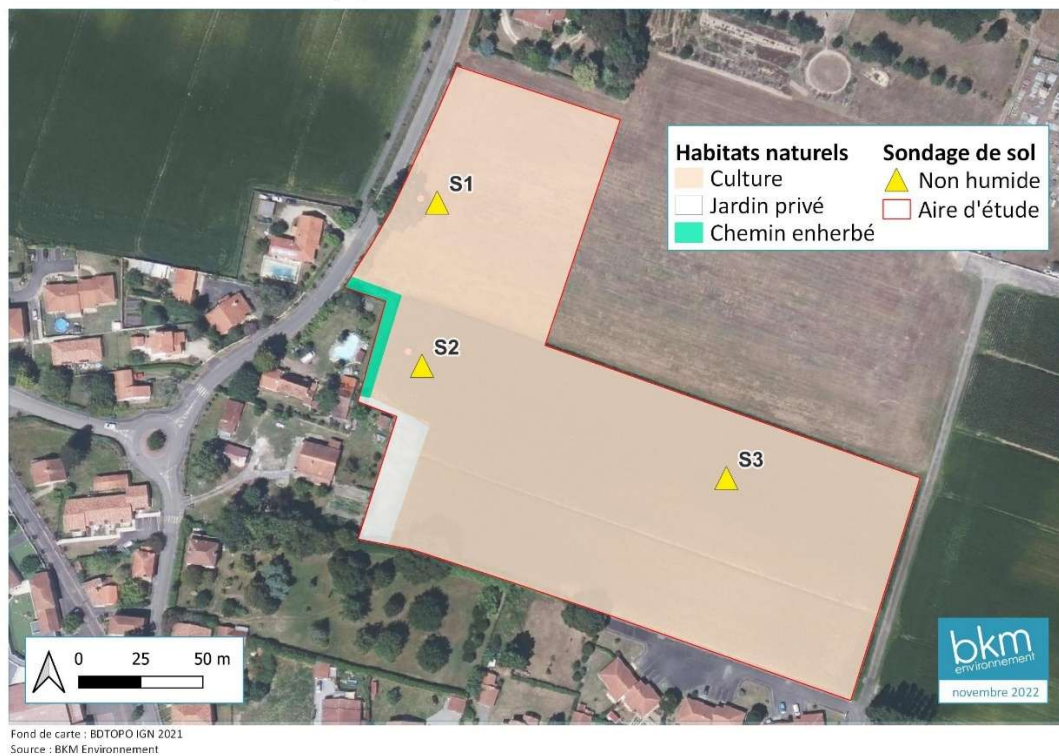
Étude zone humide végétation

Étude zone humide sol
Sept sondages pédologiques ont été réalisés au sein de la parcelle. Tous présentent des signes d'hydromorphie avant 25 cm et qui se poursuivent en profondeur. A noter qu'une nappe a été identifiée sur six sondages, localisée en moyenne vers 37 cm de profondeur. Cette expertise pédologique révèle un sol de nature humide.
Conclusion
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable. La parcelle entière correspond à un sol de zone humide.
Mesures d'évitement et de réduction
Cette parcelle initialement destinée à l'ouverture à urbanisation est maintenue en zone agricole A. Ce retrait constitue une mesure d'évitement permettant le maintien d'une zone humide.

4.15. HAUT-MAUCO

a. Parcelle Bourg Est

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord - Bourg Est	1AU	2,77	12 mai 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est une culture (Code EUNIS I1.12 : « Monocultures intensives de taille moyenne »), localisée au nord du bourg de Haut-Mauco. Des habitations bordent la parcelle au sud, et elle est longée par la RD 390 à l'ouest et la route de Lacrouts à l'est. Aucune végétation spontanée n'était présente dans cette jeune culture de maïs. À l'ouest de la parcelle, un jardin privé et un chemin enherbé permettant l'accès aux habitations sont présents.			



Étude zone humide végétation

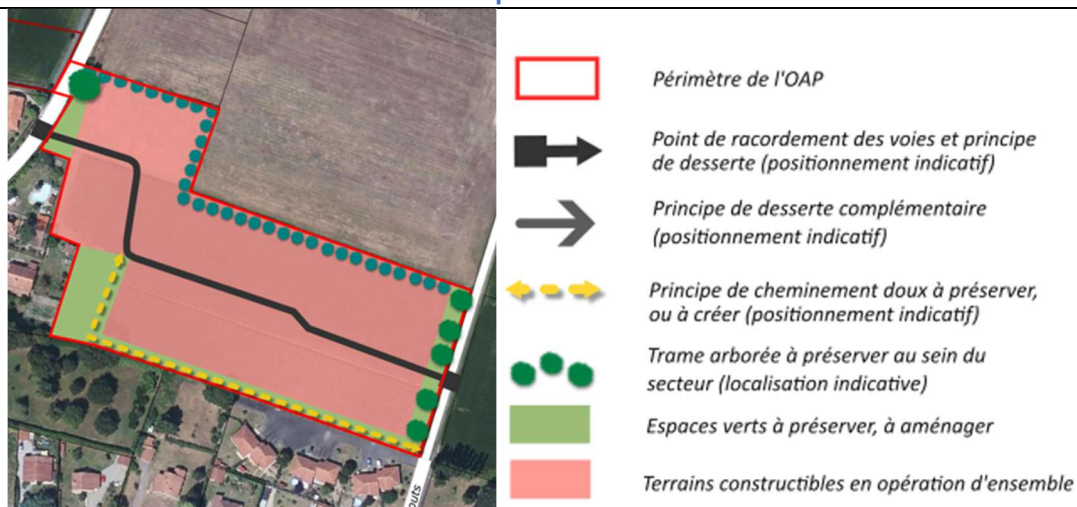
Étude zone humide sol

Trois sondages pédologiques ont été réalisés : un au nord-ouest (S1), un à l'ouest (S2) et un à l'est (S3). Le sol ne présente pas de signes d'hydromorphie avant 50 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone AU



La surface à urbaniser a été réduite de 2,77 à 2,4 ha. L'ouverture à urbanisation de ce secteur n'aura pas de conséquences dommageables sur la biodiversité, le secteur étant actuellement cultivé.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'arbre riverain de la route de l'ouest sera préservé. **L'impact résiduel est nul.**

b. Parcelle Bigarre

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est - Bigarre	UB	0,92	12 mai 2022

Description des habitats

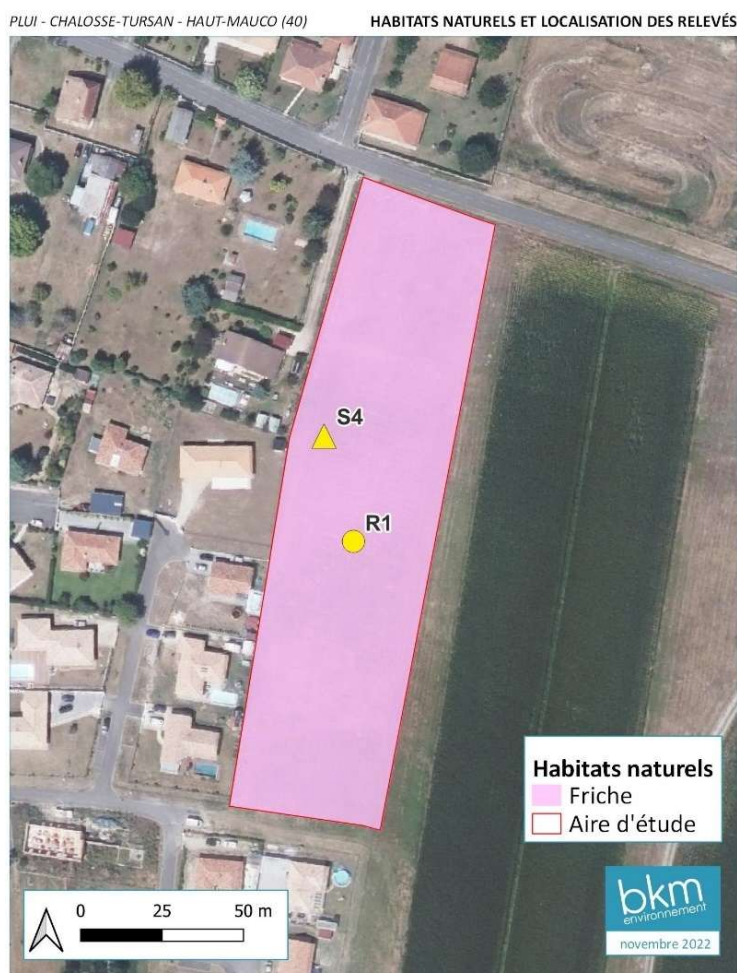
Cette parcelle est une friche herbeuse localisée à l'est du bourg de Haut-Mauco. Elle est bordée par des habitations à l'ouest, une culture à l'est et la RD 404 au nord.

La végétation présente est de nature herbacée et ne recouvre pas complètement le sol. Cette parcelle était en effet encore occupée par une culture il y a quelques années. Les principales espèces recensées dans cette friche sont des espèces de pelouses sableuses : Porcelle enracinée (*Hypochoeris radicata*), Pied d'oiseau (*Ornithopus compressus*), Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Vulpie faux brome (*Vulpia bromoides*), Trèfle des champs (*Trifolium arvense*) ...



Friche

Cette friche peut accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts.



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation
Un relevé de végétation a été réalisé vers le centre de la parcelle (R1). Ce relevé n'indique pas une zone humide selon le critère végétation.
Étude zone humide sol
Un sondage pédologique (S4) a été positionné dans le point bas de la parcelle, à l'ouest de celle-ci. Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.
Conclusion
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.
Impacts de la zone UB
Au regard du peu d'intérêt écologique de cette parcelle, l'impact de son urbanisation sera négligeable sur la biodiversité.

c. Parcelle Bourg Ouest

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de la zone (en ha)	Date de visite
Bourg Ouest	1AU	2,67	-
Présentation de l'OAP			
  Périmètre de l'OAP  Point de raccordement des voies et principe de desserte (positionnement indicatif)  Principe de desserte complémentaire (positionnement indicatif)  Principe de cheminement doux à préserver, ou à créer (positionnement indicatif)  Trame arborée à préserver au sein du secteur (localisation indicative)  Espaces verts à préserver, à aménager  Terrains constructibles en opération d'ensemble			
Description du site			
Des travaux d'aménagement de lotissement étant en cours lors de la visite de terrain, il n'y a pas eu d'investigations sur la parcelle concernée. L'extrait pour ce secteur de l'orthophotographie (<i>source : géoportail</i>), datée du 28 août 2021, figure ci-dessous.			
		La majeure partie de la parcelle semble être une prairie ou une friche, bien qu'elle figure comme culture céréalière dans le registre parcellaire graphique de 2012. On note au sud-ouest un embroussaillage et au sud-est une zone entourée de haies basses. La parcelle est bordée de fourrés à l'ouest et d'une haie ou d'un alignement d'arbres au sud.	

Impacts de la zone AU
L'OAP préserve la trame arborée du sud. La prairie disparaîtra du fait de l'ouverture à urbanisation, cependant la présence de bâti tout autour réduit son intérêt pour la faune.
Mesures de réduction et d'évitement – Impact résiduel
L'impact résiduel est a priori faible , du fait du risque de suppression de la haie au sud et de la suppression d'une prairie.

d. Parcelle Mina

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord - Mina	1AU	3,61	17 février 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se situe au nord du bourg de Haut-Mauco et borde la route départementale RD390 ainsi qu'un chemin pédestre bétonné à l'est. Il s'agit d'une parcelle cultivée (Code EUNIS I1.12 : « Monocultures intensives de taille moyenne »), entourée par des habitations au sud, une prairie arborée à l'ouest et une culture au nord. Au nord de la parcelle, en bordure, on note un cours d'eau profond bordé par des chênes, pins, saules et aulnes. Aucune végétation spontanée n'était présente dans cette culture.			
			
Cours d'eau		Culture	
			
Fossé			



Le secteur à urbaniser a été fortement réduit, sa surface étant passé de 3,61 à 1 ha, aussi le cours d'eau au nord n'est plus concerné par la zone AU. La zone cultivée est sans enjeu écologique, et un espace vert bordera le fossé au sud-est.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

Au regard des faibles enjeux écologiques du secteur, l'impact résiduel de l'ouverture à urbanisation est nul.

e. Parcelle Parroc

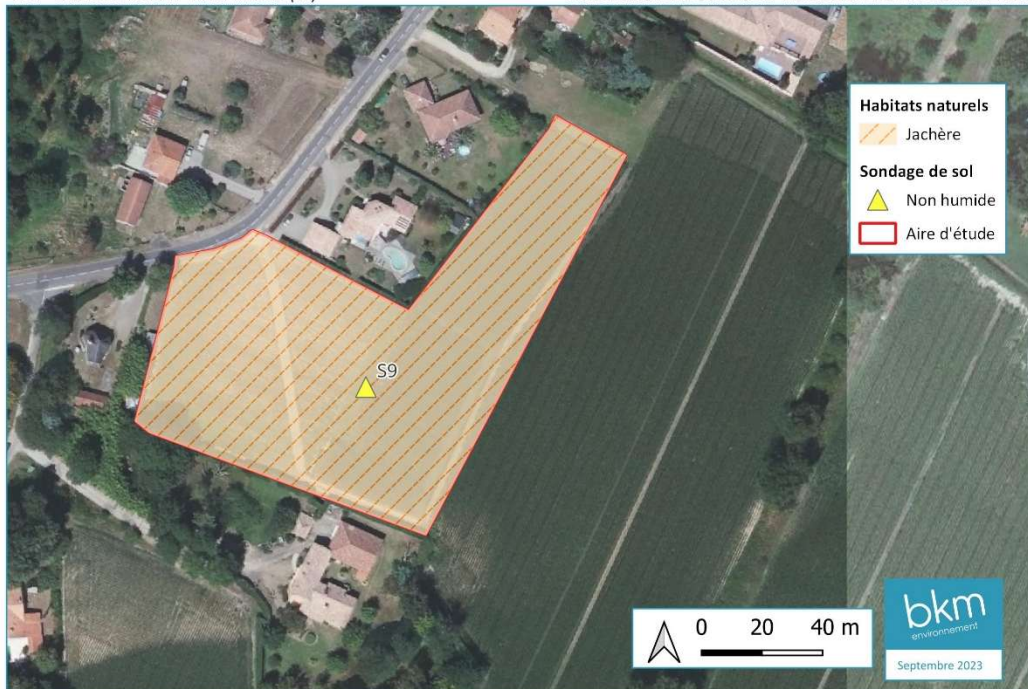
Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est - Parroc	UH	1,01	17 février 2023

Cette parcelle se situe à l'est du bourg de Haut-Mauco. Elle est entourée de plusieurs habitations à l'ouest et d'une culture à l'est. Il s'agit d'une jachère où la végétation est très peu recouvrante et les endroits à sol nu très présents. Les quelques espèces visibles sont : une Vergerette non identifiée (*Erigeron sp*), le Mouron rouge (*Lysimachia arvensis*) et l'Érodium à feuilles de ciguë (*Erodium cicutarium*).



PLUi - CHALOSSE-TURSAN - HAUT-MAUCO (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé dans cette jachère (S9). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 50 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide selon le critère sol.

Étude zone humide végétation

Le sol nu dominant n'a pas permis la réalisation d'un relevé de végétation, lors d'un passage estival.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone UH
Au vu du très faible intérêt écologique de la jachère, l'impact de l'urbanisation de cette parcelle est négligeable.

4.16. HORSARRIEU

a. Parcelle La Croutz

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Nord – La Croutz	AU → N	0,98	17 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se trouve au nord du bourg d'Horsarrieu et est bordée à l'est par la route de Saint-Martin. Elle est accolée à l'ouest et au sud à plusieurs habitations avec jardin entretenu et présente une pente descendante du sud au nord. Il s'agit d'une prairie mésophile de fauche (Code EUNIS E2.21 : « Prairies de fauche atlantiques ») très dense dominée par le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) et la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>). Au sud de la parcelle, un pied de Serapias en soc (<i>Serapias vomeracea</i>) a été recensé, il s'agit d'une espèce déterminante de ZNIEFF au niveau départemental et régional. Cette espèce est assez rare en Nouvelle-Aquitaine.			
 Pied de Serapias en soc  Prairie mésophile de fauche			



b. Parcelles Le Bourg

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Le Bourg	1AU	2,52	17 mai 2023, 26 janvier et 24 mai 2024
Description des habitats			
Ces deux parcelles sont situées à l'est du bourg d'Horsarrieu et sont longées par la route de Saint-Martin à l'ouest et, par le chemin de Mounan à l'est et au sud. Elles sont bordées à l'ouest par des haies arborées et par un espace boisé au nord-est. Cette zone se compose d'une jachère, de prairies, d'un jardin privé, d'un fourré de Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>), d'un parc arboré, d'une haie arborée et d'un parking. Un alignement de Chêne pédonculé et un alignement de Robinier faux-acacia sont à noter en bordure est de la parcelle sud.			

La parcelle au nord est une jachère bien fleurie par endroits et dominée par le Ray-grass d'Italie (*Lolium multiflorum*), la Camomille sauvage (*Matricaria chamomilla*), le Laiteron rude (*Sonchus asper*) et le Brome stérile (*Anisantha sterilis*).

La haie arborée située entre les deux parcelles est composée du Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), du Sureau noir (*Sambucus nigra*), du Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et du Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), espèce exotique envahissante dominante sur la moitié est de la haie arborée.

Le jardin en partie inaccessible, possède une petite cabane ainsi que plusieurs arbres dont une haie arbustive composée de différents pruniers dont le Prunier Myrobolan (*Prunus cerasifera*), espèce naturalisée.

La prairie embroussaillée est recouverte par la Ronce à feuilles d'Orme (*Rubus ulmifolius*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*)

Le parc arboré est en majorité constitué du Chêne pédonculé (*Quercus robur*), du Bouleau verruqueux, du Hêtre (*Fagus sylvatica*). Au sol, la Ronce bleue (*Rubus caesius*), la Ronce à feuilles d'Orme, le Lierre rampant (*Hedera helix*) et le Fraisier des bois (*Fragaria vesca*) sont dominants. Il est à préciser que la partie sud du parc arboré est plus ouverte et possède plusieurs zones dominées par des espèces hygrophiles comme le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), le Jonc diffus (*Juncus effusus*), le Lotier pédonculé (*Lotus pedunculatus*) et la Ronce bleue.

La prairie présente au sud est dominée par la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) et l'Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*), qui sont accompagnés de la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), la Laîche écartée (*Carex divulsa*), l'Œnanthe faux-boucage (*Oenanthe pimpinelloides*), la



Jachère fleurie



Haie arborée



Prairie mésophile



Jardin privé avec cabane



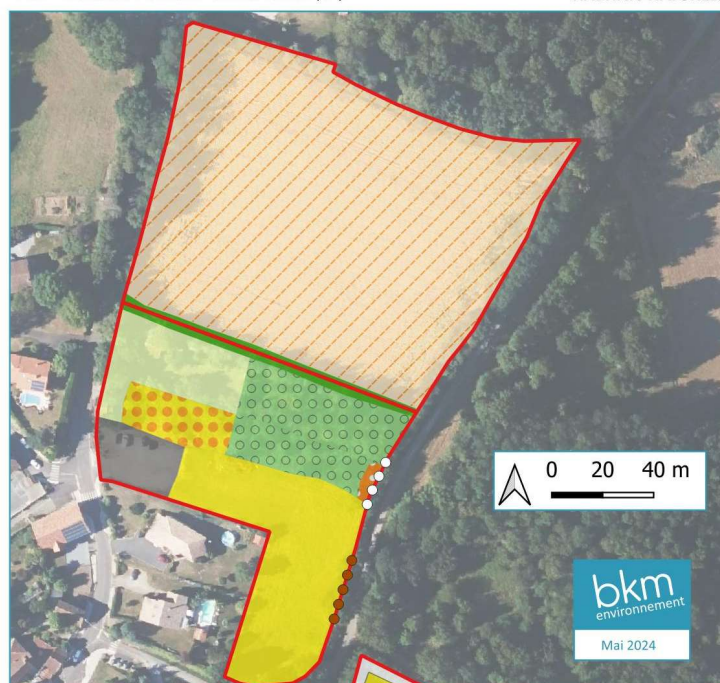
Zone du parc arboré à joncs dominants

Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*) et l'Oseille crépue (*Rumex crispus*).



PLUi - CHALOSSE-TURSAN - HORSARRIEU (40)

HABITATS NATURELS



Habitats naturels

- | | |
|--------------------------------|-------------------------|
| Jachère | Haie arborée |
| Prairie embroussaillée | Parking |
| Prairie mésophile | Alignement de chênes |
| Jardin privé | Alignement de robiniers |
| Fourré de Robinier faux-acacia | Aire d'étude |
| Parc arboré | |

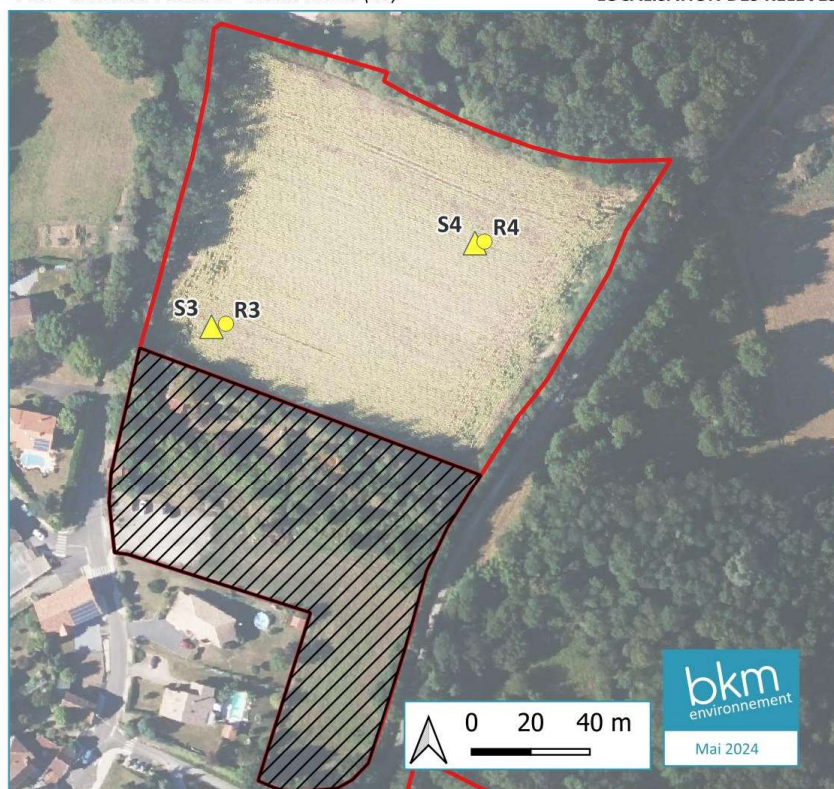
Fond de carte : BDORTHO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

Deux relevés de végétation ont été réalisés dans la jachère (R3 et R4). Ils n'indiquent pas la présence de végétation humide.

Étude zone humide sol

Deux sondages pédologiques ont été positionnés dans la jachère (S3 et S4). Pour ces sondages, le sol présente des taches d'oxydation seulement en surface, qui ne se poursuivent pas après 25 cm. Ces sondages ne révèlent pas de sol de zone humide.

**Sondage de sol**

▲ Non humide

Relevé de végétation

● Non humide

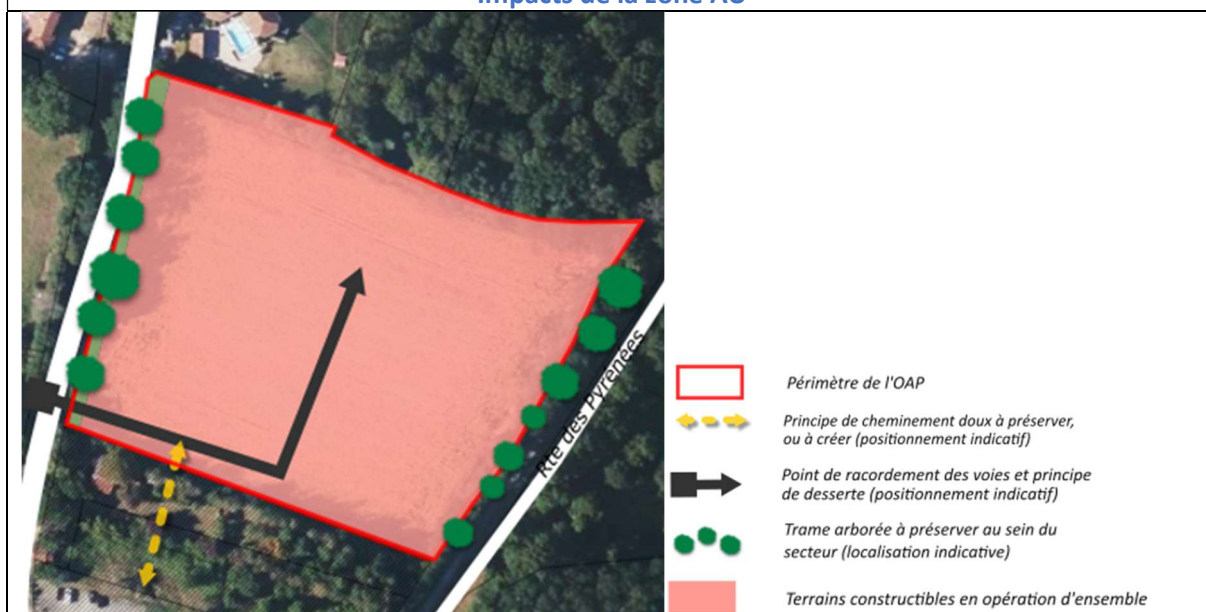
▨ Projet d'école engagé

▭ Aire d'étude

Fond de carte : BDORTHO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Conclusion

La parcelle peut accueillir les espèces animales des milieux ouverts et semi-ouverts, et la haie arborée au sud est favorable à la faune arboricole, elle présente un enjeu de conservation, surtout la partie ouest.

Impacts de la zone AU

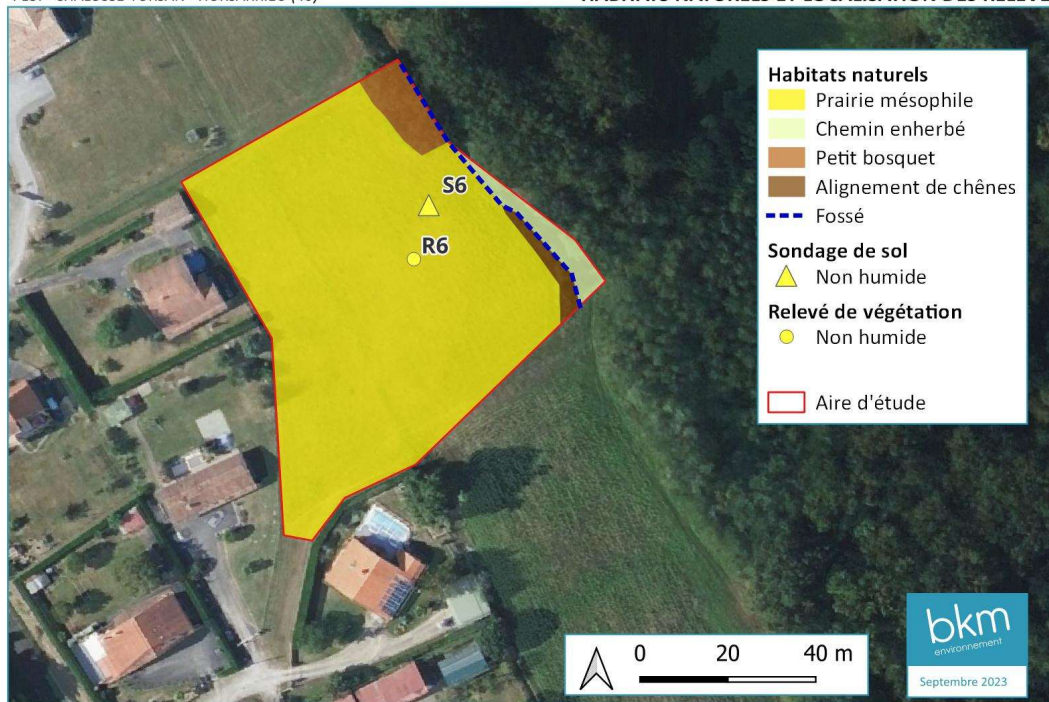
La zone AU concerne une jachère sans intérêt écologique notable. Les haies des limites ouest et est seront préservées, mais la haie au sud n'est pas concernée par le maintien de la trame arborée.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel de la zone AU est modéré.

c. Parcelle Le Biarn

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Biarn sud	0,53	UB	27 avril 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se situe à l'est du bourg d'Horsarrieu. Elle est entourée à l'ouest par des habitations avec jardin et à l'est par un espace boisé. Elle présente une légère pente allant d'ouest en est. Cette parcelle se compose en grande partie d'une prairie mésophile (Code EUNIS E2.21 : « Prairies de fauche atlantiques ») formée par le Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>) ou la Centaurée jacée (<i>Centaurea jacea</i>), ainsi que par d'autres espèces à fleurs comme la Vesce hérissée (<i>Ervilia hirsuta</i>) et le Lin bisannuel (<i>Linum usitatissimum subsp. angustifolium</i>). Au nord-est un petit bosquet de Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) est présent, accompagné du Genet à balais (<i>Cytisus scoparius</i>) et de jeunes chênes. Au sud-est, un alignement de plusieurs jeunes chênes dont le Chêne pédonculé (Code EUNIS G5.1 : « Alignement d'arbres ») est à noter. On trouve également un fossé et un chemin enherbé en contre-bas à l'est.			
   			



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé dans la prairie mésophile (R6). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère de végétation.

Étude zone humide sol

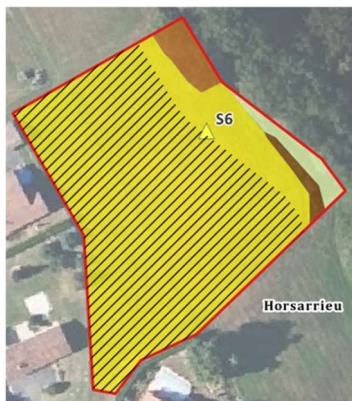
Un sondage pédologique a été réalisé dans la parcelle (S6).
Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique particulier en dehors de l'accueil d'une faune commune des milieux ouverts, et il n'y a pas de zone humide dans son périmètre.

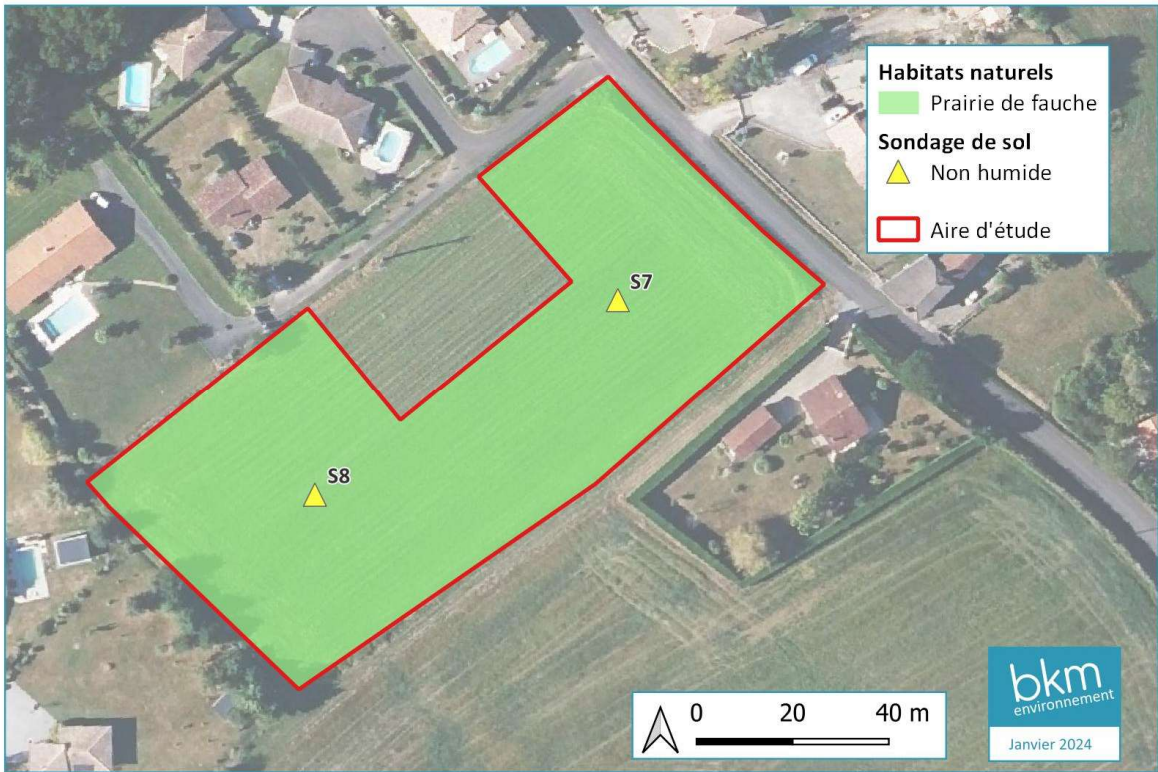
Impacts de la zone UB

La surface de la zone a été réduite à 0,42 ha, selon le schéma ci-dessous (zone hachurée).



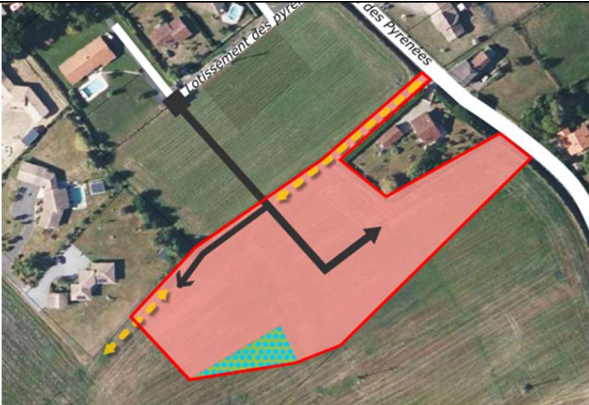
Ainsi, les espaces arborés situés à l'est de la parcelle sont-ils préservés, ainsi qu'une bande prairiale. Le reste de la prairie disparaît, l'impact est **faible**.

d. Parcelle Passe (1)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLU	Surface en ha	Dates de visite
Sud – Passe	0,74	UB	26 janvier et 24 mai 2024
Description des habitats			
Cette parcelle se situe au sud du bourg d’Horsarrieu et à l’ouest de la route des Pyrénées. Elle est entourée de plusieurs habitations avec jardin entretenu et d’une prairie. Il s’agit d’une prairie de fauche dense, très peu fleurie et peu diversifiée, dominée par la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>). Quelques espèces comme le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), l’Oseille agglomérée (<i>Rumex conglomeratus</i>) et la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>) sont rencontrées en plus faible proportion.		 Prairie de fauche	
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - HORSARRIEU (40) HABITAT NATUREL ET LOCALISATION DES RELEVÉS  Fond de carte : BDORTHO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Etude zone humide végétation			
La parcelle était fauchée lors du passage du 24 mai 2024, le critère végétation n’a pas pu être vérifié.			
Etude zone humide sol			
Deux sondages pédologiques ont été réalisés dans la parcelle (S7 et S8). Le sol montre des signes d’hydromorphie avant 25 cm mais interrompus après 35 cm de profondeur et il n’y a pas de gley. Il ne s’agit pas d’un sol de zone humide.			
Conclusion			
La parcelle peut accueillir les espèces animales communes des milieux ouverts et semi-ouverts. La parcelle n’est pas une zone humide selon le critère sol analysé.			
Impacts de la zone UB			

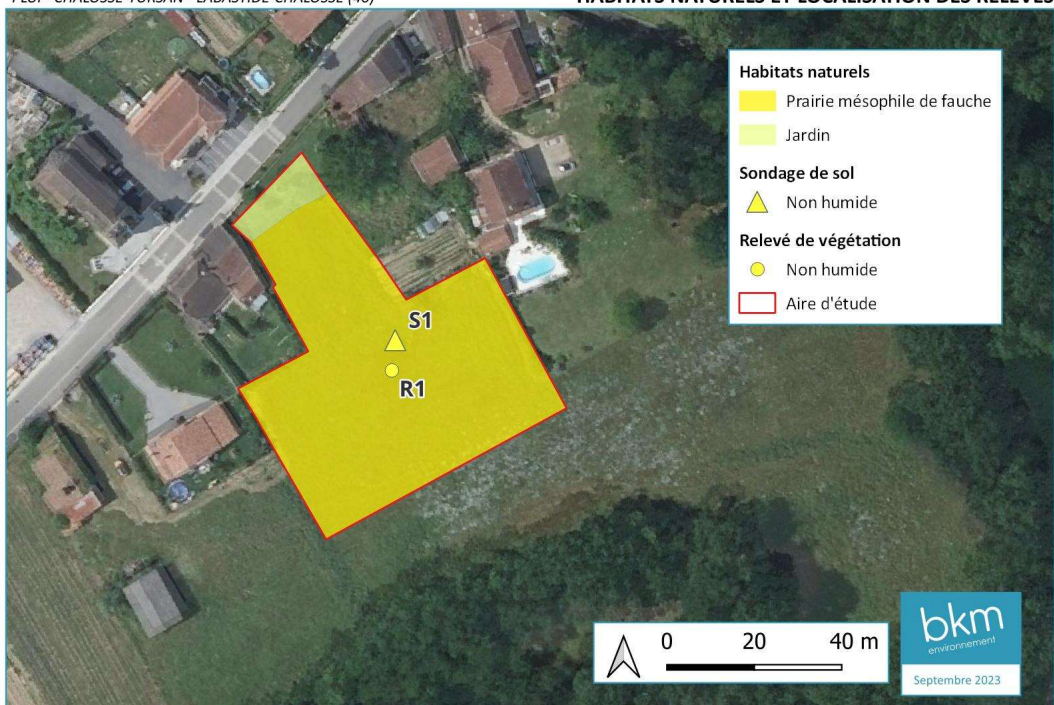
L'urbanisation de la parcelle entraînera la disparition d'une prairie de fauche sans enjeu notable.
L'impact est faible.

e. Parcelle Passe (2)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de la zone (en ha)	Date de visite
Passe	1AU	1	-
Présentation de l'OAP			
 Périmètre de l'OAP Point de raccordement des voies et principe de desserte (positionnement indicatif) Principe de cheminement doux à préserver, ou à créer (positionnement indicatif) Terrains constructibles en opération d'ensemble			
Description du site			
Le zonage de ce secteur n'ayant pas été communiqué avant la phase terrain, il n'y a pas eu de visite de la parcelle concernée. L'extrait pour ce secteur de l'orthophotographie (<i>source : géoportail</i>), datée du 28 août 2021, figure ci-dessous.  La parcelle concernée figure en maïs grain ou ensilage dans le registre parcellaire graphique de 2023. Elle est par ailleurs en situation de plateau.			
Impacts de la zone AU			
Au vu des éléments disponibles et en l'absence de visite de terrain, l'impact de l'ouverture à urbanisation de cette zone est nul.			
Mesures de réduction et d'évitement – Impact résiduel			
L'impact résiduel est a priori nul.			

4.17. LABASTIDE CHALOSSE

a. Parcelle Le Bourg (sud)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud – Le Bourg	UBa	0,34	3 mars et 16 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se situe en face de la mairie de Labastide-Chalosse. La moitié sud de la parcelle appartient à un grand réservoir de biodiversité des milieux humides de la trame bleue, s'étendant à l'est et au sud de la parcelle. Le périmètre englobe un petit jardin entretenu au nord et une prairie mésophile de fauche (Code EUNIS E2.21 : « Prairies de fauche atlantiques »). Dans cette prairie mésophile, la strate herbacée dense se compose de la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), de la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>), du Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) et du Brome mou (<i>Bromus hordeaceus</i>).			
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - LABASTIDE-CHALOSSE (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS			
 Fond de carte : BDTOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement bkm environnement Septembre 2023			
Étude zone humide végétation			
Un relevé de végétation a été réalisé dans la prairie (R1). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère de végétation			
Étude zone humide sol			
Un sondage pédologique a été réalisé dans la parcelle (S1). Le sol ne présente pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Conclusion			
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique particulier en dehors de l'accueil d'une faune commune des milieux ouverts, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.			
Impacts de la zone UB			

L'urbanisation de la zone entraînera la suppression d'une prairie. L'impact est faible.

b. Parcelle Le Bourg (nord)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Nord – Le Bourg	UBa	0,64	27 mars et 16 mai 2023

Description des habitats

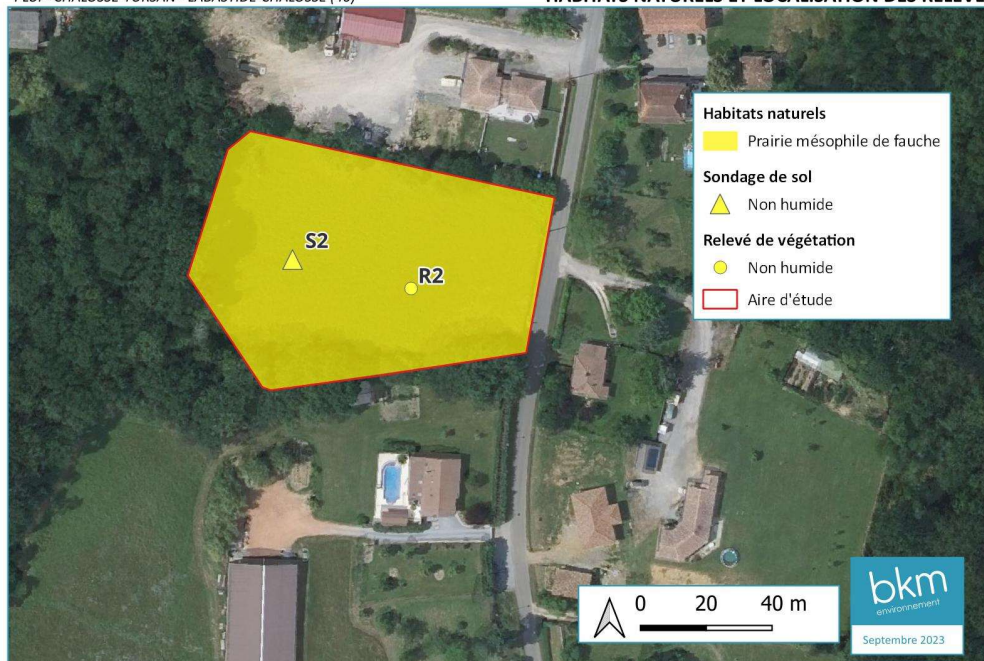
Cette parcelle se situe au nord-ouest du bourg de Labastide-Chalosse et borde la route du Luy. Elle est entourée d'un boisement à l'ouest et de haies arborées au nord et au sud.

Il s'agit d'une prairie mésophile de fauche (Code EUNIS E2.21 : « Prairies de fauche atlantiques ») à la strate herbacée dense qui se compose de la Fétuque élevée (*Schedonorus arundinaceus*), de la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), du Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), du Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) et de quelques espèces à fleurs comme la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), le Lin bisannuel (*Linum usitatissimum subsp. angustifolium*) et l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*).



PLUi - CHALOSSE-TURSAN - LABASTIDE-CHALOSSE (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé dans la parcelle (S2). Le sol ne présente pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé dans la prairie (R2). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère de végétation.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique particulier en dehors de l'accueil d'une faune commune des milieux ouverts, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone UB

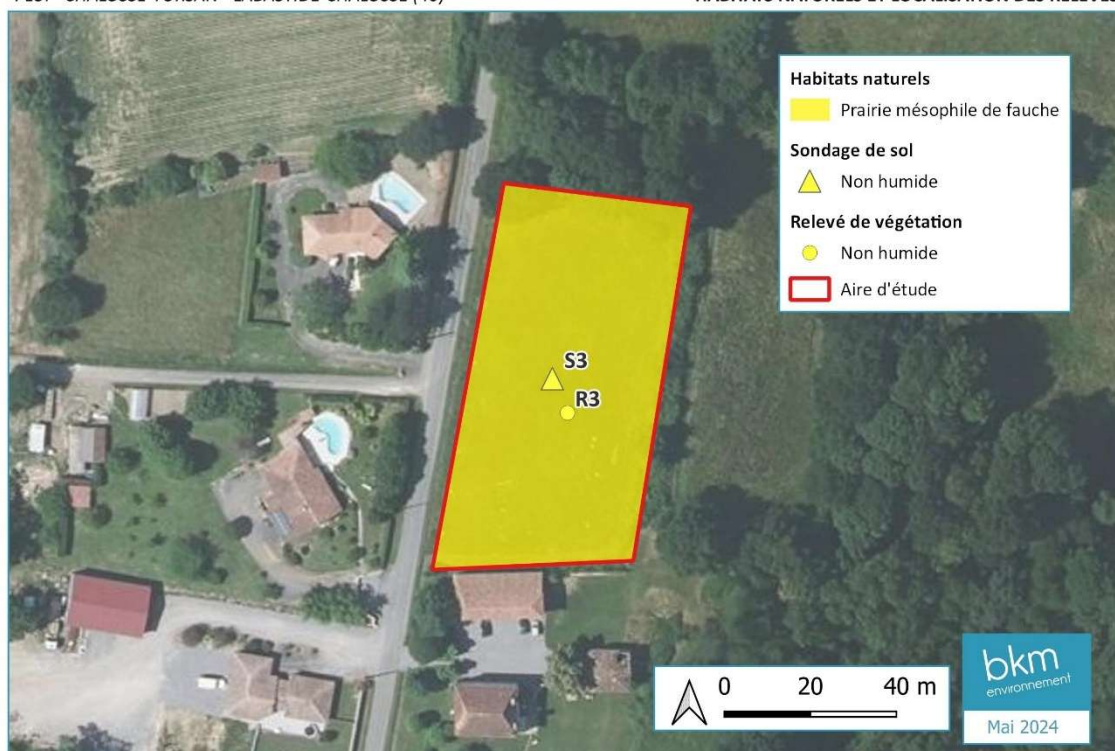


La zone UB a été réduite de 0,64 à 0,50 ha, et figure en hachures ci-contre.

L'impact de l'urbanisation est **faible**.

c. Parcelle Mongbeit

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Nord – Mongbeit	UBa	0,39	27 mars 2023 et 24 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se situe au nord du bourg de Labastide-Chalosse et borde la route du Luy. Il s'agit d'une prairie mésophile de fauche (Code EUNIS E2.21 : « Prairies atlantiques de fauche ») dominée par la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>) qui est accompagnée de Gaillet croisette (<i>Cruciata laevipes</i>), de Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>), d'Oenanthe faux-boucage (<i>Oenanthe pimpinelloides</i>), de Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) et de Géranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>).			
			Prairie mésophile de fauche



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
 Source : BKM Environnement

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé dans la parcelle (S3). Le sol présente des signes d'hydromorphie vers la surface qui ne se poursuivent pas en profondeur. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé au centre de la parcelle (R3). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère de végétation.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique particulier en dehors de l'accueil d'une faune commune des milieux ouverts, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone UB

L'urbanisation aura un impact faible sur la biodiversité.

4.18. LACAJUNTE

a. Parcelle Sabres (ouest)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUI	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Ouest - Sabres	UB	0,5	21 juin, 7 juillet 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est une culture de maïs, localisée à l'ouest du bourg de Lacajunte. Elle fait partie d'une grande parcelle agricole qui s'étend sur ses côtés ouest et sud. Des habitations se trouvent à l'est et elle est longée par la route du Bourg au nord. Aucune végétation spontanée n'était présente dans cette culture. En bordure de route on peut observer une bande enherbée fauchée, un fossé herbeux où la Houlque laineuse domine (<i>Holcus lanatus</i>) ainsi qu'un talus formé de jeunes chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>), Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>) et Jacobée commune (<i>Jacobaea vulgaris</i>). Un jardin privé est présent en bordure d'aire d'étude.			
			
PLUI - CHALOSSE-TURSAN - LACAJUNTE (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS 			
Fond de carte : BD TOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide végétation			
-			
Étude zone humide sol			
Un sondage pédologique a été réalisé dans la parcelle. Le sol ne présente pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Conclusion			

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone UB

La zone UB a été réduite de 0,50 à 0,44 ha, comme indiqué sur le schéma ci-dessous.



en l'absence d'enjeu écologique sur cette parcelle cultivée, l'impact de la zone UB est nul.

b. Parcelle Sabres (sud)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud - Sabres	UB	0,33	21 juin, 7 juillet 2022 16 mars 2023

Description des habitats

Cette parcelle est une prairie, localisée au sud du bourg de Lacajunte. La prairie se poursuit au sud, elle est bordée par une culture à l'ouest et des habitations au nord et à l'est.

La végétation est homogène et dominée par les poacées : Ray-grass (*Lolium perenne*), Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), Houlique laineuse (*Holcus lanatus*), accompagnées d'autres espèces prairiales : Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Plantin lancéolé (*Plantago lanceolata*). Un chemin enherbé fauché longe la prairie à l'est et une haie exotique a été plantée au nord.



Prairie et haie exotique en arrière-plan



c. Parcelle Bruhon

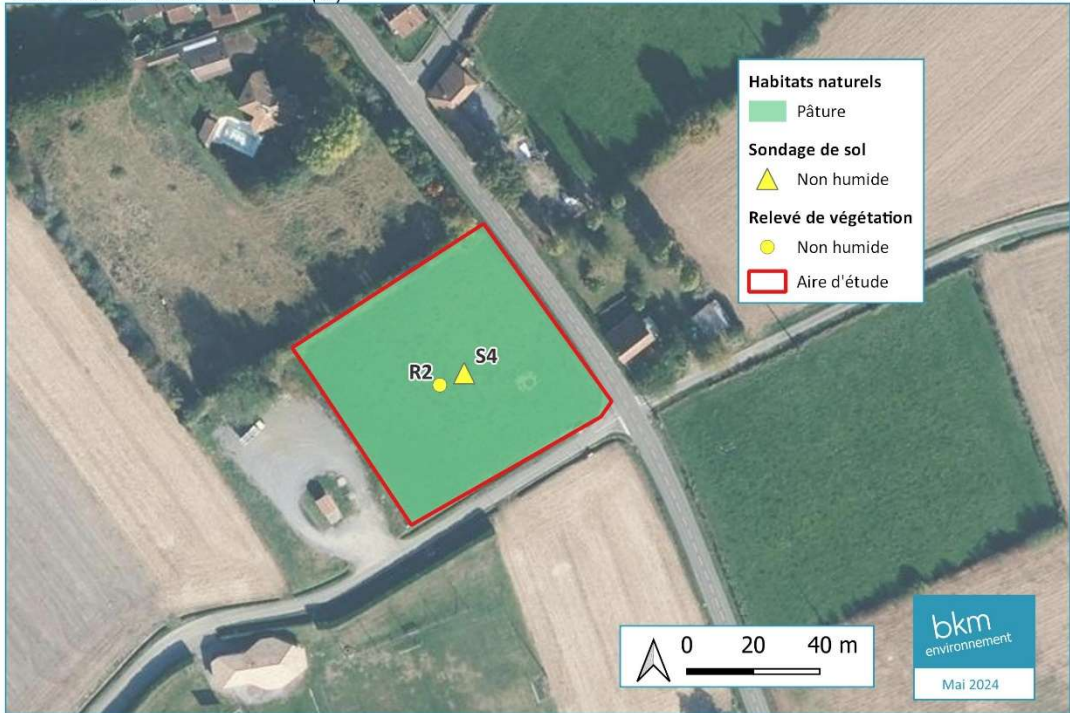
Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud - Bruhon	UH	0,46	16 mars, 23 juin 2023 et 24 mai 2024
Description des habitats			

Cette parcelle est une prairie pâturée par des vaches, localisée à 800 m au sud du bourg de Lacajunte. La prairie est bordée par la rue du stade au sud, par la route de Samadet à l'est et par une haie arborée au nord. La végétation est homogène et dominée par la Fétuque faux-roseau (*Schedonorus arundinaceus*) et la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*). On trouve également en plus faible densité : la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), et le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*).



PLUI - CHALOSSE-TURSAN - LACAJUNTE (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide sol

Un sondage de sol (S4) a été réalisé au centre de la parcelle. Le sol est mouillé à partir de 55 cm et une nappe a été trouvée à 65 cm mais aucune trace d'hydromorphie n'a été observée dans les horizons du sol. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

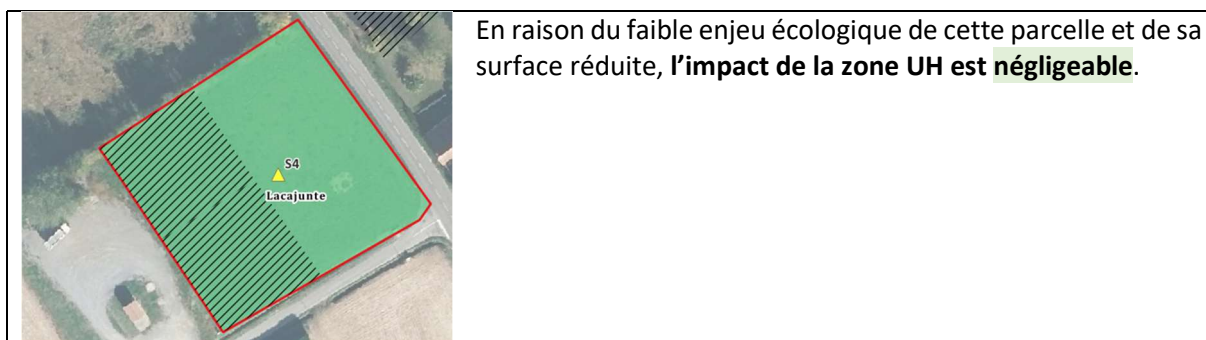
Un relevé de végétation a été réalisé au milieu de la pâture (R2). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère de végétation.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable en dehors de l'accueil d'une faune commune des milieux ouverts. On ne relève pas de zone humide dans la parcelle.

Impacts de la zone UH

La zone UH passe de 0,46 à 0,20 ha, comme l'indique le schéma ci-dessous.



4.19. LACRABE

a. Parcelle Eglise

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Ouest - Eglise	UB	1,69	27 mars et 16 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est localisée au nord de l'église de Lacrabe. Elle est entourée de plusieurs habitations avec jardin au sud-est et d'une zone boisée qui constitue un réservoir des milieux forestiers de la trame verte, au nord-ouest. La parcelle se compose d'une culture, d'une prairie pâturée, d'un fossé et d'une bande enherbée. La prairie pâturée (Code EUNIS E2.11 : « Pâturages ininterrompus ») par des moutons se compose de la Pâquerette (<i>Bellis perennis</i>), de la Flouve odorante (<i>Anthoxantum odoratum</i>), de la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>) ou encore du Céraiste aggloméré (<i>Cerastium glomeratum</i>).			
 Culture  Fossé en eau  Prairie pâturée			



Habitats naturels	Sondage de sol
 Culture	 Non concluant
 Bande enherbée	Relevé de végétation
 Pâturage	 Non humide
 Jardin privé	
 Fossé	 Aire d'étude

Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide sol

Deux tentatives de sondages pédologiques ont été réalisés (S1, S2). La rencontre avec un socle très dur (peut-être la roche mère) lors des deux sondages n'a pas permis de creuser à plus de 62 cm de profondeur. L'humidité du sol n'a pas pu être déterminée.

Étude zone humide végétation

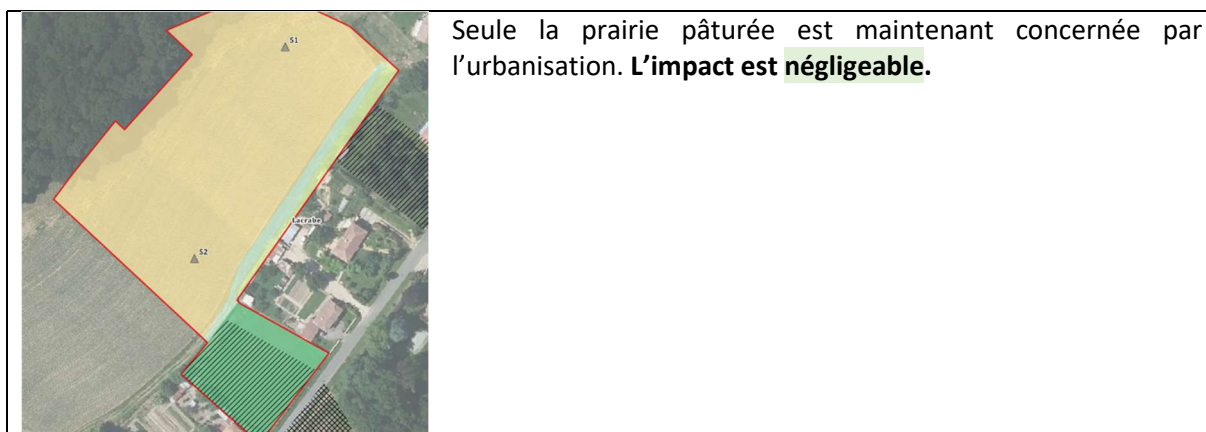
Un relevé de végétation a été réalisé dans la prairie pâturée (R1). Ce relevé n'indique pas une zone humide selon le critère végétation.

Conclusion

La parcelle présente un enjeu écologique vis-à-vis du fossé en eau qui est un corridor pour les espèces dépendantes du milieu aquatique. Toutefois, l'absence de végétation spontanée dans la culture, combinée à l'impossibilité d'examiner le critère sol conduisent à l'absence de conclusion quant à la présence ou non d'une zone humide sur cette parcelle.

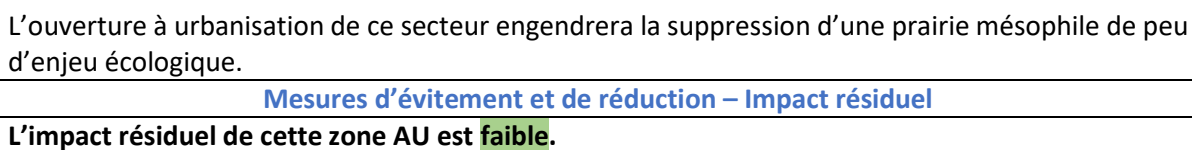
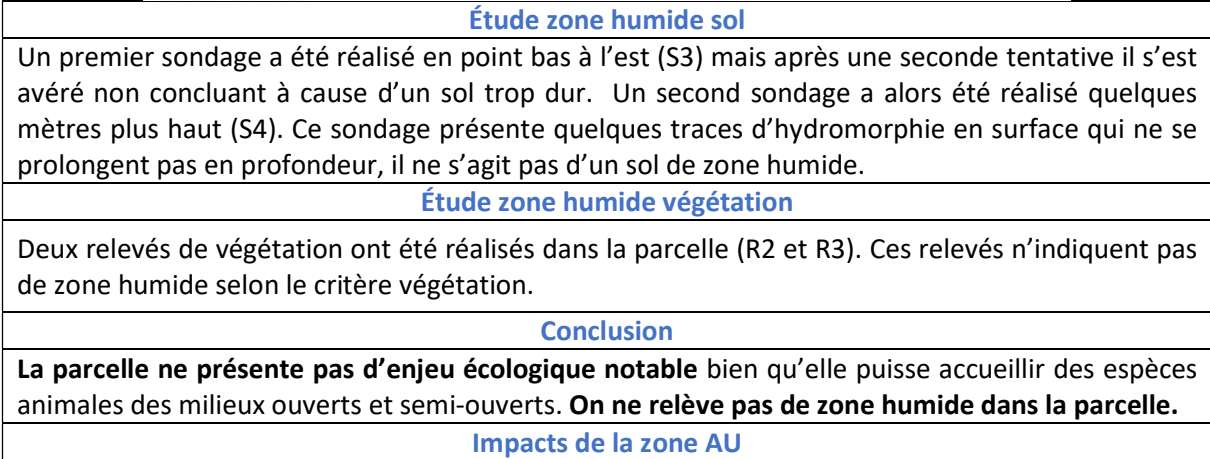
Impacts de la zone UB

La zone UB a été considérablement réduite, sa surface passant de 1,69 à 0,20 ha.

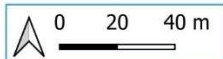


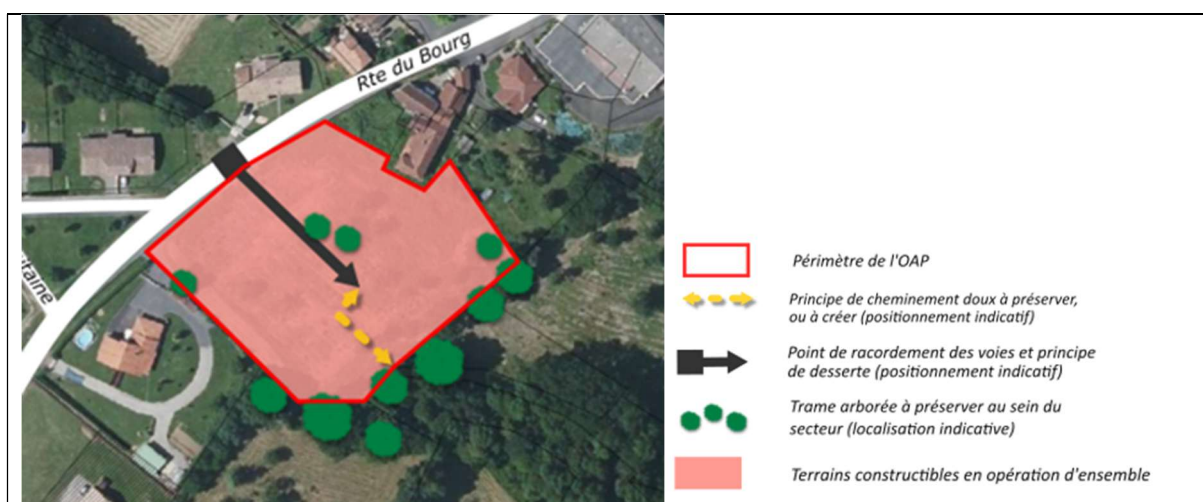
b. Parcelle Ecole

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Est – Ecole (Bignassot)	1AUarc	0,46	27 mars et 16 mai 2023
Description des habitats			
Il s'agit d'une parcelle située près de l'école primaire de Lacrabe. Elle est bordée par deux habitations au sud et par une importante zone boisée pour le reste. Elle possède une pente descendante d'ouest en est. Cette parcelle est composée d'une prairie mésophile de fauche (Code EUNIS E2.21 : « Prairies atlantiques de fauche ») dominée par la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>) et le Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>) et d'une zone de remblai à hautes herbes (Code EUNIS E5.13 : « Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées ») sur laquelle sont recensés l'Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>), le Laiteron rude (<i>Sonchus asper</i>) et le Géranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>).			
 Prairie mésophile de fauche		 Remblai avec végétation herbacée haute	



c. Parcelle Bignassot

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud - Bignassot	1AUarc	0,7	27 mars et 16 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se situe au sud du bourg de Lacrabe et borde la route départementale D56. Elle est entourée d'habitations avec jardin et d'une zone boisée. L'aire d'étude présente une pente moyennement forte allant du nord-ouest au sud-est. Il s'agit d'une prairie mésophile de fauche (Code EUNIS E2.21 : « Prairies atlantiques de fauche ») dominée par la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>) et parsemée de plusieurs jeunes chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>).			
			
HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS			
		Habitats naturels - Prairie mésophile de fauche - Jeune chêne Sondage de sol - Non humide Relevé de végétation - Non humide Aire d'étude  	
Étude zone humide sol			
Un sondage pédologique a été réalisé au sud-est de la parcelle (S5). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Étude zone humide végétation			
Un relevé de végétation a été réalisé dans parcelle (R4). Ce relevé n'indique pas une zone humide selon le critère végétation.			
Conclusion			
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable en dehors de l'accueil d'une faune commune de milieux ouverts et semi-ouverts. On ne relève pas de zone humide dans la parcelle.			
Impacts de la zone AU			



L'impact de l'ouverture à l'urbanisation dans ce secteur sera faible, la prairie n'ayant pas d'enjeu écologique notable. La préservation de quelques jeunes chênes en son sein contribuera à limiter l'impact de l'urbanisation sur le milieu naturel.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

Le maintien d'une trame arborée dans le secteur constitue une mesure de réduction des impacts. **L'impact résiduel est faible.**

4.20. LAURET

a. Parcelles Pierrot (ouest et est)

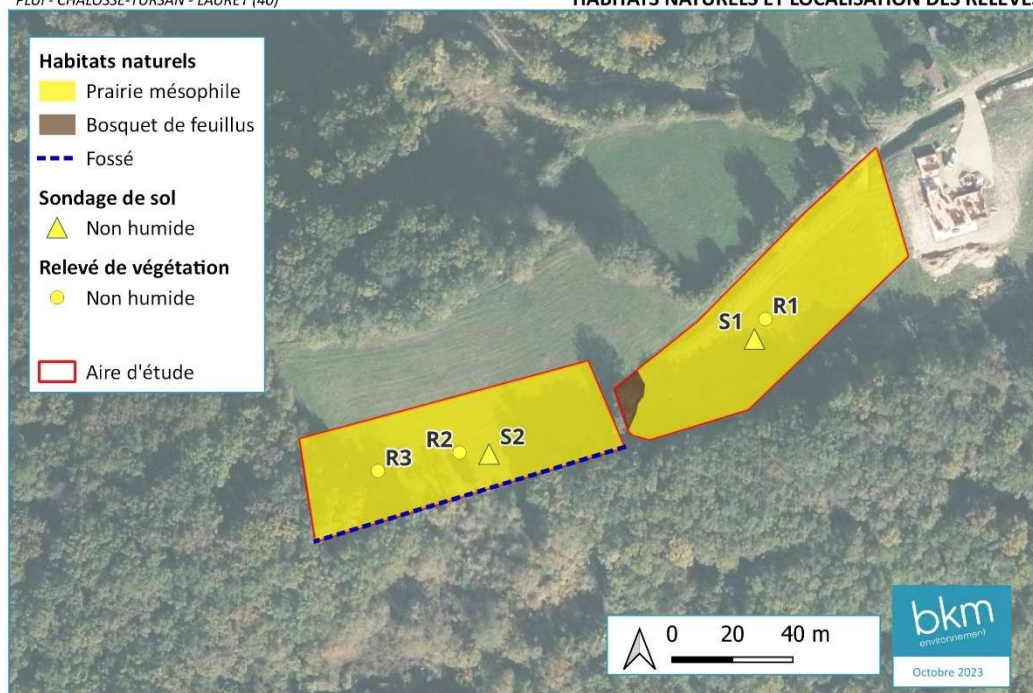
Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Ouest - Pierrot	AUarc	0,33 et 0,35	16 mars et 23 juin 2023
Description des habitats			
Ces deux parcelles se situent à l'ouest dans la commune de Lauret, à proximité sud du chemin de Pierrot. A côté de la parcelle la plus à l'est se trouve une habitation avec jardin. La parcelle côté est présente une pente descendante d'est en ouest et la parcelle côté ouest une pente descendante allant du sud au nord. Dans la trame verte et bleue intercommunale, ces prairies appartiennent à un réservoir de biodiversité des milieux ouverts, entouré d'un réservoir de biodiversité des milieux forestiers. La parcelle la plus à l'est est une prairie mésophile de fauche (Code EUNIS E2.21 : « Prairies atlantiques de fauche ») dominée par le Fromental élevé (<i>Arrhenaterum elatius</i>), le Lin bisannuel (<i>Linum usitatissimum subsp. angustifolium</i>) et l'Œnanthe faux-bocage (<i>Oenanthe pimpinelloides</i>), et dans laquelle se trouve à l'ouest un bosquet d'arbres assez jeunes, composé de Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>). La parcelle la plus à l'ouest est également une prairie, dominée par la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>) et le Fromental élevé, dans laquelle des patchs de Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>) sont trouvés. De plus, cette parcelle comprend un fossé en eau bordé de ronces.			
 Prairie à l'ouest		 Bosquet de feuillus	



Fossé

PLUi - CHALOSSE-TURSAN - LAURET (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé pour chaque parcelle (S1 et S2) dans un sol extrêmement sec et compact. Les horizons du sol montrent quelques traces d'hydromorphie mais il ne s'agit pas d'un sol de zone humide, ces traces apparaissant après 60 cm.

Étude zone humide végétation

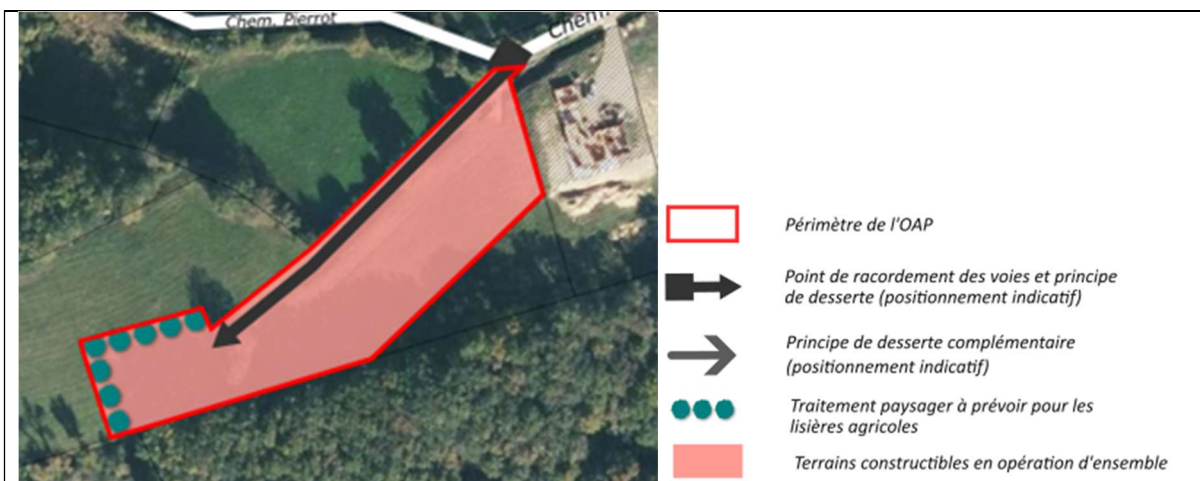
Un relevé de végétation a été réalisé dans la parcelle est (R1) et deux ont été réalisés dans la parcelle ouest : l'un dans une zone à jonc (R2) et l'autre dans une zone dépourvue de joncs (R3). Ces relevés n'indiquent pas une zone humide selon le critère végétation.

Conclusion

Les parcelles présentent un enjeu écologique modéré. Elles appartiennent à un réservoir de biodiversité des milieux ouverts et peuvent être utilisées comme corridor de déplacement et également accueillir la faune des milieux ouverts.

Au regard des analyses effectuées il n'y a pas de zone humide dans les parcelles.

Impacts de la zone AU



L'ouverture à urbanisation du secteur Est entraînera la disparition d'une prairie mésophile et d'un bosquet de feuillus, aux enjeux écologiques modérés. La réduction de l'urbanisation dans la parcelle ouest de 0,33 à 0,13 ha contribue à limiter l'impact dans ce réservoir de biodiversité.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

0,20 ha ont été retirés de la zone AU à l'ouest. L'impact résiduel de la zone AU est **modéré**.

4.21. MANT

a. Parcelle Bieou

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud – Bieou	1AU	1,08	15 mars 2023 et 23 mai 2024
Description des habitats			
Cette parcelle, située derrière le hall des sports de Mant, est longée à l'est par la route de Bieou. Elle est entourée d'habitations avec jardin au nord et de prairies pour le reste. Une pente perpendiculaire au fossé et descendante du nord vers le sud est à noter. Il s'agit d'une prairie mésophile composée en majorité de la Fétuque faux-roseau (<i>Schedonorus arundinaceus</i>), du Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) et de la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>). A l'ouest, la prairie est pâturée par des ovins. Un fossé aux berges embroussaillées de ronces et une zone de dépôt de déchets verts sont également notés.			
 Prairie mésophile  Zone de dépôt  Pâturage  Ronces			

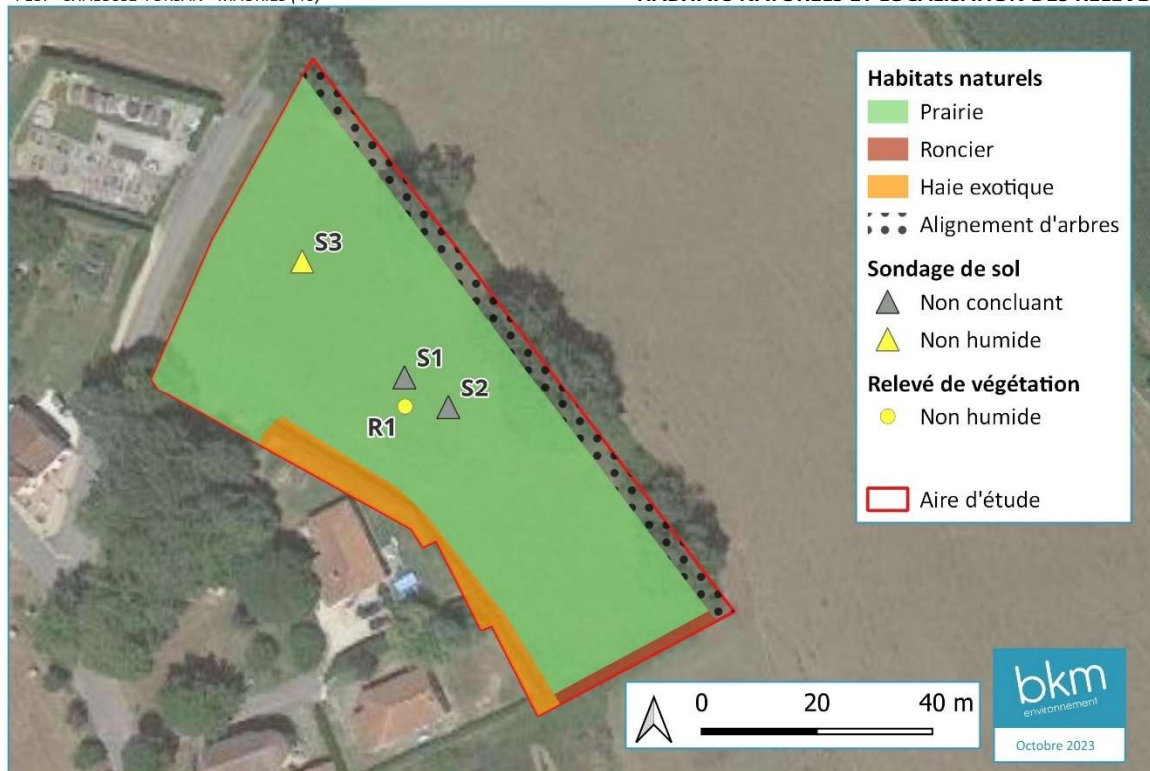


Le traitement paysager à prévoir pour la lisière sud pourra permettre le maintien du fossé et de ses abords. **L'impact résiduel de la zone AU est faible.**

4.22. MAURIES

a. Parcelle L'église

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
L'église	1AUarc	0,46	21 juin, 7 juillet 2022 16 mars 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est une prairie localisée à l'est de l'église de Mauries. Une prairie est présente à l'est, des habitations se trouvent au sud, et la RD 457 longe la parcelle au nord-ouest. La végétation est homogène et dominée par l'Avoine élevée (<i>Arrhenatherum elatius</i>) et la Houlique laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), qui sont accompagnées d'espèces prairiales à fleurs : Marguerite (<i>Leucanthemum vulgare</i>), Lotier pédonculé (<i>Lotus pedunculatus</i>), Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>). Un roncier de Ronce des bois (<i>Rubus fruticosus</i>) borde la parcelle au sud-est. Une haie exotique de Laurier cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>), espèce exotique envahissante dans la région, est présente le long des habitations au sud-ouest. Quelques chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>) assez âgés, longent la parcelle à l'est.			
 			
 			



Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé dans parcelle (R1). Ce relevé n'indique pas une zone humide selon le critère végétation.

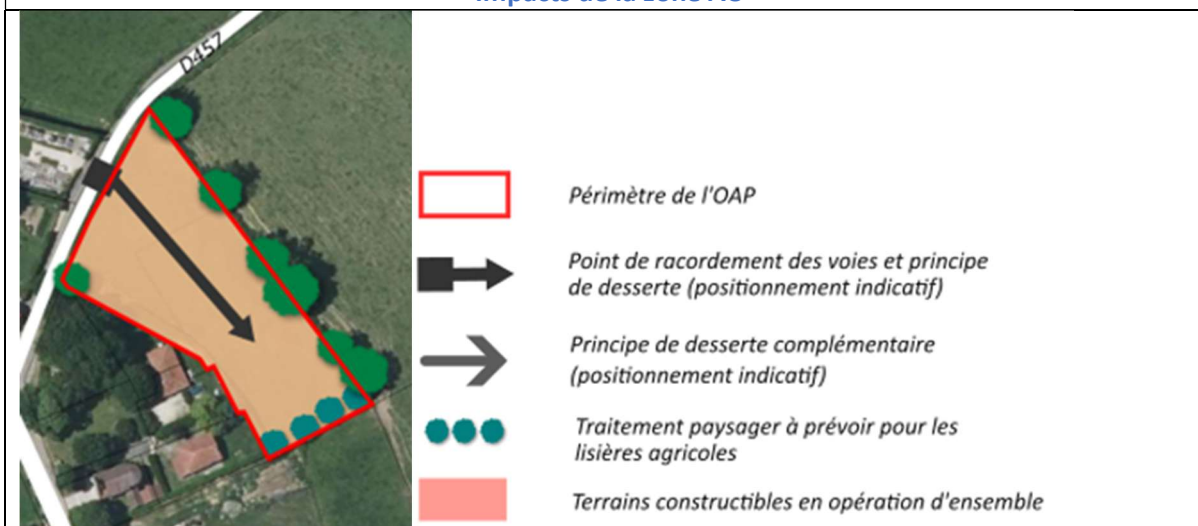
Étude zone humide sol

En 2022, deux sondages (S1 et S2) ont été réalisés mais le sol trop sec et caillouteux n'a pas permis de conclure. En 2023, un sondage (S3) a été réalisé un peu plus au nord de la parcelle. Il présente des traces d'oxydation à partir de 85 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

Les quelques chênes âgés à l'est peuvent être favorables à la faune arboricole et saproxylique. **Cet alignement d'arbres présente un enjeu de conservation.** Les autres habitats n'ont pas d'enjeu écologique notable. **On ne relève pas de zone humide dans la parcelle.**

Impacts de la zone AU



L'ouverture à urbanisation implique la suppression d'une prairie. L'impact sur la biodiversité est faible.

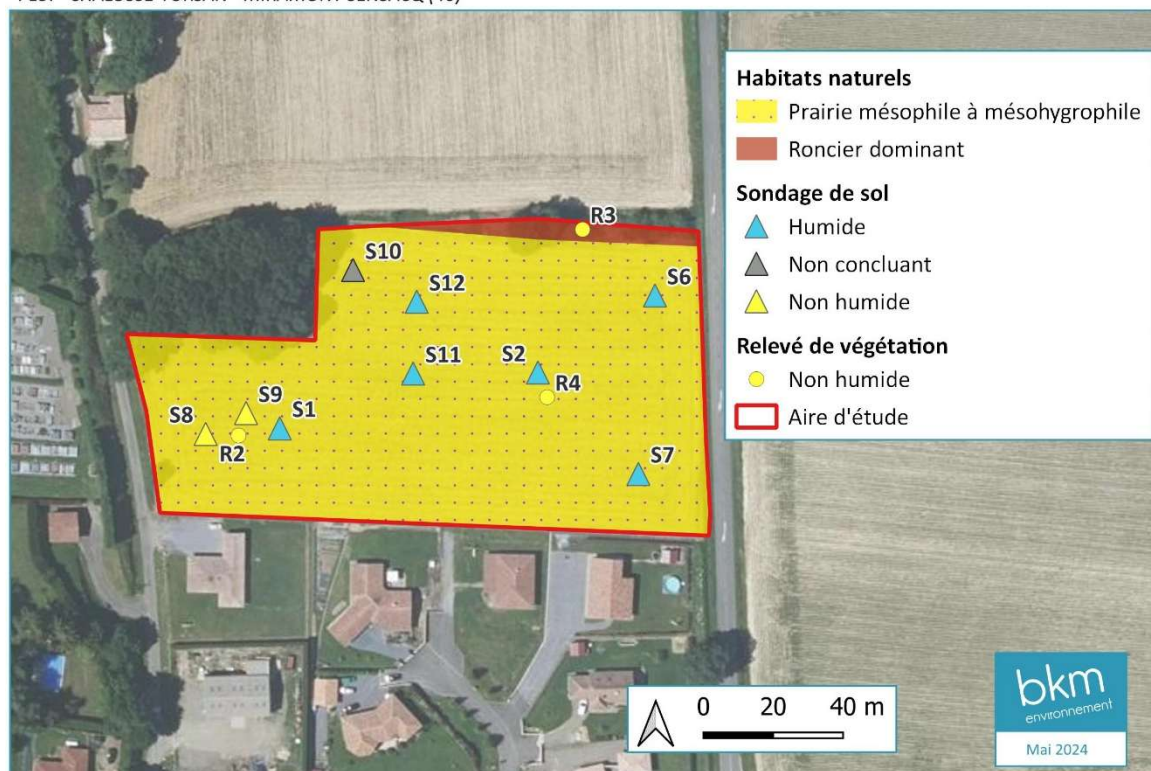
Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

Compte tenu du maintien de l'alignement arboré au nord, l'impact résiduel est **faible**.

4.23. MIRAMONT-SENSACQ

a. Parcelle Le Bourg (Nord)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord - Le Bourg	1AU	1,21	16 mars 2023, 23 mai 2024
Description des habitats			
Cette parcelle située au nord du bourg de Miramont-Sensacq est bordée à l'est par la route départementale D11. Il s'agit d'une prairie mésophile à mésohygrophile qui présente une légère pente descendante perpendiculaire à la route allant d'ouest en est. Elle est dominée par la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), la Fétuque faux-roseau (<i>Schedonorus arundinaceus</i>), la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>). Plusieurs espèces hygrophiles comme le Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>), le Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>) et la Menthe à feuilles rondes (<i>Mentha suaveolens</i>) sont présentes ponctuellement par patches sur la parcelle. Au nord-est, la Ronce à feuilles d'Orme (<i>Rubus ulmifolius</i>) est accompagnée d'un jeune Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) et d'un Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>).			
 			
Étude zone humide sol			
Neuf sondages pédologiques ont été réalisés : trois en haut de pente (S1, S8 et S9), trois en bas de pente (S2, S6 et S7) et trois autres en partie plus centrale (S10, S11 et S12). Excepté ceux situés dans la partie ouest de la parcelle, les sondages montrent des signes d'hydromorphie dès la surface qui se prolongent en profondeur. Une nappe a été identifiée à : 45 cm (S1), 15 cm (S2), 50 cm (S7) et 12 cm (S11) de profondeur. Cinq sondages situés dans la partie est et un dans la partie ouest de la parcelle révèlent un sol de zone humide.			
Étude zone humide végétation			
Trois relevés de végétation ont été réalisés, deux au sein de la prairie (R2 et R4) et un au sein de la zone à roncier dominant (R3). Aucun de ces relevés n'indique une zone humide selon le critère de végétation.			



Conclusion

La parcelle est en grande partie une zone humide selon le critère sol. Elle ne présente pas d'autre enjeu écologique bien qu'elle puisse accueillir des espèces animales des milieux ouverts.

Impacts de la zone AU



L'ouverture à urbanisation implique la disparition d'une prairie sans grand enjeu de biodiversité, mais qui présente un sol de zone humide sur une partie de son étendue.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel est moyen. La zone AU supprimerait une zone humide sur une surface à déterminer plus précisément. Il incombe au porteur de projet de délimiter la zone humide et de préciser des mesures d'évitement, réduction et éventuellement compensation.

b. Parcelle Le Bourg (Est)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est - Le Bourg	1AU → A	0,79	16 mars 2023
Description des habitats Cette parcelle proche de la mairie de Miramont-Sensacq est bordée au nord par la route départementale D11. Elle est entourée de cultures, de prairies et d'un parking. Cette parcelle est une culture (Code EUNIS I1.12 : « Monocultures intensives de taille moyenne ») qui présentait un sol complètement nu lors du passage pour l'expertise pédologique.			
Étude zone humide végétation -			
Étude zone humide sol Un sondage pédologique a été réalisé au centre de la parcelle (S3). Le sol est mouillé et des traces nettes d'hydromorphie apparaissent à partir de 25 cm et se prolongent jusqu'à la fin du sondage. Une nappe a été identifiée à 80 cm. Le sol ayant subi un labour récent et ainsi, un retournement des horizons superficiels du sol, un sondage pédologique de vérification a été réalisé dans la prairie en bordure ouest de la parcelle (S4). Ce sondage présente bien des traces d'hydromorphie dès la surface. Par extrapolation, on considère que le sol de la culture est bien un sol de zone humide.			
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - MIRAMONT-SENSACQ (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS Fond de carte : BDTOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Conclusion La parcelle est une zone humide selon le critère sol. Elle ne présente pas d'autre enjeu écologique.			

Mesures d'évitement et de réduction

Cette parcelle a été retirée du zonage AU et reste en A.

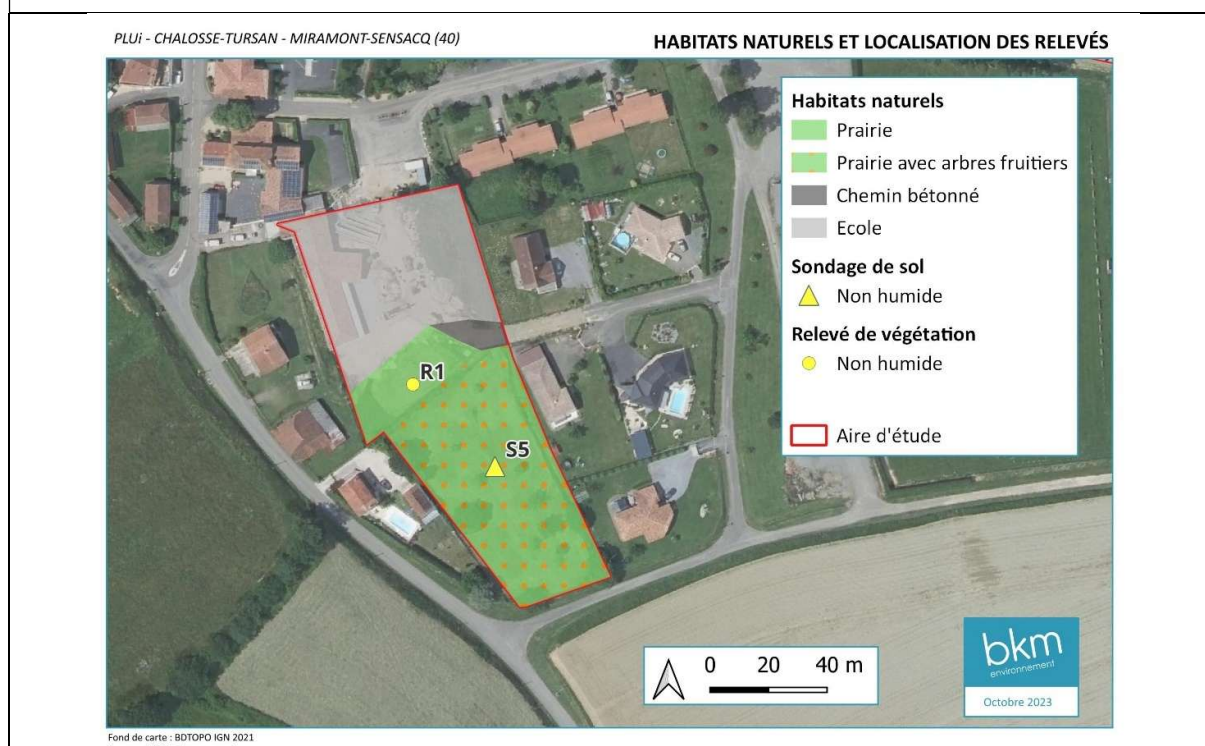
c. Parcelle Le Bourg (Sud)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud - Le Bourg	UB	0,73	16 mars 2023 23 juin 2023

Description des habitats

Cette parcelle située à quelques mètres à l'ouest de la mairie de Miramont-Sensacq se trouve dans une zone pavillonnaire. Elle se compose d'une partie aménagée au nord ainsi que de deux prairies dont une contient plusieurs arbres fruitiers.

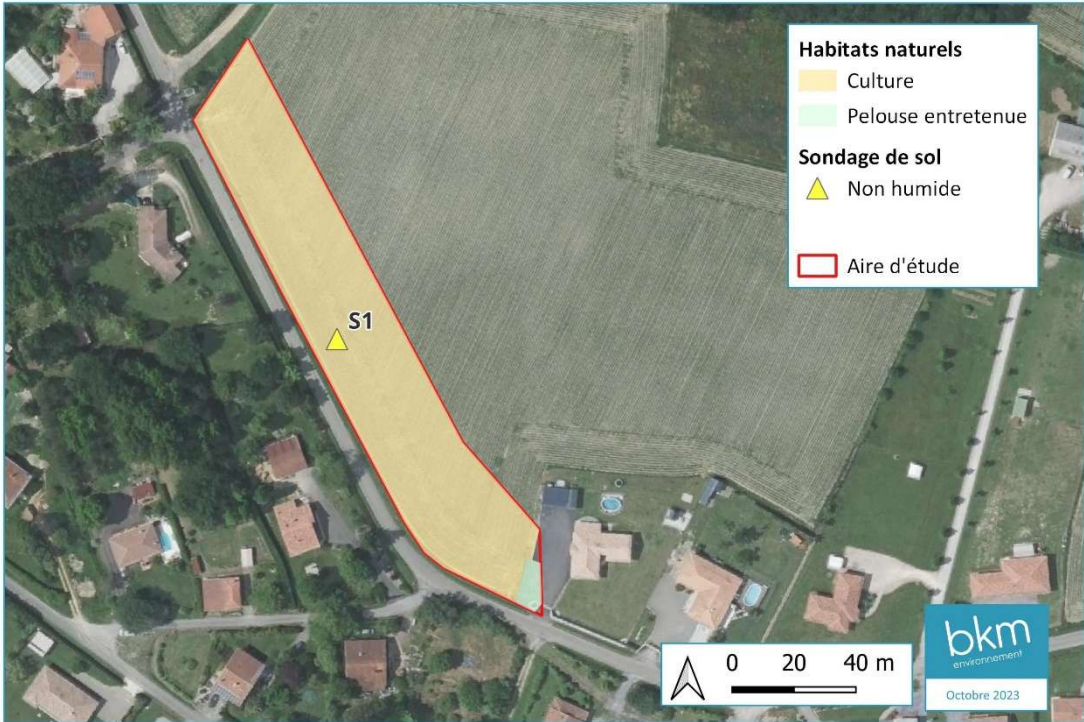
La prairie la plus au nord se compose de la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), du Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), de l'Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*) et de la Potentille rampante (*Potentilla reptans*). Le Céraiste aggloméré (*Cerastium glomeratum*), le Pissenlit (*Taraxacum officinale*), la Pâquerette (*Bellis perennis*) ainsi que quelques joncs (*Juncus conglomeratus*) constituent la seconde prairie.



Étude zone humide végétation
Un relevé de végétation a été réalisé dans la prairie la plus au nord (R1), la seconde prairie étant fauchée lors du passage. Ce relevé de végétation n'indique pas de zone humide.
Étude zone humide sol
Un sondage de sol a été réalisé au centre de la prairie avec des arbres fruitiers. Ce sol présente des signes d'hydromorphie dès 10 cm de profondeur, moins visibles et s'interrompant vers 50 cm pour réapparaître plus nettement à partir 85 cm. Étant donné l'interruption des taches d'hydromorphie, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.
Conclusion
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir des espèces animales des milieux ouverts et il n'y a pas de zone humide dans la parcelle.
Impacts de la zone UB
La zone UB concerne les 0,34 ha hachurés ci-dessous. L'impact de l'urbanisation sera faible. 

4.24. MOMUY

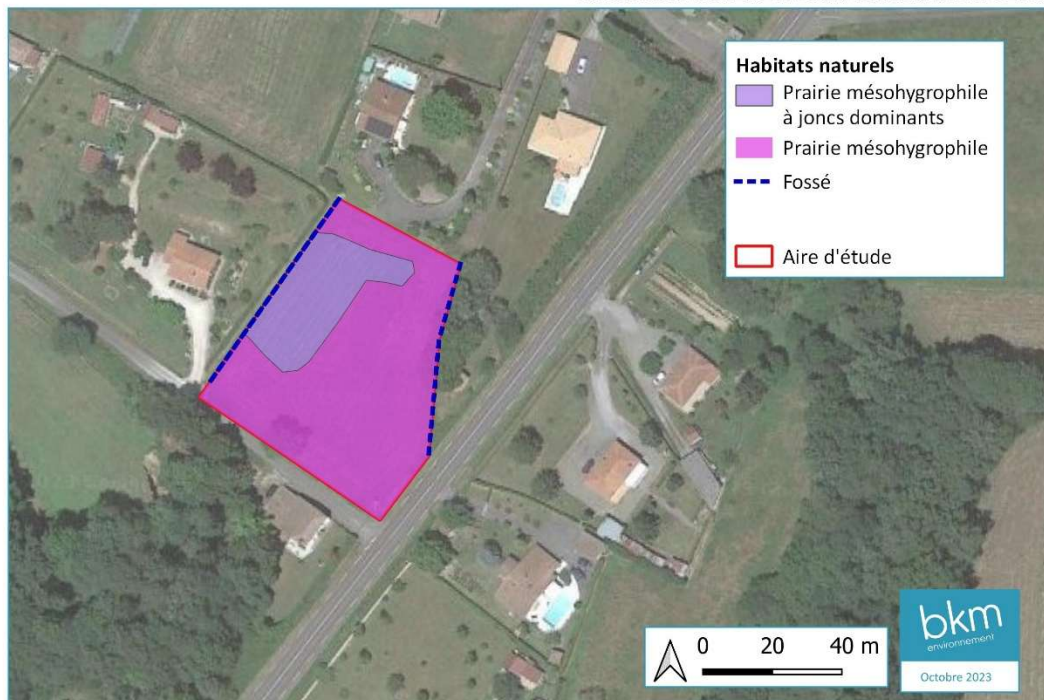
a. Parcelle Garenne

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – Garenne	1AUarc	0,47	27 mars 2023
Description des habitats			
Cette parcelle fait partie d'une grande culture (code EUNIS I1.12 : « Monocultures intensive de taille moyenne ») qui est longée par la route de Cazalis à l'ouest. Elle se compose également d'une petite partie enherbée au sud, comprise dans le jardin entretenu d'une habitation.		 Culture	
HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS			
 Fond de carte : BDTOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide végétation			
-			
Étude zone humide sol			
Un sondage pédologique a été réalisé au centre de la culture (S1). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Conclusion			
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.			
Impacts de la zone AU			

  Périmètre de l'OAP  Possibilités d'accès direct(s) au lot(s) (positionnement indicatif)  Traitement paysager à prévoir pour les lisières agricoles  Trame arborée à préserver au sein du secteur (localisation indicative)  Terrains constructibles en opération d'ensemble	
L'absence d'enjeu écologique sur cette parcelle cultivée implique une absence d'impact de la zone AU sur la biodiversité.	
Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel	
L'impact résiduel de la zone AU est nul.	

b. Parcelle Guilhbouirdiou

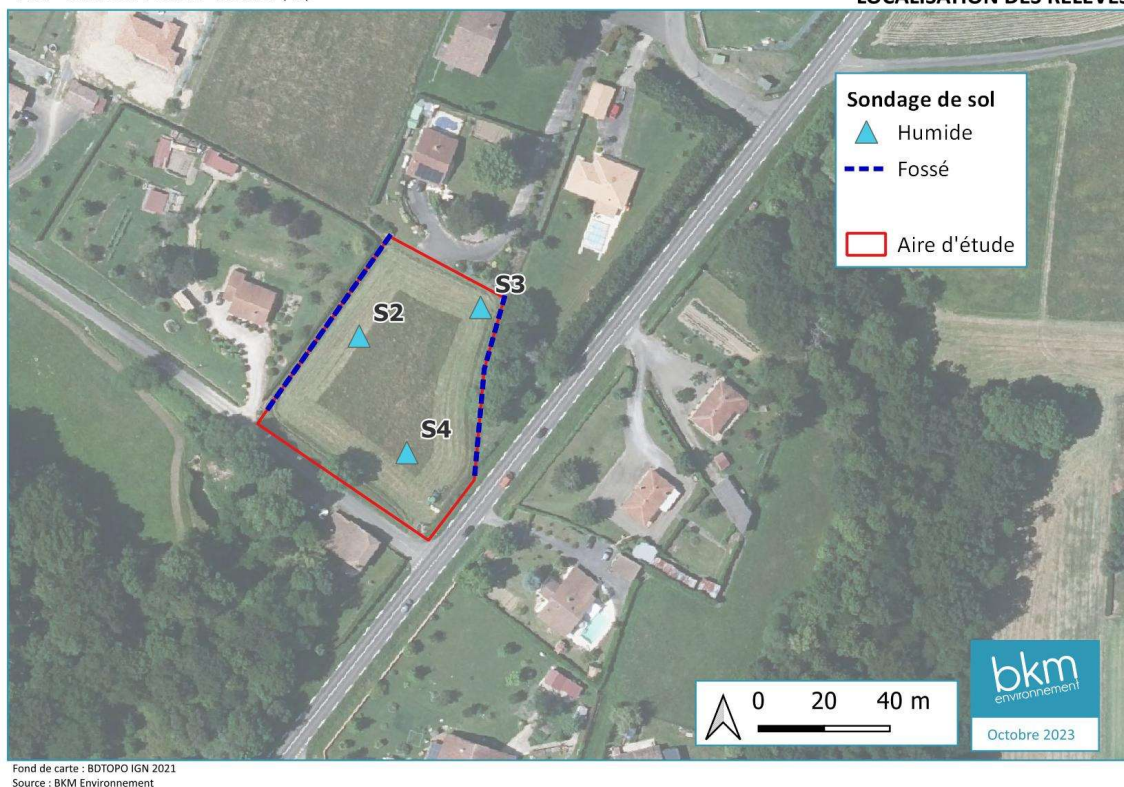
Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – Guilhbouirdiou	UBa → N	0,39	3 mars 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est localisée au nord du bourg de Momuy et se situe à l'intersection de la route de la Font de Saint-Martin et de la route d'Hagetmau (RD933S). Il s'agit d'une prairie mésohygrophile (Code EUNIS E3.41 : « Prairies atlantiques et subatlantiques humides ») où domine le Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>) à l'ouest. Deux fossés sont présents à l'ouest et à l'est. Le fossé à l'est, bordé de Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>), de Jonc aggloméré et de ronces, était en eau lors du passage. Cette prairie se compose majoritairement d'espèces hygrophiles comme la Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>) et des menthes non identifiées lors du passage, ainsi que de la Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>) et de la Renoncule âcre (<i>Ranunculus acris</i>).			
 Prairie dominée par le Jonc		 Fossé à l'est	



Étude zone humide végétation

Étude zone humide sol

Trois sondages ont été réalisés dans la parcelle : à l'ouest (S2), au nord-est (S3) et au sud-est (S4). Ces sondages présentent des traces d'hydromorphie dès la surface qui se prolongent en profondeur. Ils révèlent un sol de zone humide.



Conclusion

La parcelle est une zone humide selon le critère sol. Elle ne présente pas d'autre enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir une faune des milieux ouverts.

Mesures d'évitement et de réduction

Cette parcelle a été retirée du zonage AU. Ce retrait constitue une mesure d'évitement au regard de l'enjeu « zone humide » de ce secteur.

c. Parcelle Lubet

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud – Lubet	1AUarc	0,47	27 mars 2023
Description des habitats			
 <i>Bande enherbée</i> Cette parcelle située à l'est du bourg de Momuy est longée au nord par la Route d'Argelos. Il s'agit d'une parcelle composée de vignes (Code EUNIS FB.41 : « Vignobles traditionnels ») et d'un bord enherbé. La strate herbacée bien recouvrante se compose du Gêranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>), de la Pâquerette (<i>Bellis perennis</i>), du Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou encore du Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>).  <i>Vigné</i>			

PLUi - CHALOSSE-TURSAN - MOMUY (40)		HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS	
Habitats naturels Bande enherbée Vigne Sondage de sol Non humide Aire d'étude 02040 m bkm environnement Octobre 2023 Fond de carte : BDTOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide végétation			
-			
Étude zone humide sol			
Un sondage de sol a été réalisé au centre de la parcelle (S5). Le sol ne montre pas de signe d’hydromorphie. Il ne s’agit pas d’un sol de zone humide.			
Conclusion			
La parcelle ne présente pas d’enjeu écologique notable ni de zone humide dans son périmètre au regard du critère de sol analysé.			
Impacts de la zone AU			
Périmètre de l'OAP Possibilités d'accès direct(s) au lot(s) (positionnement indicatif) Traitement paysager à prévoir pour les lisières agricoles Trame arborée à préserver au sein du secteur (localisation indicative) Terrains constructibles en opération d'ensemble			
L’absence d’enjeu écologique dans ce secteur implique l’absence d’impact de son ouverture à urbanisation.			
Mesures d’évitement et de réduction – Impact résiduel			
L’impact résiduel est nul.			

d. Parcelle Sarthou

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud-est – Sarthou	UH	0,3	3 mars et 16 mai 2023
Description des habitats			

Cette parcelle est localisée à quelques kilomètres à l'est du bourg de Momuy et fait partie intégrante d'une prairie de fauche. La route de Cazalon longe le périmètre à l'est. La prairie fait partie d'un **réservoir des milieux ouverts de la trame verte**.

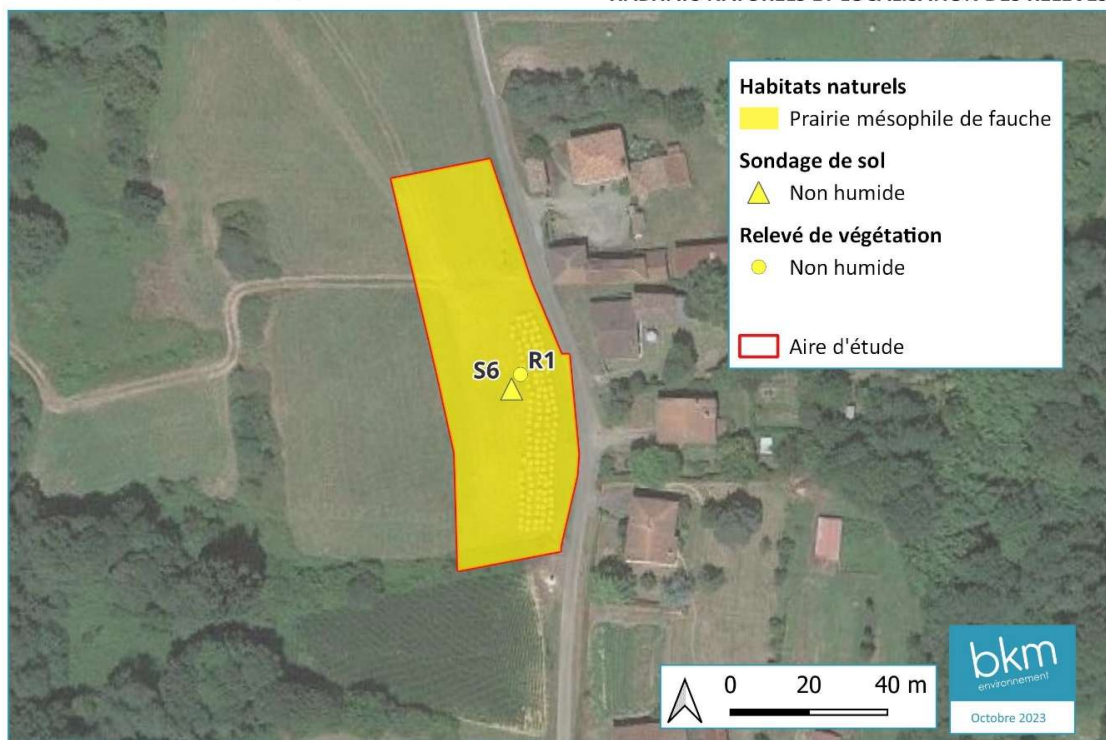
Il s'agit d'une prairie mésophile de fauche (Code EUNIS E2.21 : « Prairies de fauche atlantiques »), à la strate herbacée très dense composée en majorité du Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), du Gêranium à feuilles découpées (*Geranium dissectum*), du Liseron des haies (*Convolvulus sepium*), de l'Oseille crêpe (*Rumex crispus*) ou encore de l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*).



Prairie mésophile de fauche

PLUi - CHALOSSE-TURSAN - MOMUY (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé au centre de la parcelle (R1). Ce relevé de végétation n'indique pas de zone humide.

Étude zone humide sol

Un sondage de sol a été réalisé au centre de la parcelle. Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 75 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable ni de zone humide dans son périmètre.

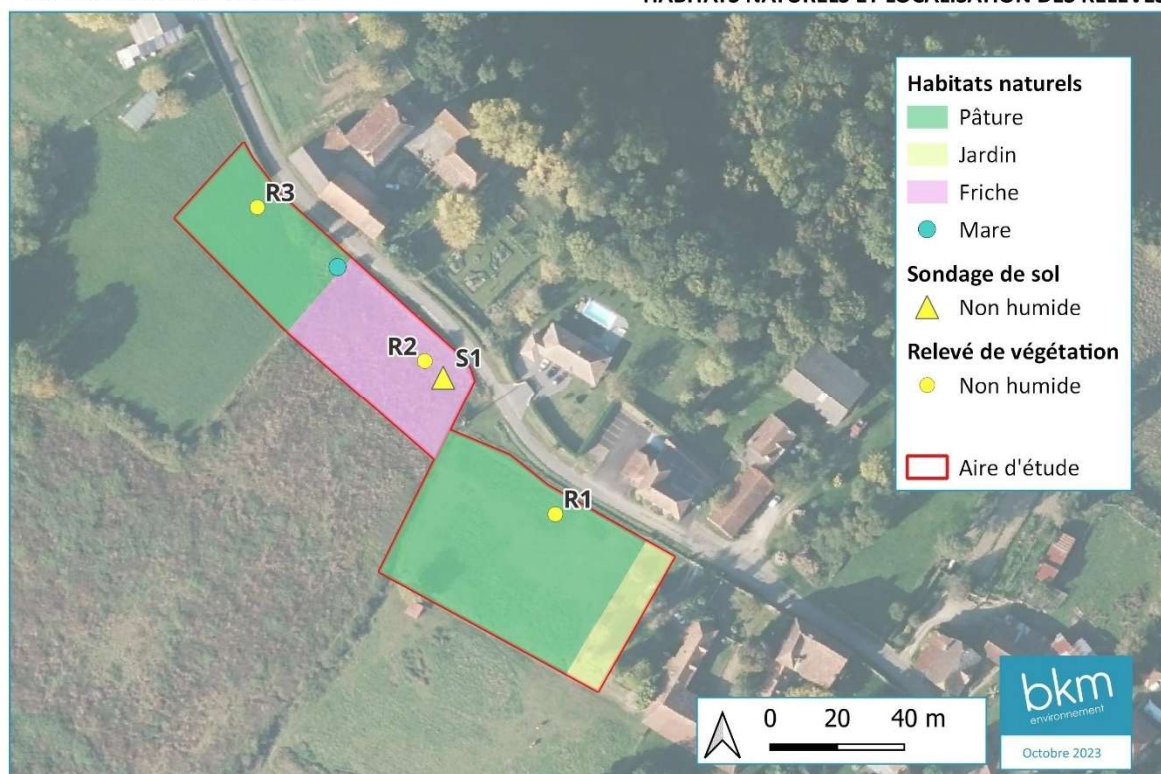
Impacts de la zone UH

L'urbanisation de ce secteur implique la suppression d'une partie de prairie de fauche. **L'impact de cette zone UH est faible.**

4.25. MONGET

a. Parcelle Le Bourg

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – Le Bourg	UB	0,36 + 0,29 = 0,65	15 mars et 23 juin 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est localisée en face de la mairie et elle est longée au nord par la route de Peyre. Elle est formée de deux prairies pâturées (Code EUNIS E2.11 : « Pâturages ininterrompus ») au nord et au sud, d'une friche au centre, ainsi que d'un jardin privé. La prairie pâturée au nord se compose de la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>), du Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) et du Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>). La friche est dominée par la Ronce commune (<i>Rubus fruticosus</i>) pour la strate arbustive, le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), la Ronce commune et la Centaurée trompeuse (<i>Centaurea decipiens</i>) pour la strate herbacée. La prairie pâturée au sud se compose quant à elle de la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), du Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>), du Souchet odorant (<i>Cyperus longus</i>) et du Liseron des champs (<i>Convolvulus arvensis</i>). Une mare est également présente entre la pâture du nord et la friche. Quelques masettes (<i>Typha sp</i>), ainsi que plusieurs individus d'amphibiens y sont présents. Cette mare présente un enjeu pour la faune semi-aquatique.			
   			



Étude zone humide végétation

Trois relevés de végétation ont été réalisés, un dans chacune des prairies pâturées (R1 et R3) et un dans la friche (R2). Ces relevés n'indiquent pas une zone humide selon le critère végétation.

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé (S1). Ce sondage montre des signes d'hydromorphie à partir de 40 cm seulement. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La zone présente un enjeu de conservation pour la mare qui accueille des amphibiens ainsi que ses alentours immédiats. Les autres habitats n'ont pas d'enjeu écologique notable bien qu'ils accueillent des espèces animales des milieux ouverts et semi-ouverts. **Ce secteur n'abrite pas de zone humide dans son périmètre.**

Impacts de la zone UB



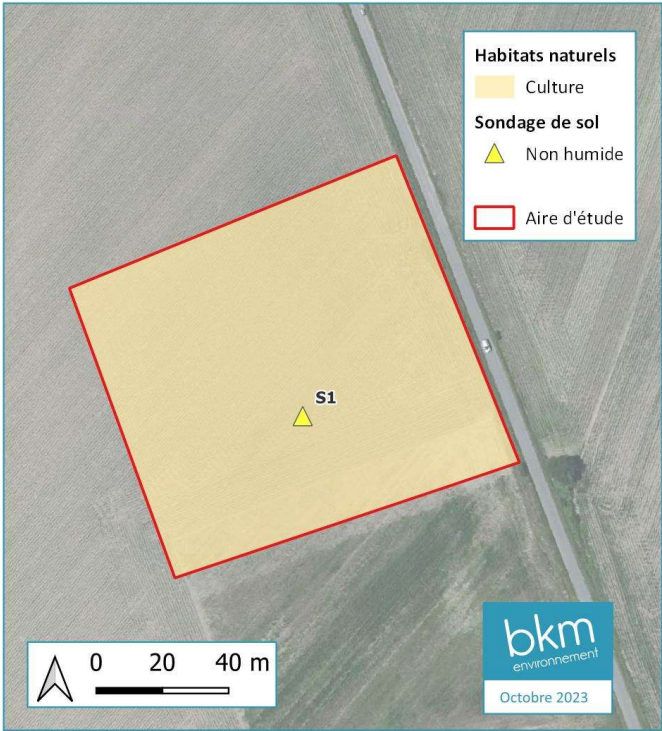
La zone UB a été réduite de 0,65 à 0,30 ha, la parcelle sud étant retirée du zonage UB (voir schéma ci-contre).

Les alentours de la mare ne sont pas constructibles dans la prairie. L'urbanisation de cette parcelle entraînera la suppression d'une pâture et d'une friche.

L'impact de la zone UB est faible.

4.26. MONSEGUR

a. Parcelle Lou Guichat

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – Lou Guichat	UB	1,05	16 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est localisée au nord-est du bourg de Monségur. Son périmètre fait partie d'une grande culture qui s'étend à l'ouest et au nord.		 Culture	
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - MONSEGUR (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS  Fond de carte : BD TOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement bkm environnement Octobre 2023			
Étude zone humide végétation			
-			
Étude zone humide sol			
Un sondage de sol a été réalisé vers le centre de la parcelle (S1), il ne présente pas de traces d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Conclusion			
Cette parcelle ne présente pas d'enjeu écologique et aucune zone humide n'est relevée.			
Impacts de la zone UB			

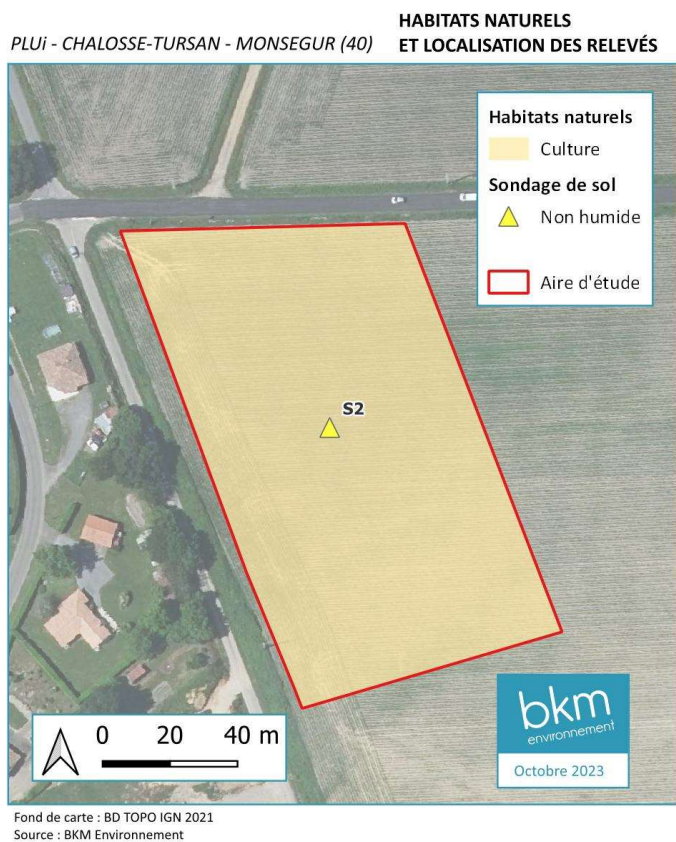
	La zone UB a été réduite de 1,05 à 0,80 ha (voir schéma ci-contre). En l'absence d'enjeu écologique, l'impact de cette zone UB sur la biodiversité est nul.
---	---

b. Parcelle Guimounat (Bourg Est)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est – Guimounat (Bourg Est)	1AU	1,13	16 mai 2023

Description des habitats

Cette parcelle située à l'est du bourg de Monségur est longée au nord par la route de Samadet. Son périmètre fait partie d'une grande culture qui s'étend à l'est et au sud. Plusieurs habitations avec jardin sont présentes à l'ouest.



Étude zone humide végétation

-

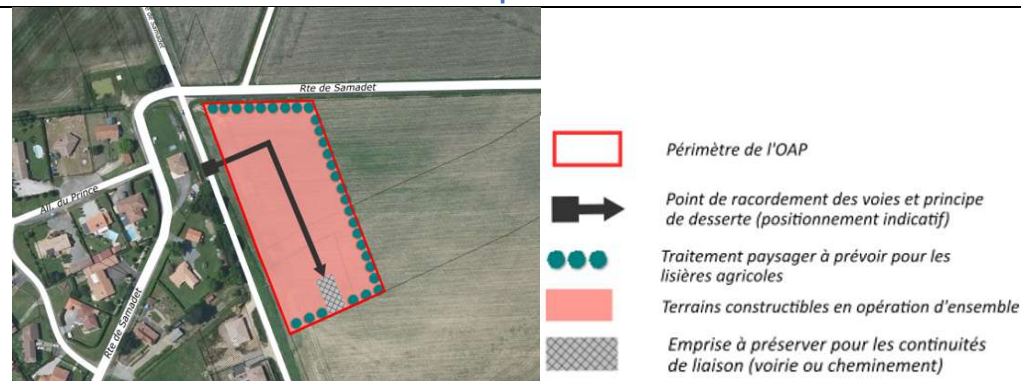
Étude zone humide sol

Un sondage de sol a été réalisé vers le centre de la parcelle (S2), il ne présente pas de traces d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

Cette parcelle ne présente pas d'enjeu écologique et aucune zone humide n'a été relevée au sein du périmètre.

Impacts de la zone AU



Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel de cette zone AU est nul.

c. Parcelle Pléchet

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud – Pléchet	1AUarc	0,98	16 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle localisée au sud-est du bourg de Monséjour est longée au sud par le chemin de Fluc. Plusieurs habitations avec jardin sont présentes à l'ouest et au nord. Son périmètre fait partie d'une grande prairie qui s'étend au nord. De plus, la parcelle présente une légère pente descendante du nord au sud. La partie ouest de la prairie avait subi une fauche récente lors du passage, toutefois quelques espèces ont pu être déterminées comme le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), le Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), ainsi que deux espèces hygrophiles : la Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>) et le Jonc diffus (<i>Juncus effusus</i>) présent en bas de pente. La partie non fauchée à l'est révèle une prairie plutôt monospécifique de type fourrager, composée du Ray-grass d'Italie (<i>Lolium multiflorum</i>). La Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), le Géranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>) et la Vesce commune (<i>Vicia sativa</i>) sont recensés en très faible proportion.			

Une haie arbustive formée du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et de l'Erable champêtre (*Acer campestre*) au sud, ainsi que deux alignements d'arbres à l'est, composés du Chêne pédonculé et du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) intéressants pour la faune, sont observés.



Prairie de fauche à l'ouest



Prairie fourragère de fauche à l'est



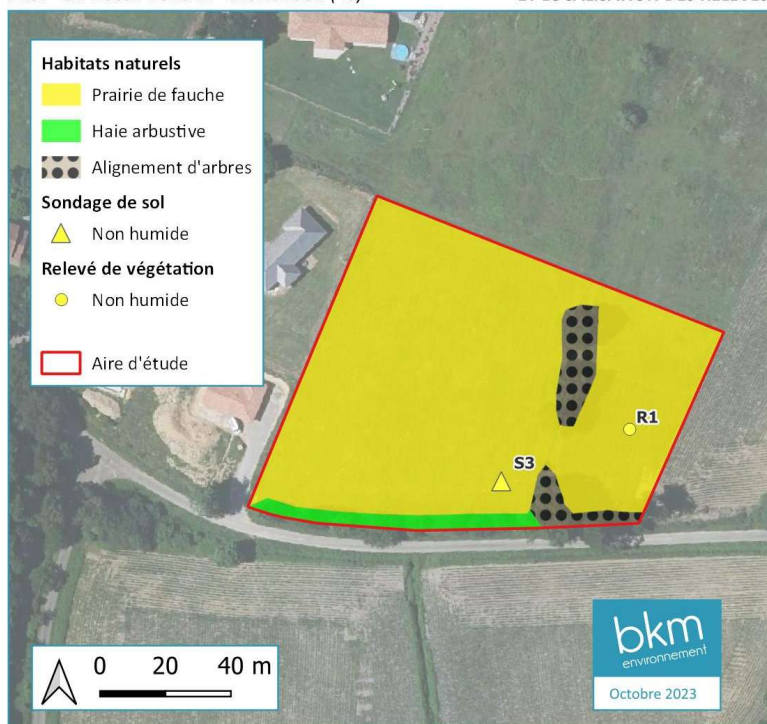
Alignement d'arbres



Haie arbustive

PLUi - CHALOSSE-TURSAN - MONSEGUR (40)

HABITATS NATURELS
ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Fond de carte : BD TOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé dans la prairie fourragère à l'est (R1). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère de végétation.

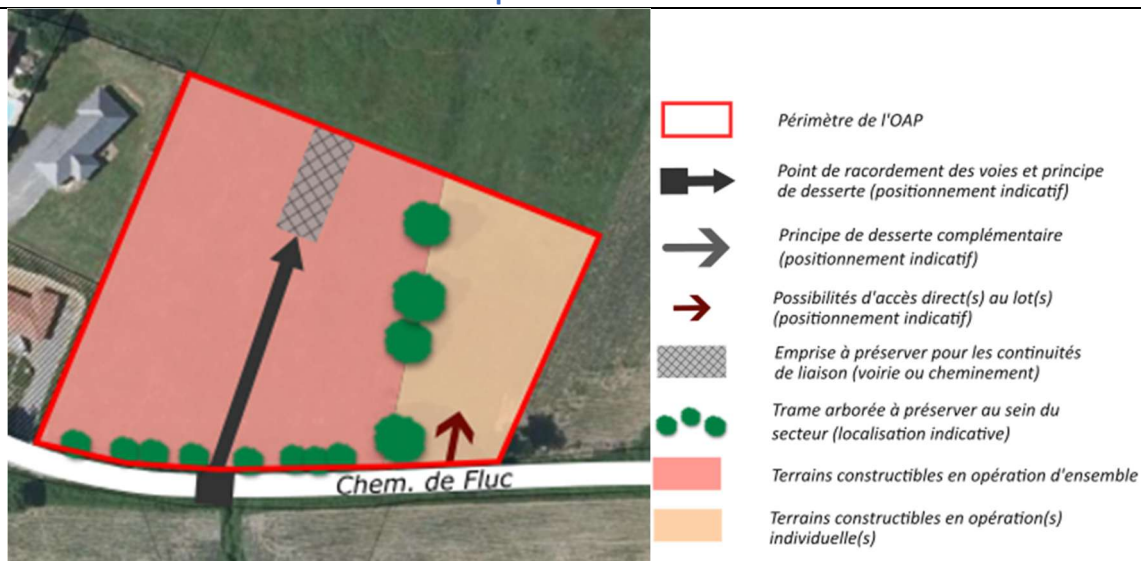
Étude zone humide sol

Un sondage de sol a été réalisé vers le centre de la parcelle (S3), il ne présente pas de traces d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

Cette parcelle présente un enjeu écologique lié aux alignements d'arbres intéressants pour la faune arboricole et saproxylique. Aucune zone humide n'a été relevée au sein de cette parcelle.

Impacts de la zone AU



L'ouverture à urbanisation implique la suppression d'une prairie de fauche et d'une prairie fourragère, à enjeu écologique limité. Les alignements d'arbres et la haie arbustive seront conservés.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

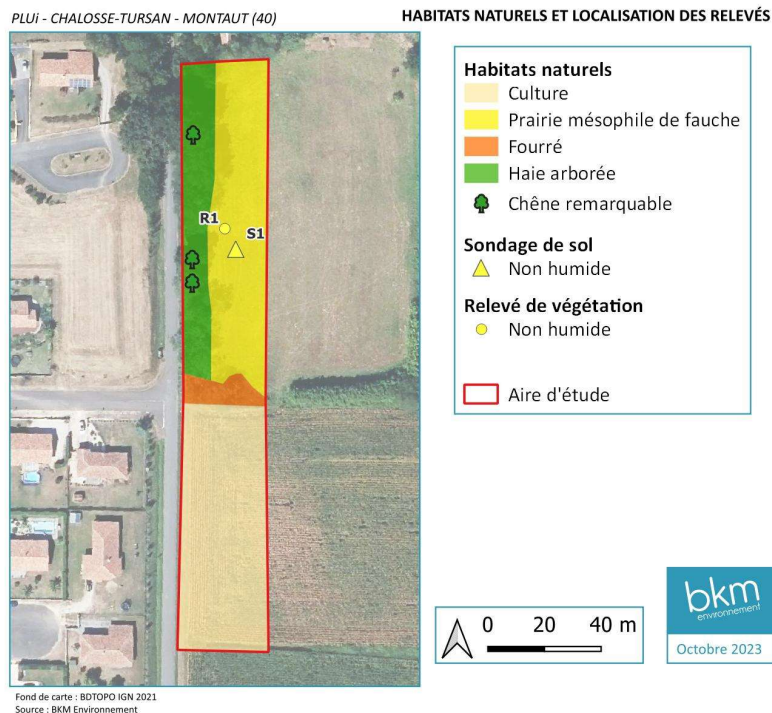
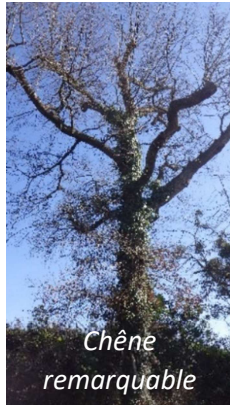
La préservation de tout ou partie de la trame arborée du secteur constitue une mesure de réduction des impacts. **L'impact résiduel est faible.**

4.27. MONTAUT

a. Parcelle Le Bourg

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord-ouest – Le Bourg	1AU	0,64	16 février et 31 mai 2023
Description des habitats			
Cette zone longée à l'ouest par la Côte de la Merveille se situe au sud-ouest du bourg de Montaut. Elle est localisée à proximité d'habitations et fait partie, au nord, d'une prairie de fauche qui possède une pente descendante du nord-ouest au sud-est, et au sud d'une culture. Cette zone se compose également d'une haie arborée à l'ouest et d'un fourré au centre. La prairie mésophile de fauche (Code EUNIS E2.21 : « Prairies de fauche atlantiques ») se compose d'une strate herbacée très dense formée majoritairement par le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) et le Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>). D'autres espèces fleuries sont également trouvées comme le Lin bisannuel (<i>Linum usitatissimum</i>), le Lychnide fleur de coucou (<i>Lychnis flos-cuculi</i>) ou encore la Renoncule âcre (<i>Ranunculus acris</i>). Le fourré assez dense (Code EUNIS F3.11 « Fourrés médio-européens sur sols riches ») est composé du Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), du Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) et du Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>). La haie arborée (Code EUNIS G5.1 : « Alignement d'arbres ») est composée de trois chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>) âgés, présentant des trous et cavités. Ces spécimens arborés sont donc			

favorables aux coléoptères saproxyliques et à la faune arboricole, ils présentent un enjeu de **conservation**. De plus, cette haie est formée de jeunes robiniers et de ronces.



Étude zone humide sol

Un sondage de sol a été réalisé vers le centre de la zone (S1), il ne présente pas de traces d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

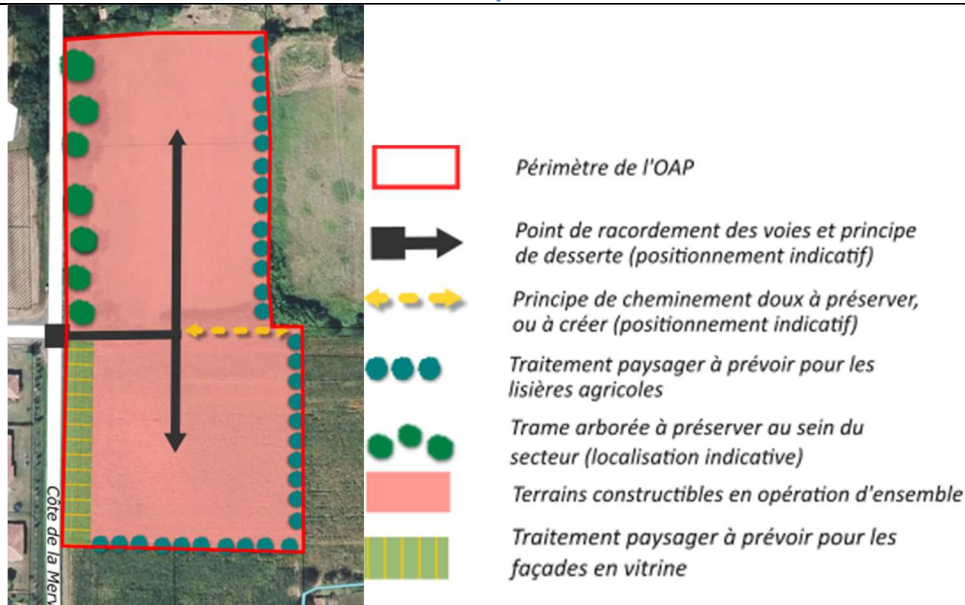
Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé vers le centre de la zone (R1). Ce relevé n'indique pas une zone humide selon le critère végétation.

Conclusion

Les trois chênes localisés au sein de la haie arborée présentent un enjeu de conservation d'intérêt paysager et pour la faune. Les deux autres habitats ne possèdent pas d'enjeu écologique notable bien qu'ils puissent accueillir une faune des milieux ouverts et semi-ouverts.
De plus aucune zone humide n'a été relevée dans ce secteur.

Impacts de la zone AU



La zone AU a été agrandie par rapport au secteur visité, passant de 0,64 à 1,75 ha, mais les mêmes habitats naturels sont concernés. Elle supprimera une prairie et un fourré, mais la haie arborée de l'ouest sera préservée. L'impact est jugé faible.

Mesures d'évitement et de réduction

Le maintien de la trame arborée constituée par la haie de l'ouest constitue une mesure d'évitement.
L'impact résiduel est faible.

b. Parcelle Ecole (1)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLU	Surface en ha	Date de visite
Nord – Ecole	UB	0,37	6 mars et 31 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle située à l'ouest du bourg de Montaut est longée au sud par le Chemin d'Arcet. Elle se compose d'une prairie pâturée récemment par des chevaux (Code EUNIS E2.11 : « Pâturages ininterrompus »), d'un bosquet et d'un petit entrepôt. La prairie pâturée à la strate herbacée bien recouvrante est dominée par le Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>) et la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>). La Renoncule âcre (<i>Ranunculus acris</i>), la Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>) et la Grande Oseille (<i>Rumex acetosa</i>) sont également rencontrées par endroits. Le bosquet se compose du Mimosa (<i>Acacia dealbata</i>), du Fragon Petit-Houx (<i>Ruscus aculeatus</i>), du Lierre rampant (<i>Hedera helix</i>) et de la Ronce commune (<i>Rubus fruticosus</i>).			



PLUi - CHALOSSE-TURSAN - MONTAUT (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Habitats naturels

■ Prairie pâturée

■ Bosquet

■ Entrepôt

Sondage de sol

▲ Non humide

Relevé de végétation

● Non humide

Aire d'étude



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Etude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé vers le centre de la parcelle (R2).
Ce relevé n'indique pas une zone humide selon le critère végétation.

Etude zone humide sol

Un sondage de sol a été réalisé vers le centre de la parcelle (S2), il ne présente pas de traces d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable ni de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone UB

L'urbanisation de cette parcelle aura un impact faible sur la milieu naturel.

c. Parcelle Ecole (2)

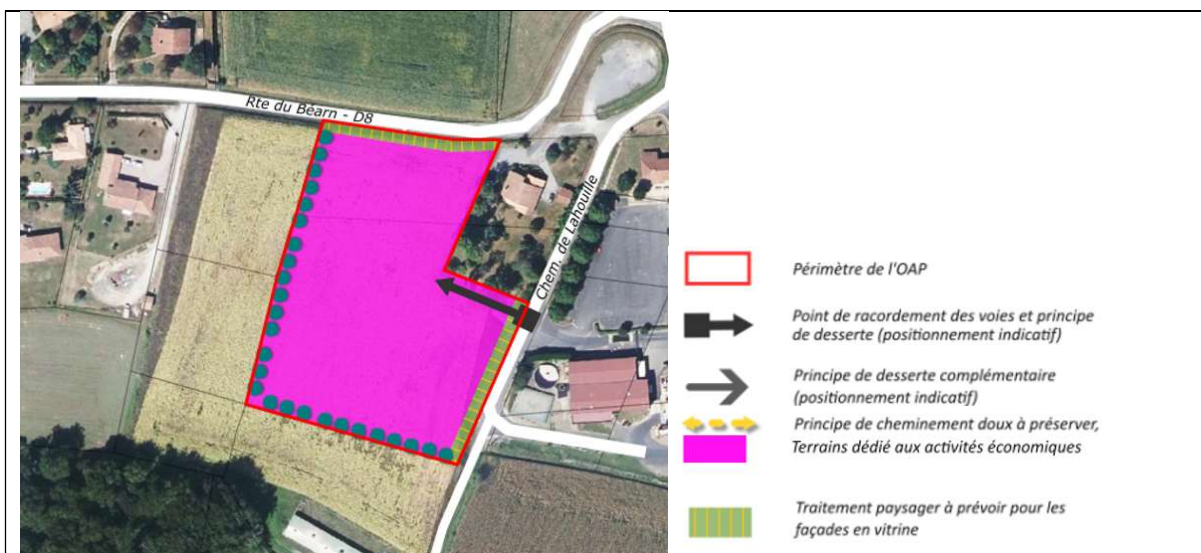
Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
-------------------------	----------------	-----------------------------------	----------------

Nord-est – Ecole	UB	0,33	16 février et 31 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle située à l'est du bourg de Montaut, est longée au nord par le chemin d'Arcet. Elle est entourée d'une habitation à l'ouest, d'un espace boisé à l'est et d'une prairie au sud. De plus, cette parcelle présente une très légère pente descendante du nord au sud. Il s'agit d'une prairie en cours d'embroussaillage par les ronces à certains endroits. Dans le coin sud-est du périmètre se trouve un jeune boisement de Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>), espèce exotique envahissante. Le boisement présent au sud-est est un réservoir des milieux forestiers de la trame verte. La prairie se compose d'une strate herbacée très dense dominée par le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), le Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), la Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>) et la Ronce commune (<i>Rubus fruticosus</i>). On trouve également en plus faible proportion : l'Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>), la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>), le Lychnide fleur-de-coucou (<i>Lychnis flos-cuculi</i>). Le Lotier très étroit (<i>Lotus angustissimus</i>) et le Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>), tous deux protégés en Aquitaine, se développent sur une grande partie de la prairie. On trouve également au sein de cette prairie quelques jeunes arbustes de Robinier faux-acacia provenant certainement du jeune boisement qui se situe à l'est. Ce bosquet est essentiellement formé du Robinier faux-acacia pour la strate arborée et de la Ronce commune pour la strate arbustive.			
 Prairie embroussaillée  Jeune boisement de Robinier faux-acacia  Lotier hérissé et Lotier très étroit			



d. Parcelle Lahouye

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de la zone (en ha)	Date de visite
Lahouye	AUx	1,30	-
Présentation de l'OAP			



Description du site

Le zonage de ce secteur n'ayant pas été communiqué avant la phase terrain, il n'y a pas eu de visite de la parcelle concernée.

L'extrait pour ce secteur de l'orthophotographie (*source : géoportail*), datée du 28 août 2021, figure ci-dessous.



Il s'agit d'une partie de parcelle de grande culture, présentant une légère pente nord-est/ sud-ouest, sans écoulement hydraulique répertorié dans son voisinage.

Impacts de la zone AU

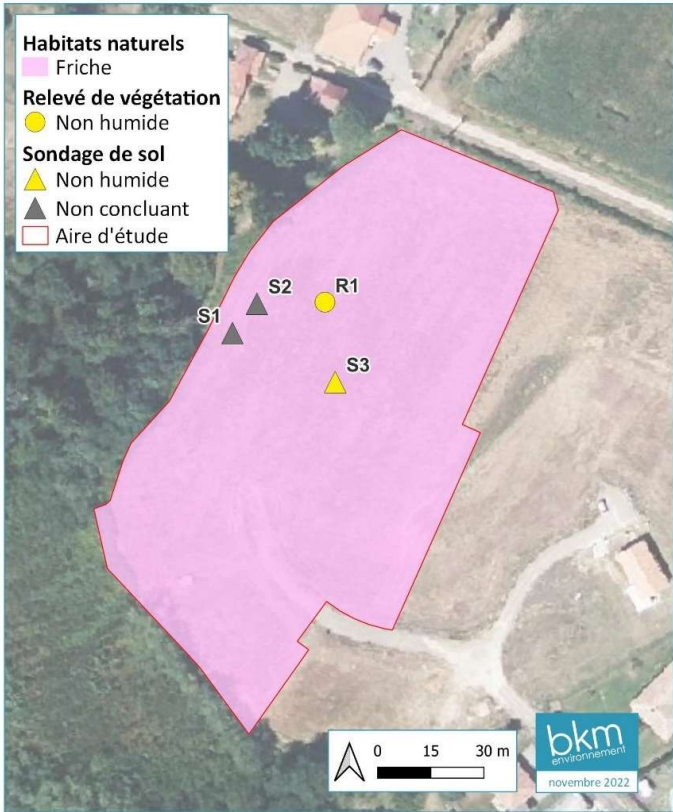
Au vu des éléments disponibles et en l'absence de visite de terrain, l'impact de l'ouverture à urbanisation de cette zone est nul.

Mesures de réduction et d'évitement – Impact résiduel

L'impact résiduel est a priori nul.

4.28. MONTGAILLARD

a. Parcelle La Bourdette

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord-ouest – La Bourdette	1AU	1,18	13 mai 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est une friche herbeuse fraîche à mésohygrophile, localisée au nord-ouest du bourg de Montgaillard. Le chemin du Prince longe la parcelle au nord et des habitations sont en cours de construction au sud et à l'est. Cette friche est en légère pente descendante du nord-est au sud-ouest. L'espace boisé situé à l'ouest de la parcelle est un réservoir de biodiversité des milieux forestiers de la trame verte. La végétation est homogène et dominée par la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>). Cette espèce est ponctuellement accompagnée d'autres poacées et d'espèces hygrophiles en faible abondance mais témoignant d'une certaine humidité du milieu : Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>), Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>), Epilobe à tige carrée (<i>Epilobium tetragonum</i>). Elle peut accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts, mais ne présente pas d'intérêt écologique particulier.			
			
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - MONTGAILLARD (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS  Fond de carte : BDTOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide végétation			
Un relevé de végétation a été réalisé vers le nord de la parcelle (R1). Ce relevé n'indique pas une zone humide selon le critère végétation.			
Étude zone humide sol			

Trois sondages pédologiques ont été réalisés : deux en bas de pente à l'ouest (S1 et S2) et un vers le centre de la parcelle (S3).

Les deux premiers sondages sont non concluants, le sol riche en cailloux n'a pas permis de creuser à une profondeur suffisante pour pouvoir déterminer l'humidité du sol. Le troisième sondage ne montre pas de signe d'hydromorphie, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone AU



-  Périimètre de l'OAP
-  Point de raccordement des voies et principe de desserte (positionnement indicatif)
-  Principe de desserte complémentaire (positionnement indicatif)
-  Principe de cheminement doux à préserver, ou à créer (positionnement indicatif)
-  Terrains constructibles en opération d'ensemble

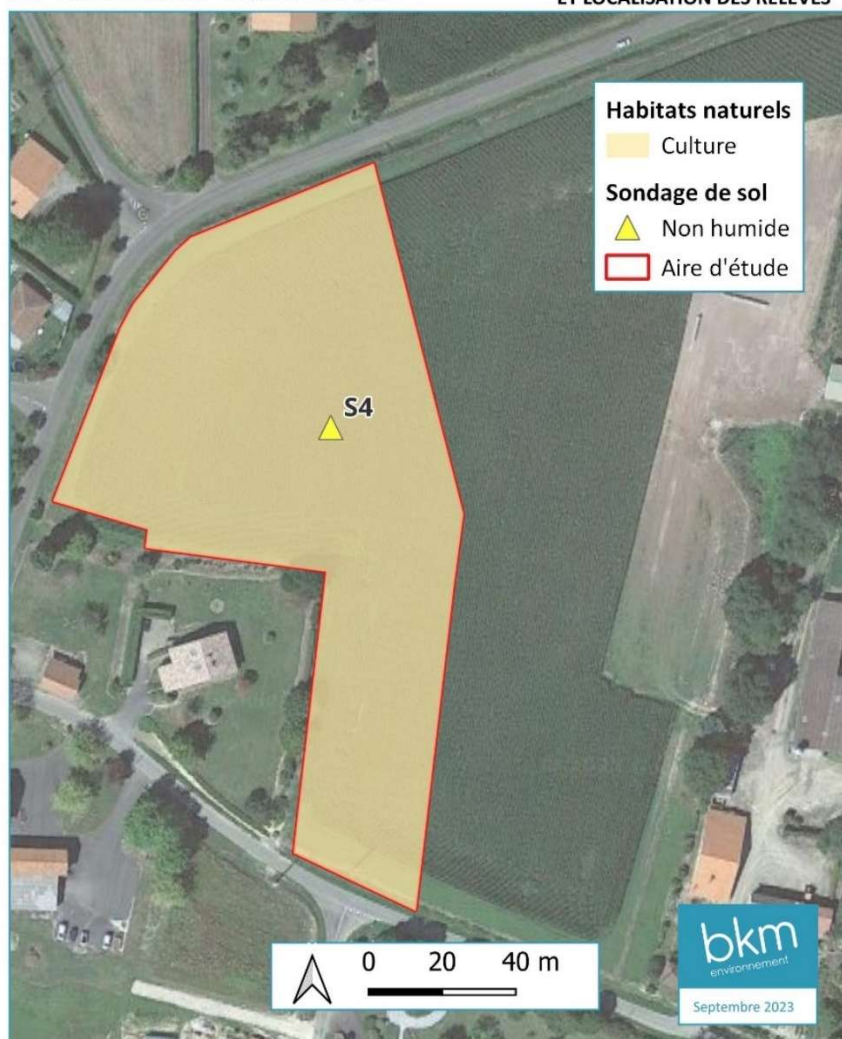
L'ouverture à urbanisation engendrera des conséquences limitées sur le milieu naturel.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel est faible.

b. Parcelle Lhoy

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud-Est – Lloy	AU	1,13	30 mars 2023
Description des habitats			
Cette parcelle fait partie d'une culture de maïs située dans le bourg de Montgaillard à l'est. Son périmètre est bordé au nord par la route de Marsan et au sud par la Route de Tursan. Elle est entourée de deux habitations au sud-ouest et du prolongement de la culture à l'est.			



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

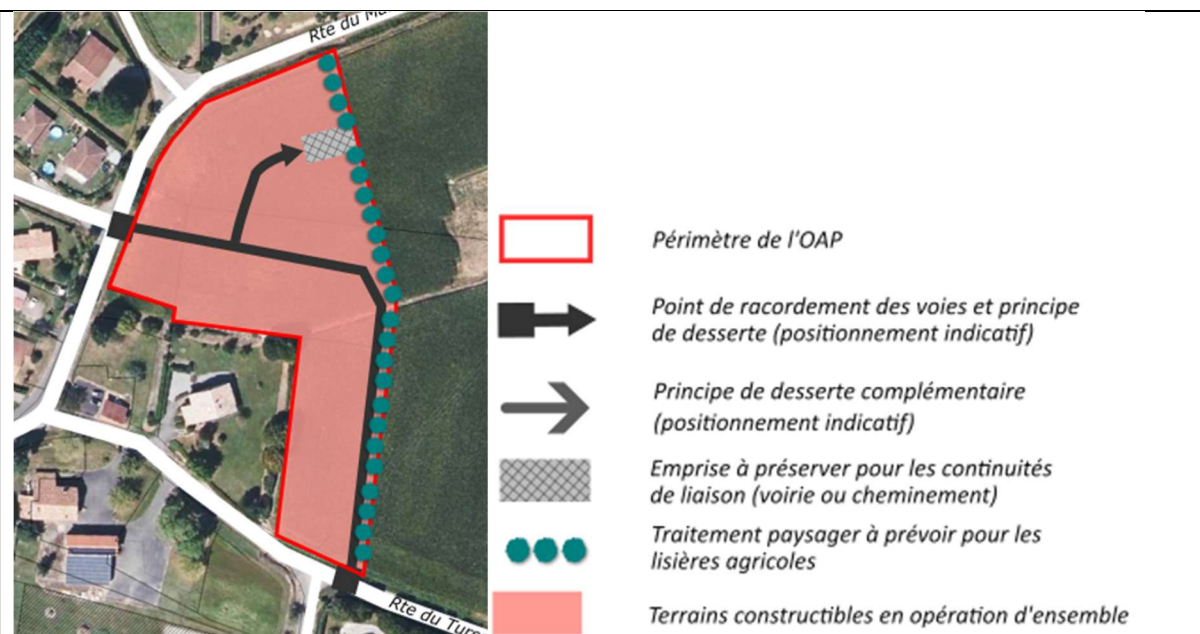
Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé au nord de la parcelle (S4). Il ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 25 cm, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone AU



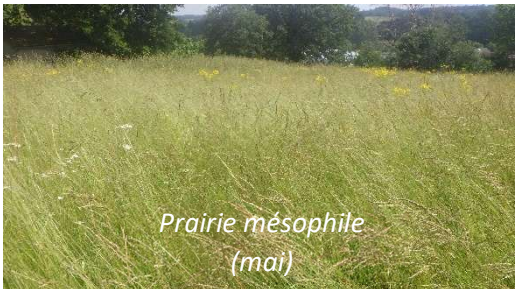
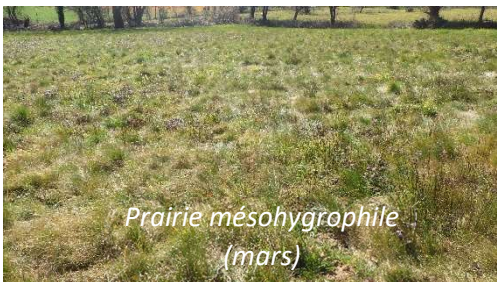
L'impact de l'ouverture à urbanisation sur la parcelle cultivée est nul pour la biodiversité.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel est nul.

4.29. MONTSOUE

a. Parcelle Belloc

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord-est - Belloc	1AU	0,74	9 mars et 31 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se situe à l'ouest du bourg de Montsoué. Elle est entourée de quelques habitations avec jardin et de prairies. Elle possède une légère pente descendante du nord vers le sud. Elle se compose de deux prairies dont l'une est pour partie mésohyrophile. Deux alignements d'arbres, une haie exotique de Laurier cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>) et une haie arborée se trouvent dans son périmètre. La prairie du côté est se compose de la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>), du Brachypode penné (<i>Brachypodium pinnatum</i>) et d'importants patches d'une espèce hygrophile, le Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>), sont trouvés par endroits. L'Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>), l'Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolia</i>), la Vesce commune (<i>Vicia sativa</i>) et le Polygale commun (<i>Polygala vulgaris</i>) sont présents en plus faible proportion. Le Lotier très étroit (<i>Lotus angustissimus</i>) et le Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>), tous deux protégés en Aquitaine, se développent sur une grande partie de la prairie. Les chênes de l'alignement d'arbres au nord sont favorables à la faune arboricole et présentent de nombreuses fissures et trous intéressants pour la faune saproxylique. Ces vieux chênes ainsi que ceux présents dans la haie arborée du sud possèdent un fort enjeu de conservation.			
   			



Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé au sud de la parcelle, en bas de pente. Il ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 25 cm, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

La prairie à l'ouest était fauchée lors du passage. Ainsi, un seul relevé de végétation a été réalisé dans la partie mésohygrophile de la prairie à l'est (R1). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère végétation.

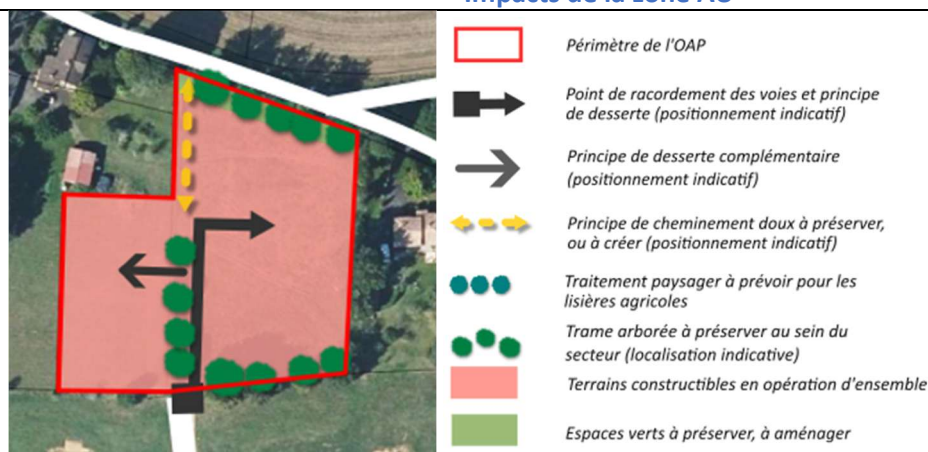
Conclusion

Les enjeux écologiques de la parcelle sont principalement dus à :

- La présence de **chênes âgés** dans l'alignement au nord et dans la haie arborée au sud, favorables à la faune arboricole et saproxylique ;
- La présence d'une importante station de **Lotiers très étroit et Lotier hispide, protégés en Aquitaine.**

Il n'y a pas de zone humide identifiée sur cette parcelle.

Impacts de la zone AU



La zone AU entraînera la disparition de 2 prairies de fauche et d'une station importante de deux espèces de Lotier protégées en Aquitaine. Ces espèces sont assez communes en Aquitaine ainsi qu'en Chalosse-Tursan. Leur enjeu écologique est faible à modéré mais elles possèdent un enjeu réglementaire. Une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées est à établir pour pouvoir urbaniser ce secteur.

Les alignements d'arbres et la haie arborée sont préservés d'après l'OAP.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

La conservation de la trame arborée constitue une mesure d'évitement. **L'impact résiduel est modéré du fait de la destruction de stations de lotiers protégés.**

b. Parcelle Lafouquille sud

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord - Lafouquille Sud	1AU	0,77	9 mars et 31 mai 2023

Description

Cette parcelle se situe au nord du bourg de Montsoué. Elle est entourée d'habitations à l'ouest et à l'est, l'habitation à l'est possède un jardin boisé accolé à la parcelle. De plus, la parcelle possède une légère pente descendante du nord-ouest au sud-est. La route de Samadet et la route de Montgaillard longent respectivement le sud et le nord du périmètre.

La parcelle comporte une jeune friche, un roncier dense, une partie d'un jardin privé et deux grands pins parasols (*Pinus pinea*).

La friche (Code EUNIS I1.5 : « Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées ») se compose de la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*) et du Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), tous deux dominants. D'autres espèces sont également trouvées en plus faible proportion : Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*), Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), et Ornithope comprimé (*Ornithopus compressus*). **Quelques pieds de Lotier très étroit (*Lotus angustissimus*), espèce protégée dans la région, ont été localisés dans cette friche à l'est.**

Les deux pins massifs présents au nord de la parcelle sont favorables à la faune arboricole dont les chiroptères et présentent également un intérêt paysager.



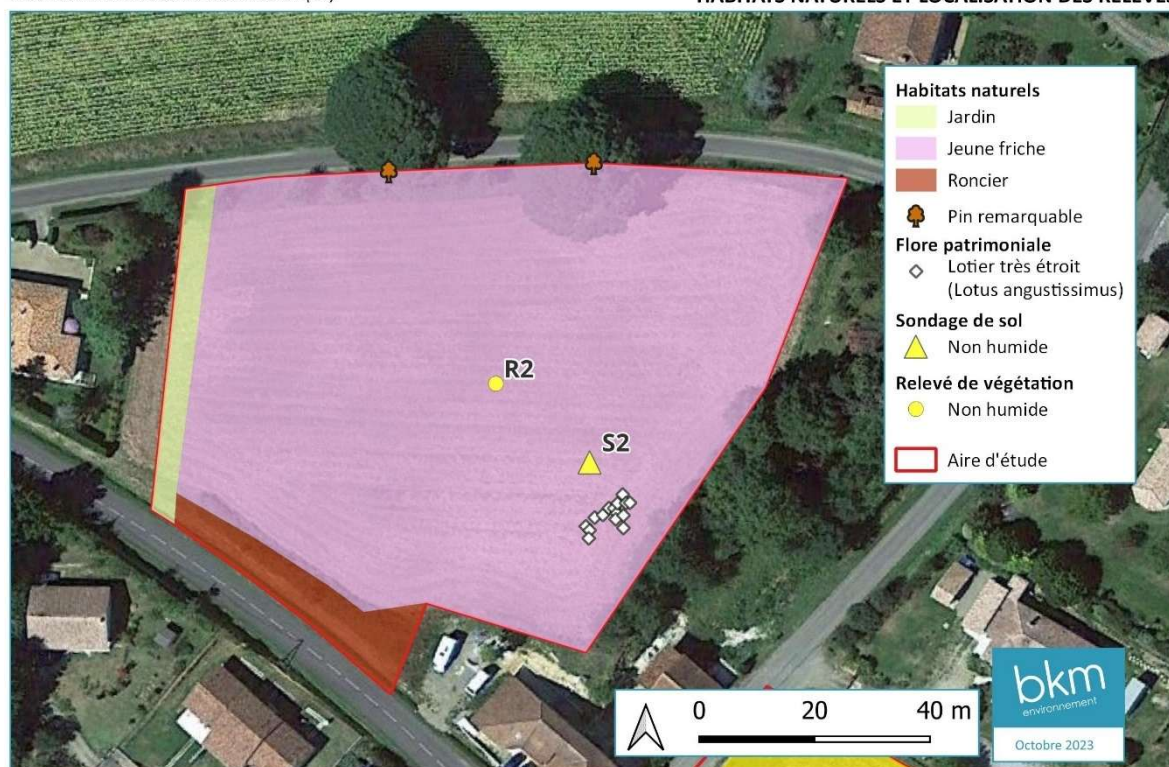
Roncier



Jeune friche



Pins
remarquables



Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé dans la partie est de la friche, en bas de pente. Il ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 25 cm, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé dans la jeune friche (R2). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère végétation.

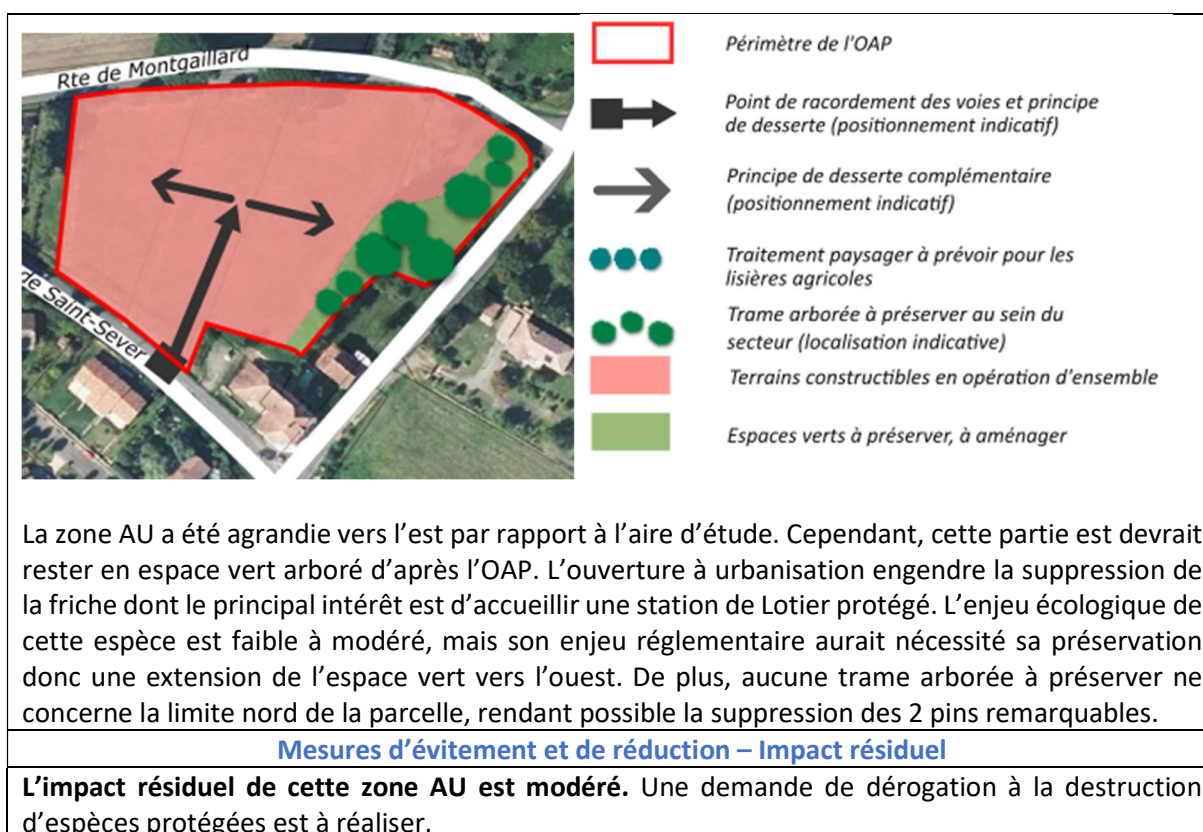
Conclusion

Les enjeux écologiques de la parcelle sont principalement dus à :

- la présence de deux **pins âgés** au nord, favorables aux chiroptères et d'intérêt paysager ;
- la présence **d'une station de Lotier très étroit** (*Lotus angustissimus*), espèce protégée en Aquitaine, dans la jeune friche qui accueille également la faune des milieux ouverts.

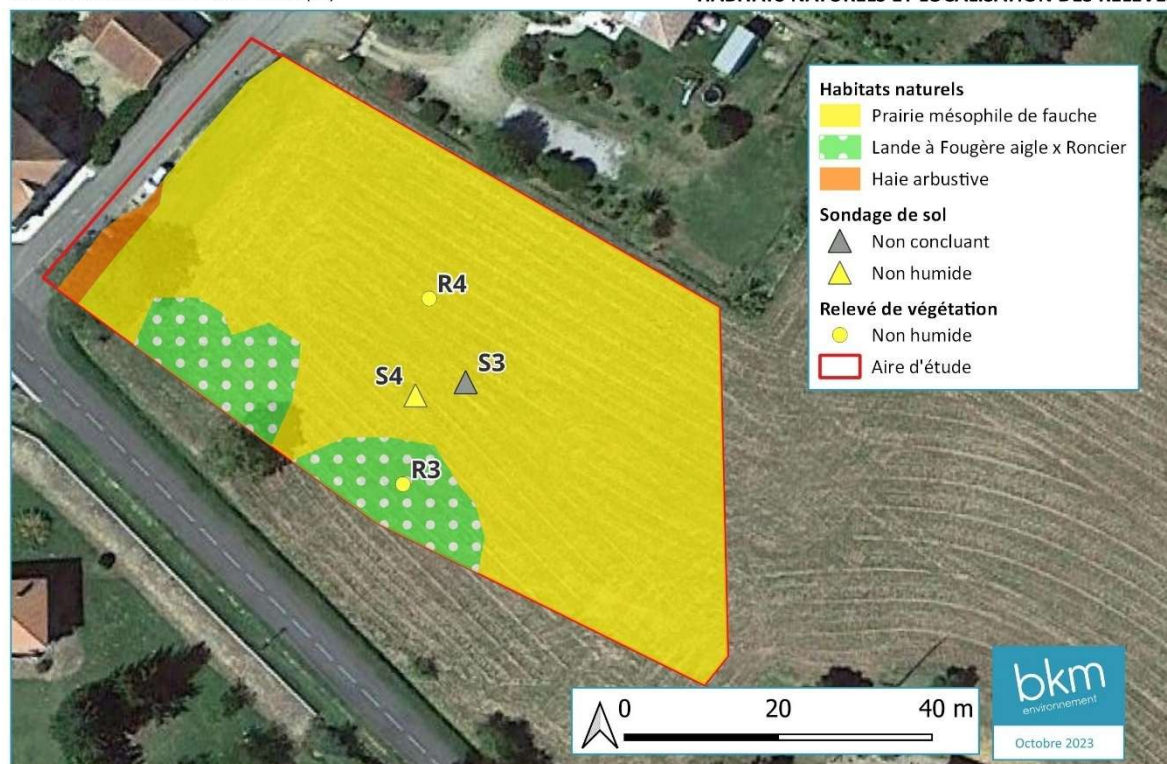
Il n'y a pas de zone humide identifiée sur cette parcelle.

Impacts de la zone AU



c. Parcelle Peyre (1)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord-Est - Peyre	UB	0,39	9 mars et 31 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se situe dans le bourg de Montsoué à l'est. La rue de Grenade longe la parcelle à l'ouest et la route d'Eugénie-les-Bains se trouve à proximité, au sud. Des habitations avec jardin se trouvent au nord et au sud-est de la parcelle. De plus, une pente légèrement descendante du nord au sud de la parcelle est à noter. Cette parcelle fait partie d'une grande prairie de fauche qui s'étend vers l'est. Elle comporte également deux zones à Fougère aigle accompagnées de ronces ainsi qu'une petite haie arbustive. La prairie de fauche (Code EUNIS E2.21 : « Prairie de fauche atlantiques ») est composée d'espèces dominantes comme l'Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolia</i>), le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), le Gaillet blanc (<i>Gallium album</i>), accompagnées d'autres espèces comme : la Grande oseille (<i>Rumex acetosa</i>), la Vesce jaune (<i>Vicia lutea</i>), ou la Stellaire graminée (<i>Stellaria graminea</i>). Les deux zones de lande se composent essentiellement de la Fougère aigle et de la Ronce à feuilles d'Orme (Code EUNIS E5.31 x F3.131 : « Formations à <i>Pteridium aquilinum</i> x Ronciers »).			
 Lande à Fougère aigle		 Prairie mésophile	



Étude zone humide végétation

Deux relevés de végétation ont été réalisés : dans la lande à Fougère aigle (R3) et dans la prairie (R4). Ces relevés n'indiquent pas de zone humide selon le critère végétation.

Étude zone humide sol

Un premier sondage pédologique réalisé s'est avéré non concluant à cause de la présence de cailloux. Le second sondage (S4) légèrement plus en bas de pente ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 25 cm, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir la faune des milieux ouverts, **et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.**

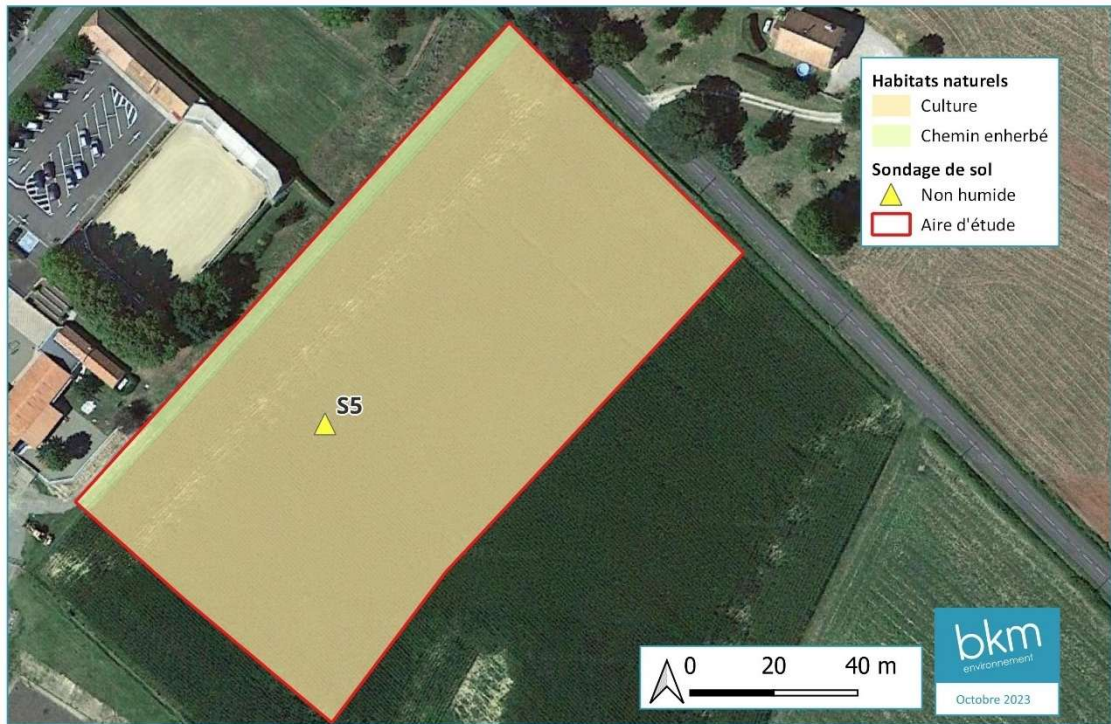
Impacts de la zone UB



La zone UB a été réduite de 0,39 à 0,30 ha, selon les hachures ci-contre.

L'urbanisation engendrera la suppression d'une partie de prairie et de secteurs en lande à fougère. **L'impact de la zone UB est faible.**

d. Parcelle Peyre (2)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est - Peyre	1AU et 2AU	1,18	9 mars 2023
Description des habitats			
Cette parcelle fait partie d'une grande culture, qui était en jachère lors du passage hivernal. Elle se situe derrière les arènes de Montsoué et à proximité de la mairie au sud-est. Elle présente deux pentes perpendiculaires à la route d'Eugénie-les-Bains : une descendant du nord vers le sud et l'autre descendant du sud vers le nord, qui en se rejoignant forment une petite cuvette au niveau du sondage de sol réalisé (S5). Cette jachère comporte, en plus de pieds de fèves (<i>Vicia faba</i>) une strate herbacée basse peu recouvrante composée de la Stellaire graminée (<i>Stellaria graminea</i>) et de la Cardamine hérissée (<i>Cardamine hirsuta</i>). Un chemin enherbé entretenu est à noter à l'ouest, séparé de la culture par un grillage.			
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - MONTSOUÉ (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS  Fond de carte : WMS Google Satellite Source : BKM Environnement			
Étude zone humide végétation			
-			
Étude zone humide sol			
Un sondage pédologique a été réalisé au point bas (S5). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 25 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Conclusion			
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable. On ne relève pas de zone humide dans son périmètre.			
Impacts de la zone AU			



4.30. MORGANX

a. Parcelle Gramp Pémule

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Gramp Pémule	1AU	0,87	3 mars et 16 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se situe à l'ouest de l'église de Morganx. Quelques habitations sont présentes au nord ainsi qu'au sud-est de la parcelle. Le périmètre comprend deux prairies mésophiles de fauche séparées par un alignement d'Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>), une haie arborée combinée à un roncier, un fossé et une haie arbustive. Une zone à joncs et à prèles est trouvée au nord-est de la parcelle, un fourré à l'est, un alignement de jeunes arbres et un bosquet sont également à noter au sud. Cette parcelle appartient à un réservoir des milieux ouverts de la trame verte, et un réservoir des milieux forestiers se trouve dans le prolongement de la haie arbustive, à l'ouest. La prairie de fauche de l'ouest, clôturée, est composée d'une strate herbacée très dense où domine la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>), la Houllque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), la Fétuque des prés (<i>Festuca pratensis</i>) et le Brome mou (<i>Bromus hordeaceus</i>). L'autre prairie est formée par le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), la Fétuque élevée et la Houllque laineuse. Ces prairies sont également accompagnées de la Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>), du Trèfle des prés (<i>Trifolium pratensis</i>), du Géranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>) ou encore d'espèces			

hygrophiles. En effet, le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*) et la Prêle des champs (*Equisetum arvense*) sont particulièrement présents au sein d'une petite zone au-dessus de la haie arborée. Le fossé en eau peut être intéressant pour la faune semi-aquatique, et il est également bordé de quelques érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*) qui forment une haie arbustive.

La haie arborée présente au centre de la parcelle, est formée du Sureau noir (*Sambucus nigra*), du Noisetier (*Coryllus avellana*), du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) accompagnés de la Ronce commune (*Rubus fruticosus*).

Le fourré situé à l'est est composé de Prunellier (*Prunus spinosa*) et de la Ronce commune.



Fourré



Haie arbustive



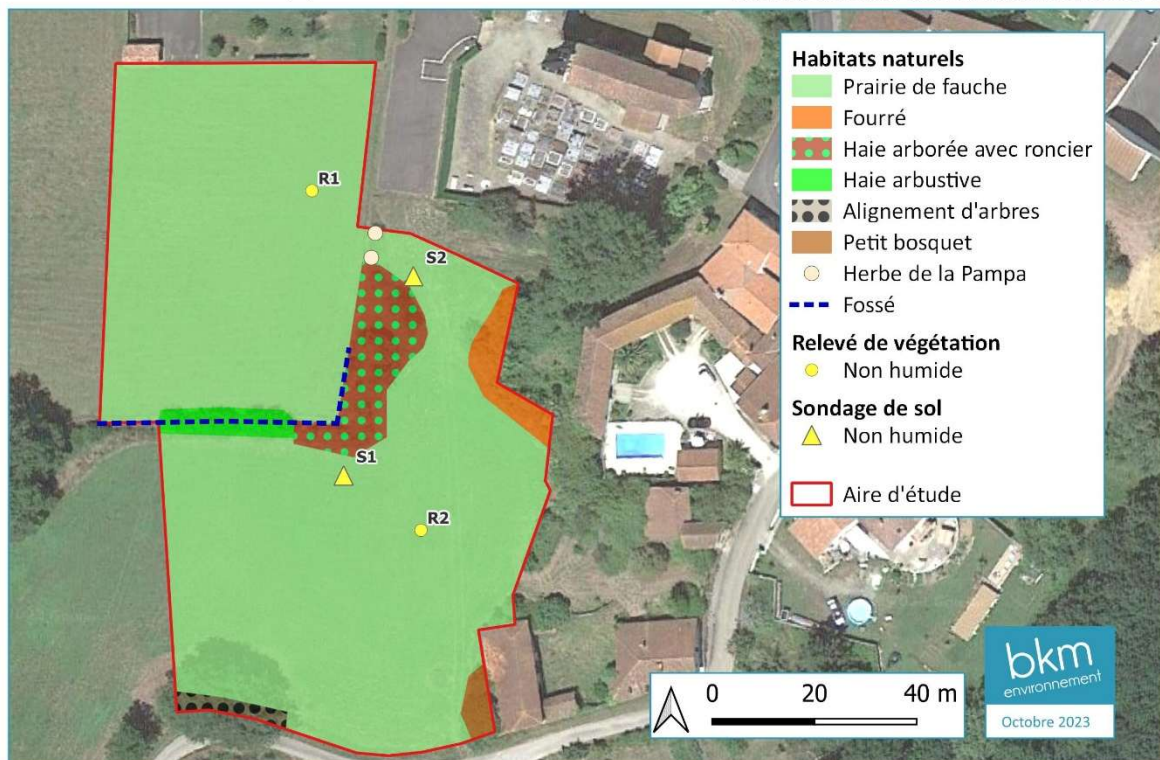
Fossé



Prairie mésophile de fauche

PLUI - CHALOSSE-TURSAN - MORGANX (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Étude zone humide sol

Deux sondages pédologiques ont été réalisés dans la prairie à l'est (S1 et S2), la prairie à l'ouest n'étant pas accessible. Le sol de couleur bariolé ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

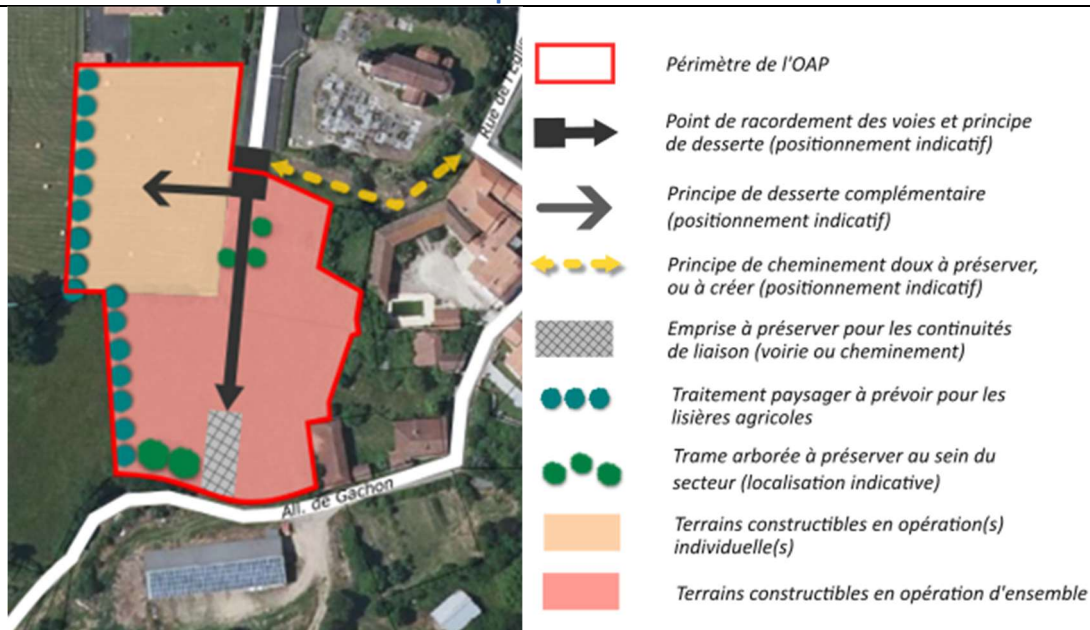
Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé dans chaque prairie : celle au nord-ouest (R1, effectué depuis la bordure) et celle au sud-est (R2). Ces relevés n'indiquent pas de zone humide selon le critère de végétation.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir la faune des milieux ouverts et semi-ouverts. Elle fait d'ailleurs partie d'un réservoir de biodiversité de la trame verte des milieux ouverts. **Aucune zone humide n'a été identifiée dans son périmètre.**

Impacts de la zone AU



L'ouverture à urbanisation engendrera la suppression de 2 prairies sans grand enjeu écologique mais qui font partie d'un réservoir de biodiversité. L'alignement d'arbres et la haie arborée seront maintenus en place.

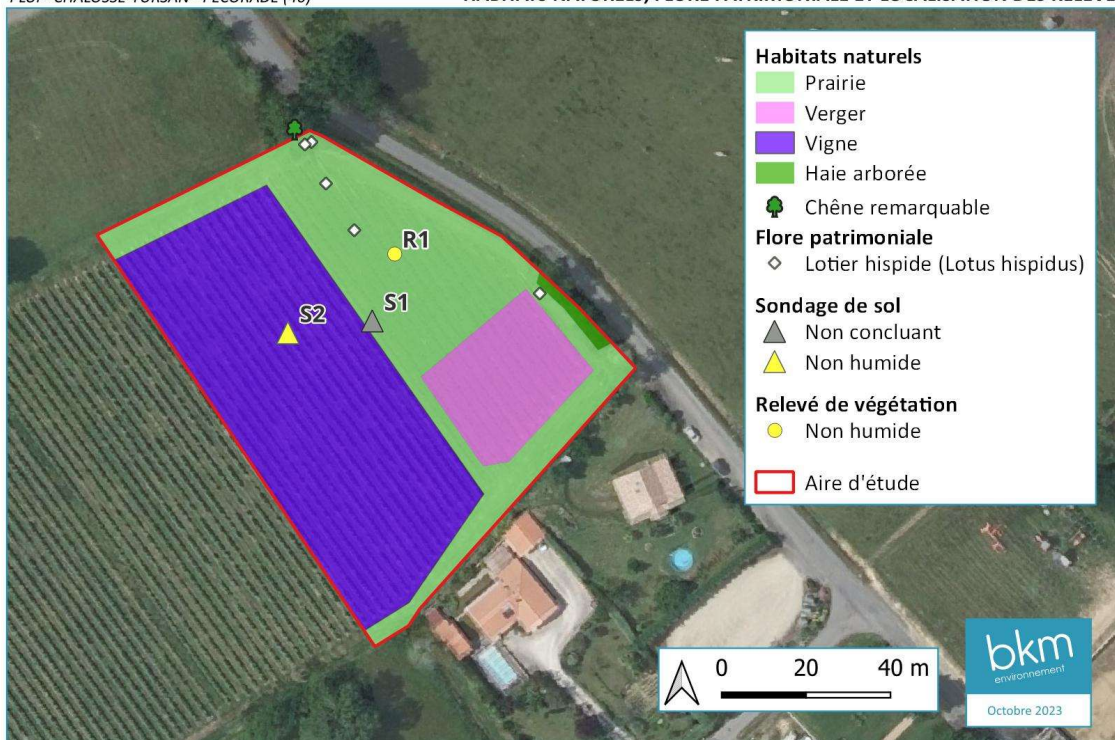
Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

La préservation de la trame arborée constitue une mesure d'évitement. **L'impact résiduel de la zone AU est modéré.**

4.31. PECORADE

a. Parcelle Laouroua

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Nord-ouest – Laouroua	1AUarc	0,8	21 juin, 7 juillet 2022 11 avril 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est localisée au nord-ouest du bourg de Pécorade. Une grande parcelle de vigne s'étend sur son côté ouest, une prairie est présente au nord-ouest et au sud, des habitations se trouvent au sud-est, et la route du Bourg longe la parcelle au nord-est. L'est de la parcelle est formé d'une prairie entretenue assez fréquemment, composée de Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>), Ray-grass (<i>Lolium perenne</i>) et Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>). Quelques pieds de Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>), espèce protégée dans la région, ont été localisés dans cette prairie. La moitié ouest de la parcelle est occupée par de la vigne, les inter-rangs sont très régulièrement entretenus, limitant le développement des espèces végétales. Un verger en cours de plantation est présent à l'est, des noisetiers (<i>Corylus avellana</i>) et figuiers (<i>Ficus carica</i>) ont été notés. Une petite haie arborée formée de Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), jeune Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>) et Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) borde la route. Un Chêne pédonculé âgé, présentant des trous et fissures intéressantes pour la faune arboricole et saproxylique, a été noté tout au nord de la parcelle en bordure d'aire d'étude.			
 Prairie  Vigne  Verger en cours de plantation  Arbre remarquable			



A noter que les habitats décrits ci-dessus correspondent aux habitats relevés en 2022, le sol de la parcelle était retourné lors du passage de 2023.

Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé dans la prairie (R1). Ce relevé n'indique pas une zone humide selon le critère végétation.

Étude zone humide sol

Une tentative de sondage pédologique a été réalisé vers le centre de la parcelle (S1) en 2022. En 2023, un sondage de sol a été réalisé plus à l'ouest (S2). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

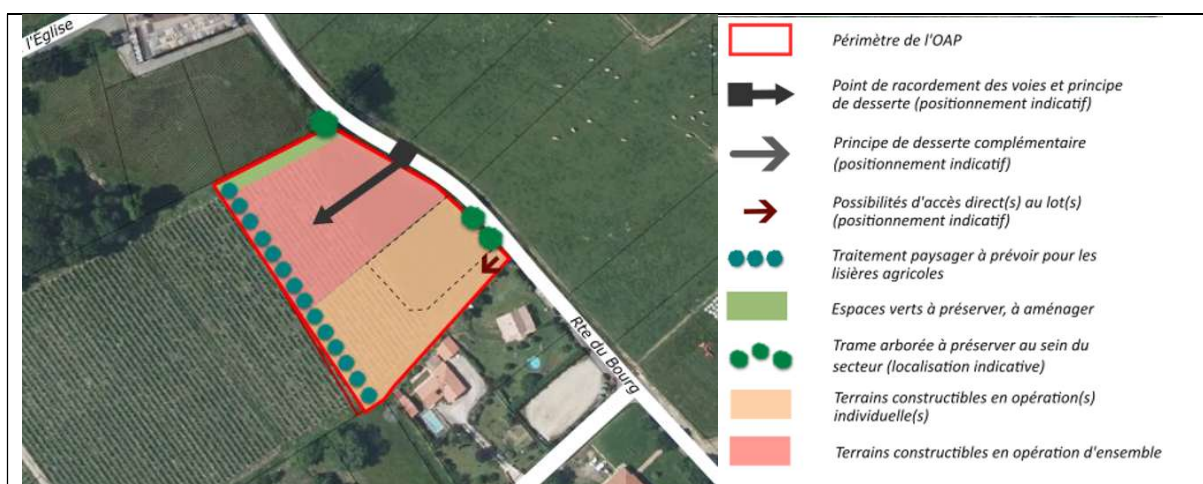
Conclusion

La vigne, le verger en cours de plantation et la petite haie arborée présentent peu d'intérêt écologique. Les enjeux écologiques de la parcelle sont principalement dus :

- au **Chêne pédonculé âgé** en bordure d'aire d'étude au nord, intéressant pour la faune arboricole et saproxylique,
- à la prairie qui abrite **quelques pieds de Lotier hérissé**, espèce protégée en Aquitaine.

La parcelle ne présente pas de zone humide selon les deux critères analysés.

Impacts de la zone AU



La préservation de la trame arborée au nord et à l'est de la zone permettront le maintien du chêne remarquable et de la haie arborée. La bande en espace vert au nord permettra la conservation de deux pieds de Lotier hispide sur les 4 pieds recensés.

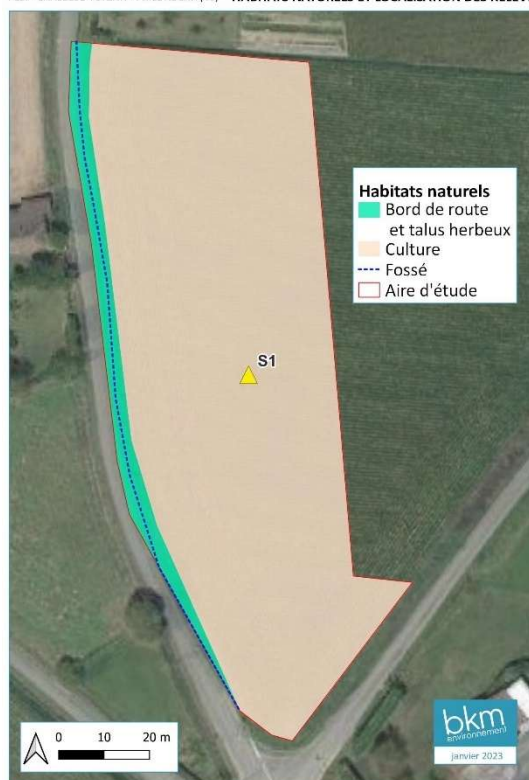
Mesures d'évitement et de réduction

Du fait des mesures d'évitement, concernant la trame arborée et un espace vert, l'impact résiduel de la zone AU est faible.

4.32. PHILONDEX

a. Parcelle Brouquiche

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Nord – Brouquiche	1AUb	0,7	21 juin, 7 juillet 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est une culture de maïs, localisée au nord du bourg de Philondenx. Elle fait partie d'une grande parcelle agricole qui s'étend sur son côté est. Une habitation se trouve au nord et la culture est longée par la route de la Chalosse à l'ouest et la route du Tursan au sud. Aucune végétation spontanée n'était présente dans cette culture. En bordure de route à l'ouest, on peut observer une bande enherbée fauchée, un fossé herbeux ainsi qu'un talus à Avoine élevée (<i>Arrhenatherum elatius</i>) dominante, accompagnée d'Oseille crépue (<i>Rumex crispus</i>) et de Millepertuis perforé (<i>Hypericum perforatum</i>).			
 Culture de maïs		 Bord de route	



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

-

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé dans la culture de maïs (S1).
Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone AU



La zone AU a été réduite de 0,70 à 0,48 ha.
L'absence d'enjeu écologique sur cette parcelle implique une absence d'impact de la zone AU sur le milieu naturel.

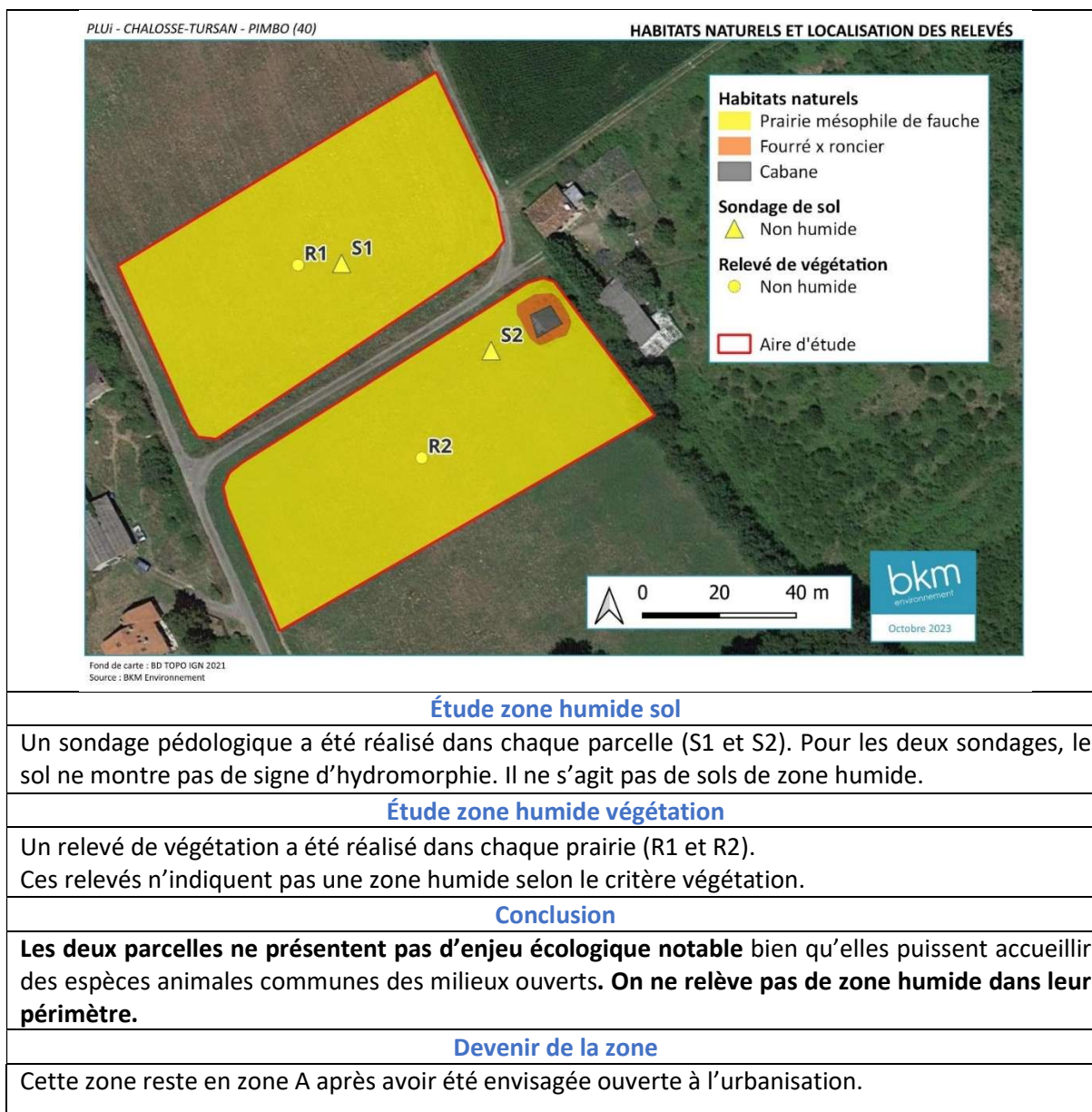
Mesures d'évitement et de réduction

L'impact résiduel est nul.

4.33. PIMBO

a. Parcelles Moulin de Pechevin

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Ouest – Moulin de Pechevin	1AUarc → A	0,49 + 0,48 = 0,97	6 avril et 23 juin 2023
Description des habitats			
Ces deux parcelles sont des prairies localisées à 2 km à l'ouest du bourg de Pimbo. Elles sont séparées par le Chemin de Gounelle et quelques habitations se trouvent à l'est et à l'ouest. Chacune des deux parcelles fait partie d'une grande prairie. La parcelle nord présente une pente descendante allant d'ouest en est, et la parcelle sud quant à elle possède une pente allant du sud-ouest au nord-est. Il s'agit de prairies mésophiles de fauche à graminées dominantes : Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>), Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>). On observe ponctuellement la Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), le Lin bisannuel (<i>Linum usitatissimum</i>), la Stellaire graminée (<i>Stellaria graminea</i>) et le Lotier corniculé (<i>Lotus corniculatus</i>). La parcelle sud possède à l'est une cabane entourée d'un fourré formé du Noisetier (<i>Corylus avellana</i>) et du Peuplier tremble (<i>Populus tremula</i>), accompagnés de la Ronce à feuilles d'Orme (<i>Rubus ulmifolius</i>).			
			



b. Parcelle Bernuchot (1)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est – Bernuchot	1AU	0,91	6 avril et 23 juin 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est située au sein du bourg de Pimbo à l'est. Quelques habitations avec jardin sont situées à proximité à l'ouest et au sud. Les habitats les plus représentés sont une culture de blé à l'ouest et une prairie à l'est, chacune fait partie d'une entité plus grande. On trouve également un roncier, une pelouse entretenue, un verger d'arbres fruitiers, une haie arborée sur talus ainsi qu'un chemin enherbé. La prairie mésophile de fauche est dominée par deux graminées, le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) et la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>). On observe ponctuellement la Centaurée décidue (<i>Centaurea decipiens</i>), le Lin bisannuel (<i>Linum usitatissimum</i>) ou encore le Gaillet croissette (<i>Cruciata laevipes</i>).			

La pelouse entretenue se compose principalement de la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), de la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), du Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) ainsi que de la Pâquerette (*Bellis perennis*).

Enfin, la haie arborée se compose du Noyer (*Juglans regia*) et du Prunier domestique (*Prunus domestica*) pour la strate la plus haute, du Noisetier (*Corylus avellana*) et de la Ronce à feuilles d'Orme (*Rubus ulmifolius*) pour la strate arbustive.

A noter la présence au sud-est d'un vieux Chêne pédonculé (*Quercus robur*) à conserver, puisque d'intérêt paysager et favorable à la faune arboricole et saproxylique.



Culture



Passage enherbé



Verger d'arbres fruitiers



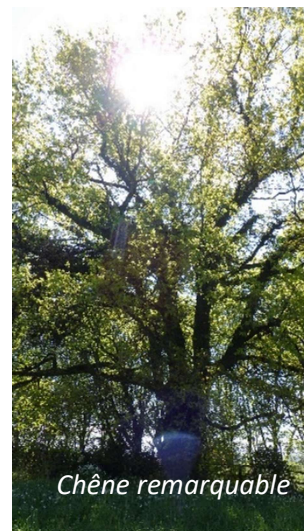
Haie arborée



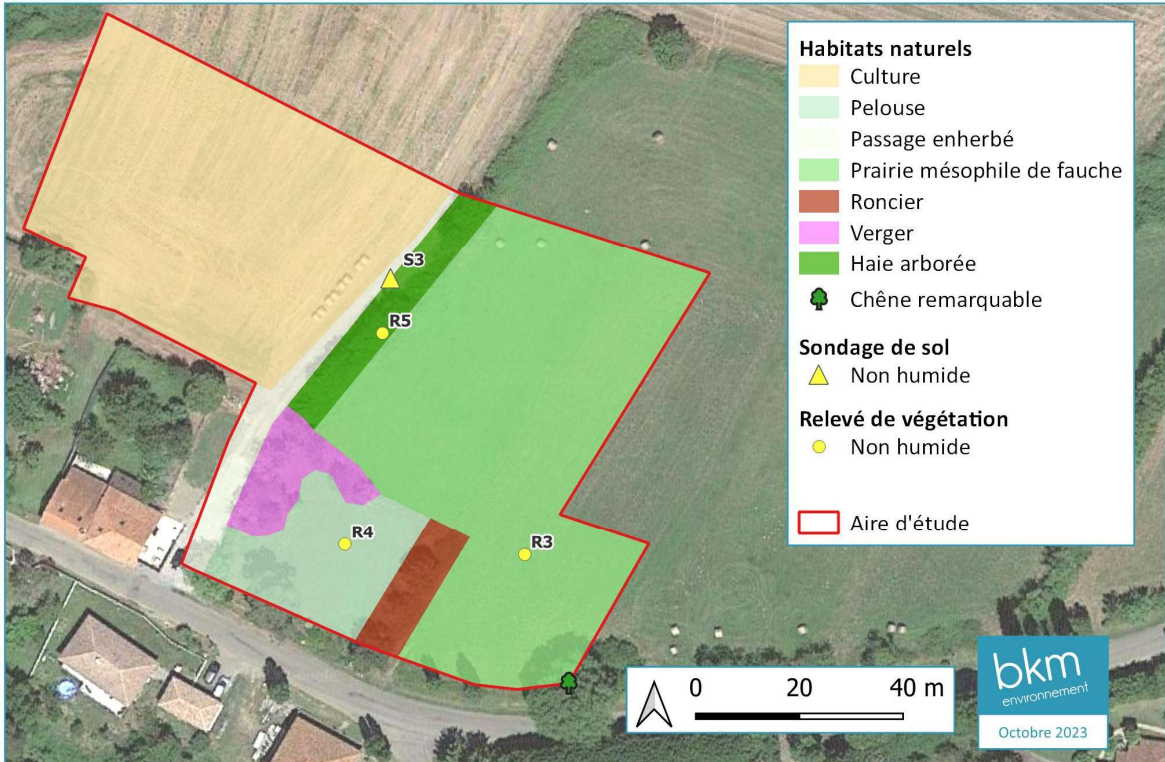
Pelouse entretenue



Roncier



Chêne remarquable



Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé au niveau du passage enherbé, au centre de la parcelle (S3). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Trois relevés de végétation ont été réalisés au sein de cette parcelle : au sud-est dans la prairie (R3), au sud dans la pelouse (R4) et plus au nord dans la haie arborée (R5). Ces relevés n'indiquent pas de zone humide selon le critère végétation.

Conclusion

Les enjeux écologiques de la parcelle sont principalement liés à la présence de la haie arborée au centre et du Chêne remarquable au sud-est, qui sont à conserver car favorables à la faune arboricole et saproxylique. Aucune zone humide n'est identifiée au sein de cette parcelle.

Impacts de la zone AU



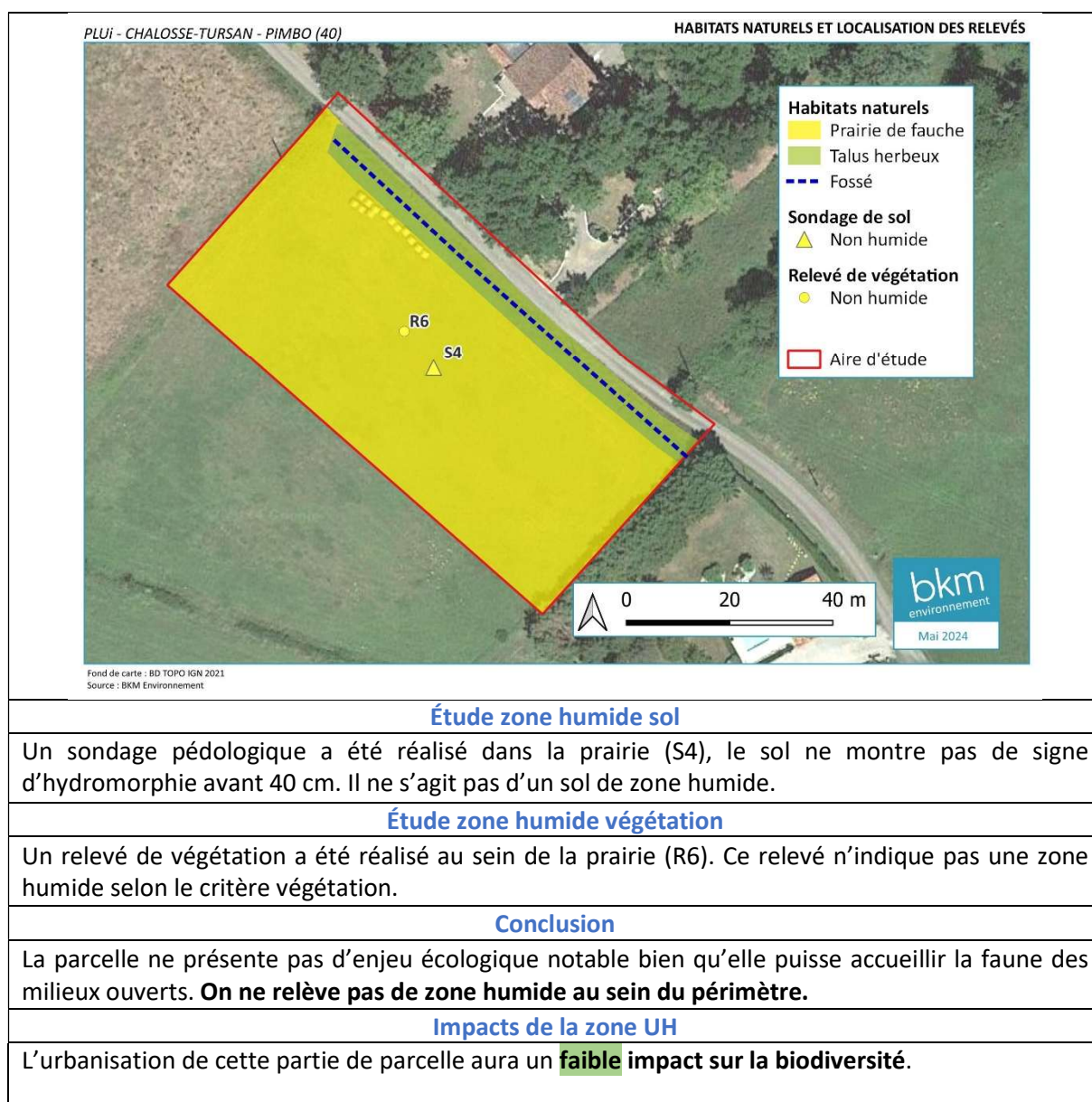
La zone AU supprimera la prairie de fauche ainsi que la haie arborée centrale. Par contre, une partie du verger et le chêne remarquable au sud-est seront préservés.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

La mesure d'évitement proposée concerne les espaces arborés du sud de la zone. Au vu de la suppression de la prairie et de la haie, **l'impact de la zone AU est jugé modéré.**

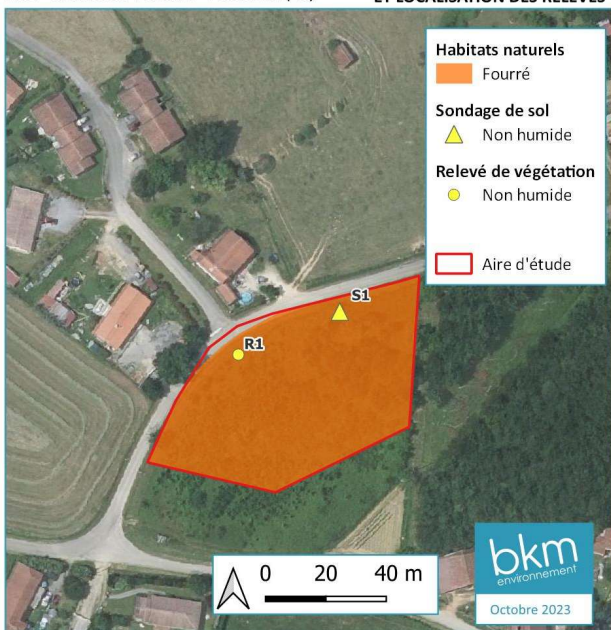
c. Parcelle Bernuchot (2)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord-est – Bernuchot	UH	0,47	6 avril 2023 et 23 mai 2024
Description des habitats			
Cette parcelle située au nord-est du bourg de Pimbo fait partie d'un réservoir de biodiversité humide de la trame bleue ainsi que d'un réservoir des milieux ouverts de la trame verte. Elle comprend une prairie de fauche mésophile à mésohygrophile, et en bordure nord-est un talus herbeux accolé à une route goudronnée menant à une exploitation agricole ainsi qu'à un hameau. La prairie présente une pente qui descend de manière perpendiculaire à la route vers le sud-ouest.			
			
Prairie de fauche		Talus herbeux	
Elle est principalement formée de la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), de la Fétuque faux-roseau (<i>Schedonorus arundinaceus</i>) et d'une espèce hygrophile, la Ronce bleue (<i>Rubus caesius</i>). L'Oenanthe faux-boucage (<i>Ænanthe pimpinelloides</i>), la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>), le Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>), l'Oseille agglomérée (<i>Rumex conglomeratus</i>) et la Menthe à feuilles rondes (<i>Mentha suaveolens</i>) sont observés ponctuellement. Le talus herbeux est formé de Fétuque faux-roseau, de Ray-grass d'Italie (<i>Lolium multiflorum</i>), de Ronce bleue, de Géranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>) et de Menthe à feuilles rondes.			



4.34. POUDENX

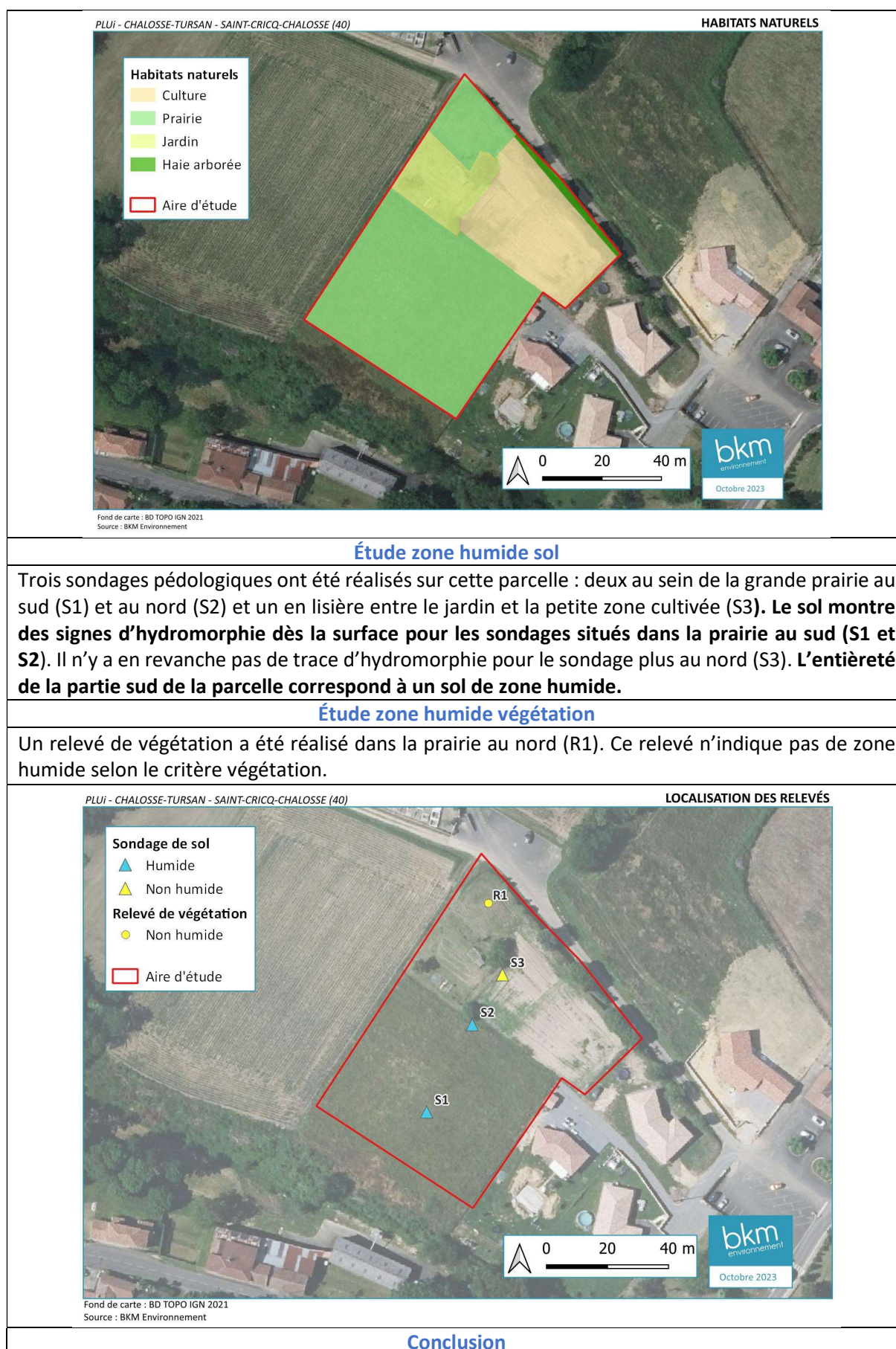
a. Parcelle Chelon

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud - Chelon	UBa	0,4	27 mars et 26 juin 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est située au sud-ouest du bourg de Poudenx. La route d'Argelos longe le pan nord de la parcelle. Cette parcelle est difficilement accessible étant donné son élévation de plusieurs mètres vis-à-vis de la route et surtout de la présence de ronciers extrêmement denses. L'observation depuis les abords montre un fourré composé de la Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>), de la ronce des bois (<i>Rubus fruticosus</i>) et de jeunes arbres.		 Fourré	
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - POUDENX (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS Habitats naturels Fourré Sondage de sol Non humide Relevé de végétation Non humide Aire d'étude  Fond de carte : BD ORTHO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide sol			
Un sondage pédologique a été réalisé au nord-est du fourré (S1). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Étude zone humide végétation			
Un relevé de végétation n'a pu être réalisé qu'en bordure de parcelle (R1), étant donné la densité importante du fourré. Ce relevé n'indique pas de zone humide.			
Conclusion			
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir des espèces animales communes des milieux semi-ouverts. On ne relève pas de zone humide au niveau des relevés effectués.			
Impacts de la zone UB			
L'impact de l'urbanisation de cette parcelle sera faible.			

4.35. SAINT-CRICQ-CHALOSSE

b. Parcelle Lespeyreres

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord-ouest - Lespeyreres	UB	0,6	3,6 mars et 16 mai 2023
Description			
Cette parcelle est localisée au nord-ouest du bourg de Saint-Cricq-Chalosse, à proximité du cimetière. A l'est de la parcelle se trouvent quelques habitations, à l'ouest une grande culture et au nord la rue des Ecoles. La parcelle est formée de deux prairies, d'une petite culture, d'une jeune haie arborée et d'un jardin avec potager. La plus grande prairie est composée du Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), du Géranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>), de la Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>) et de plusieurs patches de Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>). Le jardin à l'ouest contient une maisonnette, quelques arbres fruitiers ainsi qu'un potager. La prairie du nord-ouest est dominée par des graminées comme la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>) et le Dactyle aggloméré accompagnés ponctuellement de la Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), de l'Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>) ou de la Pâquerette (<i>Bellis perennis</i>).			
    			



La moitié sud de la parcelle est une zone humide déterminée selon le critère sol. La parcelle ne présente pas d'autre enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts.

Impacts de la zone UB



La surface de la zone UB a été réduite de 0,50 à 0,27 ha (voir zone hachurée ci-contre), tenant compte de la prairie en zone humide au sud.

Ainsi, l'impact de cette zone UB est **négligeable**.

b. Parcelle Le Bourg

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord-est - Le Bourg	UA	0,32	6 mars et 15 mai 2023

Description des habitats

Cette parcelle est localisée au nord-est du bourg et riveraine de l'école primaire. A l'est et au nord se trouvent quelques habitations et à l'ouest, une prairie de fauche. On note deux pentes descendantes : dans la partie ouest de la parcelle (pente sud-nord) et dans la partie est de la parcelle (pente ouest-est). Cette parcelle est formée d'une pelouse plus ou moins entretenue, d'un talus herbeux, d'une haie arbustive ainsi que d'une haie arborée en limite sud.

La pelouse moins entretenue à l'est se compose majoritairement du Paturin commun (*Poa trivialis*), du Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), du Trèfle rampant (*Trifolium repens*) et du Ray-grass d'Italie (*Lolium italicum*). On observe ponctuellement le Gêranium à feuilles découpées (*Geranium dissectum*), l'Oseille agglomérée (*Rumex conglomeratus*), le Brome cathartique (*Ceratochloa cathartica*) ou encore le Myosotis bicolore (*Myosotis discolor*).

La haie arbustive est principalement constituée de jeunes Robiniers faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), une espèce exotique envahissante, et de ronces.

La haie arborée est constituée de jeunes arbres, de fougères, de ronces et de Lierre rampant (*Hedera helix*).



Haie de jeunes robiniers



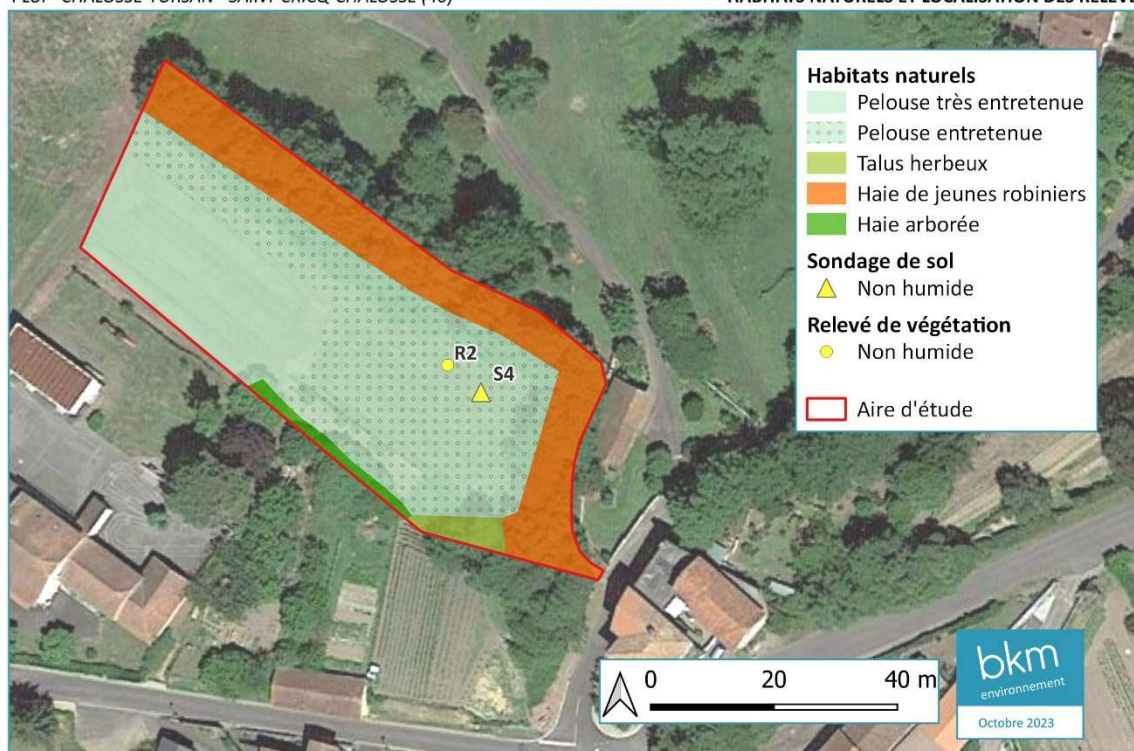
Pelouse à l'est



Haie arborée



Pelouse entretenue à l'ouest



Fond de carte : BD TOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide sol

Un sondage de sol a été réalisé à l'est de la parcelle en bas de pente (S4). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé dans la pelouse à l'est (R2). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère végétation.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts et semi-ouverts. **On ne relève pas de zone humide dans son périmètre.**

Impacts de la zone UA

Au regard des faibles enjeux écologiques de cette zone, **son urbanisation aura un impact négligeable à faible**. La haie arborée au sud mérite d'être conservée.

c. Parcelle Château de Poudenx

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud-est / Château de Poudenx	1AU	2,22	6 mars et 16 mai 2023

Description des habitats

Cette parcelle se situe à quelques mètres au sud des arènes de Saint-Cricq-Chalosse. Des habitations la bordent au nord, à l'est et au sud-est, et un important espace boisé est noté au-delà de la limite sud-ouest.

Le périmètre englobe une prairie et un petit roncier au nord-ouest, une terre en jachère et un roncier dans la partie centrale, ainsi qu'un bosquet de jeunes arbres abritant un poulailler, une prairie et une culture à l'est.

La prairie au nord-ouest est dominée par deux graminées, le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et la Fétuque élevée (*Schedonorus arundinaceus*) accompagnées du Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), de la Grande Oseille (*Rumex acetosa*), de l'Oseille à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), de l'Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*) ou encore de la Laîche à épis séparés (*Carex divulsa*). A noter d'importants patchs de Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*) au nord de cette prairie. La prairie à l'est est quant à elle dominée par le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Flouve odorante (*Anthoxantum odoratum*) et la Petite Oseille (*Rumex acetosella*). Le Dactyle aggloméré, la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*) ou encore la Vesce à quatre graines (*Ervum tetraspermum*), sont recensés ponctuellement.

La jachère présente au centre de la parcelle est dominée par la Vesce fève (*Vicia faba*). Plusieurs espèces comme le Céraiste aggloméré (*Cerastium glomeratum*), le Mouron rouge (*Lysimachia arvensis*), l'Avoine barbue (*Avena barbata*) et le Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*) forment une strate herbacée spontanée très basse au sein de cette jachère.

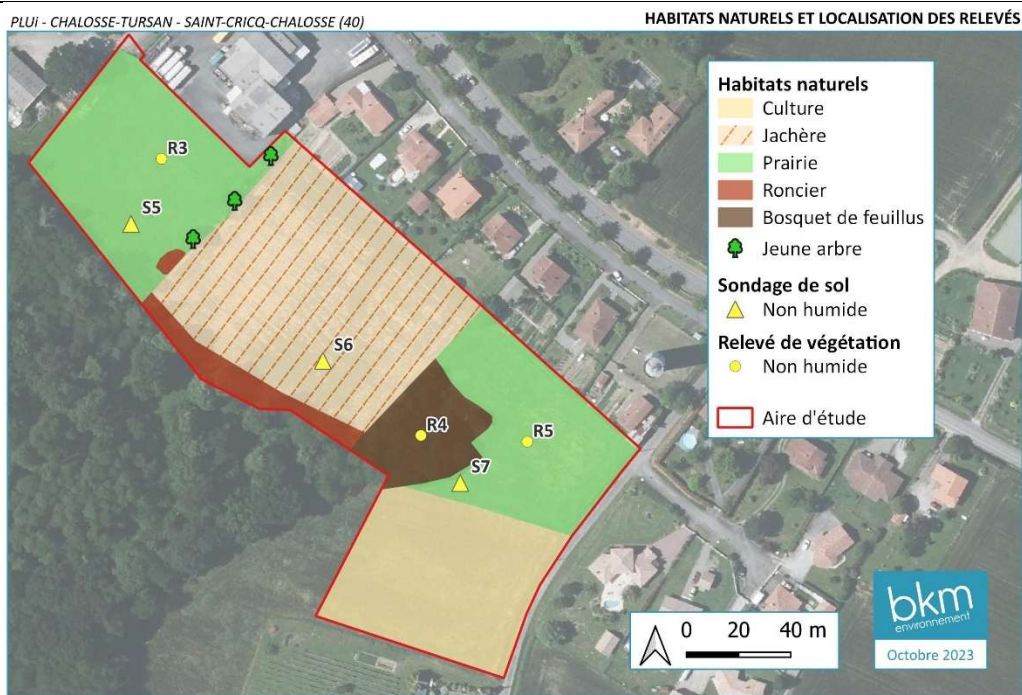
Le bosquet est principalement formé pour la strate arborée du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et, en moindre proportion, du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et du Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Au sein de la strate arbustive peu dense, on trouve le Robinier faux-acacia ainsi que le Sureau noir (*Sambusca nigra*) dominant. La strate herbacée recouvre quasiment la totalité de la surface du sol et se compose d'une Laîche indéterminée (*Carex sp.*) et du Fragon Petit-Houx (*Ruscus aculeatus*).



Prairie (nord-ouest)



Prairie (est)



Étude zone humide sol

Trois sondages de sol ont été réalisés : dans la prairie au nord-ouest (S5), dans la jachère (S6) et dans la prairie au nord-est (S7). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 25 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

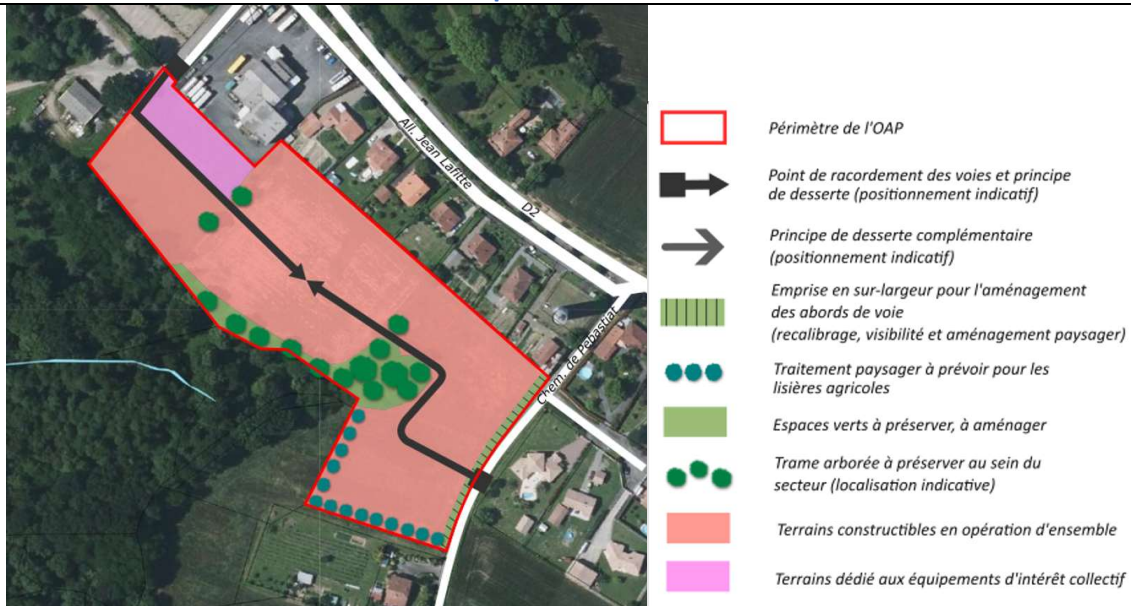
Étude zone humide végétation

Trois relevés de végétation ont été réalisés : dans la prairie au nord-ouest (R3), dans le bosquet (R4) et dans la prairie au nord-est (R5). Ces relevés n'indiquent pas de zone humide selon le critère végétation.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts et semi-ouverts. **On ne relève pas de zone humide dans son périmètre.**

Impacts de la zone AU



En l'absence d'enjeu notable dans cette zone, l'ouverture à urbanisation engendrera peu d'impacts sur la biodiversité. On note toutefois la suppression de 2 prairies de fauche.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

La préservation d'une trame arborée à l'emplacement du bosquet, en limite de parcelle ainsi qu'en lisière du boisement de l'ouest atténuera les impacts de la zone AU sur le milieu naturel. **L'impact résiduel est faible.**

4.36. SAINTE-COLOMBE

a. Parcelle Moulin de Hauret

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud-ouest – Moulin de Hauret	Uxd → N	0,44	7 avril 2023
Description des habitats			
Cette parcelle localisée à 300 mètres au sud-ouest du bourg de Sainte-Colombe est longée par le Chemin du Garrot à l'ouest. Elle est située à proximité du parking d'un magasin d'ameublement au nord et d'un grand bâtiment agro-industriel à l'ouest. De plus, le ruisseau du Laudon est identifié à quelques dizaines de mètres à l'est du périmètre d'étude.			
			
Étude zone humide végétation			
-			
Étude zone humide sol			
Un sondage pédologique a été réalisé au centre de la culture (S1). Le sol montre des signes d'hydromorphie dès la surface qui se prolongent en profondeur. Il s'agit d'un sol de zone humide.			
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SAINTE-COLOMBE (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DU RELÉVÉ  Fond de carte : BD ORTHO IGN 2021 Source : BKM Environnement bkm environnement Octobre 2023			
Conclusion			
Cette parcelle est une zone humide selon le critère de sol.			
Mesures d'évitement et de réduction			
Cette parcelle a été retirée du zonage AU, ce qui constitue une mesure d'évitement pour maintenir la zone humide.			

b. Parcelle Muraille

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud-ouest – Muraille	UH → N	0,43	26 avril 2023
Description			
Cette parcelle est localisée à environ 1,5 km du bourg de Sainte-Colombe au lieu-dit Muraille, et longée au nord par le chemin du Garrot. Des habitations à l'ouest, au sud et au nord-est de la parcelle, et des prairies de fauche ainsi qu'une haie arborée à l'est, sont présentes. Plusieurs entités sont rencontrées au sein du périmètre : des prairies sensiblement distinctes, deux fourrés et une zone à ronces dominantes. Les prairies mésohygrophiles se composent principalement de la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>) et d'espèces hygrophiles dominantes, à savoir la Ronce bleue (<i>Rubus caesius</i>) ou le Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>). Le roncier à l'est est formé par la Ronce bleue. De plus, les deux fourrés sont composés du Chêne rouge (<i>Quercus rubra</i>) pour la strate arbustive et de la Ronce bleue (<i>Rubus caesius</i>) pour la strate herbacée. Au sud de la parcelle, plusieurs pieds de Sérapias en soc (<i>Serapias vomeracea</i>) ont été recensés, il s'agit d'une espèce déterminante de ZNIEFF au niveau départemental et régional. Cette espèce est assez rare en Nouvelle-Aquitaine.			
   			



Fond de carte : BD ORTHO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Habitats naturels

- Prairie mésohygrophile à joncs dominants
- Prairie mésohygrophile à ronciers dominants
- Jardin
- Roncier
- Fourré arbustif de Chêne rouge

Flore patrimoniale

- Sérapias en soc (Serapias vomeracea)

Aire d'étude

**Étude zone humide végétation**

Cinq relevés de végétation ont été réalisés dans chaque habitat de cette parcelle : dans la prairie mésohygrophile à ronce dominante (R1), dans la prairie mésohygrophile à joncs dominants (R4), dans la zone à roncier (R2 et R5) et dans le fourré arbustif de Chêne rouge (R3). **Tous ces relevés indiquent une zone humide selon le critère végétation. La Ronce bleue (*Rubus caesius*) et le Jonc aggloméré (*Juncus effusus*) peuvent être cités parmi les espèces hygrophiles recensées.**

Étude zone humide sol

Deux sondages pédologiques ont été réalisés au nord (S2) et au sud (S3) de la parcelle. Le sondage n°2 présente des traces d'oxydation à partir de 15 cm qui sont plus difficilement identifiables par la suite. Le sondage n°3 ne présente pas de traces d'oxydation. D'après l'analyse de ces deux sondages, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.



Fond de carte : BD TOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Sondage de sol

- Non humide

Relevé de végétation

- Humide

Zone humide

- Selon le critère "végétation"

Aire d'étude



Conclusion
La parcelle est une zone humide selon le critère de végétation. On localise au sud une station de Sérapias en soc, qui est une espèce déterminante de ZNIEFF au niveau départemental et régional. Il n'y a pas d'autre enjeu écologique notable bien que la parcelle puisse accueillir une faune des milieux ouverts et semi-ouverts.
Mesures d'évitement et de réduction
Cette parcelle mise en N a été retirée du zonage AU, ce qui constitue une mesure d'évitement pour maintenir la zone humide.

c. Parcelle Le Bourg

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Ouest – Le Bourg	1AUarc	1,06	26 avril 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est localisée dans l'ouest du bourg de Sainte-Colombe, à proximité des arènes. La route d'Hagetmau longe le sud de la parcelle. La zone est formée d'une culture, d'une haie arborée, de prairies, d'une pelouse entretenue et d'un jardin inaccessible. La prairie au nord-est possède une strate herbacée très dense dominée par l'Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>), la Grande Oseille (<i>Rumex acetosa</i>) et le Paturin des prés (<i>Poa pratensis</i>). On trouve également de nombreux pieds d'Orchis bouffon (<i>Anacamptis morio</i>). La prairie au nord-ouest est dominée par la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceus</i>) accompagnée de la Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>), de la Grande Oseille, du Gaillet croisettes (<i>Cruciata laevipes</i>) ou encore du Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>). La Pâquerette (<i>Bellis perennis</i>) et le Trèfle des prés (<i>Trifolium pratensis</i>) sont rencontrés dans la pelouse entretenue. La haie arborée sur talus se compose pour la strate arborée du Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) et du Cerisier (<i>Prunus cerasus</i>). Quatre chênes remarquables sont à noter au sein de cette haie, du fait de leur intérêt paysager et de leur caractère très favorables à la faune arboricole et saproxylique. De plus, l'Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>), le Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>), le Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) et le Rosier toujours-vert (<i>Rosa sempervirens</i>), forment la strate arbustive. Le Rosier toujours-vert est une espèce déterminante de ZNIEFF dans le département des Landes et peu commun en Nouvelle-Aquitaine. La strate herbacée bien dense renferme le Brome stérile (<i>Anisantha sterilis</i>), l'Alliaire officinale (<i>Alliaria petiolata</i>) et la Ronce commune (<i>Rubus</i>			

fruticosus).



Culture



Prairie mésophile



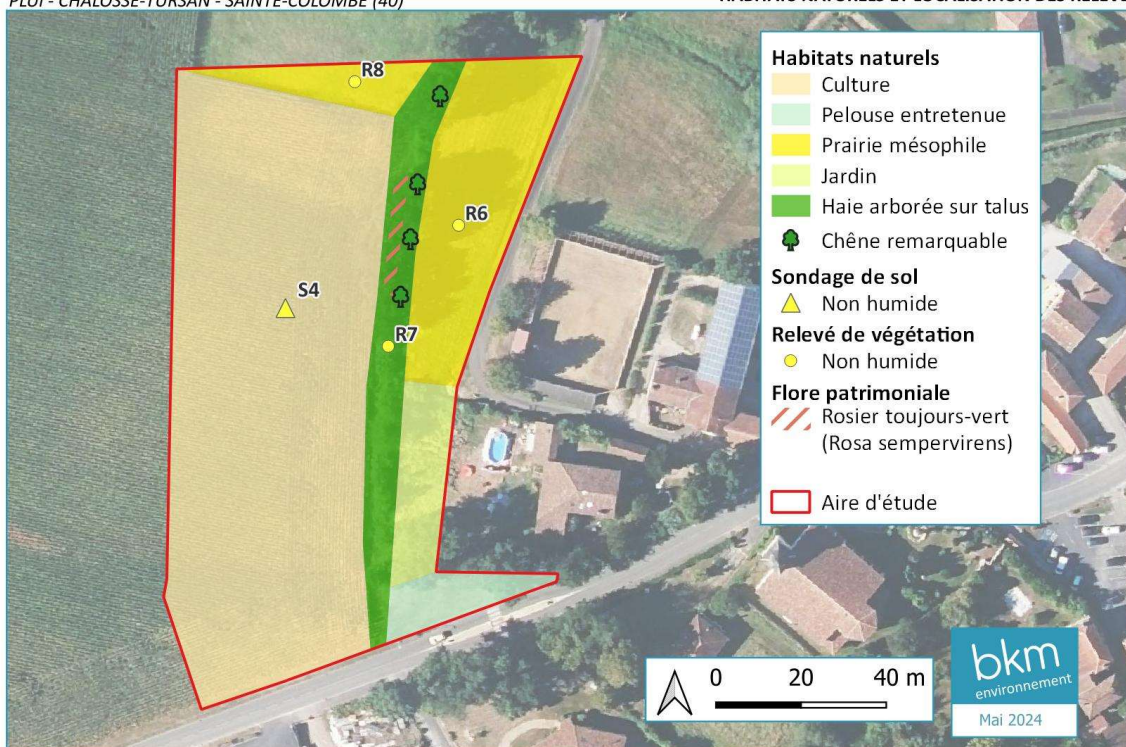
Haie arborée



Pelouse entretenue

PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SAINTE-COLOMBE (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Étude zone humide végétation

Trois relevés de végétation ont été réalisés dans cette parcelle : dans la prairie est (R6), dans la haie arborée (R7) et dans la prairie ouest (R8). Ces relevés n'indiquent pas une zone humide selon le critère végétation.

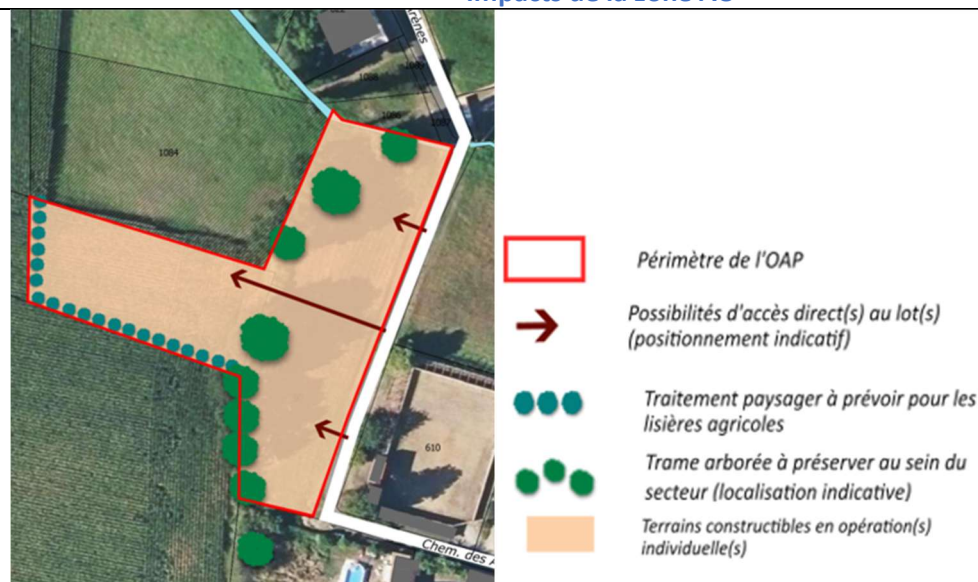
Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé au centre de la jachère (S4). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La parcelle présente un enjeu écologique vis-à-vis de la haie arborée, contenant notamment quatre chênes âgés favorables à la faune arboricole et saproxylique. Ces arbres sont à conserver et possèdent également un intérêt paysager. De plus, cette haie est favorable au Rosier toujours-vert, déterminant de ZNIEFF au niveau départemental et peu commun en Nouvelle-Aquitaine. Le reste de la parcelle peut accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts. **On ne relève pas de zone humide dans son périmètre.**

Impacts de la zone AU



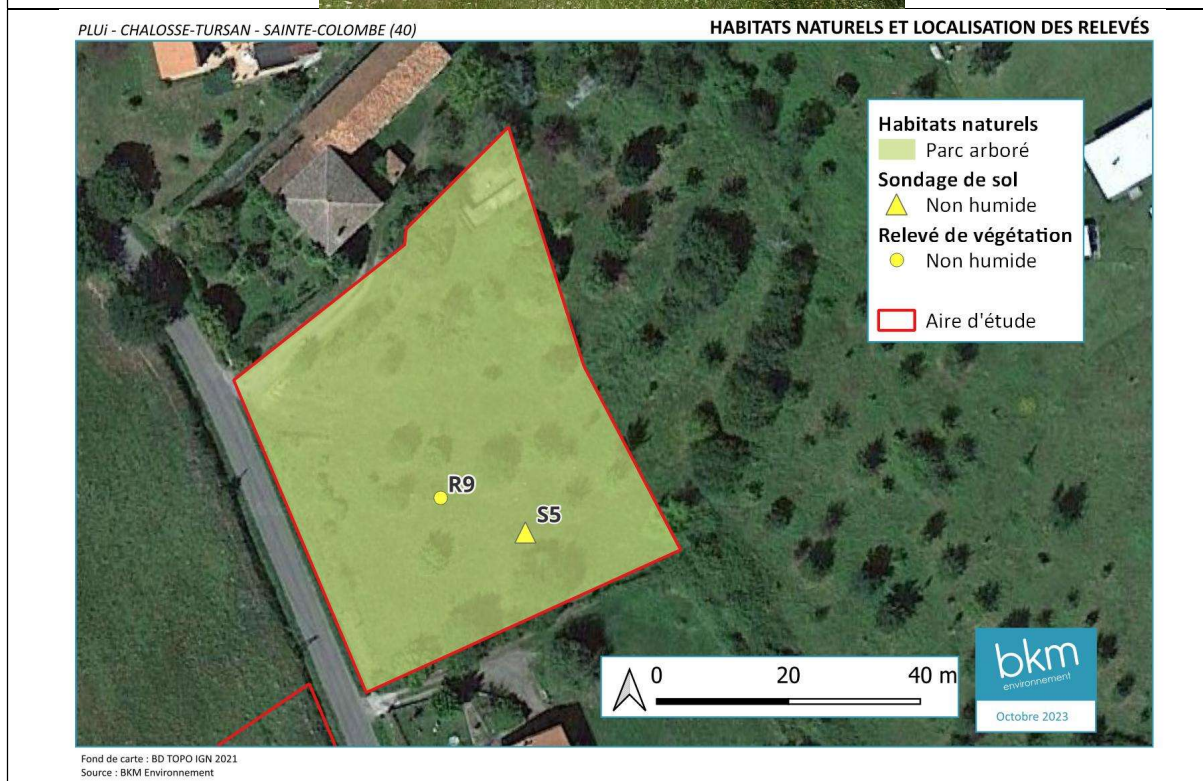
La surface AU de cette zone est passée à 0,38 ha, le reste de la culture étant en zone AP. La trame arborée existante sera préservée, il est recommandé que la strate buissonneuse à Rosier toujours vert le soit aussi.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

La conservation de la trame arborée permet le maintien des chênes favorables à la faune, il subsiste un impact potentiel sur le Rosier toujours vert. **L'impact est potentiellement faible.**

d. Parcelle Lescoure

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est – Lescoure	UBa	0,3	26 avril 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est localisée à l'est du bourg de Sainte-Colombe. La route de Serres-Gaston longe l'ouest de la parcelle. Il s'agit d'un parc arboré privé. Ce parc est formé d'arbres et d'arbustes tels que le Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), le Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>) et le Noisetier (<i>Corylus avellana</i>). La Grande Oseille (<i>Rumex acetosa</i>), la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>), la Vesce commune (<i>Vicia sativa</i>), la Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>) ou encore le Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>) constituent la strate herbacée haute et dense.			



Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé au centre de cette parcelle (R9). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère végétation.

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique a été réalisé au sud-est du parc (S5). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 50 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

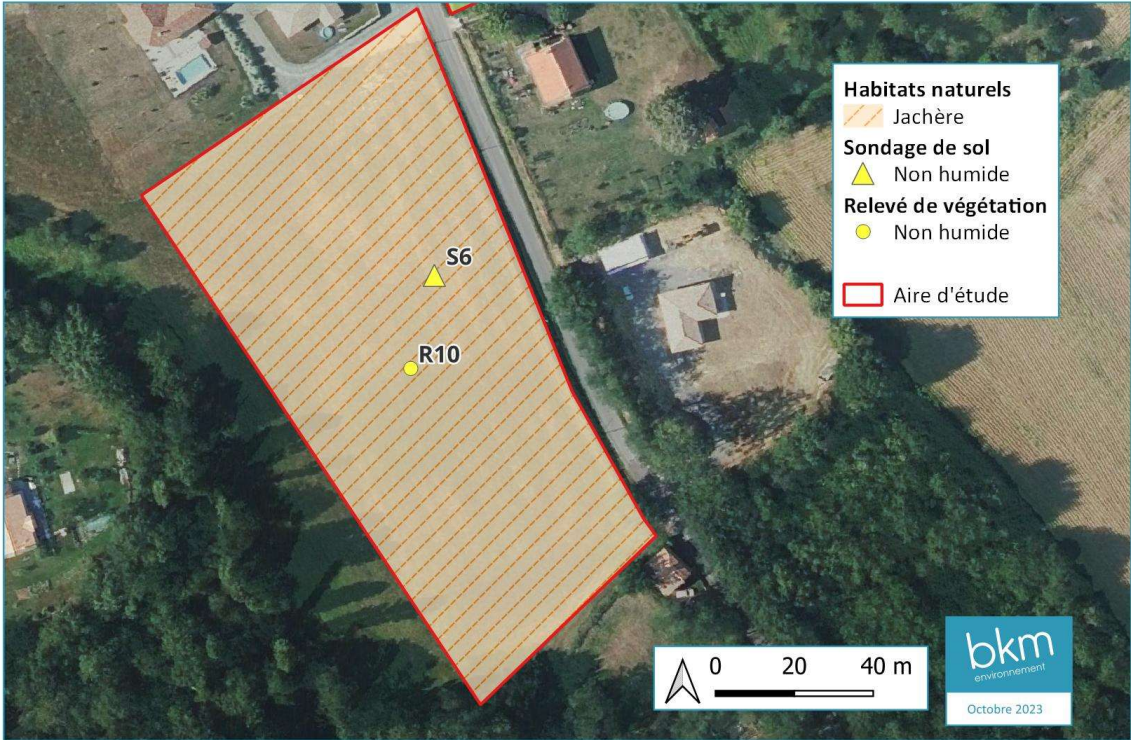
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique fort mais les arbres sont favorables à la faune arboricole et possèdent aussi un intérêt paysager. De plus, la parcelle peut accueillir des espèces animales communes des milieux semi-ouverts. **On ne relève pas de zone humide dans son périmètre.**

Impacts de la zone UB

Du fait de la suppression d'une partie d'un parc arboré, l'impact de l'urbanisation de cette parcelle sera **modéré**.

e. Parcelle Lahounrede

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
-------------------------	----------------	-----------------------------------	----------------

Est – Lahounrede	UBa → UB + N	1,05	26 avril 2023 et 24 mai 2024
Description des habitats			
Cette parcelle est localisée à l'est du bourg de Sainte-Colombe. La route de Serres-Gaston longe l'est de la parcelle. Celle-ci est une jachère qui présente une légère pente descendante du sud au nord, parallèle à la route. Le sol nu par endroits est recouvert d'une strate herbacée moyennement dense constituée d'espèces dominantes comme la Renoncule bulbeuse (<i>Ranunculus bulbosus</i>), la Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), le Jonc des crapauds (<i>Juncus bufonius</i>) et d'autres espèces accompagnatrices comme le Laiteron rude (<i>Sonchus asper</i>), le Trèfle des prés (<i>Trifolium pratensis</i>) et l'Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>).			
			
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SAINTE-COLOMBE (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS  Fond de carte : BD TOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide sol			
Un sondage pédologique a été réalisé à l'ouest de la parcelle (S6). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Étude zone humide végétation			

Un relevé de végétation a été réalisé au centre de cette parcelle (R10). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère végétation.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique ni de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone UB

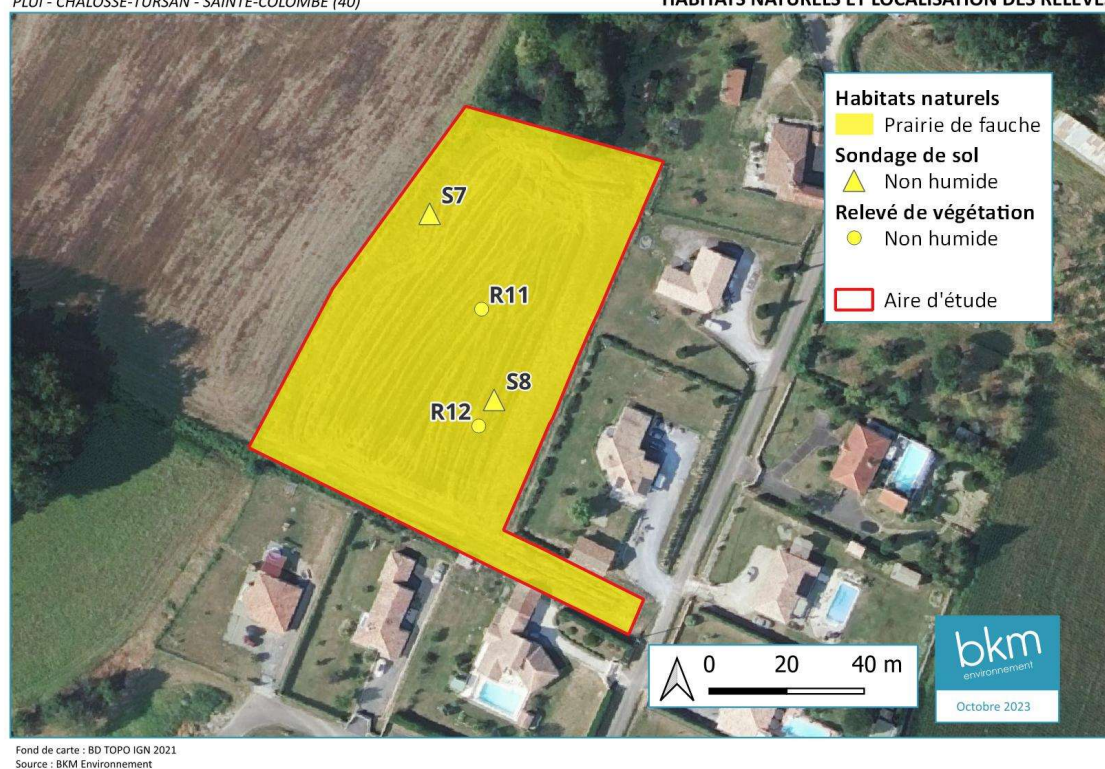
La parcelle est maintenant concernée par 2 zones :

- zone N au nord pour 0,53 ha
- zone UB au sud pour 0,51 ha.

Il y a très peu d'impact de l'urbanisation sur le milieu naturel pour la zone UB.

f. Parcelle Lempach

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – Lempach	1AUb	0,72	27 avril et 17 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est localisée au nord du bourg de Sainte-Colombe. Elle est entourée d'une culture à l'ouest et d'habitations avec jardin pour le reste. Cette parcelle est une prairie mésophile de fauche. Elle est constituée d'une strate herbacée dense peu fleurie formée d'espèces dominantes comme l'Oseille à feuilles obtuses (<i>Rumex obtusifolius</i>), le Brome cathartique (<i>Ceratochloa cathartica</i>) et l'Avoine barbue (<i>Avena barbata</i>), qui sont accompagnées du Gêranium à feuilles découpés (<i>Geranium dissectum</i>), de l'Oseille crêpue (<i>Rumex crispus</i>), du Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) ou encore de la Vesce hérissé (<i>Ervilia hirsuta</i>).			
 <i>Prairie mésophile de fauche</i>			



Étude zone humide sol

Deux sondages pédologiques ont été réalisés au nord-ouest (S7) et au sud-est (S8) de la parcelle. Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Deux relevés de végétation ont été réalisés au centre (R11) et plus au sud (R12). Ces relevés n'indiquent pas de zone humide selon le critère végétation.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique bien qu'elle puisse accueillir une faune des milieux ouverts, **et ne présente pas de zone humide dans son périmètre.**

Impacts de la zone AU



L'ouverture à urbanisation impliquera la suppression d'une partie de prairie de fauche sur 0,72 ha.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel est **faible**.

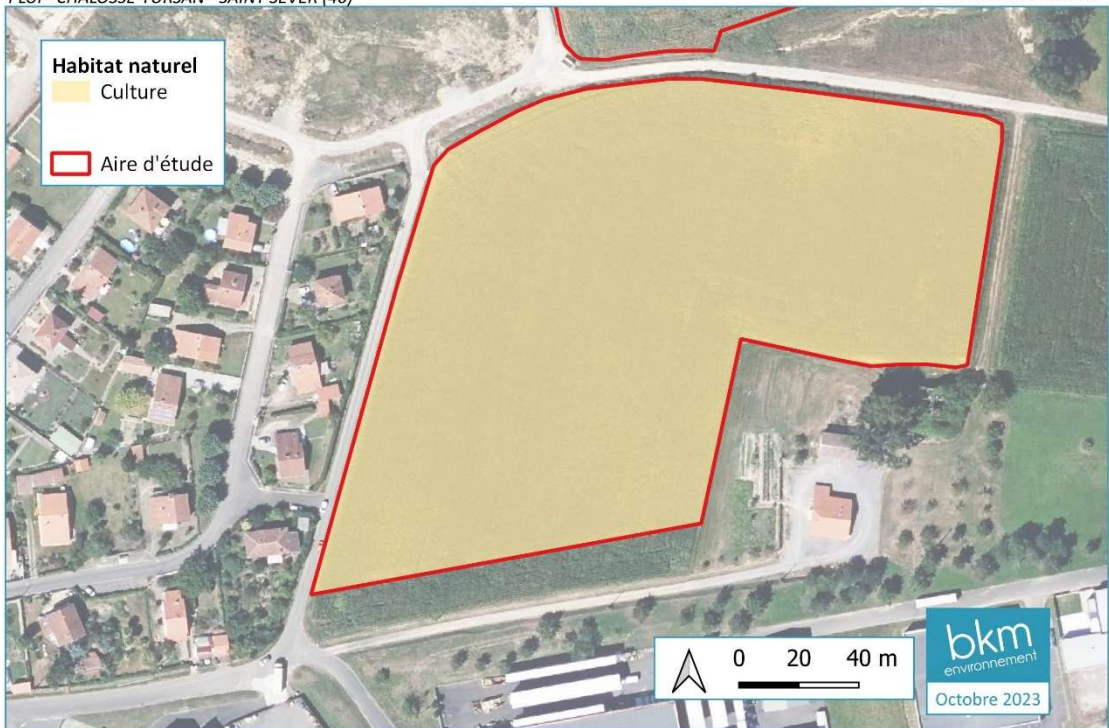
4.37. SAINT-SEVER

a. Parcelle Prouyan

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est – Prouyan	UBv	0,48	12 mai 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est une prairie, localisée à l'est du bourg de Saint-Sever. Elle est entourée d'habitations et longée par l'impasse Duhau au sud. Cette prairie est en pente descendante du nord vers le sud. De plus, l'espace boisé limitrophe de la parcelle constitue un réservoir des milieux forestiers de la trame verte. C'est une prairie peu fleurie, à graminées dominantes : Avoine élevée (<i>Arrhenatherum elatius</i>), Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>). On observe ponctuellement la Vesce hérissée (<i>Ervilia hirsuta</i>), la Stellaire graminée (<i>Stellaria graminea</i>) ou encore la Potentille élevée (<i>Potentilla erecta</i>). Au nord de la parcelle, un jardin privé clôturé est présent.			
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SAINT-SEVER (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS  Fond de carte : BD TOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide végétation			
Un relevé de végétation a été réalisé dans la prairie (R1). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère végétation.			
Étude zone humide sol			
Un sondage pédologique a été réalisé à l'ouest de la prairie (S1). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			

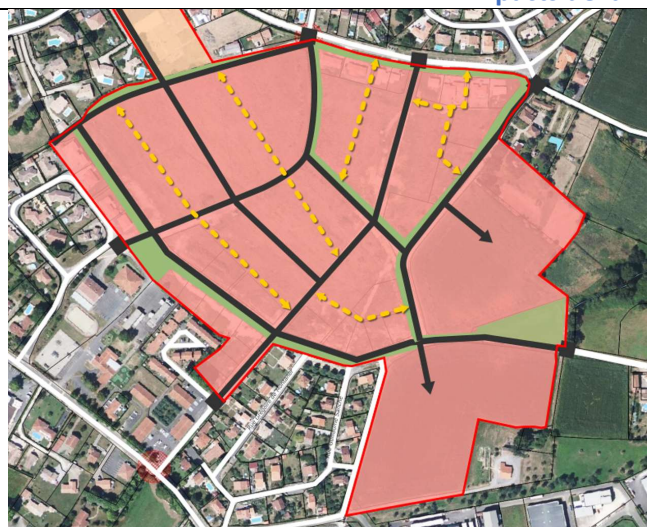
Conclusion
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir des espèces animales communes des milieux ouverts. On ne relève pas de zone humide dans son périmètre.
Impacts de la zone UB
L'urbanisation de la parcelle entraînera la disparition d'une prairie de fauche, dénuée toutefois d'enjeu notable. L'impact est faible.

b. Parcelle Ladou

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est – Ladou	AU	2,48	28 avril 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est une culture de maïs, localisée au sud-est du bourg de Saint-Sever. Le chemin de Nauton à Canère longe le côté ouest de la parcelle. Elle se situe à proximité d'espaces agricoles au nord et à l'est, de plusieurs habitations à l'ouest ainsi que d'une zone commerciale au sud.			
			
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SAINT-SEVER (40) HABITAT NATUREL  Fond de carte : BD TOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide			
Ce secteur fera l'objet d'une étude zone humide dans le cadre de la loi sur l'eau lors de la définition de son projet d'aménagement.			
Conclusion			

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable étant donné la nature de l'habitat.

Impacts de la zone AU



-  *Périmètre de l'OAP*
-  *Point de raccordement des voies et principe de desserte (positionnement indicatif)*
-  *Principe de desserte complémentaire (positionnement indicatif)*
-  *Principe de cheminement doux à préserver, ou à créer (positionnement indicatif)*
-  *Traitement paysager à prévoir pour les lisières agricoles*
-  *Espaces verts à préserver, à aménager*
-  *Trame arborée à préserver au sein du secteur (localisation indicative)*
-  *Terrains constructibles en opération(s) individuelle(s)*
-  *Terrains constructibles en opération d'ensemble*

La parcelle Ladou jouxte une vaste zone UBv en cours d'aménagement (routes et friches). La zone AU n'aura pas d'impact sur ce secteur.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel de la zone AU est nul en ce qui concerne la biodiversité. Une étude zone humide reste néanmoins à réaliser.

c. Parcelle Nauton

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est – Nauton	1AU	2,56	9 mars et 28 avril 2023
Description			
Cette parcelle composée de deux ensembles au nord et au sud, est située au sud-est du bourg de Saint-Sever. Elle est entourée par une habitation au nord et des espaces agricoles pour le reste. De plus, un boisement se trouve à quelques mètres à l'est. Elle est longée à l'ouest par le chemin de Nauton à Canère. La partie nord se compose d'une prairie de fauche à l'est (fauchée en avril) et d'un jardin privé à l'ouest, bordé en façade ouest d'un alignement de chênes âgés d'intérêt pour la faune. Le jardin est une pelouse entretenue, accompagnée de quelques arbustes ornementaux.			

La partie sud est une jachère à la strate herbacée spontanée plutôt dense formée par la Mercuriale annuelle (*Mercurialis annua*), le Céraiste aggloméré (*Cerastium glomeratum*) ou encore l'Euphorbe réveille-matin (*Euphorbia helioscopia*). On trouve également à l'est une haie de jeunes chênes accompagnée de ronces, entrecoupée par une zone en jachère.



Prairie de fauche



Jardin avec haie arborée



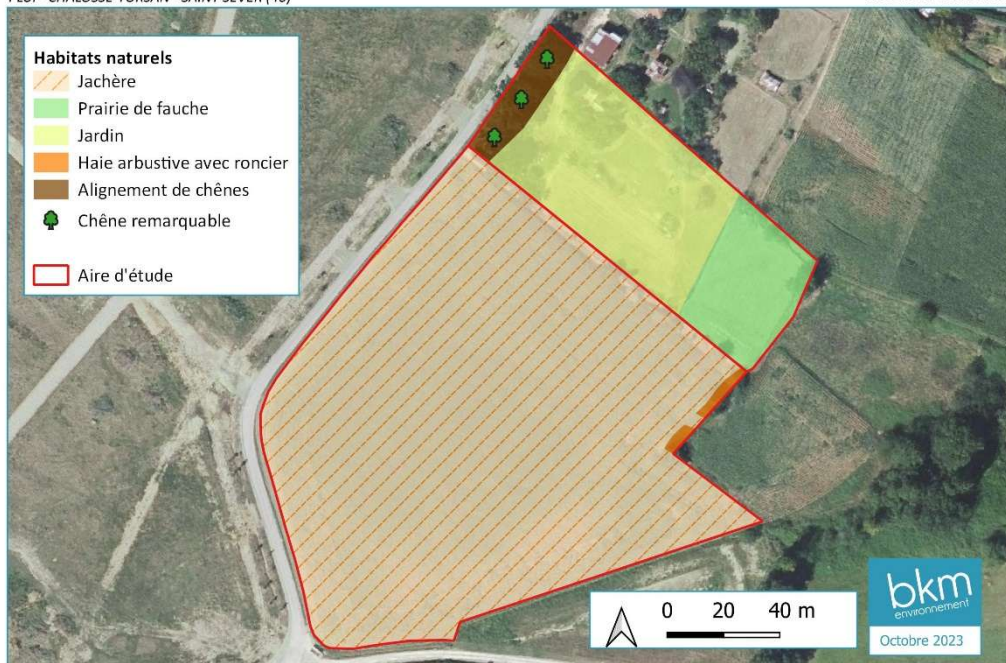
Jachère



Haie arbustive avec roncier

PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SAINT-SEVER (40)

HABITATS NATURELS



Fond de carte : BD TOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

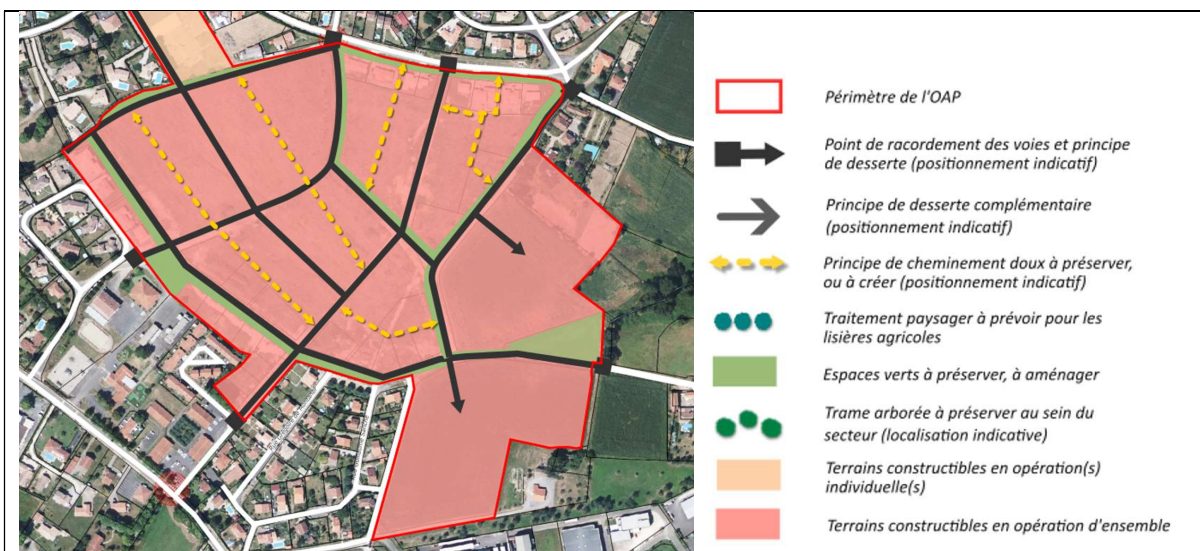
Étude zone humide

Ce secteur fera l'objet d'une étude zone humide dans le cadre de la loi sur l'eau lors de la définition de son projet d'aménagement.

Conclusion

La prairie, le jardin et la jachère n'ont pas d'enjeu écologique particulier. **L'alignement d'arbres est composé de quelques chênes âgés pouvant être favorables à la faune arboricole. Il présente un enjeu de conservation.**

Impacts de la zone AU



L'ouverture à urbanisation risque d'entraîner la disparition de l'alignement de chênes du nord de la zone, comprenant quelques arbres âgés. Le reste de la zone ne présente pas d'intérêt particulier.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel de la zone AU sur ce secteur est modéré en cas de suppression de la haie arborée. Une étude zone humide reste néanmoins à réaliser.

d. Parcelle ZA Péré

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – ZA Péré	UXd	7,35	7, 11 avril et 26 juin 2023
Description des habitats			
Cette zone est localisée entre les communes d'Aurice et de Saint-Sever. En effet, une grande partie au nord appartient à la commune d'Aurice et une partie au sud-est concerne la commune de Saint-Sever. On recense une grande diversité d'habitats : friche, fourré, prairie, haies arborées, haie arbustive, bosquet, bambouseraies, mares et fossé. La pelouse à l'ouest, possède une strate herbacée bien dense et peu haute dominée par l'Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>) accompagné de la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>) et du Lotier corniculé (<i>Lotus corniculatus</i>).			



Dépression à menthe



Fourré à Cornouiller



Pelouse à Agrostide (en mars)



Pelouse à Agrostide en juin

La zone en friche, très dense, recouvre une grande partie nord de la zone. La composition des espèces floristiques est variable en fonction du secteur observé, toutefois une grande diversité est relevée. Parmi ces espèces peuvent être citées : la Ronce à feuilles d'Orme (*Rubus ulmifolius*), très dominante par endroits, l'Herbe des taupes (*Euphorbia lathyris*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le sureau yèble (*Sambucus ebulus*), la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), le Lychnide fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*), la Stellaire holostée (*Stellaria holostea*) ou encore la Vesce des haies (*Vicia sativa*).

Les fourrés présents sur le site sont dominés par endroits par la Ronce à feuilles d'Orme, notamment à l'ouest, et par le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et le Prunellier (*Prunus spinosa*) à l'est. De plus au niveau du sondage n°13 une petite dépression à menthe est relevée. Un fourré de Robinier faux-acacia est à noter à l'est, dont la strate herbacée est composée de la Ronce à feuilles d'Orme et du Cirse commun (*Cirsium vulgare*).

De nombreux lapins et lépidoptères ont été aperçus au sein de la friche et des fourrés.



Friche à ronces



Fourré à ronces

L'unique haie arbustive de la parcelle est formée du Chêne pédonculé (*Quercus robur*), du Prunier domestique (*Prunus domestica*), de la Ronce à feuilles d'Orme et du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). Elle contient également un fossé en eau un peu profond.

Les haies arborées très denses sont dominées par le Chêne pédonculé pour la strate arborée et par la Ronce à feuilles d'Orme et le Mérisier (*Prunus avium*) pour la strate arbustive. Le bosquet présent au sud-est est essentiellement composé d'individus âgés de Chêne pédonculé pour la strate arborée et de Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), de l'Orme champêtre (*Ulmus minor*) et de la Ronce des bois (*Rubus fruticosus*) pour la strate arbustive. Les haies arborées et le bosquet sont favorables à la faune arboricole, ils possèdent un fort enjeu de conservation.



Haie arbustive



Haie arborée



Bosquet de chênes



Terriers

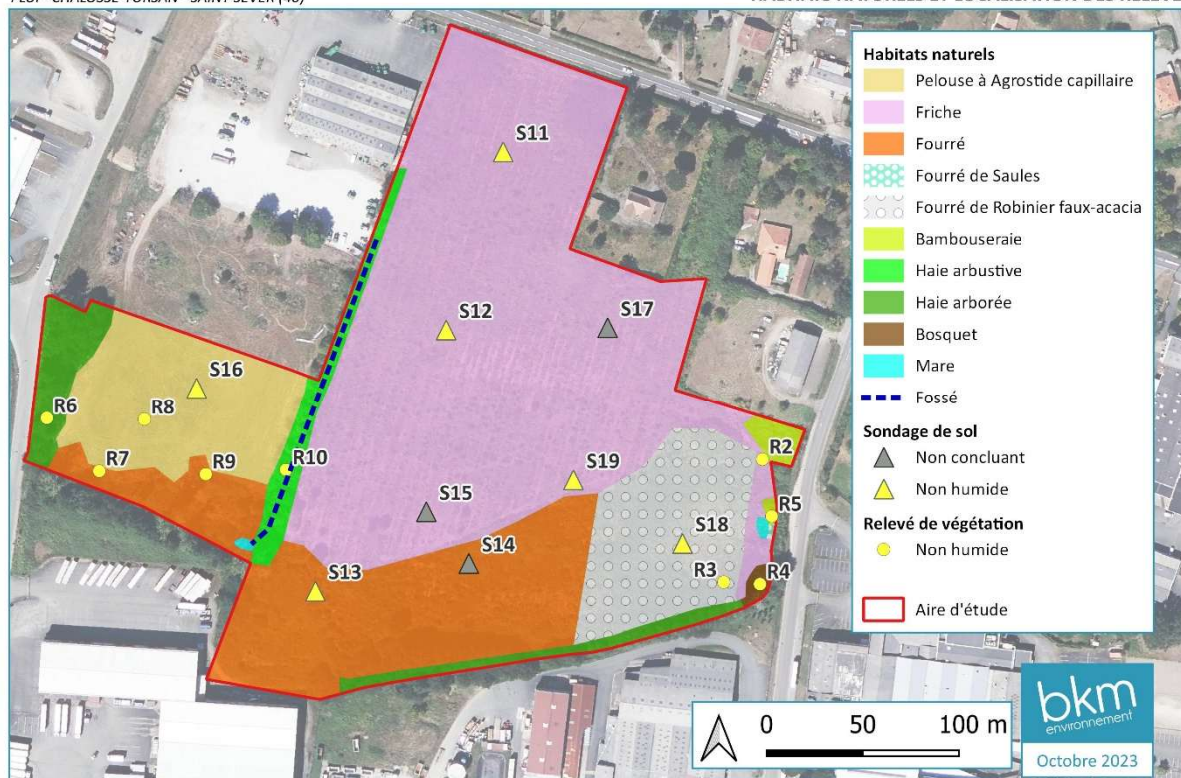
Le site contient deux mares bien eutrophisées à l'ouest et à l'est qui contiennent des plantes aquatiques. La mare à l'ouest, difficilement accessible, est entourée de fourrés composés de diverses essences : Ronce des bois (*Rubus fruticosus*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine à style bombé (*Crataegus monogyna*). L'autre mare est accolée à une bambouseraie et à un fourré de saules à l'est et présente une bordure dense de Joncs sur sa bordure ouest. De plus, non loin de cette mare, plusieurs terriers semblant habités par des mammifères sont présents.



Mare à l'ouest



Mare à l'est



Étude zone humide sol

Au total neuf sondages ont été réalisés : cinq dans la friche (S11, S12, S15, S17, S19), trois dans des fourrés (S13, S14, S18) et un dans la pelouse à Agrostide capillaire (S16).

Trois sondages se sont avérés non concluants (S13, S14, S17), soit à cause de la présence de cailloux entraînant un refus de tarière, soit à cause d'un sol trop sec ou friable empêchant la confirmation de l'absence de traces d'oxydation. Les sondages concluants (S11, S12, S13, S18, S19) ne révèlent pas de signes d'hydromorphie ou seulement entre 20 et 40 cm (S16), il ne s'agit donc pas de sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Lors du passage estival, la plupart des zones de fourrés ainsi que la friche étaient inaccessibles à cause de la forte densité et la hauteur importante des ronces. Souvent, les relevés n'ont pu être effectués qu'en bordure des habitats. Neuf relevés de végétation ont été réalisés, qui sont situés d'ouest en est : dans la haie arborée (R6), la pelouse à Agrostide (R8), les fourrés (R7 et R9), la haie arbustive (R10), le fourré de Robinier (R3), la friche (R2), une des deux bambouseraies (R5) et le bosquet de chênes (R4). Ces relevés recensent quelques espèces hygrophiles comme le Jonc diffus (*Juncus effusus*) et le Saule roux (*Salix atrocinerea*) qui sont rarement dominants. La zone n'est pas humide selon le critère végétation analysé.

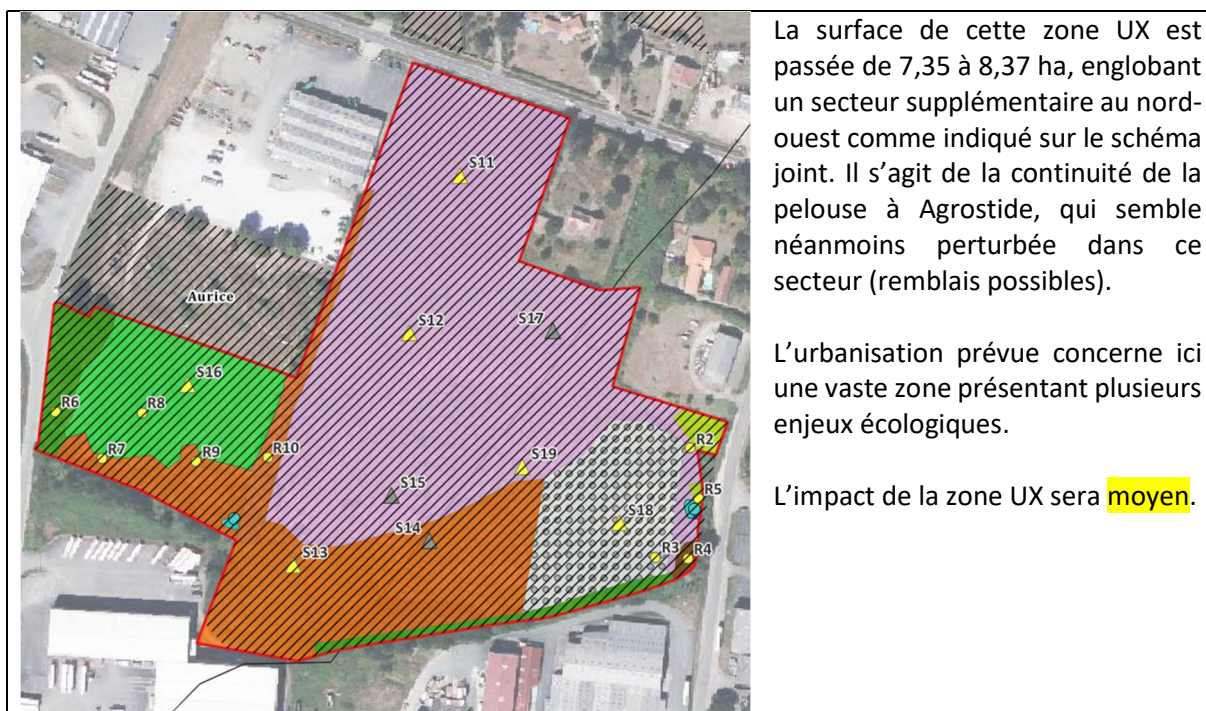
Conclusion

Les enjeux écologiques de la parcelle sont liés :

- aux haies arborées et au bosquet de chênes qui présentent des individus âgés ou morts très favorables à la faune arboricole et saproxylique ;
- aux mares, qui bien qu'envahies d'algues, peuvent être favorables à la faune semi-aquatique ;
- aux espaces semi-ouverts comme la friche et les fourrés qui abritent une faune diversifiée (oiseaux, lépidoptères, reptiles, mammifères...).

Aucune zone humide n'a été identifiée dans le secteur, au regard des analyses effectuées.

Impacts de la zone UX



e. Parcelle Dugat

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – Dugat	1AUX	3,2	28 avril 2023
Description des habitats			
Cette zone est localisée au nord de la commune de Saint-Sever, dans la zone d'activité située entre les communes d'Aurice et de Saint-Sever. La zone est longée par la route de Tartas au sud et la route d'Aurice au sud-ouest. La partie ouest est limitrophe de plusieurs habitations et la partie est d'une usine de fabrication de matériaux en béton. Un espace boisé ainsi qu'un cours d'eau sont à noter au nord-est. La parcelle est constituée d'une grande prairie pâturée par des poneys shetlands au nord, d'une prairie mésophile au sud-ouest, de deux zones à roncier au sud, d'un fourré de Prunellier au sud-ouest, d'un boisement de jeunes robiniers au sud-est, d'une haie exotique et d'une zone d'activité à l'est. La pâture est dominée par la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>), le Brome mou (<i>Bromus hordeaceus</i>), la Vulpie faux-brome (<i>Vulpia bromoides</i>) et la Houllue laineuse (<i>Holcus lanatus</i>). Ces graminées sont accompagnées de plantes à fleur comme la Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), la Pâquerette (<i>Bellis perennis</i>), le Myosotis bicolore (<i>Myosotis bicolor</i>), le Lychnide flos-cuculi (<i>Lychnis flos-cuculi</i>) ou encore la Renoncule bulbeuse (<i>Ranunculus bulbosus</i>). La prairie au sud ne semble pas avoir été pâturée récemment mais il se pourrait qu'il s'agisse d'une ancienne pâture où l'on trouve la Vulpie faux-brome et la Flouve odorante accompagnées de la Renoncule bulbeuse, la Vesce cultivée (<i>Vicia sativa</i>) et du Myosotis bicolore. Au sein du boisement de jeunes robiniers, la strate arbustive peu dense se compose également du Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) et la strate herbacée, un peu plus dense, de l'Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>), du Compagnon blanc (<i>Silena latifolia</i>) et du Myosotis des champs (<i>Myosotis arvensis</i>). La haie exotique est essentiellement composée du Thuya.			



Prairie pâturée



Prairie non pâturée



Boisement de jeunes robiniers



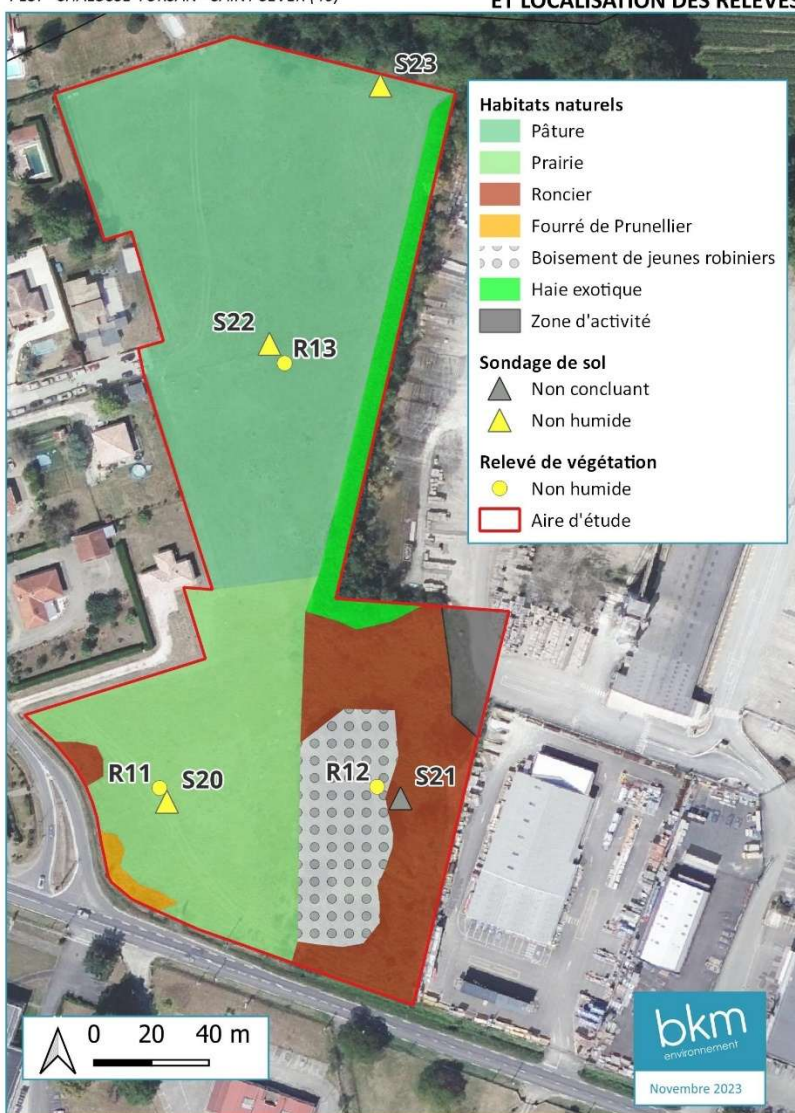
Boisement de jeunes robiniers



Haie de Thuya



Roncier

**HABITATS NATURELS
ET LOCALISATION DES RELEVÉS**


Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

Trois relevés de végétation ont été réalisés : dans la prairie au sud-ouest (R11), dans le boisement de jeunes robiniers à l'est (R12) et dans la pâture au centre (R13).

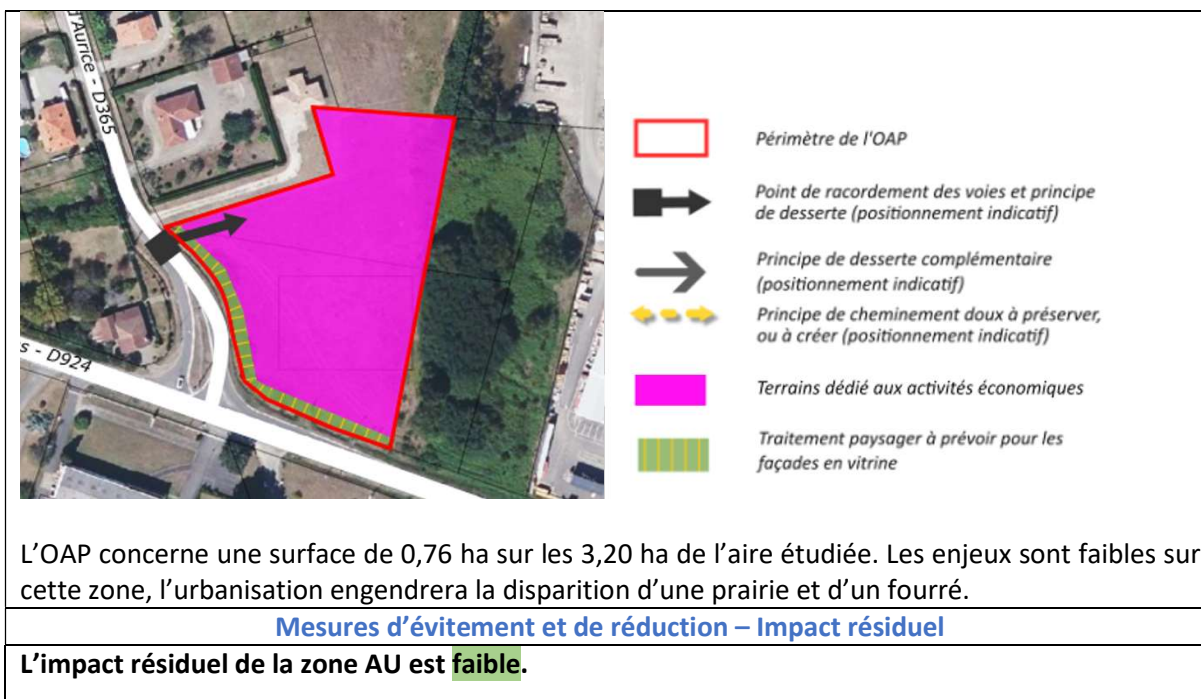
Étude zone humide sol

Quatre sondages pédologiques ont été réalisés : un dans la prairie au sud-ouest (S20), un dans la zone où domine les ronces au sud-est (S21) et deux dans la pâture, au centre (S22) et au nord-est (S23). Le sol de ces sondages ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas de sols de zone humide. A noter que le sondage n°21 est non concluant à cause de cailloux entraînant un refus de tarière à plusieurs reprises, mais aucune trace d'oxydation n'est visible sur le début d'échantillon prélevé.

Conclusion

Cette parcelle ne présente pas d'enjeu écologique particulier bien qu'elle puisse accueillir la faune des milieux ouverts (prairies), semi-ouverts (roncier, fourré, jeune boisement) et fermés (haie de résineux). **On ne relève pas de zone humide au regard des analyses réalisées.**

Impacts de la zone AUx



f. Parcelle Jouliou de haut (1)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – Jouliou de haut	AUX → N	4,26	28 avril et 17 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est localisée au nord de la commune de Saint-Sever, dans la zone d'activité située entre les communes d'Aurice et de Saint-Sever. Elle est entourée d'une culture au nord-ouest, d'un cours d'eau et sa ripisylve au sud-ouest, d'un espace en friche au sud, d'habitations au sud-est et d'une prairie et d'un espace industriel à l'est. Cette parcelle est formée d'habitats variés, qui sont du sud-est au nord-ouest : un chemin bétonné, une partie d'un jardin privé, une prairie plus ou moins hygrophile, une ripisylve et son cours d'eau de la trame bleue, une pelouse entretenue et une culture. La pelouse fraîche est de manière générale dominée par la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>) et la Vulpie faux-brome (<i>Vulpia bromoides</i>). Par endroits, le Lychnide fleur de coucou (<i>Lychnis flos-cuculi</i>), espèce hygrophile, est également bien dominant. La pelouse entretenue lors du passage n'a pas permis le relevé d'espèces, bien que dominée par une graminée indéterminée. La haie arbustive se compose de la Ronce des bois (<i>Rubus fruticosus</i>), du Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) et du Chêne rouge d'Amérique (<i>Quercus rubra</i>). La ripisylve est principalement formée de l'Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) pour la strate arborée accompagné d'Aulne et de Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) pour la strate arbustive.			



*Pelouse dominée par le
Lychnide fleur de coucou*



*Culture, pelouse, ripisylve
(de droite à gauche)*



Cours d'eau



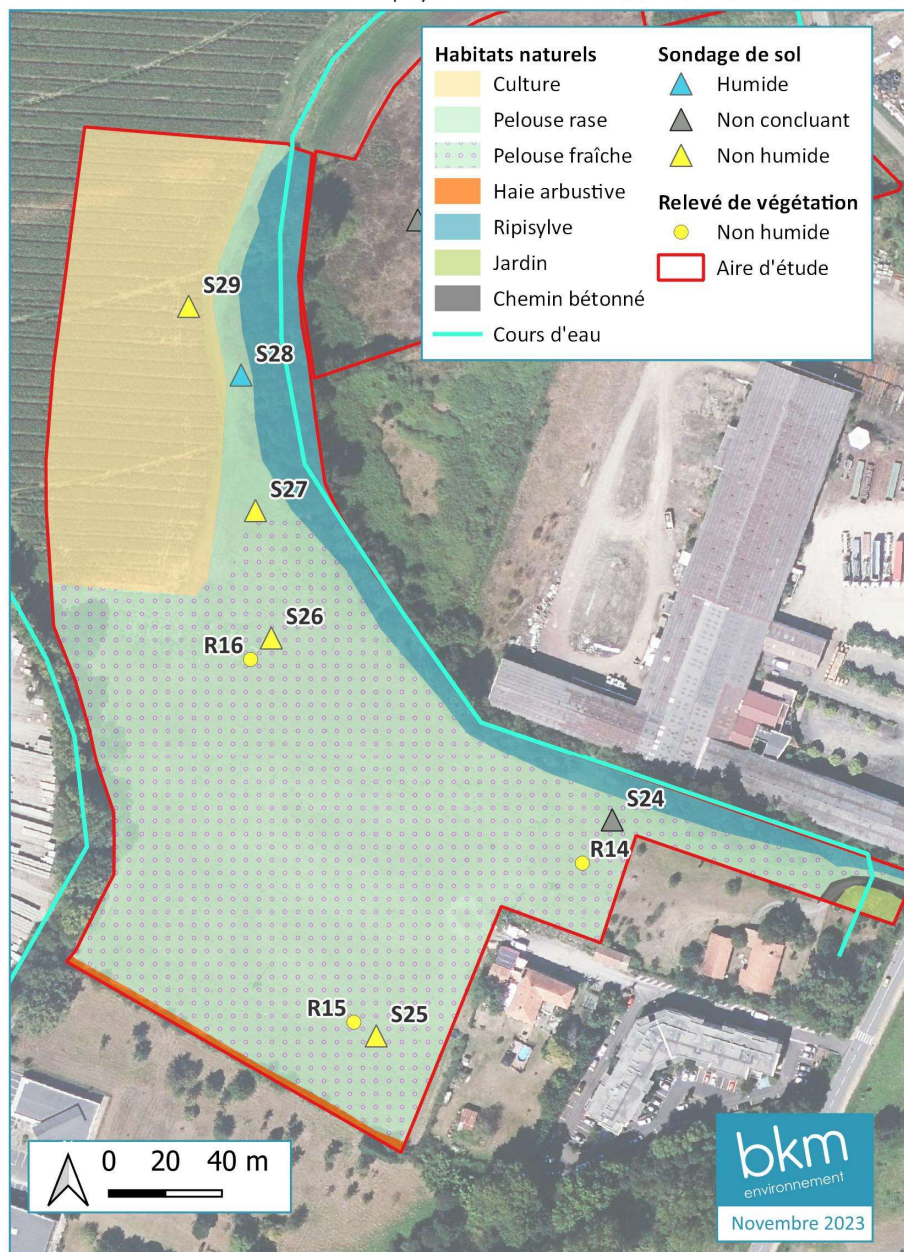
Ripisylve

Étude zone humide sol

Six sondages pédologiques ont été réalisés : trois dans la prairie (S24, S25, S26), deux dans la pelouse entretenue proche de la ripisylve (S27 et S28) et un dans la culture (S29). Les sondages comportent des alluvions plus ou moins grossières ce qui a parfois empêché de conclure sur le caractère de zone humide. **Un sondage (S28) proche de la ripisylve au nord indique un sol localement humide.**

Étude zone humide végétation

Trois relevés de végétation ont été réalisés dans la prairie, mésohygrophile par endroits (R14, R15 et R16). Aucun des relevés n'indique une zone humide selon le critère de végétation.



Conclusion

La parcelle présente plusieurs enjeux écologiques liés à :

la pelouse fraîche fleurie, favorable à l'entomofaune et de manière générale à la faune des milieux ouverts,

- la ripisylve, corridor écologique pour la faune arboricole et la faune semi-aquatique lié au cours d'eau de la trame bleue. La ripisylve, qui permet également le maintien des berges, et son cours d'eau possèdent un fort enjeu de conservation. Il convient de laisser une bande de 4 à 5 mètres non construite de part et d'autre du ruisseau et de sa ripisylve.

De plus, une zone humide selon le critère sol est présente en bordure de ripisylve, mais elle n'a pas été délimitée.

Mesures d'évitement et de réduction

Ce secteur a été retiré du zonage AU et est classé en N, ce qui constitue une mesure d'évitement.

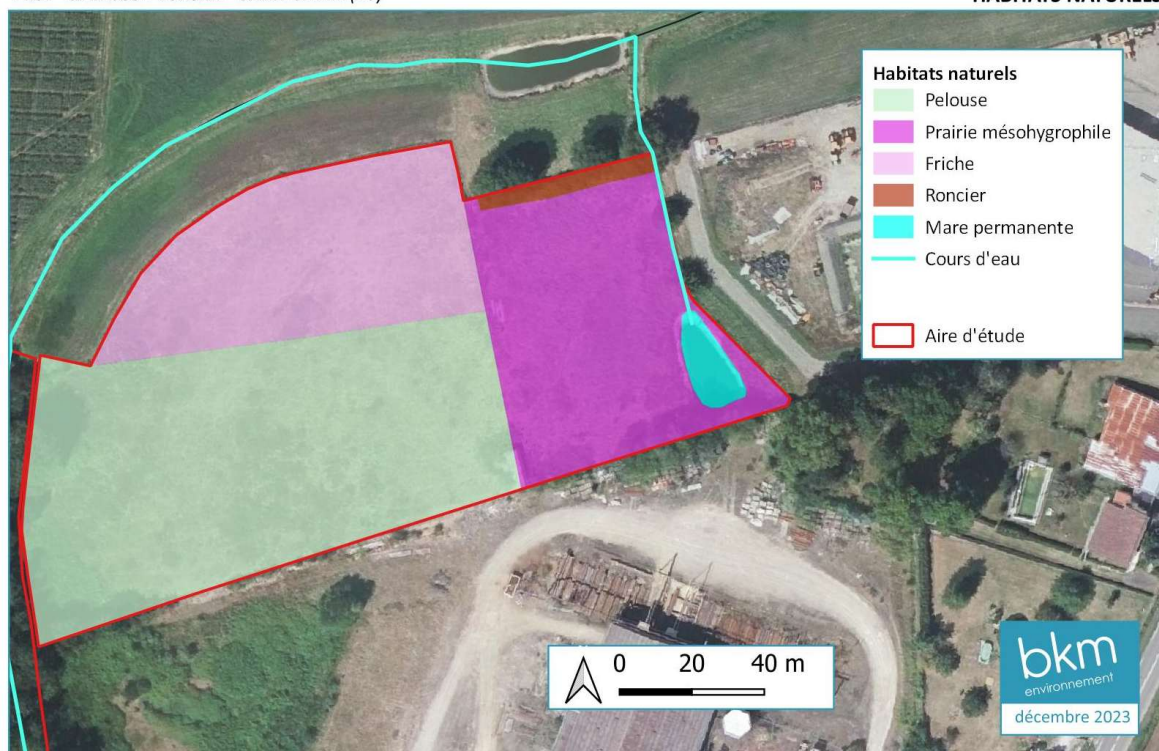
g. Parcelle Jouliou de haut (2)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – Jouliou de haut	AUX → N	1,72	17 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle située à l'est de la précédente est localisée au nord de la commune de Saint-Sever, dans la zone d'activité située entre les communes d'Aurice et de Saint-Sever. Elle est constituée d'une friche à l'ouest, d'une prairie mésohygrophile à l'est, d'une mare avec une bordure d'espèces hygrophiles et d'un roncier au nord-est. De plus, un ruisseau longe le nord de la parcelle et est également relié à la mare située à l'est. La pelouse, maintenue rase grâce au broutage par des lapins, est dominée par la Vulpie faux-brome (<i>Vulpia bromoides</i>) accompagnée de plantes à fleurs comme le Myosotis bicolore (<i>Myosotis discolor</i>), le Géranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>), l'Ornithope délicat (<i>Ornithopus perpusillus</i>) ou encore la Vesce à folioles étroites (<i>Vicia angustifolia</i>). La prairie mésohygrophile est dominée par la Flouve odorante (<i>Anthoxantum odoratum</i>) et la Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>) qui sont accompagnées d'espèces hygrophiles comme la Menthe à feuilles rondes (<i>Mentha suaveolens</i>), la Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>) et la Laîche hérissée (<i>Carex hirta</i>). La mare grillagée à l'est est colonisée par des plantes aquatiques et possède un pourtour dense de Jonc diffus (<i>Juncus effusus</i>).			
   			



PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SAINT-SEVER (40)

HABITATS NATURELS



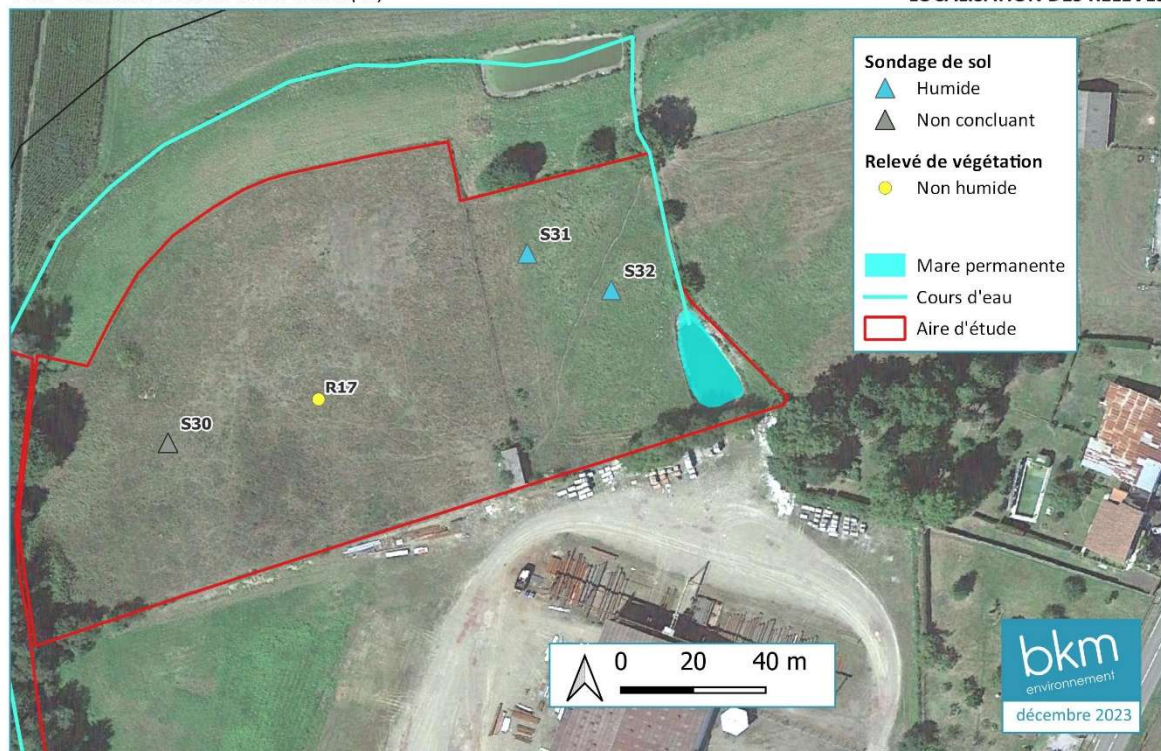
Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide sol

Trois sondages pédologiques ont été réalisés au sein du périmètre : un dans la friche à l'ouest (S30), et deux dans la prairie mésohygrophile (S31 et S32). Le sondage S30 est non concluant même après plusieurs tentatives à l'est et au nord de la friche, pour cause de refus de tarière du fait de la présence de nombreux galets et cailloux. **Les deux autres sondages présentent des traces d'hydromorphie dès la surface qui se prolongent en profondeur, ainsi qu'un horizon mouillé. La partie est de cette parcelle correspond à un sol de zone humide.**

Étude zone humide végétation

Un seul relevé de végétation a été réalisé, au sein de la friche (R17), le reste de la parcelle étant une zone humide sol. Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère de végétation.



Fond de carte : BDORTHO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Conclusion

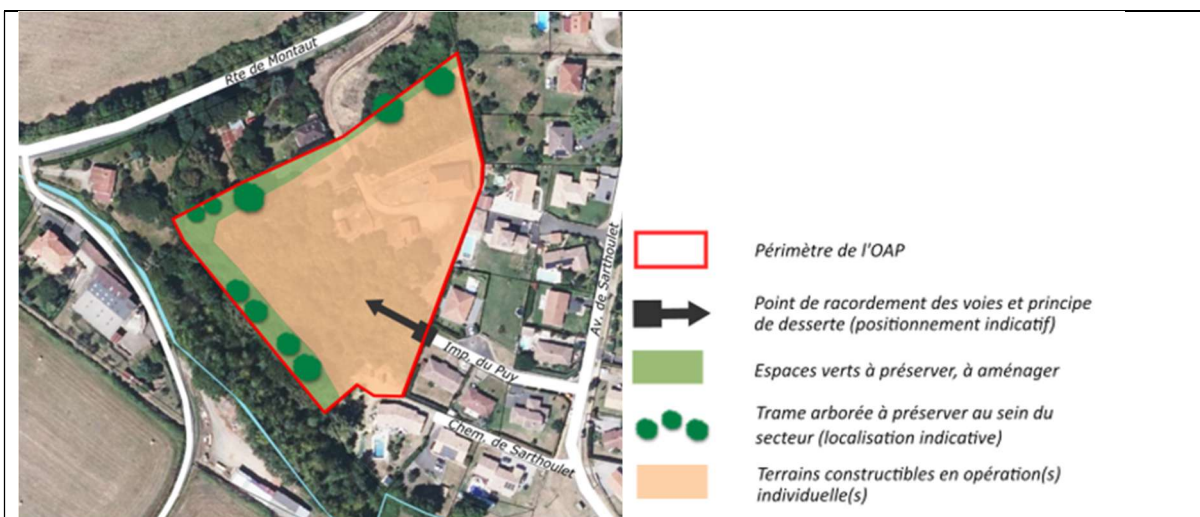
La friche ne présente pas d'enjeu écologique notable, toutefois elle est favorable aux espèces des milieux ouverts tels que le Lapin de garenne. **La mare, quant à elle, présente un enjeu écologique car elle peut accueillir une flore et une faune dépendantes du milieu aquatique.** De plus, la prairie mésohygrophile est une zone humide selon le critère sol.

Mesures d'évitement et de réduction

Ce secteur a été retiré du zonage AU et est classé en N, ce qui constitue une mesure d'évitement.

h. Parcelle L'Espérance

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de la zone (en ha)	Date de visite
L'Espérance	1AU	1,2	-
Présentation de l'OAP			



Description du site

Du fait du caractère privé de la parcelle et de sa faible accessibilité, il n'y a pas eu de visite de terrain dans ce secteur.

L'extrait pour ce secteur de l'orthophotographie (*source : géoportail*), datée du 28 août 2021, figure ci-dessous.



Il s'agit à l'est de fourrés ou de boisements arbustifs, et à l'ouest d'un boisement arboré linéaire.

Ce secteur jouxte un cours d'eau, affluent du Gabas, et sa ripisylve situés à l'ouest, non concernée par l'urbanisation.

La parcelle présente une pente dirigée vers l'ouest/sud-ouest.

Ce boisement est probablement favorable à une faune des milieux boisés.

Impacts de la zone AU

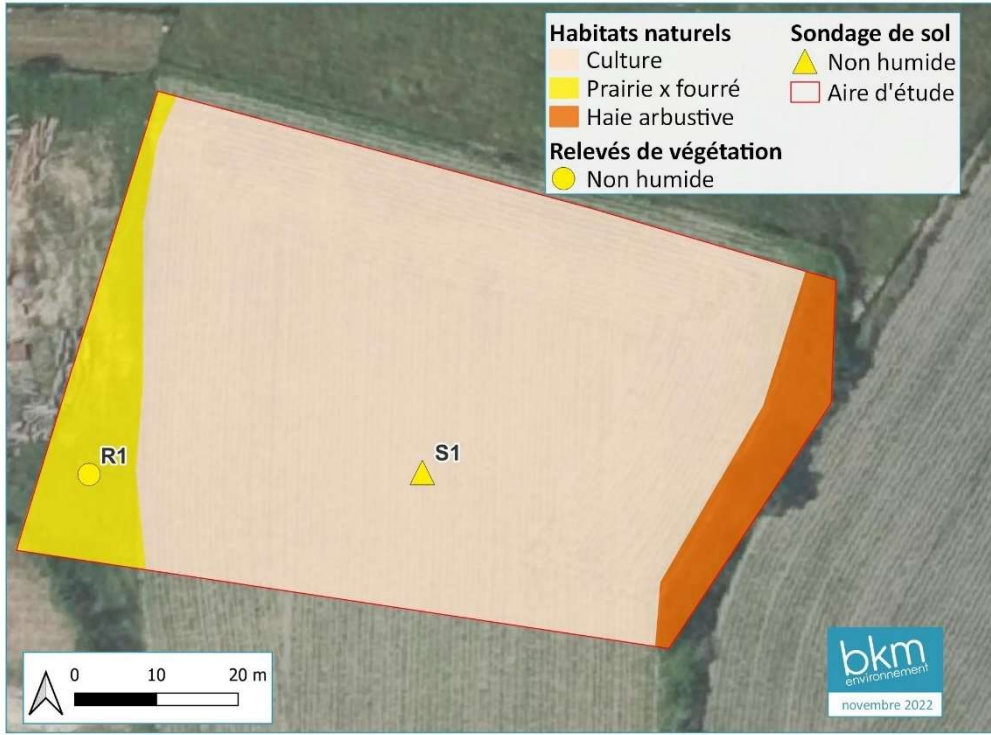
Une trame arborée sera préservée en limite ouest de la zone, réduisant l'impact sur les boisements les plus intéressants. Au vu des éléments disponibles et en l'absence de visite de terrain, l'impact de l'ouverture à urbanisation de cette zone paraît modéré.

Mesures de réduction et d'évitement – Impact résiduel

L'impact résiduel est a priori **modéré**.

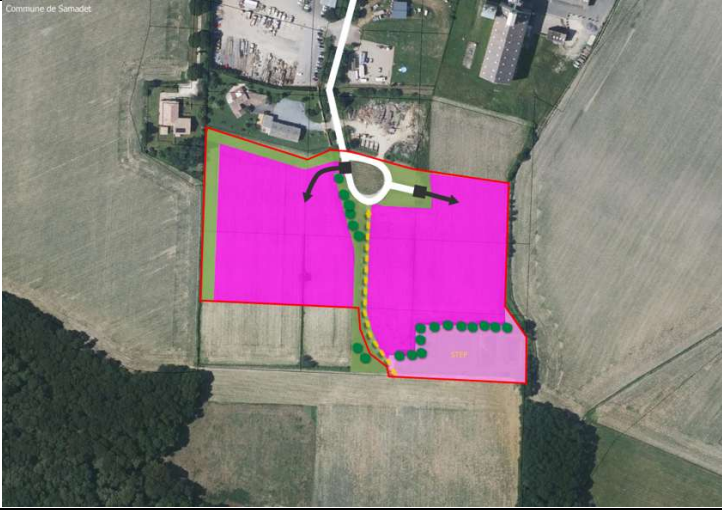
4.38. SAMADET

a. Parcelle ZA du Boscq (1)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Ouest – ZA du Boscq	UXd	0,46	7 juin 2022
Description des habitats			
 Cette parcelle est une culture de maïs, localisée à l'ouest de Samadet, au sud de la zone d'activité du Boscq. D'autres cultures entourent cette parcelle. Une haie arbustive d'espèces indigènes, discontinue, borde la culture à l'est. À l'ouest, une petite parcelle en prairie est progressivement envahie par les ronces (<i>Rubus fruticosus.</i>) et divers arbustes : Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>), Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), Cerisier... (code EUNIS E2.21 x F3.1 « Prairies de fauche atlantiques x Fourrés tempérés »).			
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SAMADET (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS			
 Fond de carte : BDTOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide végétation			
Un relevé de végétation a été réalisé au sud-ouest de la parcelle, dans la prairie en cours d'embroussaillage (R1). Ce relevé n'indique pas une zone humide selon le critère végétation.			

Étude zone humide sol
Un sondage pédologique a été réalisé dans la culture (S1). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.
Conclusion
La culture ne présente pas d'enjeu écologique, et la prairie embroussaillée voisine est d'un enjeu faible pour la faune commune, comme la haie arbustive à l'est. On ne relève pas de zone humide dans cet ensemble.
Impacts de la zone UX
L'impact de l'urbanisation sur cette parcelle sera faible .

b. Parcelle ZA du Bosc (2)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de la zone (en ha)	Date de visite
Ouest - ZA du Bosc	AUX	1,53 + 1,28 = 2,81	-
Présentation de l'OAP			
 Commune de Samadet - Périimètre de l'OAP - Point de raccordement des voies et principe de desserte (positionnement indicatif) - Principe de desserte complémentaire (positionnement indicatif) - Principe de cheminement doux à préserver, ou à créer (positionnement indicatif) - Terrains dédié aux activités économiques - Terrains dédié aux équipements publics - Espaces verts à préserver, à aménager - Trame arborée à préserver au sein du secteur (localisation indicative)			
Description du site			
Le zonage de ce secteur n'ayant pas été communiqué avant la phase terrain, il n'y a pas eu de visite de la parcelle concernée. L'extrait pour ce secteur de l'orthophotographie (<i>source : géoportail</i>), datée du 28 août 2021, figure ci-contre.  Les parcelles concernées sont en culture, et séparées par un chemin et une haie arbustive à arborée, qui sera préservée par l'aménagement. Il en est de même pour la haie au sud qui borde la station d'épuration. Un début de fossé semble être également concerné dans la parcelle ouest. Les bordures buissonneuses nord et ouest de la parcelle ouest sont aussi maintenues en espaces verts.			
Impacts de la zone AUX			
Au vu des éléments disponibles et en l'absence de visite de terrain, l'impact de l'ouverture à urbanisation de cette zone paraît très faible.			
Mesures de réduction et d'évitement – Impact résiduel			

Grâce au maintien d'espaces verts et de la trame arborée, l'impact résiduel de cette zone AUX est a priori négligeable.

c. Parcelle Joua (1)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud-ouest - Joua	UB	1,50	9 juin 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est localisée au sud-ouest de Samadet. Elle est longée par le chemin de Lamarque au nord-est, le chemin de Joua à l'ouest et la route d'Hagetmau au sud-ouest. Des habitations bordent le côté sud-est de la parcelle. Elle est en pente descendante du nord-est vers le sud-ouest (amorce d'un vallon). La moitié nord de l'aire d'étude est occupée par des habitats anthropiques : -un potager (code EUNIS I2.22 « Jardins potagers de subsistance »), -un verger de divers arbres fruitiers (Noyer, Cerisier, Pommier), à végétation herbacée rase, -un espace vert formé d'une strate herbacée à poacées dominantes, entretenue régulièrement : Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>), et d'une strate arborée composée de quelques chênes pédonculés âgés (<i>Quercus robur</i>) et d'arbres fruitiers (Poirier, Cerisier). La moitié sud de l'aire d'étude est une ancienne parcelle agricole récemment abandonnée. Une friche humide à Agrostide stolonifère (<i>Agrostis stolonifera</i>) s'est développée sur cet espace (code EUNIS I1.5 « Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées »). L'Agrostide est accompagnée d'espèces mésohygrophiles à hygrophiles : Menthe à feuilles rondes (<i>Mentha suaveolens</i>), Epilobe à tiges carrées (<i>Epilobium tetragonum</i>), Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>), et d'espèces rudérales affectionnant les milieux à l'abandon : Millepertuis perforé (<i>Hypericum perforatum</i>), Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), Patience à feuilles obtuses (<i>Rumex obtusifolius</i>). Le Lotier très étroit (<i>Lotus angustissimus</i>) et le Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>), tous deux protégés en Aquitaine, se développent sur l'ensemble de la friche humide. La parcelle est bordée par une haie arbustive au nord-ouest et par une haie arborée de Chêne pédonculé et Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>), à l'ouest.			
 Potager		 Verger	



Espace vert



Friche humide à Agrostide stolonifère

PLUI - CHALOSSE-TURSAN - SAMADET (40)

HABITATS NATURELS ET FLORE PATRIMONIALE



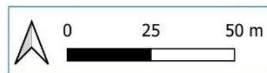
Fond de carte : BD TOPO | IGN 2021
Source : BKM Environnement

Habitats naturels

- Friche humide à Agrostide stolonifère
- Verger
- Potager
- Espace vert
- Haie arbustive
- Haie arborée

Flore patrimoniale

- Lotus angustissimus et Lotus hispidus (Lotier très étroit et Lotier hispide)
- Aire d'étude



Étude zone humide végétation

Les habitats de la parcelle nord étaient entretenus récemment, limitant la possibilité de détermination des espèces végétales.

Étude zone humide sol

Un sondage a été réalisé dans l'espace vert au nord (S2). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.



Conclusion

La partie nord de la parcelle présente peu d'intérêt écologique, les habitats sont anthropisés et fréquemment entretenus. **Les enjeux écologiques de la parcelle** sont principalement dus à la présence de **quelques chênes âgés** dans l'espace vert, favorables à la faune arboricole, Aucune zone humide sol n'a été déterminée dans le nord de la parcelle.

Impacts de la zone UB

Cette zone a été réduite de 1,50 à 1,26 ha, comme l'indiquent les hachures sur le schéma ci-dessous.



Au sud, l'urbanisation détruira une friche humide abritant des populations de 2 lotiers protégés, à enjeu faible à modéré. Au nord, elle risque de supprimer des chênes âgés. La haie bordant la limite ouest risque également d'être atteinte.

L'impact potentiel de cette zone UB est modéré.

d. Parcelle Joua (2)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de la zone (en ha)	Date de visite
Sud-ouest - ZA du Bosc	AU	0,5	-
Présentation de l'OAP			
			
Description du site			
Le zonage de ce secteur n'ayant pas été communiqué avant la phase terrain, il n'y a pas eu de visite de la parcelle concernée.			
 L'extrait pour ce secteur de l'orthophotographie (source : <i>géoportail</i>), datée du 28 août 2021, figure ci-contre. Il semble qu'il s'agisse d'une prairie de fauche, jouxtée par deux arbres au nord-ouest. La composition floristique et l'humidité de cette prairie ne sont pas connues.			
Impacts de la zone AU			
La prairie sera donc supprimée par l'ouverture à urbanisation de la parcelle. Les arbres présents au nord-ouest de la parcelle seront maintenus.			
Mesures de réduction et d'évitement – Impact résiduel			
L'impact résiduel de cette zone AU sera a priori faible.			

e. Parcelle ZA Lamarque bis

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Sud - ZA Lamarque bis	1AUx	1,41	9 juin 2022 23 juin 2023
Description			
Cette parcelle est une prairie artificielle, localisée au sud de la zone industrielle de Lamarque, au sud de Samadet. Elle est longée par la RD2 au nord-ouest, la route du Mant au sud-est et le chemin de Lamarque à l'ouest. La prairie est surélevée par rapport à la route et elle est majoritairement composée du Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) accompagné de la Houlique laineuse (<i>Holcus lanatus</i>) et de l'Oseille à feuilles obtuses (<i>Rumex obtusifolius</i>).			

Un talus herbeux doublé d'un fossé borde la parcelle au nord et à l'ouest. Le long du chemin à l'ouest, des chênes pédonculés (*Quercus robur*) âgés ont été observés, ils présentent des cavités et fissures favorables aux chiroptères arboricoles et coléoptères saproxyliques.



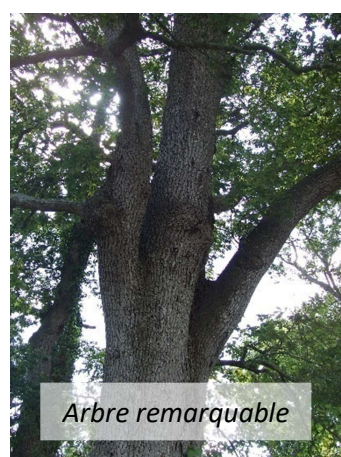
Prairie mésophile de fauche



Prairie fauchée



Talus herbeux fauché



Arbre remarquable

PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SAMADET (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



- Habitats naturels**
 - Prairie mésophile de fauche
 - Talus herbeux
 - Alignement d'arbres
 - Fossé
- Sondage de sol**
 - Non humide
- Relevé de végétation**
 - Non humide
- Aire d'étude



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation (R6) a été réalisé au centre de la parcelle. Ce relevé n'indique pas une zone humide selon le critère végétation.

Étude zone humide sol

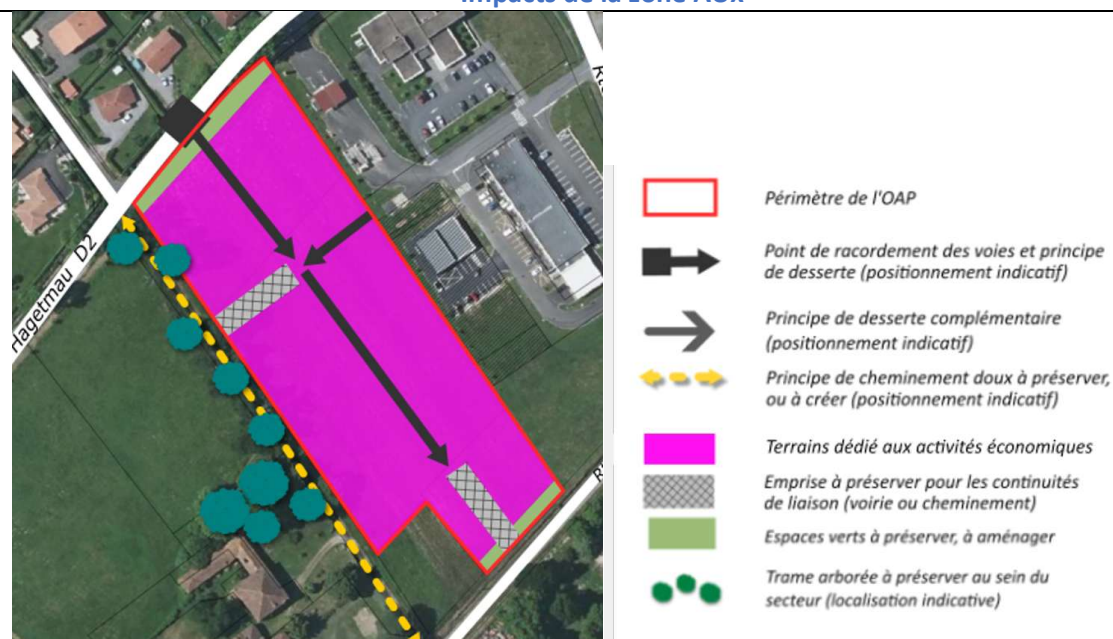
Un sondage pédologique a été réalisé vers le centre de la parcelle (S3). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 50 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La prairie artificielle et le talus herbeux n'ont pas d'enjeu écologique notable. **L'alignement d'arbres, formé de chênes âgés, est favorable à la faune arboricole et saproxylique. Ces arbres présentent un enjeu de conservation.**

On ne relève pas de zone humide dans la parcelle.

Impacts de la zone AUx



La majeure partie de la parcelle ne présente pas d'enjeu écologique particulier. La préservation de la trame arborée à l'ouest de la parcelle devrait permettre le maintien des chênes âgés.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

Le maintien d'un cheminement en bordure ouest et de ses arbres riverains constitue une mesure d'évitement. **L'impact résiduel de la zone AUx est négligeable.**

f. Parcelle Le Bourg

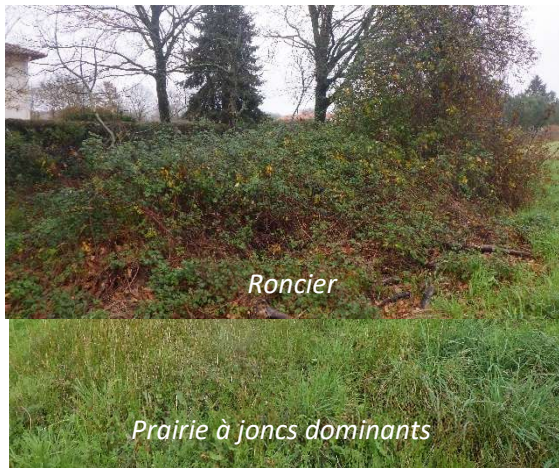
Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud-est – Le Bourg	1AU	0,66	21 juin, 6 juillet 2022 30 mars et 21 décembre 2023 ; 23 mai 2024
Description des habitats			
Cette zone est localisée au sud-est de Samadet. Elle est bordée par des habitations au nord et au sud-ouest, une culture au sud et la rue de Tursan au nord-ouest. La prairie située à l'ouest est en partie mésohygrophile étant donné les espèces hygrophiles recensées : Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>), Menthe à feuilles rondes (<i>Mentha suaveolens</i>), Jonc (<i>Juncus sp</i>), qui domine dans une grande partie à l'est.			

La prairie située à l'est est dominée par la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*), la Fétuque faux-roseau, la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) et la Laîche écartée (*Carex divulsa*).

Des haies arbustives régulièrement taillées entourent les parcelles, elles sont composées de divers arbustes : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Saule roux (*Salix atrocinerea*), Ronce des bois (*Rubus fruticosus*) et de quelques jeunes arbres comme le Prunier domestique (*Prunus domestica*) et le Pommier (*Malus sylvestris*). Celle au nord-ouest le long de la rue de Tursan est majoritairement formée de ronces. De plus, un roncier formé de la Ronce à feuilles d'Orme se trouve à l'est.

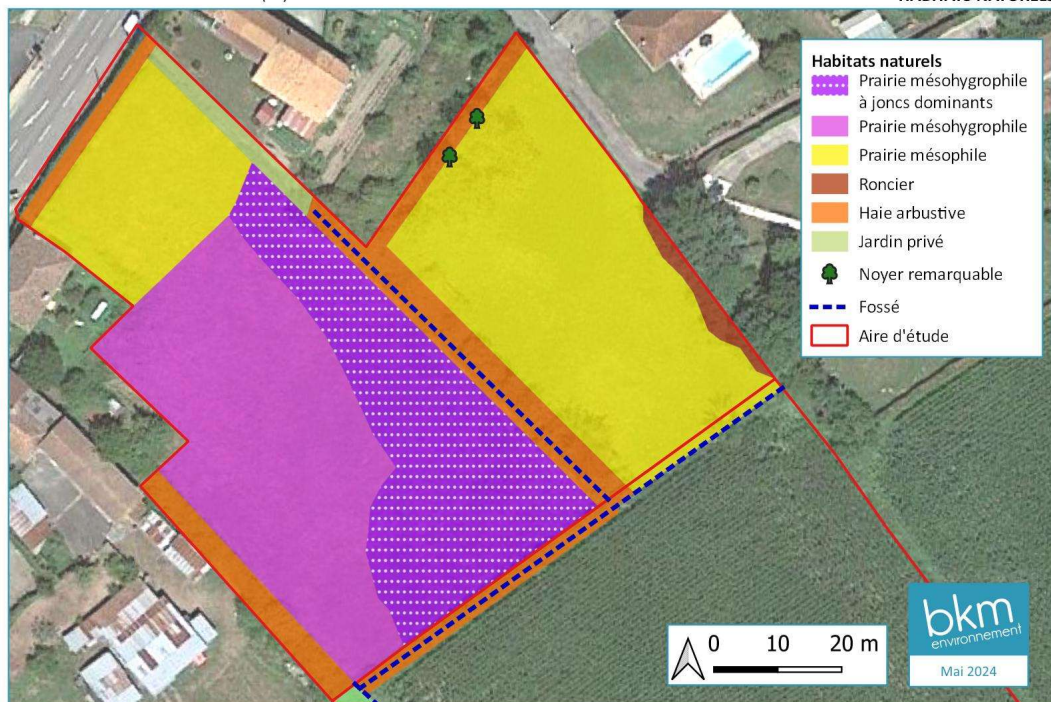
Au nord-est, deux beaux noyers (*Juglans regia*) intéressants pour la faune arboricole et saproxylique sont présents, ils possèdent un enjeu de conservation.

Un jardin privé est présent en bordure nord. Un fossé en eau a été observé à l'intérieur de la haie arbustive séparative.



PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SAMADET (40)

HABITATS NATURELS



Fond de carte : BDORTHO IGN 2021
Création : bkm environnement

Étude zone humide végétation

Quatre relevés de végétation ont été réalisés : dans la prairie au nord-ouest (R10), dans la haie arbustive au centre (R11), dans la prairie à l'est (R12) et dans la haie à dominance arbustive au nord-est (R13). Aucun de ces relevés n'indiquent une zone humide selon le critère de végétation.

Étude zone humide sol

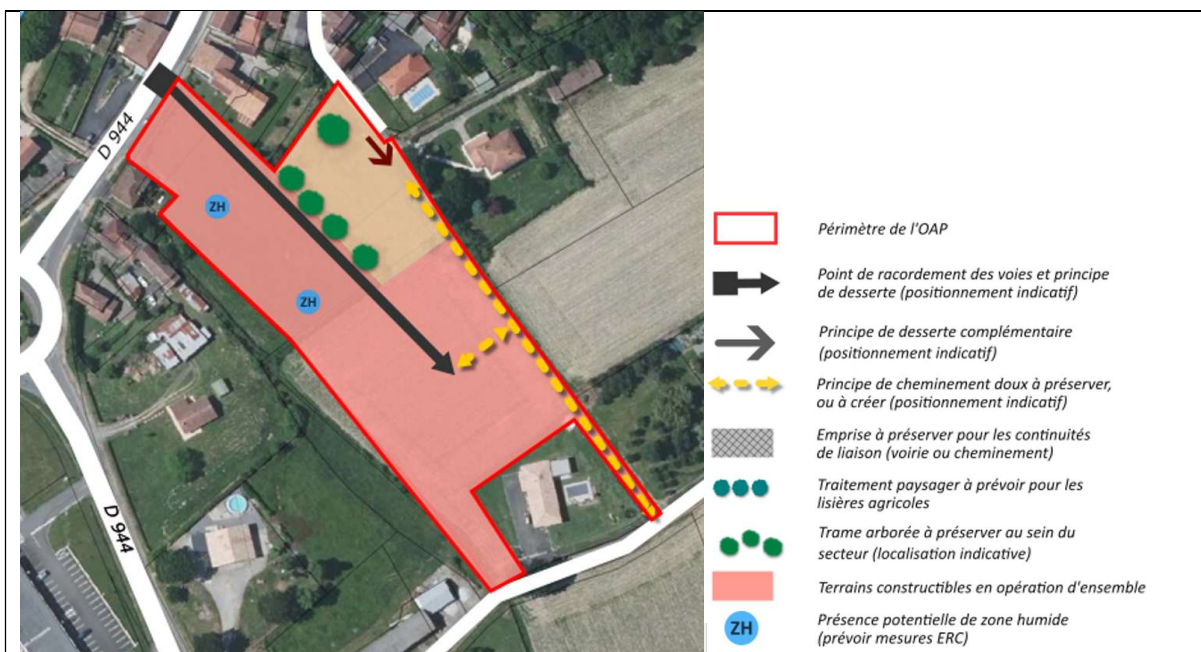
Trois sondages pédologiques ont été réalisés dans la prairie en 2022. Cependant la sécheresse estivale et la présence de cailloux n'a pas permis de conclure sur la certitude d'absence ou de présence de traces d'hydromorphie. En 2023, quatre sondages de sol ont été réalisés dans la parcelle : à l'est (S12), au nord-ouest (S13, S15, S4) et au sud (S14). Le sol des sondages S15, S4 et S14 montrent des signes d'hydromorphie souvent dès la surface et qui se prolongent en profondeur. **Ces trois sondages révèlent un sol de nature humide.**



Conclusion

Une grande partie de la prairie mésohygrophile dont la partie à joncs dominants est une zone humide selon le critère sol analysé. De plus, les deux noyers présents à l'est présentent un enjeu de conservation et il n'y a pas d'autre enjeu écologique notable, bien que la parcelle puisse accueillir une faune des milieux ouverts (prairie) et semi-ouverts (haie arbustive).

Impacts de la zone AU



La zone étudiée concerne la partie nord de l'OAP (la partie sud faisant l'objet de la fiche suivante). L'ouverture à urbanisation engendre la suppression de deux prairies dont l'une est en grande partie humide. L'impact est donc moyen.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

La préservation de la trame arborée à l'est permettra le maintien des noyers et de la haie arbustive séparative. **L'impact résiduel de cette zone AU est moyen du fait de la suppression d'une zone humide.** Le porteur de projet devra procéder à une délimitation de la zone humide pour évaluer plus précisément l'impact de l'urbanisation sur cette parcelle, et pour envisager d'éventuelles mesures compensatoires.

g. Parcelle Clacazaou (1)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud-est – Clacazaou	1AU	0,84	27 avril 2023
Description des habitats			
Cette parcelle se situe au sud-est du bourg de Samadet. Elle est entourée d'une culture à l'est et d'habitations avec jardin pour le reste. Cette parcelle est formée d'une culture représentant la majeure partie du périmètre ; plus à l'ouest des haies arbustives ainsi qu'une prairie sont présentes. Deux fossés en eau, au nord et à l'ouest ainsi qu'un passage en prairie à l'est sont également à noter. La haie au nord-ouest se compose de divers arbustes : Figuier (<i>Ficus carica</i>), Cerisier (<i>Prunus cerasus</i>) et Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>). Celle en bordure de fossé est constituée de saules. La prairie est formée d'une poacée indéterminée et du Gêranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>) qui sont accompagnés de la Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>), de la Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>), du Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) et de la Vesce des haies (<i>Vicia sepium</i>). Dans le fossé en eau, situé entre la prairie et la culture, plusieurs espèces hygrophiles sont recensées : la Menthe odorante (<i>Mentha suaveolens</i>), l'Epilobe à quatre angles (<i>Epilobium tetragonum</i>) et le Gaillet des marais (<i>Galium palustre</i>).			



Culture



Prairie



Fossé en eau



Saulaie dans le fossé



Haie arbustive

PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SAMADET (40)

LOCALISATION DES RELEVÉS



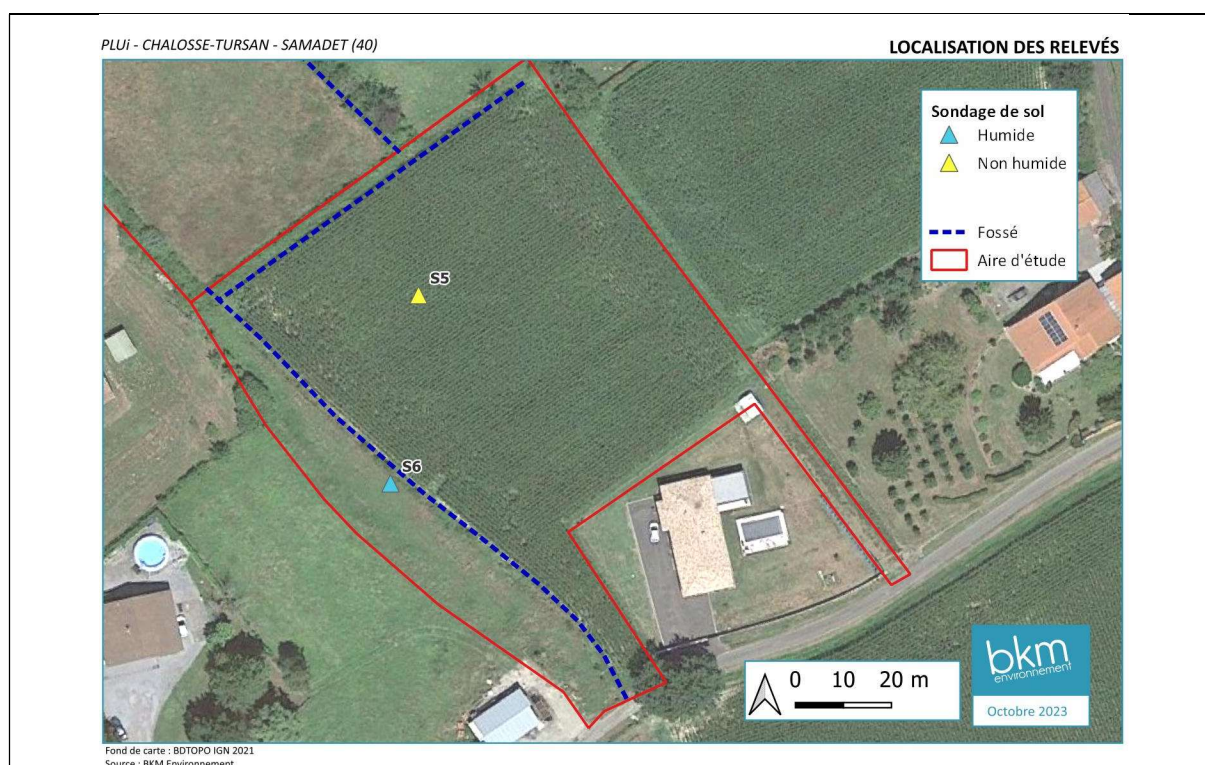
Fond de carte : BD ORTHO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

Le fossé et ses abords immédiats constituent une zone humide du fait des espèces hygrophiles présentes et majoritaires.

Étude zone humide sol

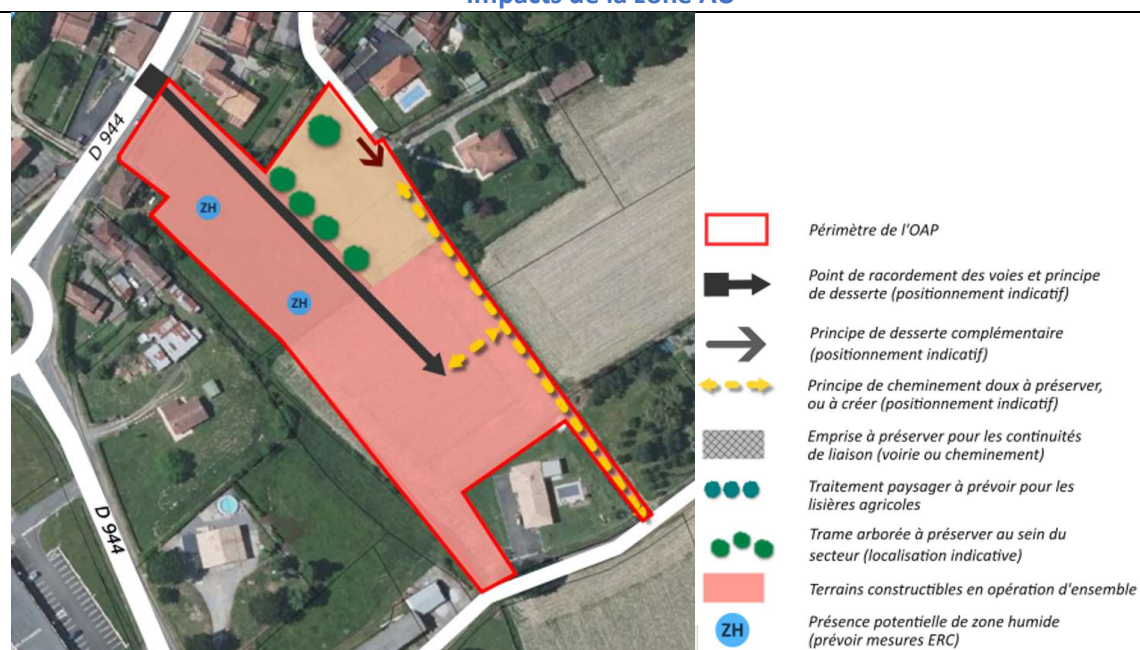
Deux sondages pédologiques ont été effectués au sein de la parcelle : dans la culture (S5) et dans la prairie à l'est (S6). Le sondage S6 montre des signes d'hydromorphie dès 20 cm et qui se prolongent en profondeur. **La prairie correspond à un sol de zone humide.**



Conclusion

La prairie à l'est est une zone humide au regard du critère sol analysé. On ne relève pas d'autre enjeu écologique bien que la prairie et les haies arbustives puissent accueillir des espèces animales des milieux ouverts et semi-ouverts. De plus, le fossé en eau à la végétation hygrophile dominante constitue **une zone humide et correspond à un corridor de déplacement, au moins durant une période de l'année, pour les espèces dépendant du milieu aquatique.**

Impacts de la zone AU



La zone étudiée concerne la partie sud de l'OAP (la partie nord faisant l'objet de la fiche précédente). La prairie au sol humide est maintenant exclue de l'aménagement, réduisant l'impact de la zone AU. Le fossé nord et sa haie arbustive disparaîtront cependant avec l'urbanisation.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

Grâce à l'évitement du secteur humide de l'ouest, l'impact résiduel est faible.

h. Parcelle Clacazaou (2)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud-est – Clacazaou	UB	0,3	27 avril 2023

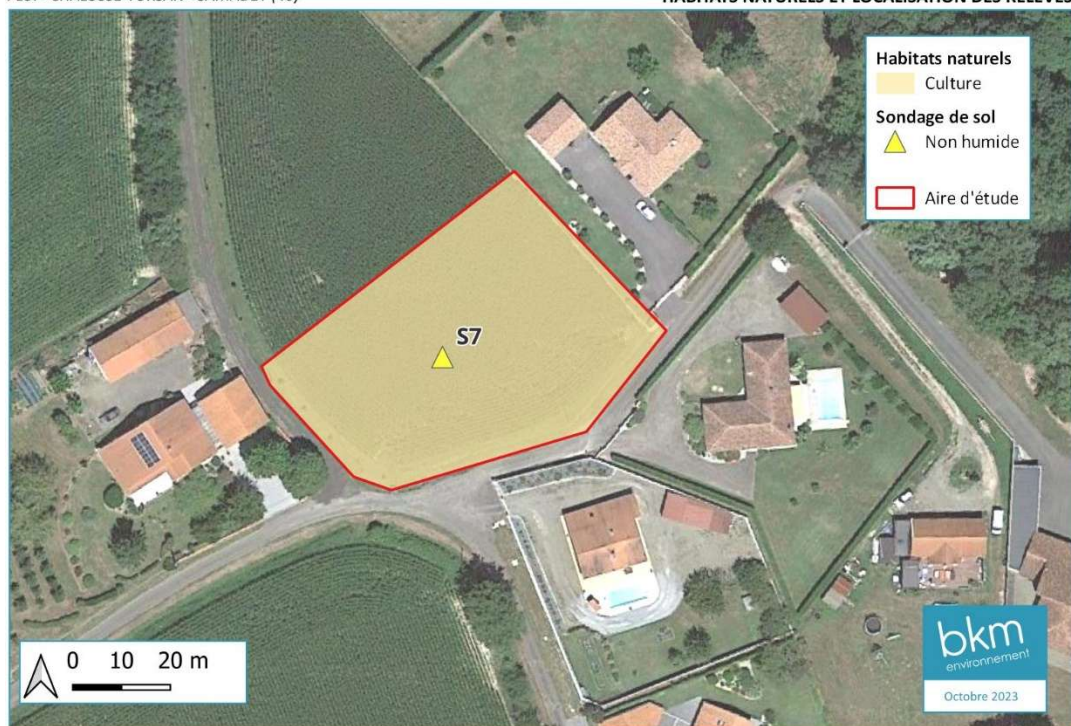
Description des habitats

Cette parcelle, située au sud-est du bourg de Samadet, est une culture qui se prolonge plus au nord. Le chemin de Clacazaou longe la parcelle au sud et plusieurs habitations avec jardin sont présentes à proximité.



PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SAMADET (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Fond de carte : BDTOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

-

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique (S7) a été réalisé au sein de cette culture. Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

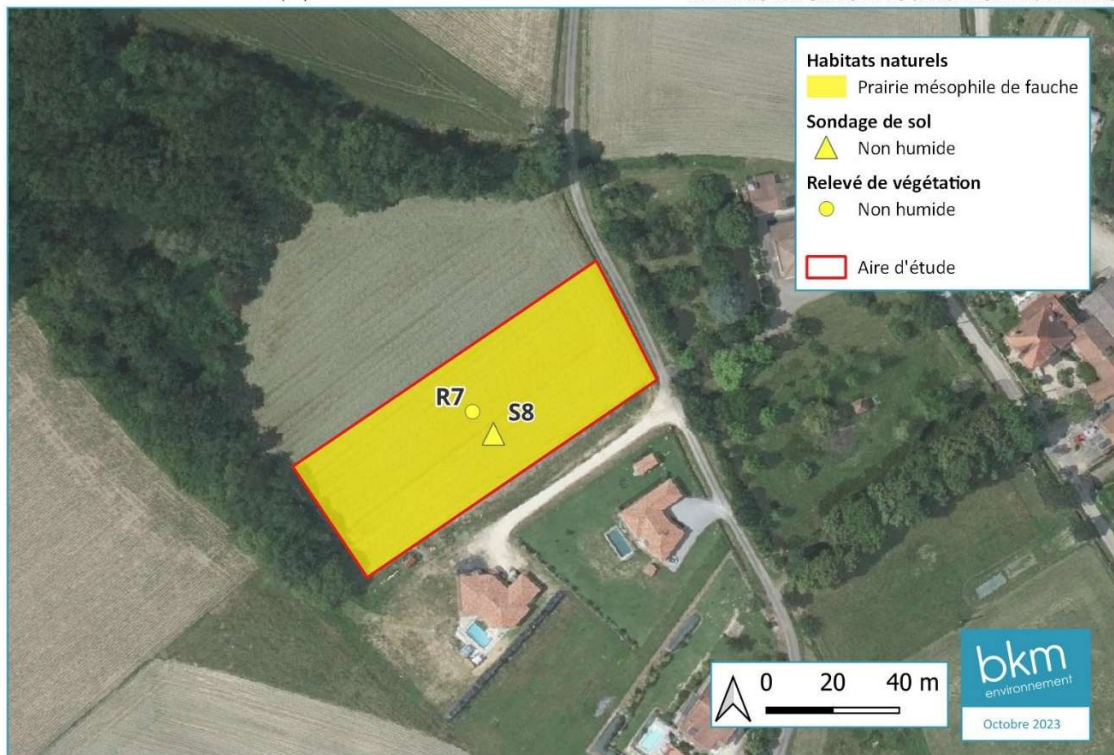
On ne relève pas d'enjeu écologique ni de zone humide au sein de cette parcelle.

Impacts de la zone UB

L'impact de la zone UB sera nul.

i. Parcelle Petit-Perrou

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud-est – Petit-Perrou	UH	0,43	27 avril 2023
Description des habitats			
Cette parcelle située à un peu plus d'un kilomètre au sud-est du bourg de Samadet fait partie d'une prairie qui se prolonge plus au nord. Le chemin de Saint-Julien longe la parcelle à l'est. De plus, plusieurs habitations avec jardin au sud et à l'est, ainsi qu'un espace boisé, réservoir des milieux forestiers de la trame verte, à l'ouest et au nord, sont identifiés. La prairie mésophile de fauche peu fleurie est dominée par deux graminées : la Fétuque des prés (<i>Festuca pratensis</i>) et le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) qui sont accompagnés du Géranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>), de l'Oseille agglomérée (<i>Rumex conglomeratus</i>) et de la Menthe odorante (<i>Mentha suaveolens</i>).			
			



Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé au centre de la parcelle (R7). Il n'indique pas de zone humide selon le critère de végétation.

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique (S8) a été réalisé au sein de la prairie. Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

On ne relève pas de zone humide ni d'enjeu écologique au sein de cette parcelle, bien qu'elle puisse accueillir des espèces animales des milieux ouverts.

Impacts de la zone UH

La surface de la zone UH a été réduite de 0,43 à 0,33 ha, comme l'indique la zone hachurée ci-dessous.



L'urbanisation entraînera la suppression de cette partie de prairie, qui ne possède pas d'enjeu écologique notable.

L'impact est faible.

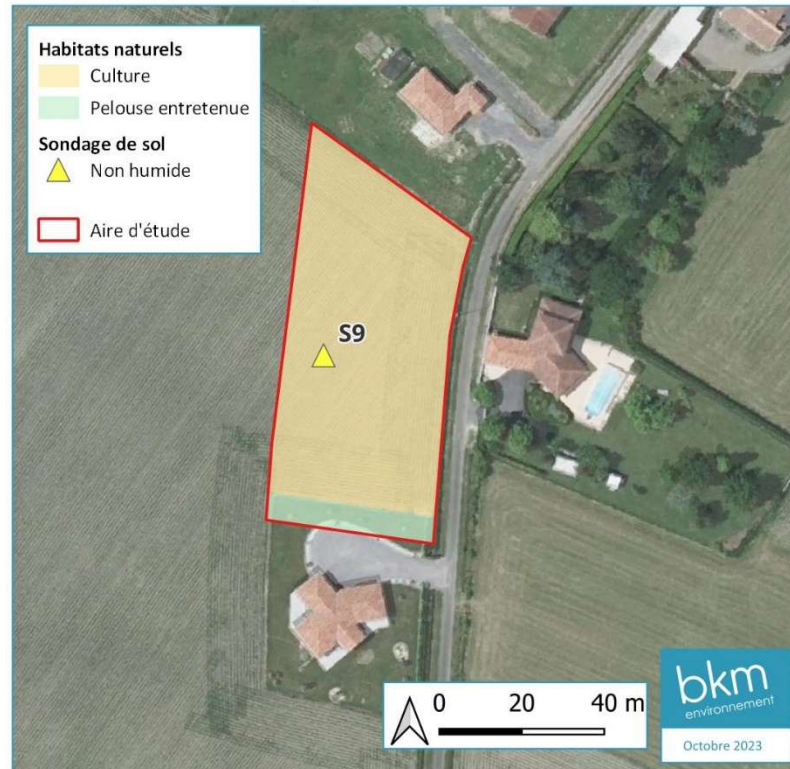
j. Parcelle Lestanquet

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Sud – Lestanquet	UH	0,35	27 avril 2023
Description des habitats			

Cette parcelle située à 500 mètres au sud du centre de Samadet fait partie d'une grande culture qui se prolonge à l'ouest. Le chemin du Peuple longe l'est de la parcelle. De plus, plusieurs habitations avec jardin, au nord, au sud et de l'autre côté du chemin sont présentes. Une partie d'un jardin privé au sud est comprise dans le périmètre de la parcelle.



PLUI - CHALOSSE-TURSAN - SAMADET (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Étude zone humide végétation

-

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique (S9) a été réalisé au sein de la culture. Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

On ne relève pas de zone humide au regard du critère sol analysé, ni d'enjeu écologique au sein de cette parcelle.

Impacts de la zone UH



La surface de cette zone a été réduite de 0,35 à 0,32 ha, selon la zone hachurée ci-contre.

Le jardin est exclu de la zone. Etant donné l'absence d'enjeu écologique, **l'impact de la zone UH sera nul.**

k. Parcelle Mareins

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Ouest – Mareins	UH	0,41	27 avril 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est située un peu à l'ouest du centre bourg de Samadet. Il s'agit principalement d'une pâture récente au sud, d'un alignement de chênes au nord-est et d'un jardin privé contenant une haie arborée au nord-ouest. La route d'Hagetmau longe l'ouest de la parcelle. Plusieurs habitations avec jardin entourent le périmètre et un ruisseau accompagné de sa ripisylve est présent à l'est. De plus, l'alignement de chênes est relié à un réservoir des milieux forestiers de la trame verte situé à l'est. La pâture est dominée par la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>), le Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) et la grande Oseille (<i>Rumex acetosa</i>), accompagnés du Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>), de l'Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>), ou encore de la Renoncule bulbeuse (<i>Ranunculus bulbosus</i>). Les chênes de l'alignement sont d'âge moyen et présentent de très beaux ports favorables à la faune arboricole.			
 Pâture		 Alignement de chênes	



I. Parcelle Coucut

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Nord-ouest – Coucut	UH	0,46	27 avril 2023
Description des habitats			

Cette parcelle est située à environ 2 km du bourg de Samadet. Il s'agit principalement d'une prairie mésophile de fauche avec un fossé présent au nord et un chemin revêtu à l'ouest menant à une habitation. La route d'Hagetmau longe le nord de la parcelle et le « musée départemental de la faïence et des arts de la table » se trouve de l'autre côté de la route d'Hagetmau. De plus, au sud du périmètre un boisement semi-ouvert est à noter.

La prairie peu fleurie est très peu diversifiée, dominée par la Fétuque élevée (*Schedonorus arundinaceus*), accompagnée d'autres graminées comme la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) et la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*).

Le fossé en eau présent au nord est recouvert d'une strate herbacée dense formée de plusieurs espèces hygrophiles : Jonc diffus (*Juncus effusus*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*) et Gaillet des marais (*Galium palustre*).



Bord de route et fossé en eau



Prairie mésophile de fauche



Chemin revêtu



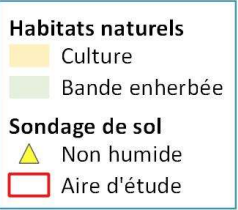
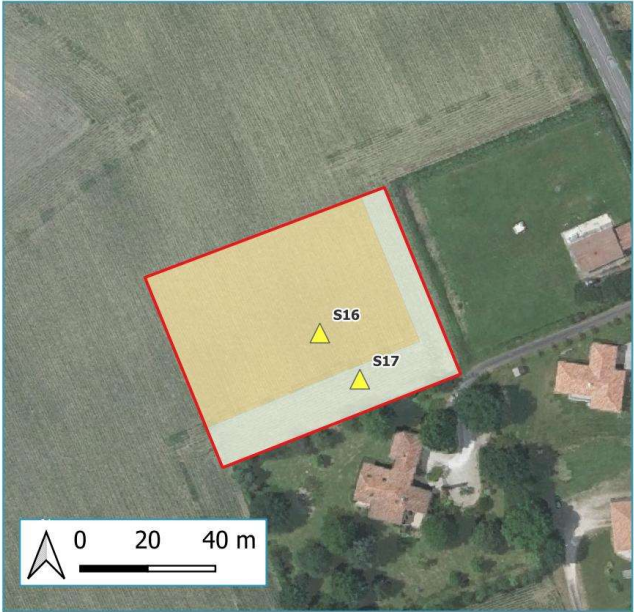
m. Parcelle Lartigue

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Ouest – Lartigue	UH	0,46	26 janvier 2024
Description des habitats			
Cette parcelle fait partie d'une grande culture localisée à l'ouest du bourg de Samadet, à une centaine de mètres à l'ouest de la route d'Hagetmau. Le périmètre se situe à proximité d'habitations avec jardin.			



PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SAMADET (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Fond de carte : BDORTHO IGN 2021
Source : BKM Environnement



Étude zone humide végétation

-

Étude zone humide sol

Deux sondages pédologiques ont été réalisés : dans la culture (S16) et dans la bande enherbée (S17). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 25 cm, ni de gley. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

Aucun enjeu écologique ni de zone humide n'ont été relevés au sein du périmètre.

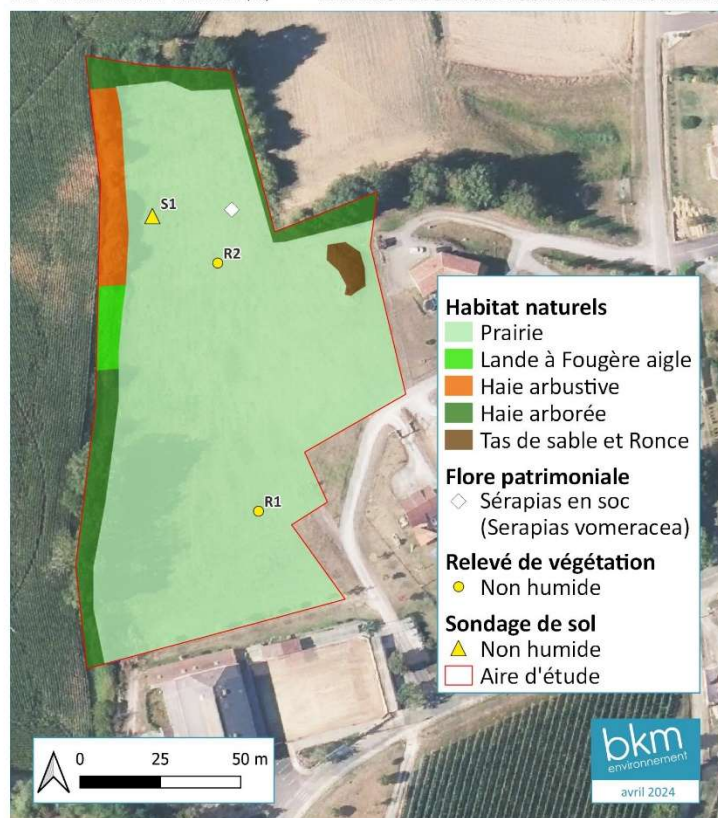
Impacts de la zone UH

L'impact de la zone UH sera négligeable.

4.39. SARRAZIET

a. Parcelle Jeanton

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord – Jeanton	1AU	1,30	13 mai 2022
Description			
Cette parcelle est une prairie mésohygrophile localisée au nord du bourg de Sarraziet. Elle est en pente descendante du sud-est vers le nord-ouest. Une grande culture longe la parcelle à l'ouest, des habitations se trouvent au sud et à l'est, et une prairie est présente au nord-est. La prairie est dominée par la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), accompagnée ponctuellement d'autres espèces : Menthe odorante (<i>Mentha suaveolens</i>), Luzerne d'Arabie (<i>Medicago arabica</i>) et Ronce des bois (<i>Rubus fruticosus</i>). Un pied de Sérapias en soc (<i>Serapias vomeracea</i>), orchidée déterminante ZNIEFF dans les Landes et dans d'autres départements de Nouvelle-Aquitaine, a été observé dans la prairie. A l'ouest, une lande à Fougère aigle a été notée (code EUNIS E5.31 « Formations à <i>Pteridium aquilinum</i> subatlantiques »). Au nord de cette lande à Fougère, une haie arbustive à Noisetier (<i>Corylus avellana</i>), Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) et Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) est présente. Des haies arborées bordent la prairie à l'ouest et au nord. En strate arborée, on trouve des chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>) assez âgés, en strate arbustive on observe le Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>), le Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) et l'Orme Champêtre (<i>Ulmus minor</i>). Un tas de sable envahi de ronces se trouve à l'est de la prairie (code EUNIS J6 « Dépôts de déchets »)			
			
Prairie et haies en arrière-plan		Haie arborée	



Étude zone humide végétation

Deux relevés de végétation ont été réalisés dans la prairie : un au sud (R1) et un au nord (R2). Ces relevés n'indiquent pas de zone humide selon le critère végétation.

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique (S1) a été réalisé au nord-ouest de la prairie, au point le plus bas de la parcelle. Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

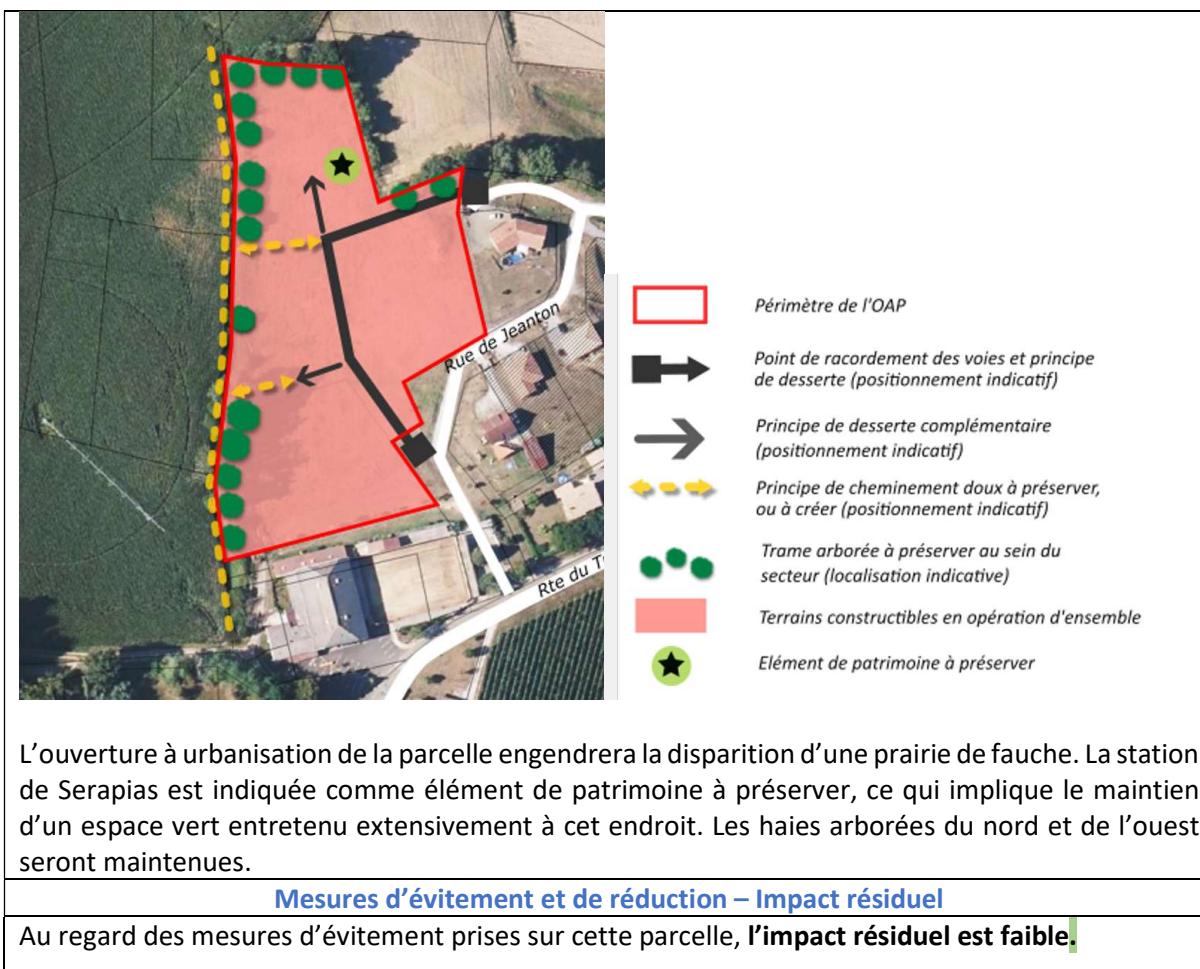
Conclusion

La lande à Fougère aigle et la haie arbustive ne présentent pas d'enjeu écologique notable.

La prairie accueille un pied de Sérapias en soc, espèce déterminante ZNIEFF dans les Landes, peu commune dans ce département et assez rare dans la région. Les haies arborées sont formées d'arbres âgés favorables à la faune arboricole et saproxylique. **Elles présentent un enjeu de conservation.**

Cette parcelle ne présente pas de zone humide dans son périmètre.

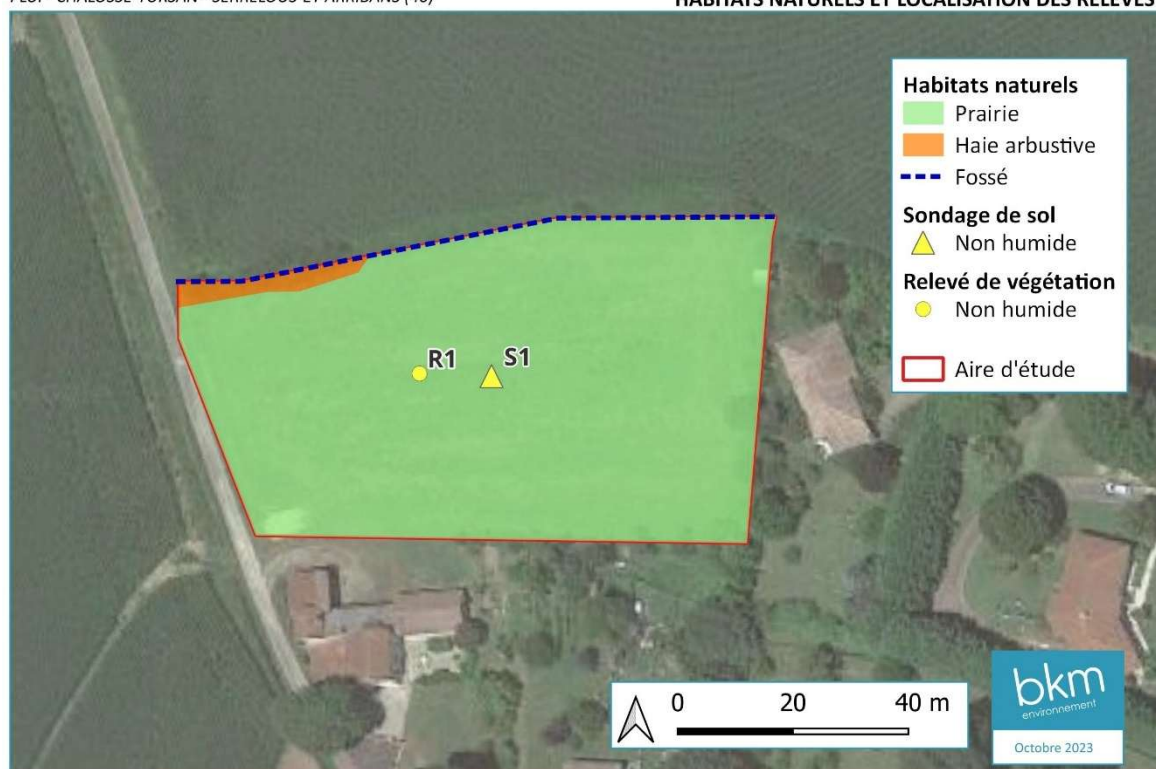
Impacts de la zone AU



4.40. SERRELOUS-ET-ARRIBANS

a. Parcelle Claverie (Le Bourg Nord)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Nord-ouest – Claverie	1AUarc	0,5	6 mars et 16 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est une prairie localisée au nord-ouest de Serrelous-et-Arribans. Elle est bordée par une culture au nord, des habitations au sud et à l'est, et la route de Gouaillardine à l'ouest. Cette prairie possède une richesse floristique notable avec plus de 20 espèces recensées. Parmi ces espèces peuvent être cités le Géranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>) dominant, la Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>), le Liseron des haies (<i>Convolvulus sepium</i>), la Gesse de Nissolle (<i>Lathyrus nissolia</i>), la Vesce hérissée (<i>Ervilia hirsuta</i>), l'Oseille à feuilles obtuses (<i>Rumex obtusifolius</i>), l'Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>), la Cardamine hirsute (<i>Cardamine hirsuta</i>) et le Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>). Le fossé présent au nord est bordé de fougères et de ronces et la haie se compose de jeunes arbustes.			
			
Prairie mésophile		Haie arbustive et fossé	



Étude zone humide sol

Un sondage de sol a été réalisé au centre de la parcelle (S1), le sol ne montre pas de signes d'hydromorphie avant 25 cm. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé à peu près au milieu de la prairie (R1). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère végétation.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle présente une diversité floristique appréciable et qu'elle puisse accueillir la faune des milieux ouverts. **On ne relève pas de zone humide dans la parcelle.**

Impacts de la zone AU

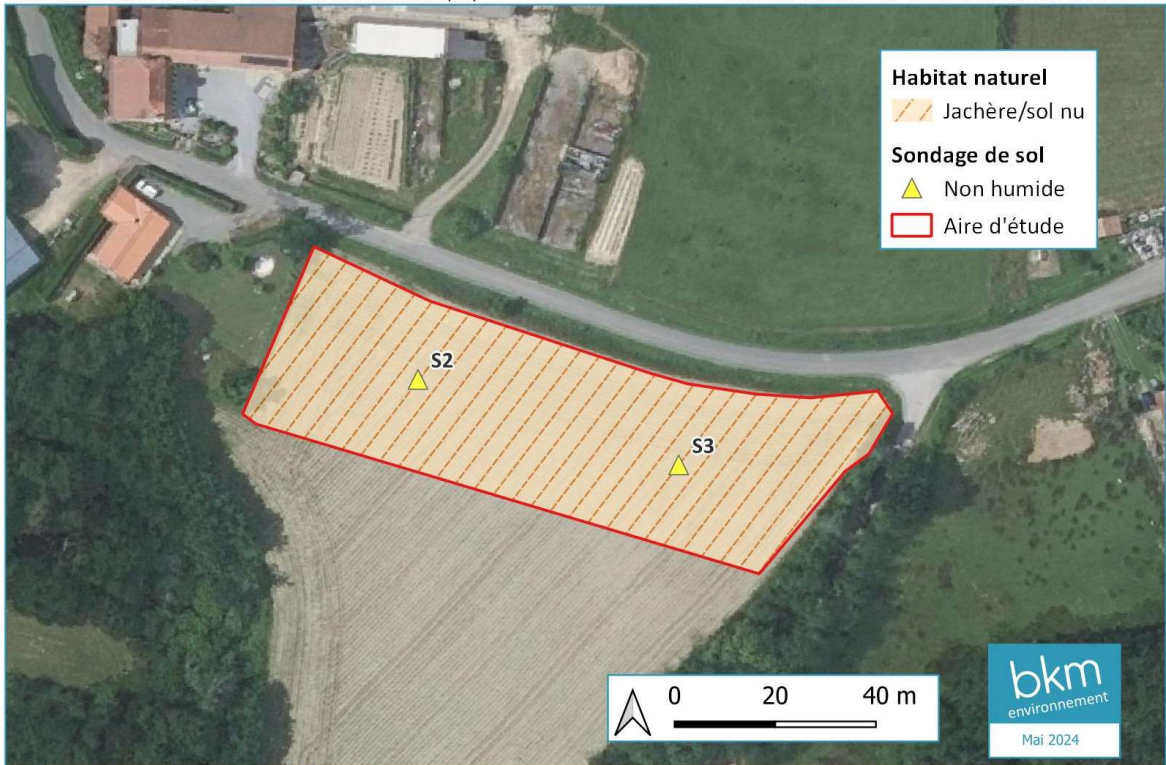


L'ouverture à urbanisation de cette parcelle entraînera la suppression d'une prairie assez diversifiée en flore, dont une partie pourra subsister dans l'espace vert riverain de la route.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel de la zone AU est modéré.

b. Parcelle Le Bourg (Sud)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Est – Le Bourg	1AUarc	0,39	29 avril et 24 mai 2024
Description des habitats			
Cette parcelle est une jachère localisée à l'ouest de Serrelous-et-Arribans. Elle fait partie d'une entité plus grande s'étendant au sud et est bordée au nord par la route de Saint-Cricq-Chalosse. Les espèces dominantes sont le Jonc des crapauds (<i>Juncus bufonius</i>), l'Oseille crépue (<i>Rumex crispus</i>) et la Renoncule bulbeuse (<i>Ranunculus bulbosus</i>).			
 Jachère (avril 2024)		 Sol nu (mai 2024)	
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SERRELOUS-ET-ARRIBANS (40)		HABITAT NATUREL ET LOCALISATION DES RELEVÉS	
 Habitat naturel  Jachère/sol nu Sondage de sol  Non humide  Aire d'étude  0 20 40 m  Mai 2024 Fond de carte : BD TOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide sol			

Deux sondages de sol ont été réalisés au sein de la parcelle de la parcelle (S1), le sol ne montre pas de signes d'hydromorphie continus dans l'échantillon. Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Étude zone humide végétation

Aucun relevé de végétation n'a pu être réalisé, le sol étant nu lors du passage printanier.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable bien qu'elle puisse accueillir la faune des milieux ouverts. **On ne relève pas de zone humide dans la parcelle selon le critère sol.**

Impacts de la zone AU



- Périmètre de l'OAP
- ➔ Possibilités d'accès direct(s) au lot(s)
(positionnement indicatif)
- Traitement paysager à prévoir pour les
lisières agricoles
- Terrains constructibles en opération d'ensemble

En l'absence d'enjeu écologique sur la parcelle, l'ouverture à urbanisation n'engendre pas d'impact particulier.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel de la zone AU est nul.

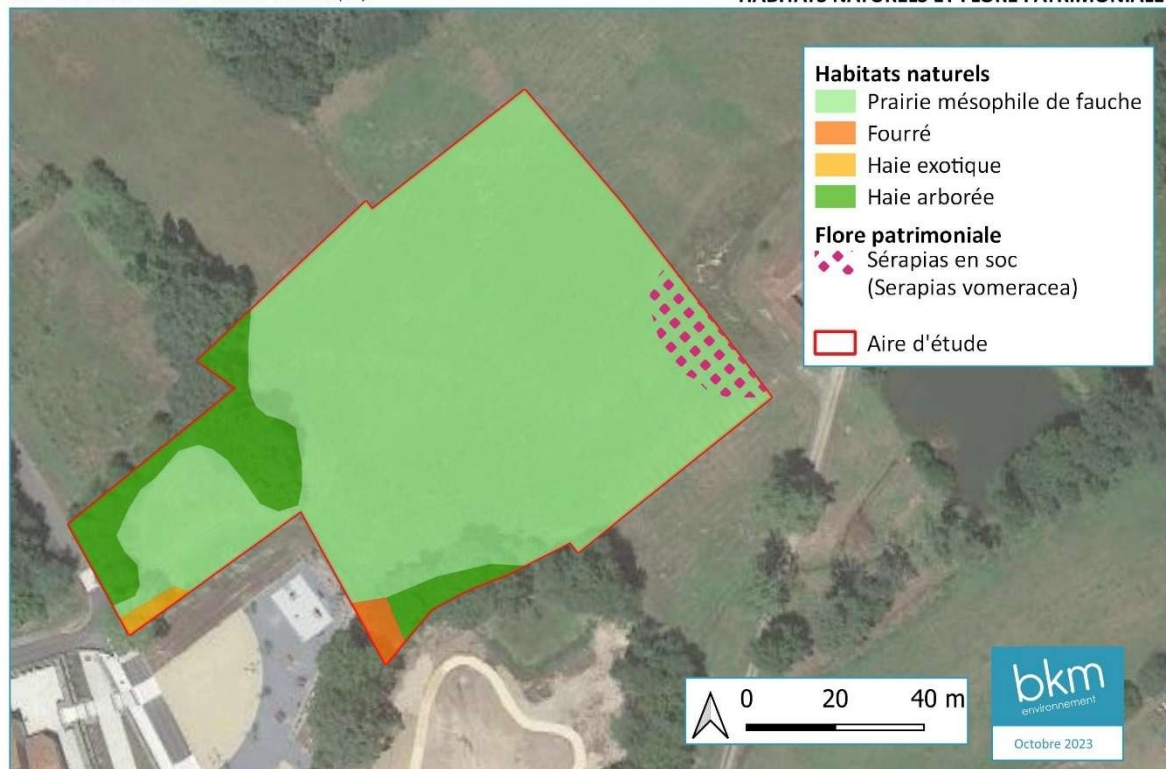
4.41. SERRES-GASTON

a. Parcelle Argaux (Trabay)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Nord-ouest – Argaux (Trabay)	1AUarc	1	9 juin 2022 15 mai 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est une prairie localisée au nord-ouest de Serres-Gaston à proximité du centre du bourg. Le périmètre fait partie d'une grande prairie qui s'étend au nord et nord-est. Elle est bordée d'un parc et d'un parking au sud, d'une habitation à l'est, et la route de Sainte-Colombe longe la parcelle à l'ouest. Cette prairie mésophile est en pente assez importante, s'abaissant du nord-ouest vers le sud-est du site. Elle se compose de graminées dominantes comme le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), la Fétuque des prés (<i>Festuca pratensis</i>), et la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>) qui sont accompagnés d'autres espèces : Œnanthe faux boucage (<i>Oenanthe pimpinelloides</i>), Crételle des prés (<i>Cynosurus cristatus</i>), Vesce commune (<i>Vicia sativa</i>), Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>), Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>). De plus, une importante station de Sérapias en soc (environ 300 pieds), espèce déterminante ZNIEFF dans les Landes, est présente en bas de pente à l'est de la prairie.			

Un fourré est présent en bordure de la haie arborée au sud, il est surtout composé de jeunes cornouillers sanguins (*Cornus sanguinea*) et de Ronce (*Rubus fruticosus*), ainsi que du Sureau noir (*Sambucus nigra*), et de la grande Cardère (*Dipsacus fullonum*). Une haie de Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*), espèce exotique envahissante dans la région, se trouve à l'entrée de la parcelle à l'ouest. Des haies arborées bordent la parcelle à l'ouest et au sud, le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) est dominant en strate arborée et il est accompagné d'arbustes divers : Prunellier (*Prunus spinosa*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Eglantier (*Rosa canina*). Les espèces hygrophiles y sont rares.





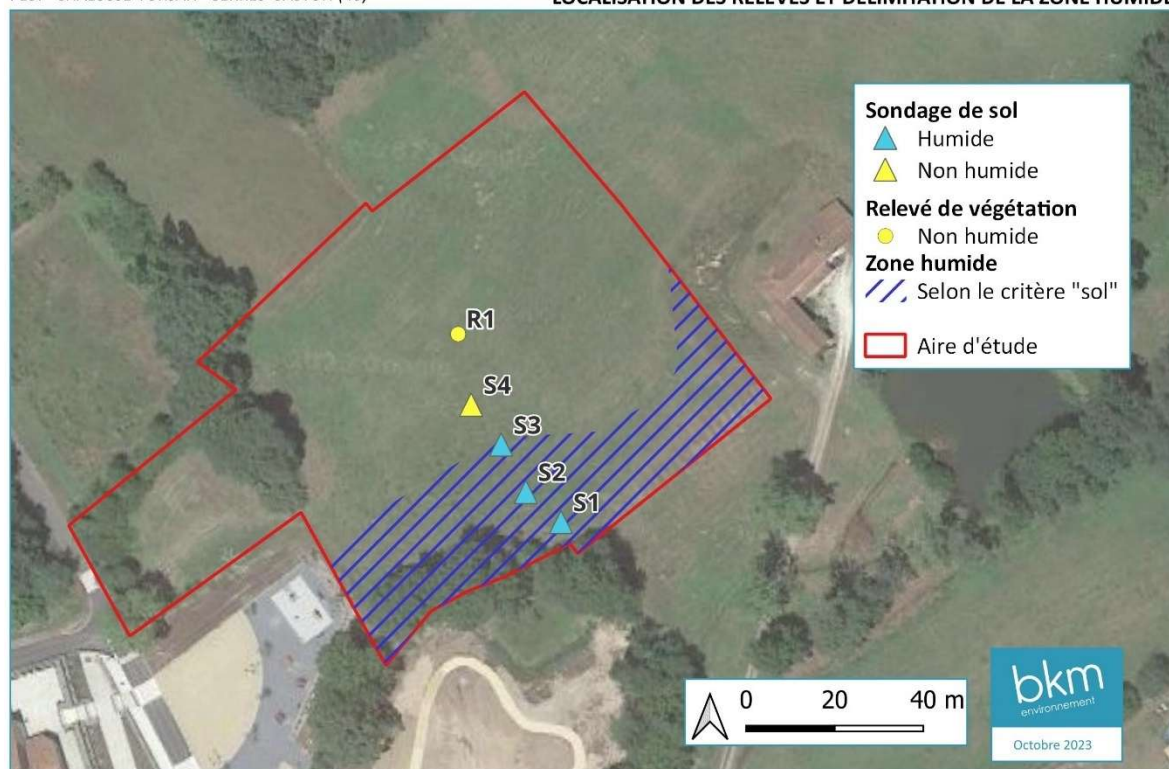
Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé à peu près au milieu de la prairie (R1). Ce relevé n'indique pas de zone humide selon le critère végétation.

Étude zone humide sol

Quatre sondages pédologiques ont été réalisés dans la prairie fauchée en bas de pente. Les trois premiers (S1 à S3) montrent des signes d'hydromorphie avant 25 cm avec un prolongement en profondeur, il s'agit d'un sol de zone humide. Le dernier sondage (S4) montre de légers signes d'hydromorphie avant 50 cm mais aucun gley n'a été observé avant 120 cm, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

La zone au sud de la parcelle est en zone humide sol. Cette zone humide a été prolongée vers l'est dans la zone à forte pente.



Conclusion

Le fourré et la haie exotique ne présentent pas d'enjeu écologique notable.

La prairie accueille la **Sérapias en soc**, espèce déterminante ZNIEFF dans les Landes, peu commune dans ce département et assez rare dans la région. **La station de l'est de la parcelle est à préserver.** Les haies arborées ont une fonction de corridor écologique et sont formées d'arbres âgés favorables à la faune arboricole et saproxylique. Elles présentent un enjeu de conservation. Cette parcelle est une zone humide sol dans l'espace en pente au sud et sud-est vers les étangs.

Impacts de la zone AU



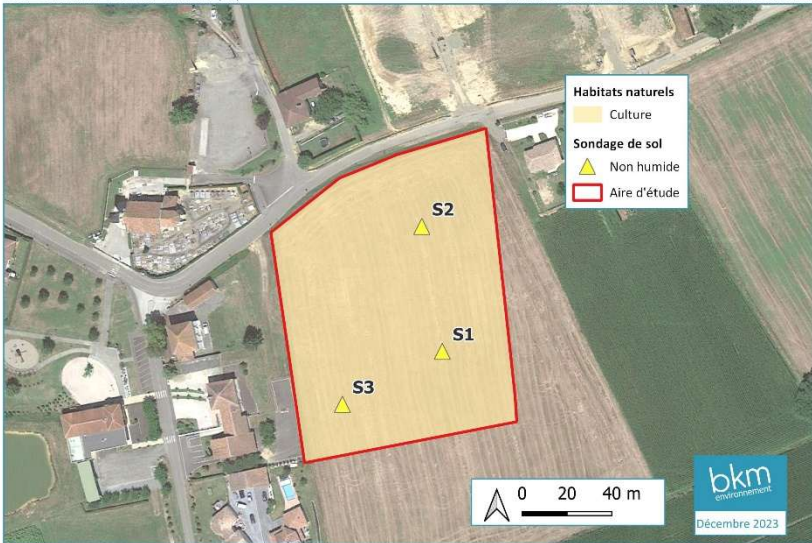
L'urbanisation de la zone impliquera la disparition d'une prairie de fauche. Cependant, la zone humide et la zone de forte pente seront exclues de l'aménagement, ainsi que la station de Sérapias à l'est de la zone. De plus, la trame arborée sera préservée.

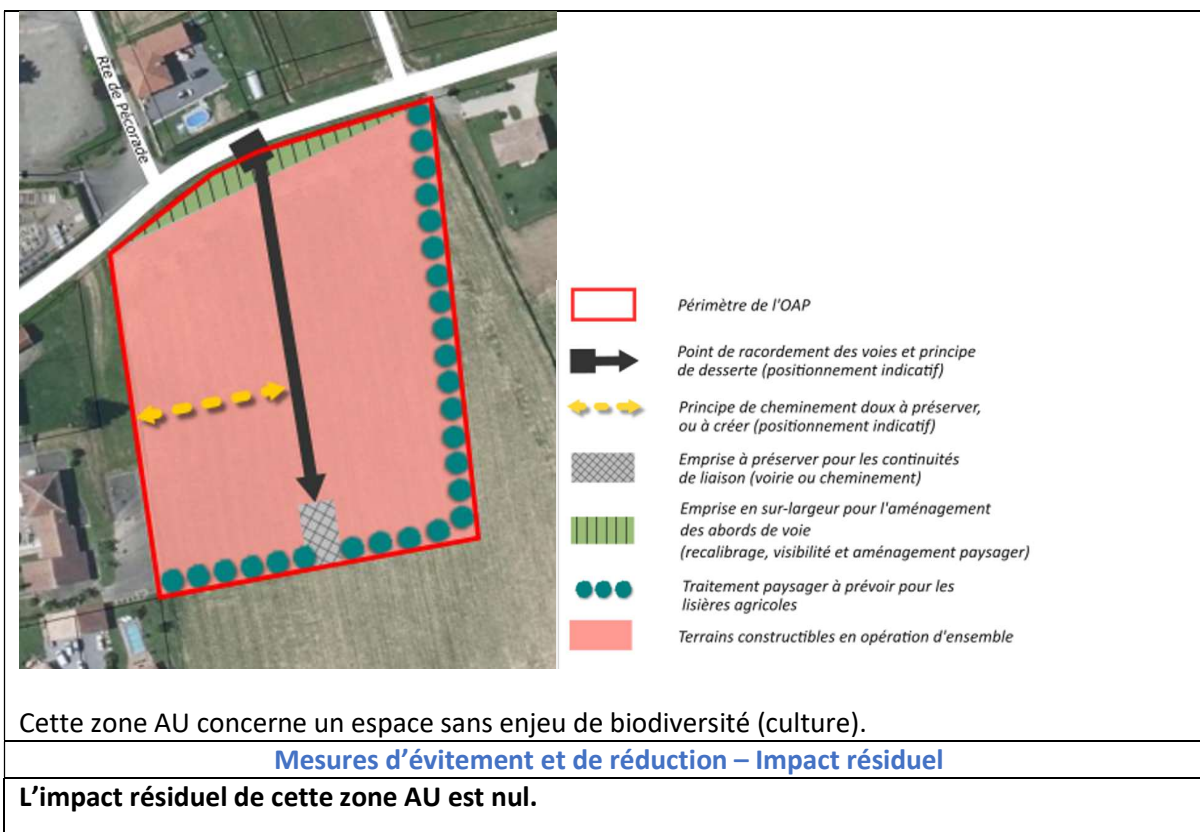
Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'évitement de la zone humide au sud, de la station de Sérapias à l'est et la conservation des haies à l'ouest permettent d'avoir un **niveau d'impact résiduel faible** sur ce secteur.

4.42. SORBETS

a. Parcelle Bedourets

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Date de visite
Est - Bedourets	1AU	1,21	7 juillet 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est une culture, localisée à proximité du bourg de Sorbets, à l'est de la mairie. Elle fait partie d'une grande parcelle agricole qui s'étend à l'est et au sud. Des habitations sont présentes à l'ouest et nord-est, et la route de Latrille longe la parcelle au nord. Cette parcelle est une culture de blé moissonnée récemment lors du passage.			
PLUi - CHALOSSE-TURSAN - SORBETS (40) HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS  Fond de carte : BDTOPO IGN 2021 Source : BKM Environnement			
Étude zone humide végétation			
-			
Étude zone humide sol			
Trois sondages pédologiques ont été réalisés dans la culture : au nord-est (S2), au sud-est (S1) et au sud-ouest (S3). Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.			
Conclusion			
La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.			
Impacts de la zone AU			



4.43. URGONS

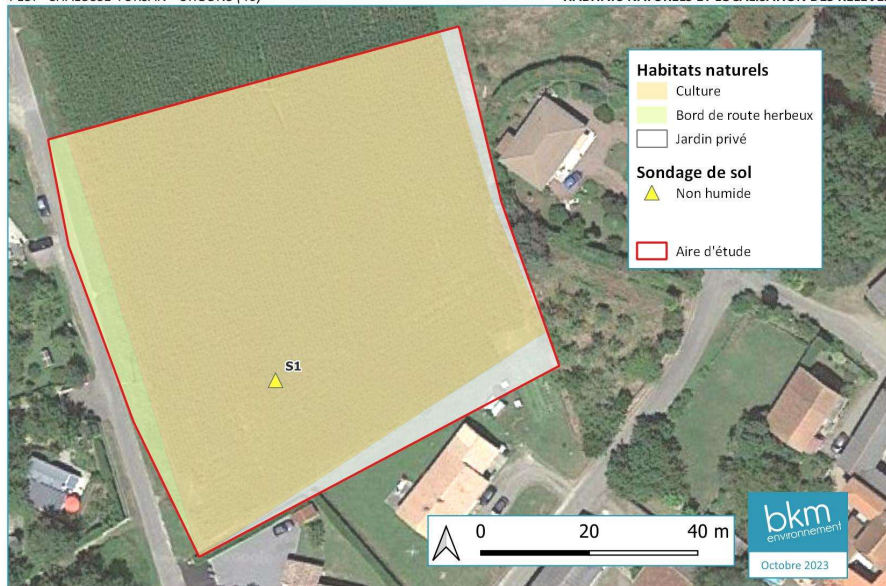
a. Parcelle Trouns (1)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Ouest - Trouns	1AU	0,57	21 juin, 6 juillet 2022
Description des habitats			
Cette parcelle est une culture de maïs localisée à l'ouest du bourg d'Urgons. Elle fait partie d'une grande parcelle agricole qui s'étend au nord. Des habitations sont présentes au sud et à l'est, et le chemin des Trouns longe la parcelle à l'ouest. Aucune végétation spontanée n'était présente dans cette culture. Au bord de la route, on trouve une bande enherbée entretenue régulièrement, à Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>) et Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) dominants, accompagnés d'autres espèces : Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>), Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>). Un jardin privé est présent en bordure sud-est.			



PLUI - CHALOSSE-TURSAN - URGONS (40)

HABITATS NATURELS ET LOCALISATION DES RELEVÉS



Fond de carte : BD TOPO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique (S1) a été réalisé dans la culture. Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

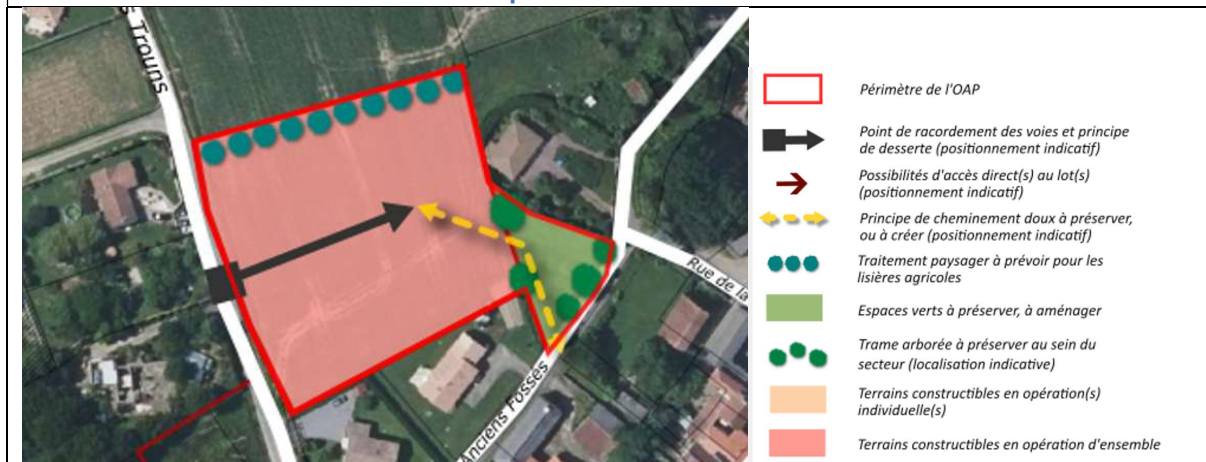
Étude zone humide végétation

-

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone AU



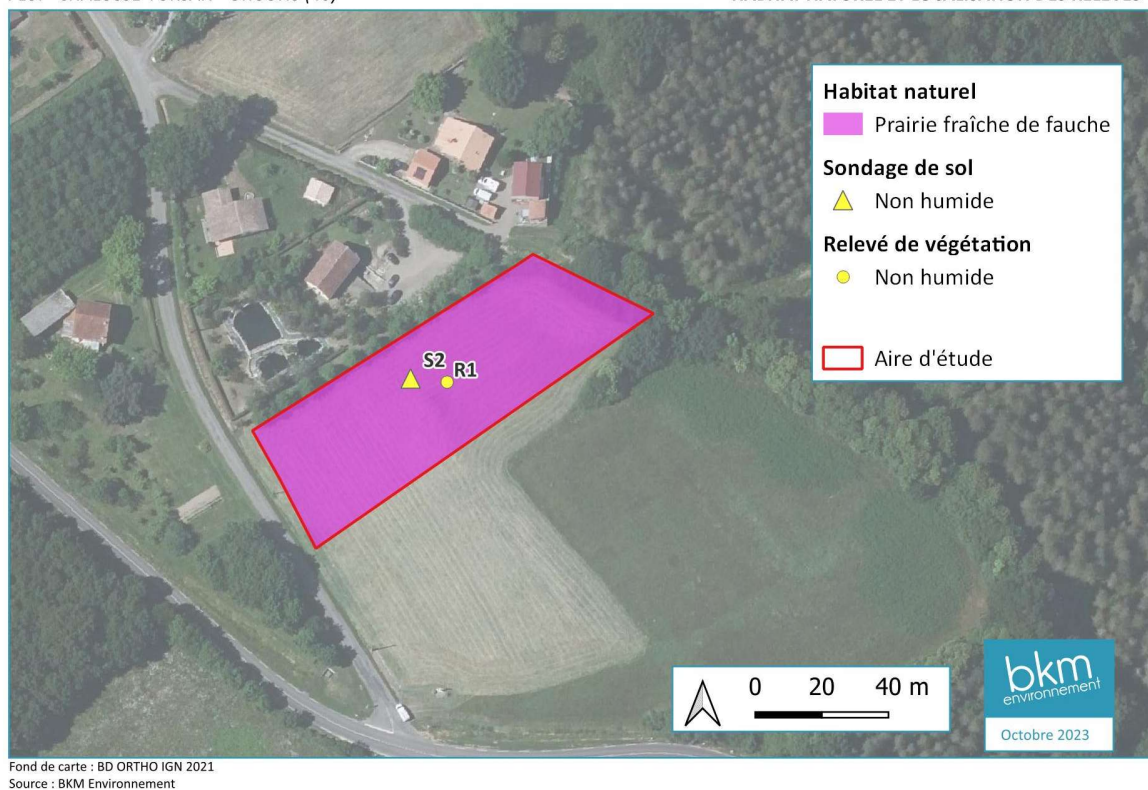
L'urbanisation de la zone n'aura pas d'impact négatif sur la biodiversité de la parcelle. Une parcelle arborée a été rajoutée au secteur mais elle sera conservée en espace vert avec trame arborée, il n'y aura donc pas d'impact non plus sur cette zone.

Mesures d'évitement et de réduction – Impact résiduel

L'impact résiduel est nul.

b. Parcelle Deypres

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Est - Deypres	1AUarc	0,42	27 avril 2023
Description des habitats			
Cette parcelle est une prairie fraîche de fauche, localisée au sud-est du bourg d'Urgons. Elle fait partie d'une grande prairie agricole qui s'étend au sud. Des habitations sont présentes au nord, et la route du Bourg longe la parcelle à l'ouest. Cette prairie fraîche très dense est composée du Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), de la Centaurée jacée (<i>Centaurea jacea</i>), de la Grande Oseille (<i>Rumex acetosa</i>), du Lychnade fleur de			
 <i>Prairie de fauche</i>			
coucou (<i>Lychnis flos cuculi</i>) accompagnés de la Renoncule âcre (<i>Ranunculus acris</i>), du Lin bisannuel (<i>Linum usitatissimum</i>), du Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) et de la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>).			



Étude zone humide végétation

Un relevé de végétation a été réalisé au centre de la parcelle (R2). Ce relevé n'indique pas une zone humide selon le critère végétation.

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique (S2) a été réalisé dans la prairie. Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie avant 25 cm, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.

Conclusion

La parcelle ne présente pas d'enjeu écologique notable, et on ne relève pas de zone humide dans son périmètre.

Impacts de la zone AU



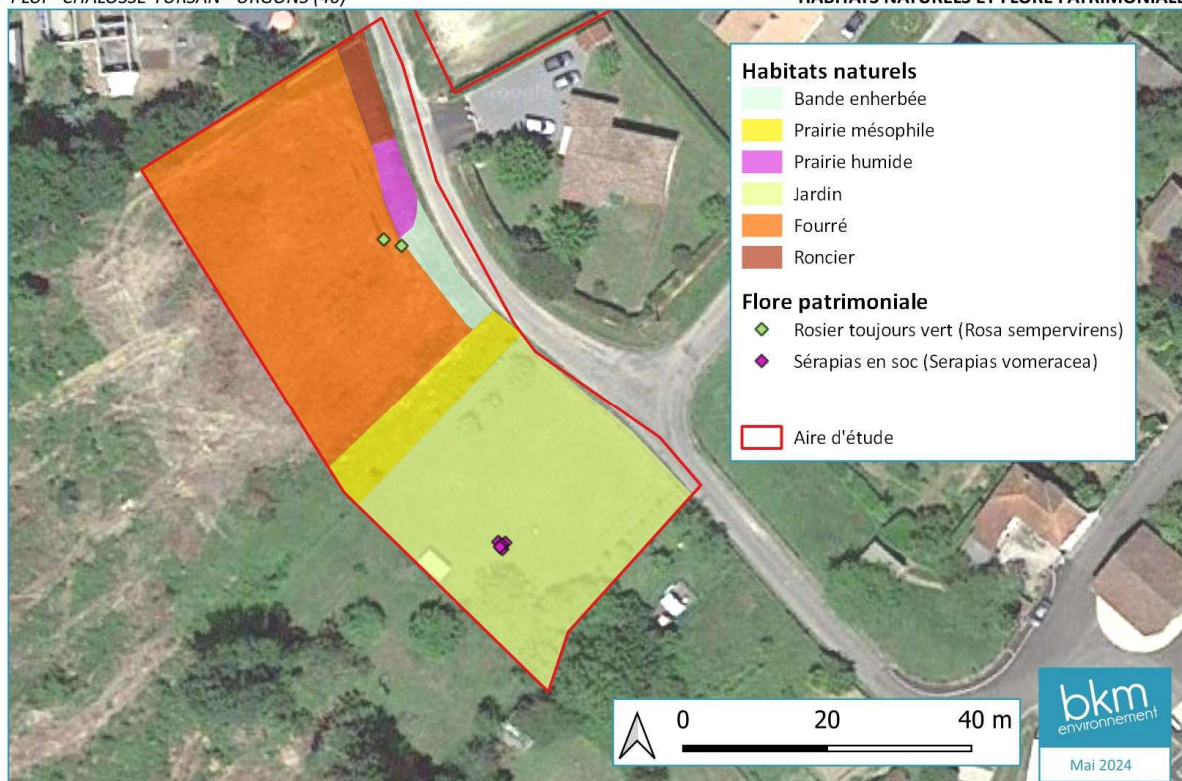
Une prairie de fauche disparaîtra du fait de l'urbanisation. En l'absence d'enjeu écologique notable sur cette parcelle, l'impact de la zone AU sera faible.

Mesures d'évitement et de réduction - Impact résiduel

L'impact résiduel de la zone AU est faible.

c. Parcelle Trouns (2)

Localisation - lieu-dit	Zonage du PLUi	Surface de l'aire d'étude (en ha)	Dates de visite
Ouest - Trouns	1AU	0,29	29 avril et 23 mai 2024
Description des habitats			
Cette parcelle localisée à l'ouest du bourg d'Urgons est bordée par le chemin des Trouns. Elle est composée d'un jardin, d'une bande enherbée, d'une prairie mésophile, d'une prairie humide, d'un roncier et d'un fourré. Au centre du périmètre, la prairie mésophile est dominée par la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), la Fétuque élevée (<i>Schedonorus arundinaceu</i>), la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>) et la grande Oseille (<i>Rumex acetosa</i>). La prairie humide présente au-dessus de la bande enherbée est composée de Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>), de Lotier pédonculé (<i>Lotus pedunculatus</i>) et de Menthe à feuilles rondes (<i>Mentha suaveolens</i>). Le roncier au nord est formé de Ronce bleue (<i>Rubus caesius</i>). Le fourré représentant la moitié de la parcelle est constitué de Ronce à feuilles d'Orme (<i>Rubus ulmifolius</i>) et de plusieurs espèces hygrophiles : la Ronce bleue, le Jonc diffus (<i>Juncus effusus</i>) et le Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>). Les espèces recensées dans la pelouse du jardin sont le Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>), la Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>) et le Pâturin des prés (<i>Poa pratensis</i>). De jeunes chênes et un Noyer commun (<i>Juglans regia</i>) sont également à noter. Concernant la flore patrimoniale, cinq pieds de Serapias en soc (<i>Serapias vomeracea</i>) ont été recensés au sein du jardin, il s'agit d'une espèce déterminante de ZNIEFF au niveau départemental et régional. Cette espèce est assez rare en Nouvelle-Aquitaine. De plus, une autre espèce déterminante de ZNIEFF au niveau départemental a été relevée dans le fourré, il s'agit du Rosier toujours vert (<i>Rosa sempervirens</i>), peu commun en Nouvelle-Aquitaine.			
   			



Fond de carte : BD ORTHO IGN 2021
Source : BKM Environnement

Étude zone humide végétation

Cinq relevés de végétation ont été réalisés au sein du périmètre : dans le jardin (R2), la prairie mésophile (R3), le fourré (R4), le roncier (R5) et la prairie humide (R6).

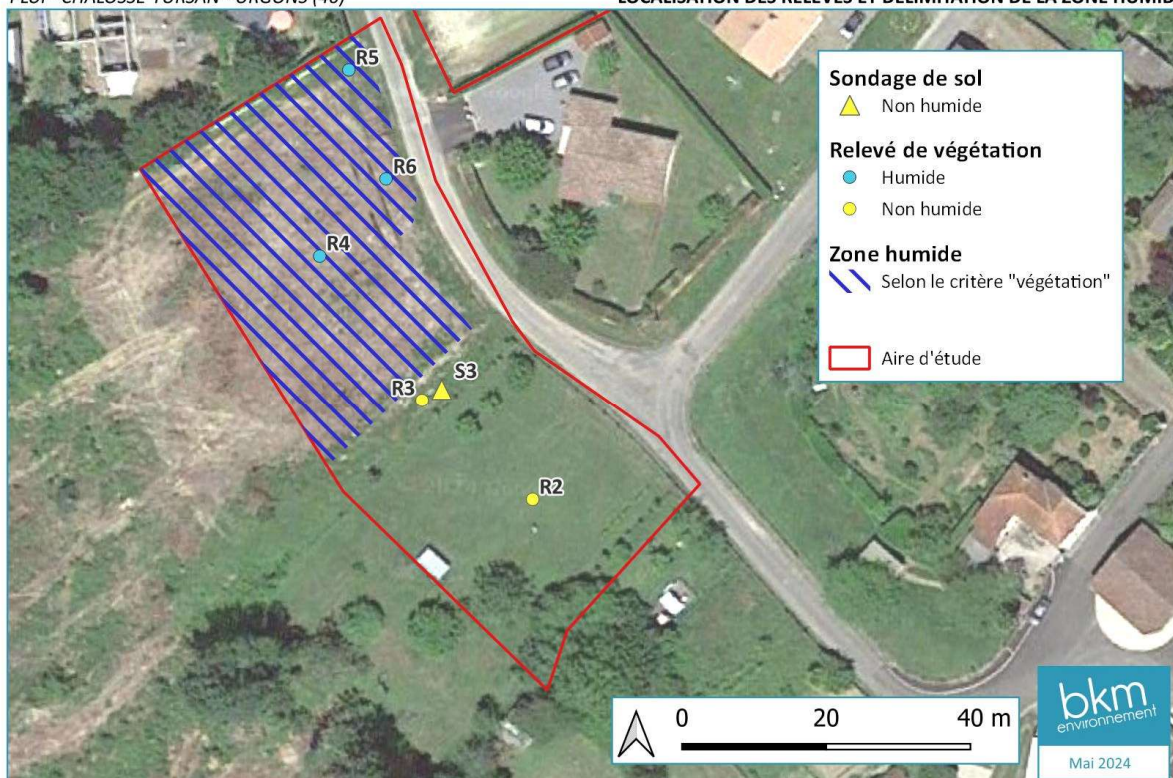
Trois relevés indiquent une zone humide selon le critère végétation (R4, R5, R6).

Les espèces hygrophiles dominantes de ces relevés sont la Ronce bleue, le Jonc diffus, le Jonc aggloméré, le Lotier pédonculé et la Menthe à feuilles rondes.

Étude zone humide sol

Un sondage pédologique (S3) a été réalisé dans la prairie.

Le sol ne montre pas de signe d'hydromorphie, il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.



Conclusion

La parcelle présente plusieurs enjeux écologiques liés à :

- la présence de deux espèces déterminantes de ZNIEFF la Sérapias en soc et le Rosier toujours vert, recensées respectivement dans le fourré et dans la pelouse entretenue du jardin,
- la présence d'un fourré, d'un roncier et d'une prairie, humides selon le critère de végétation.

Il n'y a pas de zone humide identifiée selon le critère de sol.

Impacts de la zone UB

La surface de la zone à urbaniser est passée de 0,29 à 0,11 ha, comme le montre le hachurage sur le schéma ci-contre.



La partie nord est exclue de l'urbanisation, préservant ainsi la zone humide et la station de Rosier sempervirent. Un impact subsiste sur la prairie de fauche et sa station de quelques pieds de Sérapias.

L'impact de cette zone UH est modéré.

5. Tableau récapitulatif des impacts

Commune	Localisation /Lieu-dit	Zonage PLUi		Surface aire d'étude (ha)	Enjeux environnementaux	Impacts de l'urbanisation	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels
		Libellé	Surface (ha)					
Arboucave	Nord/Le Bourg	1AU	0,42	0,42	Zone humide sol sur une partie de la parcelle, et probablement végétation (prairie humide)	Suppression de la zone humide d'une surface maximale de 0,42 ha	-	Impact moyen. Etude ZH plus précise et mesure ERC à prévoir
	Est/L'Ecole	UB	0,36	0,36	-	-	-	Impact résiduel faible
	Ouest/ Bigneblanque	1AU	0,52	0,65	Un fossé et ses abords en zone humide végétation (275 m²)	Suppression de prairies et d'un fossé, suppression possible de la petite zone humide	Maintien d'une trame arborée	Impact faible en cas d'emprise de voirie en dur sur la zone humide
Aubagnan	Nord-ouest / Le bourg	1AU	2,47	2,72	En partie en zone humide végétation (122 m²)	Suppression d'une pâture et d'une prairie mésophile de tailles réduites	Maintien de la zone humide et des abords du cours d'eau en espaces verts	Impact négligeable
Audignon	Nord/ L'école	UB	0,32	0,54	-	-	-	Impact très faible
	Est / Mouréou	1AU	1,53	1,53	Haies arborées intéressante pour la faune et au rôle de maintien du sol (pente marquée)	Suppression d'une prairie	Préservation des haies arborées périphériques	Impact faible
	Sud/Claverie	UH	0,45	0,32	-	Suppression d'une prairie et d'un alignement de jeunes chênes	-	Impact faible
	Sud/Castagnet	UH	0,8	0,8	-	Suppression d'une prairie	-	Impact faible
Aurice	Nord/Laouzet	1AU	1,38	2,07	-	Suppression d'une prairie de taille limitée	-	Impact négligeable
	Ouest /Le Bourg	1AU	2,2	2,2	-	Suppression de prairie et d'un verger	Maintien d'une trame arborée à l'emplacement d'un bosquet de feuillus	Impact faible
	Sud/ZA Péré (1)	UXd1	0,71	0,76	Chênes âgés, haie arborée intéressants pour la faune	Suppression d'une prairie embroussaillée et d'une friche	-	Impact faible

Commune	Localisation /Lieu-dit	Zonage PLUi		Surface aire d'étude (ha)	Enjeux environnementaux	Impacts de l'urbanisation	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels
		Libellé	Surface (ha)					
	Sud/ZA Péré (2)	AUX	8,60		Boisement de feuillus dans un vallon	Suppression d'une prairie (a priori)	Conservation du boisement du vallon	Impact faible a priori
Banos	Nord/Grande Salle	1AU	0,56	0,56	-	Suppression d'une prairie et d'un roncier	Maintien de la trame arborée au nord	Impact faible
Bas-Mauco	Est/ Lande de Peydelin	1AU	0,8	2,14	Zone humide sol localement au sud-est, Choin noirâtre Bosquet de chênes âgés	Suppression d'une lande mésohygrophile et d'une petite lande humide	Maintien de la trame arborée	Suppression d'une petite zone humide. Impact modéré. Etude ZH plus précise et mesure ERC à prévoir
Bats	Sud-ouest/Croix du Boue	AU→N		0,53	Couleuvre verte et jaune protégée Chêne et Châtaigniers âgés intéressants pour la faune	-	Parcelle retirée du zonage AU, mise en N	
	Sud-est/Lahitte	2AU	0,53	0,59	-	-	-	Impact nul
	Sud-est /Rouan	2AU	0,48	0,48	-	-	-	Impact nul
Castelnau-Tursan	Sud/ Tisne	1AUb	0,25	0,57	Haie arborée au nord	Suppression d'une prairie et d'un roncier, pas d'atteinte de la haie	-	Impact faible
	Metre	1AUb	0,27		-	Suppression d'une partie de pâture	-	Impact a priori très faible
Cauna	Ouest/Claous	1AU	2,31	2,31	-	-	-	Impact nul
	Est / Claous	1AU→UB	0,26	0,68	Zone humide végétation sur la partie nord (3626 m²)	Suppression d'une petite partie de saulaie et de haie arborée	Zone humide évitée en grande partie	Impact faible
Coudures	Sud/Derrière le Paou	1AU	0,92	0,96	-	Suppression d'une prairie et d'une haie d'espèces exogènes	Préservation d'une haie arborée	Impact faible
	Nord-ouest / Peyroun (Derrière le Paou Ouest)	1AU + UB	0,85 + 0,42	2,02	-	Suppression d'un tronçon de fossé et d'une partie de prairie	-	Impact faible
	Nord-ouest/Peyroun	UB	0,37	0,40	-	Suppression d'une prairie et de fourrés	-	Impact faible

Commune	Localisation /Lieu-dit	Zonage PLUi		Surface aire d'étude (ha)	Enjeux environnementaux	Impacts de l'urbanisation	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels
		Libellé	Surface (ha)					
	Ouest/Derrière Le Paou	1AU	0,58	0,58	-	Suppression d'une prairie	-	Impact faible
Eyres- Moncube	Ouest/Cabasse	UH→A		0,31	-		Parcelle retirée du zonage UH, mise en A	
	Sud/Chaye	1AUa	0,99	0,99	-	-	Cheminement à créer le long du cours d'eau au nord	Impact négligeable
Fargues	Nord/Hourquei	UBa→ A		0,35	-		Parcelle retirée du zonage UB, mise en A	
	Sud/Bellevue	UBa	0,4	0,4	-	Suppression d'une prairie	-	Impact faible
	Est/Bourg	1AUarc	0,52	0,52	-	-	-	Impact nul
Geaune	Est/ La ville sud (1)	2AU	3,3	3,3	-	Création d'espaces verts en limite	-	Impact nul à positif
	Sud/ La ville sud (2)	AU→A P		1,85	Zone humide sol Alignement de chênes âgés à l'est intéressant pour la faune		Parcelle retirée du zonage AU, mise en A	
	Sud-est/ ZA Bourdet Ouest	1AUX	1,02	1,02	-	-	-	Impact nul
	Nord/Village artisanal	1AUE	0,68	0,68	-	-	Aménagement d'espaces verts au sud	Impact nul à positif
	Nord/Pantagnan	1AU	0,68	0,68	-	Suppression d'une prairie	Maintien d'espaces verts en limite	Impact faible
Hagetmau	Nord/Pinot (Moundette)	UB	0,82	0,82	-	Suppression d'une haie arborescente	-	Impact faible
	Nord/Bellevue	UB	1,35	1,02	Haie arborée	Suppression de 2 prairies et potentiellement de la haie	-	Impact faible à modéré
	Nord/Moundette (Bellevue)	UBv	0,71	0,9	Zone humide végétation au nord (1228 m²)	Suppression d'une prairie qui est en partie en zone humide	-	Impact modéré

Commune	Localisation /Lieu-dit	Zonage PLUi		Surface aire d'étude (ha)	Enjeux environnementaux	Impacts de l'urbanisation	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels
		Libellé	Surface (ha)					
	Est/ Molia	1AU et UBv	2,21	2,28	Enjeu hydraulique	Suppression d'une prairie et de 3 haies arbustives	-	Impact modéré. Enjeu hydraulique non pris en compte
	Sud-ouest/ Busqueton	AU	2,55	2,55	Haie arborée le long du fossé ouest	Risque de suppression d'une partie de la haie	Trame arborée préservée en partie, espaces verts	Impact modéré
	Sud/ Labordedaouaga (la Providence)	UB	1,24	1,24	-	-	-	Impact nul
	Sud/ Labordedaouaga (Coupès)	UB	1,07	2,59	Cisticole des joncs protégée	Suppression de 2 prairies, dont l'une est favorable à la Cisticole	-	Impact moyen
	Sud-ouest/ZAE Sud (extension Monplaisir)	1AUX	3,51	4,54	Chênes et tronc mort intéressants pour la faune	Suppression d'un fossé peu végétalisé	Conservation de la trame arborée	Impact négligeable
	Bellevue	1AU	3,66	3,66	Zone humide sol en grande partie Chênes remarquables et haie arborée intéressants pour la faune	Suppression d'un parc arboré, d'un fossé. Suppression d'une zone humide	Conservation de la haie arborée au centre et d'un arbre remarquable à l'ouest	Suppression de la zone humide, impact moyen. Etude ZH plus précise et mesures ERC à prévoir
	Sud-est/Larriet	2AUE	1,50	2,77	Zone humide sol en partie	Suppression de 2 prairies et d'une petite partie de zone humide	Evitement de la majeure partie des zones humides	Impact faible
	Est/Moscou	1AU→ A		3,5	Zone humide sol		Parcelle retirée du zonage AU, mise en A	
Haut-Mauco	Nord/ Bourg est	1AU	2,4	2,77	-	-	Arbre préservé	Impact nul
	Est/ Bigarre	1AU→ UB	0,92	0,92	-	-	-	Impact négligeable
	Bourg ouest	1AU	2,67	2,34	-	-	Suppression d'une prairie	Impact faible
	Nord/Mina	1AU	1	3,61	Enjeu hydraulique en limite au nord	-	Parcelle à urbaniser réduite. Espace vert le long d'un fossé	Impact nul

Commune	Localisation /Lieu-dit	Zonage PLUi		Surface aire d'étude (ha)	Enjeux environnementaux	Impacts de l'urbanisation	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels
		Libellé	Surface (ha)					
	Est/Parroc	UH	0,99	1,01	-	-	-	Impact négligeable
Horsarrieu	Nord/La Croutz	AU→N		0,98	Un pied de Sérapias en soc ZNIEFF	-	Parcelle retirée du zonage AU, mise en N	
	Bourg	1AU	1,59	2,52	Haie arborée diversifiée intéressante pour la faune	Pas de préconisation dans l'OAP pour cette haie	Trames arborées maintenues à l'est et à l'ouest, mais pas au sud	Impact modéré
	Sud/Biarn	UB	0,42	0,53	-	-	Préservation des espaces arborés de l'est	Impact faible
	Passe (1)	UB	0,74	0,74	-	Suppression d'une prairie	-	Impact faible
	Passe (2)	AU	1,0		-	-	-	Impact nul
Labastide Chalosse	Sud/Le Bourg	UBa	0,34	0,34	-	-	-	Impact faible
	Nord/Le Bourg	UBa	0,50	0,64	-	Suppression d'une prairie	-	Impact faible
	Nord/Mongbeit	UBa	0,39	0,39	-	Suppression d'une prairie	-	Impact faible
Lacajunte	Ouest/ Sabres	UB	0,44	0,50	-	-	-	Impact nul
	Sud/ Sabres	UB	0,33	0,33	-	Suppression d'une prairie	-	Impact faible
	Sud/Bruhon	UH	0,20	0,46	-	Suppression d'une petite prairie	-	Impact négligeable
Lacrabe	Nord-ouest/Eglise	UB	0,20	1,69	-	Suppression d'une petite pâturage	-	Impact négligeable
	Est/Ecole (Bignassot)	1AUarc	0,46	0,46	-	Suppression d'une prairie	-	Impact faible
	Sud/Bignassot	1AUarc	0,7	0,7	-	Suppression d'une prairie et de quelques jeunes chênes	Maintien d'une trame arborée dans la parcelle	Impact faible
Lauret	Est/Pierrot	1AUarc	0,35	0,35	Réservoir de biodiversité des milieux ouverts	Suppression d'une prairie et d'un bosquet de feuillus	Evitement d'une grande partie de la parcelle ouest	Impact modéré
	Ouest/Pierrot	1AUarc	0,13	0,33				
Mant	Sud/Bieou	1AU	1,08	1,08	-	Suppression d'une prairie et d'une pâture, et possiblement d'un fossé au sud	-	Impact faible

Commune	Localisation /Lieu-dit	Zonage PLUi		Surface aire d'étude (ha)	Enjeux environnementaux	Impacts de l'urbanisation	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels
		Libellé	Surface (ha)					
Mauries	L'église	1AUarc	0,46	0,46	Alignement de chênes intéressants pour la faune	Suppression de la prairie et éventuellement de l'alignement d'arbres	-	Impact faible
Miramont- Sensacq	Nord/ Le Bourg	1AU	1,21	1,21	Zone humide sol en grande partie	Suppression d'une prairie et d'une zone humide	-	Impact moyen. Etude ZH plus précise et mesure ERC à prévoir
	Est/Le Bourg	1AU→ A		0,79	Zone humide sol		Parcelle retirée du zonage AU	
	Sud/Le Bourg	UB	0,34	0,73	-	Suppression d'une prairie avec des arbres fruitiers	-	Impact faible
Momuy	Nord/Garenne	1AUarc	0,62	0,55	-	-	-	Impact nul
	Nord/ Guilhbouidiou	UBa→ N		0,39	Zone humide sol		Parcelle retirée du zonage AU, mise en N	
	Sud/Lubet	1AUarc	0,60	0,47	-	-	-	Impact nul
	Sud-est/Sarthou	UH	0,3	0,3				Impact faible
Monget	Nord/Le Bourg	UBa	0,30	0,65	Mare avec amphibiens	Suppression d'une pâture et d'une friche	Alentours de la mare en partie non constructibles	Impact faible
Monségur	Nord /Lou Guichat	UB	0,80	1,05	-	-	-	Impact nul
	Est/Guimounat (Bourg-Est)	1AU	1,06	1,13	-	-	-	Impact nul
	Sud/Pléchat	1AUarc	0,98	0,98	Alignements d'arbres intéressants pour la faune	Suppression d'une prairie	Conservation de la trame arborée	Impact faible
Montaut	Nord-ouest/Le Bourg	1AU	1,75	0,64	3 chênes âgés intéressants pour la faune	Suppression d'une prairie	Conservation de la trame arborée	Impact faible
	Nord/Ecole	UB	0,37	0,37	-			Impact faible
	Nord-Est /Ecole	UB	0,12	0,33	Lotier très étroit et Lotier hispide protégés	Suppression d'une partie des populations	Maintien de la plus grande partie des populations	Impact modéré
	Lahouye	AUx	1,30		-	-	-	Impact a priori nul
Montgaillard	Sud-ouest/ La Bourdette	1AU	1,18	1,18	-	-	-	Impact faible

Commune	Localisation /Lieu-dit	Zonage PLUi		Surface aire d'étude (ha)	Enjeux environnementaux	Impacts de l'urbanisation	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels
		Libellé	Surface (ha)					
	Sud-ouest/Lhoy	AU	1,13	1,13	-	-	-	Impact nul
Montsoué	Nord-ouest/Belloc	1AU	0,74	0,74	Chênes âgés intéressants pour la faune ; Lotier très étroit et Lotier hispide protégés	Suppression de 2 prairies et des stations de lotiers	Conservation de la trame arborée	Impact modéré. Demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées à établir
	Nord/Lafouquille sud	1AU	0,77	0,77	Lotier très étroit protégé et deux Pins massifs	Suppression de la friche, de la station de Lotier, et potentiellement des 2 pins	Trame arborée et espace vert conservés côté est	Impact modéré. Demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées à établir
	Nord-est/Peyre	UB	0,30	0,39	-	Suppression d'une partie de prairie	-	Impact faible
	Est/Peyre	1AU	1,35	1,18	-	-	-	Impact nul
Morganx	Gramp Pemule	1AU	0,87	0,87	Réservoir de biodiversité des milieux ouverts	Suppression de 2 prairies	Conservation de la trame arborée	Impact modéré
Pecorade	Nord-ouest/Laouroua	1AUarc	0,81	0,80	Lotier hispide protégé	Suppression de la prairie et potentiellement d'un jeune verger	Conservation de la trame arborée et maintien d'un espace vert abritant 2 pieds de Lotier hispide	Impact faible
Philondenx	Nord/ Brouquiche	1AUb	0,48	0,70	--	-	-	Impact nul
Pimbo	Ouest/ Moulin de Pechevin (Nord et Sud)	1AUarc →A		0,49 + 0,48			Parcelle retirée du zonage AU, mise en A	
	Est/Bernuchot (1)	1AU	0,91	0,91	Chêne intéressant pour la faune	Suppression d'une prairie et d'une haie arborée	Maintien d'une partie de la trame arborée, dont le chêne remarquable	Impact modéré
	Nord-Est/Bernuchot (2)	UH	0,47	0,47	-	Suppression d'une prairie de fauche		Impact faible
Poudenx	Sud/Chelon	UBa	0,41	0,41	-	Suppression d'un roncier	-	Impact faible
Saint-Cricq-Chalosse	Nord-ouest/Lespeyreres	UB	0,27	0,60	Zone humide sol en partie sud (2 sondages)		Evitement de la zone humide au sud	Impact négligeable

Commune	Localisation /Lieu-dit	Zonage PLUi		Surface aire d'étude (ha)	Enjeux environnementaux	Impacts de l'urbanisation	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels
		Libellé	Surface (ha)					
	Nord-est / Le Bourg	UA	0,32	0,32	-	Suppression possible d'une jeune haie	-	Impact négligeable à faible
	Sud-est/Château de Poudenx	AU	2,22	2,22	-	Suppression de 2 prairies	Conservation de la trame arborée	Impact faible
Sainte-Colombe	Sud/Moulin de Hauret	Uxd → N		0,44	Zone humide sol		Parcelle retirée du zonage AU, mise en N	
	Sud/Muraille	UH → N		0,43	Zone humide végétation ; Sérapias en soc, espèce déterminante ZNIEFF		Parcelle retirée du zonage AU, mise en N	
	Ouest/Le Bourg	1AUa	0,38	1,06	4 chênes âgés intéressants pour la faune Rosier toujours vert, espèce déterminante ZNIEFF	Risque d'atteinte de la station de Rosier toujours vert	Conservation de la trame arborée	Impact potentiellement faible
	Est/Lescoure	UBa	0,3	0,3	-	Suppression d'une partie d'un parc arboré	-	Impact modéré
	Est/Lahounrede	UBa → UB + N	0,51	1,05	-			Impact négligeable
	Nord/Lempach	1AUb	0,72	0,72	-	Suppression d'une partie de prairie de fauche	-	Impact faible
Saint-Sever	Est/ Prouyan	UBv	0,48	0,48	-	Suppression d'une prairie de fauche		Impact faible
	Est/Ladou	AU	2,48	2,48	-	-	-	Impact nul. Etude zone humide à réaliser
	Est/Nauton	1AU	2,56	1,94 + 0,62 = 2,56	Haie avec quelques vieux chênes	Risque de suppression de cette haie	-	Impact modéré. Etude zone humide à réaliser
	Nord / ZA Péré	UXd	8,37	7,35	Haies arborées, bosquet, mares, habitats attractifs pour la faune	Risque de suppression de tous les habitats	-	Impact moyen
	Nord/Dugat	1AUX	0,76	3,20	-	Suppression d'une prairie	-	Impact faible
	Nord/Jouliou de Haut (1)	AUX → N		4,26	Petite partie en zone humide sol Belle ripisylve		Parcelle retirée du zonage AU, mise en N	

Commune	Localisation /Lieu-dit	Zonage PLUi		Surface aire d'étude (ha)	Enjeux environnementaux	Impacts de l'urbanisation	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels
		Libellé	Surface (ha)					
	Nord /Jouliou de Haut (2)	AUX→N		1,72	Partie est en zone humide sol, mare		Parcelle retirée du zonage AU, mise en N	
	L'Espérance	AU	1,2		-	Suppression d'un fourré ou boisement bas	Préservation d'une trame arborée en bordure ouest	Impact a priori modéré
Samadet	Ouest/ ZA du Boscq	UXd	0,46	0,46	-	Risque de suppression d'une haie arbustive et d'une petite prairie embroussaillée	-	Impact faible
	ZA Bosc	AUX	1,53 + 1,28		-	-	Maintien de la trame arborée et d'espaces vert	Impact négligeable
	Sud-ouest/ Joua	UB	1,26	1,50	Stations de lotiers protégés, quelques chênes âgés, haie arborée	Suppression de la friche humide à lotiers, risque de suppression des éléments arborés	-	Impact modéré
	Joua	AU	0,5			Suppression d'une prairie	Maintien de deux arbres	Impact a priori faible
	Sud/ ZA Lamarque bis	1AUx	1,41	1,41	Alignement de chênes âgés	-	Maintien de la trame arborée	Impact négligeable
	Sud-est/ Le Bourg	1AU	0,58	0,66	Parcelle ouest en grande partie en zone humide sol	Suppression de 2 prairies dont l'une est humide	Conservation d'une partie de la trame arborée	Impact moyen. Etude ZH plus précise et mesure ERC à prévoir
	Sud-est/Clacazaou (1)	1AU	0,66	0,84	Zone humide sol au sud-ouest	Suppression d'un fossé et de sa haie arbustive	Evitement de la partie ouest en zone humide et prairie	Impact faible
	Sud-est/Clacazaou (2)	UB	0,3	0,3	-	-	-	Impact nul
	Sud-est /Petit-Perrou	UH	0,33	0,43	-	Suppression d'une partie de prairie	-	Impact faible
	Sud/Lestanquet	UH	0,32	0,35	-	-	-	Impact nul
	Ouest/Mareins	UH	0,17	0,41	Alignement de chênes	-	Evitement de l'alignement et des abords du réservoir de milieux boisés	Impact très faible

Commune	Localisation /Lieu-dit	Zonage PLUi		Surface aire d'étude (ha)	Enjeux environnementaux	Impacts de l'urbanisation	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels
		Libellé	Surface (ha)					
	Ouest/Coucut	UH	0,46	0,46	-	Suppression d'une prairie peu diversifiée	-	Impact très faible
	Ouest/Lartigue	UH	0,46	0,46				Impact négligeable
Sarraziet	Nord/ Jeanton	1AU	1,30	1,30	Un pied de Serapias, espèce déterminante ZNIEFF	Suppression d'une prairie	Conservation du pied de Sérapias, conservation de la trame arborée périphérique	Impact faible
Serrelous-et- Arribans	Nord- ouest/Claverie (Le Bourg Nord)	1AUarc	0,5	0,5	-	Suppression d'une prairie diversifiée en flore	-	Impact modéré
	Ouest/Le Bourg (Sud)	1AUarc	0,39	0,39	-	-	-	Impact nul
Serres-Gaston	Nord-ouest/ Argaoux	1AUarc	0,73	1	Zone humide sol au sud Haie arborée intéressant pour la faune et Sérapias en soc, espèce déterminante ZNIEFF	Suppression d'une prairie	Evitement de la zone humide, de la station de Sérapias. Conservation de la trame arborée	Impact faible
Sorbets	Est/ Bedouret	1AU	1,21	1,21	-	-	-	Impact nul
Urgons	Ouest/Trouns	1AU	0,57	0,57	-	-	-	Impact nul
	Est/Deypres	1AUarc	0,42	0,42	-	Suppression d'une prairie	-	Impact faible
	Sud/ Trouns	UB	0,11	0,29	Zone humide végétation moitié ouest (1384 m²) Sérapias en soc et Rosier toujours vert espèces déterminantes ZNIEFF	Suppression de la prairie et de sa station de Sérapias	Evitement de la zone humide et de la station de Rosier sempervirent	Impact modéré

6. Annexes

6.1. Relevés de végétation.....	288
6.2. Résultats des sondages pédologiques.....	315

6.1. Relevés de végétation

Commune	Arboucave	Arboucave	Arboucave	Arboucave	Arboucave	Arboucave	Arboucave	Arboucave	Aubagnan	Aubagnan	Aubagnan	Audignon	Audignon	Audignon
Lieu-dit	Ecole	Ecole	Bigneblanque	Bigneblanque	Bigneblanque	Bigneblanque	Bigneblanque	Bigneblanque	Le Bourg	Le Bourg	Le Bourg	L'école	L'école	Mouréou
Habitat	Prairie	Prairie	Friche	Haie arborée	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Pâture	Friche	Friche	Prairie
N° de relevé	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R1	R2	R3	R1	R2	R3
Date	23/06/2023	23/06/2023	23/06/2023	23/06/2023	23/05/2024	23/05/2024	23/05/2024	23/05/2024	23/05/2024	23/05/2024	23/05/2024	13/05/2022	13/05/2022	13/05/2022
Strate arborée spontanée														
Recouvrement en %	-	-	-	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Castanea sativa</i>				90										
<i>Prunus laurocerasus</i>				10										
<i>Prunus myrobolan</i>				10										
Strate arbustive spontanée														
Recouvrement en %	-	-	-	60	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recouvrement relatif des espèces / la strate :														
<i>Castanea sativa</i>				45										
<i>Ligustrum vulgare</i>				10										
<i>Lonicera caprifolium</i>														
<i>Prunus laurocerasus</i>				<5										
<i>Rubus ulmifolius</i>				45										
Strate herbacée spontanée														
Recouvrement en %	90	100	100	60	100	100	100	100	100	70		90	60	100
Recouvrement relatif des espèces / la strate :														
<i>Angelica sylvestris</i>						<5								
<i>Anthoxanthum odoratum</i>						<5			60					
<i>Arrhenatherum elatius</i>							30							
<i>Bellis perennis</i>	<5													
<i>Bromus hordeaceus</i>						<5								
<i>Carex hirta</i>										5				
<i>Centaureum erythraea</i>	<5		25											
<i>Convolvulus sepium</i>		5	20					<5		10				
<i>Cruciata laevipes</i>		<5												
<i>Dactylis glomerata</i>		20	10						5	5				50
<i>Daucus carota</i>									10					
<i>Geranium dissectum</i>						<5		<5			<5			
<i>Holcus lanatus</i>	15		35		5	5	20	5				10		20
<i>Hypochaeris radicata</i>	40				5				15			55	40	
<i>Jacobaea vulgaris</i>			<<5											
<i>Juncus conglomeratus</i>		20			<5	10		<5		<5				
<i>Lathyrus pratensis</i>		20												
<i>Lolium perenne</i>	40													

Commune	Arboucave	Arboucave	Arboucave	Arboucave	Arboucave	Arboucave	Arboucave	Arboucave	Aubagnan	Aubagnan	Aubagnan	Audignon	Audignon	Audignon
Lieu-dit	Ecole	Ecole	Bigneblanque	Bigneblanque	Bigneblanque	Bigneblanque	Bigneblanque	Bigneblanque	Le Bourg	Le Bourg	Le Bourg	L'école	L'école	Mouréou
<i>Lotus corniculatus</i>	<5													
<i>Lotus pedunculatus</i>					<5	35								
<i>Lychnis flos-cuculi</i>							<5							
<i>Mentha suaveolens</i>					<5	10	20	15	<5					
<i>Phytolacca americana</i>			5											
<i>Plantago lanceolata</i>	5						15							
<i>Poa trivialis</i>													10	
<i>Potentilla erecta</i>								5						5
<i>Potentilla reptans</i>						35		10						
<i>Pteridium aquilinum</i>		<5	<5											
<i>Ranunculus acris</i>							<5							
<i>Ranunculus repens</i>						<5	5				<5			
<i>Raphanus raphanistrum</i>	<5													
<i>Rubus caesius</i>						<5		35		50				
<i>Rubus ulmifolius</i>			5				5							
<i>Rumex acetosa</i>							<5		<5					
<i>Rumex conglomeratus</i>							<5							
<i>Schedonorus arundinaceus</i>		30			85			5		25	20			
<i>Senecio vulgaris</i>							<5							
<i>Sonchus asper</i>	30													
<i>Trifolium pratense</i>							<5							
<i>Trifolium repens</i>						<5			10		80	5		25
<i>Vicia hirsuta</i>					<5									
<i>Vicia sativa</i>									<5			5	20	
<i>Vicia sepium</i>					<5					<5				
<i>Vulpia bromoides</i>												25	30	
Nb espèces dominantes	2	4	3	3	1	2	1	2	1	2	2	2	3	3
Dont nb espèces hygrophiles	0	1	1	0	0	1	1	2	0	1	0	0	0	0
Esp. hygrophiles /esp. dominantes	0/2	1/4	1/3	0/3	0/3	1/2	1/3	2/2	0/1	1/2	0/2	0/2	0/3	0/3
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non

Commune	Audignon	Audignon	Audignon	Audignon	Audignon	Audignon	Aurice	Aurice	Aurice	Aurice	Aurice	Aurice	Aurice	Bas-Mauco
Lieu-dit	Mouréou	Mouréou	Mouréou	Claverie	Castagnet	Castagnet	Laouzet	Le Bourg	Le Bourg	Le Bourg	ZA Père	ZA Père	ZA Père	Lande de peydelin
Habitat	Prairie	Haie arborée	Haie arborée	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Verger	Prairie	Prairie	Roncier	Friche arborée	Lande à Avoine de Thore et Ajonc nain
N° de relevé	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R1
Date	13/05/2022	13/05/2022	13/05/2022	29/06/2023	29/04/2024	29/04/2024	29/06/2023	29/06/2023	29/06/2023	29/06/2023	29/06/2023	29/06/2023	29/06/2023	13/05/2022
Strate arborée spontanée														
Recouvrement en %	-	40	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-
Recouvrement relatif des espèces / la strate :														
<i>Acer campestre</i>			80											
<i>Castanea sativa</i>			20											
<i>Fraxinus excelsior</i>		5												
<i>Quercus robur</i>		50											100	
<i>Robinia pseudoacacia</i>		45												
Strate arbustive spontanée														
Recouvrement en %	-	100	60	-	-	-	-	-	-	-	-	90	30	-
Recouvrement relatif des espèces / la strate :														
<i>Acer campestre</i>			30											
<i>Castanea sativa</i>			15											
<i>Prunus spinosa</i>		20												
<i>Quercus robur</i>													20	
<i>Robinia pseudoacacia</i>		20												
<i>Rubus fruticosus</i>		70	50											
<i>Rubus ulmifolius</i>												100	75	
<i>Salix atrocinerea</i>													5	
<i>Sambucus nigra</i>			5											
Strate herbacée spontanée														
Recouvrement en %	95	10	30	100	100	100	100	100	100	100	100	5	60	95
Recouvrement relatif des espèces / la strate :														
<i>Achillea millefolium</i>								<5	5		30	20	5	
<i>Agrostis capillaris</i>				10			30	50					20	
<i>Anisantha sterilis</i>					20									
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	20			5		70	15	15						
<i>Arrhenatherum elatius</i>											40			
<i>Centaurea decipiens</i>											<5	80	20	
<i>Centaureum erythraea</i>				20					5	5				
<i>Convolvulus arvensis</i>							5			<5	<5			
<i>Convolvus sepium</i>				<5										
<i>Cruciata laevipes</i>		30												
<i>Dactylis glomerata</i>	20				20	<5		5	60	80	10		20	

Commune	Audignon	Audignon	Audignon	Audignon	Audignon	Audignon	Aurice	Aurice	Aurice	Aurice	Aurice	Aurice	Aurice	Bas-Mauco
Lieu-dit	Mouréou	Mouréou	Mouréou	Claverie	Castagnet	Castagnet	Laouzet	Le Bourg	Le Bourg	Le Bourg	ZA Père	ZA Père	ZA Père	Lande de peydelin
<i>Frangula dodonei</i>														10
<i>Geranium dissectum</i>					<5						<5			
<i>Geranium robertianum</i>		10												
<i>Holcus lanatus</i>	15			40	10	5							5	
<i>Hypericum perforatum</i>													<5	
<i>Hypochaeris radicata</i>				15			15	<5						
<i>Juncus conglomeratus</i>				<5										
<i>Linum usitatissimum</i>						<5								
<i>Lotus corniculatus</i>								<5			<5			
<i>Millepertuis perforatum</i>								15	5					
<i>Plantago lanceolata</i>				10	20	15	15	15	10	5				
<i>Potentilla erecta</i>	20													
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>														40
<i>Pteridium aquilinum</i>			30											10
<i>Quercus robur</i>		50							5					
<i>Ranunculus repens</i>				10										
<i>Rubus caesius</i>														
<i>Rubus fruticosus</i>	10		70											
<i>Rubus ulmifolius</i>									10	10	20		30	
<i>Rumex acetosa</i>					<5	<5								
<i>Rumex acetosella</i>							<5							
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	10				20		20							
<i>Sporobolus indicus</i>							5							
<i>Stellaria holostea</i>		10												
<i>Trifolium pratense</i>				<5		<5								
<i>Trifolium repens</i>				<5										
<i>Ulex minor</i>														40
<i>Vicia ervilia</i>						<5								
<i>Vicia hirsuta</i>	5													
<i>Vicia sativa</i>					<5	<5								
Nb espèces dominantes	3	7	6	2	4	1	2	1	1	1	3	3	7	2
Dont nb espèces hygrophiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Esp. hygrophiles /esp. dominantes	0/3	0/7	0/6	0/2	0/4	0/1	0/2	0/1	0/1	0/1	0/3	0/3	0/7	0/2
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Commune	Bas-Mauco	Banos	Banos	Bats	Castelnau-Tursan	Castelnau-Tursan	Castelnau-Tursan	Cauna	Cauna	Cauna	Coudures	Coudures	Coudures	Coudures
Lieu-dit	Lande de peydelin	Grande Salle	Grande Salle	Croix de Boue	Tisne	Tisne	Tisne	Ouest/Claous	Ouest/Claous	Ouest/Claous	Derrière le Paou	Derrière le Paou	Derrière le Paou	Peyroun
Habitat	Parc arboré	Prairie	Haie arborée	Lande à Fougère	Roncier bas	Prairie embroussaillée	Roncier dominant	Roncier	Saulaie	Haie arborée	Prairie	Prairie	Prairie	Jachère
N° de relevé	R2	R1	R2	R1	R1	R2	R3	R1	R2	R3	R1	R2	R3	R4
Date	13/05/2022	24/05/2024	24/05/2024	23/05/2024	21/06/2022	21/06/2022	21/06/2022	31/05/2023	31/05/2023	31/05/2023	24/05/2024	24/05/2024	24/05/2024	24/05/2024
Strate arborée spontanée														
Recouvrement en %	-	-	80	5	-	-	-			80	-	-	-	-
Recouvrement relatif des espèces / la strate :														
<i>Castanea sativa</i>				10										
<i>Quercus robur</i>				90						40				
<i>Robinia pseudoacacia</i>			100							50				
<i>Salix atrocinerea</i>										10				
Strate arbustive spontanée														
Recouvrement en %	-	-	70	-	-	-	100	100	70	40	-	-	-	-
Recouvrement relatif des espèces / la strate :														
<i>Acer campestre</i>							5							
<i>Cornus sanguinea</i>							5							
<i>Crataegus monogyna</i>								<5						
<i>Fraxinus excelsior</i>								5						
<i>Lonicera caprifolium</i>										40				
<i>Quercus pyrenaica</i>									10					
<i>Quercus robur</i>								5	10					
<i>Robinia pseudoacacia</i>										20				
<i>Rubus fruticosus</i>							90			40				
<i>Rubus ulmifolius</i>			100					90	10					
<i>Salix atrocinerea</i>									70					
Strate herbacée spontanée														
Recouvrement en %	70	100	-	40	80	90	-	30	40	-	100	100	100	90
Recouvrement relatif des espèces / la strate :														
<i>Agrostis capillaris</i>											<5	20		
<i>Anthoxanthum odoratum</i>		35							15		10	5		
<i>Arrhenatherum elatius</i>					5	20								
<i>Convolvulus arvensis</i>												<5		
<i>Convolvulus sepium</i>													5	
<i>Cruciata laevipes</i>									<5					
<i>Dactylis glomerata</i>		10						30	30					
<i>Daucus carota</i>											<5			
<i>Epilobium tetragonum</i>						10								
<i>Equisetum arvense</i>													5	

Commune	Bas-Mauco	Banos	Banos	Bats	Castelnau-Tursan	Castelnau-Tursan	Castelnau-Tursan	Cauna	Cauna	Cauna	Coudures	Coudures	Coudures	Coudures
Lieu-dit	Lande de peydelin	Grande Salle	Grande Salle	Croix de Boue	Tisne	Tisne	Tisne	Ouest/Claous	Ouest/Claous	Ouest/Claous	Derrière le Paou	Derrière le Paou	Derrière le Paou	Peyroun
<i>Euphorbia platyphyllos</i>						10								
<i>Frangula dodonei</i>	5													
<i>Holcus lanatus</i>		<5						10	5		25	30		
<i>Hypericum perforatum</i>								<5	<5					
<i>Hypochaeris radicata</i>		5												10
<i>Juncus bufonius</i>														5
<i>Juncus conglomeratus</i>								5	20		5		10	
<i>Juncus effusus</i>									10					
<i>Lolium multiflorum</i>														15
<i>Medicago sativa</i>														30
<i>Mentha suaveolens</i>		5							<5		10		20	
<i>Oenanthe pimpinelloides</i>		20						15	20		15	15	30	
<i>Poacée indéterminée</i>				10										
<i>Poa pratensis</i>											5			
<i>Potentilla erecta</i>	5										5		10	
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	35													
<i>Pteridium aquilinum</i>				90										
<i>Quercus robur</i>	25			<5										
<i>Ranunculus acris</i>		<5												
<i>Ranunculus repens</i>														15
<i>Rubus fruticosus</i>	15				95	60								
<i>Rubus ulmifolius</i>								10	20					
<i>Rumex acetosa</i>									<5					
<i>Rumex conglomeratus</i>		<5									<5	5		15
<i>Schedonorus arundinaceus</i>								30	10		20	15		
<i>Taraxacum officinale</i>														<5
<i>Trifolium pratense</i>												<5		10
<i>Ulex minor</i>	10													
<i>Vicia sativa</i>		5									<5	10		
Nb espèces dominantes	2	2	2	2	1	2	1	3	4	5	2	2	3	2
Dont nb espèces hygrophiles	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0
Esp. hygrophiles /esp. dominantes	0/2	0/2	0/2	0/2	0/1	0/2	0/1	0/3	1/2	0/5	0/2	0/2	1/3	0/2
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

Commune	Coudures	Coudures	Coudures	Coudures	Coudures	Coudures	Coudures	Eyres-Moncube	Eyres-Moncube	Eyres-Moncube	Fargues	Fargues	Geaune	Geaune
Lieu-dit	Peyroun	Peyroun	Peyroun	Peyroun	Peyroun	Peyroun	Derrière le Paou	Ouest/La Cabasse	Ouest/La Cabasse	Ouest/La Cabasse	Bellevue	Bellevue	La ville sud (2)	Village artisanal
Habitat	Jachère	Roncier dominant	Roncier dominant	Haie arborée	Prairie	Fourré	Prairie	Roncier x prairie	Fourré	Friche	Prairie	Haie arbustive	Friche	Jachère
N° de relevé	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11	R1	R2	R3	R1	R2	R1	R2
Date	24/05/2024	24/05/2024	24/05/2024	24/05/2024	24/05/2024	24/05/2024	24/05/2024	31/05/2023	31/05/2023	31/05/2023	23/05/2024	23/05/2024	21/06/2022	23/06/2023
Strate arborée spontanée														
Recouvrement en %	-	-	-	60	-	-	-	-	30	-	-	-	-	-
<i>Quercus palustris</i>				100										
<i>Quercus robur</i>									80					
<i>Salix atrocinerea</i>									20					
Strate arbustive spontanée														
Recouvrement en %	-	100	100	90	-	100	-	-	100	-	-	60	-	-
<i>Cornus sanguinea</i>			20	20										
<i>Crataegus monogyna</i>									5					
<i>Hedera helix</i>												10		
<i>Prunus domestica</i>												90		
<i>Prunus spinosa</i>				25										
<i>Quercus robur</i>				20										
<i>Rosa canina</i>				15										
<i>Rosa rubiginosa</i>		15												
<i>Rubus caesius</i>			40	20		50								
<i>Rubus fruticosus</i>		40												
<i>Rubus ulmifolius</i>		45	25			15			90					
<i>Salix atrocinerea</i>									5					
<i>Sambucus ebulus</i>						35								
<i>Vitis sp</i>			15											
Strate herbacée spontanée														
Recouvrement en %	80	-	-	80	100	80	100	100	-	90	100	50	90	70
<i>Agrostis capillaris</i>					5								10	
<i>Andryala integrifolia</i>														5
<i>Anisantha sterilis</i>							20							
<i>Anthoxanthum odoratum</i>					<5		30							
<i>Arum italicum</i>				5						<5				
<i>Campanula patula</i>							<5							
<i>Carex divulsa</i>												<5		
<i>Ceratochloa cathartica</i>											10			
<i>Cirsium arvense</i>														10
<i>Cirsium vulgare</i>										30				
<i>Cruciata laevipes</i>								10						
<i>Dactylis glomerata</i>					<5			40			20	80	35	
<i>Daucus carota</i>							10							

Commune	Coudures	Coudures	Coudures	Coudures	Coudures	Coudures	Coudures	Eyres-Moncube	Eyres-Moncube	Eyres-Moncube	Fargues	Fargues	Geaune	Geaune
Lieu-dit	Peyroun	Peyroun	Peyroun	Peyroun	Peyroun	Peyroun	Derrière le Paou	Ouest/La Cabasse	Ouest/La Cabasse	Ouest/La Cabasse	Bellevue	Bellevue	La ville sud (2)	Village artisanal
<i>Dipsacus fullomum</i>										30				
<i>Epilobium tetragonum</i>														15
<i>Erigeron sp</i>														20
<i>Galium album</i>								10						
<i>Geranium dissectum</i>							<5	<5			<5	<5		
<i>Glechoma hederacea</i>				15										
<i>Hedera helix</i>				70										
<i>Helminthotheca echioides</i>														5
<i>Holcus lanatus</i>					20						20	5	35	30
<i>Hypochaeris radicata</i>	<5						5					5		5
<i>Juncus bufonius</i>	30													
<i>Lolium multiflorum</i>	20						15				20			
<i>Lolium perenne</i>														5
<i>Lysimachia arvensis</i>														<5
<i>Mentha suaveolens</i>					25									
<i>Mentha sp</i>								<5		20				
<i>Phalaris coerulescens</i>											10			
<i>Plantago lanceolata</i>					25		10					5		
<i>Poa trivialis</i>	<5													
<i>Potentilla erecta</i>					<5									
<i>Prunella vulgaris</i>														<5
<i>Quercus robur</i>													10	
<i>Ranunculus acris</i>					<5									
<i>Ranunculus repens</i>	15													
<i>Rubus caesius</i>				10										
<i>Rubus fruticosus</i>													10	
<i>Rubus ulmifolius</i>								50		5				
<i>Rumex acetosa</i>					10		10	<5						
<i>Rumex conglomeratus</i>	10				10							<5		
<i>Rumex crispus</i>											<5			
<i>Sambucus ebulus</i>										20				
<i>Schedonorus arundinaceus</i>					5			<5			10			
<i>Senecio vulgaris</i>							<5							
<i>Silena flos-cuculis</i>					<5		<5							
<i>Stellaria graminea</i>								<5						
<i>Trifolium pratense</i>	20											<5		
<i>Urtica dioica</i>						100				5				
<i>Vicia hirsuta</i>							<5							
<i>Vulpia bromoides</i>														5

Commune	Coudures	Coudures	Coudures	Coudures	Coudures	Coudures	Coudures	Eyres-Moncube	Eyres-Moncube	Eyres-Moncube	Fargues	Fargues	Geaune	Geaune
Lieu-dit	Peyroun	Peyroun	Peyroun	Peyroun	Peyroun	Peyroun	Derrière le Paou	Ouest/La Cabasse	Ouest/La Cabasse	Ouest/La Cabasse	Bellevue	Bellevue	La ville sud (2)	Village artisanal
Nb espèces dominantes	3	2	3	5	3	3	2	2	3	4	3	2	2	2
Dont nb espèces hygrophiles	1	0	1	1	1	1	0	0	1	0-1	0	0	0	0
Esp. hygrophiles /esp. dominantes	1/3	0/2	1/3	1/5	1/3	1/3	0/2	0/2	1/3	0-1/4	0/3	0/2	0/2	0/2
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Commune	Geaune	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau
Lieu-dit	Pantagnan	Bellevue nord	Bellevue nord	Bellevue (Moundette)	Bellevue (Moundette)	Bellevue (Moundette)	Molia	Molia	Labordeaouga (Coupès)	Labordeaouga (Coupès)	Labordeaouga (Coupès)	ZAE Sud	Larriets	Larriets
Habitat	Prairie de fauche	Prairie	Prairie	Prairie humide à joncs	Prairie envahie de jeunes saules	Prairie	Prairie	Verger	Prairie	Prairie	Prairie envahie de jeunes saules	Lande	Prairie	Prairie
N° de relevé	R3	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11	R12	R13
Date	23/06/2023	13/05/2022	13/05/2022	13/05/2022	13/05/2022	13/05/2022	07/06/2022	07/06/2022	07/06/2022	07/06/2022	07/06/2022	16/05/2023	24/05/2024	24/05/2024
Strate arborée spontanée														
Recouvrement en %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Strate arbustive spontanée														
Recouvrement en %	-	-	-	20	40	10	-	-	-	-	35	-	-	-
<i>Salix atrocinerea</i>				100	100	100					100			
Strate herbacée spontanée														
Recouvrement en %	100	90	80	100	100	100	95	95	100	100	100	80	100	95
<i>Achillea millefolium</i>								5						
<i>Anthoxanthum odoratum</i>		30	30	10									20	<5
<i>Bellis perennis</i>								10						
<i>Carex divulsa</i>														<5
<i>Ceratochloa cathartica</i>											5			
<i>Convolvulus sepium</i>									5				5	
<i>Cornus sanguinea</i>											10			
<i>Cyperus eragrostis</i>														<5
<i>Dactylis glomerata</i>	40										15			
<i>Frangula alnus</i>												<5		
<i>Holcus lanatus</i>			20		10	25	5	15	40	30	30		25	
<i>Hypochaeris radicata</i>		25	5				30	20						
<i>Juncus acutiflorus</i>											10			
<i>Juncus conglomeratus</i>				30	5	10								
<i>Lolium perenne</i>							5							
<i>Lotus pedunculatus</i>													10	
<i>Mentha suaveolens</i>	10	25					5	5			5		<5	20

Commune	Geaune	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau	Hagetmau
Lieu-dit	Pantagnan	Bellevue nord	Bellevue nord	Bellevue (Moundette)	Bellevue (Moundette)	Bellevue (Moundette)	Molia	Molia	Labordeaouga (Coupès)	Labordeaouga (Coupès)	Labordeaouga (Coupès)	ZAE Sud	Larriets	Larriets
<i>Oenanthe pimpinelloides</i>	10												5	15
<i>Plantago lanceolata</i>	5	15	30	10										
<i>Poacée indéterminée</i>								10						
<i>Poa trivialis</i>						20							<5	
<i>Potentilla erecta</i>												<5		
<i>Potentilla reptans</i>					40	20			30				<5	20
<i>Prunus spinosa</i>											5			
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>												80		
<i>Pteridium aquilinum</i>												20		
<i>Ranunculus acris</i>			10											5
<i>Ranunculus repens</i>							20	5		10	5		25	15
<i>Rubus fruticosus</i>				35	20	10					5			
<i>Rumex acetosa</i>	<5			5										
<i>Rumex conglomeratus</i>							5							<5
<i>Rumex crispus</i>													10	
<i>Salix atrocinerea</i>				5							5			
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	40		5	5	25	5			20	60	5			
<i>Teucrium scorodonia</i>												<5		
<i>Trifolium pratense</i>				5	5	10	5							5
<i>Trifolium repens</i>		5					20	30					<5	20
<i>Ulex minor</i>												<5		
Nb espèces dominantes	2	3	3	3	4	4	3	2	3	2	5	2	3	3
Dont nb espèces hygrophiles	0	1	0	2	1	1	1	0	0	0	2	0	1	1
Esp. hygrophiles /esp. dominantes	0/2	1/3	0/3	2/3	1/4	1/4	1/3	0/2	0/3	0/2	2/5	0/2	1/3	1/3
Zone humide	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Commune	Hagetmau	Haut-Mauco	Horsarrieu	Horsarrieu	Horsarrieu	Horsarrieu
Lieu-dit	Larriets	Bigarre	Nord/La Croutz	Est/Le Biarn	Est/Le Biarn	Sud/Le Biarn
Habitat	Prairie	Friche	Prairie	Jachère	Jachère	Prairie
N° de relevé	R14	R1	R1	R3	R4	R6
Date	24/05/2024	12/05/2022	17/05/2023	17/05/2023	17/05/2023	27/04/2023
Strate arborée spontanée						
Recouvrement en %	-	-	-	-	-	-
<i>Fagus sylvatica</i>						
<i>Quercus palustris</i>						
<i>Quercus robur</i>						
Strate arbustive spontanée						
Recouvrement en %	-	-	-	-	-	-
<i>Arbustus unedo</i>						
<i>Rubus caesius</i>						
<i>Rubus ulmifolius</i>						
Strate herbacée spontanée						
Recouvrement en %	100	85	100	80	95	100
<i>Agrostis capillaris</i>						
<i>Anisantha sterilis</i>					20	
<i>Anthoxanthum odoratum</i>						
<i>Bromus hordeaceus</i>					<5	
<i>Briza media</i>				<5		
<i>Briza minor</i>				<5		
<i>Campanula patula</i>					<5	
<i>Carex divulsa</i>						
<i>Centaurea jacea</i>						15
<i>Cerastium glomeratum</i>	<5					
<i>Cyperus eragrostis</i>						
<i>Dactylis glomerata</i>			40			
<i>Erigeron annuus</i>					<5	
<i>Fragaria vesca</i>						
<i>Geranium dissectum</i>			10			<5
<i>Hedera helix</i>						
<i>Helminthotheca echioides</i>						
<i>Holcus lanatus</i>	20	20	30			
<i>Hypochaeris radicata</i>		30		<5		<5
<i>Juncus conglomeratus</i>						
<i>Linum usitatissimum</i>			5			<5
<i>Lolium multiflorum</i>	<5			20	20	
<i>Lotus pedunculatus</i>						

Commune	Hagetmau	Haut-Mauco	Horsarrieu	Horsarrieu	Horsarrieu	Horsarrieu
Lieu-dit	Larriets	Bigarre	Nord/La Croutz	Est/Le Biarn	Est/Le Biarn	Sud/Le Biarn
<i>Lysimachia arvensis</i>					5	
<i>Matricaria chamomilla</i>				35	30	
<i>Mentha suaveolens</i>	15					
<i>Oenanthe pimpinelloides</i>	10					
<i>Ornithopus compressus</i>		30				
<i>Plantago lanceolata</i>			10			40
<i>Poa trivialis</i>						
<i>Ranunculus acris</i>	10					
<i>Ranunculus bulbococus</i>				5		
<i>Ranunculus repens</i>			<5			
<i>Rubus caesius</i>						
<i>Rubus ulmifolius</i>						
<i>Rumex acetosa</i>						5
<i>Rumex acetosella</i>		5				
<i>Rumex crispus</i>					5	
<i>Rumex obtusifolius</i>			<5	<5	<5	
<i>Rumex conglomeratus</i>	5					
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	<5					40
<i>Secale cereale</i>				5	10	
<i>Sonchus asper</i>				30	10	
<i>Stachys arvensis</i>				5		
<i>Trifolium arvense</i>		10				
<i>Trifolium pratense</i>	25		5			
<i>Trifolium repens</i>	10					
<i>Vicia hirsuta</i>						<5
<i>Vicia sativa</i>						
<i>Vulpia bromoides</i>		10				
Nb espèces dominantes	2	3	2	3	3	2
Dont nb espèces hygrophiles	0	0	0	0	0	0
Esp. hygrophiles /esp. dominantes	0/2	0/3	0/2	0/3	0/3	0/2
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Commune	Labastide	Labastide	Labastide	Lacajunte	Lacajunte	Lacrabe	Lacrabe	Lacrabe	Lacrabe	Lauret	Lauret	Lauret	Mant	Mant
Lieu-dit	Le Bourg	Le Bourg	Mongbeit	Sabres (sud)	Bruhon	Eglise	Ecole	Ecole	Bignassot	Pierrot	Pierrot	Pierrot	Biéous	Biéous
Habitat	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Pâture	Prairie	Prairie	Remblai buissonnant	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie
N° de relevé	R1	R2	R3	R1	R2	R1	R2	R3	R4	R1	R2	R3	R1	R2
Date	16/05/2023	16/05/2023	24/05/2024	21/06/2022	23/05/2024	16/05/2023	16/05/2023	16/05/2023	16/05/2023	23/06/2023	23/06/2023	23/06/2023	23/05/2024	23/05/2024
Strate arborée spontanée														
Recouvrement en %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Strate arbustive spontanée														
Recouvrement en %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Strate herbacée spontanée														
Recouvrement en %	100	100	100	70	70	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Recouvrement relatif des espèces / la strate :														
<i>Achillea millefolium</i>	5	<5	10											
<i>Agrimonia eupatoria</i>										<5	<5	<5		
<i>Agrostis capillaris</i>				5							<5			
<i>Anisantha sterilis</i>								<5						
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	10	10	10	10		20							5	65
<i>Arrhenatherum elatius</i>										30	40	30		
<i>Bellis perennis</i>						40								
<i>Bromus hordeaceus</i>	15													
<i>Cerastium glomeratum</i>						15								
<i>Convolvulus sepium</i>											<5			
<i>Cruciata laevipes</i>			10											
<i>Dactylis glomerata</i>	15	20			5					<5		<5		<5
<i>Daucus carota</i>		<5				<5								
<i>Dipsacus fullonum</i>								<5						
<i>Euphorbia platyphyllos</i>								<5						
<i>Galium aparine</i>								5						
<i>Geranium dissectum</i>	<5		5					20						<5
<i>Holcus lanatus</i>	20	20	30	5	20		<5			<5	40	50	10	<5
<i>Hypochaeris radicata</i>					10	<5	<5		<5				<5	5
<i>Jacobaea vulgaris</i>											<5	<5		
<i>Juncus conglomeratus</i>							<5				20			
<i>Lapsana communis</i>								<5						
<i>Lathyrus pratensis</i>										<5				
<i>Linum usitatissimum</i>		<5								20			<5	
<i>Lolium perenne</i>				50										
<i>Lotus corniculatus</i>				5										
<i>Mentha sp</i>	<5									5				
<i>Millepertuis perforatum</i>										5	<5			
<i>Oenanthe pimpinelloides</i>			<5							30	5	20	5	5
<i>Parentucellia viscosa</i>									<5					

Commune	Labastide	Labastide	Labastide	Lacajunte	Lacajunte	Lacrabe	Lacrabe	Lacrabe	Lacrabe	Lauret	Lauret	Lauret	Mant	Mant
Lieu-dit	Le Bourg	Le Bourg	Mongbeit	Sabres (sud)	Bruhon	Eglise	Ecole	Ecole	Bignassot	Pierrot	Pierrot	Pierrot	Biéous	Biéous
<i>Plantago lanceolata</i>	<5	10		5	5				<5				35	10
<i>Poacée indéterminée</i>			10											
<i>Polygala vulgaris</i>			10											
<i>Potentilla reptans</i>						<5				<5				
<i>Ranunculus acris</i>		5			<5								<5	
<i>Ranunculus bulboc</i>					<5		<5							
<i>Rubus ulmifolius</i>					<5									
<i>Rumex acetosa</i>		10												
<i>Rumex acetosella</i>			5											
<i>Rumex crispus</i>										5				
<i>Rumex obtusifolius</i>		<5												
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	20	20			50	20	90		95				40	10
<i>Sonchus asper</i>								30						
<i>Trifolium pratense</i>			10	20			<5		<5				<5	
<i>Trifolium repens</i>					10		20		<5				<5	
<i>Urtica dioica</i>								40						
<i>Vicia hirsuta</i>							<5		<5					
<i>Vicia sativa</i>	<5						5			<5			<5	
Nb espèces dominantes	2	3	1	2	2	3	2	3	1	3	3	3	2	1
Dont nb espèces hygrophiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Esp. hygrophiles /esp. dominantes	0/2	0/3	0/1	0/2	0/2	0/3	0/2	0/3	0/1	0/3	0/3	0/3	0/2	0/1
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Commune	Mauries	Miramont-Sensacq	Miramont-Sensacq	Miramont-Sensacq	Miramont-Sensacq	Momuy	Monget	Monget	Monget	Monségur	Montaut	Montaut	Montaut	Montaut
Lieu-dit	L'église	Bourg (Sud)	Bourg (Nord)	Bourg (Nord)	Bourg (Nord)	Sarthou	Le Bourg	Le Bourg	Le Bourg	Pléchat	Le Bourg	Ecole	Ecole	Ecole
Habitat	Prairie	Prairie	Prairie	Roncier	Prairie	Prairie	Pâture	Pâture	Friche	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Jeune boisement
N° de relevé	R1	R1	R2	R3	R4	R1	R1	R2	R3	R1	R1	R2	R3	R4
Date	21/06/2022	23/06/2023	23/05/2024	23/05/2024	23/05/2024	16/05/2023	15/03/2023	15/03/2023	15/03/2023	16/05/2023	31/05/2023	31/05/2023	31/05/2023	31/05/2023
Strate arborée spontanée														
Recouvrement en %	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70
<i>Fraxinus excelsior</i>				50										
<i>Quercus robur</i>				50										
Strate arbustive spontanée														
Recouvrement en %	-	-	-	95	-	-	-	-	20	-	-	-	-	70
<i>Corylus avellana</i>				5										
<i>Ficus carica</i>				<5										
<i>Fraxinus excelsior</i>				<5										
<i>Rosa canina</i>				<5										
<i>Rubus fruticosus</i>									100					90
<i>Rubus ulmifolius</i>				90										
Strate herbacée spontanée														
Recouvrement en %	100	100	100	-	-	100	100	100	100	100	95	100	100	5
<i>Achillea millefolium</i>						<5								
<i>Agrostis capillaris</i>		30											5	
<i>Anisantha sterilis</i>						<5								
<i>Anthoxanthum odoratum</i>			20		15						<5		5	
<i>Arrhenatherum elatius</i>	40		5		15		20					40	5	
<i>Centaurea decipiens</i>			<5											
<i>Centaurea jacea</i>									20					
<i>Convolvulus arvensis</i>							15							
<i>Convolvus sepium</i>						<5			5					
<i>Cyperus longus</i>							30							
<i>Dactylis glomerata</i>	10					95		20	30		65	5	30	
<i>Epilobium tetragonum</i>								<5	10					
<i>Ervum tetraspernum</i>													5	
<i>Geranium dissectum</i>			<5			<5				<5	<5	<5		
<i>Glechoma hederacea</i>														10
<i>Holcus lanatus</i>	30	30	20		20		20		10	<5	<5	10		
<i>Hypochaeris radicata</i>		<5									<5	<5	30	
<i>Juncus conglomeratus</i>			<5		15									
<i>Leucanthemum vulgare</i>	5													
<i>Linum usitatissimum</i>			<5		<5						5			
<i>Lolium multiflorum</i>										100				

Commune	Mauries	Miramont-Sensacq	Miramont-Sensacq	Miramont-Sensacq	Miramont-Sensacq	Momuy	Monget	Monget	Monget	Monségur	Montaut	Montaut	Montaut	Montaut
Lieu-dit	L'église	Bourg (Sud)	Bourg (Nord)	Bourg (Nord)	Bourg (Nord)	Sarthou	Le Bourg	Le Bourg	Le Bourg	Pléchot	Le Bourg	Ecole	Ecole	Ecole
<i>Lotus corniculatus</i>												5	<5	
<i>Lotus hispidus</i>													<5	
<i>Lychnis flos-cuculi</i>											<5		5	
<i>Malva sylvestris</i>							<5							
<i>Mentha suaveolens</i>					5		<5							
<i>Hypericum perforatum</i>													<5	
<i>Oenanthe pimpinelloides</i>							<5		<5					
<i>Persicaria maculosa</i>								<5						
<i>Plantago lanceolata</i>	5	20	<5			<5					30		20	
<i>Potentilla reptans</i>	5	20					5	<5				<5	<5	
<i>Ranunculus acris</i>			15		5						<5	<5		
<i>Ranunculus bulbocus</i>								5						
<i>Raphanus raphanistrum</i>						<5								
<i>Rubus fruticosus</i>									25				10	90
<i>Rumex acetosa</i>			<5		<5							<5	<5	
<i>Rumex conglomeratus</i>							10	10						
<i>Rumex crispus</i>						<5	<5							
<i>Rumex obtusifolius</i>								5						
<i>Salix atrocinerea</i>					<5									
<i>Schedonorus arundinaceus</i>			20		20	<5		30				40		
<i>Secale cereale</i>														
<i>Senecio vulgaris</i>			5		5									
<i>Torilis arvensis</i>									<5					
<i>Trifolium pratense</i>		<5	5									<5		
<i>Trifolium repens</i>		<5	<5					20						
<i>Vicia sativa</i>			<5		<5					<5				
Nb espèces dominantes	2	4	3	3	2	1	3	3	3	1	2	2	3	3
Dont nb espèces hygrophiles	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Esp. hygrophiles /esp. dominantes	0/2	0/4	0/3	0/3	0/2	0/1	1/3	0/3	0/3	0/1	0/2	0/2	0/3	0/3
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Commune	Montgaillard	Montsoué	Montsoué	Montsoué	Montsoué	Morganx	Morganx	Pécorade	Pimbo	Pimbo	Pimbo	Pimbo	Pimbo
Lieu-dit	La Bourdette	Belloc	Lafouquille	Peyre	Peyre	Gramp Pemule	Gramp Pemule	Laouroua	Moulin de Pechevin	Moulin de Pechevin	Bernuchot	Bernuchot	Bernuchot
Habitat	Friche	Prairie	Friche	Lande	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Pelouse	Haie arborée
N° de relevé	R1	R1	R2	R3	R4	R1	R2	R1	R1	R2	R3	R4	R5
Date	13/05/2022	31/05/2023	31/05/2023	31/05/2023	31/05/2023	16/05/2023	16/05/2023	21/06/2022	23/06/2023	23/06/2023	23/06/2023	23/06/2023	23/06/2023
Strate arborée spontanée													
Recouvrement en %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
<i>Juglans regia</i>													90
<i>Prunus domestica</i>													10
Strate arbustive spontanée													
Recouvrement en %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	80
<i>Acer campestre</i>													5
<i>Corylus avellana</i>													5
<i>Fraxinus excelsior</i>													5
<i>Prunus domestica</i>													5
<i>Rubus ulmifolius</i>													50
<i>Salix atrocinerea</i>													30
Strate herbacée spontanée													
Recouvrement en %	90	100	90	100	100	100	100	95	100	100	100	100	70
<i>Achillea millefolium</i>		5	<5		25				30	10			
<i>Agrostis capillaris</i>		5	10						25	30			
<i>Anthoxanthum odoratum</i>			10			20			30	30			
<i>Arrhenatherum elatius</i>			<5		25								
<i>Bellis perennis</i>												10	
<i>Brachypodium pinnatum</i>		10											
<i>Bromus hordeaceus</i>						20							
<i>Convolvulus sepium</i>											<5		
<i>Centaurea decipiens</i>									<5	<5	15		
<i>Cruciata laevipes</i>											10		
<i>Dactylis glomerata</i>		5	<5	<5	25	5	30		10	20	35		
<i>Daucus carota</i>						5	<5						
<i>Galium album</i>				5	20								
<i>Geranium dissectum</i>					<5		<5					<5	
<i>Holcus lanatus</i>	85		<5			20	30		5	5	<5		10
<i>Hypericum perforatum</i>													
<i>Hypochaeris radicata</i>			40			5		20	<5			30	
<i>Jacobaea vulgaris</i>											5		
<i>Juncus conglomeratus</i>		5											
<i>Linum usitatissimum</i>									<5	5	<5		
<i>Lolium perenne</i>								10					
<i>Lotus corniculatus</i>									5	<5			
<i>Lotus pedunculatus</i>													
<i>Lychnis flos-cuculi</i>													
<i>Lysimachia arvensis</i>												<5	

Commune	Montgaillard	Montsoué	Montsoué	Montsoué	Montsoué	Morganx	Morganx	Pécorade	Pimbo	Pimbo	Pimbo	Pimbo	Pimbo
Lieu-dit	La Bourdette	Belloc	Lafouquille	Peyre	Peyre	Gramp Pemule	Gramp Pemule	Laouroua	Moulin de Pechevin	Moulin de Pechevin	Bernuchot	Bernuchot	Bernuchot
<i>Mentha sp</i>												5	
<i>Ornithopus compressus</i>			<5										
<i>Plantago lanceolata</i>			40							<5		20	
<i>Poacée indéterminée</i>	15											10	
<i>Polygala vulgaris</i>		<5											
<i>Potentilla reptans</i>								10				30	
<i>Prunella vulgaris</i>								5	<5				
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>													
<i>Pteridium aquilinum</i>				50									40
<i>Ranunculus acris</i>													
<i>Ranunculus repens</i>								20					
<i>Rubus ulmifolius</i>				50									50
<i>Rumex acetosa</i>		<5			<5								
<i>Schedonorus arundinaceus</i>		70				25	30				35		
<i>Senecio vulgaris</i>			<5										
<i>Sonchus asper</i>								5					
<i>Stellaria graminea</i>					<5					<5			
<i>Trifolium pratense</i>						<5							
<i>Trifolium repens</i>								30				10	
<i>Vicia hirsuta</i>					<5								
<i>Vicia lutea</i>					<5								
<i>Vicia sativa</i>		<5			<5		<5						
Nb espèces dominantes	1	1	2	2	4	4	3	3	3	3	2	3	5
Dont nb espèces hygrophiles	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Esp. hygrophiles /esp. dominantes	0/1	0/1	0/2	0/2	0/4	0/3	0/3	1/3	0/3	0/3	0/2	0/3	1/5
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Commune	Pimbo	Poudenx	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe
Lieu-dit	Bernuchot (nord)	Chelon	Lespeyreres	Le Bourg	Poudenx	Poudenx	Poudenx	Muraille	Muraille	Muraille	Muraille	Muraille	Le Bourg	Le Bourg
Habitat	Prairie	Fourré	Prairie	Pelouse	Prairie	Bosquet	Prairie	Prairie	Roncier	Fourré	Prairie	Roncier	Prairie	Haie arborée
N° de relevé	R6	R1	R1	R2	R3	R4	R5	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7
Date	23/05/2024	26/06/2023	16/05/2023	16/05/2023	16/05/2023	16/05/2023	16/05/2023	26/04/2023	26/04/2023	26/04/2023	26/04/2023	26/04/2023	26/04/2023	26/04/2023
Strate arborée spontanée														
Recouvrement en %	-	-	-	-	-	50	-	-	-	-	-	-	-	30
<i>Fraxinus excelsior</i>						10								
<i>Prunus cerasus</i>														10
<i>Quercus robur</i>						10								90
<i>Robinia pseudoacacia</i>						80								
Strate arbustive spontanée														
Recouvrement en %	-	80	-	-	-	10	-	-	30	80	5	20	-	70
<i>Crataegus monogyna</i>														40
<i>Fraxinus excelsior</i>									5					
<i>Ligustrum vulgare</i>														30
<i>Prunus spinosa</i>														20
<i>Quercus robur</i>														10
<i>Quercus rubra</i>										100	100	100		
<i>Robinia pseudoacacia</i>						40								
<i>Rubus caesius</i>									95					
<i>Rubus fruticosus</i>		100												
<i>Sambucus nigra</i>						60								
Strate herbacée spontanée														
Recouvrement en %	100	60	100	100	100	95	100	95	80	5	100	100	100	100
<i>Achillea millefolium</i>			<5										30	
<i>Agrostis capillaris</i>					<5		<5							
<i>Alliaria petiolata</i>														20
<i>Anacamptis morio</i>													<5	
<i>Anisantha sterilis</i>														30
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	15				5		35							
<i>Bellis perennis</i>			<5	<5				<5						
<i>Carex sp</i>						95								
<i>Carex divulsa</i>	<5				<5									
<i>Centaurea decipiens</i>	<5													
<i>Centaurea jacea</i>							<5							
<i>Ceratochloa cathartica</i>				<5										
<i>Cruciata laevipes</i>														10
<i>Dactylis glomerata</i>	<5		30	<5	20		5						15	
<i>Ervum tetraspernum</i>							<5							
<i>Euphorbia platyphyllos</i>														

Commune	Pimbo	Poudenx	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe
Lieu-dit	Bernuchot (nord)	Chelon	Lespeyreres	Le Bourg	Poudenx	Poudenx	Poudenx	Muraille	Muraille	Muraille	Muraille	Muraille	Le Bourg	Le Bourg
<i>Geranium dissectum</i>	<5			<5				<5			<5			
<i>Holcus lanatus</i>	20			<5	10		5							
<i>Hypochaeris radicata</i>			10		<5		<5							
<i>Juncus conglomeratus</i>	<5								<5		70	20		
<i>Linum usitatissimum</i>	<5													
<i>Lolium multiflorum</i>				10										
<i>Lychnis flos-cuculi</i>												<5		
<i>Medicago arabica</i>				<5										
<i>Medicago sativa</i>	<5													
<i>Myosotis discolor</i>				<5									5	
<i>Oenanthe pimpinelloides</i>	15													
<i>Plantago lanceolata</i>	<5		<5	25	10		35	5						
<i>Poa pratensis</i>													20	
<i>Poa trivialis</i>			10	50										
<i>Potentilla reptans</i>			5											
<i>Prunus spinosa</i>											5			
<i>Pteridium aquilinum</i>		10												
<i>Ranunculus acris</i>	<5													
<i>Ranunculus bulbocus</i>													<5	
<i>Ranunculus repens</i>				<5										
<i>Rubus caesius</i>	20							20	90	100	35			
<i>Rubus fruticosus</i>		90			<5									40
<i>Rubus ulmifolius</i>												80		
<i>Rumex acetosa</i>	<5				<5		20	5	<5		<5		20	
<i>Rumex conglomeratus</i>	<5			5										
<i>Rumex crispus</i>					<5									
<i>Rumex obtusifolius</i>					<5									
<i>Ruscus aculeatus</i>						25								
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	20		40		50			70	10					
<i>Senecio vulgaris</i>	<5													
<i>Silene flos-cuculis</i>													5	
<i>Taraxacum officinale</i>				<5			<5							
<i>Trifolium pratense</i>	<5													
<i>Trifolium repens</i>				<5										
<i>Vicia sativa</i>					<5								5	
Nb espèces dominantes	3	2	2	2	2	4	3	2	2	2	3	3	3	7
Dont nb espèces hygrophiles	1	0	0	0	0	0 ou 1	0	1	2	1	2	2	0	0
Esp. hygrophiles /esp. dominantes	1/3	0/2	0/2	0/2	0/2	0 ou 1 / 4	0/3	1/2	2/2	1/2	2/3	2/3	0/3	0/7

Commune	Pimbo	Poudenx	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe
Lieu-dit	Bernuchot (nord)	Chelon	Lespeyreres	Le Bourg	Poudenx	Poudenx	Poudenx	Muraille	Muraille	Muraille	Muraille	Muraille	Le Bourg	Le Bourg
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
ommune	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever
Lieu-dit	Le Bourg	Lescoure	Lahounrede	Lempach	Lempach	Prouyan	ZA Péré	ZA Péré	ZA Péré	ZA Péré	ZA Péré	ZA Péré	ZA Péré	ZA Péré
Habitat	Prairie	Parc	Jachère	Prairie	Prairie	Prairie	Friche	Fourré	Bosquet	Fourré	Haie arborée	Roncier bas	Prairie	Fourré
N° de relevé	R8	R9	R10	R11	R12	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9
Date	26/04/2023	26/04/2023	26/04/2023	17/05/2023	17/05/2023	12/05/2022	29/06/2023	29/06/2023	29/06/2023	29/06/2023	29/06/2023	29/06/2023	29/06/2023	29/06/2023
Strate arborée spontanée														
Recouvrement en %	-	10	-	-	-	-	-	-	80	-	50	-	-	-
<i>Quercus robur</i>		50							100		100			
<i>Salix atrocinerea</i>		50												
Strate arbustive spontanée														
Recouvrement en %	-	15	-	-	-	-	80	50	70	100	90	20	-	60
<i>Bambusa</i>										70				
<i>Cornus sanguinea</i>							<5							20
<i>Corylus avellana</i>		35												
<i>Prunus avium</i>											20			
<i>Quercus robur</i>		30									10	<5		
<i>Robinia pseudoacacia</i>								100	60					
<i>Rubus fruticosus</i>									20					
<i>Rubus ulmifolius</i>							90	20		10	70	100		80
<i>Salix atrocinerea</i>		30					10			10				
<i>Sambucus nigra</i>														<5
<i>Ulmus minor</i>									20	10				
Strate herbacée spontanée														
Recouvrement en %	100	100	90	100	100	100	20	10	-	-	-	80	100	40
<i>Agrostis capillaris</i>			<5			5							50	
<i>Anthoxanthum odoratum</i>		30	5			20								
<i>Arrhenatherum elatius</i>						40								
<i>Avena barbata</i>				5	20									
<i>Bromus hordeaceus</i>				5										
<i>Centaurea decipiens</i>		15										5		
<i>Ceratochloa cathartica</i>				50	40									
<i>Cirsium vulgare</i>								30						
<i>Convolvulus arvensis</i>													<5	
<i>Cruciata laevipes</i>	10													
<i>Dactylis glomerata</i>												15		
<i>Galium aparine</i>								5						
<i>Geranium dissectum</i>	5			<5	20									
<i>Holcus lanatus</i>						5	<5					<5	30	

Commune	Pimbo	Poudenx	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St Cricq-Chalosse	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe	St-Colombe
Lieu-dit	Bernuchot (nord)	Chelon	Lespeyreres	Le Bourg	Poudenx	Poudenx	Poudenx	Muraille	Muraille	Muraille	Muraille	Muraille	Le Bourg	Le Bourg
<i>Hypericum perforatum</i>							<5					<5	<5	<5
<i>Hypochaeris radicata</i>			35										<5	
<i>Jacobaea vulgaris</i>												<5		
<i>Juncus bufonius</i>			40											
<i>Juncus conglomeratus</i>		5					20							
<i>Lolium multiflorum</i>				20										
<i>Lotus corniculatus</i>													15	
<i>Lotus parviflorus</i>													5	
<i>Plantago lanceolata</i>	10			<5	10									
<i>Potentilla erecta</i>						5								
<i>Potentilla reptans</i>	15													
<i>Prunella vulgaris</i>													5	
<i>Ranunculus bulbococus</i>			20											
<i>Ranunculus repens</i>		10												
<i>Rubus ulmifolius</i>							60	65				80		90
<i>Rumex acetosa</i>	10	30				5								
<i>Rumex conglomeratus</i>							<5							
<i>Rumex crispus</i>					<5							<5		
<i>Rumex obtusifolius</i>				30	10									
<i>Sambucus ebulus</i>							20							10
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	70					10								
<i>Sonchus asper</i>			5											
<i>Stellaria graminea</i>						5							<5	
<i>Taraxacum officinale</i>	5			<5	<5									
<i>Trifolium repens</i>			<5	<5	<5									
<i>Vicia hirsuta</i>						5								
<i>Vicia sativa</i>		10		<5										
Nb espèces dominantes	1	7	2	3	3	2	4	4	4	3	3	2	2	3
Dont nb espèces hygrophiles	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Esp. hygrophiles /esp. dominantes	0/1	2/7	0/2	0/3	0/3	0/2	1/4	0/4	0/4	0/3	0/3	0/2	0/2	0/3
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Commune	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	Samadet	Samadet
Lieu-dit	ZA Péré	Dugat	Dugat	Dugat	Jouliou de Haut	Jouliou de Haut	Jouliou de Haut	Jouliou de Haut	ZA du Boscq	ZA Lamarque bis
Habitat	Haie	Prairie	Fourré	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie x fourré	Prairie
N° de relevé	R10	R11	R12	R13	R14	R15	R16	R17	R1	R6
Date	29/06/2023	28/04/2023	28/04/2023	28/04/2023	28/04/2023	28/04/2023	28/04/2023	17/05/2023	07/06/2022	23/06/2023
Strate arborée spontanée										
Recouvrement en %	-	-	40	-	-	-	-	-	-	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>			100							
Strate arbustive spontanée										
Recouvrement en %	100	-	15	-	-	-	-	-	35	-
<i>Cornus sanguinea</i>	5								5	
<i>Prunus cerasifera</i>	5									
<i>Prunus domestica</i>	30									
<i>Prunus sp</i>									10	
<i>Prunus spinosa</i>	5									
<i>Quercus robur</i>	40								5	
<i>Robinia pseudoacacia</i>			40							
<i>Rubus fruticosus</i>									40	
<i>Rubus ulmifolius</i>	30									
<i>Salix atrocinerea</i>									40	
<i>Sambucus nigra</i>			60							
Strate herbacée spontanée										
Recouvrement en %	-	80	40	100	90	90	90	100	100	100
<i>Achillea millefolium</i>								<5		
<i>Agrostis capillaris</i>										
<i>Agrostis stolonifera</i>										
<i>Anthoxanthum odoratum</i>		40		20	30	30	40	10	20	
<i>Arum italicum</i>			10							
<i>Bellis perennis</i>				5						
<i>Bromus hordeaceus</i>				20				5		
<i>Cerastium glomeratum</i>							<5			
<i>Dactylis glomerata</i>					<5		<5		5	95
<i>Daucus carota</i>									5	
<i>Dipsacus fullonum</i>			<5							
<i>Epilobium tetragonum</i>										
<i>Erigeron sp</i>										
<i>Geranium dissectum</i>				<5				<5		
<i>Holcus lanatus</i>		<5		10		<5	<5		20	<5
<i>Hypericum perforatum</i>										
<i>Hypochaeris radicata</i>				10						
<i>Lotus angustissimus</i>										
<i>Lotus hispidus</i>										
<i>Lychnis flos-cuculi</i>				<5	20	20	<5			
<i>Medicago lupulina</i>					<5	<5				

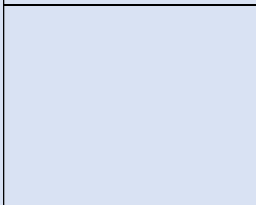
Commune	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	St-Sever	Samadet	Samadet
Lieu-dit	ZA Péré	Dugat	Dugat	Dugat	Jouliou de Haut	Jouliou de Haut	Jouliou de Haut	Jouliou de Haut	ZA du Boscq	ZA Lamarque bis
<i>Mentha suaveolens</i>										
<i>Myosotis arvensis</i>			20							
<i>Myosotis discolor</i>		10		<5	<5			<5		
<i>Ornithopus persipillus</i>								<5		
<i>Plantago lanceolata</i>				<5	10	<5	<5			
<i>Poa trivialis</i>										
<i>Potentilla reptans</i>									10	
<i>Ranunculus bulbocus</i>		15		<5						
<i>Ranunculus repens</i>										
<i>Rubus fruticosus</i>									40	
<i>Rumex acetosa</i>		<5			<5					
<i>Rumex acetosella</i>										
<i>Rumex obtusifolius</i>										<5
<i>Sambucus nigra</i>			<5							
<i>Schedonorus arundinaceus</i>						5				
<i>Sherardia arvensis</i>					5	5	<5	5		
<i>Silene latifolia</i>			30							
<i>Sonchus oleraceus</i>										
<i>Trifolium sp</i>										
<i>Urtica dioica</i>			25							
<i>Verbascum pulverulentum</i>								<5		
<i>Veronica arvensis</i>				<5						
<i>Vicia angustifolia</i>								<5		
<i>Vicia sativa</i>		<5								
<i>Vulpia bromoides</i>		40		30	40	40	60	75		
Nb espèces dominantes	3	2	6	3	3	3	2	1	5	1
Dont nb espèces hygrophiles	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0
Esp. Hygrophiles /esp. dominantes	0/3	0/2	0/6	0/3	1/3	1/3	0/2	0/1	1/5	0/1
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Commune	Samadet	Samadet	Samadet	Samadet	Samadet	Samadet	Samadet	Sarraziat	Sarraziat	Serrelous-et-Arribans	Serres-Gaston	Urgons	Urgons	Urgons
Lieu-dit	Petit-Perrou	Mareins	Coucut	Le Bourg	Le Bourg	Le Bourg	Le Bourg	Jeanton	Jeanton	Le Bourg	Argaoux	Deypres	Trouns	Trouns
Habitat	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Haie arbustive	Prairie	Haie	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Prairie	Pelouse	Prairie
N° de relevé	R7	R8	R9	R10	R11	R12	R13	R1	R2	R1	R1	R1	R2	R3
Date	27/04/2023	27/04/2023	27/07/2023	23/05/2024	23/05/2024	23/05/2024	23/05/2024	13/05/2022	13/05/2022	16/05/2023	17/05/2023	27/04/2023	29/04/2024	29/04/2024
Strate arborée spontanée														
Recouvrement en %	-	-	-	-	5	-	50	-	-	-	-	-	-	-
<i>Juglans regia</i>							100							
<i>Malus sylvestris</i>					50									
<i>Prunus domestica</i>					50									
Strate arbustive spontanée														
Recouvrement en %	-	-	-	-	95	-	50	-	-	-	-	-	-	-
<i>Cornus sanguinea</i>					20									
<i>Lonicera caprifolium</i>					40									
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>							10							
<i>Rubus ulmifolius</i>					40		90							
Strate herbacée spontanée														
Recouvrement en %	100	90	100	100	-	100	-	100	95	100	100	100	100	100
<i>Achillea millefolium</i>		5								<5			<5	
<i>Agrostis capillaris</i>											5			
<i>Anthoxanthum odoratum</i>		20	<5			25		10		10	20			15
<i>Arrhenatherum elatius</i>										10				
<i>Bellis perennis</i>		<5											<5	
<i>Bromus hordeaceus</i>										5				
<i>Carex divulsa</i>						20								
<i>Centaurea jacea</i>												30		
<i>Cerastium glomeratum</i>		5							5				<5	
<i>Convolvulus sepium</i>										<5				
<i>Cruciata laevipes</i>				<5		<5								
<i>Cynosorus cristatus</i>											5			10
<i>Dactylis glomerata</i>	50					5			5	5	35	30		
<i>Daucus carota</i>									5					
<i>Dipsacus fullonum</i>														10
<i>Elymus caninus</i>													10	
<i>Ervilia hirsuta</i>										<5				
<i>Galium aparine</i>		5												
<i>Geranium dissectum</i>	<5	<5								50				5
<i>Holcus lanatus</i>			10			20		65	50	10		5		20
<i>Hypochaeris radicata</i>									5					
<i>Juncus conglomeratus</i>				<5						<5	<5			
<i>Lathyrus nissolia</i>										<5				
<i>Lathyrus pratensis</i>				<5										
<i>Linum usitatissimum</i>												<5		
<i>Lychnis flos-cuculi</i>												15		

Commune	Samadet	Samadet	Samadet	Samadet	Samadet	Samadet	Samadet	Sarraziet	Sarraziet	Serrelous-et-Arribans	Serres-Gaston	Urgons	Urgons	Urgons
Lieu-dit	Petit-Perrou	Mareins	Coucut	Le Bourg	Le Bourg	Le Bourg	Le Bourg	Jeanton	Jeanton	Le Bourg	Argaoux	Deypres	Trouns	Trouns
<i>Medicago arabica</i>								15	5					
<i>Mentha suaveolens</i>	<5			15		<5		5	15				<5	
<i>Oenanthe pimpinelloides</i>				10							<5			
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>				10		10								
<i>Plantago lanceolata</i>		20				<5						15	10	
<i>Poa pratensis</i>		10											20	
<i>Potentilla reptans</i>				30		<5				15				
<i>Ranunculus acris</i>				<5						<5		<5		
<i>Ranunculus bulbocus</i>		10												
<i>Ranunculus repens</i>				5		5							30	
<i>Rubus fruticosus</i>		5							10					
<i>Rubus ulmifolius</i>				5										
<i>Rumex acetosa</i>		10										15	<5	10
<i>Rumex conglomeratus</i>	5			<5										
<i>Rumex crispus</i>				5										
<i>Rumex obtusifolius</i>										<5				
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	50		90	15		25		10		<5	35		5	15
<i>Senecio vulgaris</i>										<5			<5	
<i>Sonchus asper</i>										<5				
<i>Stellaria holostea</i>														<5
<i>Trifolium pratense</i>		5				<5							20	
<i>Veronica chamaedrys</i>														<5
<i>Vicia sativa</i>										<5	<5			
<i>Vulpia bromoides</i>										<5				
Nb espèces dominantes	2	2	1	1	5	4	2	1	1	1	2	2	3	1
Dont nb espèces hygrophiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Esp. Hygrophiles /esp. dominantes	0/2	0/2	0/1	0/1	0/5	0/4	0/2	0/1	0/1	0/1	0/2	0/2	1/3	0/1
Zone humide	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Commune	Urgons	Urgons	Urgons
Lieu-dit	Trouns	Trouns	Trouns
Habitat	Fourré	Roncier	Zone à joncs
N° de relevé	R4	R5	R6
Date	23/05/2024	23/05/2024	23/05/2024
Strate arborée spontanée			
Recouvrement en %	-	-	-
Strate arbustive spontanée			
Recouvrement en %	80	-	-
<i>Cornus sanguinea</i>	<5		
<i>Populus tremula</i>	<5		
<i>Rubus caesius</i>	25		
<i>Rubus ulmifolius</i>	60		
<i>Salix atrocinerea</i>	15		
Strate herbacée spontanée			
Recouvrement en %	20	100	100
<i>Convolvulus sepium</i>			5
<i>Dactylis glomerata</i>			<5
<i>Epilobium tetragonum</i>			5
<i>Geranium dissectum</i>			<5
<i>Hedera helix</i>	10		
<i>Juncus conglomeratus</i>	5		20
<i>Juncus effusus</i>	85		5
<i>Lotus pedunculatus</i>			20
<i>Mentha suaveolens</i>	<5	<5	20
<i>Potentilla reptans</i>			10
<i>Rubus caesius</i>		80	
<i>Rumex conglomeratus</i>		<5	5
<i>Schedonorus arundinaceus</i>			<5
<i>Urtica dioica</i>		20	
<i>Vicia sativa</i>			<5
Nb espèces dominantes	3	2	3
Dont nb espèces hygrophiles	2	1	3
Esp. hygrophiles /esp. dominantes	2/3	1/2	3/3
Zone humide	Oui	Oui	Oui

6.2. Résultats des sondages pédologiques

N° son- dage	Habitat	Prof. du sondag e (en cm)	Description du sondage	Prof. de nappe (en cm)	Zone humide
Arboucave – 15/03/2023					
S1	Prairie x Fourré de saules	20	Argile limoneuse marron clair humide à mouillée avec taches d’oxydation visibles dès la surface. Une nappe a été localisée à 20 cm de profondeur.	20	Oui
					
Arboucave – 25/01/2024					
S1’	Prairie	70	Argile limoneuse marron fraîche avec traces d’oxydation dès 15 cm se poursuivant.	45	Oui Classe Va, Vb ou Vd
					
Arboucave – 15/03/2023					
S2	Prairie	100	Limon argileux marron clair très frais avec taches d’oxydation à partir de 30 cm. Ensuite à partir de 40 cm, mélange d’argile marron et de limon ocre avec taches d’oxydo-réduction se poursuivant en profondeur. Puis refus tarière, impossible de continuer après 100 cm.	-	Non
					
S5	Friche	28	Limon marron un peu frais avec de nombreux galets. Refus de tarière.	-	Non concluant
					
Arboucave – 25/01/2024					
S6	Prairie	105	Argile limoneuse marron clair, très fraîche à humide avec traces d’oxydation entre 30 et 45 cm, puis interruption. A partir de 80 cm, argile limoneuse marron clair humide avec traces d’oxvdation.	-	Non

					
S7	Prairie	105	Argile limoneuse marron clair très fraîche à humide avec traces d'oxydation à partir de 25 cm, se poursuivant jusqu'à la fin bien que moins nettes.	-	Non En limite
					
S9	Prairie	78	Argile limoneuse marron très fraîche à humide avec racines en surface et traces d'oxydation dès 25 cm bien nettes jusqu'à 50 cm. Puis à partir de 60 cm, argile limoneuse sans trace d'oxydation.	-	Non En limite
					
Aubagnan – 20/12/2023 – 21/12/2023					
S1	Jachère	118	Argile limoneuse grise humide. A partir de 35 cm, argile limoneuse grise mouillée avec traces intenses d'oxydo-réduction en profondeur. Nappe à 36 cm.	36	Non humide
					
S2	Jachère	110	Argile grise avec de nombreuses racines, humide et très compacte. A partir de 30 cm, argile bariolée de traces d'oxydo-réduction, humide et très compacte.	-	Non
					
S3	Jachère	114	Argile limoneuse marron humide avec traces bien nettes à partir de 25 cm. Puis à partir de 65 cm, limon argileux avec traces d'oxydo-réduction, frais et friable.	-	Non
					
Aubagnan – 25/01/2024					
S4	Jachère	115	Argile limoneuse marron très fraîche à humide avec traces d'oxydation à partir de 35 cm. Nappe à 70 cm. A partir de 70 cm, argile limoneuse grise mouillée avec traces d'oxydation se prolongeant en profondeur.	70	Non
					
S5	Jachère	112	Argile limoneuse fraîche marron avec racines en surface et traces d'oxydation à partir de 30 cm. Mélange d'argile marron et de limon ocre,	100	Non

			très frais avec traces d'oxydo-réduction difficilement identifiables. Nappe à 100 cm.		
					
Audignon – 13/05/2022					
S1	Friche 	83	Sable limoneux marron sec, devenant limon sableux marron frais à partir de 35 cm. Pas de trace d'hydromorphie dans l'échantillon. 	-	Non
S2	Prairie 	77	Sable limoneux marron sec, devenant frais à partir de 35 cm. Pas de trace d'hydromorphie dans l'échantillon. 	-	Non
Audignon - 30/03/2023					
S3	Prairie 	112	Limon argileux marron un peu frais avec taches d'oxydation à partir de 25 cm. A partir de 35 cm, argile marron-ocre très fraîche avec traces d'oxydo-réduction. Puis, à partir de 90 cm, limon argileux ocre, sec avec traces d'oxydation. 	-	Non
Audignon – 29/04/2024					
S4	Prairie 	106	Limon argileux marron frais. A partir de 40 cm, limon ocre frais et friable bariolé de nuances ocre. 	-	Non
S5	Prairie 	62	Limon un peu argileux marron, très frais avec quelques racines. A partir de 30 cm limon marron clair très frais. 	-	Non
Aurice – 16/02/2023					
S1	Prairie 	106	Sable limoneux brun très frais devenant humide vers 55 cm. A partir de 80 cm, limon sableux marron humide à mouillé devenant ocre en profondeur. Pas de trace d'hydromorphie dans l'échantillon. 	-	Non

S2	Culture	105	Sable limoneux brun frais devenant limon-sableux brun humide à partir de 50 cm. Pas de trace d'hydromorphie dans l'échantillon.		-	Non
						
S3	Culture	109	Sable limoneux brun frais devenant très frais et marron à partir de 40 cm puis beige vers 80 cm. Pas de trace d'hydromorphie dans l'échantillon.		-	Non
						
S4	Prairie	111	Sable limoneux brun frais devenant humide à partir de 40 cm, puis à partir de 70 cm, limon sableux marron très frais avec légères traces ocre.		-	Non
						
Aurice – 11/04/2023						
S5	Prairie	55	Limon marron sec un peu frais, friable avec de nombreux cailloux.		-	Non
						
Banos – 16/02/2023						
S1	Prairie	115	Limon marron frais. A partir de 50 cm, argile marron clair humide à mouillée. Puis à partir de 90 cm, argile marron clair mouillée avec éléments ocre granuleux.		110	Non
						
Bas-Mauco – 12/05/2022						
S1	Bosquet de chênes	80	Limon sableux marron frais, devenant argile limoneuse marron clair humide puis mouillée à partir de 65 cm. Des taches d'oxydation ont été observées dès la surface. Elles se prolongent et s'accroissent en profondeur.		-	Oui Classe Vb ou Vd
						
S2	Limite ouest de la dépression à Choin noirâtre	90	Limon sableux brun clair frais, devenant gris avec de légères taches d'oxydation dès la surface. A partir de 50 cm, une argile limoneuse grise humide, puis mouillée, est présente.		-	Oui Classe Vb, Vd ou Vlc

					
S3	Dépression à Choin noirâtre 	80	Sable limoneux brun clair frais, devenant limon sableux très frais à partir de 30 cm. De légères taches d'oxydation ont été notées dès la surface puis elles se sont accentuées en profondeur. A partir de 50 cm, une argile limoneuse grise humide est présent. 	-	Oui Classe Vb, Vd ou Vlc
S4	Lande à Avoine de Thore 	112	Limon sableux brun un peu frais, avec de légères taches d'oxydation à partir de 30 cm, puis argile limoneuse grise dès 45 cm, fraîche à mouillée en profondeur, avec de nombreuses taches d'oxydation. 	-	Non
S5	Lande à Avoine de Thore 	110	Limon sableux brun à brun clair un peu frais, puis argile limoneuse grise à partir de 40 cm avec de nombreuses taches ocre, fraîche à humide. Après 80 cm de profondeur, argile grise et ocre humide. 	-	Non
S6	Lande à Avoine de Thore 	115	Limon sableux brun clair un peu frais avec de légères traces d'oxydation vers 47 cm, puis argile limoneuse grise avec de nombreuses taches ocre, fraîche à très fraîche. 	-	Non
S7	Limite lande à Choin noirâtre 	80	Limon sableux marron sec en surface puis frais avec de légères taches d'oxydation dès 20 cm. A partir de 40 cm, argile limoneuse gris-beige fraîche à humide avec taches d'oxydation de plus en plus nombreuses en profondeur.  Zoom vers 20 cm : 	-	Oui Classe Vb ou Vd
S8	Lande à Avoine de Thore 	103	Limon sableux brun sec, devenant brun clair frais avec tache d'oxydation dès 30 cm. A partir de 50 cm, argile limoneuse fraîche avec taches ocre de plus en plus nombreuses en profondeur. 	-	Non

S9	Parc arboré	110	Limon sableux brun un peu frais jusqu'à 40 cm, puis argile limoneuse brun clair fraîche avec de légères taches d'oxydation vers 45 cm. A partir de 65 cm, argile limoneuse bariolée grise et ocre fraîche.		-	Non
						
Bats – 30/03/2023						
S1	Lande arborée	108	Argile grise humide avec matière organique, puis à partir de 40 cm argile grise mouillée avec traces d'oxydation. Une nappe a été trouvée à 50 cm de profondeur.		50	Non
						
S2	Lande arborée	70	Argile limoneuse marron fraîche avec matière organique, puis à partir de 25 cm, argile grise humide à mouillée avec traces d'oxydation à partir de 45 cm. Ce sondage a confirmé la présence d'une nappe vers 50 cm.		52	Non
						
Bats - 25/01/2024						
S3	Culture	108	Argile limoneuse marron fraîche avec traces d'oxydation à partir de 35 cm. Après 60 cm, argile limoneuse humide à mouillée, marron et ocre avec traces d'oxydation. Nappe à 82 cm.		82	Non
						
S4	Culture	70	Argile limoneuse très fraîche à humide, sans traces d'oxydation. Nappe à 68 cm.		68	Non
						
S5	Lande arborée	120	0-35 cm : terre humifère marron foncé très fraîche à humide, sans taches d'oxydation visibles. 35-50 cm : argile limoneuse marron-gris très fraîche à humide, pas de traces d'oxydation visibles. 50-120 cm : argile limoneuse grise humide mouillée avec traces d'oxydation. Nappe à 60 cm.		60	Non
						
S6	Lande arborée	120	0-25 cm : mélange d'argile limoneuse et d'humus, marron-gris très frais, sans traces d'oxydation. Puis argile limoneuse grise mouillée, avec traces d'oxydation à partir de 35 cm.		70	Non
						

S7	Lande arborée	120	Humus jusqu'à 20 cm, de 20 à 30 cm mélange d'humus et d'argile grise mouillée. Nappe à 30 cm. Puis argile grise mouillée avec traces ocre, devenant plus nombreuses après 90 cm.	30	Oui, probable
					
S8	Lande arborée	120	Mélange d'humus et d'argile marron, frais jusqu'à 10 cm. De 10 à 50 cm, argile marron-gris humide avec des nuances rousses. Ensuite argile grise avec traces ocre s'intensifiant après 80 cm. Nappe à 60 cm.	60	Non concluant
			 Zoom 5-35 cm		
S9	Culture	55	Argile limoneuse marron fraîche sans traces d'oxydation.	-	Non
					
S10	Culture	57	Argile limoneuse marron fraîche sans traces d'oxydation.	-	Non
					
Castelnau-Tursan – 06/07/2022					
S1	Roncier bas	32	Limon marron très sec avec quelques cailloutis.	-	Non concluant
					
S2	Prairie fauchée	80	Limon marron un peu compact très sec devenant limon argileux à argile marron compact et sec, avec éléments ocre de plus en plus abondants.	-	Non humide
					
Cauna – 21/02/2023					

S1	Jachère	105	Limons sableux marron un peu frais. Ensuite à partir de 40 cm, limon argileux grisâtre frais à humide avec éléments ocre, puis à partir de 85 cm, limon ocre frais dominant mélangé à de l'argile grisâtre. Pas de trace d'hydromorphie visible dans l'échantillon.	-	Non
					
S2	Jachère	100	Limons marron un peu frais. Ensuite à partir de 35 cm, limon argileux frais avec éléments ocre, puis à partir de 75 cm mélange de limon ocre et d'argile marron, plus compact et frais. Pas de trace d'hydromorphie dans l'échantillon.	-	Non
					
S3	Fourré/Roncier	86	Argile limoneuse grisâtre fraîche, puis à partir de 40 cm mélange frais de limon ocre et d'argile grisâtre avec quelques traces de réduction.	-	Non
					
Coudures – 21/12/2023					
S1	Prairie	118	Argile limoneuse humide marron avec nettes traces d'oxydation à partir de 30 cm. Ensuite, à partir de 40 cm, argile grise, ocre et marron compactée, très fraîche. Puis à partir de 65 cm, argile gris clair avec nombreuses taches d'oxydation, compacte et fraîche.	-	Non
					
S2	Prairie	107	Argile limoneuse très fraîche avec traces nettes d'oxydation à partir de 25 cm, accompagnée de nombreuses racines. Puis à partir de 80 cm, argile limoneuse bariolée d'ocre, de gris et de marron, très fraîche et compacte avec traces d'oxydation se poursuivant.	-	Non
					
Coudures – 16/01/2024					
S3	Prairie	95	Argile limoneuse marron très fraîche accompagnée de nombreuses racines en surface. A partir de 50 cm, argile limoneuse bariolée d'ocre, avec de légères traces d'oxydation.	-	Non
					
S4	Culture	93	Argile limoneuse marron très fraîche. A partir de 30 cm, argile limoneuse marron clair humide à mouillée avec taches d'oxydation visibles à partir de 65 cm. Nappe à 60 cm.	60	Non

					
S5	Jachère	108	Argile limoneuse marron très fraîche avec matière organique en décomposition, très fraîche. Puis à partir de 50 cm, argile limoneuse humide à mouillée et limon ocre avec traces d'oxydation légèrement visibles. Nappe à 75 cm.	75	Non
					
S6	Culture	62	Argile limoneuse marron très fraîche, friable avec matière organique en surface.	62	Non
					
S7	Prairie	107	Argile limoneuse marron humide à mouillée avec matière organique. Nappe à 45 cm. A partir de 50 cm, mélange d'argile marron et limon ocre mouillé avec petits nodules sombres.	45	Non
					
S8	Prairie	55	Argile limoneuse marron très fraîche à humide avec de nombreux galets.	-	Non
					
S9	Prairie	40	Argile limoneuse marron avec nombreux cailloutis et cailloux. Puis refus de tarière.	-	Non concluant
					
Eyres-Moncube – 09/03/2023					
S1	Roncier	105	Limon marron humide (pluie), ensuite à partir de 30 cm limon argileux ocre frais avec taches d'oxydation. Puis, à partir de 80 cm limon argileux plus compact, sec et friable.	-	Non

					
Eyres-Moncube – 29/04/2024					
S2	Culture	108	Limon argileux marron frais avec traces d'oxydation à partir de 50 cm. Puis à partir de 70 cm argile limoneuse marron très fraîche à humide avec légères traces d'oxydation et présence de nodules noirs.	-	Non
					
S3	Culture	107	Limon argileux marron très frais. A partir de 45 cm, limon argileux marron très frais avec légères traces d'oxydation à partir de 55 cm, puis nettes après 70 cm.	-	Non
					
Fargues – 16/01/2024					
S1	Culture	72	Argile marron très fraîche jusqu'à 30 cm, puis humide à mouillée. Nappe à 62 cm.	62	Non
					
S2	Culture	108	Argile limoneuse marron humide à mouillée avec traces d'oxydation à partir de 45 cm et de réduction vers 80 cm. Nappe à 50 cm.	50	Non
					
S3	Culture	90	Argile limoneuse marron humide à mouillée avec traces d'oxydo-réduction à partir de 65 cm. Nappe à 50 cm.	50	Non
					
S4	Prairie	110	Argile limoneuse marron très fraîche avec traces d'oxydation à partir de 40 cm. Nappe à 45 cm. Ensuite à partir de 50 cm, argile limoneuse marron mouillée et limon ocre plus en profondeur avec traces d'oxydation nettes jusqu'à 70 cm, puis moins visibles.	50	Non
					
S5	Prairie	115	Argile gris-brun très fraîche, devenant à partir de 30 cm humide à mouillée avec des traces d'oxydation se poursuivant en profondeur. Nappe à 80 cm.	80	Non

					
Fargues – 29/04/2024					
S6	Culture	68	Limon marron frais, puis à partir de 40 cm argile limoneuse marron avec limon ocre, très frais.	-	Non
					
S7	Culture	83	Limon marron frais avec nombreuses racines. Puis à partir de 50 cm, argile limoneuse très fraîche nuancée de limon ocre.	-	Non
					
Geaune - 06/07/2022					
S1	Culture	112	Limon marron sec, devenant limon argileux marron gris un peu frais avec éléments ocre à partir de 60 cm puis argile grisâtre un peu fraîche avec éléments ocre à partir de 110 cm.	-	Non humide
					
Geaune - 06/04/2023					
S2	Prairie	61	Argile marron très fraîche avec traces d'oxydation dès 20 cm, qui se prolongent en profondeur.	-	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			Zoom vers 20 cm 		
S3	Prairie	71	Argile marron très fraîche à humide avec traces d'oxydation dès 15 cm, qui se prolongent en profondeur.	-	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			Zoom vers 15 cm 		

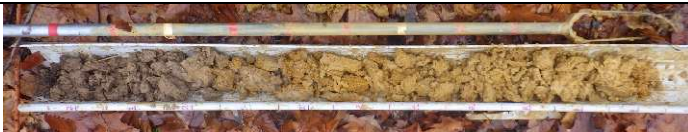
							
Geaune – 06/07/2022							
S4	Culture	112	Limon marron sec, devenant limon ocre frais avec quelques taches d'oxydation à partir de 30 cm puis limon argileux beige et ocre humide à partir de 90 cm.		-	Non	
							
Geaune – 06/04/2023							
S5	Culture	65	Argile limoneuse marron un peu fraîche avec de la matière organique et de légères traces d'oxydation à partir de 25 cm.		-	Non concluant	
			 Zoom vers 20 cm 				
S6	Culture	107	Argile limoneuse marron un peu fraîche devenant, à partir de 30 cm, fraîche à humide avec de la matière organique et des traces d'oxydation. Nappe à 98 cm.		98	Non	
			 Zoom vers 20 cm 				

S7	Culture	108	Argile limoneuse marron avec matière organique et traces d'oxydation à partir de 30 cm.	-	Non
			Zoom vers 30 cm 		
S8	Jachère	97	Argile limoneuse marron fraîche avec de légères traces d'oxydation en surface, s'interrompant à 30 cm. Puis à partir de 60 cm argile fraîche sans trace d'oxydation visible.	-	Non
					
S9	Prairie	83	Limon argileux marron un peu frais, devenant à partir de 25 cm un mélange d'argile marron et de limon ocre sec et friable avec matière organique et potentielles traces d'oxydation très peu visibles.	-	Non
					
Geaune – 29/04/2024					
S10	Culture	105	Argile limoneuse marron fraîche avec traces ocre à partir de 35 cm. Puis à partir de 40 cm, argile marron clair, très fraîche avec traces ocre jusqu'à 70 cm.	-	Non
					
S11	Culture	80	Argile limoneuse marron un peu fraîche. Puis à partir de 45 cm, argile marron clair fraîche avec quelques cailloux.	-	Non
					
S12	Culture	105	Argile limoneuse marron fraîche avec traces ocre à partir de 35 cm. Puis à partir de 55 cm, argile marron clair humide et collante avec légères traces ocre.	-	Non

					
S13	Culture	110	Argile limoneuse marron sèche et friable. A partir de 30 cm, argile limoneuse marron clair un peu fraîche avec traces ocre. Puis à partir de 50 cm, argile marron clair très fraîche à humide avec traces ocre s'atténuant en profondeur.	-	Non
					
S14	Prairie	50	Limon marron un peu frais et friable avec quelques cailloux.	-	Non
					
Hagetmau -13/05/2022					
S1	Culture	114	Sable limoneux marron sec, devenant limon frais avec de légères taches d'oxydation à partir de 40 cm. Après 70 cm, limon argileux marron humide puis mouillé à la fin, avec des taches d'oxydation plus nombreuses.	110	Non
					
S2	Prairie	110	Limon sableux marron sec, devenant limon avec de légères taches d'oxydation vers 40 cm. A partir de 70 cm, limon argileux marron frais à très frais avec éléments ocre, sans tache d'oxydation visible.	-	Non
					
S3	Prairie envahie de jeunes saules	109	Limon marron avec éléments ocre sec à frais, devenant limon argileux à dominance ocre frais à partir de 65 cm, sans tache d'oxydation visible.	-	Non
					
Hagetmau - 07/06/2022					
S4	Prairie	110	Sable limoneux brun clair sec, devenant limon à limon argileux brun et ocre un peu frais à partir de 60 cm. Pas de trace d'hydromorphie dans l'échantillon	-	Non
					
S5	Prairie fauchée	85	Sable limoneux marron sec, devenant limon argileux marron frais puis très frais, avec des taches d'oxydation à partir de 80 cm.	-	Non

					
S6	Culture	106	Sable limoneux brun clair sec, devenant limon argileux brun et ocre frais à partir de 60 cm. Pas de trace d'hydromorphie visible dans l'échantillon	-	Non
					
S7	Culture	82	Limon sableux à limon argileux brun clair un peu frais avec éléments ocre, devenant compact à partir de 50 cm. Pas de trace visible d'hydromorphie dans l'échantillon	-	Non
					
S8	Culture	82	Sable limoneux brun clair sec avec éléments ocre, devenant limon argileux brun clair frais compact, avec éléments ocre, à partir de 35 cm. Pas de trace visible d'hydromorphie dans l'échantillon	-	Non
					
S9	Culture	59	Limon sableux brun clair sec et poudreux, devenant limon brun clair un peu frais plus compact Pas de trace d'hydromorphie dans l'échantillon	-	Non
					
S10	Prairie	104	Limon sableux brun clair et ocre sec à un peu frais, devenant limon argileux brun-gris marbré d'ocre un peu frais à partir de 85 cm. Pas de trace visible d'hydromorphie dans l'échantillon	-	Non
					
S11	Prairie envahie de jeunes saules	110	Limon sableux brun clair sec, devenant limon argileux brun-gris avec éléments ocre frais à partir de 65 cm.	-	Non
					
Hagetmau – 07/04/2023					
S12	Culture	69	Limon brun un peu frais devenant vers 45 cm très frais à humide.	-	Non
					

S13	Lande	94	Limon brun frais sans trace d'oxydation visible avec passées plus claires à partir de 30 cm et devenant très frais vers 50 cm. Puis limon argileux très frais à humide à partir de 70 cm.	-	Non
					
S14	Culture	90	Limon brun-gris un peu frais devenant à partir de 30 cm limon argileux très frais à humide avec traces plus claires.	-	Non
					
S15	Culture	60	Limon brun frais avec passées claires à partir de 30 cm, devenant à partir de 50 cm limon argileux très frais avec traces plus claires.	-	Non
					
S16	Culture		Limon brun un peu frais avec petits éléments ocre, devenant à partir de 65 cm limon argileux frais brun et ocre.	-	Non
					
Hagetmau – 26/04/2023					
S17	Parc	81	Argile limoneuse humide à mouillée marron avec traces d'oxydation à partir de 15 cm. Puis à partir de 45 cm argile grise et limon ocre humide à mouillé avec traces d'oxydation. Nappe à 67 cm de profondeur.	67	Oui Classe Va, Vb ou Vd
	-		-		
S18	Prairie	57	Limon argileux marron humide à mouillé avec traces d'oxydation à partir de 20 cm qui se poursuivent en profondeur.	-	Oui Classe Va, Vb ou Vd
	-		-		
S19	Jachère	106	Argile limoneuse grise humide à mouillée avec traces nettes d'oxydation dès 15 cm. Ensuite à partir de 30 cm argile limoneuse grise plus claire mouillée avec traces d'oxydation moins visibles. Nappe à 37 cm. Puis à partir de 45 cm mélange argile grise et limon ocre avec cailloutis.	37	Oui Classe Va
	-		-		
S20	Prairie	59	Argile limoneuse marron très fraîche à humide avec traces d'oxydation qui se poursuivent.	-	Oui Classe Va, Vb ou Vd
	-		-		
Hagetmau – 21/12/2023					
S21	Jachère	110	Limon marron très frais avec traces d'oxydation dès 15 cm. Puis à partir de 55 cm, limon argileux ocre humide à mouillé avec traces d'oxydo-réduction. Nappe à 68 cm.	68	Oui Classe Vb

			 Zoom vers 20 cm 		
S22	Jeune plantation	97	Limon argileux marron humide avec traces d'oxydation dès 15 cm. A partir de 50 cm, argile limoneuse marron très clair mouillée avec traces d'oxydation visibles jusqu'à 70 cm puis boue où les traces sont illisibles. Nappe à 65 cm.	65	Oui Classe Va ou Vb
			 Zoom vers 20 cm 		
S23	Plantation	111	Limon marron très frais avec légères traces d'oxydation à partir de 25 cm. Puis à partir de 55 cm, limon argileux ocre compact très frais à humide/mouillé avec traces d'oxydation tout le long. Pas de gley. Nappe à 105 cm.	105	Non
					
Hagetmau – 17/01/2024					
S24	Prairie	117	Argile limoneuse marron très fraîche avec traces d'oxydation dès 15 cm. A partir de 35 cm, argile limoneuse marron clair humide à mouillée avec traces d'oxydation se poursuivant et traces de réduction visibles vers 80 cm. Nappe à 93 cm.	93	Oui Classe Vb

			 Zoom vers 15 cm 		
S25	Prairie	85	Argile limoneuse marron mouillée avec traces d'oxydation à partir de 20 cm. Puis à partir de 50 cm, argile limoneuse marron clair mouillée avec traces d'oxydo-réduction s'intensifiant en profondeur. Nappe à 50 cm.	50	Oui Classe Vb
			 Zoom vers 15 cm 		
S26	Prairie	112	Argile limoneuse marron très fraîche avec traces d'oxydation nettes de 10 à 30 cm puis non visibles. A partir de 40 cm argile limoneuse beige humide avec traces d'oxydation de plus en plus intenses à partir de 60 cm. Interruption des traces d'oxydation entre 30 et 60 cm. Nappe à 80 cm.	80	Non
					
S27	Prairie	62	Argile limoneuse marron très fraîche à humide avec traces d'oxydation dès 15 cm. A partir de 45 cm, argile limoneuse marron clair mouillée avec traces d'oxydation. Nappe à 50 cm.	50	Oui Classe Va, Vb ou Vd
					

			Zoom vers 23 cm 		
S28	Prairie	65	Argile limoneuse très fraîche marron avec traces d'oxydation entre 15 et 30 cm. A partir de 40 cm argile limoneuse marron clair humide sans trace d'oxydation visible.	-	Non
					
S29	Prairie	110	Argile limoneuse marron très fraîche avec traces d'oxydation à partir de 25 cm. A partir de 45 cm argile limoneuse marron très clair humide à mouillée avec traces d'oxydo-réduction de plus en plus intenses. Nappe à 70 cm.	70	Non
					
S30	Prairie	112	Argile limoneuse marron très fraîche à humide avec traces d'oxydation à partir de 15 cm. A partir de 30 cm, argile limoneuse marron clair humide avec traces d'oxydation peu marquées voire non visibles. Nappe à 50 cm. A partir de 60 cm, mélange d'argile grise et de limon ocre mouillé avec traces de réduction. Pas de gley.	50	Non
					
S31	Prairie à joncs	70	Argile marron fraîche avec traces à partir de 20 cm se prolongeant jusqu'à la fin et argile plus compacte. Nappe à 60 cm.	60	Oui Classe Va, Vb ou Vd
					
S32	Prairie	62	Argile limoneuse marron humide à mouillée avec traces d'oxydation à partir de 15 cm qui se prolongent et s'intensifient en profondeur. Nappe à 18 cm.	18	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			 Zoom vers 15 cm		

					
S33	Prairie	70	Argile limoneuse marron humide avec traces d'oxydation dès 15 cm. A partir de 40 cm, argile limoneuse marron, plus claire avec traces d'oxydation s'intensifiant. Nappe à 30 cm.	30	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			 Zoom vers 20 cm 		
S34	Prairie	75	Argile limoneuse marron humide avec traces d'oxydation dès 15 cm. A partir de 40 cm argile plus claire avec traces se poursuivant. Nappe à 36 cm.	36	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			 Zoom vers 20 cm 		
S35	Culture	67	Argile limoneuse marron humide à mouillée avec traces d'oxydation à partir de 15 cm, se poursuivant jusqu'à la fin. Nappe à 51 cm.	51	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			 Zoom vers 15 cm 		
S36	Culture	100	Argile limoneuse marron humide à mouillée avec traces d'oxydation à partir de 15 cm, se poursuivant jusqu'à la fin. Nappe à 31 cm.	31	Oui Classe Vb
			 Zoom vers 15 cm		

					
S37	Culture	70	Argile limoneuse marron humide à mouillée avec traces d'oxydation à partir de 10 cm et continuant jusqu'à la fin. Nappe à 33 cm.	33	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			 Zoom vers 20 cm 		
S38	Culture	60	Argile limoneuse marron humide à mouillée avec traces d'oxydation à partir de 10 cm, devenant un peu plus ocre vers 45 cm. Nappe à 50 cm.	50	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			 Zoom vers 10 cm 		
S39	Culture	70	Argile limoneuse marron humide à mouillée avec traces d'oxydation à partir de 10 cm, devenant un peu plus ocre vers 45 cm. Nappe à 32 cm.	32	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			 Zoom vers 10 cm 		
S40	Culture	60	Argile limoneuse marron très fraîche avec traces nettes d'oxydation dès 15 cm. A partir de 30 cm, argile limoneuse marron-gris humide avec traces d'oxydation moins intenses mais toujours présentes et plus ocre.	-	Oui Classe Va, Vb, Vd

			 Zoom vers 20 cm 		
S41	Culture	70	Argile limoneuse très fraîche à humide marron avec traces nettes d'oxydation dès 10 cm. Puis à partir de 30 cm argile marron-gris avec traces d'oxydation difficilement observables dans la boue, mais toujours présentes. Nappe à 30 cm.	30	Oui Classe Va, Vb, Vd
			 Zoom vers 12 cm 		
Haut-Mauco – 12/05/2022					
S1	Culture	105	Sable brun un peu frais, devenant ocre en profondeur avec quelques traces d'oxydation à partir de 80 cm.	-	Non
					
S2	Culture	109	Sable brun un peu frais, devenant ocre en profondeur avec quelques traces d'oxydation à partir de 80 cm.	-	Non
					
S3	Culture	105	Sable brun un peu frais, devenant ocre en profondeur avec quelques traces d'oxydation à partir de 85 cm.	-	Non
					
S4	Friche	106	Sable marron sec, devenant ocre et un peu frais en profondeur. Pas de trace d'hydromorphie dans l'échantillon.	-	Non
					

Haut-Mauco – 17/02/2023

S5	Culture	111	Sable brun frais, puis à partir de 70 cm sable ocre très frais avec taches d'oxydation.	-	Non
					
S6	Culture	106	Sable brun un peu frais devenant marron et plus frais vers 35 cm puis beige foncé vers 70 cm.	-	Non
					
S7	Culture	112	Sable brun frais devenant marron avec la présence de quelques traces d'oxydation à partir de 55 cm, puis à partir de 85 cm, sable beige très frais avec des traces d'oxydation de plus en plus nombreuses en profondeur.	-	Non
					
S8	Culture	110	Sable brun un peu frais devenant marron vers 40 cm puis beige foncé et frais avec traces d'oxydation à partir de 80 cm.	-	Non
					
S9	Jachère	114	Sable brun un peu frais devenant marron et plus frais vers 25 cm, puis plus clair et humide à mouillé vers 80 cm avec des traces d'oxydation apparaissant vers 105 cm.	-	Non
					

Horsarrieu – 17/05/2023

S1	Prairie	80 cm	Limon marron sec avec de nombreuses racines, puis à partir de 35 cm limon ocre sec et argile blanche en profondeur.	-	Non
					
S3	Jachère	85	Limon marron un peu frais avec potentielles traces d'oxydation dès la surface qui ne se poursuivent pas en profondeur. Ensuite à partir de 45 cm mélange d'argile marron clair et de limon ocre un peu frais, puis à partir de 70 cm limon ocre un peu frais.	-	Non
			 Zoom vers 20 cm		

					
S4	Jachère	65	Limon marron frais avec traces d'oxydation en surface qui ne se poursuivent pas en profondeur.	-	Non
			 Zoom vers 15 cm 		

Horsarrieu – 27/04/2023

S6	Prairie	80	Argile limoneuse marron fraîche, ensuite à partir de 35 cm mélange frais d'argile marron et de limon ocre, puis à partir de 65 cm limon argileux sec.	-	Non
					

Horsarrieu – 26/01/2024

S7	Prairie	112	Limon sableux marron frais avec traces d'oxydation à partir de 15 cm, accompagné de nombreuses racines en surface. A partir de 35 cm, argile limoneuse marron clair, très fraîche avec quelques éléments ocre peu intenses voire interrompus entre 35 et 50 cm. Puis à partir de 80 cm, mélange très frais d'argile marron clair et de limon ocre avec éléments gris.	-	Non
					
S8	Prairie	110	Limon argileux et sableux marron, frais, avec traces d'oxydation dès 15 cm et accompagné de nombreuses racines en surface. Puis à partir de 35 cm, argile limoneuse marron clair très fraîche avec apparition d'éléments ocre après 60 cm et jusqu'à la fin.	-	Non
					

Labastide-Chalosse – 03/03/2023

S1	Prairie	82	Limon sableux marron un peu frais devenant à partir de 25 cm limon marron un peu frais puis à partir de 40 cm argile limoneuse marron-ocre et fraîche.	-	Non
----	---------	----	--	---	-----

					
Labastide-Chalosse -27/03/2023					
S2	Prairie	53	Limon marron un peu frais avec de nombreuses racines puis à partir de 30 cm limon argileux marron frais.	-	Non
					
S3	Prairie	61	Limon argileux marron clair frais avec quelques traces d'oxydation vers 20 cm puis à partir de 30 cm, argile limoneuse marron clair fraîche sans trace d'oxydation visible.	-	Non
					
Lacajunte – 07/07/2022					
S1	Culture	102	Limon marron très sec, devenant marron gris avec traces ocre à partir de 30 cm, puis limon argileux gris un peu frais à partir de 60 cm. Au-delà de 75 cm, mélange d'argile limoneuse grise un peu fraîche et de limon ocre.	-	Non
					
S2	Prairie	15	Limon marron très sec avec quelques cailloux.	-	Non concluant
			-		
Lacajunte – 16/03/2023					
S3	Prairie	60	Limon marron un peu frais puis, à partir de 30 cm limon argileux un peu frais.	-	Non
					
S4	Prairie	70	Limon brun frais puis argile limoneuse brune humide à partir de 30 cm devenant mouillée après 55 cm. Nappe à 65 cm.	65	Non
					
Lacrabe – 27/03/2023					

S1	Culture	62	Limon argileux marron frais avec matière organique, devenant ocre avec traces d'oxydation à partir de 30 cm. Refus de tarière à 62 cm (sol trop dur).	-	Non concluant
					
S2	Culture	62	Limon marron frais devenant à partir de 35 cm argileux et bariolé avec de potentielles traces d'oxydation. . Refus de tarière à 62 cm (sol trop dur).	-	Non concluant
					
S3	Prairie	48	Limon marron frais avec matière organique enfouie et petits cailloutis avec potentielles taches d'oxydation jusqu'à 35 cm. A noter la présence forte de racines jusqu'à 25 cm. Puis à partir de 40 cm limon argileux marron-ocre frais sans trace d'oxydation visible. Refus tarière.	-	Non concluant
					
S4	Prairie	60	Limon marron un peu frais avec matière organique et potentielles traces d'oxydation visibles, devenant à partir de 30 cm limon bariolé de marron, ocre et blanc sans trace d'oxydation visible. A noter des éléments roses vers 55 cm.	-	Non
					
S5	Prairie	61	Limon argileux marron sec avec cailloutis devenant plus frais à partir de 40 cm.	-	Non
					
Lauret – 15/03/2023					
S1	Prairie	69	Limon argileux marron-ocre compact et sec avec de potentielles taches d'oxydation à partir de 60 cm.	-	Non
					
S2	Prairie	113	Argile limoneuse marron clair compacte et sèche devenant un mélange argilo-limoneux marron-ocre très sec avec matière organique à partir de 40 cm. Puis à partir de 70 cm, apparition de traces d'oxydo-réduction (ocre et gris).	-	Non
					

Mant – 15/03/2023					
S1	Pelouse entretenue	89	Limon argileux marron clair un peu frais avec des cailloux et des fragments de brique.	-	Non
					
Mauries – 07/07/2022					
S1	Prairie	23	Limon marron sec (poudreux) avec cailloux. Refus tarière.	-	Non concluant
					
S2	Prairie	15	Limon marron sec (poudreux) avec cailloux. Refus tarière.	-	Non concluant
					
Mauries – 16/03/2023					
S3	Prairie	105	Limon marron un peu frais devenant à partir de 85 cm limon argileux ocre sec avec traces d'oxydation.	-	Non
					
Miramont-Sensacq – 16/03/2023					
S1	Prairie	80	Limon argileux marron clair humide avec taches d'oxydation dès 15 cm, devenant à partir de 40 cm argile limoneuse marron clair mouillée avec de nombreuses taches d'oxydation et de la matière organique. Nappe à 50 cm.	50	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			 Zoom vers 20 cm 		

S2	Prairie	85	Argile limoneuse marron clair mouillée avec traces d'oxydation dès la surface qui s'intensifient en profondeur, ainsi que de la matière organique. Nappe à 15 cm de profondeur.	15	Oui Classe Vb ou Vd
			 Zoom vers 20 cm 		
S3	Culture/sol nu	100	Argile limoneuse marron clair mouillée en surface, ensuite humide, puis mouillée avec des traces d'oxydation à partir de 25 cm et potentiellement avant (labour récent) qui se prolongent en profondeur. Nappe à 80 cm de profondeur.	80	Oui Classe Vb
			 Zoom vers 20 cm 		
S4	Prairie	30	Sondage de vérification de S3. Traces d'oxydation bien visibles dès la surface, ce qui conforte la nature humide du sondage de sol S3.	-	Oui
	-				
S5	Prairie	113	Limon argileux marron clair frais avec traces d'oxydation à partir de 10 cm, devenant à partir de 40 cm argile limoneuse marron clair humide à mouillée avec de la matière organique et des traces d'oxydation moins visibles. Puis à partir de 85 cm argile limoneuse mouillée avec traces d'oxydation visibles plus nettement. Nappe à 80 cm de profondeur.	80	Non

			 Zoom vers 20 cm 		
Miramont-Sensacq – 20/12/2023					
S6	Prairie	105	Limon marron-gris très frais à humide avec traces d'oxydation dès la surface et matière organique. A partir de 50 cm, argile limoneuse marron clair humide à mouillée avec légères traces d'oxydation. Nappe à 70 cm.	70	Oui Classe Va ou Vb
			 Zoom vers 20 cm 		
S7	Prairie	115	Limon argileux marron très frais à humide avec traces d'oxydation dès 15 cm. A partir de 50 cm, argile limoneuse marron très clair mouillée avec traces d'oxydation. Nappe à 50 cm. Puis à partir de 90 cm, limon argileux gris et ocre un peu plus sec.	50	Oui Classe Va
					
S8	Prairie	116	Limon marron très frais légèrement bariolé de rouille et de matière organique, devenant à partir de 50 cm mouillé et très bariolé d'ocre, de gris et de matière organique. Nappe à 60 cm. Puis à partir de 70 cm, argile limoneuse mouillée marron clair bariolée.	60	Non
					
S9	Prairie	80	Limon marron très frais nuancé de rouille et de matière organique. A partir de 40 cm, limon marron plus clair bariolé d'ocre, de gris et de matière organique, humide à mouillé. Nappe à 56 cm.	56	Non

					
S10	Prairie	92	Limon marron très frais à humide avec traces d'oxydation à partir de 15 cm, accompagné de nombreux cailloutis et matière organique. A partir de 35 cm, limon marron clair avec cailloutis et matière organique humide à mouillée avec traces d'oxydation moins visibles. Nappe à 62 cm. Puis à partir de 65 cm limon marron clair mouillé bariolé d'ocre de marron et de gris.	62	Non concluant
			 Zoom vers 20 cm 		
S11	Prairie	70	Limon argileux marron mouillé avec traces d'oxydation dès la surface et matière organique. Nappe à 12 cm. A partir de 40 cm, limon argileux mouillé marron bariolé d'ocre avec traces d'oxydation.	12	Oui Classe Va, Vb et Vd
			 Zoom vers 15 cm 		
S12	Prairie		Limon argileux marron humide avec traces d'oxydation, mouillé à partir de 35 cm. Nappe à 47 cm.	47	Oui

			 Zoom vers 10 cm 		Classe Va, Vb ou Vd
Momuy – 27/03/2023 – 03/03/2023					
S1	Culture/sol nu 	58	Argile limoneuse grise un peu fraîche, devenant à partir de 40 cm de l'argile grise avec quelques taches brunes. 	-	Non
S2	Prairie 	110	Limon brun frais avec taches d'oxydation à partir de 15 cm, devenant à partir de 35 cm de l'argile ocre fraîche à très fraîche avec taches d'oxydation bien visibles.  Zoom vers 20 cm 	-	Oui Classe Vb
S3	Prairie	88	Limon marron frais avec taches d'oxydation dès la surface devenant à partir de 30 cm de l'argile limoneuse fraîche marron avec taches d'oxydation.	-	Oui Classe Vb

			 Zoom vers 20 cm 		
S4	Prairie	82	Limon marron frais avec taches d'oxydation devenant un mélange frais de limon ocre et d'argile grise avec taches d'oxydo-réduction.	-	Oui Classe Vb
			 Zoom vers 20 cm 		
S5	Vigne	54	Limon argileux marron un peu frais devenant limon ocre avec cailloutis à partir de 30 cm.	-	Non
					
S6	Prairie	85	Limon marron un peu frais devenant à partir de 25 cm limon ocre frais à humide avec quelques taches d'oxydation apparaissant vers 75 cm.	-	Non
					
Monget – 15/03/2023					
S1	Friche	107	Limon argileux marron clair un peu frais devenant à partir de 70 cm argile limoneuse marron clair un peu fraîche et compacte, avec des traces d'oxydation en profondeur.	-	Non
					
Monségur – 16/05/2023					

S1	Culture	63	Limon brun à limon argileux en profondeur, compact et frais.	-	Non
					
S2	Culture	61	Limon brun à limon argileux en profondeur, un peu frais et compact.	-	Non
					
S3	Prairie	61	Limon marron frais avec cailloutis et matière organique. A partir de 45 cm, argile limoneuse marron très fraîche avec cailloutis. Puis refus de tarière.	-	Non
					
Montaut – 16/02/2023 – 06/03/2023					
S1	Prairie	80	Limon marron un peu frais devenant à partir de 35 cm limon argileux marron frais avec quelques traces d'oxydation qui apparaissent vers 75 cm.	-	Non
					
S2	Prairie	108	Limon marron frais devenant vers 40 cm argile limoneuse humide marron, puis à partir de 70 cm un mélange d'argile marron-gris et de limon ocre.	-	Non
					
S3	Prairie	57	Limon marron un peu frais devenant plus friable et ocre à partir de 30 cm.	-	Non
					
Montgaillard – 13/05/2022					
S1	Friche	53	Sable limoneux marron sec avec cailloux, devenant limon marron frais avec cailloux et taches d'oxydation à partir de 40 cm. Refus tarière.	-	Non concluant

					
S2	Friche	41	Sable limoneux marron sec avec cailloux. Puis refus tarière.	-	Non concluant
					
S3	Friche	77	Sable limoneux marron sec, devenant limon marron et ocre frais et compact, à partir de 25 cm.	-	Non
					
Montgaillard – 30/03/2023					
S4	Culture	110	Limon argileux marron un peu frais avec traces d'oxydation à partir de 30 cm, devenant argile marron et ocre très fraîche avec traces d'oxydo-réduction à partir de 35 cm. Puis à partir de 90 cm, limon argileux ocre plus sec et friable avec traces d'oxydo-réduction.	-	Non
					
Montsoué – 09/03/2023					
S1	Prairie	105	Limon marron très frais devenant de plus en plus ocre à partir de 35 cm avec des taches d'oxydation se poursuivant jusqu'en profondeur.	-	Non
					
S2	Prairie	100	Limon marron frais avec taches d'oxydation à partir de 30 cm, devenant à partir de 55 cm argile limoneuse marron clair avec traces d'oxydation toujours présentes, puis à partir de 85 cm limon fauve sec et granuleux.	-	Non
					
S3	Friche	78	Limon marron très frais, devenant à partir de 35 cm argile limoneuse humide marron avec taches d'oxydation. Puis refus tarière à cause de la présence de cailloux.	-	Non concluant
					
S4	Friche	109	Limon marron très frais devenant à partir de 30 cm argile limoneuse marron claire très fraîche à humide avec traces d'oxydation dès 35 cm.	-	Non

					
S5	Culture 	120	Sable limoneux marron humide avec taches apparaissant à partir de 25 cm. Puis à partir de 45 cm, limon sableux marron mouillé sans tache d'oxydation visible. 	-	Non
Morganx – 03/03/2023					
S1	Prairie 	77	Limon marron un peu frais avec de nombreux cailloux et éléments ocre, puis à partir de 70 cm limon ocre un peu frais et caillouteux. 	-	Non
S2	Prairie 	110	Limon rose-orange frais, caillouteux avec traces ocre, devenant à partir de 55 cm limon-argileux marron et ocre très frais à humide. 	-	Non
Pécorade – 07/07/2022					
S1	Prairie 	15	Limon marron sec, poudreux avec cailloux. Refus tarière. 	-	Non concluant
Pécorade – 11/04/2023					
S2	Sol nu 	60	Limon marron un peu frais, devenant à partir de 30 cm limon ocre sec avec de la matière organique. 	-	Non
Philondenx – 07/07/2022					
S1	Culture 	102	Limon marron sec puis limon argileux marron un peu frais et plus compact avec zones limoneuses ocre à partir de 30 cm. Après 70 cm de profondeur, mélange de limon argileux beige et de limon ocre un peu frais avec quelques cailloutis. 	-	Non
Pimbo – 06/04/2023					

S1	Prairie	105	Argile marron fraîche, devenant à partir de 35 cm argile sèche et compacte ocre avec cailloux, et de potentielles taches d'oxydation.		-	Non
						
S2	Prairie	50	Limon marron frais avec gros galets, sans tache d'oxydation.		-	Non
						
S3	Lisière	69	Limon argileux marron un peu frais avec petits cailloux.		-	Non
						
S4	Prairie	81	Argile limoneuse marron un peu fraîche, devenant à partir de 40 cm mélange sec d'argile marron et de limon ocre avec de potentielles taches d'oxydation.		-	Non
						
Poudenx -27/03/2023						
S1	Fourré	61	Limon argileux marron frais, devenant argile limoneuse marron très fraîche à partir de 30 cm.		-	Non
						
Saint-Cricq-Chalosse – 03/03/2023 – 06/03/2023						
S1	Prairie	87	Limon marron frais avec taches d'oxydation dès la surface, devenant à partir de 35 cm argile limoneuse marron fraîche avec taches d'oxydation. Puis à partir de 70 cm, mélange d'argile marron et de limon ocre avec taches d'oxydation.		-	Oui Classe Vb
						
			Zoom vers 20 cm			
S2	Prairie	105	Limon marron frais avec légères taches d'oxydation dès la surface, devenant à partir de 30 cm argile limoneuse marron fraîche à humide avec taches d'oxydation. Puis à partir de 70 cm, mélange d'argile marron		-	Oui Classe Va ou Vb

			et de limon ocre frais à humide avec des taches d'oxydation un peu moins visibles.		
			 Zoom vers 20 cm 		
S3	Lisière 	85	Limon brun sec, devenant à partir de 35 cm limon argileux marron clair et frais, puis à partir de 60 cm mélange d'argile marron clair et de limon ocre. 	-	Non
S4	Pelouse 	110	Limon brun frais caillouteux avec traces ocre devenant à partir de 40 cm argile limoneuse marron clair humide. 	-	Non
S5	Prairie 		Limon brun frais devenant à partir de 35 cm argile limoneuse marron fraîche, puis à partir de 80 cm argile limoneuse ocre toujours fraîche. 	-	Non
S6	Jachère 	107	Limon marron frais avec taches d'oxydation entre 30 et 40 cm, puis à partir de 40 cm argile limoneuse marron clair très fraîche sans trace d'oxydation, mais apparition d'éléments ocre en profondeur. 	-	Non
S7	Prairie 	106	Limon argileux marron très frais, devenant à partir de 20 cm mélange d'argile marron et de limon ocre très frais avec quelques traces d'oxydation entre 45 cm et 60 cm. Puis à partir de 70 cm, argile limoneuse marron très fraîche sans trace d'oxydation. 	-	Non
Sainte-Colombe – 07/04/2023					
S1	Culture	59	Limon argileux marron frais avec traces d'oxydation dès 10 cm.	-	Oui

			 Zoom vers 20 cm 		Classe Va, Vb ou Vd
Sainte-Colombe – 26/04/2023					
S2	Prairie	107	Limon sableux humide avec traces d’oxydation à partir de 15 cm, devenant à partir de 30 cm limon sableux humide avec cailloutis, sans trace d’oxydation visible.	-	Non
	-		-		
S3	Prairie	52	Limon sableux marron frais, devenant à partir de 30 cm limon sableux marron et ocre, sans trace d’oxydation identifiable.	-	Non
	-		-		
S4	Jachère	68	Limon marron frais à humide.	-	Non
	-		-		
S5	Parc arboré	65	Argile limoneuse marron très fraîche avec traces d’oxydation à partir de 50 cm.	-	Non
	-		-		
S6	Jachère	64	Limon marron frais à humide.	-	Non
	-		-		
Sainte-Colombe – 27/04/2023 – 17/05/2023					
S7	Prairie	51	Limon argileux marron un peu frais devenant à partir de 35 cm sec et friable, bariolé d’ocre et de marron avec de nombreux petits cailloux.	-	Non
					
S8	Prairie	58	Limon marron frais.	-	Non
					
Saint-Sever – 12/05/2022					

S1	Prairie	110	Limon brun sec, devenant ocre à partir de 30 cm. Pas de trace d'hydromorphie dans l'échantillon.		-	Non
						
Saint-Sever – 07/04/2023						
S11	Friche	69	Limon sableux brun sec devenant marron très frais à partir de 30 cm.		-	Non
						
S12	Friche	50	Limon marron sec et friable avec de nombreux cailloux en profondeur. Puis refus de tarière.		-	Non
						
S13	Petite dépression à menthe	80	Limon marron sec avec cailloux, devenant à partir de 35 cm limon marron plus clair, frais à très frais avec traces d'oxydation à partir de 40 cm.		-	Non
						
S14	Friche	39	Limon marron sec avec de nombreux cailloux. Puis refus de tarière.		-	Non concluant
						
S15	Friche	67	Limon marron sec à frais avec cailloux en surface.		-	Non concluant
						
Saint-Sever-11/04/2023						
S16	Prairie	80	Limon marron sec avec quelques cailloux et traces d'oxydation visibles entre 25 cm et 40 cm, puis interruption. A partir de 70 cm, limon marron et ocre sec sans trace d'oxydation visible.	-	Non	

					
S17	Friche	30	Limon marron poudreux sec avec de gros cailloux. Puis refus de tarière.	-	Non concluant
					
S18	Fourré	54	Limon sableux marron poudreux friable et sec avec de nombreux cailloux.	-	Non
					
S19	Fourré	64	Limon marron un peu frais avec cailloux en surface.	-	Non
					
Saint-Sever – 28/04/2023					
S20	Prairie	105	Limon sableux marron frais, devenant à partir de 60 cm sable limoneux marron très frais avec cailloutis.	-	Non
					
S21	Fourré	50	Sable limoneux marron frais et friable avec de nombreux cailloux. Puis refus de tarière.	-	Non concluant
					
S22	Prairie pâturée	62	Limon argileux marron un peu frais avec de nombreux cailloux et galets.	-	Non
					
S23	Prairie	50	Limon argileux un peu frais marron avec de nombreux cailloux. Refus de tarière.	-	Non

					
S24	Prairie	52	Limon sableux marron un peu frais avec nombreux cailloux. A partir de 30 cm, cailloux dominants et limon en très faible proportion. Refus de tarière.	-	Non concluant
					
S25	Prairie	68	Limon argileux marron un peu frais avec quelques cailloux, devenant à partir de 30 cm marron clair avec de nombreux cailloux.	-	Non
					
S26	Prairie	60	Limon argileux marron frais avec quelques cailloux. Puis à partir de 30 cm cailloux accompagnés de limon frais.	-	Non
					
Saint-Sever – 17/05/2023					
S27	Bande enherbée	112	Limon sableux marron un peu frais avec cailloutis, devenant à partir de 50 cm sable roux très frais à humide avec cailloutis. Puis à partir de 80 cm, gravillons mouillés nuancés de marron, ocre, beige. Nappe à 100 cm.	100	Non
					
S28	Bande enherbée	107	Limon sableux marron avec nombreux cailloutis, sec et friable. A partir de 35 cm limon sableux marron avec cailloutis, très frais, plus compact avec traces d'oxydation s'intensifiant en profondeur. Ensuite, à partir de 85 cm, sable limoneux gris humide à mouillé avec quelques traces d'oxydation, puis gley à partir de 95 cm. Nappe à 104 cm.	104	Oui Classe IVd
			 Zoom vers 100 cm 		

S29	Culture	63	Limon sableux marron un peu frais avec cailloutis, devenant à partir de 35 cm sable fauve un peu frais avec cailloutis.	-	Non
					
S30	Jeune friche	32	Limon sableux marron avec nombreux cailloux et galets. Refus de tarière	-	Non concluant
					
S31	Prairie	55	Limon argileux très frais gris avec traces d'oxydation dès 15 cm, devenant à partir de 35 cm argile grise humide avec traces d'oxydation.	-	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			Zoom vers 15 cm 		
S32	Prairie	60	Argile grise humide à mouillée avec de nombreuses traces d'oxydation dès la surface qui se prolongent en profondeur.	-	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			Zoom vers 15 cm 		
Samadet – 07/06/2022					
S1	Culture	100	Limon sableux brun clair un peu frais avec traces ocre dès 30 cm, devenant limon à limon argileux brun clair un peu frais, avec éléments ocre de plus en plus nombreux en profondeur. Pas de trace visible d'hydromorphie dans l'échantillon.	-	Non

					
Samadet - 09/06/2022					
S2	Espace vert	53	Sable limoneux brun clair sec à un peu frais avec cailloux. Pas de trace d'hydromorphie dans l'échantillon.	-	Non
					
S3	Prairie artificielle	59	Sable limoneux brun clair sec (poudreux), devenant limon brun clair compact avec traces ocre visibles à partir de 50 cm.	-	Non
					
Samadet – 30/03/2023					
S4	Prairie humide	62	Limon argileux marron frais avec traces d'oxydation à partir de 15 cm, devenant argile marron humide avec traces d'oxydation à partir de 30 cm.	-	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			 Zoom vers 15 cm 		
Samadet – 27/04/2023					
S5	Culture	61	Argile limoneuse marron fraîche devenant à partir de 35 cm un peu plus claire.	-	Non
					
S6	Prairie	60	Argile limoneuse marron très fraîche avec traces d'oxydation dès la surface qui se prolongent en profondeur.	-	Oui

			 Zoom vers 15 cm 		Classe Va, Vb ou Vd
S7	Culture	86	Argile limoneuse marron fraîche, devenant à partir de 30 cm mélange d'argile grise et de limon ocre.	-	Non
					
S8	Prairie	61	Argile limoneuse marron fraîche devenant à partir de 25 cm un mélange d'argile grise et de limon ocre.	-	Non
					
S9	Culture	56	Argile limoneuse marron fraîche.	-	Non
					
S10	Prairie	50	Argile limoneuse marron un peu fraîche avec gros galets et traces d'oxydation visible à partir de 30 cm. Puis refus tarière.	-	Non concluant
					
S11	Prairie	80	Argile limoneuse marron un peu fraîche à très fraîche avec traces entre 10 et 35 cm. Puis à partir de 40 cm, argile limoneuse brune très fraîche à humide sans trace d'oxydation visible.	-	Non
					
Samadet – 21/12/2023					
S12	Prairie	64	Argile limoneuse marron très fraîche sans trace d'oxydation visible. Puis à partir de 25 cm, argile limoneuse beige humide à mouillée sans trace d'oxydation.	48	Non

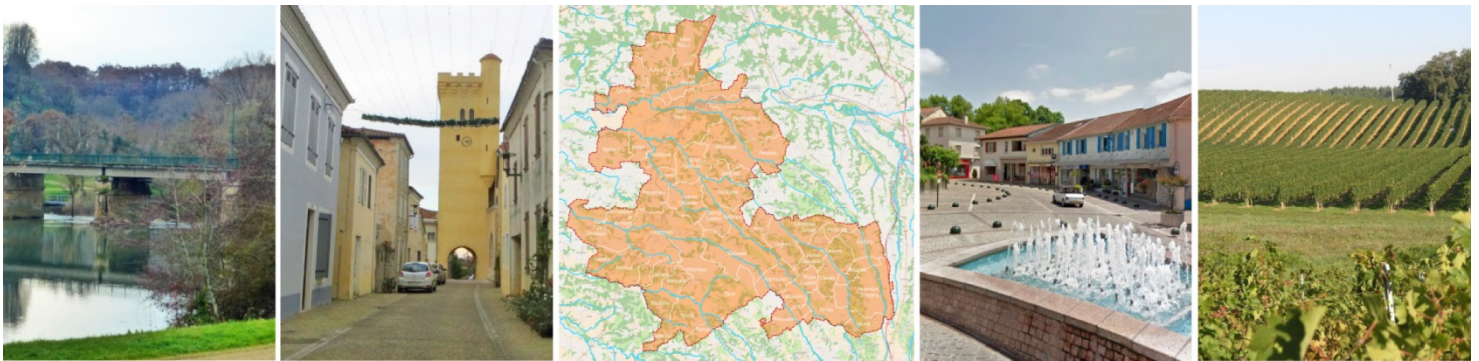
					
S13	Prairie	90	Argile limoneuse marron très fraîche avec légères traces d'oxydation en surface, non visibles après 20 cm, devenant mouillée à partir de 75 cm. Puis à partir de 75 cm, argile limoneuse mouillée bariolée d'ocre, de gris et de marron.	58	Non
					
S14	Prairie	83	Argile limoneuse marron très fraîche à humide avec traces nettes d'oxydation dès la surface. Puis à partir de 55 cm, argile limoneuse marron mouillée avec traces un peu moins visibles.	70	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			 Zoom vers 15 cm 		
S15	Prairie	80	Argile limoneuse marron humide avec traces d'oxydation dès la surface. Puis à partir de 50 cm, argile limoneuse mouillée avec traces moins nettes car échantillon collant et mou.	70	Oui Classe Va, Vb ou Vd
			 Zoom vers 15 cm 		
Samadet – 26/01/2024					
S16	Culture	59	Argile limoneuse fraîche marron sans trace d'oxydation visible.	-	Non
					

S17	Bande enherbée	111	Argile limoneuse marron fraîche sans trace d'oxydation visible. Puis à partir de 40 cm, argile marron humide à mouillée avec traces d'oxydation s'intensifiant en profondeur avec apparition de nodules noirs vers 70 cm. Nappe à 75 cm.	75	Non
					
Sarraziet – 13/05/2022					
S1	Prairie	80	Sable limoneux marron sec, devenant limon sableux un peu frais à humide en profondeur. Pas de trace d'hydromorphie dans l'échantillon.	-	Non
					
Serrelous-et-Arribans – 06/03/2023					
S1	Prairie	107	Limon frais marron avec traces d'oxydation apparaissant après 25 cm. A partir de 35 cm, argile limoneuse marron-grisâtre humide avec traces d'oxydation puis d'oxydo-réduction à partir de 85 cm.	-	Non
					
Serrelous-et-Arribans – 24/04/2024					
S1	Jachère	82	Argile limoneuse marron un peu fraîche avec quelques traces d'oxydation entre 15 et 30 cm. A partir de 30 cm, argile limoneuse marron clair très fraîche avec quelques cailloutis. Puis à partir de 70 cm, agile marron et limon ocre frais.	-	Non
					
S2	Jachère	84	Limon marron un peu frais avec traces d'oxydation entre 20 et 35 cm. A partir de 45 cm, argile limoneuse marron clair très fraîche. Puis à partir de 75 cm, limon ocre et argile marron, frais.	-	Non
					
Serres-Gaston – 09/06/2022					
S1	Prairie fauchée (bas de pente)	110	Sable limoneux brun sec avec taches d'oxydation dès 20 cm, devenant à partir de 30 cm limon marron clair un peu frais avec taches d'oxydation, puis limon argileux marron clair frais avec taches d'oxydo-réduction, à partir de 80 cm.	-	Oui Classe Vb

			 Zoom vers 20 cm : 		
S2	Prairie fauchée	85	Sable limoneux brun clair sec en surface, devenant limon sableux brun clair frais avec cailloux et taches d'oxydation nettes dès 20 cm, puis limon à limon argileux brun clair humide avec cailloux et de nombreuses taches d'oxydation, à partir de 50 cm.	-	Oui Classe Vb ou d
			 Zoom vers 20 cm : 		
S3	Prairie fauchée	56	Sable limoneux brun clair un peu frais avec taches d'oxydation dès 20 cm, devenant limon sableux marron clair frais avec cailloux et taches d'oxydation plus marquées à partir de 30 cm.	-	Oui Classe Vb ou d
			 Zoom vers 20 cm : 		
S4	Prairie fauchée	116	Sable limoneux brun clair sec, devenant à partir de 30 cm limon marron clair sec avec de légères taches d'oxydation, puis à partir de 60 cm limon argileux marron clair frais avec éléments ocre de plus en plus nombreux en profondeur.	-	Non
					
Sorbets – 07/07/2022					
S1	Culture	91	Limon marron sec avec cailloux devenant limon argileux marron-ocre sec dès 25 cm, puis limon argileux ocre un peu frais, avec quelques cailloux à partir de 65 cm. Pas de trace d'hydromorphie dans l'échantillon.	-	Non

					
Sorbets – 20/12/2023					
S2	Culture	45	Argile limoneuse marron très fraîche avec quelques cailloux. A partir de 30 cm, même horizon, humide à mouillé avec de nombreux petits cailloux. Puis refus de tarière.	-	Non probable-ment
					
S3	Culture	60	Argile limoneuse marron très fraîche devenant à partir de 35 cm bariolée d'ocre avec nombreux cailloutis très frais à humide.	-	Non
					
Urgons – 06/07/2022					
S1	Culture	109	Limon marron sec devenant à partir de 40 cm limon argileux sec à un peu frais, plus compact, avec éléments ocre de plus en plus nombreux en profondeur.	-	Non
					
Urgons – 27/04/2023					
S2	Prairie	96	Argile limoneuse marron très fraîche avec traces d'oxydation visibles entre 25 cm et 40 cm. Puis à partir de 40 cm, argile grise et ocre très fraîche sans trace d'oxydation visible.	-	Non
					
Urgons – 29/04/2024					
S3	Prairie	82	Limon marron un peu frais avec nombreuses racines. Puis à partir de 35 cm, limon ocre friable un peu frais, bariolé de différentes colorités.	-	Non
					

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



>> Pièce 1 : Rapport de Présentation

Annexe 2 : Etude L111-8 "amendement Dupont" PLUi Tursan

Secteur du parc photovoltaïque le long de l'autoroute A65 à
Miramont-Sensacq et Garlin

Procédure de déclaration de projet approuvée le 15/09/2020

Explication de l'objet de l'étude et de son intégration aux documents du PLUi Chalosse Tursan :

L'article L111-6 du code de l'urbanisme définit un principe de recul d'implantation des constructions et installations aux abords des routes classées à grande circulation, dans les espaces définis comme non urbanisés.

Ce recul de principe est de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations, et de 75 mètres part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

La Communauté de Communes Chalosse Tursan est concerné, en application de cet article, par la traversée de l'autoroute A65, dont la bande de recul de 100 mètres impacte uniquement le territoire de Miramont-Sensacq (cf. Rapport de présentation – Tome 1 – chapitre 6.3.4).

Toutefois, l'article L111-8 du code de l'urbanisme prévoit que le Plan Local d'Urbanisme peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par cet article L. 111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiante, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Une procédure conjointe de déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC) du précédent PLUi du Tursan, ainsi que du PLU de la commune limitrophe de Garlin (CdC des Luys en Béarn), a été menée en 2019 - 2020 dans le but de permettre l'intégration d'un projet de parc solaire au niveau d'un délaissé de l'autoroute A65, à la hauteur de l'échangeur de Garlin. Cet équipement est pris en compte dans le PLUi par un zonage Upv.

Cette procédure a intégré une étude menée en vertu de l'article L111-8, dans le but de justifier une réduction du recul de 100 mètres imposé par l'article L111-6, et sa redéfinition à 30 mètres de l'axe autoroutier accompagné de mesures d'intégration répondant aux critères fixés par l'article L111-8.

Suivant l'approbation de cette procédure de DPMEC le 15 septembre 2020, le PLUi Chalosse Tursan réintègre cette étude pour permettre la continuité d'application du recul redéfini à 30 mètres de l'axe de l'A65.

Celui-ci est pris en compte dans les dispositions du PLUi, à l'article 4.1.1 du règlement de la zone Upv, ainsi que par un positionnement spécifique de la limite de recul par rapport à l'A65 indiqué sur le Document graphique réglementaire à Miramont-Sensacq.

Mise en compatibilité du PLU de Garlin (64) et du PLUi du Tursan (40)

PIECE 1 : Rapport de Présentation Etude « Amendement DUPONT »

*Création d'une zone Ner (PLU Garlin) et d'une zone Uer (PLUi du Tursan) pour un
projet de reconversion d'un délaissé autoroutier en centrale photovoltaïque*

Mise en compatibilité prescrite le 21/03/2019 puis le 10/10/2019

Déclaration d'intention du 12/12/2019

Enquête publique du 22/06/2020 au 23/07/2020

Mise en compatibilité approuvée le 15/09/2020

SOMMAIRE

I.	PREAMBULE	3
II.	SITUATION DANS L'ENVIRONNEMENT	4
III.	ELEMENTS D'APPREHENSION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE	6
IV.	ETAT INITIAL DU SECTEUR	7
V.	PRINCIPES D'AMENAGEMENT RETENUS ET CONFORMITE AVEC LES OBJECTIFS DE LA LOI BARNIER.....	11

I. Préambule

L'objet de la présente notice consiste à prendre en considérations les dispositions de la Loi Barnier (articles L.111-6, L.111-7 et L.111-8 du Code de l'Urbanisme) le long de l'autoroute A65 pour un secteur dédié à l'implantation d'un parc photovoltaïque.

Extrait de l'article L111-6 :

« En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Cette interdiction s'applique également dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19. »

Extrait de l'article L111-7 :

« L'interdiction mentionnée à l'article L. 111-6 ne s'applique pas :

1° Aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;

2° Aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;

3° Aux bâtiments d'exploitation agricole ;

4° Aux réseaux d'intérêt public ;

5° Aux infrastructures de production d'énergie solaire lorsqu'elles sont installées sur des parcelles déclassées par suite d'un changement de tracé des voies du domaine public routier ou de l'ouverture d'une voie nouvelle ou sur les aires de repos, les aires de service et les aires de stationnement situées sur le réseau routier.

Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes. »

NOTA :

Les terrains sont en cours de déclassement donc, d'après l'article L111-7, une étude « Amendement DUPONT » ne serait pas nécessaire pour s'affranchir du recul obligatoire lié à l'A65 pour un projet de production d'énergie solaire. Cette procédure de déclassement n'étant pas finaliser, il nous est apparu opportun de néanmoins réaliser une étude dite « Amendement DUPONT » que vous trouverez ci-après.

Extrait de l'article L111-8 :

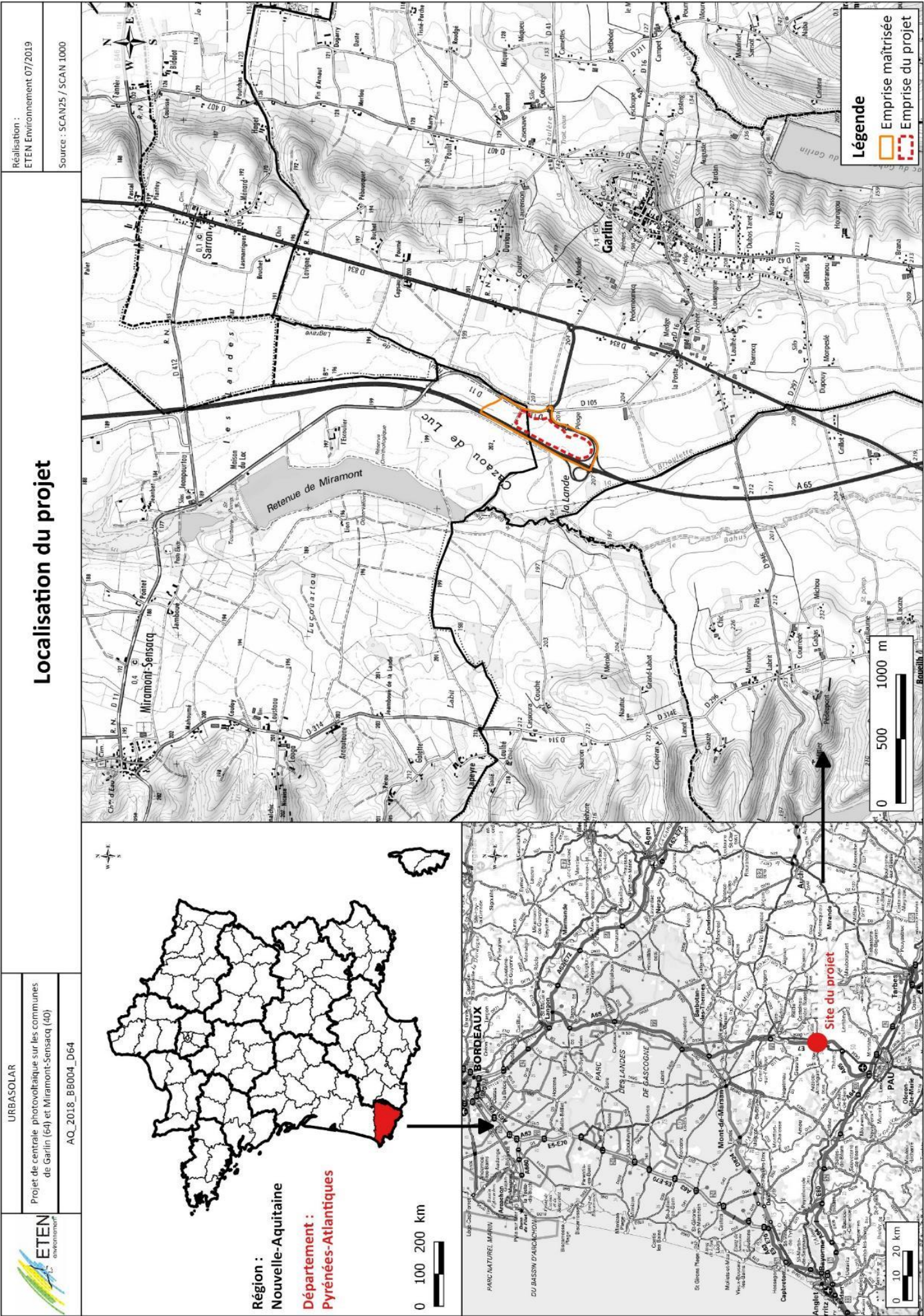
« Le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L. 111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiante, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. »

Le présent document a donc pour but de déroger à cette interdiction de construction conformément à l'article L.111-8 du Code de l'Urbanisme ci-avant.

La nouvelle zone du PLU/PLUi (Ner pour le PLU de Garlin et Uer pour le PLUi du Tursan) s'inscrit dans le cadre d'un projet de parc solaire porté par la société URBASOLAR 233 et nécessite une mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Le projet étant situé à proximité immédiate de l'autoroute A65, l'objet de ce rapport est de justifier une réduction du recul imposé de 100 mètres à 30 mètres de l'axe autoroutier.

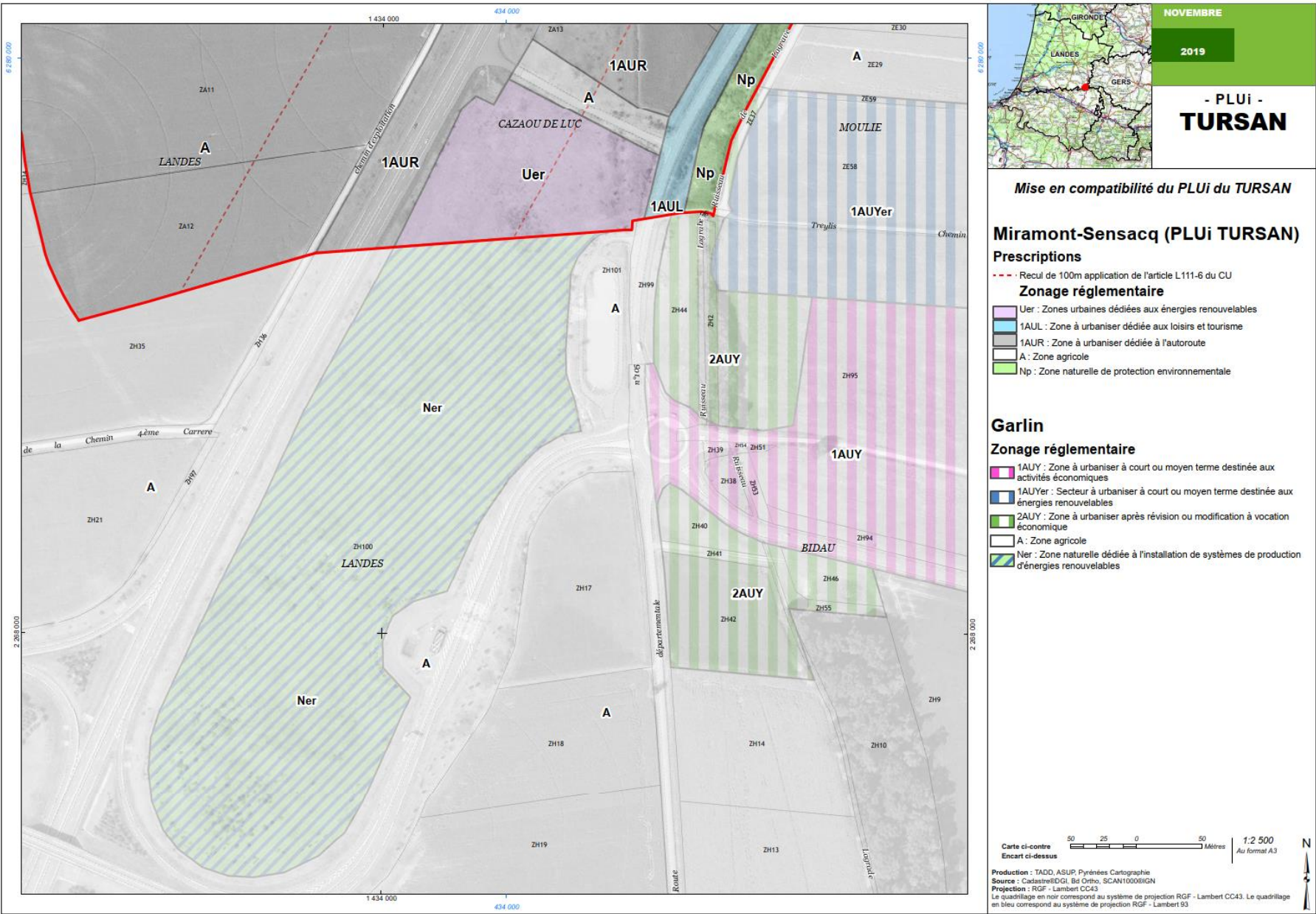
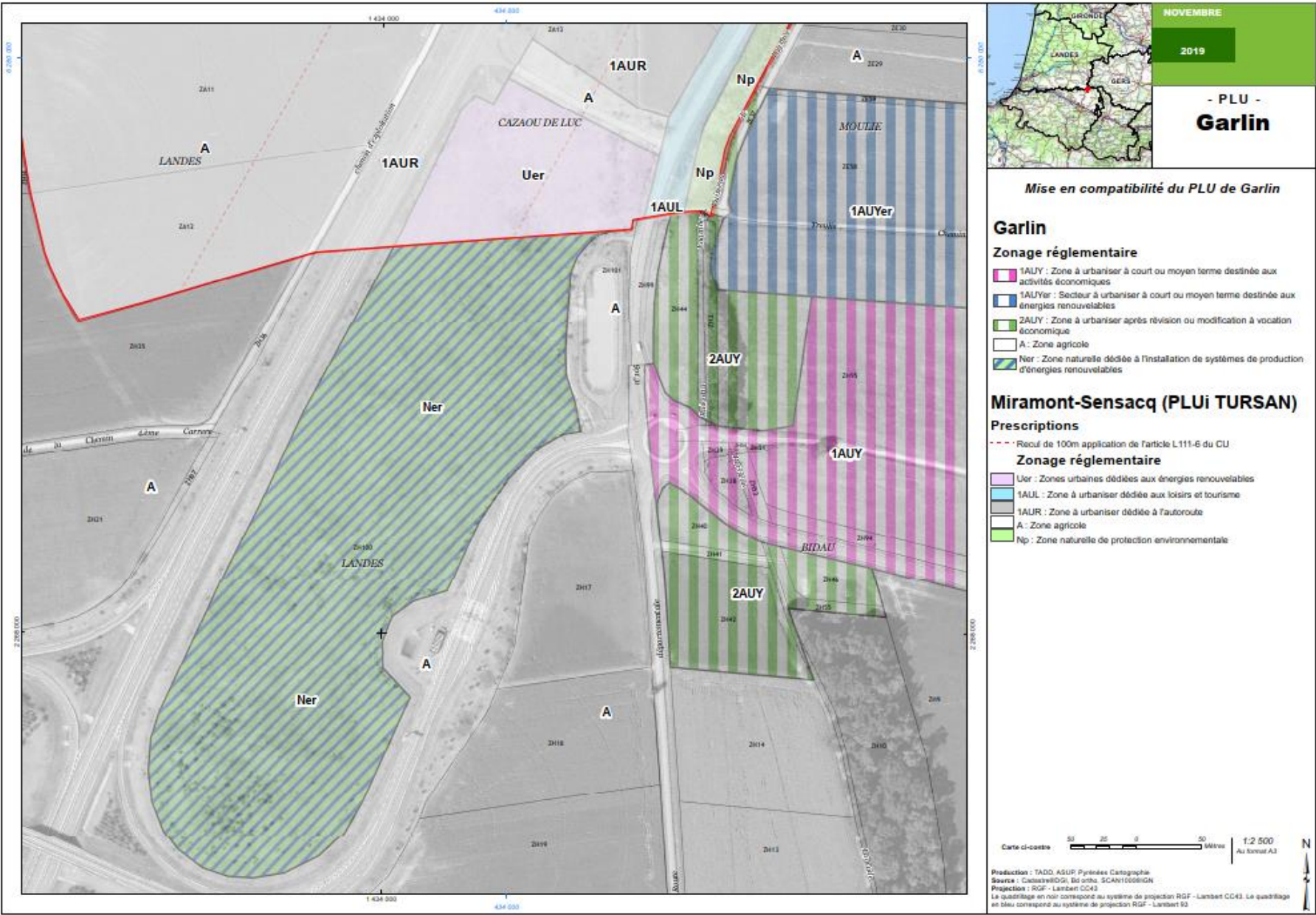
II. Situation dans l’environnement

Le site concerné par le projet est localisé à cheval sur les départements des Pyrénées-Atlantiques (64) et des Landes (40), respectivement sur les communes de Garlin et Miramont-Sensacq. Il est situé au niveau d’un délaissé de l’autoroute A65, à la hauteur de l’échangeur de Garlin (cf. Carteci-dessous).



Carte : Localisation du projet

L'objectif de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme est donc de créer une zone Ner (PLU de Garlin) ou Uer (PLUi du Tursan) sur ce secteur :



III. Eléments d’appréhension du contexte réglementaire

- **Règle Nationale d’Urbanisme :**

L’article L.111-8 du Code de l’Urbanisme précise que les dispositions relevant d’une bande d’inconstructibilité de 100 mètres ne s’appliquent pas dès lors que les règles concernant ces zones contenues dans le PLU/PLUi sont justifiées et motivées au regard notamment des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l’urbanisme et du paysage.

Répondant à ces exigences, l’aménagement retenu est destiné à faciliter l’insertion des futures constructions et aménagements dans le site concerné tout en réduisant le recul inconstructible.

Cette note tient lieu de justification permettant de déroger à la règle de l’inconstructibilité dans la bande des 100 mètres de part et d’autre des voies classées à grande circulation (A65).

- **Conformité par rapport au PLU de GARLIN (64) :**

La prise en compte réglementaire de la loi Barnier passe en premier lieu par l’insertion de cette étude dans les documents d’urbanisme concernés.

La création d’une zone réservée à un parc solaire (Ner) est conforme au PADD du PLU de Garlin puisque l’axe 2 indique « Conforter le tissu économique local » puis « Valoriser la présence de l’A65 ».

La création d’une nouvelle zone « Ner », réservée à l’installation d’un parc solaire passe donc par une déclaration de projet et une mise en compatibilité du PLU. La présente notice dite « Amendement DUPONT » permet de réduire le recul imposé vis-à-vis de l’autoroute A65 de 100 à 30 mètres.

Pour s’assurer de la mise en œuvre effective des principes dégagés dans cette étude et répondant aux critères de l’article L.111-8 du Code de l’Urbanisme, les différentes mesures seront reprises dans les O.A.P. du PLU.

- **Conformité par rapport au PLUi du TURSAN (40) :**

La prise en compte réglementaire de la loi Barnier passe en premier lieu par l’insertion de cette étude dans les documents d’urbanisme concernés.

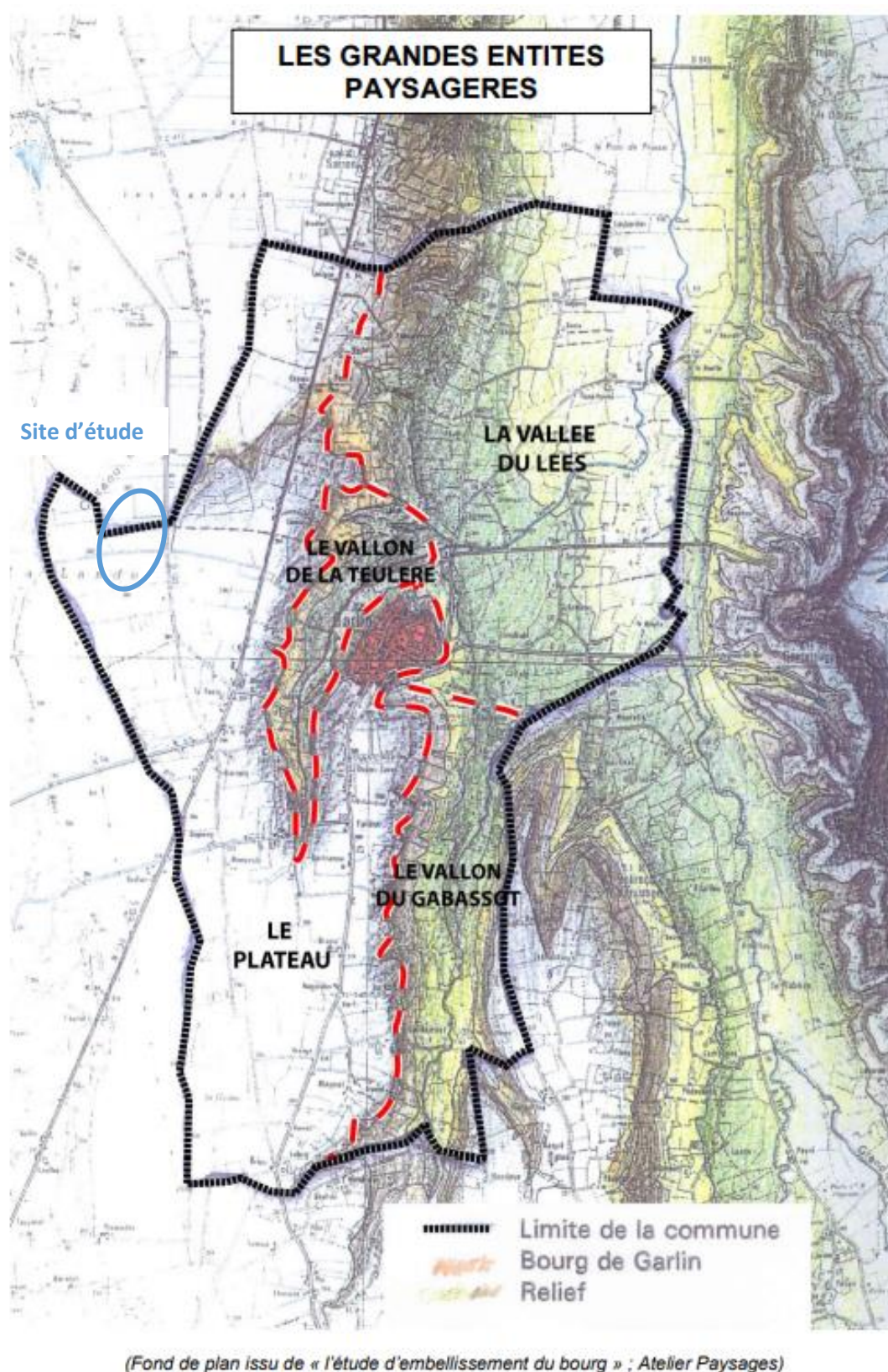
La création d’une zone réservée à un parc solaire (Uer) est conforme au PADD du PLUi du Tursan puisque l’axe 3 indique Conforter et développer les économies locales dans le respect du territoire » puis « Développer les énergies renouvelables ».

La création d’une nouvelle zone « Uer », réservée à l’installation d’un par solaire passe donc par une déclaration de projet et une mise en compatibilité du PLUi. La présente notice dite « Amendement DUPONT » permet de réduire le recul imposé vis-à-vis de l’autoroute A65 de 100 à 30 mètres.

Pour s’assurer de la mise en œuvre effective des principes dégagés dans cette étude et répondant aux critères de l’article L.111-8 du Code de l’Urbanisme, les différentes mesures seront reprises dans les O.A.P. du PLUi.

IV. Etat Initial du secteur

- L'ambiance paysagère du secteur étudié :



Située à cheval entre les Pyrénées-Atlantiques et les Landes, le paysage se compose de plusieurs ensembles paysagers :

- ✓ Le plateau dont fait partie le site d'étude. Ce vaste espace ouvert est voué aux activités agricoles, à dominance maïsicole ;
- ✓ La vallée du Léès, une vallée à dominante agricole relativement ouverte.
- ✓ Les vallons de Gabassot et de la Teulère, qui se distinguent par leur dominante boisée et la présence de cours d'eau.
- ✓ les bourgs de Garlin et Miramont-Sensac ;
- ✓ Les espaces bâtis qui se développent selon trois plans : le mitage de l'espace agricole, l'extension linéaire le long des routes et l'extension autour des bourgs et des hameaux.

Figure ci-contre :
Les grandes entités paysagères du territoire communal de Garlin (Source : PLU de Garlin)

- Définition des aires d'étude du paysage :

L'analyse paysagère du site fait intervenir 2 zones d'études :

- ✓ une zone rapprochée de l'emprise maîtrisée ou périmètre immédiat,
- ✓ une zone éloignée s'étendant sur un rayon de 1500 m autour du site d'étude.

La zone rapprochée correspond à l'aire d'étude, périmètre élargi comprenant l'emprise maîtrisée et les milieux attenants, instituée dans le souci de la prise en compte des axes de visibilité et de fonctionnement du site.

La zone éloignée est également concernée par l'analyse paysagère. L'analyse des sous-unités paysagères et de la localisation des habitations permet de donner une perception du site et des différents points de vue.

- Le périmètre éloigné :

La commune de Garlin est principalement dominée par une plaine agricole composée de terres arables, de prairies et de systèmes culturaux. Le secteur de projet se situe en plein dans ce contexte agricole à plus de 1,4 km au nord-ouest de la zone urbanisée constituant le bourg de Garlin.

Le site ne subit pas de relief, il se trouve à une altitude d'environ 200m NGF au-dessus de la mer. De plus, la présence de coteaux sur la commune de Garlin à l'Est n'offre pas de point de vue direct sur le site grâce aux boisements.

Le site d'étude est isolé du centre-bourg. Toutefois, la proximité des habitations situées à 800 m du site offre quelques points de vue notamment depuis la RD834 et la RD946. A noter qu'une ZAC est en cours de construction entre le site et le hameau qui borde la RD834. Celle-ci bloquera les vues directes vers le site depuis la RD384.



Vue du site depuis la RD834 © Google



Vue du site depuis la RD946 © Google

- **Périmètre rapproché :**

Trois axes permettent de découvrir le paysage : il s'agit de l'A65 et des RD 105 et D11.

Ces axes offrent une perception élargie du paysage. L'absence de végétation haute offre une vue directe sur le site malgré la présence de quelques fourrés et alignements de jeunes arbres en bordure Sud du site.

Depuis ces axes, on y découvre des milieux ouverts présents sur le site : un plan d'eau et des friches, notamment visibles depuis la RD105 au sud et de la desserte locale.

Les milieux ouverts représentent la quasi-totalité de la surface du site du projet.



Vue du site depuis l'autoroute A65 © Google



Vue du site depuis l'accès à la gare de péage © Google



Vue du site depuis la RD105 © Google

Le site, caractérisé par le remaniement dus aux travaux de l'A65, présente un paysage relativement anthropisé. La faible topographie et l'absence de boisements et de haies denses aux abords rend le site bien visible depuis l'A65, la RD105 et la RD11. Le site est également visible depuis certaines habitations situées à 800 m au sud du site.

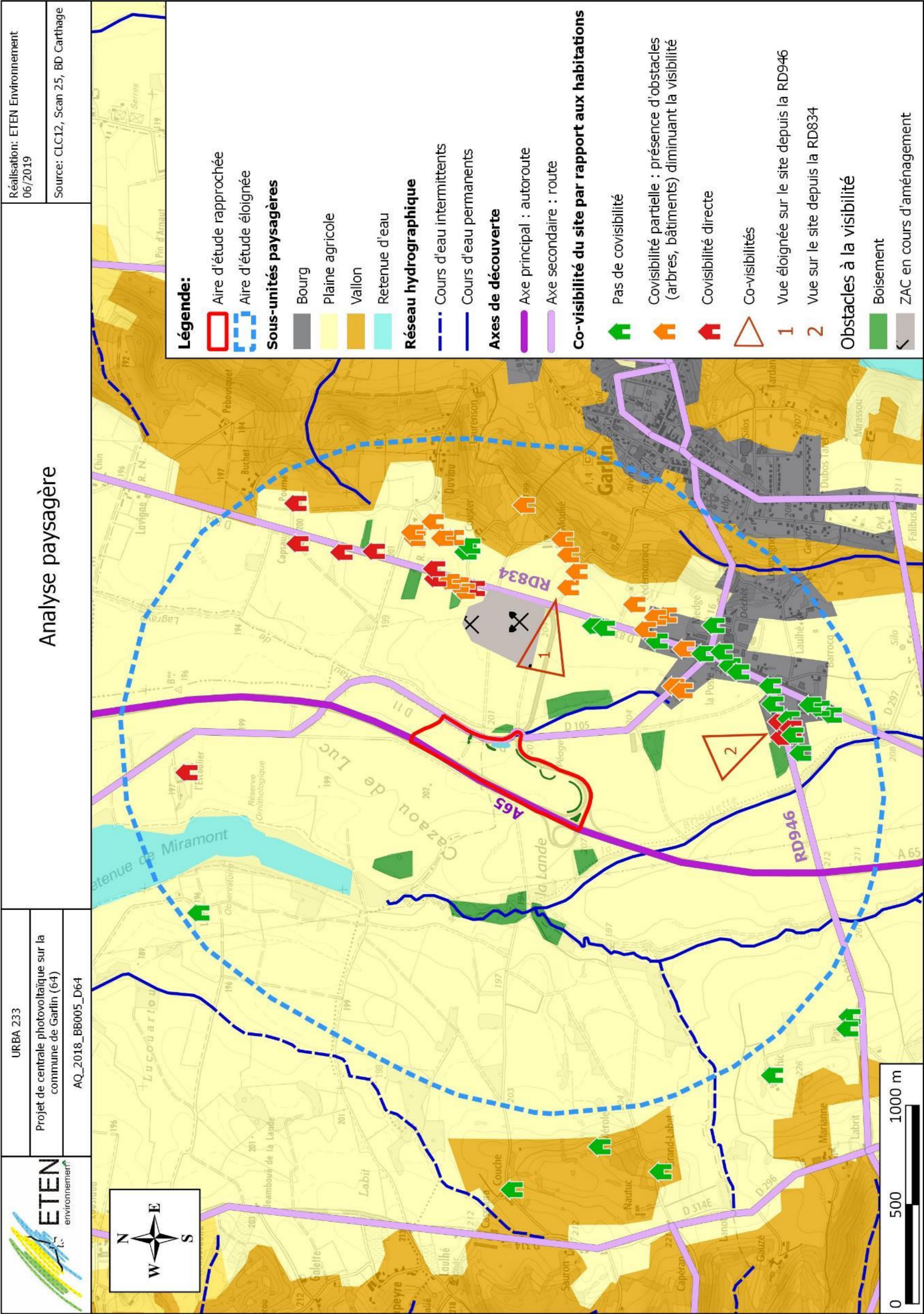
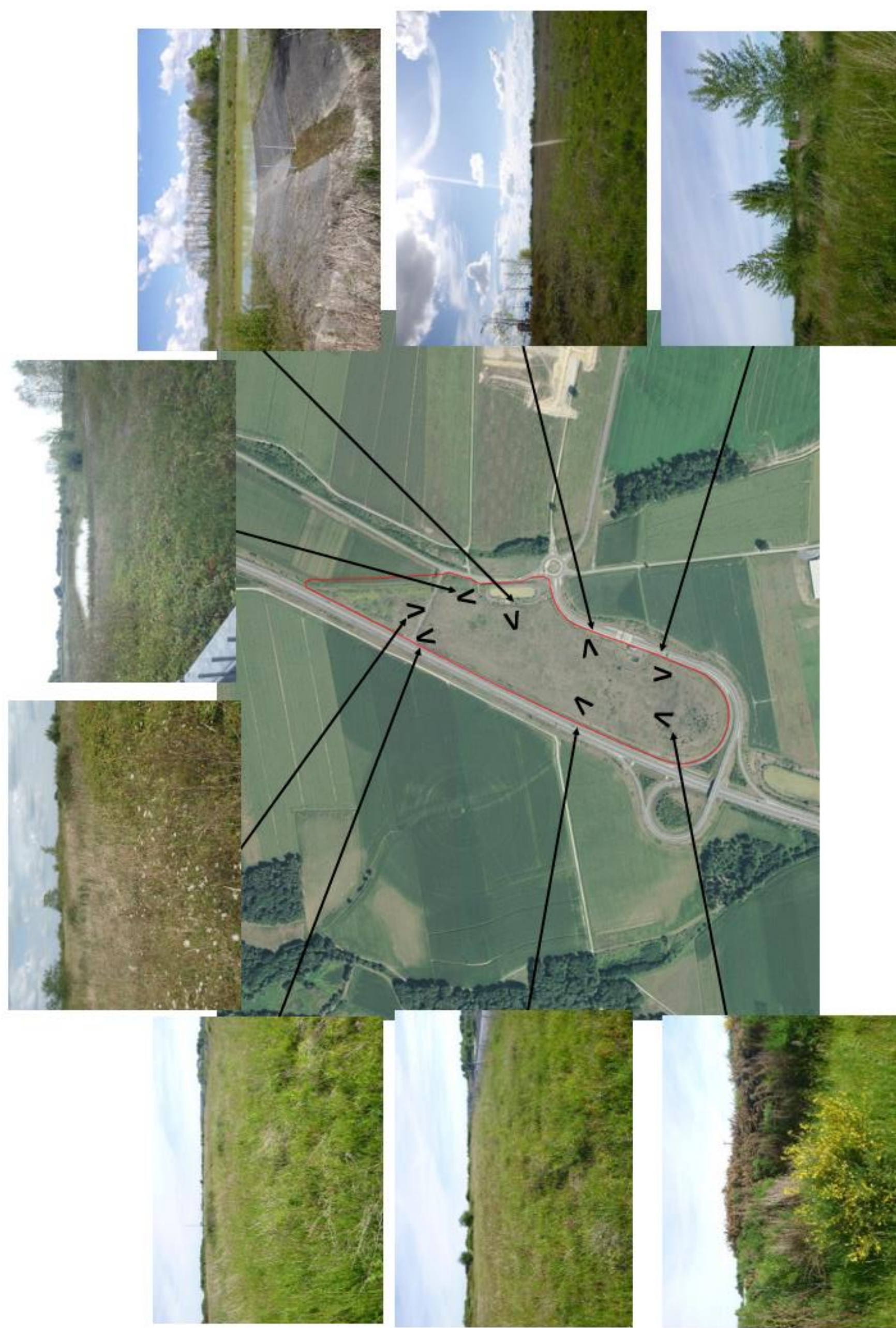


Figure : Analyse du paysage rapproché



V. Principes d'Aménagement Retenus et conformité avec les objectifs de la Loi Barnier

La nouvelle distance par rapport à l'axe de l'autoroute A65 est portée à 30 mètres sur l'ensemble du terrain d'assiette du projet, à cheval sur les communes de Garlin (64) et Miramont-Sensacq (40). La réduction de la marge de recul se justifie dans une logique d'aménagement global du projet avec notamment l'aménagement d'une voirie périphérique et la création de haies.

- **Sécurité (accès et déplacements) :**

L'accès privilégié au site du projet se fait à partir du Nord du site (Miramont-Sensacq), depuis le chemin longeant les terrains. Bien évidemment, aucun accès ne sera créé sur l'A65.

Un second accès pourra être autorisé sur la commune de Garlin, au niveau du bassin de rétention existant.

La centrale sera équipée d'une piste de circulation périphérique, nécessaire à la maintenance et permettant l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie. Cette piste aura une largeur de 4 m et sera laissée libre d'un mètre de part et d'autre.

Une base de vie sera implantée, en phase d'installation. L'installation de groupes électrogènes, de citernes d'eau potable et de fosses septiques sera mise en place.

Pendant les travaux, un espace est prévu pour le stockage du matériel (éventuellement dans un local) et le stockage des déchets de chantier. Durant l'exploitation, il doit être rendu possible de circuler entre les panneaux pour l'entretien (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes).

Afin d'éviter les risques inhérents à une installation électrique, il s'avère nécessaire de doter une installation photovoltaïque d'une clôture l'isolant du public. Le site du projet devra être clôturé par un grillage soudé de 2 m de hauteur, établi en périphérie de la zone d'implantation de la centrale sur un linéaire d'environ 1 528 m. La teinte verte de la clôture sera adaptée au milieu. De plus, la clôture sera équipée d'une protection périmétrique via l'installation de caméras.

Afin de favoriser la biodiversité locale et permettre le déplacement des espèces, des passages à faune seront positionnés au sein de la clôture sur la partie Nord du site. Les autres sections (Est, Ouest et Sud) de la clôture en seront dépourvues du fait de la proximité avec l'autoroute A65.

Un portail d'une largeur de 6 m, de la même couleur que le grillage et fermé à clef en permanence, sera positionné à l'entrée du site.

- **Nuisances (zones de bruits des infrastructures et impacts acoustiques) :**

Un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs (A65 notamment) n'est pas imposé pour ce type d'infrastructure.

A l'inverse, concernant les impacts sonores du projet sont faibles durant la phase de travaux et nuls durant la phase d'exploitation.

- **Qualité architecturale :**

En dehors des panneaux proprement dit, les quelques constructions de service à implanter sur le site seront de tailles modestes :

- Capteurs installés sur des structures support fixes, en acier galvanisé, orientées vers le Sud et inclinées à environ 20° pour maximiser l'énergie reçue du soleil.
- 4 groupements techniques compacts incluant chacun plusieurs onduleurs et un transformateur ;
- 1 postes de livraison combiné qui assurera la jonction entre le réseau d'Enedis et les protections de découplage.
- 1 local de maintenance.

La mise en place de haies périphériques permettra de limiter l'impact visuel de ces constructions.



- **Qualité paysagère :**

Le projet se trouve en retrait des bourgs, ce qui entraîne une diminution des covisibilités. Le paysage « perçu » concerne ici les vues depuis les axes de circulation et les habitations à proximité.

Un seul impact est à noter sur le paysage « perçu ». La vue sur le parc photovoltaïque et ses infrastructures se fait depuis l'A65, la RD105 menant à la RD834 et la RD11 et quelques habitations à 800 m au Sud du site.

Insertion paysagère depuis différents sites d'observations



Figure 63 : Entrée Est (à gauche, projet sans la haie ; à droite projet avec la haie) (Source : [Urbasolar](#))



**Figure 64 : Vue depuis l'A65 direction Nord (à gauche, projet sans la haie ; à droite projet avec la haie)
(Source : [Urbasolar](#))**



**Figure 65 : Vue depuis la bretelle de l'A65 (à gauche, projet sans la haie ; à droite projet avec la haie)
(Source : [Urbasolar](#))**



**Figure 66 : Vue éloignée depuis le pont (à gauche, projet sans la haie ; à droite projet avec la haie)
(Source : [Urbasolar](#))**

L'impact visuel en vue lointaine est mineur car le territoire est relativement plan. Seuls quelques points de vue au Nord et au Nord-Est du site sont à noter.

L'impact visuel en vue proche (depuis l'entrée et les axes de découverte) est notable. Son jugement négatif ou positif est fonction de la perception de chacun. Mais la mise en place d'énergie propre tend à une perception positive, d'autant plus que le site ne présente aucun enjeu paysager particulier. De plus, le site est déjà très anthropisé (délaissé d'autoroute).

Enfin, la ressource énergétique photovoltaïque apporte une dimension positive à la valorisation du territoire par le développement de ressources propres et durables.

L'impact du projet sur le paysage « perçu » est donc négatif et faible. *Des mesures de réduction des impacts sont intégrées au projet, et notamment la mise en place de haies paysagères.*

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



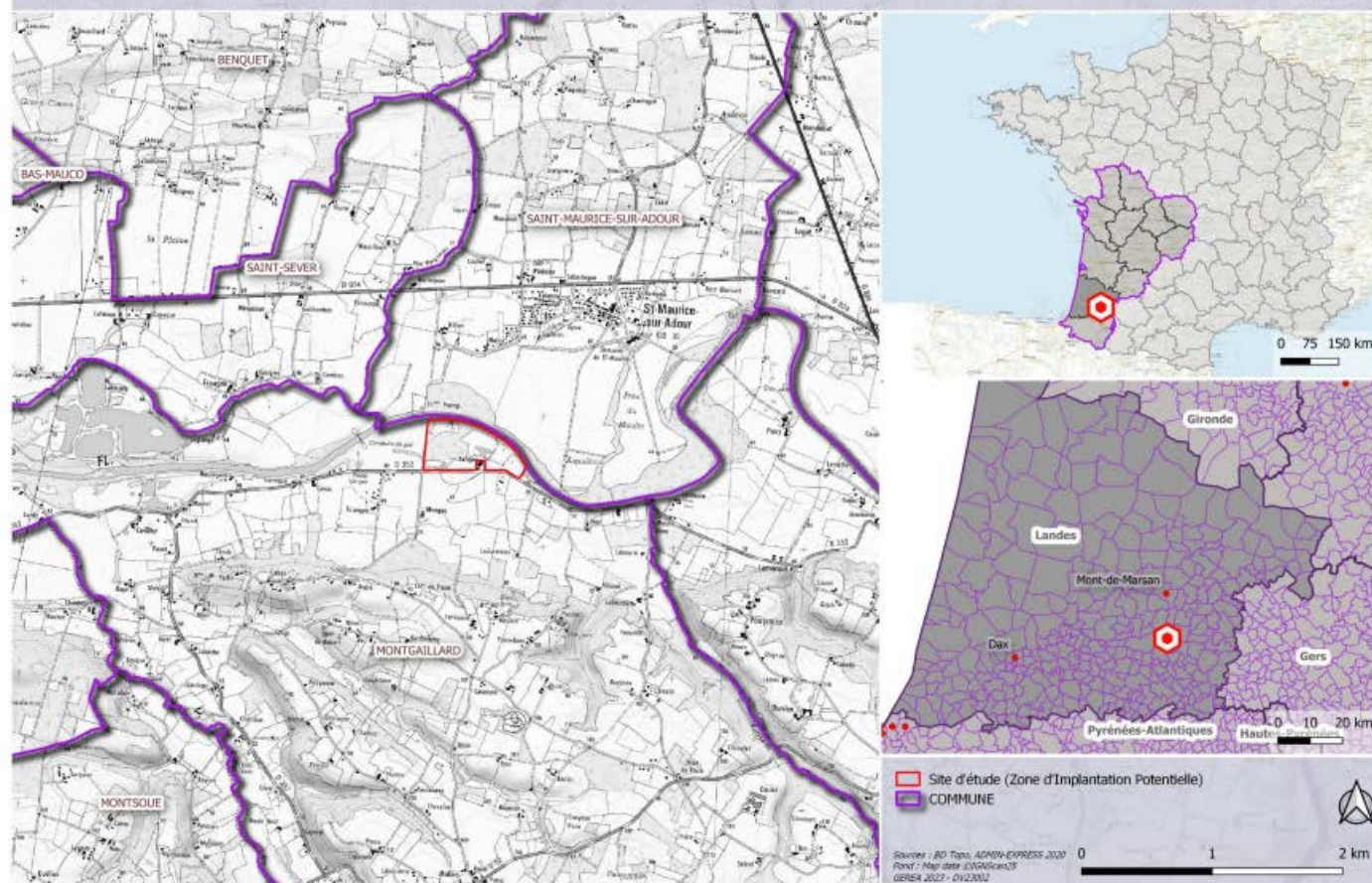
>> Pièce 1 : Rapport de Présentation

Annexe 3 : Éléments d'études du projet EnR QENERGY

Secteur de zone Npv à Saligot - Montgaillard

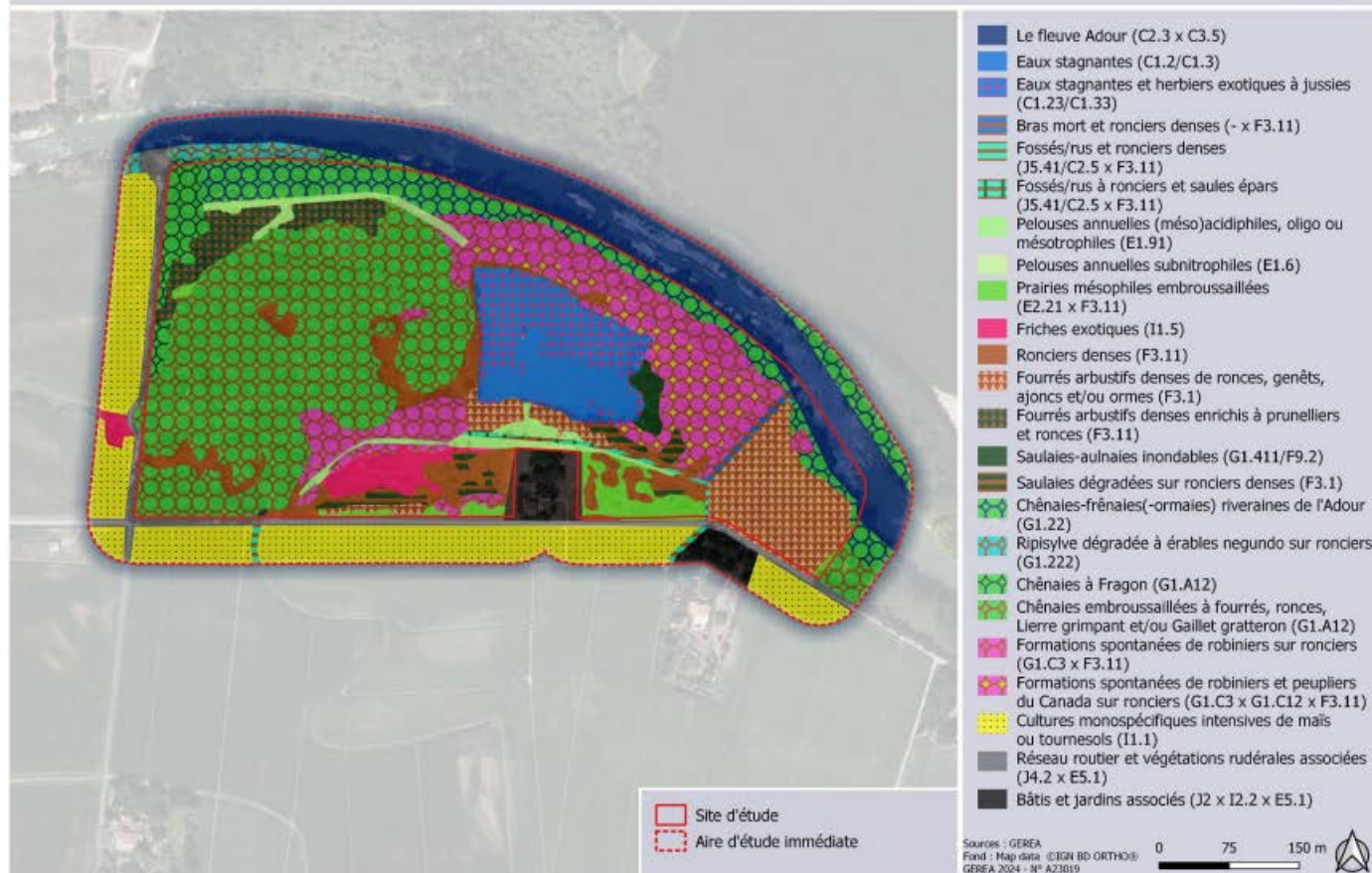
Documents fournis en Juillet 2025

Localisation du site d'étude



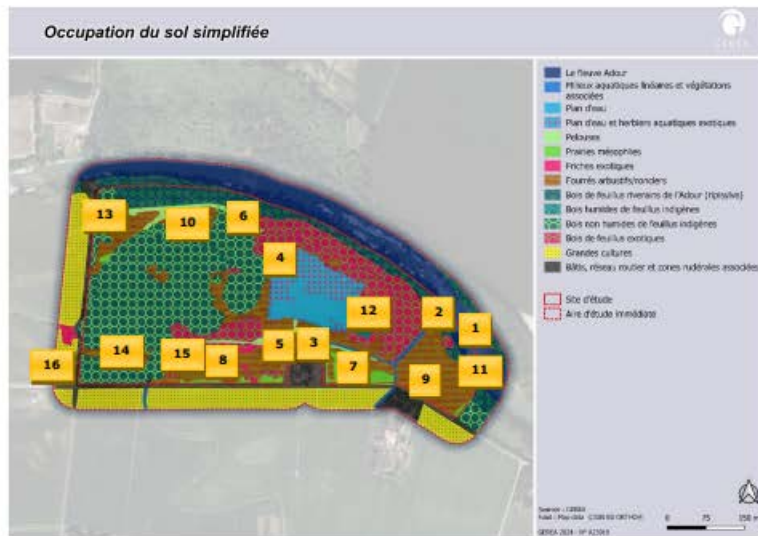
Carte 1 : Localisation du site visé par le projet.

Occupation du sol détaillée



Carte 21 : Occupation du sol détaillée complète.

3.3.4.4 Album photographique des habitats du site d'étude



De gauche à droite : fossé avec ronces et saules éparés, et plan d'eau avec herbiers de jussies (©GEREA).



De gauche à droite : pelouses annuelles sableuses et pelouses annuelles subnitrophiles (©GEREA).



De gauche à droite : le fleuve Adour et un bras mort recouvert par les ronces (©GEREA).



De gauche à droite : prairie fraîche embroussaillée et friche exotique à Paspale dilatée (©GEREA).



De gauche à droite : Divers fourrés mêlant principalement ronces, ajoncs et prunelliers (©GEREA).



De gauche à droite : formations spontanées de robiniers et cultures de maïs (©GEREA).



De gauche à droite : ripisylve de l'Adour et saulaie-aulnaie inondable en bord de plan d'eau (©GEREA).



De gauche à droite : chênaie à Fragon et chênaie embroussaillée (©GEREA).

3.3.4.5 Les zones humides

3.3.4.5.1 Rappels des cadres réglementaire et technique

La méthodologie mise en œuvre pour la définition et la délimitation des zones humides s'appuie sur les textes réglementaires et techniques suivants :

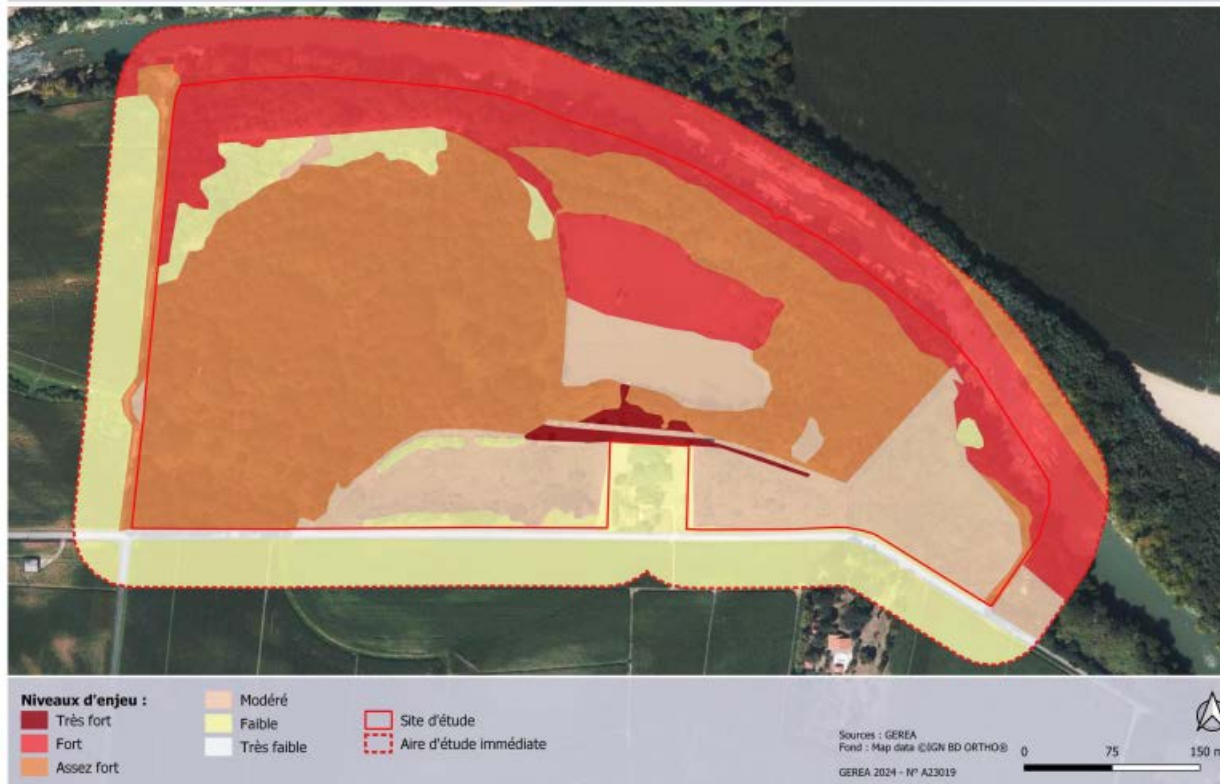
- ❖ **L'arrêté du 24 juin 2008 (et annexes)**, modifié par celui du 1er octobre 2009 (et annexes), précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement ;
- ❖ **La circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides en application des mêmes articles du Code de l'environnement, qui précise les modalités d'application ;
- ❖ **La note technique du 26 juin 2017** relative à la caractérisation des zones humides ;
- ❖ **La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019** indiquant le retour aux critères alternatifs pour la définition et la délimitation des zones humides.

Les zones humides se définissent et délimitent sur la base de **deux critères** :

- ❖ L'hydromorphie des sols, nécessitant une **expertise pédologique** ;
- ❖ La végétation hygrophile (de zone humide), identifiée par **expertise flore/habitats**.

Ces critères étaient alternatifs jusqu'à l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017 qui a remis en cause la délimitation des zones humides telle que l'arrêté du 24 juin 2008 modifié et la circulaire du

Synthèse des enjeux écologiques

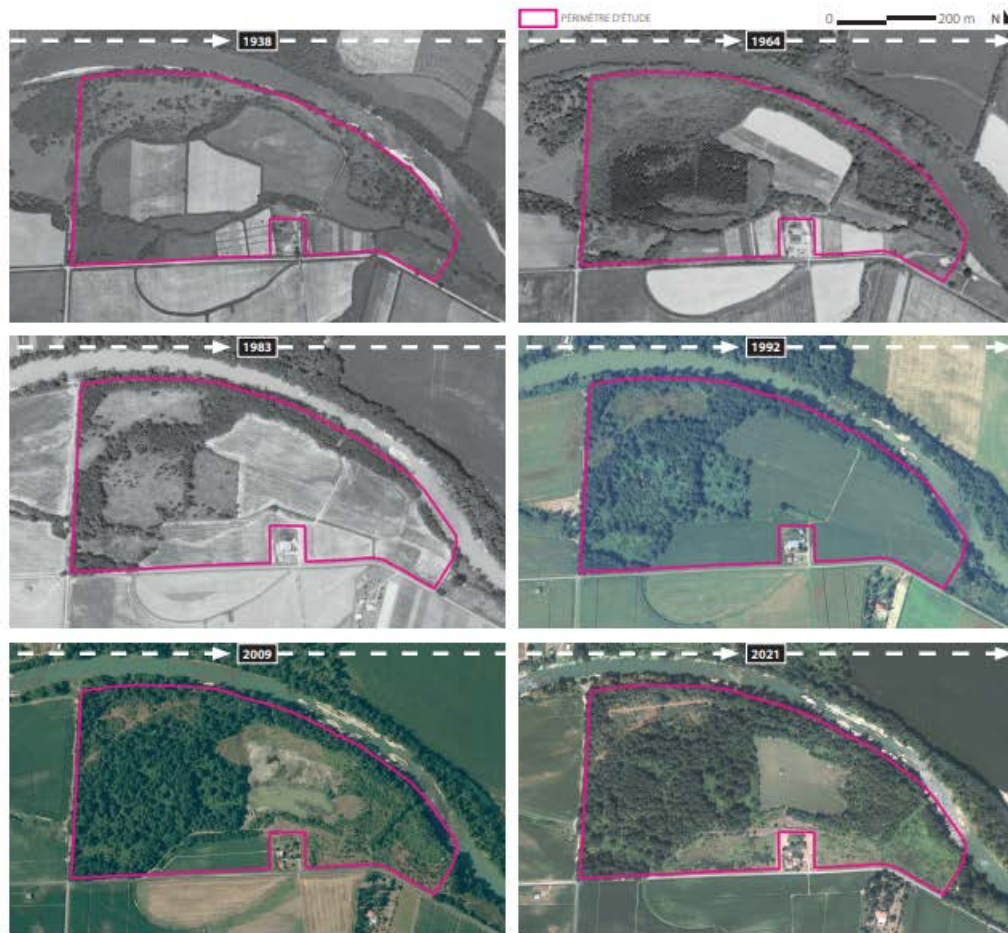


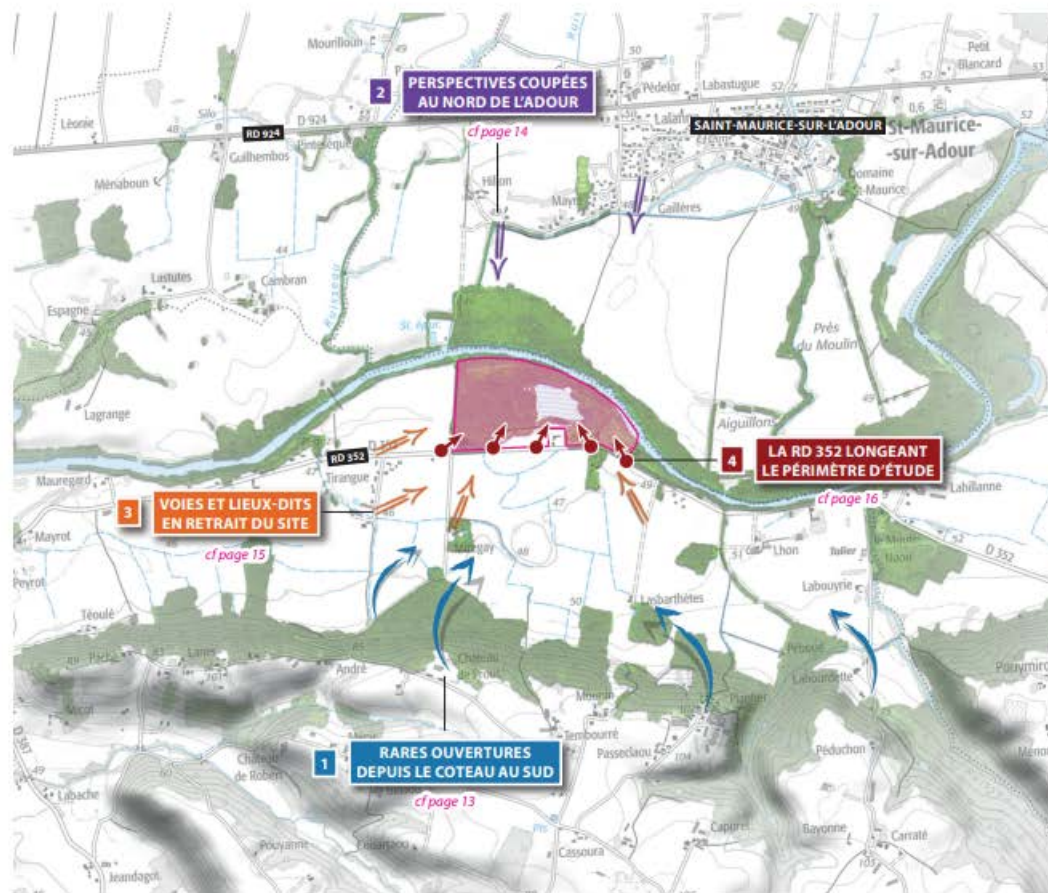
Carte 53 : Synthèse des enjeux écologiques.

Les images ci-contre retranscrivent les ambiances au sein et aux abords du périmètre d'étude et les milieux qui le composent à des stades variés d'évolution. La partie occidentale du site comprend des boisements de chênes rouvres ayant atteint un stade de maturité, notamment sur les franges du périmètre (**vue 4**). La mare résiduelle de l'ancienne carrière est enveloppée dans un boisement humide (bouleaux, peupliers, saules...) plus récent (**3**), datant de la remise en état de la gravière tout comme les zones de friche arbustive (genêts, ajoncs, ronces...) (**6**). La présence d'une borne de réseau EDF est, par ailleurs, à noter au nord-ouest du périmètre (**1**), associée à une layon ouvert et entretenu (**2**).



Les vues aériennes ci-contre retracent les évolutions du périmètre d'étude pendant près d'un siècle, de la première moitié du XXème jusqu'à aujourd'hui. Elles montrent sa transformation d'un espace agricole, comportant des bosquets arborés épars, en une zone de boisements et de friches, en passant par des étapes d'exploitation forestière et de carrière. Les granulats ont été excavés, sur la partie orientale du périmètre d'étude, de 1994 à 2015, puis la carrière a fait l'objet d'une remise en état comprenant la création d'un mare résiduelle et la constitution d'un boisement humide et des zones de prairies qui se sont progressivement enrichies par la suite.





Le bassin visuel du périmètre d'étude est intimement lié à la structure paysagère décrite précédemment.

Le coteau marquant la limite de la vallée de l'Adour au sud ferme de manière nette le bassin visuel et n'offre que de rares ouvertures depuis des lieux-dits au sommet du coteau, bénéficiant de perceptions dominant la vallée (Plantier, Château de Proux) (cf page 13).

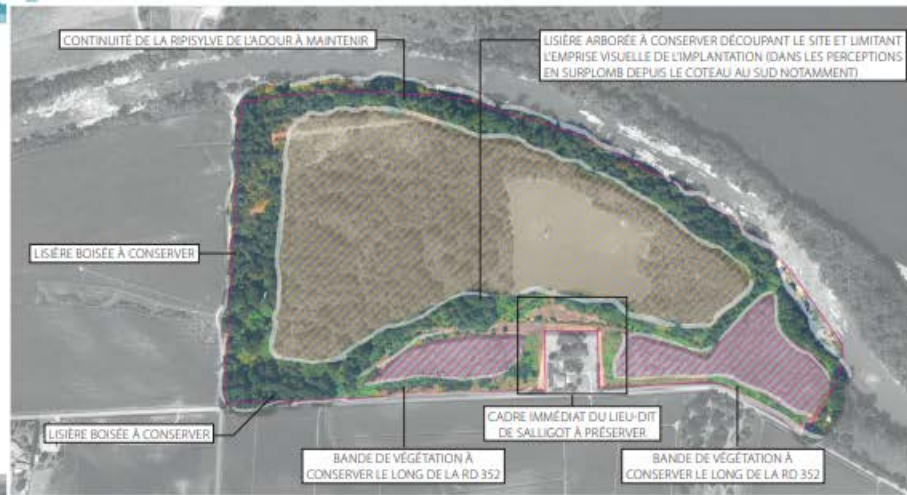
Au nord, les perspectives en direction du site sont totalement coupées par les boisements accompagnant l'Adour (cf page 14).

La trame arborée contribue, par ailleurs, à cloisonner l'espace au sud de l'Adour. Hormis les rares vues en surplomb depuis le coteau, les perceptions du périmètre d'étude sont, à ce titre, restreintes aux voies et lieux-dits en léger retrait du site (cf page 15) et à la RD 352 longeant le périmètre (cf page 16).



0 2 km N

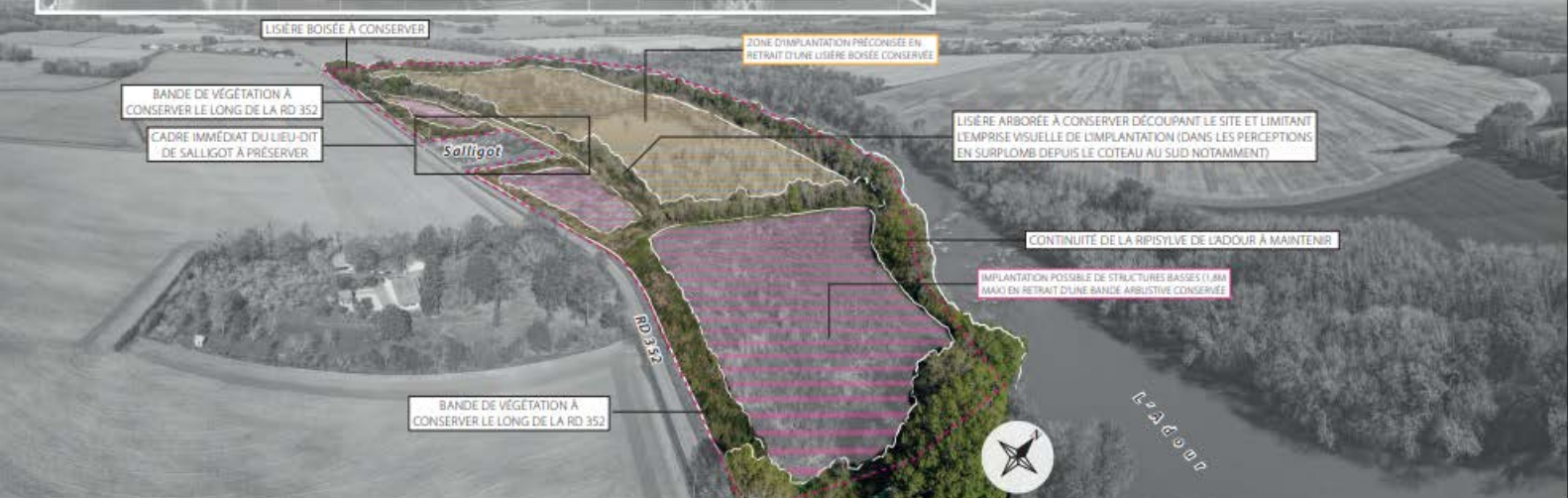
I F. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS D'IMPLANTATION

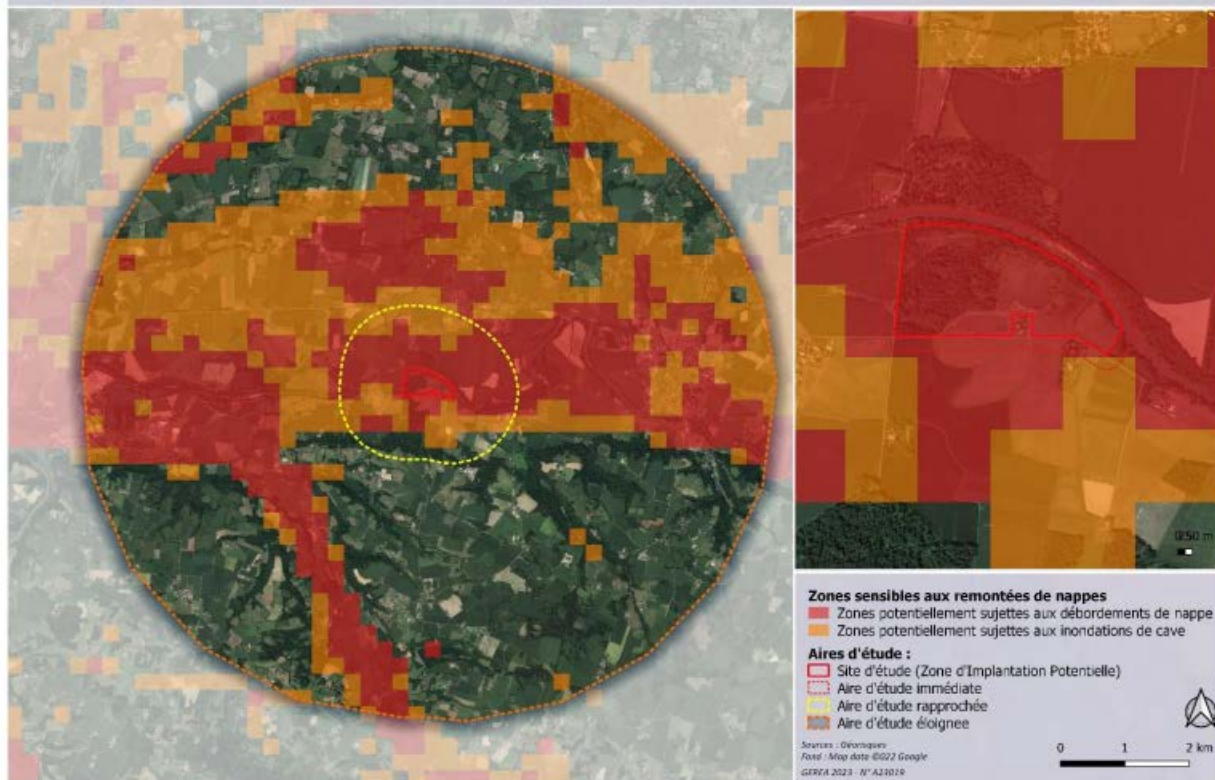


Au regard de l'analyse précédente, et des enjeux concernant des perceptions rapprochées des limites du site et des rares ouvertures en surplomb au sud, les schémas ci-contre illustrent les recommandations préalables d'implantation et d'intégration. Il est notamment préconisé de respecter un recul à l'est et au sud-ouest afin de préserver la lisière boisée, et au nord pour maintenir la continuité de la ripisylve de l'Adour. La préservation de bandes de végétation est également recommandée le long de la RD 352 et autour du lieu-dit de Salligot pour atténuer l'évolution paysagère. La conservation d'une bande arborée en lisière entre les zones arborées et arbustives, permettrait, par ailleurs, de découper l'emprise visuelle d'une implantation au sein du site, notamment au regard des perceptions en surplomb depuis le coteau au sud. À ce titre, deux recommandations d'implantation sont formulées :

- Une zone d'implantation préconisée en retrait d'une lisière boisée conservée (cœur du site peu perceptible) ;
- Une zone concernée par l'implantation possible de structures basses (1,8 m max) en retrait d'une bande arbustive conservée (espace potentiellement plus exposé visuellement).

Selon les éventuelles obligations légales de débroussaillage, il pourrait être nécessaire d'effectuer un recul plus important en retrait de la RD 352.

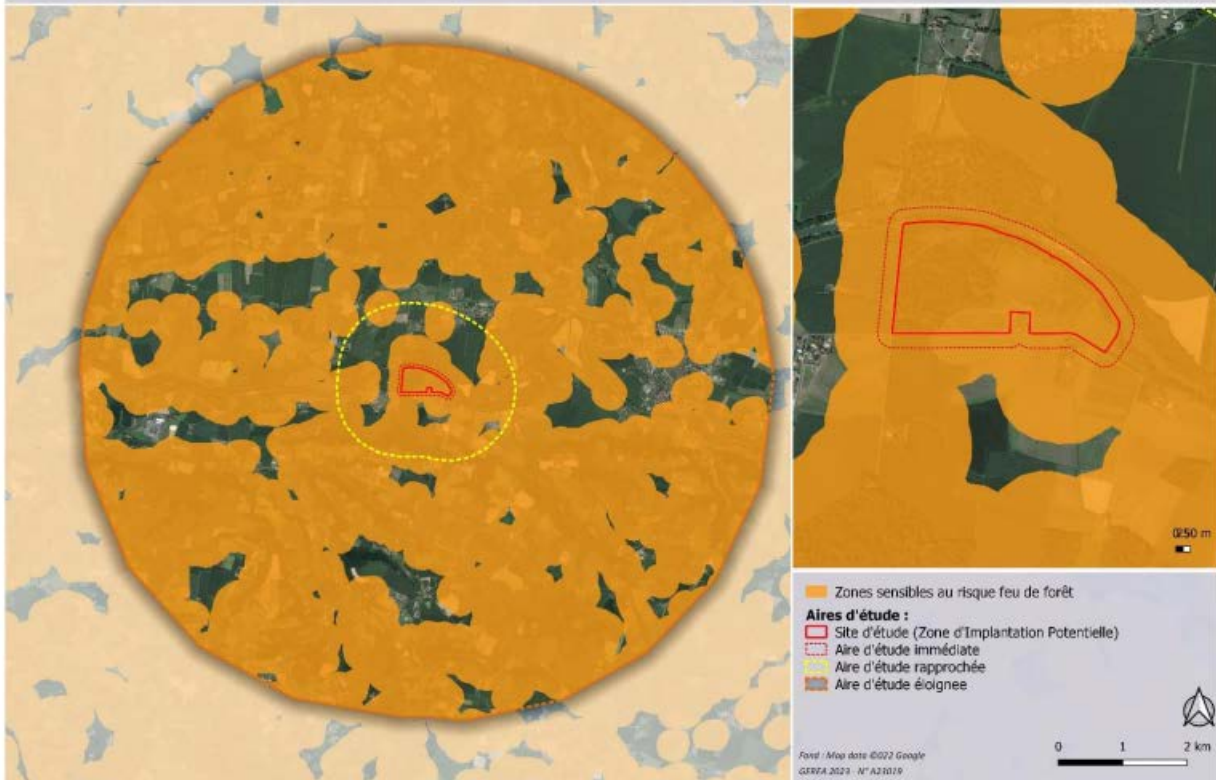




Carte 33 : Risque d'inondation par remontées de nappe.



Carte 34 : Risque de retrait-gonflement des argiles.



Carte 35 : Zones sensibles au risque de feu de forêt.

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40021 MONT-DE-MARSAN CEDEX

À l'attention de M. CASTERAN Daniel

E.mail : boris.nieto@cemex.com

N./Réf.: BN/FC – 13.089

Objet : Commune de Montgaillard – Lieu-dit « Saligot »
Déclaration de fin de travaux d'exploitation

Lespinasse, le lundi 4 mars 2013

Monsieur le Préfet,

Conformément aux dispositions de l'article R 512-74 du Code de l'Environnement et de l'article 12 de l'Arrêté Ministériel du 22 septembre 1994, je soussigné Fabrice CHARPENTIER, de nationalité française, agissant en qualité de Président de la société CEMEX GRANULATS SUD OUEST, ai l'honneur de déclarer la fin des travaux d'exploitation sur le site d'extraction de graviers au lieu-dit « Saligot » sur la commune de MONTGAILLARD.

Vous trouverez, joints à la présente demande, les éléments requis par la réglementation en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération.

Fabrice CHARPENTIER
Président





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES LANDES

COPIE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et
du logement
Nouvelle-Aquitaine

Unité départementale des Landes

Référence établissement : 052.41017

Référence Courrier : MJ-JD/IC40/16DP-249

Affaire suivie par : Muriel JOLLIVET et Joëlle DUCOURNEAU

muriel.jollivet@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 05 58 05 76 28 Fax : 05 58 05 76 27

Objet : Cessation d'activité de la carrière CEMEX à Montgaillard

Mont de Marsan, le 18 novembre 2016

ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ :

Carrière à ciel ouvert de sables et graviers, sur la
commune de MONTGAILLARD, au lieu-dit
"Saligot"

SOCIETE CEMEX GRANULATS SUD OUEST

**Rapport de l'inspection des installations classées
à la
Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
Formation spécialisée des carrières**

1. PRÉSENTATION DU SITE

La société MORILLON CORVOL a été autorisée, par l'arrêté préfectoral du n°497 du 1er Août 2005 à exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et graviers sur le territoire de la commune de MONTGAILLARD au lieu-dit "Saligot". Par arrêté préfectoral n°472 du 27 juillet 2007, la société CEMEX GRANULATS SUD OUEST a été autorisée à reprendre l'exploitation de cette carrière.

L'autorisation a été accordée sous réserve des droits des tiers pour une durée de 10 ans à compter de la date de notification de l'arrêté initial du 1er août 2005, pour une superficie de 124 904 m².

L'extraction s'est effectuée à ciel ouvert hors d'eau puis en eau, après déstockage de la terre végétale, à l'aide d'engins mécaniques, sans rabattement de nappe.

Le 25 juillet 2013, il a été accusé réception du dépôt d'un dossier de déclaration de fin de travaux de la carrière susvisée.

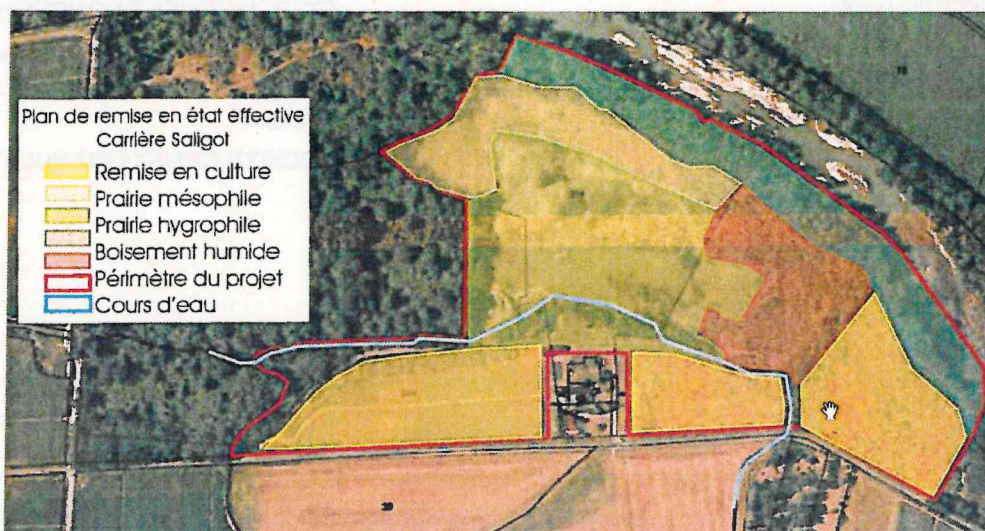
Une inspection du site dans le but de procéder au récolement prévu à l'article R512-39-3 du Code de l'environnement a eu lieu le 26 avril 2016. Les constatations qui résultent de cette inspection sont rappelées dans la partie III du présent rapport.

La remise en état du site a été présentée à M. Amédée ROMA (propriétaire du site), celui-ci par courrier en date du 18 avril 2013 a donné un avis favorable. La Mairie de Montgaillard également consultée, n'a effectué, par courrier du 3 mai 2013, aucun commentaire ni réserves sur les travaux de réaménagement.

Dès la cessation des travaux actée, l'ensemble du site de Saligot sera rétrocédé à M. Amédée ROMA, propriétaire du site.

2. ÉTAT GÉNÉRAL DU SITE

Plan de la remise en état effective :



extrait du dossier p16

Le site a été réaménagé en deux parties, conformément au type d'usage futur, à savoir :

- en partie Sud et Est, secteurs à vocation agricole, il a été procédé à la mise hors d'eau des futures terres agricole par remblayage partiel ou total du fond de fouille avec des stériles argilo-sableux, ainsi qu'une végétalisation naturelle. Les espèces végétales présentes sont des Ronces, Joncs, Ortie dioïque, Oseilles, liseron des haies, Cabaret des oiseaux, Renoncule rampante, Cardamine hirsute, ...etc... Sur ces secteurs l'agriculture extensive pourra y être pratiquée.
- en partie Nord et Est, un grand secteur avec prairie et boisement hygrophiles.

3. CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS PAR RAPPORT AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

3.1. Arrêté préfectoral du 28 novembre 2011

Prescriptions AP	Observations
Reprofilage et talutage des fronts à des pentes maximales de 30 %	FAIT Création d'une berge en pente moyenne 18 % côté Ouest-Nord-Ouest Friche mésohygrophile avec une pente moyenne de 2 % Le long du cours d'eau par contre berge en pente moyenne de 40 %, en bordure de la ripisylve de l'Adour une pente en moyenne de 30 %
Mise hors d'eau par remblayage partiel des futures terres agricoles	FAIT La mise hors d'eau des futures terres agricoles par remblayage partiel avec les stériles argilo-sableux a été réalisée. Toutefois les eaux pluviales ne s'écoulent pas complètement en période pluvieuses.

Prescriptions AP	Observations
Régelage des terres végétales sur les pentes et le fond du site	FAIT
Réalisation des plantations adaptées (boisements humides) et d'ensemencements d'une prairie mésohygrophile.	FAIT, l'ensemencement s'est réalisé de manière naturelle.



Lit du cours d'eau reconstitué



Profilage des berges



Mare résiduelle



Boisement zone humide

3.2. Code de l'Environnement

Dispositions CE	Observations
L'exploitant transmet au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme du terrain d'assiette de l'installation les plans du site et les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site ainsi que ses propositions sur le type d'usage futur du site qu'il envisage de considérer.	Courrier en date du 3 mai 2013 de la Mairie de Montgaillard n'appelant aucun commentaire ou réserves sur la remise en état du site.
L'exploitant transmet au propriétaire du terrain d'assiette de l'installation les plans du site et les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site ainsi que ses propositions sur le type d'usage futur du site qu'il envisage de considérer	Courrier en date du 18 avril 2013, de M. Amédée ROMA, propriétaire des terrains, donnant un avis favorable sur la remise en état du Site de Saligot.

Dispositions CE	Observations
Mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 : - Les mesures de maîtrise des risques liés aux sols éventuellement nécessaires, - Les mesures de maîtrise des risques liés aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement polluées, selon leur usage actuel ou celui défini dans les documents de planification en vigueur, - En cas de besoin, la surveillance à exercer, - Les limitations ou interdictions concernant l'aménagement ou l'utilisation du sol ou du sous-sol, accompagnées, le cas échéant, des dispositions proposées par l'exploitant pour mettre en œuvre des servitudes ou des restrictions d'usage.	RAS

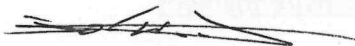
4. CONCLUSION

Suite à l'inspection du site, il a été constaté que l'ensemble des prescriptions réglementaires applicables à la carrière en matière de remise en état ont été respectées. L'ensemble des documents prévus par l'article R512-39-3 du code de l'environnement ont été transmis à l'inspection des installations classées. Le Procès Verbal de récolement prévu à l'article R512-39-3-III du code de l'environnement est joint au présent rapport ainsi qu'un projet d'arrêté de levée des garanties financières.

Compte tenu des éléments exposés dans le présent rapport, nous proposons à la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites dans sa formation dite "des carrières" de se prononcer favorablement sur le projet d'arrêté de levée des garanties financières joint en annexe.

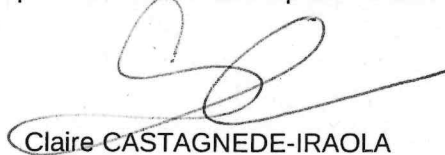
En application du code de l'environnement (articles L.124-1 à L.124-8 et R.124-1 à R.124-5) et dans le cadre de la politique de transparence et d'information du public de ministère en charge de l'environnement, ce rapport sera mis à disposition du public sur le site Internet des installations classées.

L'inspectrice de l'environnement,



Muriel JOLLIVET

Vu et transmis avec avis conforme,
La responsable de l'Unité Départementale des Landes,



Claire CASTAGNEDE-IRAOLA

P.J. : Projet d'arrêté préfectoral complémentaire

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



>> Pièce 1 : Rapport de Présentation

Annexe 4 : Éléments d'études du projet EnR *LAKETRICITY*

Secteur de zone Npv à Camalot et Pouchiou - Montgaillard

Documents fournis en Décembre 2025

Synopsis des éléments du projet :

Est présenté ci-après un document de présentation du projet photovoltaïque flottant en cours de développement, envisagé sur deux plans d'eau localisés sur les secteurs de *Camalot* et de *Pouchiou*, en partie nord de Montagillard (zone Npv dans le PLUi).

La zone d'implantation potentielle du projet (ZIP) est incluse dans la ZNIEFF de type 2 « *L'Adour d'Aire sur l'Adour à la confluence avec la Midouze, tronçon des saligues et gravières* » (720030034). Elle est également à proximité du site Natura 2000 « *L'Adour* » (FR7200724).

L'étude du milieu naturel est en cours de réalisation, pour laquelle ont été missionnés les bureaux d'études *ETEN Environnement* sur le volet terrestre et *HYDROSPHERE* sur le volet aquatique.

- > 15 passages terrains ont été réalisés entre janvier et septembre 2024 pour réaliser l'état initial des habitats naturels, de la faune et de la flore présente sur le site. Les relevés terrains étudient les différents cortèges d'espèces (avifaune, mammifères terrestres, chiroptères, amphibiens, reptiles, insectes, faune piscicole etc) ainsi que leur utilisation du site (chasse, reproduction, repos, transit etc).
- > Les relevés ont mis en avant une mosaïque d'habitats propices au développement de plusieurs espèces. D'une part, les boisements qui entourent les plans d'eau constituent un habitat pour l'avifaune et plusieurs espèces de chiroptères, ainsi que des zones humides sur le critère végétation. Des espèces de reptiles et d'amphibiens ont aussi été identifiées. Le bureau d'étude recommande donc d'éviter les boisements humides, les ronciers et les lisières forestières. Des mesures d'évitement et de réduction seront alors proposées en ce sens.
- > Les deux plans d'eau concernés ont été étudié sur les volets suivants : habitats et berges, physico-chimie, phytoplancton, macrophytes et espèces piscicoles. L'état initial sur le volet aquatique nous a permis de déterminer des mesures d'éloignement des berges de la centrale en fonction du niveau d'enjeu. De plus, des mesures de suivi de la qualité de l'eau seront proposées.
- > Par ailleurs, l'état initial relève la présence de 32 espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales et animales qui pourrait nuire au développement des espèces patrimoniales présentes sur le site.

Le travail sur les impacts et les mesures pour déployer la séquence éviter-réduire-compenser et mettre en place des mesures de gestion des espèces exotiques envahissantes est en cours.

Le Conseil Départemental des Landes, propriétaire de deux plans d'eau à proximité immédiate du site du projet, a été rencontré. Une discussion est en cours pour étudier la possibilité de mettre en place des mesures en faveur de la biodiversité sur ces plans d'eau.

La rédaction en cours de l'étude d'impact est encadrée par les recommandations la DDTM40 et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, notamment sur les volets biodiversité et zones humides.

L'étude complète sera terminée d'ici la fin du mois de février et consultable durant l'enquête publique de la demande de permis de construire, courant 2026.

Présentation du projet photovoltaïque
flottant en cours de développement sur la
commune de Montgaillard

**OBSERVATION ENQUETE PUBLIQUE - PLUI CHALOSSE TURSAN
DEMANDE DE ZONAGE NPV**

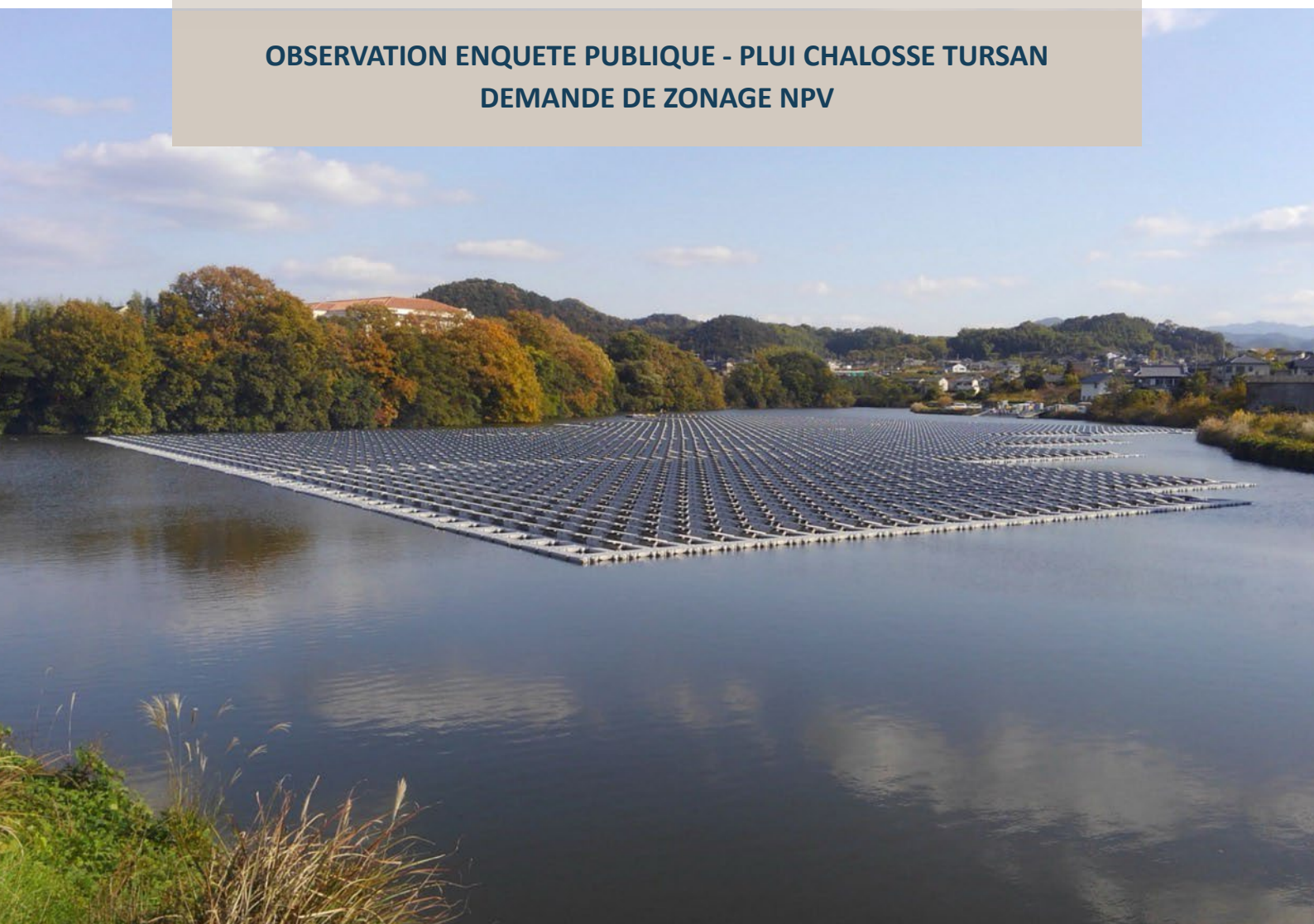


TABLE DES MATIERES

<i>TABLE DES MATIERES</i>	2
1. NOTRE SOCIETE	3
1.1 Présentation de Laketrlicity	3
1.2 Notre savoir faire	4
1.2.1 Le photovoltaïque flottant	4
1.2.2 Expérience dans le développement de projets solaires flottants	5
2. PRESENTATION DU PROJET DE MONTGAILLARD	6
2.1 Localisation du site du projet	6
2.2 Déroulement des étapes du projet	8
2.3 Compatibilité du projet avec les documents d’urbanisme	9
2.4 Etudes en cours	10
2.4.1 Étude naturaliste terrestre et aquatique : Inventaire faune – flore	10
2.4.2 Étude paysagère et enjeux patrimoniaux	10
2.5 Calendrier prévisionnel du projet	10
3. INTERET GENERAL ET RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE	11
3.1 Synthèse des éléments de faisabilité du projet	11
3.2 Les retombées territoriales en chiffres	11
3.2.1 Retombées locales	11
3.2.2 Participation à l’atteinte des objectifs de transition énergétique	12
4. CONCLUSION	13

1. NOTRE SOCIETE

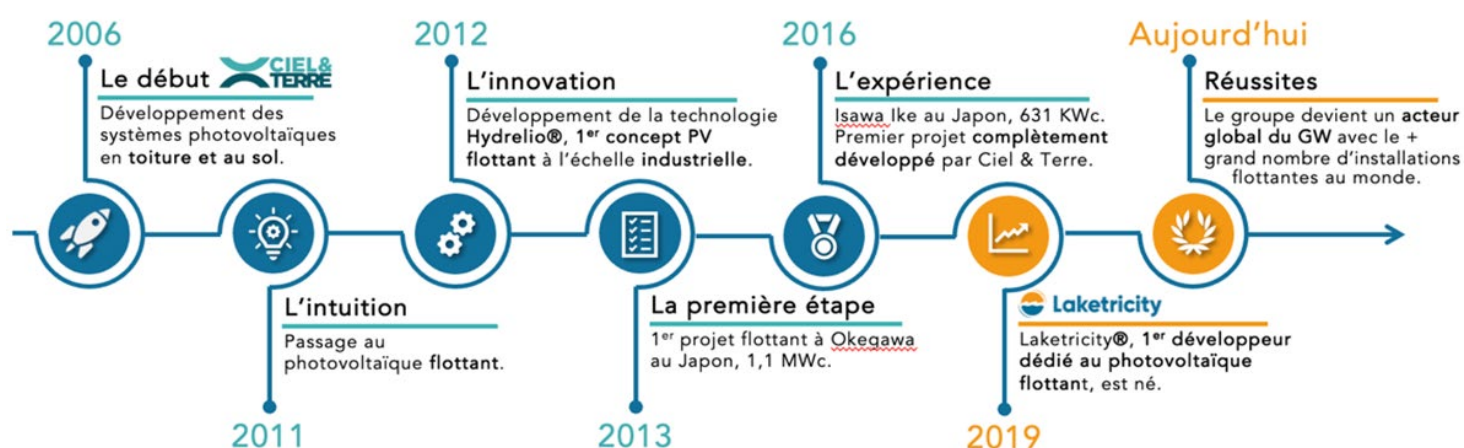
1.1 Présentation de Laketricity

Laketricity est une entité du groupe Ciel & Terre (C&T), expert du solaire flottant et reconnu mondialement.

Créé en 2006 dans le but de développer des projets conventionnels en toiture et au sol, le groupe s'est spécialisé dès 2011 sur le sujet du photovoltaïque flottant avec l'ambition de préserver les terres arables.

Soucieux d'éviter les conflits d'usage tout en participant significativement à la transition énergétique, le groupe a identifié et développé des projets photovoltaïques sur plan d'eau, une première mondiale alors. En parallèle pour les besoins de ses projets, Ciel & Terre a innové, mis au point et industrialisé une technologie flottante : Hydrelío®. Cette technologie est commercialisée dans près de 30 pays et constitue aujourd'hui la solution technique de référence en Europe.

Laketricity, filiale de développement de projets de Ciel & Terre International :



Depuis 2019, la partie développement de projet a été filialisée sous l'entité Laketricity qui a la charge du développement de projets solaires flottants en France, et dans de nombreux territoires. Le groupe s'est développé grâce à son esprit d'innovation et à des partenariats stratégiques internationaux, basés sur la confiance, la transparence et la volonté mutuelle de partager les meilleures pratiques, les connaissances et l'expérience.

Le groupe compte plus de 300 parcs photovoltaïques flottants, construits dans 30 pays pour une puissance cumulée supérieure à 1 000 MWc. Ces références utilisent la technologie Hydrelío® et devraient atteindre plus de 1,6 GWc en 2026. Grâce à cette expérience unique, nos équipes ont un savoir-faire inégalé des défis du photovoltaïque flottant.



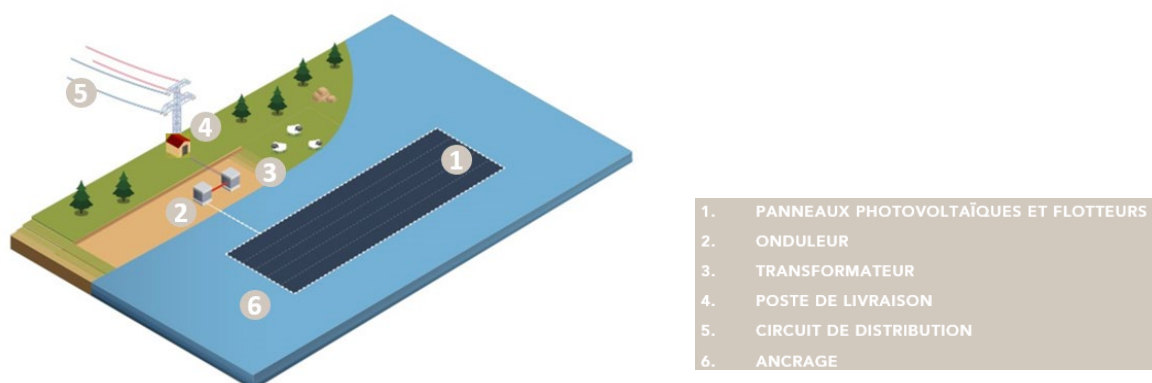
14 ans continus d'expériences, de recherches et de développements dans les conditions les plus extrêmes (séismes, typhons, neige, vagues, marnage...) classent nos projets parmi les plus aboutis au monde. Ces années nous ont offert la possibilité d'implanter nos centrales sur toutes les typologies de plan d'eau : carrières, réservoirs d'eau potable, barrages, lagunes, bassins d'irrigation, de refroidissement, de décantation...

Les fondateurs, Bernard Prouvost et Alexis Gaveau, ont su transmettre à Laketricity, une réelle volonté d'agir en faveur de la transition énergétique. Cette mission passe non seulement par la production d'énergie verte, mais aussi et surtout par la revalorisation globale des sites dans lesquels nous intégrons nos centrales.

Notre connaissance des enjeux techniques nous permet d'être clairvoyants sur les besoins techniques, les investissements, la maintenance, et l'ensemble des coûts liés aux projets. C'est une garantie supplémentaire de la pérennité de nos engagements financiers et du succès de notre projet.

1.2 Notre savoir faire

1.2.1 Le photovoltaïque flottant



Le solaire flottant est une forme d'implantation du photovoltaïque, alternative aux installations en toiture et au sol. Les centrales flottantes visent à exploiter des surfaces en eau peu ou pas valorisées (carrières, barrages hydrauliques...) et permettent d'éviter les enjeux liés à du foncier forestier ou agricole.

L'électricité est produite par des panneaux photovoltaïques de grande taille, équivalents à ceux utilisés sur les centrales solaires au sol, qui profitent de l'effet de refroidissement de l'eau. Ces panneaux sont disposés sur une structure flottante maintenue par des systèmes d'ancrages aux berges ou en fond de plan d'eau. A l'instar des projets au sol, l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques est injectée sur le réseau électrique via un poste de livraison.

1.2.2 Expérience dans le développement de projets solaires flottants

Laketricity dispose d'une expérience inégalée dans le développement de projets flottants et leur réalisation à travers le monde. Cette connaissance du développement de centrales photovoltaïques flottantes à l'international, couplée à l'expertise qu'Elements, notre partenaire, possède du marché français en développant des projets dans toutes les filières des énergies renouvelables, font de notre groupement un acteur complet qui maîtrise toute la chaîne de valeurs d'un projet.

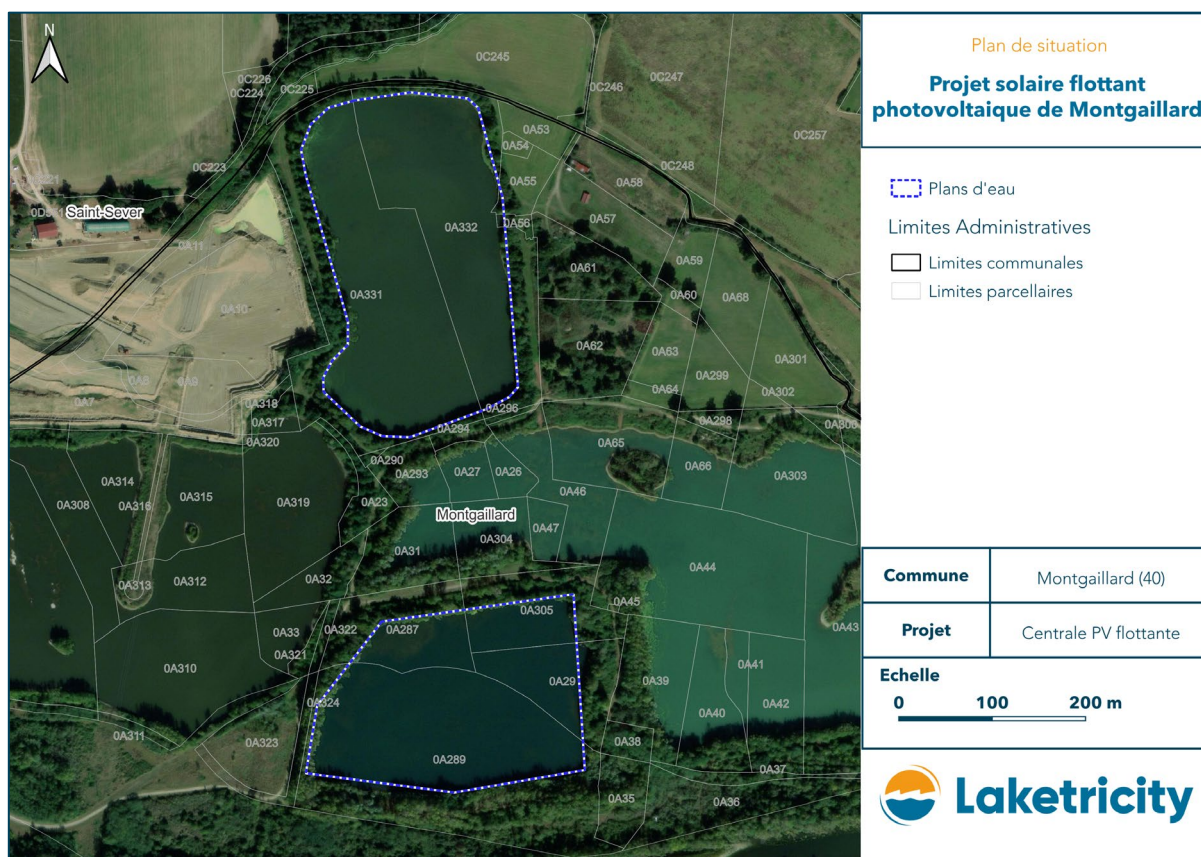
Nous avons notamment pour stratégie de privilégier les zones déjà anthropisées pour développer de nouveaux parcs photovoltaïques flottants. A ce titre, Laketricity a déjà réalisé le développement de projets photovoltaïques sur des sites de carrière similaires à celui de Montgaillard, comme la centrale de Piolenc :

Centrale de Piolenc, Vaucluse, France – 17,015 MWc		
	Piolenc incarne le tout premier projet développé par Laketricity (anciennement Multimega, l'entité de développement du groupe Ciel & Terre). Il s'agit également du premier pilote solaire flottant français, installé à l'initiative de l'entreprise. Le développement du projet a été accompli en collaboration avec Akuo, qui est resté actif pendant la phase de développement et a contribué de manière significative à l'ingénierie du projet. L'exploitation de la centrale solaire flottante est maintenant opérée par Akuo.	
	Statut	En exploitation depuis 2019

2. PRESENTATION DU PROJET DE MONTGAILLARD

2.1 Localisation du site du projet

Les plans d'eau concernés par le projet sont situés sur la commune de Montgaillard, sur les lieux dits "Camalot" pour le plan d'eau sud (parcelles section A n°29, 289, 305 et 287) et "Pouchiou" et "Labécade" au nord (parcelles section A n°331 et 332), délimités en bleu sur la carte suivante :



Ils sont issus de l'exploitation de matériaux alluvionnaires par CEMEX GRANULATS SUD OUEST entre 1991 et 1998.

Les propriétaires des parcelles concernées par le projet sont Monsieur Francis BOUEILH (plan d'eau nord) et Messieurs Jacques et Jean-Pierre LABOUDIGUE (plan d'eau sud). D'autre part, les propriétaires des parcelles limitrophes sont répartis comme suit :



Notre société a signé une promesse de bail emphytéotique chacun des propriétaires M. BOUEILH et Messieurs LABOUDIGUE. Celle-ci encadre les conditions du futur bail emphytéotique pour l'exploitation de la centrale flottante, pour une durée de 40 ans.

2.2 Déroulement des étapes du projet

La phase de développement du projet photovoltaïque flottant a débuté au cours de l'année 2022 lorsque les deux propriétaires ont donné leur accord et mis à disposition leur plan d'eau. Vous trouverez ci-dessous les étapes clés de l'avancement du projet et les rencontres réalisées à ce jour :

2022	Premiers échanges avec les propriétaires des plans d'eau Sécurisation foncière : Signature des promesses de bail
Printemps 2023 Septembre 2023	Présentation du projet à la commune de Montgaillard Délibération favorable de la commune et inscription en Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (23.09.2023)
Octobre 2023	Rencontre avec le service police de l'eau et milieu aquatique de la DDTM 40 Rencontre avec la CC Chalosse Tursan et présentation du projet
T4 2023	Lancement des études environnementales (volet terrestre et aquatique)
T2 2024	Consultations des services sur le projet (services de la DDTM, gestionnaires de réseaux énergétiques et télécoms, UDAP, ARS...)
Juillet 2024	Réunion n°2 avec la CC Chalosse Tursan sur l'élaboration du PLUi
Septembre 2024	Pôle ENR avec la DDTM 40 : Pré-cadrage du projet Réalisation de la bathymétrie
Décembre 2024	Rendu de l'état initial du projet – volet naturel Lancement de l'étude paysagère et de l'étude d'impact
10 janvier 2025	Rencontre avec les élus du Conseil Départemental des Landes
14 janvier 2025	Présentation du projet à la DREAL Nouvelle Aquitaine
17 février 2025	Présentation du projet à Monsieur Marc RAFFOUX du Créham
Printemps 2025	Lancement étude hydraulique
Octobre 2025	Résultats de l'étude hydraulique et finalisation de l'implantation du projet avec les bureaux d'études Rappel de la demande de zonage des parcelles du projet en Npv ou Npvf dans l'enquête publique du PLUi CCTT

2.3 Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme

La compatibilité du projet au regard des différents documents de planification en vigueur a été analysée ci-après et apparaît favorable :

Echelle communale : La carte communale de Montgaillard – actuellement en vigueur.

→ Site inscrit en zone non constructible (ZnC).

Article L161-4 du code de l'urbanisme :

1.-La carte communale délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception : [...]

2° des constructions et installations nécessaires :

A) A des équipements collectifs : [...]

Les constructions et installations mentionnées au 2° ne peuvent être autorisées que lorsqu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels ou des paysages.

La notion d'équipement collectif a été précisée par le juge qui vérifie que les projets assurent « un service d'intérêt général correspondant à un besoin collectif de la population » (CE, 18/10/2006, n°275643).

→ Compatible avec les installations de production d'énergie renouvelable.

Echelle intercommunale : Le PLUi de la CC Chalosse Tursan – en cours d'élaboration.

Avis favorable de la collectivité pour désigner les parcelles du projet en sous-zonage Npv dans le nouveau document, sous réserve de concertation avec le CD 40

→ Demande réalisée par la commune de Montgaillard à la CCCT de classement en sous-zonage Npv via délibération du 21.11.2024 et regard favorable des élus rencontrés Mme Requenna et M. Cazaubieilh pour accéder à cette demande.

Echelle intercommunale : Le PCAET de la CC Chalosse Tursan – finalisé en 2024

→ Potentiel du solaire flottant clairement identifié page 70 du diagnostic du PCAET pour développer des projets PV sur les « plans d'eau artificialisés ».

→ Le projet répond aux objectifs du document et rentre dans l'axe 2 « Développer les énergies renouvelables » et l'axe 4 « : Préserver des ressources, des milieux naturels et les terres agricoles face au changement climatique ».

Echelle territoriale : Le SCoT du PETR Adour Chalosse Tursan

→ Compatible avec les objectifs 3.4 « réguler l'implantation des carrières » et 3.7 « le territoire renforce la production d'énergie renouvelable » du PADD.

→ Compatible avec la recommandation 28 du DOO.

Echelle régionale : Le SRADDET de la région Nouvelle-Aquitaine

→ Dans l'objectif 51 : 9 700 GWh/an via l'énergie solaire photovoltaïque en 2030.

2.4 Etudes en cours

En application de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, le projet photovoltaïque de Montgaillard doit faire l'objet d'une étude d'impact systématique qui sera jointe à la demande de permis de construire. Cette étude comporte plusieurs éléments dont les études suivantes :

2.4.1 Étude naturaliste terrestre et aquatique : Inventaire faune – flore

L'étude du milieu naturel est en cours de réalisation par ETEN Environnement sur le volet terrestre et par HYDROSPHERE sur le volet aquatique. 15 passages terrains ont été réalisés entre janvier et septembre 2024 pour mettre en avant l'état initial des habitats naturels, de la faune et de la flore présente sur le site. Le relevés terrains étudient les différents cortèges d'espèces (avifaune, mammifères terrestres, chiroptères, amphibiens, reptiles, insectes, faune piscicole etc) ainsi que leur utilisation du site (chasse, reproduction, repos, transit etc).

L'étude a mis en avant une mosaïque d'habitats propices au développement de plusieurs espèces. Toutefois, l'état initial relève la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales et animales qui pourrait nuire au développement des espèces patrimoniales présentes sur le site.

Le travail sur les impacts et les mesures pour déployer la séquence éviter-réduire-compenser et mettre en place des mesures de gestion des EEE est en cours, encadré par les recommandations la DDT et de la DREAL. L'étude complète sera terminée d'ici la fin de l'année et consultable durant l'enquête publique de la demande de permis de construire, courant 2026.

2.4.2 Étude paysagère et enjeux patrimoniaux

L'étude du paysage est en cours par le bureau d'étude EVINERUDE. En effet, après les différentes visites de site réalisées, nous avons pu constater la présence de masques végétaux autour des plans d'eau et une topographie environnante plutôt plane, ce qui limite fortement la visibilité sur le site.

Pour finir, le site ne présente aucun enjeu au regard du patrimoine (hors périmètre de monuments historiques ou de sites classés).

2.5 Calendrier prévisionnel du projet

Ci-dessous, les prochaines étapes d'avancement du projet :

Décembre 2025	Dépôt de la demande de permis de construire du projet
Décembre 2026	Obtention du permis de construire et candidature CRE
2027	Obtention d'un contrat de revente de l'électricité Financement et construction
2028	Mise en service

3. INTERET GENERAL ET RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE

3.1 Synthèse des éléments de faisabilité du projet

Soutien des propriétaires et des élus	Evitement de zone agricole et forestière	Valorisation de plans d'eau de carrière privés
Aucun enjeu patrimonial et pas de visibilité sur le site	Taux d'ensoleillement important et poste de raccordement proche	Urbanisme compatible Réponse schémas territoriaux (SCoT, PCAET)
Mesures d'accompagnement pour la biodiversité	Mesure de gestion des espèces exotiques envahissantes	Contribution à la transition énergétique
Cadrage avec les services de l'état depuis le début du projet	Bathymétrie favorable	Absence d'activité et de passage sur le site

3.2 Les retombées territoriales en chiffres

3.2.1 Retombées locales

Mise en place d'un financement participatif ouvert aux Landais
→ retour sur investissement, exemple :



Mobilisation d'entreprises locales pour les études, la construction, la maintenance et le démantèlement

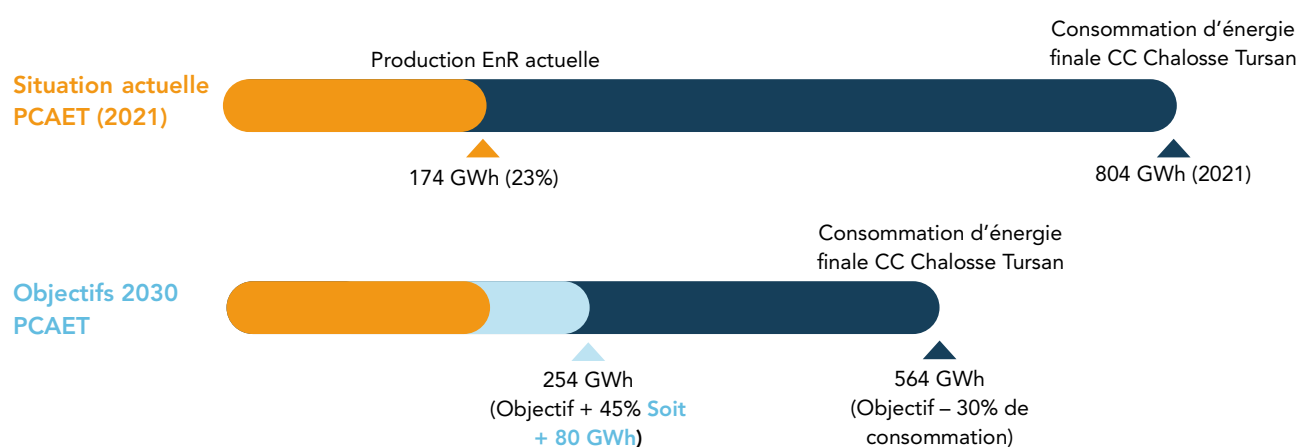
3.2.2 Participation à l'atteinte des objectifs de transition énergétique

Chiffres clés du projet

Puissance envisagée de la centrale	Productible annuel	Électricité produite par an	Taux de couverture des habitants de la CC CT*
8 MWc	1223 h	9 784 MWh/an	16% (4 401 habitants)

*nombre d'habitants de la CC Chalosse Tursan : 26 080

Objectifs au niveau intercommunal : le PCAET (2021)



Le projet pourrait contribuer à hauteur de 9,8 GWh à la production énergétique annuelle du territoire soit **12,25 %** de la production manquante d'énergies renouvelables pour atteindre les objectifs 2030.

Sachant que le potentiel photovoltaïque flottant est clairement identifié dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial page 70 : 144 GWh/an de potentiel de production annuelle dont 15 GWh/an en développant le photovoltaïque sur des plans d'eau artificialisés, comme les anciennes carrières.

4. CONCLUSION

Au regard de l'avancement sur les différents volets du projet présentés ci-dessus, nous souhaitons profiter de la modification en cours sur le document d'urbanisme pour renouveler la demande de sous-zonage Npv sur l'emprise qui sera concernée par les installations du projet solaire flottant. En effet, nous prévoyons de déposer le permis de construire du projet de Montgaillard à la fin de l'année 2025, il paraît donc pertinent de l'inclure directement dans les documents d'urbanisme pour éviter une nouvelle procédure de modification.

Le zonage Npv devra inclure les deux plans d'eau de Messieurs Laboudigue et Monsieur Boueilh ainsi que les berges afin d'intégrer les postes électriques du projet.

Pour rappel, les parcelles sur lesquelles nous disposons d'un accord foncier avec les propriétaires et qui peuvent être directement intégrées dans le zonage Npv sont les suivantes : A29, A289, A305, A287, A332, A331.

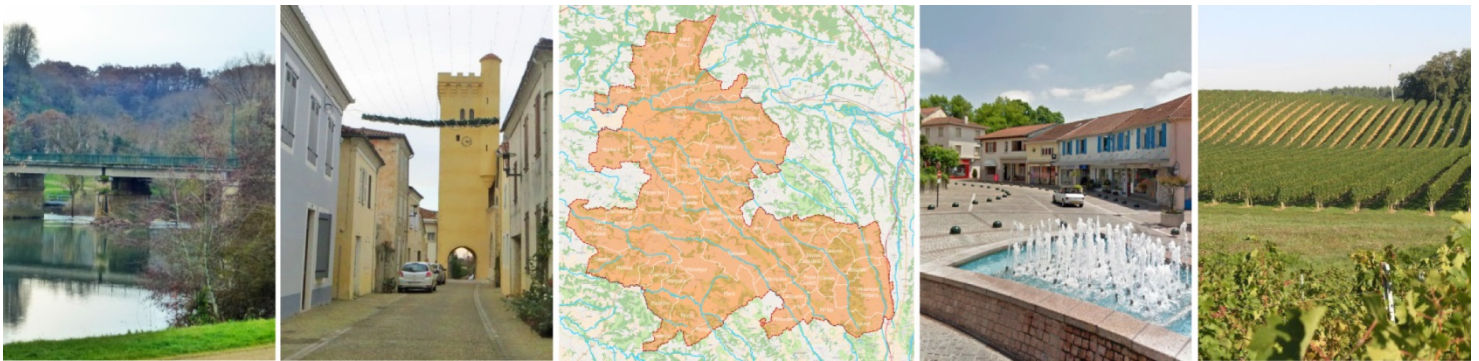
Notons qu'il sera nécessaire d'élargir la maîtrise foncière pour l'installation des postes électriques, qui doivent également être compatible avec l'urbanisme. Cela sera notamment le cas pour le plan d'eau au Nord (listes de parcelles identifiées : A53, 54, 55, 56, 61,62).

Nous précisons également que le zonage Npv n'est pas nécessaire sur l'ensemble de la surface des parcelles (visible notamment sur le plan d'eau sud).

Ci-contre, une carte simplifiée avec en **bleu** le foncier acquis et en **orange** une proposition de zonage Npv.



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



>> Pièce 1 : Rapport de Présentation

Annexe 5 : Eléments d'études du projet *CEMEX* d'extension de carrière

Secteur de zone Nc à Labécade - Montgaillard

Documents fournis en Août 2025

DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE

40500 MONTGAILLARD



Dossier 3312851- Juillet 2025

CEMEX

Enora Park - Bâtiment 3 - 1^{er}

étage

3 avenue Paul Langevin

33600 Pessac



CLIENT

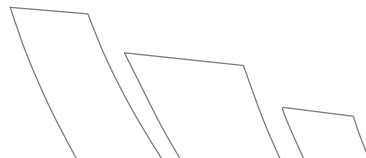
NOM	CEMEX
ADRESSE	Enora Park - Bâtiment 3 - 1er étage 3 Avenue Paul Langevin 19000 TULLE
INTERLOCUTEUR	Emilie BOURBON

ECR ENVIRONNEMENT

AGENCE DE	Bordeaux
ADRESSE	3, rue de Guitayne ZA Courneau 33 610 CANEJAN
TELEPHONE	05 57 26 79 79
MAIL	bordeaux@ecr-environnement.com

Rédacteur	Contrôle interne
Léa TOURNIER Chargée d'études environnement - Ingénieure Ecologue Cyprien PERRET Assistant d'étude environnement	Jean-Baptiste ROUSSEAU Chargé d'affaires environnement - Ingénieur Ecologue

Agence de Bordeaux



ZAC du Courneau – 3, Avenue de Guitayne
33610 - CANEJAN
Tél : 05 57 26 79 79 / Fax : 05 57 26 80 82
SIRET 504 457 821 000 24 Code APE : APE 7112B
SARL au capital de 65 000€
N° TVA Intracom. : FR39504457821

Siège social

2, rue André Ampère
56 260 LARMOR PLAGE
Tél : 02 97 87 41 21
Fax : 02 97 87 42 52

www.ecr-environnement.com

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. DIAGNOSTIC	5
2.1. REGLEMENTATION - RAPPEL	5
2.2. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	7
2.3. CRITERE FLORISTIQUE - RESULTATS	9
2.4. CRITERE PEDOLOGIQUE - RESULTATS	14
3. CONCLUSION ZONES HUMIDES	17

FIGURES

Figure 1 : Localisation des terrains du projet au sein de la commune de Montgaillard.	3
Figure 2 : Situation géographique du projet sur le cadastre (Source : cadastre.gouv.fr)	4
Figure 3 : Classes d'hydromorphologie (GEPPA 1981 modifié).	6
Figure 4 : Localisation des zones humides potentielles au sein de l'aire d'étude.	8
Figure 5 : Cartographie des habitats naturels, semi-naturels représentés au sein de l'aire d'étude	10
Figure 6 : Localisation des quadrats de végétation au sein de l'aire d'étude	13

TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des habitats naturels au sein de l'aire d'étude	9
Tableau 2 : Résultat des quadrats de végétation	11



1. PREAMBULE

Le projet se trouve sur des terrains situés sur la commune de Montgaillard 40500. Le site comprend les parcelles n° 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 68, 299, 301 et 302 (cf. **Figure 2**), et l'ensemble du projet représente une emprise totale au sol d'environ 6,4 ha.

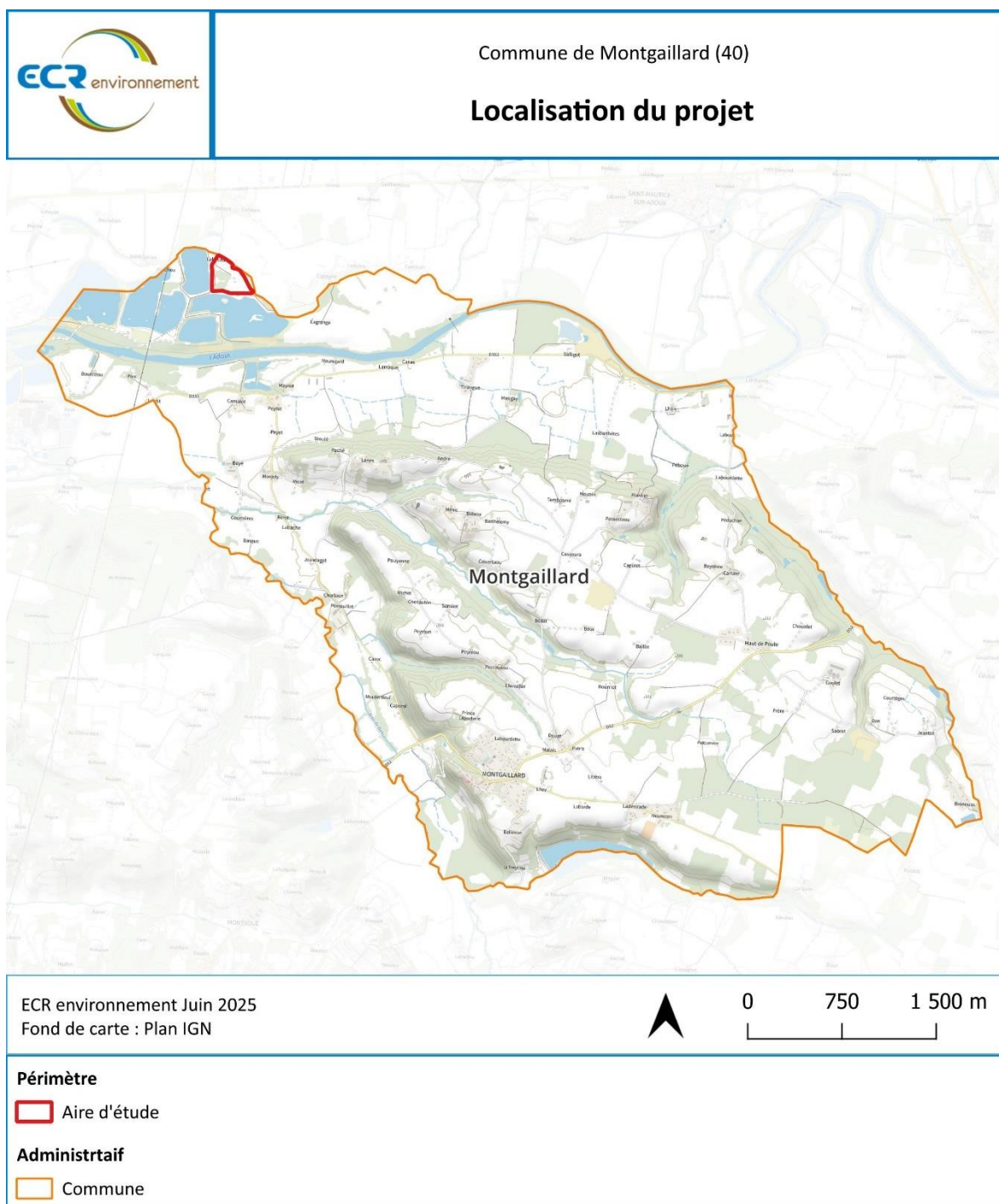


Figure 1 : Localisation des terrains du projet au sein de la commune de Montgaillard.

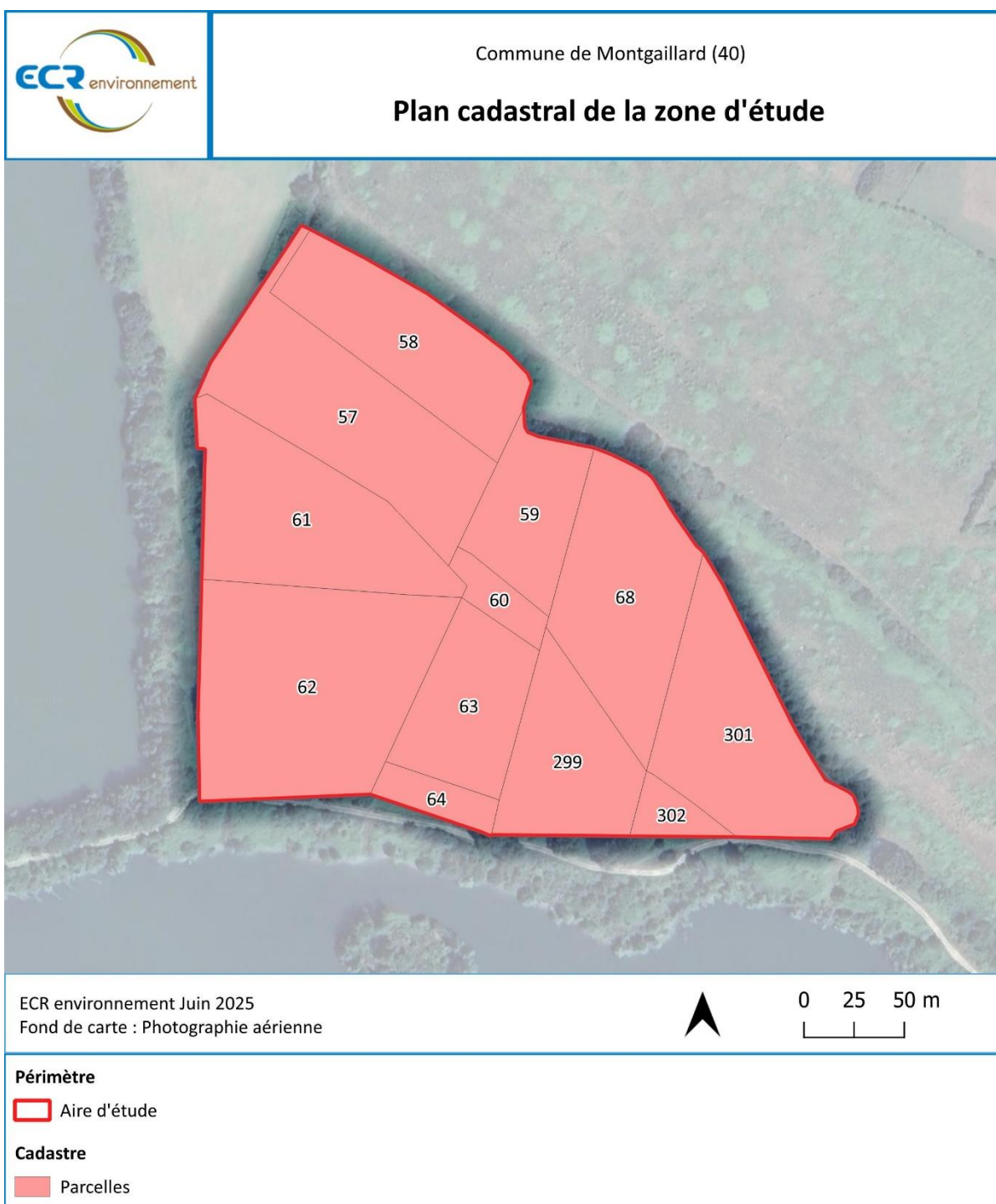


Figure 2 : Situation géographique du projet sur le cadastre (Source : cadastre.gouv.fr)



2. DIAGNOSTIC

Plusieurs visites sur site ont été réalisées par ECR environnement afin de réaliser ce diagnostic :

Dates des relevés	Conditions météorologiques	Température moyenne	Nature de la visite	Intervenant
18/06/2025	Ensoleillé	25°C	Réalisation des sondages pédologiques	C. PERRET
21/07/2025	Nuageux, Pluie	23°C	Expertise flore	L.TOURNIER

2.1. Réglementation - Rappel

La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité entérine le caractère alternatif et non cumulatif des critères de pédologie et de végétation dans la caractérisation des zones humides. Elle met fin à une période d'environ 2 ans où les deux critères devaient se cumuler pour définir une zone humide suite à un arrêt du conseil d'Etat du 22 février 2017.

La définition donnée par l'article L.211-1 du code de l'environnement est ainsi modifiée : « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié en 2009, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature I.O.T.A codifié à l'article [R. 214-1 du code de l'environnement](#) (police administrative de l'eau et des milieux aquatiques). Selon l'arrêté, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- **Le sol**

« 1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel. »

Les sols des zones humides correspondent (citations de l'Annexe de l'article 1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié) :



1. A **tous les Histosols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux **classes d'hydromorphie H** du GEPPA modifié ;

2. A **tous les Réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; ces sols correspondent aux **classes VI c et d** du GEPPA ;

3. Aux **autres sols** caractérisés par :

- Des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ; ces sols correspondent aux **classes V a, b, c et d** du GEPPA ;
- Ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur ; ces sols correspondent à la **classe IV d** du GEPPA.

Cas particuliers : **fluviosols** et podzols **humiques** et **humoduriques** : « l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol ».

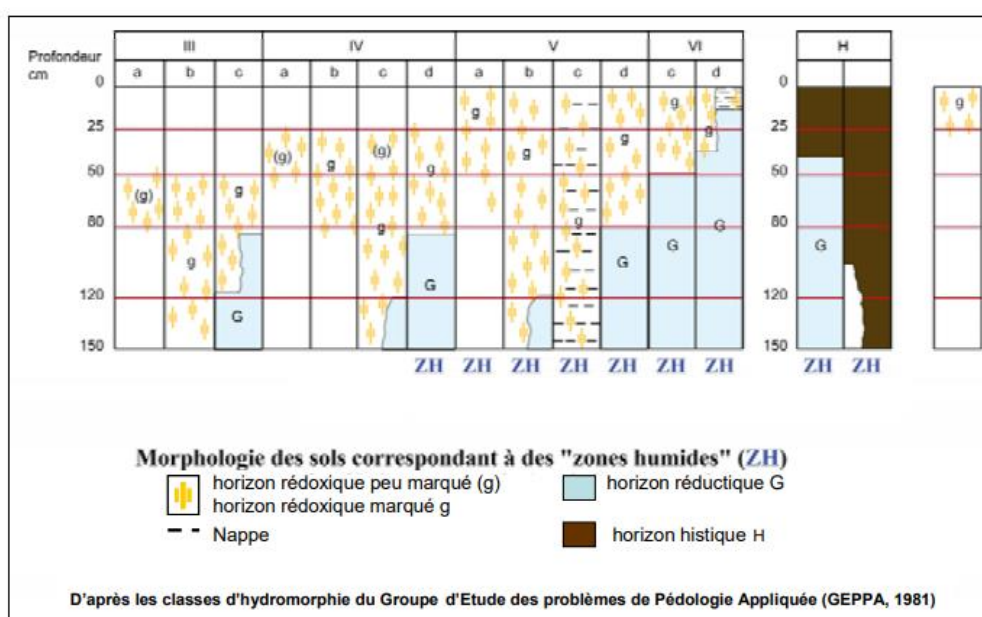


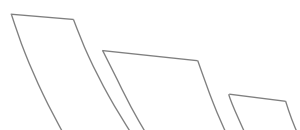
Figure 3 : Classes d'hydromorphologie (GEPPA 1981 modifié).

Les classes Vb, Vc, Vd, VI, H correspondent à des sols de zones humides ; les classes IVd et Va et les types de sols correspondants peuvent être exclus par le préfet de région après avis du CSRPN.

• La végétation

« 2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur



proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté. »

2.2. Analyse bibliographique

Selon la cartographie nationale des milieux humides créée par Patrinat (Centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel) la probabilité de présence de zones humides sur le site est assez hétérogène. La majorité du site présente des probabilités comprises **entre 25 % et 50 %** et **entre 50 % et 75 %** du nord-est au sud-est. La carte montre également une zone avec une **probabilité très faible (< 25 %)** au sein de l'aire d'étude.

Pour information, cette carte des milieux et zones humides sur le sol français a été réalisée en croisant les données topographiques, météorologiques, géologiques, hydrologiques et écologiques nationales. Toutefois, cette cartographie de prélocalisation ne se substitue pas à des inventaires locaux, elle apporte une connaissance complémentaire. C'est pourquoi des investigations doivent tout de même être réalisées sur site.



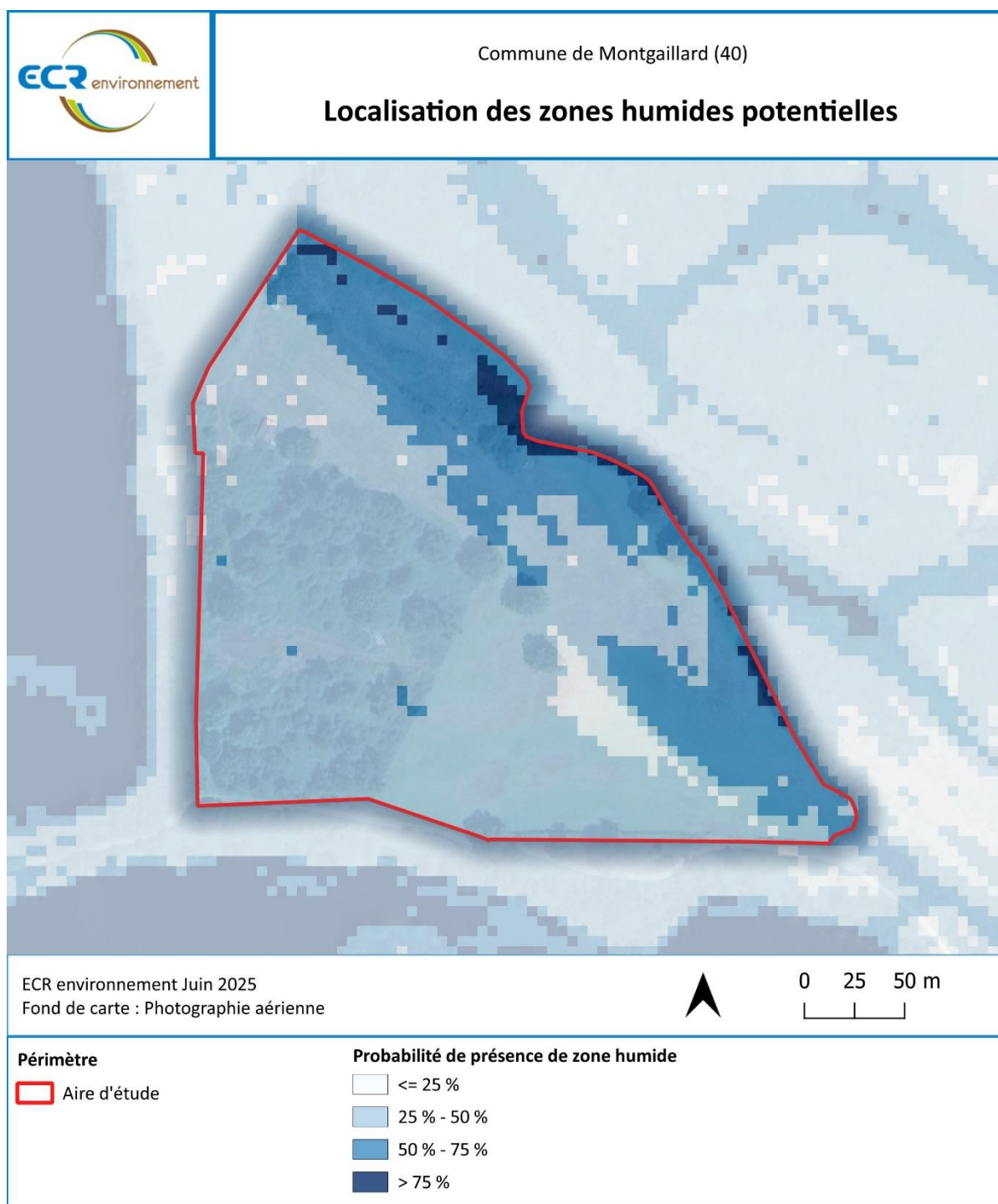


Figure 4 : Localisation des zones humides potentielles au sein de l'aire d'étude.

L'analyse bibliographique permet d'estimer qu'il y a **potentialité faible à moyenne** de présence de zone humide au sein de la zone d'étude.



2.3. Critère floristique - Résultats

Analyse des habitats naturels

Conformément à l'arrêté du 24 juin 2008, les habitats naturels ont été prospectés et cartographiés selon les conditions les plus propices à leur étude, à savoir, la réalisation de relevés phytosociologiques sur des placettes homogènes du point de vue des conditions physionomiques, floristiques et écologiques.

Les habitats de la zone d'étude sont présentés ci-dessous avec leurs code EUNIS, et leurs code CORINE Biotopes. Ces habitats ont été comparés avec ceux présents dans l'annexe 2 table B de l'arrêté.

Tableau 1 : Synthèse des habitats naturels au sein de l'aire d'étude

Code EUNIS	Intitulé EUNIS ou propre à l'étude	Surface (m ²)	Code CORINE Biotopes	Interprétation d'après l'arrêté du 24 juin 2008	
				Habitats	ZH
G1.A1 x F3.131	Boisement de Chênes x Ronciers	19 368	41.2 x 31.831	Pro parte	Non
H5.61	Chemin agricole	305	-	-	Non
I1.5 x F3.131	Friche mésophile	35 090	87 x 31.831	Pro parte	Non
I1.5	Friche mésophile x Ronciers	5 854	87	Pro parte	Non
FA.4	Haie de feuillus	2 266	84	Pro parte	Non
E2.2	Prairie de fauche	476	38.12	Pro parte	Non
F3.131	Roncier	176	31.831	-	Non

Selon l'analyse, les habitats naturels présents au sein de la zone d'étude ne sont pas inscrits à la liste des habitats caractéristiques des zones humides (annexe 2 table B de cet arrêté).

Conformément à l'arrêté, des expertises floristiques et pédologiques sont nécessaires pour conclure sur le caractère humide ou non des terrains au sein de la zone de projet.



Commune de Montgaillard (40)
Habitats naturels, semi-naturels et artificiels



ECR environnement Juillet 2025
Fond de carte : Photographie aérienne



0 25 50 m

Périmètre

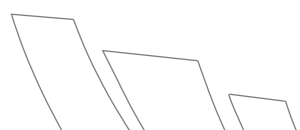
Aire d'étude

Habitats naturels, semi-naturels et artificiels

Boisement de Chênes x Ronciers
 Chemin agricole
 Friche mésophile

Friche mésophile x Ronciers
 Haie de feuillus
 Prairie de fauche
 Roncier

Figure 5 : Cartographie des habitats naturels, semi-naturels représentés au sein de l'aire d'étude



Analyse floristique

En accord avec la méthodologie présente dans l'arrêté du 24 juin 2008, des relevés floristiques ont été réalisés sur les espaces non caractéristiques de zone humide au sein de la zone d'étude et selon le protocole défini ci-dessous :

- Réalisation d'un inventaire floristique exhaustif au sein d'un quadrat de 1m² placé aléatoirement au sein de zones floristiquement homogènes.
- Evaluation des coefficients d'abondance/dominance de Braun-Blanquet et des pourcentages de recouvrement pour chaque espèce

Un inventaire floristique général a également été réalisé sur la zone d'étude.

Tableau 2 : Résultat des quadrats de végétation

N° de relevé	Espèce	Taux de recouvrement	Coefficient d'abondance/dominance	Espèce déterminante ZH
1 (Friche mésophile x Roncier)	Fénasse <i>Arrhenatherum elatius</i>	30 %	3	Non
	Dactyle aggloméré <i>Dactylis glomerata</i>	30 %	3	Non
	Flouve odorante <i>Anthoxanthum odoratum</i>	25 %	2	Non
	Plantain lancéolé <i>Plantago lanceolata</i>	5 %	1	Non
	Ronce <i>Rubus fruticosus</i>	5 %	1	Non
	Liseron des champs <i>Convolvulus arvensis</i>	< 5 %	+	Non
Caractère humide	Non humide			
2 (Friche mésophile)	Flouve odorante <i>Anthoxanthum odoratum</i>	80 %	4	Non
	Crépide capillaire <i>Crepis capillaris</i>	10 %	1	Non
	Liseron des champs <i>Convolvulus arvensis</i>	< 5 %	+	Non
	Vipérine commune <i>Echium vulgare</i>	< 1 %	i	Non
Caractère humide	Non humide			



N° de relevé	Espèce	Taux de recouvrement	Coefficient d'abondance/ dominance	Espèce déterminante ZH
3 (Friche mésophile)	Dactyle aggloméré <i>Dactylis glomerata</i>	90 %	4	Non
	Flouve odorante <i>Anthoxanthum odoratum</i>	5 %	1	Non
	Vergerette du Canada <i>Erigeron canadensis</i>	< 1 %	i	Non
Caractère humide	Non humide			
4 (Friche mésophile)	Dactyle aggloméré <i>Dactylis glomerata</i>	80 %	4	Non
	Flouve odorante <i>Anthoxanthum odoratum</i>	15 %	1	Non
	Liseron des champs <i>Convolvulus arvensis</i>	< 5 %	+	Non
	Centauree tardive <i>Centaurea decipiens</i>	< 5 %	i	Non
Caractère humide	Non humide			

Selon l'analyse floristique, aucune zone humide n'est identifiée sur la zone d'étude.

Une analyse pédologique est nécessaire pour finaliser le diagnostic de zone humide sur site.



Commune de Montgaillard (40)

Localisation des quadrats de végétation



ECR environnement Juillet 2025
Fond de carte : Photographie aérienne



0 25 50 m

Périmètre

 Aire d'étude

Diagnostic zone humide

 Quadrats de végétation

Figure 6 : Localisation des quadrats de végétation au sein de l'aire d'étude

2.4. Critère pédologique - Résultats

Pour cette étude, 14 sondages ont été réalisés sur l'ensemble du site afin de quadriller au maximum la zone. Le tableau suivant montre les résultats obtenus.

Type de sol	Description	Apparition de traces d'hydromorphie	Classe GEPPA	Caractère humide
Fluviosol	S1 0-40 cm : Horizon limoneux avec une importante quantité de galets et cailloutis. 40-85 cm : Horizon limono argileux composé de quelques cailloutis. Refus de sondage à 85 cm sur galets.	-	-	Non humide

Les sondages ont révélé un sol relativement homogène, avec des horizons peu différenciés. Le premier horizon est majoritairement composé de limons et beaucoup de galets et cailloutis. Le deuxième horizon est semblable au premier mais avec la particularité d'être légèrement plus argileux.

Tous les autres sondages présentent le même type de sol. Cependant, les profondeurs varient d'un sondage à l'autre à cause des nombreux galets présents dans l'horizon superficiel.

Aucune trace d'hydromorphie n'a été observée.

Ainsi, **aucun sondage n'est caractéristique de zone humide.**





Fluviosol (sondage S1 ; 85 cm)



Galets sondage S2



Fluviosol (sondage S12 ; 50 cm)





Figure 6 : Localisation des sondages pédologiques.



3. CONCLUSION ZONES HUMIDES

Selon la réglementation (loi du 24 juin 2008) et après analyse des critères de végétation et de pédologie, **aucune zone humide n'a été mise en évidence sur le site d'étude.**

